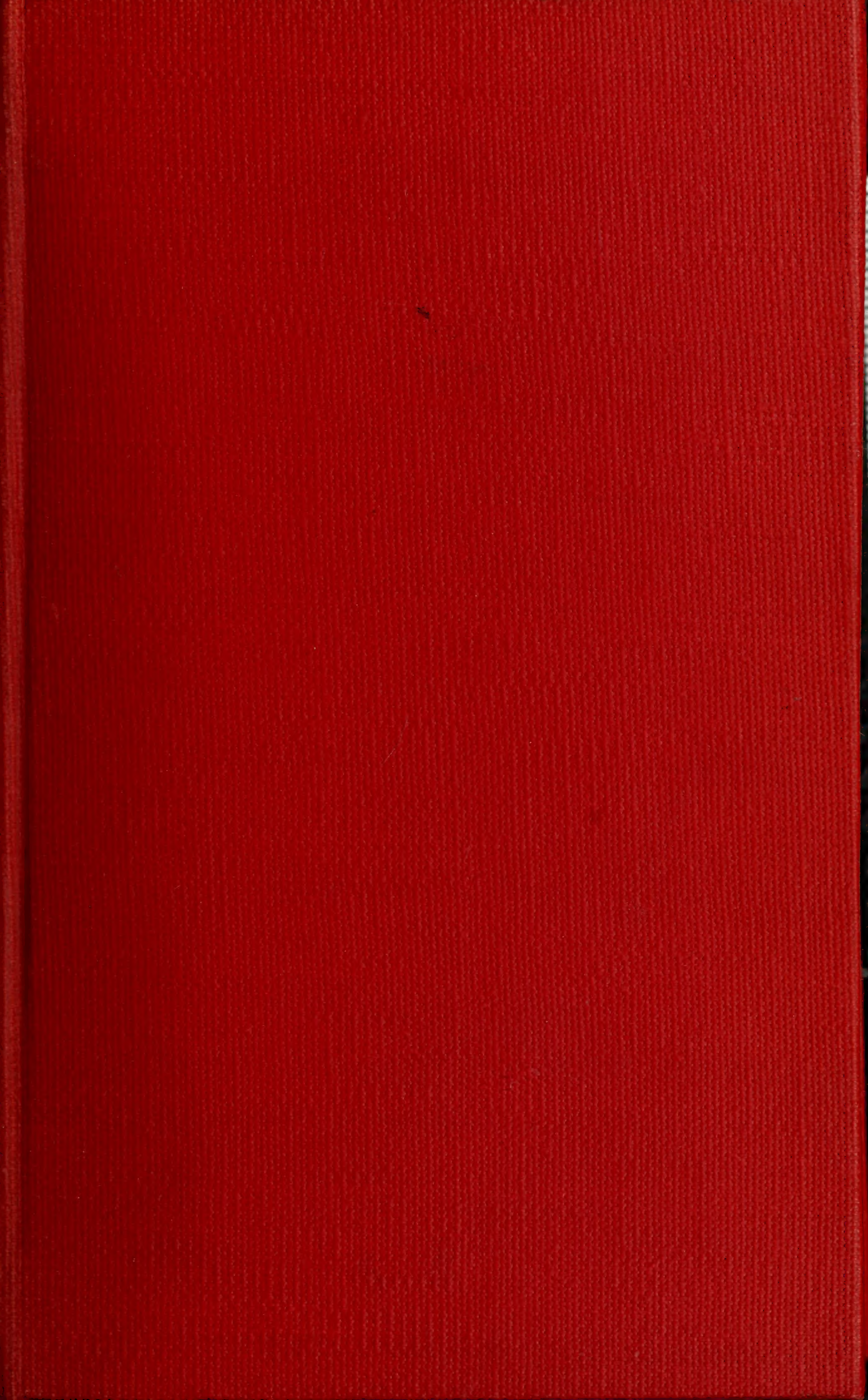



THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
LIBRARY

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-CROIX

A LIÉGE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-CROIX

A LIÉGE

PAR

Édouard PONCELET,
Conservateur des archives de l'État, à Mons,
Membre suppléant de la Commission royale d'histoire.

TOME PREMIER



BRUXELLES
SOCIÉTÉ ANONYME
M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

1911

SIGNES D'ABRÉVIATION.

AHEB. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

BCRH. — Bulletins de la Commission royale d'histoire.

BIAL. — Bulletins de l'Institut archéologique liégeois.

B. et *S.* — Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége.*

BSAHL. — Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.

BUL. — Bibliothèque de l'Université de Liége.

Comm. — Commémoration dans l'obituaire.

D. M. — Dernière mention.

DTCSL. — De Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert.*

Invent. — Le présent inventaire.

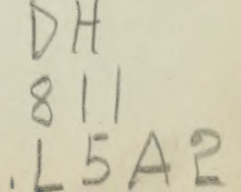
Listes. — Listes des prévôts, doyens, chantres et chanoines, dressées par des membres du personnel de Sainte-Croix et transcrites dans le registre 52, dans les manuscrits du chanoine Devaulx, à la *BUL*, et dans le mémorial conservé à la cure de Sainte-Croix.

Reg. Avin. — Registres de la série d'Avignon, aux archives vaticanes.

Reg. Vatic. — Registres de la série Vaticane, aux archives vaticanes.

(*s. m.*). — Simple mention.

Sauf indication contraire, les documents manuscrits renseignés dans le présent inventaire sont déposés aux archives de l'État, à Liége.



INTRODUCTION.

Fondation de la collégiale.

Sous le prétexte de défendre contre toute attaque la cité et le pays de Liége, un personnage influent, peut-être l'avoué de Liége, demanda à Notger, vers la fin du xe siècle (1), l'autorisation de construire un château-fort sur un terrain vague couronnant la Sauvenière et appartenant au chapitre de Saint-Lambert. La situation précaire du pouvoir épiscopal à l'égard des grands vassaux ne permettait pas à Notger d'éconduire tout simplement le puissant solliciteur ni de lui objecter le danger qu'aurait fait courir aux Liégeois l'existence, entre les mains d'un ambitieux, d'une forteresse dominant la cité; il fit jeter en toute hâte, en cet endroit, par Robert, prévôt (2) de Saint-Lambert, les fondements de l'église Sainte-Croix (3).

---

(1) Notger fut sacré évêque le 14 avril 972 et mourut le 10 avril 1008.

(2) Anselme donne à Robert le double titre de prévôt et d'archidiacre; son épitaphe le qualifie seulement archidiacre; quant aux obituaires de Sainte-Croix, ils mentionnent, le 22 janvier et le 10 mars, Robertus corepiscopus; le 10 avril, en même temps que la commémoration de Notger, celle de « domini Roberti prepositi Leodiensis, procuratoris dicti domini Nogeri ». (Reg. 14, fol. 126 v°, et 129 v°; reg. 102, fol. 8 v°, 20 et 30.)

(3) Kurth, *Notger de Liége*, t. I, pp. 139-141, 204.

L'historien Anselme, qui écrivait vers l'an 1056, est la seule source autorisée à ce sujet (1); il ne spécifie pas la date exacte à laquelle les faits se passèrent, mais une tradition constante veut que l'église Sainte-Croix ait été commencée en 978 et que Notger en ait fait la dédicace le 23 octobre de l'une des dernières années du xe siècle (2).

L'évêque pourvut à la dotation du nouvel établissement par la concession de domaines, de dîmes et d'autres revenus, et y installa, pour le desservir, quinze chanoines ou « fratres ».

En l'an 1005, l'empereur Henri II passa les fêtes de Pâques (3) à Aix-la-Chapelle. Notger se rendit, à ce moment, à la cour impériale (4) et obtint, le jeudi de Pâques, 5 avril, un diplôme de Henri II, confirmant la fondation de l'église et du chapitre de Sainte-Croix et leur assignant la propriété des domaines et des églises de Bertogne et de Surré, de la villa de Harlingen, des « curtes » de Hauterne lez-Visé et d'Eben sur le Geer, des églises et des dîmes d'Ellemelle, de Freeren et de Fize-le-Marsal avec cinq manses, et d'un domaine en Ripuarie. La charte porte que la dotation de Sainte-Croix fut faite aux frais de Notger; peut-être fut-il aidé par quelques donateurs et même par l'empereur, mais le diplôme est muet à cet égard et la chose est peu probable. Une épitaphe commémorative

---

(1) Balau, *Les Sources de l'histoire du pays de Liége*, p. 171.

(2) Gobert, *Les rues de Liége*, t. I, p. 362. De toute ancienneté, la dédicace de Sainte-Croix était célébrée le 23 octobre, fête de Saint-Séverin.

(3) En 1005, la fête de Pâques tombait le 1er avril.

(4) Kurth, *Notger de Liége*, t. I, p. 109. — Daris, *Histoire de Liége, de l'origine au XIIIe siècle*, p. 298.

de l'archidiacre Robert, placée à Sainte-Croix vers le XIIIe siècle, lui attribuait la donation du domaine de Bertogne.

Les successeurs de Notger et d'autres personnages continuèrent l'œuvre du fondateur, en augmentant les biens et les revenus de l'église; on pourra étudier cet accroissement par l'examen des chartes dont l'analyse forme le présent inventaire. D'autre part, on trouvera, dans un petit mémoire écrit, en 1379, par Mathias de Lewis, une curieuse théorie à ce sujet. Pourquoi, se demande-t-il, les évêques de Liége, si généreux à l'égard des églises durant les Xe, XIe, et XIIe siècles, cessèrent-ils, surtout à partir de Henri de Gueldre, de fonder et de doter des maisons pieuses? La cause en est, répond-il, dans l'accroissement de la population, de la richesse et des libertés populaires. Les évêques, absorbés par les soucis des guerres civiles et par la défense (insuffisante, d'ailleurs) des droits de l'église et du clergé, perdirent de vue tout autre objet. La charge de l'entretien des églises fut laissée entièrement aux dignitaires, aux chanoines et au personnel de l'établissement intéressé; sans leur générosité, le culte divin eût perdu tout son éclat dans les abbayes et les églises liégeoises; à Sainte-Croix, notamment, toutes les fondations et les largesses destinées à augmenter la solennité des offices eurent pour auteurs des personnes attachées à la collégiale [1]. Ce dernier point n'est pas absolument exact : de nombreux laïcs de toutes conditions inter-

---

(1) Quoique la thèse de de Lewis ne puisse être admise sans restrictions, l'intérêt très vif que présente son mémoire, spécialement pour l'histoire de la collégiale Sainte-Croix au XIVe siècle, nous a engagé à le publier en annexe à la présente préface.

viennent aux diverses époques, en faveur de l'église Sainte-Croix, par des fondations et des libéralités.

En l'an 1045, l'évêque Wazon porta le nombre des chanoines de Sainte-Croix à trente, chiffre que comportaient déjà les collégiales liégeoises de Saint-Pierre, Saint-Martin et Saint-Paul ([1]) et qui fut maintenu jusqu'à la suppression des églises secondaires.

Dès l'année 1011, la région entourant la nouvelle collégialé avait pris le nom de : « ad Sanctam Crucem » ([2]).

Un usage presque général voulait qu'une église paroissiale fût érigée à côté de chacune des collégiales, à raison de l'agglomération qui ne manquait pas de se former à l'ombre et sous la protection du nouveau « monasterium ». Il en fut ainsi à Sainte-Croix : une chapelle paroissiale sous l'invocation de Saint-Nicolas de Myre fut érigée presque contre Sainte-Croix ; l'évêque Réginard en fit la dédicace le 22 mars 1030 ([3]). Cet humble édifice fut longtemps appelé de Saint-Nicolas-le-Petit et plus tard, de Saint-Nicolas-aux-Mouches ([4]); reconstruite dans les premières années du XVIIe siècle, l'église Saint-Nicolas fut bénite de nouveau, le 19 juin 1686, par l'évêque suffragant Blavier ([5]).

([1]) *Chronique de Mathias de Lewis*, édition Bormans (publication in-8° de la Société des Bibliophiles liégeois), p. 46. — *Chronique liégeoise de 1402*, édition Bacha, p. 113. — Balau, *Les sources de l'histoire du pays de Liège*, p. 178.

([2]) *Invent.*, n° 2.

([3]) *Leodium*, 3e année, p. 115.

([4]) Gobert, *Les rues de Liège*, t. I, p. 367.

([5]) *Mémorial de l'église Sainte-Croix*, conservé à la cure, p. 257.

L'ÉGLISE SAINTE-CROIX.

De la collégiale construite par Notger, et sous laquelle il y avait une crypte [1], à peine reste-t-il quelques vestiges. La tour romane octogone [2] date du XIIe siècle; l'abside occidentale, formée par le bas de la grande nef, est de la période de transition, et remonte, par conséquent, à la fin du XIIe ou aux premières années du XIIIe siècle. Les transformations entreprises alors furent interrompues pendant cent vingt-cinq ans au moins.

Au commencement du XIVe siècle, l'église était fort délabrée; les modestes ressources et les charges considérables de la fabrique ne permettaient pas au chapitre d'appliquer à l'édifice les sommes nécessaires à son bon entretien, car la bourse de la fabrique devait pourvoir non seulement à la construction, à la restauration et aux réparations de l'église collégiale, des cloîtres et de toutes les dépendances capitulaires, mais elle devait encore subvenir à l'achat et à l'entretien du mobilier, des ornements, des chapes, des calices, des livres liturgiques, etc. [3]

---

(1) *Invent.*, n° 17.

(2) Restaurée, de même que l'abside, au milieu du XIXe siècle.

(3) Cartul A, fol. 322. Incombaient encore à la fabrique les cloches, le carillon, les horloges, les orgues, les clefs, les toiles, les menuiseries, les vitres et vitraux, l'encens, le bois et la houille, le vin, les boîtes à hosties, le plomb, le lavage, les brosses (Reg. 529). Quant aux tapis ou nattes, la plupart devaient, dès l'an 1246, être fournis par le possesseur d'une terre sise à Lowaige (*Invent.*, n°s 80 et 673). La spécification, faite en 1420, des nattes nécessaires au chœur de Sainte-Croix se trouve au feuillet de garde du reg. 19. Mentionnons aussi que, le 19 octobre 1442, les chanoines reçurent l'œuvre de la bannière de leur église, parfaite par Renier de Cheraz de Voroux, le jeune. (Reg. 54, fol. 111.)

et coopérer à la reconstruction, à la réparation et à l'entretien des églises rurales dont Sainte-Croix avait le patronat et la dîme : Ellemelle, Havelange, Dochamps, Freeren, Fize-le-Marsal, Tavier, etc.

C'est à Philippe Bruni, doyen de 1324 à 1361, qu'échut l'honneur d'achever, ou plutôt, de transformer le monument, car, sur les entrefaites, le style roman avait fait place au style ogival. Dès le 20 février 1331, Bruni obtint, du pape Jean XXII, des indulgences pour tous ceux qui aideraient à la reconstruction de l'église [1]. Le 3 février 1334, étant donné le renchérissement des matériaux servant à la reconstruction de l'édifice et l'augmentation de salaires réclamée par les ouvriers et par les maîtres, le chapitre statua, sur la proposition de Bruni, que, indépendamment de la prébende canoniale attribuée à la fabrique, celle-ci percevrait les revenus de la seconde année de chaque prébende vacante [2]. De plus, le doyen fit assigner à la fabrique des biens importants situés à Hodeige, à Fize-le-Marsal, à Lowaige et à Freeren, ce qui lui constitua une dotation de 94 muids d'épeautre. Ses relations en cour romaine lui firent obtenir, en 1351, divers privilèges pontificaux [3]. Le 3 février 1352, il provoqua un statut capitu-

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 490, n° 2987.

(2) L'année de grâce commençait le lendemain du décès d'un chanoine, et était suivie de l'année de la fabrique. Tout nouveau chanoine admis en remplacement d'un décédé devait donc attendre deux ans avant de percevoir les fruits de sa prébende.

(3) Indulgences accordées à ceux qui aideraient à la construction et lettres conservatoires destinées à éviter les molestations et les violences commises, surtout dans les villages, contre les biens, les droits et les revenus de l'église. Des lettres conservatoires furent encore données à

laire portant que les revenus des autels érigés à Sainte-Croix, dont les chapelains ou recteurs étaient absents, seraient aussi appliqués à la fabrique en vue de l'achèvement de l'église. Personnellement, il versa dans la bourse de la fabrique tous les émoluments lui compétant à raison du droit de scel, droit qu'il avait l'occasion d'exercer très souvent grâce aux « commissiones » dont il était chargé dans les causes soumises à la Curie; or, son renom universel d'équité lui procurait des « commissiones » pontificales plus qu'à tout autre dignitaire ecclésiastique.

A la fin de son décanat, en 1361, il était parvenu à reconstruire tout le vaisseau de l'église, depuis le chœur jusqu'au campanile, à achever et à meubler tout le nouveau quartier capitulaire, avec la compterie, ainsi que le cloître; les sommes léguées par lui permirent de continuer, après sa mort, les travaux qu'il avait entrepris (1).

C'est au doyen Bruni que l'on doit la partie ogivale de l'édifice que l'on admire encore aujourd'hui.

En 1374, le chapitre vendit une partie des revenus de la fabrique, afin de payer les dépenses nécessaires pour couvrir et réparer la tour et les murs de l'église (2).

Quinze ans plus tard, d'importants travaux s'exécutaient

Sainte-Croix, par le pape Urbain V, à son avènement, puis le 23 janvier 1367 et le 4 mai 1370, et par Grégoire XI, le 3 juin 1371 et le 29 octobre 1374. (*Reg. Avin.* 157, fol. 12; reg. 164, fol. 293 ; reg. 172, fol. 322; reg. 180, fol. 342; reg. 193, fol. 250.) La fabrique percevait les offrandes faites par les fidèles, pour l'obtention des indulgences, soit dans le tronc, soit autrement. (*Cartul. A*, fol. 320 v°.)

(1) Voir, en annexe, le panégyrique de Bruni, écrit par Mathias de Lewis.

(2) *Invent.*, n° 857.

encore à Sainte-Croix; leur avancement fut favorisé par le jubilé de 1390-1391. Les principales cérémonies de ce jubilé, publié dans le diocèse de Liége en 1391, par ordre du pape Boniface IX, se firent à Sainte-Croix. Deux fois par jour, Guillaume dalla Vigna, évêque d'Ancône, envoyé pontifical, donnait aux fidèles amassés en cette église la bénédiction apostolique et indulgenciée. Aux approches de la Noël, 6,000 fidèles au moins se rendaient quotidiennement à Sainte-Croix; le produit des offrandes fut appliqué à l'achèvement de l'édifice (1).

Quelques aménagements furent encore faits au xve siècle; en 1406, le pape Innocent VII octroya à la collégiale d'importants privilèges spirituels; les frais de supplique, de « curialitas », de bulles, de publication et d'illuminations s'élevèrent à 182 livres 14 sols. En déduction de cette somme, le chanoine Jean Prentout senior donna à la fabrique 134 livres 14 sols, pour l'acquisition d'un aigle de cuivre à placer dans le chœur, au lieu de celui en bois qui s'y trouvait (2).

L'édifice traversa sans trop de vicissitudes les premiers temps de la Renaissance (3), mais il n'en fut plus de même

---

(1) Daris, XVe *siècle*, p. 93. — Fisen, t. II, p. 152. — *Chronique de 1402*, p. 419.

(2) Reg. 19, fol. 38 vo. — Dans la liste des objets enlevés de Liége, en 1468, par les soldats de Charles le Téméraire, figure l'aigle de Sainte-Croix, transporté alors à l'église de Braine-l'Alleu (*BIAL*, t. VIII, p. 203). Cette œuvre de dinanderie fut restituée à la collégiale quelque temps après.

(3) Un jubé en marbre blanc et noir, dont les plans furent fournis par Bertholet Flémal, fut placé à Sainte-Croix, en 1662 (voir l'analyse du 24 février 1662). Le blanchiment au lait de chaux sévissait, dès le commencement du xviie siècle.

au XVIIIe siècle, lorsque le goût exclusif pour l'art classique fit considérer les merveilles du style ogival comme des œuvres barbares.

En 1746, le chapitre crut enrichir le sanctuaire en y construisant, pour encadrer les portes des sacristies, deux portails de marbre blanc et noir, avec portes en bois et balustrades en fer; les plans en furent dressés par Fayn et exécutés par Dumont; les travaux coûtèrent 3,229 florins 18 sous (1). Ces deux portails, évalués à 100 livres, le 27 brumaire an VII, par les experts de l'administration centrale du département de l'Ourthe, forment aujourd'hui deux autels latéraux en l'église de Fléron (2).

Le 12 mai 1752, le chapitre imagina de transporter la façade du chœur au fond de l'église et d'élargir ledit chœur (3), projets qui ne furent, je pense, jamais exécutés.

Mais là ne se bornèrent pas les innovations : en 1758, les sculptures, les chapiteaux, les clefs et les nervures des voûtes, les encadrements des fenêtres, les bas-reliefs, les lambris des chapelles latérales disparurent sous une couche de plâtre; les colonnes elles-mêmes, si sveltes et si hardies, furent recouvertes d'un lourd revêtement, leurs bases moulurées furent brisées et enduites de mortier.

Après avoir, le 28 mars 1760, fait faire un devis par André Dumont, pour la fourniture d'un pavement uniforme, les chanoines décidèrent, le 6 juin suivant, d'en-

---

(1) Reg. 529.

(2) Gobert, *Les rues de Liége*, t. I, p. 363.

(3) Reg. 73, fol. 198.

lever l'ancien pavement et de le remplacer par des dalles de marbre blanc et noir. Et comme les pierres tombales qui parsemaient l'église contrariaient le projet, on résolut de s'en débarrasser ; le 24 octobre 1760, le maître de fabrique fut chargé de vendre au sieur Dupont, pour l'abbaye de Beaurepart, les monuments funéraires de Sainte-Croix, au prix de 5 sous le pied carré en longueur et en largeur; les morceaux moindres de trois pieds carrés étaient cédés gratis ; le chapitre se réservait la tombe du doyen Militis et deux autres. Cela explique comment l'église proprement dite ne renferme plus de dalles funéraires ; on en retrouve, cependant, quelques-unes, la plupart frustes et indéchiffrables, dans les dépendances de l'ancienne collégiale.

Le cloître, qui menaçait ruines, fut démoli vers 1765 et sa reconstruction n'était pas encore terminée en 1779. Pour subvenir aux frais qu'occasionnaient tous ces travaux, le chapitre vendait ses joyaux, ses œuvres d'art, les souvenirs précieux légués par les bienfaiteurs de l'église (1) ; l'insuffisance des ressources l'empêcha de moderniser systématiquement toute l'église et son mobilier.

Cependant, la Renaissance dota Sainte-Croix de meubles, de monuments funèbres, de pièces d'orfèvrerie (2) et de tableaux de valeur. Le mausolée du chanoine Milemans, encore existant aujourd'hui, est un type curieux du faire des maîtres liégeois au milieu du XVIe siècle; les pièces de

---

(1) Reg. 74, fol. 89, 90 v°, 92 v°, 96 v°.

(2) Notamment une vierge d'argent, léguée, en 1622, par le chanoine Coex, et dont la confection fut confiée au maître orfèvre liégeois Pierre de Fraisne.

dinanderie placées dans l'église au XVIIe siècle et au XVIIIe, ne sont pas non plus sans mérite.

Au cours de la Révolution, les chanoines restés à Liége s'efforcèrent de préserver le sanctuaire des actes de vandalisme; le 30 juin 1793, ils écrivirent aux officiers de la municipalité de la ville libre de Liége que leur collégiale était, par sa situation, « très convenable pour servir de paroisse, attendu les petites paroisses qui l'entouraient », et supplièrent le comité des logements de ne pas employer leur église comme écurie, mais seulement leurs cloîtres, qui étaient, d'ailleurs, continuellement remplis de chevaux (1). Les efforts des chanoines réussirent en ce qui concerne l'immeuble, mais ils ne purent empêcher la disparition d'une partie du mobilier, des tapisseries et des œuvres d'art qui avaient été conservées.

Dès le commencement du XVIIe siècle, l'église Sainte-Croix était pourvue d'un carillon : le « lusor campanarum » est mentionné en 1634 (2); on voit encore, dans le clocher, la place qu'occupait ce carillon (3). A la même époque, les fenêtres étaient munies de vitraux historiés qui ont tous disparu (4).

Des travaux de restauration, entrepris de 1846 à 1849, ont rendu à la collégiale le caractère de noblesse et d'élégance que lui avaient imprimé les artistes du moyen âge;

---

(1) Reg. 75, fol. 211 v°.

(2) Reg. 133. — Voir analyse du 20 novembre 1620.

(3) En 1752, le carillonneur de Sainte-Croix était Noël-Toussaint Lévêcque, en même temps, carillonneur de Saint-Lambert.

(4) Plusieurs de ces vitraux avaient été placés dans le chœur en vertu d'un contrat fait, le 9 janvier 1543, avec maitre Thierri de Lewis, verrier à Liége ; voir les analyses à cette date.

le portail qui sert aujourd'hui d'entrée principale fut construit en 1858 et inauguré le 27 mars 1859 [1].

Chapitre. — Dignitaires. — Chapelains.
Maisons claustrales. — Recluses.

Comme le prouve le diplôme impérial du 5 avril 1005, l'église Sainte-Croix était, dès ce moment, desservie par un chapitre de chanoines (*canonicorum cenobium*). Leur nombre, d'abord de 15, fut porté à 30 par Wazon, en 1045.

Les documents contemporains ne donnent guère de renseignements sur le personnel du chapitre à ses débuts. Une charte de l'an 1113 mentionne nominalement le doyen, puis vingt chanoines, dont le second, Ménard, était écolâtre et le troisième, Erpho, occupait les fonctions de costre.

Le nombre des chanoines résidents était ordinairement d'une vingtaine; les autres étaient aux études, résidaient en cour de Rome ou desservaient quelque autre bénéfice. Exceptionnellement, un chanoine obtenait l'autorisation de guerroyer.

*
* *

Dès l'origine, la collégiale eut à sa tête un PRÉVÔT; d'abord chef et administrateur temporel, il devint, après la suppression de la vie commune, le haut protecteur de l'établissement, tenu, en certaines circonstances, d'honorer l'église ou le chapitre de sa présence ou de sa compagnie.

---

[1] *Mémorial de l'église Sainte-Croix*, conservé à la cure, p. 23.

La vie commune cessa, dans les collégiales liégeoises, dans les premières années du XIIIe siècle et, par le fait, l'ancienne organisation dut être complètement modifiée; les obédiences et bénéfices, tels que la célérerie, la caméreric, la « villicatio », la claustrerie et la cuisinerie, qui, précédemment, relevaient directement du prévôt, furent, en 1228, réunis à la mense capitulaire; on assigna leurs revenus au décanat, aux prébendes canoniales et à la dotation de plusieurs anniversaires (1).

Le prévôt était choisi au sein du chapitre cathédral. A sa dignité étaient affectés certains biens, revenus et reliefs de fiefs; la collation de l'église de Longchamps et de celle de Saint-Nicolas-aux-Mouches lui appartenait. En 1588, le chapitre annexa à la prévôté une prébende canoniale, qui fut remplacée, en 1611, par un revenu annuel de quarante muids d'épeautre.

Le DOYEN était le chef spirituel, le gardien de la discipline au sein de la collégiale; il jouissait de quelques revenus spécialement attribués à ses fonctions; toutefois, le décanat de Sainte-Croix était considéré comme l'un des plus maigrement rentés. Dès 1249, on trouvait difficilement des candidats acceptant ce poste, tant était grande la disproportion entre les avantages y attachés et les charges qui lui incombaient (2).

Dans le mémoire publié ci-après, Mathias de Lewis rapporte que Philippe Bruni, élu doyen de Sainte-Croix en 1324, aurait pu, grâce à ses brillantes qualités, prétendre à de bien plus hautes dignités, notamment au décanat de

---

(1) *Chronique de Mathias de Lewis*, édition Bormans, p. 71.

(2) *Invent.*, nos 85 et 159.

Saint-Jean, mais qu'il préféra vivre et mourir sous la Croix.

Le CHANTRE avait la direction du chant et du chœur. A partir du XVe siècle, sa mission consistait principalement à trouver et à présenter au chapitre un bon maître de chant (*succentor*) pour instruire les enfants de chœur (*duodeni*), et à assigner aux chanoines une stalle au chœur et une place au chapitre. Un document du XVIe siècle le qualifie : « oculus chori ». Le mode d'attribution de la chantrerie (collation ou élection) fit longtemps l'objet de discussions et de conflits; elle devint définitivement élective en 1470.

Le 3 février 1541, le chapitre statua que l'on ne se servirait désormais, à Sainte-Croix, que de l'ancien chant grégorien [1].

L'ÉCOLATRE, à l'origine, enseignait personnellement à l'école de la collégiale, puis, sa mission se borna à choisir et à présenter au chapitre le maître ou recteur des écoles [2], à maintenir la discipline parmi les élèves, à leur attribuer une place aux écoles, à prendre la parole au nom du chapitre et à rédiger les lettres missives.

Les quatre inscriptions en vers, mises, en 1051, au nom de la collégiale Sainte-Croix, sur le rouleau annonçant la mort de Wifred, comte de Cerdagne, prouvent que l'in-

---

(1) « Quod cantus gregorianus, deinceps, in eorum ecclesia Sancte « Crucis, cum suis notis consuetis, decantari debeat, prout hactenus, ab « immemoriali tempore citra, cantari solebat, etiam in singulis suis « caudis, et non per modum abruptum, jam noviter, licet nulliter, « introductum. » (Reg. 61, fol. 17 v°.)

(2) En 1324, le recteur des écoles de Sainte-Croix était Gérard de Treiste, l'un des chapelains de la collégiale.

struction était alors fort développée au sein de cette collégiale; l'écolâtre de Sainte-Croix, probablement le Nizo que nous trouvons encore en cette qualité en 1063, paraît y affirmer qu'il était un ancien élève de Wazon (1).

Les statuts capitulaires de Sainte-Croix favorisaient, au plus haut point, les études universitaires, surtout à partir du XIVe siècle. Il y avait, chaque année, une douzaine de chanoines ou chapelains absents aux universités fameuses : Cologne, Paris, Louvain, Deventer, etc.

A l'école de Sainte-Croix, on donnait l'instruction, non seulement aux jeunes chanoines, mais aussi à des enfants de la ville; par son testament, en date de l'an 1390 environ, Walter de Charneux, chanoine de Saint-Lambert, fit certains legs au chapitre de Sainte-Croix, à la condition de distribuer des pains aux écoliers pauvres de l'école de Sainte-Croix, au jour de son anniversaire (2).

La Saint-Nicolas était fêtée par les écoliers de Sainte-Croix, dès le commencement du XIVe siècle; le jour des Innocents, on organisait, pour la jeunesse studieuse, la fète dite « curia parvorum » (3); au XVe siècle, on mentionne souvent aussi, la fête ou la cérémonie appelée « ad veterem hominem » (4).

Normalement, l'écolâtre, de même que le doyen, le chantre et le costre, auraient dû être choisis au sein du chapitre; le volume relatif aux offices ne fait aucune allusion à ce sujet, mais il est certain que plusieurs écolâtres de

---

(1) BALAU, *Les sources de l'histoire de Liége*, p. 181.
(2) *Invent.*, n° 1027.
(3) Comptes, reg. 206.
(4) Reg. 209, fol. 56.

Sainte-Croix ne possédèrent jamais en cette église ni canonicat ni prébende.

Le COSTRE (*custos*) était chargé de la garde du trésor, des ornements, des reliques, des vases sacrés et des meubles, ainsi que de l'entretien de l'église. A Sainte-Croix, on constate cette particularité que la costrerie, régulièrement instituée et existant durant les premiers siècles de la communauté, disparaît complètement à partir de l'an 1260 environ. Le motif de cette suppression fut, pensons-nous, le suivant : parmi les quarante bonniers de terre que la collégiale possédait au XIII[e] siècle, à Freeren et aux environs, il y avait huit bonniers sis à Wihogne, relevant censalement du chapitre de Saint-Denis, légués ou donnés à Sainte-Croix par Libuin, brasseur du chapitre, pour les besoins du luminaire. En 1258, le costre Otton prétendit que ces huit bonniers lui appartenaient et il s'en fit donner l'investiture. Le chapitre, de son côté, en revendiqua la possession. L'affaire fut portée devant la cour des tenants de Saint-Denis, laquelle décida, en janvier 1259, que la terre de Wihogne appartenait au chapitre et que l'investiture en donnée au costre était nulle. Tout porte à croire qu'à la mort d'Otton, les chanoines, afin d'éviter, à l'avenir, toute discussion relativement aux biens contestés, décidèrent ou obtinrent la suppression de l'office de costre. A partir de 1259, les documents et les « volumina » relatifs aux dignités et aux offices ne font la moindre mention de la costrerie, et plus un seul chanoine n'est renseigné comme revêtu de cette charge.

Les anciennes fonctions du costre furent attribuées à un officier subalterne nommé trésorier, ayant spécialement la garde du trésor et des ornements précieux.

Le marguillier s'occupait des calices, des missels, des

livres liturgiques et des ornements d'usage courant; il avait la surveillance de l'église, l'administration du luminaire et de l'horloge; il devait tenir en état de propreté l'église et les cloîtres; il était, de plus, sonneur, chantait au chœur, et était, souvent, chargé de la distribution des méreaux ou jetons (*plumbeta*) servant à constater la présence des chanoines au chœur et aux offices [1]. Ses fonctions étaient distinctes de celles du bâtonnier ou bedeau, qui était parfois, en même temps, claustrier ou gardien des cloîtres.

*
* *

Dès l'an 1267 on trouve, à Sainte-Croix, un chapelain mentionné sous le nom de vicarius; une charte de 1283 en mentionne deux, qualifiés chapelains. Leur nombre, d'abord limité à deux ou trois, s'accrut au fur et à mesure que l'on fondait des autels et des bénéfices. Mathias de Lewis rapporte qu'au milieu du XIIIe siècle, il n'y avait, à Sainte-Croix, que trois autels, tandis que, de son temps en 1379, on en comptait 25, dont 22 fondés et dotés, endéans les cent dernières années, par des membres du personnel de l'église. Dans une charte de l'an 1386, on trouve dix-sept chapelains de Sainte-Croix nominalement désignés [2]. En 1497, il y avait vingt-huit bénéficiers dont quatorze chapelains résidents; en 1693, on comptait à Sainte-Croix, au moins vingt-six autels, ayant, chacun, leur recteur.

*
* *

La suppression de la vie commune provoqua l'institution

---

(1) Concernant les méreaux de Sainte-Croix, voir reg. 57, fol. 140 v°.
(2) *Invent.*, n° 1027.

des maisons claustrales; en 1373, il y en avait 19 entourant la collégiale.

Comme dans la plupart des collégiales liégeoises, il y eut, à Sainte-Croix, des recluses, aux XIIe et XIIIe siècles. Le 17 mai de chaque année, on célébrait, en cette église, l'anniversaire de Marie, recluse de Sainte-Croix, en même temps que celui de Yda, « magistra » de la communauté [1].

Juridiction capitulaire. — Cérémonies liturgiques a Saint-Lambert. — La chapelle anglaise. — Épitaphes et obits. — Particularités relatives a Sainte-Croix.

L'exercice exclusif de la juridiction sur les chanoines et sur tout le personnel de la collégiale était l'une des prérogatives dont le clergé secondaire était le plus jaloux. Le domestique du chanoine Henri de Forires ayant été, en 1253, jugé et condamné par les échevins de Liége, cette infraction aux privilèges et aux immunités des maisons claustrales souleva, de la part du clergé, de telles protestations que Guillaume, roi des Romains, n'hésita pas à annuler la sentence des échevins. Dans les cartulaires de Sainte-Croix, on a accumulé des actes de toute nature afin d'établir et de justifier les privilèges du clergé secondaire en matière de juridiction.

Pour certaines fautes, regardant surtout la discipline, l'assemblée capitulaire condamnait les chanoines ou les chapelains aux arrêts. Le 4 mai 1304, le chapitre de Sainte-Croix affranchit la maison claustrale de Thomas de Linsen de la servitude dont elle était grevée de servir de prison pour les

---

(1) Reg. 102, fol. 38.

délinquants, tant chanoines que chapelains [1]. On persista cependant, longtemps encore, à appeler cette maison : « domus carceris » [2].

La mise aux arrêts continua, d'ailleurs, d'exister, à Sainte-Croix, mais, la plupart du temps, elle consistait en la simple défense de sortir des cloîtres. En 1541, un chapelain, coupable de violences, avait été condamné par le chapitre à entrer dans la prison de l'official de Liége; mitigeant ensuite la peine, il l'obligea à se rendre dans la salle dite vulgairement « la chambre des espreves », pour y rester trois jours et trois nuits, au pain et à l'eau [3].

*
* *

De toute ancienneté, les chanoines des collégiales étaient tenus d'assister, à Saint-Lambert, à certaines cérémonies liturgiques et à témoigner, par des visites dont la date et les conditions étaient soigneusement déterminées, de leur déférence envers leur mère église [4]. Ces coutumes persistèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle et donnèrent lieu, assez souvent, à des conflits de préséance, aussi bien entre les églises secondaires qu'entre les chanoines d'une même collégiale.

Au commencement du XVe siècle, des altercations éclataient, chaque année, entre les chanoines de Sainte-Croix, le jeudi-saint (*in Cena*), lors des offices célébrés à la cathé-

---

(1) *Invent.*, n° 193.

(2) Il en était de même à Saint-Denis, en 1348. (*BCRH*, 3e série, t. XIV, p. 121.)

(3) Reg. 61, fol. 71 v°.

(4) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Le Liber officiorum ecclesiae Leodiensis*. *BCRH*, V, 2, 451.

drale et du banquet qui les suivait, sur le point de savoir à qui incombait la charge de faire le service à l'église et au réfectoire ; le 30 mars 1428, l'asssemblée capitulaire ordonna que, dorénavant, les corvées de ce genre incomberaient aux plus jeunes chanoines présents, dans l'ordre hiérarchique suivant : les deux plus jeunes chanoines écoliers, s'il y en a ; sinon, à défaut de titulaires d'un ordre moins élevé, les deux plus jeunes chanoines émancipés, ou les deux plus jeunes sous-diacres, ou les deux plus jeunes diacres, ou les deux plus jeunes prêtres ; cette résolution concernait aussi bien le livre à tenir au milieu de l'église durant l'office, que les « nabulas et vinum » à porter et à servir pendant le repas (1).

En 1356, les processions publiques « extra muros » auxquelles participait la chapitre, étaient celles organisées à Saint-Léonard, à Saint-Laurent et aux Ecoliers (2).

* * *

Les relations nouées, aux XIIIe et XIVe siècles, entre le pays de Liége et l'Angleterre, relations ayant principalement pour objet l'industrie drapière, provoquèrent l'admission dans les églises liégeoises de quelques sujets d'outre-Manche. Un riche anglais nommé Guillaume Manchop, devint chanoine de Sainte-Croix vers l'an 1320. Il fonda, en la collégiale, un autel en l'honneur de Saint Thomas de Cantorbéry et de Saint Edmond, roi d'Angleterre, et le dota de revenus importants. Cette fondation prit le nom d'office anglais. Le chapitre de Sainte-Croix se considéra, dès

(1) Reg. 19, fol. 60 v°.
(2) Reg. 207.

lors, comme astreint à une considération particulière pour les sujets britanniques et d'autre part, les Anglais dans le besoin, prêtres, gentilhommes ou prolétaires, savaient qu'ils pouvaient aller frapper à la porte de la collégiale. Ainsi voyons-nous, dans les comptes de l'an 1347, la mention d'un don fait « cuidam militi anglico, pro elemosina » [1]. Le 6 mai 1396, le chapitre constitua des rentes viagères au profit de Jean Bruyne de Anglia, hallier, citain de Liége [2]. Plus tard, en 1540, maître Roland, prêtre anglais, reçoit une allocation de 3 1/2 florins; le 6 février 1581, un anglais nommé Henri Dethicus, prêtre du diocèse de Norwich, est admis en qualité de bénéficier de l'autel des SS. Jean-Baptiste et Évangéliste [3], et au XVIIe siècle, on voit très fréquemment le chapitre de Sainte-Croix faire des largesses à des Anglais, et notamment à des nobles anglais.

La chapelle anglaise fondée par Guillaume Manchop, eut, dès le XIVe siècle, son siège fixé dans l'abside occidentale, sous le campanile.

Le pape Grégoire XIII ayant, le 18 août 1578, accordé à l'un des autels de Sainte-Croix, au choix du chapitre, le privilège de l'indulgence plénière, pour l'âme des défunts en mémoire de qui la messe y était célébrée, les chanoines attribuèrent ce privilège à l'autel anglais; à partir de ce moment, une quantité innombrable de prêtres de tous états, de toutes conditions et de tous pays affluèrent à Sainte-Croix pour profiter de l'indult pontifical. Le cha-

---

(1) Reg. 106, fol. 29 v°.

(2) *Invent.*, 1107-1108.

(3) Reg. 62, fol. 65.

pitre dut prendre des mesures spéciales à ce sujet [1]. Jusqu'en ces derniers temps, cet autel fut l'objet d'un culte particulier.

*
* *

Le souvenir des bienfaiteurs de l'église était conservé par l'inscription au registre des obits et souvent par l'érection d'un monument funéraire. Le chapitre de Sainte-Croix garda toujours une grande vénération pour ceux qu'il considérait comme ses fondateurs : Notger, Wazon et le prévôt Robert. Ce dernier fut inhumé dans l'église dont il avait jeté les premiers fondements; au milieu du XVIIIe siècle, on y voyait encore, dans la nef sous le crucifix, devant l'autel de Sainte-Hélène, une dalle très ancienne, portant l'inscription suivante : *Hic jacet Robertus archidyaconus leodiensis qui obiit IV idus martii; donavit hanc ecclesiam de bonis de Bertonia. Anima ejus requiescat in pace* [2]. Comme nous l'avons vu plus haut, la plupart des pierres tombales de Sainte-Croix furent détruites en 1760; les inscriptions de plusieurs d'entre elles nous sont rapportées, soit par les recueils d'épitaphes, soit par les archives de l'église; ce sont celles du prévôt Gilles de Simonis, des doyens Gilles de Wihogne, Philippe Bruni, Mathias de Lewis, *Jean de Liers* [3], Henri Moy, Gérard Militis, Guillaume de Durbu, Charles Nicquet, Gilles Pambrugge, Henri Abschoven, *Léonard Lintermans*,

---

(1) Cartul. II, fol. 48, 72.

(2) Recueil d'épitaphes aux archives de l'État à Liége.

(3) Nous indiquons en italiques les pierres tombales existant encore aujourd'hui, soit à l'église, soit dans les dépendances de Sainte-Croix.

Gérard Goeswin; des chanoines Jean Asseman, Henri Bareit, Antoine Berwier, Pierre Bonhome, Jérôme de Borsu, *Guillaume de Broeghel, Gilles Chabot*, Gilles de Coir, senior, Gilles Corbeal, Thomas de Hemricourt, *Hubert Milemans, Jacques Mouvet*, Gilles d'Orjo, *Louis d'Outremeuse*, François Pikar, *Henri Spangnart*; des chapelains Renier de Fize et Gérard Corduenre de Wellen; de Marie de Looz, dame de Lummen et de Neufchâteau, avouée de Hesbaye, veuve d'Everard de la Marck, morte le 25 septembre 1410; de Jean de Gothem, chevalier, mort en 1378 (?); de Stassin de Villeir, boulanger (1308), de Maroie Bader, la mercière (1382), de Léonard le Berwier (1425), de Jean de Fexhe, mercier (1416), de Guillaume Van der Meeren (1645) et de plusieurs membres de la famille Lensenne.

Les obits étaient célébrés souvent le jour anniversaire du décès, parfois, le lendemain et rarement, à plusieurs jours d'intervalle. Indépendamment des fondateurs, et des membres du personnel de l'église, les obituaires mentionnent divers bienfaiteurs, notamment, le 11 juillet, la comtesse Ermengarde, qui donna au chapitre, en 1082, le moulin de Waremme; Wicbold, évêque de Culm de 1363 à 1385, lequel, à voir le grand nombre d'obits célébrés en sa mémoire, doit avoir été un grand bienfaiteur de Sainte-Croix; Jean, évêque de Libarie, suffragant de Liége, qui, le 3 janvier 1471, réconcilia et reconsacra, gratis, l'église et ses dépendances profanées durant le sac de 1468.

Les obituaires qui nous sont parvenus renseignent très peu de chanoines antérieurs au XIIIe siècle.

*
* *

Nous mentionnerons encore, rapidement, quelques particularités, relevées dans les registres aux comptes, aux conclusions capitulaires et aux obits. Tout d'abord, l'église Sainte-Croix s'associait, autant qu'il était en elle, par des dons volontaires ou des souscriptions, aux affaires touchant l'intérêt général, la défense du pays et les calamités publiques; nous avons rencontré, notamment des allocations votées, en 1422, pour la réparation du pont des arches ([1]), et en 1422-1423, aux habitants de Couvin pour réédifier leurs murailles et leur église détruites au temps des guerres ([2]). Le 23 septembre de chaque année, le chapitre célébrait la commémoraison « *illorum qui occubuerunt in conflictu de Othey* » ([3]). En 1719, il est fait mention de subsides donnés par la collégiale pour le rachat de religieux faits captifs par les Turcs ([4]).

Le chapitre, dans ses libéralités, faisait abstraction des questions de culte ou de caste; dans les comptes de l'année 1358, à côté d'une somme accordée aux Guillemins pour l'édification de leur cloître, on rencontre des aumônes faites à quelques pauvres juifs ([5]).

A Sainte-Croix, l'année de la compterie, dite année *secundum registra*, commençait le 1er septembre et finissait le 31 août ([6]); il en était de même à la cathédrale Saint-Lambert, tandis que, dans d'autres collégiales, Saint-Pierre

---

([1]) Reg. 110, *ad finem*.

([2]) *Ibid., ibid.*

([3]) Reg. 102, fol. 69 v°.

([4]) Reg. 71, fol. 288 v°.

([5]) Reg. 207.

([6]) Lorsque les actes sont datés d'après ce style, il faut, pour les huit premiers mois, ajouter une unité au millésime indiqué.

et Saint-Jean, notamment, l'année de compte commençait le 1er août.

Possessions et revenus.

La dotation primitive de la collégiale fut créée par Notger et augmentée par quelques-uns de ses successeurs, notamment Baldéric, Réginard et Otbert; mais, depuis le milieu du XIIe siècle, il ne se fait plus de donations importantes : le domaine proprement dit, cesse de s'accroître. Il comprenait, alors, les seigneuries de Bertogne et de Longchamps-lez-Bastogne, les églises et dîmes d'Ellemelle (avec ses quatre chapelles), Surré, Freeren, Fize-le-Marsal, Dochamps, Havelange, Bertogne et Longchamps, des terres et des biens à Eben, Hautierne-lez-Visé, Amry, Hampteau, Heylissem au comté de Steppes, Bovenistier, Humain, Hildernisse et Erlecom, Heelen, le moulin de Waremme, divers immeubles et revenus à Liége. Quelques-unes de ces possessions furent aliénées ou échangées, dès la fin du XIIe siècle, notamment celles d'Hildernisse et d'Humain; d'autre part, au douaire primitif vinrent s'ajouter insensiblement, par suite de fondations d'anniversaire, de bénéfices et d'autels, grâce aussi à des remplois de capitaux, diverses parcelles de terres, des rentes et des revenus de toute nature.

Dès les premières années du XIIe siècle, le chapitre de Sainte-Croix avait une cour de tenants pour la réalisation des actes relatifs à ses cens et rentes et aux biens qui en étaient grevés; les membres de cette cour, au nombre de sept, sont mentionnés nominalement dans une charte de l'an 1113, avec la qualification de « *investiti de capitoleo Sancte Crucis* ». Cette juridiction reçut, au XIVe siècle

la qualité et le titre de cour jurée et fut composée, jusqu'en 1794, d'un mayeur et de sept tenants.

Le rendage à long terme et le bail de trois, six, neuf ou douze ans étaient les deux modes d'exploitation des immeubles et des dîmes. Nous n'avons pu comprendre, dans l'inventaire qui suit, l'analyse des baux; l'étude des conditions économiques d'une collégiale exige, cependant, qu'ils soient examinés soigneusement; de plus, au point de vue de l'étendue des possessions ou des droits de la mense capitulaire, ils renferment, parfois, des indications que l'on chercherait vainement ailleurs. Comme on le verra, les difficultés rencontrées par le chapitre pour la perception de ses rentes, de ses dîmes et de ses fermages furent nombreuses. La seigneurie de Bertogne fut l'objet de maintes contestations avec les souverains luxembourgeois. En 1402, on trouve la mention d'une relation faite au damoiseau de Spalmis, à l'instance du chapitre de Sainte-Croix, devant les « *duodecim de patria* », par le clerc de cette juridiction, au sujet d'un fait perpétré à Bertogne par ledit damoiseau (1). En 1766, la seigneurie de Bertogne était évaluée, charges déduites, à 8,517 écus en capital, et à 340 écus de revenu; elle comprenait 112 bonniers de bois et « hayes »; le moulin de Rahimont rapportait annuellement 33 écus (2).

La seigneurie de Longchamps, spécialement attribuée à la prévoté de Sainte-Croix, fut usurpée, au XVIe siècle, par un seigneur laïc; en 1683, le prévôt et le chapitre la reven-

---

(1) Reg. 109, dépenses du mois de mars 1402.

(2) Liasse n° 536.

diquaient encore contre la comtesse de Schomberg qui s'en prétendait propriétaire [1].

Les trente bonniers situés au comté de Steppes, donnés à Sainte-Croix par l'évêque Baldéric en 1111, ne furent jamais d'un grand profit pour la collégiale : les habitants de Houtain-l'Evêque les transformèrent peu à peu en pâturages communaux, sans indemniser d'aucune manière le propriétaire réel.

La description que nous donnerons ci-après des « libri » du chanoine Heynssch servira à faire connaître l'étendue des droits et la situation des biens capitulaires.

En 1778, le revenu présumé du chapitre était évalué à 2,312 muids d'épeautre, ce qui, dans l'ordre d'importance matérielle, plaçait l'église Sainte-Croix au troisième rang, parmi les collégiales liégeoises, après Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Martin [1].

Archives, sources du présent inventaire.

Les chartes originales et les cartulaires proprement dits de la collégiale Sainte-Croix ont disparu à l'époque de la Révolution; transportés vraisemblablement à l'étranger dans un moment de terreur, les précautions prises pour leur conservation ont précisément causé leur perte. Les autres documents, laissés à Sainte-Croix, furent recueillis par l'administration des Domaines et se trouvent maintenant au dépôt des archives de l'État à Liége.

Les « Libri » rédigés avant 1581, par le chanoine Heynssch, mentionnent, à diverses reprises, les diplômes originaux

---

(1) Daris, *Notices*, t. XIII, p. 251.

déposés dans la « thesauraria » au nombre de plus de 1,000 [1], un « antiquissimus liber chartarum » et un « antiquus liber chartarum ». Tout cela est perdu. Heureusement, ces lacunes sont comblées, en grande partie, sinon complètement, par les recueils formés, à diverses époques, par des chanoines soucieux de la conservation des titres et des droits de la collégiale. Le plus précieux de ces travaux de compilation est celui que les documents postérieurs appellent le « liber magnus cathenatus »; il est l'œuvre de Mathias de Potthem de Lewis [2] et fut rédigé en 1379; l'auteur y a transcrit une chronique abrégée du pays de Liége [3] et un très grand nombre de chartes accompagnées de commentaires servant au maintien des privilèges du clergé secondaire en général, de celui de Sainte-Croix en particulier, à la bonne exploitation des biens fonds et à la perception des rentes et revenus [4].

André Heynssch, d'abord (1556) recteur de l'autel des SS. Cosme et Damien, devenu chanoine de Sainte-Croix en 1561, jugea nécessaire de renouveler et de compléter l'œuvre de de Lewis. Vers l'an 1562, il entreprit d'examiner et de classer les chartes et les titres de la collégiale et les transcrivit, méthodiquement, de sa main, dans huit volumineux registres. La formation de ces recueils était terminée en 1581; le 2 septembre de cette année, Heynssch exprima le désir d'être indemnisé des frais qu'il avait faits

---

(1) Voir reg. 1, et cartul. V, fol. 127.

(2) Voir, ci-après, la liste des doyens.

(3) Publiée par S. Bormans (in-8° de la Société des Bibliophiles liégeois).

(4) Ce volume a été décrit par Gachard dans les *BCRH*, 3e série, t. V, p. 419.

et des labeurs immenses auxquels il s'était livré depuis vingt ans ; après de longues discussions, le chapitre décida, le 5 octobre 1582 (1), de lui allouer 200 florins de Brabant et de lui accorder, tant qu'il serait chanoine de Sainte-Croix, le privilège des jubilaires ; sa prébende et ses distributions ne devaient subir aucune retenue, et, après sa mort, ses héritiers étaient exemptés de payer aucun des droits accoutumés.

Heynssch continua, d'ailleurs, après cette époque, à compléter ses « libri ». En 1587, une récompense lui fut donnée pour tous ses travaux (2). Il transcrivit, semble-t-il, dans ses recueils, tous les titres originaux existant encore de son temps et même tous ceux que renfermaient les cartulaires actuellement perdus. Ces volumes sont rédigés avec un soin admirable ; les textes sont précédés de notes expliquant, d'une façon claire et précise, l'objet des chartes transcrites, débarrassé des fictions légales et des formules dans lesquelles sont enveloppés la plupart des contrats, les constitutions de rentes, notamment. Fréquemment, un acte qui, à s'en tenir strictement au texte, semble stipuler une donation, une pure cession d'immeubles, ne comporte qu'une rente hypothécaire de quelques florins ou de quelques mesures d'épeautre. Les chartes sont suivies de la copie intégrale ou de l'indication sommaire des autres documents pouvant servir à établir la situation des immeubles, la valeur des rentes, le mode d'exploitation des biens, des baux, accenses, rendages emphytéotiques, reliefs, saisies et purgements. Ces com-

(1) *Conclusions capitulaires*, reg. 58, et reg. 61, fol. 91 et 160.
(2) Reg. 58.

mentaires sont très utiles; souvent, la glose explique comment un acte où la collégiale n'intervient pas nominalement est, cependant, du plus haut intérêt pour elle.

Voici la description des principaux documents ayant servi de source au présent inventaire :

1° Une vingtaine de chartes originales de 1259 à 1723;

2° « *Inventarium librorum et documentorum* ». Ce registre, écrit vers 1580, contient un inventaire des chartes originales de Sainte-Croix, dates omises; des listes et des tables des registres aux baux et aux réceptions; des extraits de testaments, de rendages, etc.;

3° Répertoire de tous les biens et revenus du chapitre par ordre alphabétique des localités, dressé, au XVe siècle, d'après le « liber chartarum », le « magnus liber », le « liber computatorie », etc.;

4° « *Grollus Heynssch* ». Spécification des biens, extraits de testaments de chanoines, XVIe siècle;

5° « *Registrum granarii glosatum pro anno XIIII^c^ LXVII secundum registra cum pluribus chartis* ». Renferme les comptes de l'année 1467, sec. reg., des annotations diverses, des réceptions de chanoines jusqu'en 1492, et le texte d'un grand nombre de documents des XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Repris, dans l'Inventaire, sous le titre de reg. 4;

6° Le manuscrit de Mathias de Lewis, ou « *Liber magnus cathenatus* », ainsi appelé parce qu'il était attaché à l'aide de chaînes, dans la salle capitulaire. Il est mentionné, dans les analyses, sous le titre de Cartul. A;

7° Premier volume du chanoine Heynssch. « *Leodium* ». Il concerne les maisons claustrales; les chapelains et bénéficiers; les biens et revenus de Liége, classés par paroisses, puis les biens de Jupille, Droixhe, Péville et

Mehagne.— Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. I;

8° Deuxième volume du chanoine Heynssch. « *Leodium* 2° ». Les actes qu'il renferme sont relatifs à la prévôté; au décanat; à l'écolâtrie; à la chantrerie; à la marguillerie; au bâtonnier ou claustrier; aux officiers subalternes, savoir le « succentor » ou maître de chant et les « duodeni » ou enfants de chœur; aux fondations Spadrick, Masson, Jean de Houffalize, de Bossut, de Dessener, Jean Boelart, à l'autel anglais; à la fondation Quarteal; à la fondation de maître Jean de la Roche, à la Translation de Saint-Lambert, aux indulgences, aux privilèges, libertés et immunités du clergé secondaire, aux paix, statuts et ordonnances du pays de Liége; aux fiefs relevant de la prévôté; à l'union de l'autel des SS. Cosme et Damien à la mense capitulaire, etc. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. II;

9° Troisième volume du chanoine Heynssch. « *Hoyum* » Renferme, d'abord, les coutumes et statuts du concile d'Ouffet, puis, les actes et annotations concernant Huy, Ellemelle, Xhos, Warzée, Lisen, Tavier, La Chapelle, Baugnée, Oneux, Bemont, Anthisnes, Bormenville, Havelange et Hafflignoul, Denville, Ocquier, Vervoz, Maffe, Miécret (*Merquerée*), Ayeneux, Verlée, Bois, Borsu, Atrin, Boffu, Bassine, Modave, Bolluemont, Ry, dépendance de Mohiville, Dochamps, Freyneux, Lamormenil, Bertogne, Bethomont, Longchamps-lez-Bastogne, Surré en Ardenne. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. III;

10° Quatrième volume du chanoine Heynssch. « *Waremia* ». Concerne Waremme, Longchamps-lez-Waremme, Hollogne-sur-Geer, Mouhin, Petit-Axhe, Saive, Grand-Axhe, Croix-à-Viemme, Aische-en-Refail, Borlez, Vaux-lez-Borset, Bleret, Pousset, Lantremange, Bovenistier,

Limont, Haneffe, Momalle, Momelette, Genoels-Elderen, Roloux, Noville, Fexhe-le-Haut-Clocher, Fize-le-Marsal, Donceel, Velroux, Hollogne-aux-Pierres, Crotteux, Mons, Fontaine, Awirs, Flémalle-Grande, Selessin, Ougnée, Beaumont, Thiernesse, Valbenoit, Liége (paroisse Sainte-Véronique), Fragnée, Liége (paroisse Sainte-Foi), Jeneffe, Domartin, Horion, Warfusée, Yernawe, Rouveroy, Voroux-Goreux, Montegnée, Grâce, Berleur, Ans et Mollins, Awans. — Repris à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. IV;

11° Cinquième volume du chanoine Heynssch. « *Visetum* ». Concerne Berg et Ketsingen (*Katsinghen*), Pirange, Vryhern et Hardelingen, Genoels-Elderen, Rommershoven, Millen et Elst, Spauwen, Roclenge, Mheer, Bassenge, Wonck, Eben-Emal, Houtain-Saint-Siméon, Heure-le-Romain, Beaurieux, Amry, Petit-Aaz, Hermée, Oupeye, Fexhe-et Slins, Bernalmont, Chapeaville, Slins, Anixhe, Vottem, Liers, Sainte-Walburge, Villers-Saint-Siméon, Juprelle, Lantin, Rocour, Voroux-lez-Liers, Liers, Milmort et Hareng, Herstal et Wandre, Nivelle-lez-Visé, Visé, Vivegnis. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. V;

12° Sixième volume du chanoine Heynssch. « *Lewis* ». Concerne Niel-Saint-Servais, Looz, Wellen, Ulbeek, Saint-Trond, Attenhoven, Heelen, Léau, Hampteau, Lincent, Abolens, Houtain-l'Evèque, Montenaken, Corswarem, Bouckhout et Marlinne, Goyer, Borloo, Aelst, Melveren-lez-Saint-Trond, Stevoort, Heurne, Boeshoven. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. VI;

13° Septième volume du chanoine Heynssch. « *Fies* » Renferme les actes relatifs à Fize-le-Marsal, Crisnée, Fooz, Hodeige, Herstappe, Kemexhe, Lens-sur-Geer, Lowaige, Momalle, Nomerenge, Odeur, Othée, Oreye, Otrange,

Puchoul, Russon, Thys, Villers-l'Evêque. — Repris, à l'inventaire, sous le titre de Cartul. VII;

14° Huitième volume du chanoine Heynsseh. « *Freris* ». Renferme les actes relatifs à Freeren, Wihogne, Nederheim, Heur-le-Tiexhe, Paifve, Sluse et Mall; l'office fondé par Berwier, l'office anglais, les démêlés et les conventions avec l'abbaye de Beaurepart. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. VIII;

15° Volume supplémentaire, renfermant des actes du XVIIIe siècle jusqu'en 1795 et, à la fin, un catalogue des anniversaires de Sainte-Croix, dressé en 1721, suivi d'une liste des fondations. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Cartul. XIII;

16° Recueil renfermant des chartes de 1291 à 1460, les statuts des collégiales Sainte-Croix et Saint-Jean, les obits du 1er janvier au 4 novembre, des statuts synodaux, des lettres très intéressantes sur des sujets divers, quelques points de coutumes ecclésiastiques. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Reg. 14;

17° Volume intitulé « *Liber chartarum* », servant de continuation au « Registrum computatorie glosatum ». Il commence au fol. 103. Il renferme un très grand nombre de chartes et de titres des XIIe-XVe siècles. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Reg. 15;

18° Registre aux statuts, en parchemin. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Reg. 50;

19° Registre aux statuts, suivis du procès-verbal de l'intronisation du doyen Pambrugge. — Repris, à l'Inventaire, sous le titre de Reg. 51;

20° Registre aux statuts, rédigé, vers 1564, par le chanoine Laurent de Lintre alias Baillonville. Il renferme la copie des statuts de Sainte-Croix, des formules de contrats

relatifs aux maisons claustrales, une bulle de 1473, les revenus des autels, des notes concernant les droits à payer au décès d'un chanoine, le décanat, l'écolâtrie, des titres et annotations concernant Bertogne, les anniversaires à célébrer à Sainte-Croix, une généalogie de l'empereur Rodolphe II, des fragments de chroniques, une liste des doyens et des chanoines de Sainte-Croix. — Repris à l'Inventaire, sous le titre de Reg. 52.

Il nous reste à mentionner deux obituaires (1) et quelques registres relatifs aux décès et aux anniversaires; les registres de la cour des tenants, commençant à 1345, ceux aux stuits, depuis 1418, les conclusions capitulaires depuis 1426 (2), les réceptions depuis 1495, les testaments de chanoines et chapelains, depuis 1448, les comptes depuis 1347, avec lacunes, et de nombreux registres aux cens, rentes et revenus, les uns généraux, les autres spéciaux à certaines localités; enfin, les titres, peu importants, concernant les divers bénéfices et autels érigés à Sainte-Croix.

Suppression de la collégiale, création de la paroisse de Sainte-Croix.

L'église Sainte-Croix perdit, le 20 mars 1797, son titre de collégiale; cependant, le chapitre continua, quelques jours encore après cette date, de manifester son existence : la dernière conclusion capitulaire est du 10 avril 1797.

Après le concordat, l'église obtint, le 14 octobre 1803,

---

(1) Indépendamment de celui inséré dans le reg. 14.

(2) Dans les actes contemporains on les appelait *Libri notariatus*.

le titre d'église succursale ou paroissiale. Son territoire comprend les anciennes paroisses de Saint-Michel, Saint-Hubert, Saint-Nicolas-aux-Mouches, Saint-Clément, Sainte-Ursule et Notre-Dame-aux-Fonts.

Voici les noms des curés successifs de Sainte-Croix : André Ernst (1803-1813), Jacques Demeuse (1813-1835), Jean-Guillaume Habets (1835-1854), Mathieu-Joseph Conrardy (1854-1882), Jules-Mathieu-Joseph Defize, curé depuis 1882.

APPENDICE.

Panégyrique de Philippe Bruni, par Mathias de Lewis, 1379.

Nota de bono decano Philippo Bruni.

Et si queratur quare episcopi modernus et qui ante eum fuerant a centum annis citra non construxerunt, dotaverunt, construantque vel dotent ecclesias et pia loca, sicut alii facere consueverant, respondetur quod, postquam venenum superbie et ambitionis vanique honoris in personas ecclesiasticas et affectiones officiorum secularium de magistris civitatis, juratis, gubernatoribus ac similibus, a tempore videlicet Henrici Gelrensis episcopi, ex multitudine populi cotidie crescentis propter habundantiam bonorum et libertatum a clero et ecclesiis provenientium undique affluentis, introierunt in seculares, habebant et adhuc habent episcopi tantum facere de guerris contra patriam, jura ecclesie et cleri deffendendo, licet usque quaque non bene defenderint, quod alia facere non potuerunt; quin ymo lupi in ovile Domini subintrantes, illud spoliarunt, quod sub dissimulatione hucusque transivit impunitum, ut patet ex premissis. Sed extunc caritate exstincta, ecclesie et prebende earumdem paulatim decrevissent, adeo quod finaliter omnino defecissent si alii quam episcopi manum non apposuissent adjutricem. Sed quia supra firmam petram fundate fuerant, licet edificia ex tenui et debili materia primo facta cito declinassent, providit suis ecclesiis

summus et pius earum fundator de aliis bone voluntatis ministris, abbatibus scilicet, decanis, canonicis et similibus ecclesiarum personis, qui Dei providentia, suaque industria, de substantiis sibi a Deo collatis, dictas ecclesias et prebendas detinuerunt et conservarunt, cultum divinum augmentantes adeo quod in nostra ecclesia Sancte Crucis, ubi tria altaria dumtaxat, centum annis nondum elapsis, fore consueverant, nunc Dei gratia, sunt XXV altaria, quorum XXII sunt per ipsas personas ecclesie, post centum annos, dotata et ordinata et etiam, per easdem, edificia et prebende augmentate, personis secularibus quasi nichil cooperantibus in eisdem, licet populo leodiensi videatur ecclesias et prebendas per ipsos totaliter fundatas et dotatas fuisse. Inter quas vero personas ecclesie nostre seu benefactores ejusdem, fuit unus merito memorandus, cujus gesta in ipsa nostra ecclesia non reticenda, sed recitanda omnino videntur, ne tantorum beneficiorum suorum memoria tractu temporis deperire valeat, sed posteris in memoriam relinquamus sic quod eidem proficiant ad gloriam et tam presentibus quam futuris munificentie cedant in exemplum, dominus videlicet Philippus Bruni de Florentia, hujus ecclesie quinquaginta fere annis merito dictus bonus decanus, largus, dapsilis, benignus, modestus et pius, rethoricus, jurisperitus, consilio, prudentia, honestate morum, habitus, status et vite prepollens, paterque et consolator pauperum pacisque reformator ubique reputatus, ad quem nedum pauperes, quin ymo principes et magnates, omniumque conditionum persone, pro sano consilio habendo cotidie venerant et mittebant. Ipse etiam specialiter omnes villicos, officiatos, trecensarios, decimarios et cultores erga suam ecclesiam Sancte Crucis bone voluntatis, omnibus horis quibus Leodium venerant, con-

canonicosque suos et capellanos et cunctos operarios quicquam boni in illa facientes, in hospitio et in mensa sua tamquam dilectos sibi domesticos fovens et honorans, cum ipsis festum magnum frequenter faciebat, sic quod ex hoc ipsa nostra ecclesia multo magis dilecta fuerat et honorata. Et licet hic, suis meritis exigentibus, ad majora, sicut ad decanatum Sancti Johannis et alibi sepius promotus fuisset si voluisset, ipse tamen in Cruce Domini sui potius quam alibi gloriari desiderans et habitare cum illa, requiem sibi elegit in eadem. Et quia talis tantusque rumor de ipso fuit ubique dispersus, quicumque habentes bonas causas beneficiales et alias apostolicas nitebantur impetrare commissiones sibi dirigendas, sic quod plures quam quicumque alii causas habebat. Et cum ecclesia sua Sancte Crucis illo tempore in debili statu consisteret et fabrica tunc non habens fructus annorum gratie novorum canonicorum nec etiam bona de Hodege, de Fies, de Wege et de Freris, que omnia ipse dari fieri et confirmari procuravit eidem, ipsam ecclesiam et necessaria ejusdem detinere non valuisset, ipse illam, tamquam pastor bonus, intercepit, omnia emolumenta undique sibi ex sigillo suo provenientia in gahophilatium, id est in fabrice bursa, reponens, ipsamque promovit ubicumque et apud quoscumque potuit quasi apes argumentosa deserviens sic quod, suo tempore, Christo sibi auxiliante, totum novum capitulum secretum et magnum cum computatoria scamnisque, armario in capitulo perfecit, in quo etiam capitulo, partim de bonis executionis domini quondam Lamberti de Stabulis, et partim, de suis, altare in honore IIII^or^ doctorum fundavit et dotavit. Item totum claustrum supra et subtus noviter factum. Item ecclesiam in magna parte, videlicet IIII^or^ pilaria ab ymo sursum in medio ecclesie. Item

porticum cum introïtu generoso, coronationemque cum ascensu turris et capellam supra porticum cum altari, quod vero altare postea, de bonis Petri Solos per Agnetem ejus sororem, consilio ipsius domini Philippi quo ipsam uti oportuit dotatum extiterat. Ab alia etiam parte ecclesie versus domum carceris, disposuit et fieri fecit murum in quo pendet janua cum pilariis usque ad turrim, votas que ecclesie, quatuor columpnas juxta altare, septem candelabra de metallo, cathedras que sacerdotales juxta altare majus, armariaque et capsas in thesauraria quibus littere, ornamenta et jocalia ecclesie conservantur, necnon armariolum in choro, in quo absconsum cum candelis suis inclusit, et aliquando libros. Item crucifixum cum appenditiis in medio ecclesie, et multa alia que longum foret per omnia enarrare. In qua etiam ecclesia idem dominus Philippus de suo proprio fundavit et dotavit altare Sanctorum Petri et Pauli, Johannis Ewangeliste et Baptiste, primo in dicta capella supra porticum, postea supra gradus sub campanis, denuo translatum juxta pilarium a parte versus claustrum. Ipse etiam, de bonis domini Wilhelmi Anglici, fundavit et ordinavit altare et officium in capella ejusdem, sub campanili, unde, singulis annis proveniunt in ecclesia personis ejusdem LV modii spelte hereditarii et ultra, quod nunquam sine ipsius domini Philippi providentia factum extitisset. Ipse etiam providit ecclesie de cruce argentea emaliata cum ymaginibus et de jocali in quo consuetum est sacrum sacramentum deferri, necnon de reliquis XI^m virginum cum capite argenteo, tabulis que depictis, de melioribus capis ac ornamentis altaris et aliis multis jocalibus melioribus, que ecclesia habet vel postea habuit; fecit etiam in domo sua et in celario ecclesie suis expensis conscribi et totaliter fieri bibliam in quatuor pulcris voluminibus,

quatuorque antiphonaria meliora ([1]), duo salteria, missale bonum, regulam et multa alia. Ipse etiam sua industria procuravit, apud executionem quondam domini Lamberti de Stabulis, pro fabrica nostra, apud Freris, sex bonuaria VIII° virgatas terre magnas; apud Wege, XI virgatas magnas; apud Fies, XIX virgatas magnas et X parvas; apud Hodege, quinque bonuaria, V virgatas magnas et octo parvas hereditarie habendas. Et licet fabricam et altaria ecclesie sic promoveret, propter hoc, tamen, non desinebat etiam prebendas canonicorum augmentare; nam de suo proprio, in vita sua, anniversaria dominorum Theobaldi de Barro et Adulphi de Marcha episcoporum, Bruni de Florentia, patris sui, Warnerique fratris, nec non festa octavarum Epiphanie, conversionis Beati Pauli, Sanctorumque Bernardi, Michaelis archangeli, XI millium virginum, Katherine, Conceptionis Beate Marie et alia diversa que non vidi fieri faciebat pro cultu divino et prebendis canonicorum augmentandis. Et inter alia, cum notavisset dominum Johannem Martino, tunc satis noviter effectum canonicum fore habilem ad cantoriam ecclesie et chori gubernationem, non in persone sue favorem, sed ut officium divinum celebrius fieret, et cantaretur, ipsoque ignorante quousque in capitulo pro

---

([1]) Plusieurs de ces antiphonaires existent encore actuellement à Sainte-Croix.

On lit dans l'un d'eux, après le propre du temps, au bas de la page, les vers suivants :

Ordinat hec duo bis cantor B (a) volumina nobis
Ductu precipuo Ph. (b) decane tuo
Pro cruce fit labor is, vos pro mercede laboris
Qui crucifixus erat ipse ad sidera ferat.

a) Baudouin de Mollin, chantre, mort en 1334.

b) Philippe Bruni, doyen de 1324 à 1361.

ejus admissione indicto hoc proponeretur, dictam cantoriam procuravit eidem. Et cum iste tam valens dominus omnia pretacta in vita sua peregisset, in humili tamen loco, videlicet sub campanili, corporis sui petiit sepulturam, fabricam ecclesie nostre universorum bonorum suorum successorem relinquens et heredem, in Domino requiescens anno ejusdem M° CCC° LX° primo, die beati Lamberti, sic quod veraciter cum psalmista dicere potuit : Domine dilexi decorem domus tue. De cujus etiam bonis, postea, facte sunt due fenestre ipsius ecclesie principales, multa que alia bona, et merito ut qui in vita sua ipsam ecclesiam bonis actibus illuminavit, de ejus etiam substantia materialis ecclesia post ejus decessum preclarescat. Et licet ipse, sua humilitate, in pretacto loco sub campanili sepulturam corporis sui elegisset, capitulum tamen omnia per ipsum gesta considerans, ipsum tamquam omni honore dignum in medio ecclesie, prout decuit, sepelivit, cujus anima in pace requiescat. In cujus tumba seu epytaphio sic conscriptum reperitur :

Hujus hic ecclesie prudens opifexque decanus
Vivus eam festis, capsis, proventibus, aris,
Libris, veste, capis, fabrica, splendore, columpnis
Ac multis aliis divinum qualibus olim
Templum predoctus Salomon munivit adornans,
Juris honor, laus rethorice, patientie asilum,
Sydus honestatis, fratrum concordia, nexus
Pacis, egenorum saties hospesque benignus
A re nomen habens equi Philippus amator
En moriens fabricam cunctorum fecit heredem
Sancte verna crucis, per eam conscendat in altum
Bis D C ter LX obiens I conjuge luce
Lamberti media situs hic virtutis ad instar (1).

---

(1) *Cartul. A*, fol. 18.

LISTE DES DIGNITAIRES ET DES CHANOINES DE SAINTE-CROIX

Prévôts.

LAMBERT, 1011, 1028. Mort vers 1032 (1).

RADULPHE, 1032.

RAZELLINUS ou RAZEKINUS, 1044 (2).

WOLBERT, 1063. Serait devenu doyen de Saint-Lambert, en 1066, 1068 (3).

OTBERT DE BRANDEBOURG, 1086, 1091 (4). Élu évêque de Liége en 1092. Mort le 31 janvier 1119.

MEINGALD, 1095.

HEZELIN, que certains cartulaires appellent aussi Liezelin ou Betzelin, 1107, 1113, 1118. Il fut chanoine de Saint-Lambert dès 1095 et devint moine de Cluny vers l'an 1122 (5).

JEAN, prévôt de Sainte-Croix et archidiacre, 1131 (6). Ne pas le confondre avec Jean de Loverval qui devint archidiacre après lui.

---

(1) *DTCSL*, t. I, p. 58.

(2) *Id.*, t. I, p. 71.

(3) *DTCSL*, t. I, p. 85.

(4) *Id.*, t. I, p. 93. — *Cantatorium*, édit. K. Hanquet, pp. 152-153.

(5) *DTCSL*, t. I, p. 102.

(6) MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 93.

REMBALD, prévôt de Sainte-Croix et doyen de Saint-Lambert, 1141, 1143, 1149. Chanoine de Saint-Lambert depuis 1116, il fut prévôt de Saint-Jean, de 1126 à 1140 (1).

BRUNO DE DURAS, archidiacre, prévôt de Sainte-Croix et de Saint-Barthélemi, 1154; prévôt de Sainte-Croix et archidiacre, 1171. Chanoine de Saint-Lambert dès 1140, on n'en trouve plus de mention après 1178 (2).

SIMON, prévôt de Sainte-Croix et doyen de Saint-Lambert, 1188, 1189 (3).

THOMAS DE HEMRICOURT, prévôt de Sainte-Croix, 1196-1216; archidiacre de Condroz, 1207-1219; chantre de Saint-Lambert, 1205; archidiacre, prévôt de Sainte-Croix, de Saint-Jean et de Saint-Barthélemi, 1214-1216 (4).

LAMBERT DE WAHA, prévôt de Sainte-Croix, 1220 (5); prévôt de Saint-Pierre et de Sainte-Croix, 1228 (6).

HENRI, prévôt de Sainte-Croix, 1231; archidiacre de Liége et prévôt de Sainte-Croix, 1232, 1236, 1242 (7). Est-ce Henri de Beaumont ou H. de Dyck, tous deux archidiacres?

GÉRARD DE FONTAINE, 1275. Le 15 mai de cette année, étant prévôt de Sainte-Croix et abbé séculier de Thuin, il

---

(1) *DTCSL*, t. I, p. 121.

(2) *Id.*, t. I, p. 145. — *AHEB*, t. XXIII, p. 317. — *Leodium*, t. III, p. 143. — *Chapitre de Saint-Martin*, charte nº 4.

(3) *DTCSL*, t. I, p. 165.

(4) *Leodium*, t. II, p. 4; t. VI, pp. 71-72. — *DTCSL*, t. I, p. 212.

(5) *Leodium*, t. VI, p. 143.

(6) *Val-Saint-Lambert*, charte nº 74.

(7) Cartul. A, fol. 146 vº, 236, 237, 240 vº.

obtint du pape l'autorisation de cumuler ces deux dignités avec son canonicat et la chantrerie de Saint-Lambert, après avoir résigné l'église de Kerkom et la chapelle de Binderveld ([1]).

Guillaume de Rotselaer, 1280. Cité comme chanoine de Saint-Lambert de 1261 à 1294 ([2]).

Roger d'Ile ou Roger Lambuche, 1282. Cité comme chanoine de Saint-Lambert dès 1268. Il mourut le 25 juillet 1282 et fut inhumé au couvent des Dominicains de Liége, sous une pierre portant l'épitaphe : « *Anno ab incarnatione Domini MCC°LXXX° secundo, in die beatorum Jacobi et Christophori, obiit dns Rogerus filius quondam Lambutii, canonicus majoris ecclesie et prepositus Sancte Crucis Leodiensis* ». Il était fils de Lambert du Solier, maréchal de l'évêché de Liége ([3]).

Octavien de Colle Alto, chanoine de Saint-Lambert dès janvier 1295; peu après sa mort, le 21 mars 1344, le Saint-Siège se réserva la collation de la prévôté de Sainte-Croix dont il était titulaire ([4]).

Jean Maurel ou Maurelli, bachelier en décrets du diocèse de Limoges, obtint, le 29 mars 1344, un canonicat et une prébende à Saint-Lambert, ainsi que la prévôté de Sainte-Croix, vacants par décès d'Octavien de Colle Alto ([5]). Le 7 juillet 1352, il obtint la prévôté de Saint-Denis, par décès de Renier de Ghoer, avec faculté de con-

---

([1]) *AHEB*, t. XXXI, p. 127.

([2]) *DTCSL*, t. I, p. 298.

([3]) *Chapitre de Saint-Denis*, charte du 1er août 1268. — Poncelet, *Les maréchaux de l'évêché de Liége*, p. 35.

([4]) *Reg. Avin.*, 74, fol. 288.

([5]) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, t. I, p. 163, n° 691.

server celle de Sainte-Croix jusqu'au moment où il aurait pris possession de l'autre. D'autre part, le même jour, 7 juillet 1352, à la demande de Pierre, évêque de Clermont, le pape réserva à Guillaume de Lescura, clerc de Tulle, homme lige du vicomte de Turenne, une prébende à Saint-Lambert et la prévôté de Sainte-Croix lorsque Jean Maurelli aurait pris possession de celle de Saint-Denis (1). Nonobstant toutes ces combinaisons, Maurelli resta prévôt de Sainte-Croix. Il était en même temps auditeur général de la cour pontificale; son sceau porte, à dextre, un écusson à deux clefs posées en sautoir; à senestre, un écusson à un lion, au chef chargé de trois étoiles (2). Il conserva la prévôté de Sainte-Croix jusqu'au moment où il fut promu évêque de Vaison en 1363 (3).

ANTOINE DE FIZE, sous-diacre, pourvu de la prévôté de Sainte-Croix, le 16 février 1363 (4). En 1366, 1375, il était professeur en droits et prévôt de Saint-Denis.

EUSTACHE PERSANT DE ROCHEFORT, 1366. En cette année, Eustache céda la prévôté de Sainte-Croix à Jean Huweneal, en échange de l'écolâtrerie de Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle. En cas de vacance simple, l'élection du prévôt appartenait au chapitre intéressé, mais en cas de permutation, les chanoines devaient présenter le titulaire au chapitre cathédral, qui soumettait le nouveau prévôt à la ratification de l'évêque. Par suite d'un oubli de ces usages, le chapitre de Sainte-Croix demanda

(1) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, pp. 197, 632, 633, nos 801, 2428, 2429. — *Reg. Avin.*, 83, fol. 185.

(2) *B.* et *S.*, t. IV, p. 356.

(3) *Reg. Avin.*, 152, fol. 264 vo.

(4) *Id.*, 152, fol, 264.

directement à l'évêque la confirmation de Jean Huweneal; ayant reconnu son erreur, il s'en excusa au chapitre de Saint-Lambert, le 29 octobre 1366, en le priant d'approuver la permutation dont il s'agit [1].

Maître Jean Huweneal de Huy, licencié en décrets 1366, 1370, prévôt de Sainte-Croix, mort vers novembre 1372. Il avait été doyen de Sainte-Croix, de 1363 à 1366. D'après l'acte de collation de son successeur, il était fils de Guillaume Huweneal.

Lambert de Nanines, pourvu de la prévôté le 19 novembre 1372 [2]. Il abandonna la prévôté de Sainte-Croix vers 1380; était scelleur de Liége en 1381. Mourut le 27 août 1402, abbé séculier de Ciney.

Philippe Walram, 1380, 1384 [3]. Il fit son testament le 27 septembre 1384, vivait encore en 1388.

Gilles Frérart, 1401, 1405. Chanoine de Saint-Lambert de 1388 à 1418.

Rigaud de Fexhe, 1411. Mort le 27 mars 1413. Chanoine de Saint-Lambert depuis 1395.

Raes de Gavre dit de Hérimez, 1419, 1454. Cité comme chanoine de Saint-Lambert depuis 1415. Mourut prévôt de Sainte-Croix, le 27 mai 1454. L'évêque de Liége lui ayant demandé de faire relief féodal de sa prévôté, l'écolâtre de Saint-Lambert Jean d'Ochain soutint qu'aucune prévôté n'était sujette à cette formalité [4].

---

(1) *B.* et *S.*, t. IV, p. 442.

(2) *Reg. Avin.*, 186, fol. 240; reg. 196, fol. 478.

(3) *Sainte-Croix*, Cartul. II, fol. 104 v°. — *Cathédrale Saint-Lambert, Libri chartarum*, II, p. 461.

(4) DTCSL, t. II, p. 186.

Roland Surlet, nommé prévôt de Sainte-Croix en remplacement de Raes de Gavre, présenta son décret d'élection au chapitre Saint-Lambert, le 6 juin 1454. Il montra beaucoup de zèle pour la défense des libertés ecclésiastiques et de l'immunité des cloîtres de Sainte-Croix. Il fut tué, du côté des Liégeois, à la bataille de Brusthem, le 28 octobre 1467.

Louis de Créquy, 1471, 1474. Il défendit, en 1477, les privilèges de sa collégiale contre le chancelier du prince, qui prétendait détenir, dans la tour de l'official, un voleur pris dans les cloîtres de Sainte-Croix. Il résigna la prévôté en 1481. On croit qu'il renonça à ses bénéfices pour se marier (1).

Maître Martin van der Keelen, docteur en médecine et médecin de Louis de Bourbon. Pourvu de la prévôté de Sainte-Croix par l'évêque, le 21 février 1481, à la suite d'un échange fait avec Louis de Créquy. Admis par le chapitre de Sainte-Croix, le 26 février 1481; intronisé le 18 mars suivant. Il mourut le 1er février 1520. Il fut aussi doyen de Saint-Denis (2).

Gilles van der Blokerie, élu en 1520. Vers la fin de l'an 1532, il céda la prévôté de Sainte-Croix à Jean de Hornes, par suite d'un échange triangulaire, en vertu duquel van der Blokerie obtint l'archidiaconat de Hainaut; Adolphe de Schauwenbourg, précédemment archidiacre de Hainaut, reçut la prévôté de Saint-Lambert, et Jean, comte de Hornes, précédemment prévôt de Saint-Lambert, devint prévôt de Sainte-Croix.

---

(1) *DTCSL*, t. II, p. 283.

(2) *BCRH*, 3e série, t. XIV, p. 32.

Le 11 novembre 1532, Jean, comte de Hornes, se présenta au chapitre de la cathédrale et déclara qu'il résignait la prévôté de Saint-Lambert à Adolphe de Schauwenbourg; celui-ci y fut aussitôt admis. Le pape Clément VII ratifia cet échange, le 16 décembre 1532. Blokerie fut admis archidiacre de Hainaut, le 12 avril 1533 (1).

Jean, comte de Hornes, 1532. Au moment où Jean de Hornes résigna la grande prévôté pour devenir prévôt de Sainte-Croix, il avait déjà succédé aux domaines patrimoniaux de Hornes, Altena, etc., par suite de la mort de son frère aîné Jacques, comte de Hornes, décédé sans enfant, en août 1531. Peu de temps après, il résigna tous ses bénéfices ecclésiastiques et se maria avec Anne d'Egmond.

Maître Louis de Cortembach succéda à Jean de Hornes et mourut le dimanche 8 janvier 1548. Il avait été admis chanoine de Saint-Lambert, le 20 octobre 1511.

Herman, comte de Renneberg, fut élu prévôt de Sainte-Croix, par acclamation, le 14 janvier 1548. Il résigna cette dignité le 9 août 1566.

Thierri de Lynden, archidiacre d'Ardenne, vicaire général et scelleur de l'évêque, abbé séculier de Dinant. Élu prévôt de Sainte-Croix, le 6 octobre 1567; il résigna la prévôté, le 27 avril 1588.

Henri de Hoengen dit Wassembergh, élu prévôt de Sainte-Croix, le 30 avril 1588. Le 1er septembre suivant, le chapitre, à la demande de ce prévôt et vu l'exiguité des revenus attachés à cette dignité, consentit à y annexer une prébende, à laquelle les titulaires devaient se faire

---

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, Réceptions, reg. 68, fol. 79, 84.

admettre comme les simples chanoines. En novembre 1595, par suite des difficultés relatives à cette prébende, Hoengen n'avait pas encore été admis officiellement comme prévôt par le chapitre de Sainte-Croix. Il ne fut admis que le 23 juillet 1598. Il mourut, le 22 juin 1601 [1].

GILLES DE GLAIN, élu le 11 juillet 1601; admis le 22 décembre suivant. A peine installé, il reprit le procès intenté au chapitre, en cour de Rome, concernant les conditions de l'union d'une prébende à la prévôté; il obtint, vers 1623, une sentence pontificale, qui condamnait le chapitre à lui payer les pleins fruits de la prébende, avec les distributions quotidiennes, depuis vingt-sept ou vingt-huit ans. Sur ces entrefaites, Gilles de Glain obtint et accepta la prévôté de l'église N.-D. de Maestricht; le chapitre prétendit qu'en vertu d'une bulle du pape Sixte, Gilles de Glain, en acceptant cette nouvelle dignité, avait tacitement renoncé à la prévôté de Sainte-Croix. Le 12 juin 1624, le chapitre de Saint-Lambert invita de Glain à abdiquer l'une de ses prévôtés [2]. Quelque temps après, le chapitre de Sainte-Croix fixa, au 21 octobre 1624, la date de l'élection d'un nouveau prévôt; au jour fixé, Jean de Bocholtz fut élu; le chapitre cathédral confirma cette nomination le 25 octobre et décida, en

---

[1] L'union d'une prébende à la prévôté de Sainte-Croix donna lieu à de longs conflits entre le chapitre et les prévôts. Voir à ce sujet une conclusion du chapitre de Saint-Lambert du 15 mars 1597, et ci-dessus, p. XIX.

[2] Le chapitre de Saint-Lambert déclara, le 1er mars 1624, que les prévôts des collégiales et les abbés séculiers avaient, de tout temps, été choisis dans son sein.

même temps, de contribuer aux frais que cette affaire pourrait occasionner et à ceux du procès pendant à Rome *pro manutentione sixtinæ* (1). Dans une lettre adressée quelques jours auparavant par un chanoine de Sainte-Croix à l'un de ses confrères, il est dit que, si dans ce conflit, le chapitre de Saint-Lambert n'appuye pas celui de Sainte-Croix, « nous avons résolu d'eslire ung brabançon pour luy (à de Glain) mettre au devant ung fort adversaire » (2). De Glain se maintint en fonctions envers et contre tous; il mourut official de Liége, prévôt de Sainte-Croix et de N.-D. à Maestricht, le 4 juin 1626. Son frère et héritier, Henri de Glain, poursuivit encore pendant quelque temps le procès contre le chapitre de Sainte-Croix, le point de savoir si le bénéfice de la sentence pontificale devait appartenir à l'héritier naturel ou au successeur en fonctions n'étant pas certaine.

Jean de Bocholtz, élu dès octobre 1624, entra en fonctions à la mort de de Glain. Sous son administration, on finit par trouver un accommodement au sujet de la prébende annexée. Bocholtz mourut le 3 novembre 1652.

Denis van den Ertwecht, docteur en droit, élu le 27 novembre 1652; admis le 25 février 1653. Mort le 27 février 1656.

Gilles Simonis, official de Liége, licencié en droits, élu le 16 mars 1656. Confirmé par le pape en mai suivant. Mort le 27 février 1667.

Guillaume-Bernard de Hinnisdael, élu le 21 mars 1667,

---

(1) *Chapitre de Saint-Lambert*, Conclusions capitulaires, reg. 132, fol. 18 v°.

(2) *Chapitre de Sainte-Croix*, liasse n° 536.

confirmé par le pape le 15 avril; admis par le chapitre le 12 mai. Mort le 19 novembre 1709. Il fit ériger, en 1674, le retable du maître-autel de Sainte-Croix.

Henri de La Naye, élu le 2 décembre 1709, mort le 16 septembre 1746.

François-Lambert-Charles, comte de Méan, élu le 3 octobre 1746, confirmé par le pape le 16 novembre. Mort le 5 février 1749.

Gilles-Étienne de Ghéquier, élu le 23 février 1749; mort le 17 mars 1753.

Pierre-Guillaume, comte de Méan, élu le 9 avril 1753; admis par le chapitre le 26 juillet suivant; mort le 15 mai 1777.

Ferdinand-Conrard, baron de Haxhe de Bierset, dit aussi de Haxhe de Hamal, élu le 30 juin 1777. Il abdiqua sa dignité en octobre 1791. Mort le 26 août 1793.

Charles-Bernard de Ghysels, élu le 6 novembre 1791. D. M. 1794.

Doyens (1).

Godezo, 1063. — *Étant chanoine de Saint-Lambert, aurait été désigné comme doyen, par Wazon, parmi les quinze chanoines qu'il ajouta, en 1045, à ceux institués par Notger, et serait mort le 2 janvier 1086.*

---

(1) Les indications imprimées en italiques sont tirées des listes mentionnées p. V et surtout d'une liste chronologique des doyens, dressée vers 1608, par le chanoine Laurent de Lintre, alias Baillonville, et insérée dans le reg. aux statuts n° 52. Ces indications sont loin d'être toujours exactes.

Lambert, doyen et chantre, 1095, doyen, 1096 (1). — *Lambert de Campinia, élu doyen le 11 janvier 1086, mort le 21 février 1112.*

Sigismond, 1113, 1119 environ. — *Sigismond Lazari, nommé doyen le 1er mars 1112, mort le 27 novembre 1140.*

Lambert, 1141, 1143, 1153 (2). — *Lambert Narie, élu le 3 décembre 1140, mort le 30 avril 1170.*

Gilbert ou Gislebert, 1171, 1189 (3). — *Gislebert Martini, élu le 7 mai 1170, mort le 18 décembre 1201.* L'obituaire mentionne, au 18 décembre, la commémoraison d'un chanoine Gilbert, mais non d'un doyen.

Herman, 1189, 1193 (4). — *Herman Wylmanni, élu le 26 décembre 1201, mort le 4 juin 1216.*

Henri, 1200, 1203 (5). Il devint chanoine de Saint-Lambert et figure, à ce titre, dans une charte d'août 1220, sous le nom de Henricus, sacerdos, quondam decanus Sancte Crucis (6). — Ne figure pas dans les listes.

Helyas, 1236, 1237. Sa commémoraison se célébrait le 1er mars. — *Elias Patricii, nommé le 12 juin 1216, mort le 1er mars 1237.* Cette dernière date est erronée puisque Helyas est encore témoin à une charte du 2 mai ou 26 juillet 1237 (7).

---

(1) *Cartul. A*, fol. 14 v°. — *B.* et *S.*, t. I, p. 47.

(2) Thimister, *Chartes de Saint-Paul*, p. 47.

(3) Id., pp. 11, 14. — *BIAL*, t. IX, p. 344. — Lahaye, *Inventaire analytique des chartes de Saint-Jean*, p. 21.

(4) Id., *Chartes de Saint-Paul*, pp. 17, 23.

(5) *B.* et *S.*, t. I, pp. 123, 137, 138. Comme on le voit, la liste est certainement inexacte quant à ces trois derniers doyens.

(6) *Leodium*, 1907, p. 144.

(7) *BSAHL*, t. XIV, p. 239.

Francon. Ce doyen figure dans l'obituaire à la date du 12 mars. — *Francon d'Argentine, nommé le 10 mars 1237* (ce qui est inexact), *mort le 12 mars 1242.*

Jean de Senines (?), mort le 29 mai. La liste place ici un Jean de Bouvignes, qui aurait été élu doyen le 21 mars 1242, aurait fondé l'autel de Saint-Laurent et serait mort le 4 mars 1249. Cela est erroné : Jean de Bouvignes ne fut doyen que plus tard, de 1304 à 1316; c'est à lui que s'applique la mention du nécrologe de Sainte-Croix, au 4 mars, et la fondation de l'autel de Saint-Laurent. D'autre part, nous n'avons, concernant Jean de Senines, que la mention suivante du nécrologe de Floreffe : 29 mai (Commemoratio) Johannis de Senines, decani Sancte Crucis, pro quo habemus IIII modios spelte (1).

Gilles de Wineghem, 1250. Comm. 2 novembre. — *D'après la liste, qui le nomme Gilles de Wihogne et l'identifie à tort avec son troisième successeur, il aurait été nommé le 12 mars 1249 et aurait résigné ses fonctions le 8 septembre 1265.*

Maître Godefroid, 1258, 1260 (2); il était en même temps, chanoine de Saint-Martin. Une charte de Sainte-Croix, du 4 janvier 1258, renseigne comme doyen « magister G. », ce qui signifie certainement Godefroid. — Ne figure pas dans la liste.

Maître Nicole delle Fosse, 1269, 1272, 1276 (3). Comm. 10 juin. Prêtre. — *Nicolas de Fovea, élu le 8 septem-*

(1) *AHEB*, t. XIII, pp. 205-206.

(2) *Collégiale Saint-Martin*, charte n° 69.

(3) *Val-Saint-Lambert*, charte n° 352. — de Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, t. I, p. 92.

bre 1265, fonda l'autel de Saint-Gilles dans les cloîtres et mourut le 11 juin 1277.

MAÎTRE GILLES DE WIHOGNE, 1279-1291. Mort le 6 février 1291 (1). Comm. 4 février. — *D'après la liste, Gilles de Wihogne serait le même personnage que Gilles de Wineghem ci-dessus, qui aurait été réélu le 20 juin 1277 et serait mort le 4 février 1291.* — Il fonda l'autel de Saint-Gilles dans l'église.

MAÎTRE GÉRARD DE SAINT-TROND, dit SORTES, chanoine en 1280, 1286 (2), doyen en 1291, 1295. Comm. 4 janvier. Il était fils de Walter Probus et de Marguerite dont l'anniversaire se célébrait le 31 octobre. — *Élu le 12 février 1291, mort le 4 janvier 1299.*

MAÎTRE LAMBERT GILEMANS, 1300, 1301, 1302. — *Lambert de Ora, élu le 12 janvier 1299, mort le 10 juin 1303.*

JEAN DE BOUVIGNES, 1304-1316. Mort le 4 mars 1316. Comm. 4 mars. — *Jean Ursi, élu le 18 juin 1303, mort le 6 juin 1314.*

WÉRI DE GRACE, écolâtre en 1317. Le 9 mai 1318, le pape lui conféra un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende (3). On ignore la date de sa nomination comme doyen. Il résigna le décanat, entre les mains de l'évêque de Liége, peu avant le 24 juillet 1324, en faveur de Philippe Bruni, à la demande du chapitre, qui désirait voir appeler à ces fonctions un homme d'une

---

(1) Reg. 102, fol. 12 v°. — NAVEAU, *Épitaphes*, n° 143.

(2) PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, pp. 351, 352, 382.

(3) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 227, n° 583.

capacité et d'un dévouement supérieurs [1]. En 1325, Wéri de Grâce était chanoine de Saint-Lambert [2]. Il était fils de Nicolas de Grâce. Son frère, Nicolas de Grâce, était aussi chanoine de Sainte-Croix [3].

MAÎTRE PHILIPPE BRUNI OU LE BRUN, chanoine en 1309, 1314 [4]. Le 30 juillet 1324, le pape lui conféra, malgré l'irrégularité de sa naissance, le décanat de Sainte-Croix vacant par résignation de Wéri de Grâce; il était appelé à ces fonctions par les vœux de tout le chapitre qui voyait en lui l'homme capable de rendre la prospérité à la collégiale et de reconstruire l'église [5]. Cependant, moins d'un mois après sa nomination, il faillit abandonner son poste; le 16 août 1324, le pape, étant donné le peu d'importance des revenus attachés au décanat de Sainte-Croix (il était d'un rapport de 25 petites livres tournois), autorisa Bruni à le résigner et à recevoir une autre dignité ou un autre office, tout en conservant sa prébende et son canonicat à Sainte-Croix [6]. Bruni ne donna pas suite à ce projet [7]. En 1334, il était vice-gérant d'Angelus de Filiis Ursi, prévôt de N.-D. à Tongres. Mathias de Lewis et l'obituaire disent que Bruni était de Florence, mais cela doit être une erreur, je crois plutôt qu'il était originaire de Roclenge ou des environs [1]. Philippe

---

(1) ID., *ibid.*, p. 506, n° 1358.

(2) ID., *ibid.*, p. 563, n° 1531.

(3) *Reg. Clem. V*, n° 7007.

(4) PONCELET, *Le Livre des fiefs d'Adolphe de la Marck*, p. 142 (3 juin 1314).

(5) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 506, n° 1358.

(6) ID., *ibid.*, p. 515, n° 1378.

(7) Voir ci-dessus, p. XLIV; voir aussi BERLIÈRE, *Une consultation sur le droit d'étole, 4 avril 1355*, dans *Leodium*, 9e année, p. 7.

Bruni mourut le 17 septembre 1361. Il fut inhumé au milieu de la nef de Sainte-Croix, sous une pierre richement ornée de métal; nous avons donné son épitaphe ci-dessus — *D'après la liste, il aurait été élu doyen le 15 juin 1314, ce qui est une erreur.*

MAÎTRE GILLES BENJAMIN [2], dit DE VODECÉE OU DE WADRECHÉES, vint à la résidence comme chanoine, le 31 octobre 1347; était aussi, en 1355, chanoine de Saint-Servais à Maestricht [3]. Élu doyen de Sainte-Croix le 28 septembre 1361. Mort le 25 mars 1363. En 1356, il était conseiller privé de l'évêque de Liége. Comm. à Sainte-Croix et à Saint-Servais à Maestricht, 25 mars.

JEAN HUWENEALZ DE HUY, licencié en droit canon. Pourvu d'un canonicat sous expectative de prébende, le 8 avril 1363 [4]. Élu doyen en remplacement de Gilles Benjamin, il résigna le décanat, le 25 août 1366, pour devenir prévôt, et sa prébende, le 9 août 1367 [5]. (Voir la liste des prévôts.)

DENIS D'OTHÉE, clerc en 1356 [6]. Élu doyen le 25 août 1366.

---

(1) Voir chartes nos 378 et 488 et Cartul. A, fol. 230 vo. L'obituaire de Sainte-Croix mentionne la commémoration de Philippe Bruni au 20 septembre; celle de Bruni de Florencia, au 23 septembre, et celle de Warnier Bruni, au 4 octobre.

(2) Ainsi appelé, notamment, dans le Cartul. I, fol. 75 vo, où il est dit qu'il légua son bréviaire aux recteurs successifs de l'autel des Saintes Catherine et Hélène, après le décès de son cousin Gilles, chapelain de Dinant.

(3) Reg. 206. — *BIAL*, t. XVI, pp. 343, 345. — *B.* et *S.*, t. IV, pp. 202, 278. — PIOT, *Chartes de Saint-Trond*, t. I, p. 547. — Voir aussi *Leodium*, 9e année, p. 7.

(4) *Reg. Avin.*, 150, fol. 574.

(5) *B.* et *S.*, t. IV, p. 402. — *Val-Saint-Lambert*, charte 636.

(6) *B.* et *S.*, t. IV, p. 226.

Mort le 30 juillet 1383. En 1371, il était aussi curé de Wibrin (1). On grava sur sa tombe l'inscription suivante :

Profuit in terris studio sub marmore pressus
Perpete divinis insistens mente decanus
Iste Dionisius constans prudensque benignus
Nullus ei fastus dominans fuit imo modestus
Pauperibus largus non lentus in orbe sed argus
Cui det et eternus celestia scandere christus (2).

Mathias de Potthem de Lewis ou de Léau, chanoine depuis 1347. Élu doyen le 6 août 1383. Mort le 3 janvier 1389. Rédacteur d'une chronique liégeoise et du *Magnus Liber* de Sainte-Croix dont il est question ci-dessus. Ses armoiries étaient une fasce accompagnée de trois roses. Comm. 2 janvier. Il reçut la sépulture dans la chapelle des Quatre Docteurs sous une pierre portant l'épitaphe suivante :

M ter C scribo semel L quater X minus uno
In ternaque die fuit mors mesta Mathie
De Lewis tribuat clerum quem Legia servat
Constans non vanus plenus virtute decanus
Hac fuit ecclesia bene profuit in politia
Prudens et gratus jacet hic, sit pace beatus (3).

Il y eut, dans le personnel de Sainte-Croix, un autre Mathias de Lewis, grenetier compteur de 1356 à 1361, et chapelain de 1361 à 1367.

---

(1) *Reg. Avin.*, 181, fol. 326.

(2) Reg. 102, fol. 54 r°.

(3) Reg. 102, fol. 2 v°. — Le recueil d'épitaphes du chanoine van den Berch ajoute : *Anno Domini MCCCLXXXIX, mensis januarii die tertia, obiit Mathias de Lewis, hujus ecclesie decanus; orate pro eo.*

Jean de Liers, chanoine en 1369. Élu doyen le 13 janvier 1389, mort le 1er novembre 1405.

Tilman de Werm, chapelain en 1382, notaire, prêtre et chanoine en 1389. Élu doyen le 12 novembre 1405. Mort le 18 janvier 1408.

Maître Henri Moy de Bréda, licencié en droit canon, chanoine en 1401. Élu doyen le 21 février 1408. Mort le 21 décembre 1434. Comm. 22 décembre.

Maître Jean d'Attenhoven, chanoine en 1413, avocat. Élu doyen le 28 décembre 1434. Mort le 13 ou 14 avril 1439.

Jean Rusener, élu le 20 avril 1439. Mort le 1er juillet 1456. Il était aussi doyen du concile d'Hilvarenbeeck.

Maître Gheymar de Nyssem, chanoine dès 1441. Élu doyen, par acclamation [1], le 8 juillet 1456; intronisé solennellement le 22 août suivant. Maître Barthold Nicolaï de Saint-Hubert et Godefroid de Crummen firent valoir quelques prétentions au décanat, en vertu de lettres de provision et grâces expectatives, mais ils échouèrent dans leurs réclamations. Maître Gheymar mourut le 17 octobre 1470.

Gilles de Lapide, chanoine en 1471. Doyen dès le 29 juin 1474 [2]. Résigna en 1497 et devint chanoine de Saint-Servais à Maestricht. Il était fils de Simon de Lapide et de Catherine. — Voir Commémoration du 23 août.

---

(1) Les trois voies d'élection étaient : *via sancti Spiritus*, c'est-à-dire l'acclamation, *via compromissi* et *via scrutinii.*

(2) *Échevins de Liége,* reg. 34, fol. 160 v°.

Maître Gérard Chevalier ou Militis, fils de Jean Chevalier, de Givet, et d'Aléide Buckens dite Leumans de Ruremonde. Il était bachelier en théologie, maître ès arts de l'Université de Paris. D'abord chanoine de N.-D. à Dinant, le pape Alexandre VI lui conféra, le 4 janvier 1497, une prébende et le décanat de Sainte-Croix, vacant par résignation de Gilles de Lapide; admis par le chapitre le 23 mars; intronisé comme doyen le 8 mai suivant. Admis chanoine de Saint-Lambert le 8 mai 1528, il conserva jusqu'à sa mort sa prébende et le décanat de Sainte-Croix; il fut conseiller ordinaire, conseiller privé et chancelier d'Erard de la Marck. Il mourut le 16 décembre 1541 et fut enseveli à Saint-Lambert. On lui érigea aussi un monument à Sainte-Croix.

Maître Guillaume de Durbuto, prêtre, notaire et sentencier de la cour de Liége. D'abord chapelain de Sainte-Croix, nommé secrétaire du chapitre le 7 juin 1507; pourvu d'une prébende par Erard de la Marck le 27 juin 1510, par résignation de Christian Dhaveloes, en échange de l'autel N.-D. en l'église paroissiale de Terwangne; admis le 30 juillet suivant. Élu doyen, au scrutin, le 20 décembre 1541; intronisé le 14 février 1542, malgré les prétentions au décanat de maître Charles de Nicquet. Durbuto mourut le 7 décembre 1543. Il était aussi curé de Dieupart et doyen du concile de Saint-Remacle.

Maître Charles de Nicquet, clerc du diocèse de Liége, en 1528 (1); chanoine de Sainte-Croix et doyen du concile de Fleurus en 1540. Élu doyen de Sainte-Croix, par acclamation, le 13 décembre 1543; intronisé le 22 jan-

(1) Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 299.

vier 1544. Mort doyen de Sainte-Croix, chanoine et official de Liége, le 29 [1] novembre 1579. Dès le 16 novembre, le doyen, infirme, avait pris maître André Heynssch pour l'aider dans les affaires du décanat.

GILLES PAMBRUGGE, de Bertrée lez-Hannut, maître ès arts, fils de Guillaume Pambrugge et de Josine de Preelles. D'abord chanoine de N.-D. à Dinant, il reçut les ordres sacrés à Rome, en 1552. Pourvu d'une prébende de Sainte-Croix par le pape Paul IV, le 9 novembre 1558, en vertu d'une renonciation de Pierre Bardet, qui reçut une pension annuelle de 60 écus d'or hypothéquée sur ledit canonicat de Sainte-Croix, sur la prébende de Dinant et sur l'église paroissiale de Bertrée, que possédait Pambrugge. Élu doyen, par acclamation, le 17 décembre 1579; confirmé par Gérard de Groesbeeck le 15 janvier 1580; intronisé le 3 février. Mort le 7 décembre 1603.

MAÎTRE HENRI ABSCHOVEN OU ABSCHOVIUS, de Zittard, admis chanoine le 6 février 1565. Élu doyen le 15 décembre 1603; confirmé par Ernest de Bavière le 20 janvier 1604; inauguré le 23 janvier. Mort le 12 septembre 1610.

JÉRÔME GHÉRINX, fils de maître Philippe Ghérinx, médecin de Gérard de Groesbeeck, puis d'Ernest de Bavière. Admis chanoine le 24 octobre 1597 ; promu au diaconat en 1602, à titre d'un canonicat de Ruremonde. Élu doyen, par acclamation, le 22 septembre 1610. Mort le 11 septembre 1630. Il était licencié en droit.

LÉONARD LINTERMANS, né le 13 juillet 1590, fils de maître Fastré Lintermans, licencié en droit et avocat. Pourvu

---

[1] Le 30 novembre, d'après son épitaphe.

d'une prébende par Ernest de Bavière le 28 octobre 1605, par résignation d'Henri Michaelis; admis le lendemain. Écolâtre de 1625 à 1630. Élu doyen, par acclamation, le 24 septembre 1630; intronisé le 20 octobre. Déclaré jubilaire le 29 octobre 1655. Mort le 20 novembre 1664.

Bertrand de la Motte, licencié en droit, baptisé à Verviers, le 11 décembre 1618, fils de Mathieu de la Motte et d'Isabelle Bertrandi. Pourvu d'une prébende par le pape Urbain VIII, le 15 août 1636; admis le 7 avril 1637. Élu doyen le 9 décembre 1664; confirmé par le chapitre de Saint-Lambert le 13, par l'évêque, le 16, intronisé le 18 décembre. Mort le 1er février 1667.

Eustache Strecheus ou Le Treck, fils de Gilles Le Treck, de Liége. Chapelain de Sainte-Croix en 1634. Pourvu d'une prébende par le pape Urbain VIII, le 5 décembre 1637, en suite d'un échange fait avec Barthélemi Stravius; admis le 3 février 1638. Élu doyen, par acclamation, le 28 février 1667; confirmé par le chapitre de Saint-Lambert le 3 mars et, par l'évêque, le 5; intronisé le 9 mars. Mort le 4 novembre 1679. Dès le mois de juin précédent, il avait résigné son canonicat, en faveur de Lohier, tout en conservant le décanat.

Gérard Goeswin, fils de Jean Goeswin, marchand, et d'Agnès Jacquet. Pourvu d'une prébende par le pape Alexandre VII, le 26 décembre 1666; admis le 29 janvier 1667. Élu doyen, au scrutin, le 27 novembre 1679; confirmé par l'évêque le 2 décembre; intronisé le 7. Mort le 4 novembre 1684.

Claude-Charles de Halley, fils d'Albert-Ernest de Halley, seigneur de Libermé, et de Marie de Humyn. Pourvu par Maximilien-Henri, et admis à une prébende, âgé de

17 ans, le 3 avril 1659, par décès de Jean Francisci. Élu doyen le 20 novembre 1684; confirmé par l'évêque le 23 novembre. Mort le 5 ou 6 avril 1700. Il était prêtre, protonotaire apostolique et devint seigneur de Libermé.

Jean-François Mackerelle, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 22 avril 1659, fils de François Mackerelle et de Marie Simonis. Pourvu d'une prébende par le pape Innocent XI, le 2 mars 1684 (n. st.) par résignation de Robert Crassier; admis le 12 mai suivant. Prêtre. Élu doyen le 4 mai 1700. Mort le 13 mars 1728.

Jean-Hubert Lohier, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 9 décembre 1657, fils d'Oger Loxhier, procureur de la cour, et de Pétronille Marckon dit Sandron. Pourvu d'une prébende par le pape Innocent XI le 18 mai 1679; admis le 22 décembre suivant. Élu doyen le 5 avril 1728. Mort le 27 décembre 1740. Peu auparavant, il avait résigné sa prébende canoniale en faveur de son neveu Bronckart, tout en conservant le décanat. N'étant plus chanoine, il n'avait plus voix au chapitre et ne jouissait plus des droits de collation; il ne lui restait que les droits attachés à la dignité décanale.

Walter-Baudouin Gal de Couthuin, baptisé à Saint-Adalbert à Liége, le 27 janvier 1675, fils de Jean-Nicolas Renardi, docteur en droit et avocat, et de Louise-Catherine Gal. Le 17 juin 1679, Maximilien-Henri de Bavière donna la seigneurie de Couthuin, en engagère à Jean-Nicolas Renardi. Celui-ci mourut peu après et la terre de Couthuin, dégagée par la Chambre des comptes, passa en d'autres mains. Quelques années plus tard, Guillaume-François Renardi, bourgmestre de Liége, oncle de notre doyen, fut, le 9 octobre 1684, exécuté à Liége pour

raisons politiques; Walter, considérant ces faits comme une tache pour sa famille, répudia son nom patronymique et prit celui de sa mère. Admis chanoine de Sainte-Croix, le 20 août 1714, par résignation de Renier Moels. Dans son acte d'admission, il se nomme : Gal alias Renardi; à partir de ce moment, il ne se fait plus appeler que Gal de Couthuin, bien que la seigneurie fût sortie des mains de la famille depuis plus de vingt ans [1]. Élu doyen le 18 janvier 1741. Mort le 5 février 1746.

Pierre-Eustache Jamar de Montfort, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 12 octobre 1710, fils de Pierre-Arnold Jamar, avocat, et de Marie-Françoise de Montfort. Pourvu par le pape Clément XII, le 9 janvier 1737, de la prébende de Jean-Everard Fossoulle; admis le 12 mars suivant. Élu doyen à l'unanimité, le 7 mars 1746. Déclaré jubilaire le 12 mars 1785. Mort le 23 juin 1787.

André de Behault, baptisé à Saint-Pierre lez-Dinant, le 27 octobre 1722, fils d'André de Behault et de Marie-Jeanne Levage. Pourvu de la coadjutorerie de Dieudonné Levage, par le pape Benoît XIV, le 14 novembre 1745; admis chanoine, le 4 novembre 1747. Élu doyen, le 30 juillet 1787. Déclaré jubilaire, le 11 novembre 1796. Il mourut le 19 avril 1814.

---

(1) *Chambre des finances*, reg. 109, fol. 47, 71 v°. — *Échevins de Liége*, convenances et testaments, 1677-1687, fol. 146. — *Registre aux baptêmes de la paroisse Saint-Adalbert.*

Chantres [1].

Lambert, doyen et chantre 1095. La liste le renseigne, par erreur, comme ayant abandonné la chantrerie, en 1086, en devenant doyen.

Baudry de Looz, institué en 1086 (ce qui est une erreur), mort le 11 février 1111.

Francon de Busco, institué en 1111, mort le 4 mars 1137.

Nizo, 1141, 1143. — *Nizo Brunonis, institué en 1137 mort le 16 septembre 1161.*

Gilles, 1171. — *Gilles de Trajecto, institué en 1161, mort le 8 décembre 1192.*

Frédéric Magni, institué en 1192, mort le 25 octobre 1230.

Ywan, sous-diacre, chantre, 1231, 1246 [2]. Comm. 8 février. —*Iwan de Tongres, institué en 1230, mort le 8 février 1270.*

Godefroid Pavonis, institué en 1270, mort le 5 février 1292.

Gerlache, chanoine en 1272, 1273, chantre en 1290, 1311. Comm. 19 août. — *Gerlache de Pratis, institué en 1292, mort le 19 août 1316.*

Godefroid de Werve, 1321 [3]. Comm. 13 janvier. Ne figure pas dans la liste.

Baudouin de Mollins, prêtre, chantre 1333, mort en 1334, circa festum beati Martini. La commémoration de dame

---

(1) Ce qui est en italiques est extrait d'une liste des chantres insérée dans un ancien livre de chant de l'église Sainte-Croix; plusieurs des indications fournies par cette liste sont inexactes.

(2) *B.* et *S.*, t. I, p. 519.

(3) *B.* et *S.*, t. III, p. 226.

Catherine, sa mère, se célébrait le 19 février. — Voir ci-dessus, p. XLVI, note 1. — *Baudouin Panifex dit des Mollins, institué en 1316* (*ce qui est une erreur*), *mort le 11 novembre 1334, inhumé sous l'autel Sainte-Anne en dessous du campanile, autel dont il était le fondateur.*

WALTER ou GUALTERONUS DE BARIVILLE, ancien camérier du cardinal Napoléon de Saint-Adrien, chanoine de Sainte-Croix en 1322-1327 [1], chantre en 1335. Le 10 janvier 1335, quoiqu'il fût déjà chanoine et chantre de Sainte-Croix et chanoine de Saint-Georges à Chalon, le pape Benoît XII lui réserva une prébende à Nivelles [2]. Le 28 septembre 1342, il obtint encore une prébende de Langres, mais à cette époque, bien que possédant toujours sa prébende de Sainte-Croix, il n'était plus chantre de cette église [3]. Il mourut en cour romaine le 19 juin 1348; son service funèbre fut célébré à Sainte-Croix quelque temps après [4]. Comm. 19 juin : « Comm. Walteri de Barivilla fratris nostri, olim cantoris nostri ». — *Institué en 1334, permuta en 1339 avec le suivant.*

Jean de Roiesmel, institué en 1339, permuta en 1340 avec le suivant.

JEAN MARTINO, prêtre, chantre en 1343, 1379. Mathias de Lewis rapporte que le doyen Philippe Bruni, trouvant que Jean Martino, qui venait d'être admis chanoine, convenait pour la chantrerie et la direction du chœur, lui fit avoir cette dignité. (Voir ci-dessus p. XLVI.) La

---

(1) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 131, n° 1980.

(2) FIERENS, *Lettres de Benoît XII*, p. 13, n° 14.

(3) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, p. 45, n° 219.

(4) ID., *ibid.*, p. 364 n° 1371.

fabrique touchait les revenus de sa prébende en 1381. Comm. 22 mars. — *Institué en 1340, mort le 22 mars 1380.*

Gérard de Bredines, chanoine en 1369; chantre en 1381 [1]. Comm. 14 mai. — *Institué en 1380, mort le 13 mai 1387* [2].

Gilles de Coir, senior, chanoine depuis 1380, chantre depuis 1386. Reçu chanoine de Sainte-Gertrude à Nivelles en 1390. Mort le 2 avril 1443. Armoiries : un sautoir accompagné de quatre canettes

Gilles de Soust ou de Coir, junior, chanoine-écolier en 1439, Gilles de Coir sénior, son cousin, lui ayant, quelques semaines avant sa mort, résigné la chantrerie en échange de l'autel Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Fagnoul, le chapitre ayant à en délibérer le 7 février 1443, déclare qu'il est bien jeune et pose la question de savoir si les fonctions de chantre sont électives ou non. Gilles de Soust est admis le lendemain, en vertu de lettres de collation et de dispense émanant de Jean de Heinsberg. Il fit son testament le 18 mars 1446; il vivait encore en 1448. Jean de Coir, échevin de Liége, était son oncle.

Jean de Longchamp ou de Longovilla, 1452, mort le 16 avril 1453. Le 17 janvier 1453, on trouve son nom transformé en Johannes de *Longoprato*.

Adam Ingenhulss, clerc du diocèse de Cologne, est admis chanoine le 18 octobre 1453 par décès de Jean de Longchamp. Ses lettres de provision lui conféraient aussi la

---

(1) *B.* et *S.*, t. IV, p. 592.

(2) Lire 1386, à moins qu'il n'ait résigné avant sa mort, ou qu'il n'y ait une erreur dans l'épitaphe de Gilles de Coir lui-même.

chantrerie, mais le chapitre réserva ce point, une réception spéciale étant requise. Ingenhulss résigna son canonicat et la chantrerie, le 31 juillet 1456, par échange avec Leonius de Risinghen.

Leonius de Risinghen, prêtre, admis chanoine et chantre (*cum duplici receptione*) le 31 juillet 1456 ; il ne conserva la chantrerie que très peu de temps, l'ayant sans doute cédée à Jean Fortis, tout en conservant sa prébende. Il mourut le 25 janvier 1467.

Maître Jean Fortis de Bréda, licencié en droit, admis chanoine le 22 juin 1449, par échange avec Antoine Zeeukens; chantre dès 1458. Résigna sa prébende et la chantrerie le 3 mai 1460 (1) par échange avec Jean de Seny, moyennant une pension viagère.

Jean de Seny, prêtre, admis à une prébende et à la chantrerie le 3 mai 1460. Mort le 28 septembre 1470. A ce moment la chantrerie devint définitivement élective. Il fit faire un riche lutrin de cuivre, qui fut placé entre l'aigle et la couronne suspendue dans le chœur.

Gilles Boenem ou Bonem, prêtre, admis chanoine le 15 janvier 1450, par décès d'Arnold Petri de Helmont; élu chantre le 4 octobre 1470, confirmé par Louis de Bourbon le surlendemain et admis par le chapitre le 8 octobre. Mort le 16 août 1482.

Denis de Somprez, pourvu de lettres expectatives du pape Paul II, le 1er avril 1465; admis chanoine le 22 novembre 1470, par décès de Jean de Seny. Le 22 novembre suivant, il résigna, au profit de Gilles Boenem, les droits

(1) Voir le suivant.

qu'il pouvait prétendre à la chantrerie du chef de Jean de Seny; en 1473, il se préparait à partir pour Rome; on l'appelait parfois Denis de Stavelot ou Denis, curé de Stavelot. A la mort dudit Bocnem, il fut admis aux fonctions de chantre, qu'il occupait encore en 1508 (1).

Léonard Nyes ou Neys, de Maeseyck, chapelain à Sainte-Croix, dès l'an 1500; pourvu d'une prébende par le pape Léon X, le 26 septembre 1513, par décès de Jean Peecx; admis peu après; chantre, 1522 (2); mort le 9 ou le 10 mars 1553.

Jean Maechs, obtint la prébende de feu maître Henri Nyes, en 1541, non pas immédiatement, mais par rétrocession (moyennant une pension viagère) de Philippe Buerlette ou Burluyt, moins qualifié pour en recevoir les fruits. Il fut élu chantre le 18 mars 1553, devint écolâtre en 1560 et mourut, occupant ces dernières fonctions, le 18 septembre 1579. En 1563, il était, de plus, recteur de l'église d'Assesses.

Jacques de Mérode, familiaris du pape Paul III, pourvu d'une prébende le 22 avril 1545, admis le 18 mai 1546, par décès de François Meys. Le 7 juin 1546, il se fit admettre de nouveau, non plus comme simple clerc, mais comme chanoine qualifié, en produisant les preuves de ses études. En 1550, il se rendit à Rome pour le jubilé, de même que ses confrères Jean Militis, Jean Maechs et Jaspar Helye. Élu chantre en 1560, il mourut le 18 juin 1570.

---

(1) *Cour féodale de Liége*, reg. 54, fol. 46 v°. — *Collégiale Sainte-Croix*, reg. 58.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, Conclus. capitul., reg. 113, fol. 368 — *Collégiale Sainte-Croix*, reg. 57, fol. 132-134.

C'était un enfant naturel. Sa mère s'appelait Gertrude van Roest; ses sœurs Marguerite et Anne Proevener.

Maître Pierre de Lyntris, chanoine depuis 1559, élu chantre le 23 juin 1570; résigne la chantrerie en juin 1585 et meurt le 9 novembre suivant.

Maître André Heynssch, d'abord (1556), recteur de l'autel des SS. Cosme et Damien, chanoine depuis 1561. Le 16 novembre 1579, le doyen, infirme, le prit pour l'aider dans les affaires du décanat. L'office électif de la chantrerie lui fut conféré le 9 juin 1586; le chapitre y annexa le premier bénéfice à sa collation qui viendrait à vaquer. André Heynssch mourut le 28 août 1598. Il rédigea les *Libri chartarum* de Sainte Croix.

Michel Slenaken, admis chanoine le 9 février 1576, élu chantre le 25 septembre 1598. Mort le 31 mai 1608.

Maître Pierre Bonhome, pourvu d'un canonicat par le pape Clément VIII, le 13 septembre 1594; admis le 26 janvier suivant. Élu chantre en 1608. Mort le 12 juin 1617. Musicien connu par la publication de deux messes et de plusieurs motets. Son monument funèbre portait l'inscription suivante : « D. O. M. et B. M. V. annuntiate sacrum. Tum piis R. D. D[ni] Petri Bonhomii canonici quondam et hujus ecclesiæ cantoris manibus monumentum qui, libris editis, obiit musicus clarissimus 12 junii a° 1617. Cui nomen probitas tribuit, cui musica famam. Petra Petrum tegit hic quæ sunt ipse tegi. Quam cœlis grata est probitas quam musica mundo. Vivere tam jubet hæc, tam vetat illa mori (1) » Par son testament, en date du 28 août 1612, Pierre Bonhome légua à

(1) Manuscrit de la bibliothèque du comte de Hemricourt de Grunne.

Pierre Bonhome, fils de maître Jean Bonhome, son frère, bourgeois de Visé, son épinette et deux clavecins.

MELCHIOR KOXS ou COCQ [1], pourvu d'une prébende par Ernest de Bavière, le 4 mai 1606; admis le 10 juin suivant. Élu chantre, au scrutin, le 19 juin 1617. Mort le 17 novembre 1619.

JEAN FREDERICI, pourvu d'une prébende par le pape Clément VIII le 12 février 1602; admis le 23 mars suivant. Élu chantre, par acclamation, le 22 novembre 1619. Mort le 7 juin 1658.

PIERRE DE LILLE ou DE LYSLE, clerc du diocèse de Boulogne, pourvu d'une prébende par le pape Paul V, le 5 avril 1619; admis le 24 mai suivant par résignation de François de Montmorency. Élu chantre, par acclamation, le 25 juin 1658. Déclaré jubilaire le 4 mai 1669. Résigna sa prébende, en 1674, en faveur de son neveu Delvoie, tout en conservant la chantrerie, jusqu'à son décès, arrivé le 8 août 1681.

ARNOLD-FRANÇOIS HILAIRE, baptisé à N.-D. aux Fonts le 3 juin 1655, fils de Guillaume Hilaire, marchand, bourgeois de Liége, originaire de Florennes, et de Marguerite Smalders. Pourvu d'une prébende par Maximilien-Henri, le 20 février 1678; admis le 4 novembre suivant, par démission de Philippe d'Ouffet. Élu chantre, au scrutin, le 18 août 1681. Mort le 10 ou 11 avril 1724. Le 12 février 1687, l'autel des SS. Étienne et Jean-Baptiste fut annexé à la chantrerie.

DIEUDONNÉ LEVAGE, baptisé à Dinant le 16 janvier 1662, fils de Jean Levage et de Jacqueline Bilquin. Pourvu

---

[1] D'après la liste insérée dans le Mémorial de Sainte-Croix, Melchior Koxs était Bavarois.

d'une prébende par le pape Alexandre VIII le 1er décembre 1690; admis le 16 janvier 1691. Élu chantre en 1724. Mort le 3 ou 4 octobre 1747.

Simon-Joseph de Harlez, baptisé à Saint-Jean-Baptiste le 8 mars 1716, fils de Guillaume-Joseph Harlez et de Marguerite Haguet. Pourvu, par le pape Clément XII, de la coadjutorerie de Louis Stassart, le 23 mai 1731; admis chanoine capitulaire par décès dudit Stassart le 18 janvier 1734. Élu chantre le 30 octobre 1747, par décès de Dieudonné Levage. Devenu chanoine de Saint-Lambert, il résigne la chantrerie le 30 septembre 1749, et la prébende de Sainte-Croix en 1750. — Voir Jacquet.

Jacques Franquinet ou Frankinet, baptisé à Verviers le 5 décembre 1717, fils de Jean Franquinet et d'Anne-Catherine Pirons. Pourvu d'une prébende, par le pape Benoît XIV le 19 juin 1747; admis le 29 février 1748, par libre cession du droit de Jean-Joseph Schlegel, moyennant une pension de 68 ducats d'or. Lors de sa nomination à Sainte-Croix, Franquinet était écolâtre de Maeseyck. Élu chantre le 14 octobre 1749. Résigne la chantrerie le 20 septembre 1753. Mort le 12 février 1755.

Jean-Laurent Limbourg, admis le 13 juin 1729. Élu chantre le 18 octobre 1753. Meurt en novembre 1763.

Walter Troignée, baptisé à Otrange sur Geer le 28 décembre 1708, fils d'Eustache Troignée et de Marguerite Englebert. Pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 1er avril 1757, par échange avec J.-G.-D. Jamar de Maillen, qui reçoit un canonicat de N.-D. à Huy; admis le 5 avril suivant. Élu chantre le 22 décembre 1763. Mort le 22 mars 1786.

Lambert-François de Fooz, baptisé à N.-D. aux Fonts le 12 octobre 1740, fils de Lambert Defooz et de Pétronille Jamolet. Pourvu d'une prébende, par le pape Clément XIII, le 25 février 1763, par résignation de Thomas Beghein; admis le 28 mars suivant. Élu chantre, à l'unanimité, le 7 avril 1786. Mort le 12 juin 1801.

Écolâtres.

Nizo, 1063.

Walter, chanoine-écolâtre, 1095.

Mejnard, chanoine-écolâtre, 1113, vers 1119.

Engobrand, 1171.

Gérard, chanoine-écolâtre, date inconnue. Comm. 14 mai.

Maître Pierre, 1204, 1205 (1).

Simon de Florence, 1293.

Wéri de Grace, 1317. — Voir Doyens.

Wynmarus, 1336.

Thierry de Reys, écolâtre non prébendé. Il fut chanoine de Saint-Barthélemi à partir de 1325 et mourut doyen de cette église le 6 janvier 1356 (2). Il n'est mentionné comme écolâtre de Sainte-Croix que dans l'obituaire de cette dernière église, où sa commémoraison est inscrite au 6 janvier.

Werner Peghe, écolâtre non prébendé; pourvu de l'écolâtrie, le 22 octobre 1356 (3).

---

(1) *AHEB*, t. XVII, p. 34. — *Leodium*, 6e année, p. 72.

(2) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, nrs 1660, 1902, 2228. — *BIAL*, t. XI, p. 396.

(3) Kirsch, *Annalen*, t. I, p. 124. — *Reg. Avin.*, 134, fol. 156.

Jean d'Eyghre, prêtre, mentionné comme chanoine en 1347, 1357, et comme écolâtre depuis 1360. Mort le 25 juin 1374, enterré dans la chapelle anglaise, derrière le campanile.

Pierre de Spina, chanoine-écolâtre, 1401, 1402, 1413.

Jean de Toeven ou Theuven, prêtre, chanoine 1402, étudiant, 1403, écolâtre 1419. Comm. 8 août.

Jean Surlet, chanoine, 1421, 1424, chanoine-écolâtre 1426. En 1437, était toujours écolâtre de Sainte-Croix et chanoine de Saint-Lambert. Comm. 29 septembre.

Simon Wynandi, écolâtre non prébendé. Mort en 1450. Comm. 19 mai.

Godefroid de Corswarem, écolâtre non prébendé, succéda, en 1450, comme écolâtre, à Wynandi. Le chanoine Robert Oem était vice-écolâtre en 1452.

Henri Daelman, clerc du diocèse de Cologne, pourvu de l'écolâtrie par le pape Pie II, contesta les droits de Corswarem à cette fonction et lui intenta une action en cour de Rome ; il obtint gain de cause par sentences pontificales de novembre 1457 et juin 1461. Daelman fut admis écolâtre le jeudi 15 avril 1462. Il n'était pas chanoine de Sainte-Croix.

Jean de Kemexhe, prêtre, chapelain épiscopal de la cathédrale Saint-Lambert, écolâtre non prébendé de Sainte-Croix, 1478 (1), 1482. Il fit son testament le 23 avril 1482 et mourut le même jour (2).

---

(1) 10 juillet 1478, messire Johan de Kemexhe, écolâtre de Sainte-Croix. *Échevins de Liége*, reg. 40, fol. 9.

(2) Le 24 avril 1482, Francon Frèrejehan, chanoine de Sainte-Croix, et d'autres, présentèrent ce testament au chapitre de Saint-Lambert. *Cathédrale*, Conclus. capitul., reg. 113, fol. 62 v°. — *Échevins de Liége*, Convenances et testaments, reg. 19, fol. 212 v°.

Maître Jean d'Enghien dit de Tornaco, licencié, puis docteur en décrets; pourvu d'une prébende de Sainte-Croix, le 30 avril 1481, par Jean Ricoul, vicaire général et commissaire de Louis de Bourbon, par suite de permutation faite avec maître Thierry de Vivario. Admis chanoine le 17 juin 1481. Élu écolâtre en remplacement de feu Jean de Kemexhe, le 7 mai 1482. Il devint chanoine et official de Liége, tout en gardant sa prébende à Sainte-Croix et mourut le 14 juin 1516. L'office d'écolâtre de Sainte-Croix lui fut contesté durant les dix premières années de ses fonctions; le 26 juin 1493, un compromis termina les débats existant entre lui et le chapitre, au sujet de l'écolâtrie. Tornaco resta écolâtre de Sainte-Croix jusqu'à sa mort.

Jean de Buere ou de Burre, admis chanoine de Sainte-Croix, le 5 avril 1484, en remplacement de Gilles Bonem. Admis à l'écolâtrie, le 11 juin 1484, en concurrence avec Tornaco, contre qui une sentence d'éviction avait été obtenue à Rome. Il était fils d'Everard de Buere, et mourut en mars ou avril 1485.

Martin ou Martius de Vaulx, admis écolâtre (sans prébende), le 6 avril 1485, en remplacement de feu Jean de Buere. Étant données les revendications de Tornaco, de Vaulx ne paya pas l'entièreté de ses droits d'admission. Comme nous l'avons vu, Jean de Tornaco ne parvint à faire prévaloir ses titres à l'écolâtrie qu'en 1493.

Maître Jean Ferket, chanoine de Saint-Lambert depuis 1486, coste de la cathédrale depuis 1503; fut nommé écolâtre de Sainte-Croix, par Erard de la Marck, le 15 juin 1516, en remplacement de Jean de Tornaco. Il y fut admis le 19 juin suivant. Le 8 mai 1522, se disant affaibli par

l'âge (il avait 65 ans), Jean Ferret prétendit prendre, comme coadjuteur perpétuel de l'écolâtrie de Sainte-Croix, son parent, maître Alexandre Ferret, chanoine de cette collégiale ([1]), mais, devant l'opposition du chapitre, il dut renoncer à ce projet. Jean Ferret mourut coste, chanoine jubilaire et senior de Saint-Lambert, et écolâtre de Sainte-Croix, le 10 mars 1537. Il n'était pas chanoine de Sainte-Croix.

GABRIEL LENGLEZ ou ENGLES, clerc du diocèse de Liége, fut, après Jean Ferret, élu et admis écolâtre, sans être chanoine. Le 29 août 1537, il confia l'administration de l'écolâtrie à maître Jean Macharii, chanoine; celui-ci exhiba sa procuration le 2 septembre 1542 et le chapitre l'admit aux fonctions de vice-écolâtre, qu'il remplissait, d'ailleurs, depuis plusieurs années. Lenglez résigna l'écolâtrie en 1546.

LAMBERT ROBERTI, clerc du diocèse de Liége, fils de Lambert Roberti de Marchienne-au-Pont, fut tonsuré à Marcinelle, le 3 décembre 1525. Investi de l'église paroissiale de Saint-Martin à Ryswick lez Woudrichem, il céda ce bénéfice à Gabriel Lenglez, en échange de l'écolâtrie de Sainte-Croix. Il fut pourvu de ce dernier office, par Georges d'Autriche, le 16 avril 1546 et y fut admis le lendemain, par le chapitre de Sainte-Croix. Le 31 décembre 1546, il commissionna Jean Maechs, comme vice-écolâtre; celui-ci exhiba ses lettres de commission le 10 septembre 1549. Le 2 septembre 1553, Roberti demanda et obtint sa démission. Il n'était pas chanoine de Sainte-Croix.

GEORGES DELLE ROUGE PORTE. En 1553, surgit encore une

([1]) *Chapitre de Saint-Lambert*, Conclus. capitul., reg. 113, fol. 369 v°.

contestation au sujet de l'écolâtrie. Le 24 octobre, Georges Goeswini, dit delle Rouge Porte, et Philibert Ourssin, revendiquèrent simultanément cet office, sans être ni l'un ni l'autre, chanoines. Le second d'entre eux renonça bientôt à ses prétentions, et Georges fut admis par le chapitre, le 31 octobre 1553. En 1560, il céda l'écolâtrie à Jean Maechs.

JEAN MAECHS, chanoine-écolâtre de 1560 à 1579. — Voir Chantres.

MAÎTRE JEAN MARTINI A FUMACO, licencié en droits, chanoine dès 1564, devint écolâtre en 1580 et mourut le 26 août 1593. Il était conseiller privé de l'évêque, en 1591.

JEAN DE GERBEHAYE, fils de Walter de Gerbehaye, de Bodegnée. Prêtre. Muni de *preces primariæ* de l'empereur Rodolphe, dont il était chapelain, le 30 octobre 1578; pourvu d'une prébende par Gérard de Groesbeeck, le 29 septembre 1579, par décès de Jean Maechs et nommé chanoine quelques jours après. Admis à l'écolâtrie le 28 août 1593. Mort le 6 mai 1598, après avoir résigné sa prébende.

JEAN NYES, fils de Léonard Nyes, notaire et sentencier de la cour de Liége. Né le 18 septembre 1563. Chanoine de Visé dès 1585. Sous-diacre. Pourvu d'un canonicat de Sainte-Croix par le pape Sixte V, le 12 mai 1587, en remplacement de maître Léonard Vossius, démissionnaire, Philippe de Ophen qui avait obtenu cette prébende lui ayant cédé ses droits sans avoir été admis. Écolâtre dès le 26 juin 1598. Mort le 11 décembre 1600.

JEAN LINTERMANS, pourvu de l'écolâtrie par Ernest de Bavière, le 23 février 1601, sans être chanoine, mais

simple clerc ; y fut admis le 28 février suivant. Il était fils de maître Fastré Lintermans, avocat, et avait été tonsuré le 21 septembre 1596. Il resta probablement écolâtre jusqu'en 1625.

Léonard Lintermans, frère du précédent. Chanoine, admis à l'écolâtrie le 16 mai 1625. Élu doyen en 1630. — Voir Doyens.

Guillaume Jamar ou Jamaer, fils de Guillaume Jamar, procureur de la cour de Liége. Pourvu d'une prébende par le pape, le 3 décembre 1610. Admis le 16 février 1611. Pourvu de l'écolâtrie par l'évêque le 9 octobre 1630, y admis le 12 octobre suivant. Mort écolâtre vers le 21 mai 1658.

Charles de Schelbergh, fils de Frans de Schelbergh, orfèvre à Venloo, et de Catherine de Koninx. Pourvu d'un canonicat par Maximilien-Henri, le 1er août 1656 ; admis le 21 septembre suivant. Nommé écolâtre en 1658. Résigne sa prébende et l'écolâtrie en 1659.

Gilles-François de Schelbergh, frère du précédent. Pourvu d'un canonicat et de l'écolâtrie par le pape Alexandre VII, le 7 juin 1659, en suite de la résignation de son frère Charles. Admis chanoine et écolâtre le 12 février 1660. Il résigna sa prébende, en 1676, en faveur de son frère P.-J.-F. de Schelbergh, pour devenir chanoine de Saint-Paul. Toutefois, il conserva l'écolâtrie de Sainte-Croix. Le 22 février 1677, le chapitre, à sa demande, admit Jean Veris comme vice-écolâtre. Le 20 février 1680, Schelbergh, étant toujours chanoine de Saint-Paul et écolâtre de Sainte-Croix, subdélégua Jean de Looz pour desservir l'écolâtrie à sa place ; après de vives discussions, le chapitre admit de Looz comme vice-écolâtre le

8 avril 1680. Peu de temps après, Schelbergh résigna l'écolàtrie.

JEAN DE LOOZ, baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 9 janvier 1654, fils de Robert de Looz et de Catherine Goeswin. Pourvu d'une prébende par le pape Clément X, le 22 mars 1675; admis le 5 juillet suivant. Pourvu de l'écolâtrie par le pape Innocent XI, le 22 juin 1680, y admis le 16 août suivant. Déclaré chanoine jubilaire le 5 juillet 1725. Mort le 18 ou 19 mai 1731.

JACQUES STEVART, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 9 février 1666, fils d'Étienne Stevart et de Marie Boverie. Pourvu d'une prébende par le pape Innocent XII, le 27 janvier 1695, par résignation de J.-B. Marson. Admis chanoine le 5 octobre 1695. Admis écolâtre le 27 juillet 1731. Mort le 14 ou 15 octobre 1745, ayant, comme vice-écolâtre, son confrère Gal de Couthuin.

JEAN-HENRI LEMBOR, admis chanoine le 21 août 1724, par échange avec Florenne, en vertu d'une provision de l'université de Louvain. Pourvu de la coadjutorerie de l'écolâtrie par le pape Benoît XIV, le 4 février 1743. Admis écolâtre le 18 octobre 1745. Le 22 octobre suivant, il nomme vice-écolâtre le chanoine Jamar. Mort en août 1758.

DIEUDONNÉ-MICHEL POLLARD, baptisé à N.-D. aux Fonts le 8 mai 1720, fils d'Antoine Pollard et d'Anne-Marie Marnette. Prêtre. Pourvu d'un canonicat et de l'écolâtrie par Jean-Théodore de Bavière, le 30 octobre 1756. Admis chanoine, le 17 avril 1758, et écolâtre, le 2 octobre suivant. Mort écolâtre le 27 septembre 1789.

NICOLAS-IGNACE CAPELLE, baptisé à Beegden au comté de Horn, le 15 novembre 1738, fils de Nicolas Capelle et de

Marie-Jeanne de Buggenoms, pourvu par le pape, le 23 avril 1779, de la coadjutorerie de François-Alexis-Joseph Coune; admis chanoine, après le décès de celui-ci, le 28 janvier 1784. Admis à l'écolâtrie, le 21 décembre 1789, par provision du pape Pie VI. Protonotaire apostolique en 1791. D. M. 1798.

Costres (1).

Erpho, 1113, 1119.

Lambert, 1141, 1143.

Otton, 1259.

---

(1) Voir ci-dessus, p. xxii.

LISTE DES CHANOINES [1]

A

ABSCHOVEN (Henri), 1565-1630. Doyen.

ACHEL (maître Gisbert), licencié en droit, 1572, mort le 11 mai 1606.

ACHTEREN (Georges van), dit LAMPSONIUS, clerc brugeois, fils de Georges van Achteren et de Catherine N***. Pourvu par Ernest de Bavière, le 1er janvier 1587 ; admis le 3 avril suivant. Devant accompagner l'évêque de Liége en Allemagne, comme secrétaire, il est absous de la résidence, le 27 juin 1589; il était encore à la cour des princes de Bavière en 1591. Promu sous-diacre en 1596, résigne en 1620. Il était parent ou ami de Dominique et de Nicolas Lampson, secrétaires du prince-évêque.

ADE ou ADEIT (maître Jean), 1413, 1424, mentionné, en 1428, comme décédé depuis peu. Son frère Henri était abbé de Saint-Laurent.

ADÉLARD, 1113.

ADÉLARD, 1141. Peut-être le même que le précédent. Voir ALARD.

AGGERE (Antoine ab). Résigne en décembre 1542. Voir PURNODE.

---

(1) Sauf indication contraire, les renseignements relatifs aux chanoines sont puisés dans les registres aux payes, aux réceptions, aux conclusions capitulaires, aux testaments et aux obits, ainsi que dans le présent inventaire.

La première date mentionnée est celle à laquelle le titulaire est, pour la première fois, trouvé mentionné comme chanoine de Sainte-Croix. Par suite de la traduction latine des noms patronymiques, l'origine wallonne ou thioise des personnages est parfois douteuse : van Dyck devient *ab Aggere*, van Hove devient *de Curia*, Le Treck devient *Streckeus*, du Château devient *de Castro*, etc.

ALARD, diacre, date inconnue. Sa commémoraison se célébrait le 12 mai. Peut-être le même qu'Adélard, ci-dessus.

ALBERT, 1011. Douteux.

ALBERT, prêtre, date inconnue. Comm. 24 avril.

ALBUS ou ALBI (Ulric), prêtre, XIVe siècle (1). Comm. 4 juin. Voir ULRIC.

ALCOLD, 1032. Douteux.

ALLEUR (Herman d'), 1357. Résigne en 1358.

AMICI (maître Jean), de Bruges. Le 24 janvier 1325, le pape Jean XXII lui confère un canonicat et une prébende de Sainte-Croix vacants par décès d'Arnold de Looz (2). Prêtre. Comm. 16 octobre.

ANDENNE (Jean d'), prêtre, 1329, 1333.

ANDENNE (Jean d'), 1365.

ANDRÉ, 1113, 1119 environ.

ANGLICUS. — Voir MANCHOP.

ANS (Gilles et Jean d'). — Voir LIMBOURG.

ANSELME, prêtre, XIIe ou XIIIe siècle. Comm. 2 septembre.

APHERONIMUS (Remi), clerc liégeois. Admis le 22 décembre 1553. Un personnage de ce nom, médecin du cardinal de Farnèse, fut chanoine de Saint-Lambert de 1550 à 1560 et chanoine de Saint-Pierre en 1561.

AQUA (maître Arnold de), dit parfois de Barka, clerc liégeois. Admis le 23 août 1473, par collation de Louis de Bourbon, du 16 février précédent, et en vertu d'une permutation faite avec maître Jean de Barka, professeur en théologie; ce dernier, en échange de sa prébende de Sainte-Croix, obtint l'autel de Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Herstal. Maître Arnold étudia à l'Université de Cologne, de 1467 à 1479, et fut maître ès arts. Il résigna en mai 1490. — Voir DAVELOES.

ARANDIA dit SPANGNART (maître Henri), docteur en médecine, 1440; mort le 26 octobre 1449. Son testament, en date du 16 octobre 1449, fut approuvé le 29 du même mois; il légua au chapitre ses livres de médecine, etc. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-Gilles, dans le mur de laquelle on voit encore son monument funéraire, portant l'inscription :

---

(1) Reg. A, fol. 44 vo.

(2) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 545, no 1473.

« Spangnart Henricus medicine doctor acutus istic canonicus nobilis vir morte solutus M tantum C quater totidem X addite novem octobris sextà mensis a fine die. Subjacet huic lapidi, vera quies sit ei ». Au bas de la pierre, à dextre, est gravé un écusson portant un sautoir écoté, accompagné en chef et en pointe d'une tête d'animal (crocodile ?), et aux flancs, d'une patte d'animal.

Argentine. — Voir Francon, doyen.

Arnheim (Henri de), fils de feu Guillaume. Le 16 septembre 1328, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende. Il possédait déjà une chapellenie à Meersen et un canonicat en expectative à N.-D. aux degrés à Cologne (1).

Arnhem (maître Jean de), 1433, 1437; durant ces années, il était au concile de Bâle. Jean de Huenem dit de Arnhem, docteur en théologie, fut chanoine de Saint-Lambert, de 1445 au 28 août 1455.

Arnulphus, date inconnue. Comm. 7 mars.

Arnulphi. — Voir Castilliono.

Asseman (Jean), 1377, sous-diacre, 1381. Mort le 26 août 1393, et non 1399, comme le porte le recueil d'épitaphes (2).

Asson (Jean), prêtre, 1343, 1350. Comm. 7 mars.

Atin (Guillaume d'), 1402, 1407. Comm. 18 novembre.

Attenhoven (Jean d'), 1413-1439. Doyen.

Awans (Jean d'), fils de Gérard d'Awans. Pourvu par le pape Urbain VIII, le 16 juin 1626, par résignation de son frère Pierre. Admis le 22 août 1626. Résigne en 1635. — Voir Froidmont (Nicolas).

Awans (Pierre d'), admis en 1625. Résigne en 1626.

Axel (Jacques d'), de Malines, prêtre du diocèse de Cambrai. Ayant obtenu des *preces primariæ* de l'empereur Maximilien, le 20 juillet 1486, il fut admis, le 23 septembre 1496, à la prébende de feu Henri de Hollogne. Il testa le 15 juillet 1519 et mourut le 30 janvier 1523. Comm. 30 janvier.

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 215, nº 2229.

(2) Poncelet, *Inventaire analytique des chartes de Saint-Pierre*, p. 106.

B

Baddu ou Badou (Lambert), mort le 13 avril 1402. Comm. 13 avril. Il était fils de Jacques Badou.

Baers (Jean), prêtre, pourvu, le 16 octobre 1491, par résignation de Henri Pollart; admis le 10 mai 1492, mort le 7 janvier 1532.

Baest (Arnoul de), 1430 (1). Un Arnoul de Baest fut doyen de Saint-Paul de 1460 à 1468.

Baillonville. — Voir Lyntre.

Balleine (Jacques-Joseph), baptisé à Berlo, le 27 juin 1709, fils de Jean-Pierre Balleine et d'Élisabeth Moreau. Pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 5 août 1760, admis le 22 août suivant; mort en janvier 1768.

Barbania. — Voir Serocti.

Barbencino. — Voir Vieux-Mayeur.

Barca. — Voir Berka.

Bardet (Pierre), clerc du diocèse de Lyon, pourvu d'une prébende par le pape Paul IV, le 31 juillet 1558, en remplacement de feu Arnold Bormans; il la cède à Pambrugge le 9 novembre, *litteris nondum confectis*. — Voir Pambrugge, doyen.

Bareit (Berthold), fils de Fastré Bareit, seigneur de Voroux. Le 20 janvier 1326, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende. Il était déjà chanoine de Saint-Foillan à Fosses (2).

Bareit (Fastré), 1353 (3) — Voir Fastré.

Bareit (Henri), 1364. Mort le 4 juillet 1372 (4).

Bariville (Walter de), 1322-1348. Chantre.

Bartholdy (Pierre-Léonard), admis le 8 avril 1724; prêtre; mort le 11 ou 12 octobre 1748.

Bastogne (Thierri de), chanoine

---

(1) Reg. 19, fol. 62.

(2) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 15, n° 1679.

(3) *B.* et S., t. IV, p. 184.

(4) Reg. 102. — *Reg. Avin.* 183, fol. 265. — Mémorial conservé à la cure de Sainte-Croix.

forain en 1347, 1348; prêtre; curé de Bastogne; mort le 1er avril 1352. Comm. 3 avril. — Voir DEHBTEN.

BAUDRY DE LOOZ, 1086-1111. Chantre. Douteux.

BAYE ou BAYO (Jean), date inconnue. Comm. 22 juillet. — Voir BOY.

BAYONVILLE. — Voir LYNTRE.

BEAUMONT (Jean de), 1538. Mort le 19 ou 20 septembre 1553.

BEAUREPART (les abbés successifs de), depuis 1481.

BEAUVOIS (Lambert), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 27 juillet 1723, fils de Christophe Beauvois, chirurgien, et de Marie-Françoise Closson; prêtre, pourvu, le 17 décembre 1761, par le doyen de la faculté des Arts à Louvain, admis le 30 mars 1763; mort le 7 avril 1785.

BECKERS (Maximilien-Henri-Godefroid de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 4 janvier 1726, fils de Joseph de Beckers et de Dorothée Lavallée. Pourvu par l'évêque Georges-Louis, le 5 août 1740; admis, le 20 septembre suivant. Résigne en 1746. — Voir BLAVIER.

BEECKE (Henri de), 1434.

BEEKEN (maître Pierre van der), pourvu par le doyen de la faculté des Arts à Louvain, le 22 décembre 1684, présente ses lettres de collation, le 12 janvier 1685 et meurt très peu de temps après.

BEEST ou BETZ (Jean), originaire de Dordrecht, prêtre du diocèse de Liége; pourvu par Ernest de Bavière, le 1er juin 1588, en suite d'échange fait avec Jean Militis, qui reçoit la chapellenie des SS. Barthélemi et Sébastien en l'église Saint-Servais à Maestricht. Admis le jour même de sa provision; résigne, en septembre 1605, pour devenir chanoine de Saint-Servais à Maestricht.

BEGHEIN (Gérard), prêtre; pourvu de *preces primariæ* de l'empereur, déclare, le 27 avril 1744, ne pas briguer la prébende de feu Bernimolin.

BEGHEIN (Jacques), baptisé à Saint-Vincent (Fétinne), le 21 juillet 1728, fils de Thomas Beghein et de Marie-Sainte Lagace. Pourvu de *preces* de l'empereur Charles VII, le 17 septembre 1742; admis le 7 février 1746. Aux études, aux universités de Mayence, en 1748, de Vienne, en 1750. Résigne en 1751. — Voir DANIELS.

BEGHEIN (Thomas), frère du précédent, baptisé à Fétinne, le

22 août 1722. Pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 22 février 1745; admis le 24 mars suivant. Résigne en 1762.

BEHAULT (André de), 1746-1814. Doyen.

BEHAULT (André-François de), baptisé à Saint-Pierre, faubourg de Dinant, le 8 juillet 1690, fils de Jean de Behault et de Jeanne Gretaux. Pourvu par le pape Clément XI, le 10 février 1708, admis le 24 mars 1708, étudiant à Douai, en 1708, étudiant en droit canon, à Pont-à-Mousson, en 1712. Résigne en 1740. — Voir GAILEUX.

BELLARTS (Rutger). — Voir STRENGNART.

BELLEFROID (Renier), fils de Mathias Bellefroid, de Verlaine. Pourvu par le cardinal légat Martius, le 15 avril 1639, par échange avec Gaspar Pacquier; admis le 10 mai 1739. Son testament est approuvé le 10 juin 1645, jour probable de son décès.

BÉMY (Jean-Baptiste-François-Louis de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 24 août 1748, fils de François de Bémy, seigneur d'Awionpuits et de Pétronille de Cartier. Pourvu par le pape Clément XIV, le 31 mars 1772. Admis, le 16 juin 1772, au canonicat de de Vivario, par cession de de Ghéquier; prêtre en 1773; résigne en 1791, par échange avec C.-T. de Diffuy, chanoine de Saint-Paul.

BÉMY (Jean-Baptiste-Louis de), pourvu de la coadjutorerie de Nicolas-Joseph de Fassin, par le pape Pie VI, le 25 novembre 1783. Présente ses lettres le 30 septembre 1788. Il n'obtint pas son admission.

BENJAMIN (Gérard), 1421, 1422.

BENJAMIN dit DE VODECÉE (Gilles), 1347-1363. Doyen.

BERIS (Arnold de), 1473.

BERKA ou BARCA (maître Jean de). Admis le 29 août 1457, par échange avec Jean Lathomi. Résigne, le 16 février 1473, en faveur d'Arnold de Aqua, par échange. Il était professeur ès arts et en théologie, après avoir étudié à Cologne, en 1463-1472. — Voir AQUA.

BERNARD, date inconnue. Comm. 10 octobre. — Cf. le suivant, MAYNARDI et VANDRELARE.

Berne (maître Bernard de), 1363, 1366 (1), 1372 (2).

Bernier, date inconnue. Comm. 29 octobre.

Bernimolin (Pierre-Lambert de), admis le 29 mai 1717; mort le 17 avril 1744.

Berwier (Antoine le), curé de Gedinne et chanoine de Sainte-Croix, le 9 juillet 1363 (3), 1379; mort le 29 octobre 1400. Armes : plain, au chef chargé de trois canettes (4).

Berwier (Jean le), chanoine prébendé le 26 octobre 1366, par cession de Conrard de Driel, devenu chanoine de Saint-Lambert (5). D. M. 1381.

Bettes (Guillaume de), 1300, 1311. Comm. 8 avril.

Bettincourt (Robert de), chanoine jusqu'en 1351, année à laquelle il résigne sa prébende de Sainte-Croix pour devenir chanoine de Saint-Lambert (6). En 1348, étant curé de Saint-Nicolas au Treist, chapelain de Saint-Lambert et à Oleye, il avait obtenu une prébende à Saint-Jean à Liége (7).

Bierset (Jean de), prêtre, admis le 21 mars 1463, à la prébende de Nicolas de Motavilla, supposé défunt; il jure que si Motavilla revient à Sainte-Croix, la prébende lui sera restituée. Il résigne le 2 septembre 1471.

Biesstre. — Voir Byest.

Billiton (Alexis), fils ou frère de Jean Billiton, chanoine de Saint-Lambert. Admis le 18 mars 1485, par résignation de Jean Casteels; mort avant ou en 1507.

Birren (Simon-Joseph), pourvu par l'université de Louvain,

---

(1) Berlière, *Inventaire des Libri obligationum*, pp. 71, 74, 76. — Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischer Archiv*, t. V, nos 225, 777, 785, 805, 886, 887, 894, 1017.

(2) *Reg. Avin.* 173, fol. 343; reg. 182, fol. 249.

(3) *Reg. Avin.* 152, fol. 545.

(4) Reg. 102, fol. 79 v°. — Voir Hemricourt, *Miroir des Nobles*, édit. de Borman, p. 437; édit. Salbray, p. 294.

(5) *Reg. Avin.* 165, fol. 189.

(6) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 566, n° 2183.

(7) Id., *id.*, p. 198, n° 805.

présente ses lettres le 2 decembre 1763. Non admis.

Bituris (Étienne de), date inconnue. Comm. 20 juillet. Ne serait-ce pas le même qu'Étienne de Querchu?

Blavier (François-Joseph de), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 26 juillet 1711; fils de François Blavier, docteur en médecine, et de Catherine Drianne; pourvu par le pape Benoît XIV, le 22 juin 1746, par résignation de Maximilien Beckers, qui se réserve une pension de 68 ducats d'or; admis le 30 août 1746; déclaré jubilaire le 2 septembre 1796. Mort à Flémalle, le 15 novembre 1798.

Blavier (Renier le), fils de Jean. Pourvu par Louis de Bourbon, le 18 juin 1482, par décès de Jean Hurteal, à l'âge de 10 ans; admis le lendemain; mort peu avant le 16 février 1501.

Bleret (Renard de), 1300, 1320. Comm. 9 novembre.

Blisia. — Voir Holsbecker.

Bocholt ou Bouchout (Pierre de), fils de Gilles van Bouchout. Pourvu par Georges d'Autriche, le 13 août 1546, admis le 19 août suivant; il était musicien attaché à la cour du prince évêque. En l'absolvant de la première résidence, en 1552, le chapitre décida que quand Bocholt serait à Liége, il devrait fréquenter l'église Sainte-Croix avec ses instruments de musique, comme il avait fait jusque-là. Résigna en septembre 1554. — Voir Elderen.

Bockhoven. — Voir Oem.

Bodegnée (Francon de), prêtre. Mort le 31 juillet 1315. Comm. 30 juillet.

Boenem (Gilles), 1450-1482. Chantre.

Boesman (Charles), fils d'Engelbert Boesman et de Marguerite Borlé. Son aïeul Charles Boesman était châtelain d'Aigremont. Pourvu par le pape, le 10 avril 1653; admis le 6 juin suivant. Résigne en juin 1655.

Boest. — Voir Officialis.

Bois (Christian-Philippe du), baptisé à Hamois, le 9 octobre 1644, fils de Jean du Bois, seigneur de Rebon-Moulin, et de Catherine de Darnel. Pourvu par l'évêque Maximilien-Henri, le 25 octobre 1677; admis le 4 novembre 1678. Résigne en août 1683, en faveur de Jean-Gaspar Groutars, en échange d'une prébende de N.-D. à Saint-Trond.

Bois-le-duc. — Voir Driel.

Boloniensis. — Voir Boulogne.

Bomal ou Boumael (maître François de), licencié en droit; pourvu par l'évêque Ferdinand, le 16 janvier 1634; admis le 3 juillet 1635; mort vers février 1650.

Bonet (Hugues), prêtre, chapelain d'Erard de la Marck; pourvu par l'évêque, le 8 août 1527; admis le 9 janvier 1529, par décès de Melchior de Soye; mort en septembre 1546.

Bonhome (Pierre), 1594-1617. Chantre.

Bonhomme (André-Alexandre-Joseph-Léonard de), né à Liége, le 30 novembre 1772, baptisé à Saint-Adalbert, le 1er décembre suivant; fils de Léopold-Joseph-Ignace de Bonhomme, et de Marie-Françoise-Louise-Dorothée-Joseph de Libert de Flémalle. Pourvu par l'évêque Constantin-François, le 6 septembre 1791, admis le 16 septembre suivant, à l'âge de 18 ans, par échange avec Georges-Albert de Soiron, qui obtient le canonicat de N.-D. à Huy que de Bonhomme possédait précédemment. D.M. décembre 1796.

Bonhomme (Jean), fils de Jean. Pourvu par l'évêque Maximilien-Henri, le 5 mai 1654; admis le 16 mai suivant. Mort en décembre 1662. Il était intéressé dans plusieurs verreries (1).

Boninghem (Mathias Guiliermi à), clerc du diocèse de Metz. Admis le 2 mai 1609, par résignation d'Ernest Neys. Le 16 novembre 1605, le pape Paul V avait conféré ce canonicat à Jacques Guiliermi à Boninghem, mais ce dernier opta pour un canonicat de Saint-Martin, et abandonna celui de Sainte-Croix à son frère, qui reçut des lettres pontificales de provision, le 20 décembre 1605. Mathias ne se fit admettre qu'en 1609, parce qu'il ne réunissait pas, avant cette date, certaines conditions d'âge ou de grade. Il résigna en août 1627.

Bonot (Jean), mort vers 1380. Comm. 4 mai.

Borghart (Godefroid), fils de Nicolas Borghart de Herderen. Clerc du diocèse de Liége, obtint, le 13 août 1342, la réserve d'un canonicat de Sainte-Croix. Le 20 octobre 1351, le pape confirma son acceptation d'une prébende

---

(1) *BIAL*, t. XIV, p. 202; t. XX, pp. 15, 20.

de Sainte-Croix, par décès d'Ulric de Rupe [1]. Il devint prêtre, et est mentionné comme chanoine de Sainte-Croix jusqu'en 1376. Comm. 25 octobre. On l'appelait généralement Godefroid de Herderen ou de Herdines.

Borlé (Pierre-Joseph de), admis le 29 juillet 1723. Mort le 5 ou 6 octobre 1755. Prêtre.

Borman (Renier), de Maeseyck, pourvu par Erard de la Marck, le 1er juin 1519, admis le 15 décembre suivant, par décès de Jean de Goyet. Ce canonicat avait été conféré à Denis van den Eertwecht, mais il le céda à Borman, en échange de la chapelle de N.-D. à Eelen. Dans son acte de tonsure, du 30 octobre 1497, ce chanoine est dit fils de Jean Bormans. Mort le 9 décembre 1545. — Voir Robesii

Bormans (maître Arnold), pourvu par Pierre, nonce apostolique près Charles-Quint, le 3 mai 1549, admis le 10 mai suivant. Guy des Prez, qui possédait précédemment ce canonicat, l'avait cédé à César Le Clercq, en échange de l'autel de Sainte-Marguerite en la chapelle du même nom à Louvain; peu après, César rétrocéda la prebende de Sainte-Croix à Arnold Bormans, en échange de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Antoine abbé, à Sainte-Croix. Bormans mourut le 17 juillet 1558. Comm. 17 juillet.

Bormans (maître Renier), de Hasselt, dit le jeune, admis vers 1540. Mort le 29 juin 1574. Comm. 28 juin.

Borsu (Henri de). — Voir Bossut.

Borsu (Jérôme), docteur en médecine, fils de Jérôme Borsu, commissaire de la Cité et greffier de l'État-noble. Pourvu par Ernest de Bavière, le 20 octobre 1593; admis le 27 novembre suivant. Il étudia à Trèves, et mourut le 9 avril 1607.

Boso, 1063.

Bosset (Michel), baptisé à Saint-Adalbert, le 3 septembre 1745, fils de Nicolas Bosset et d'Aléide Massin; prêtre, pourvu par le pape Pie VI, le 29 juin 1792, par résignation de Henri de Trixhe, qui reçoit en échange un canonicat de Sainte Ode d'Amay. Admis le 11 août 1792; mort le 17 octobre 1800. Il était aussi chanoine de Saint-Materne.

---

[1] Berlière, *Suppliques de Clément VI*, pp. 31, 598, nos 156, 2310.

Bossu ou Bossuyt (maître Henri de), dit d'Odeur, maître ès arts, chanoine de Russon dès 1355, chanoine de Saint-Jean avec expectative de prébende, le 9 août 1361, chanoine de Sainte-Croix, avec expectative, le 28 novembre 1362 ([1]). Chanoine prébendé, 1369. Mort le 8 octobre 1409. Comm. 7 octobre. Il est parfois nommé Borsu ou Borsuto.

Bouchout. — Voir Bocholt.

Boudin (Jean), 1316, frère de Baudouin Boudin, chanoine de Saint-Paul. — Voir Boydins.

Boulogne (le cardinal de), 1351; fut chanoine de Sainte-Croix jusqu'en 1351. Il s'agit de Guy de Boulogne, créé cardinal le 20 septembre 1342, pourvu de la prévôté de Saint-Donatien à Bruges, le 21 octobre 1343 ([2]).

Boumael. — Voir Bomal.

Bourgoy. — Voir Burgensis.

Bournazel ou Bornacello (Anstorgius de), clerc du diocèse de Rodez, bachelier en lois; obtint, le 24 juillet 1351, une prébende de Sainte-Croix, par décès de Gilles d'Heure ([3]).

Bouvier. — Voir Bovier.

Bouvignes (Constantius de), 1309, 1312. Comm. 31 juillet. En l'an 1300, Constantius de Bovinia était clerc, notaire de l'official de Liége. — Voir Constantius.

Bouvignes (Jean de), 1304-1316. Doyen.

Bouvy. — Voir Bovier.

Boux (Balthazar), baptisé à Waremme, le 18 février 1722, fils de Balthazar Boux et de Ida Houba. Prêtre, pourvu, de la coadjutorerie de Balthazar Macar, par le pape Clément XIII, le 29 mai 1761; admis le 18 décembre 1762. Résigne en 1769 ou 1770.

Bouxhon (Henri-Guillaume de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 8 mai 1705, fils de Martin Bouxhon et de Christine de Jennet. Pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 20 avril

---

([1]) *Reg. Avin.* 130, fol. 490; 145, fol. 472; 146, fol. 562; 147, fol. 17; 150, fol. 512; 151, fol. 436 v°.

([2]) Reg. 206. — Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n°s 551, 1225. — Berlière, *Les archidiacres de Liége au XIVe siècle. BCRH*, t. LXXV, p. 198.

([3]) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, pp. 561, 578, n°s 2164, 2228.

1744, admis le 5 novembre suivant, par décès de Pierre-Lambert de Bernimollin, en suite de la déclaration de non-option de Pierre Beghein; il échangea, en 1747, sa prébende contre le canonicat de Saint-Paul que possédait Jean-Joseph Schlegel et qu'il avait encore en 1761. Il était avocat.

Bovier, Bovy ou Bouvier (Jacques), né à Couvin, le 20 janvier 1642, fils de Michel Bouvy et d'Anne de Prez. Pourvu par Joseph-Clément de Bavière, le 20 février 1696, par décès de Bertrand Moreau; admis le 12 mars 1698. Cède sa prébende à Tellier, en novembre 1713, en échange du bénéfice de la Sainte-Trinité en la crypte de Saint-Martin.

Boxhoven. — Voir Oem.

Boxtel (Jean de), admis le 18 janvier 1440, par échange avec Jean de Fossario; résigne en 1447, par échange avec Jean Egidii de Gravio.

Boy ou Boye (maître Jean), prêtre, 1401, 1424; fut jubilisé, le 2 septembre 1434, après un canonicat de près de cinquante ans. Comm. 9 décembre.

Boydins (Jean), 1351, 1352. — Voir Boudin.

Braen (Pierre), obtient, le 13 février 1363, un canonicat sous expectative de prébende (1). Ne serait-ce pas le même que le suivant?

Brali (maître Pierre de), résigne, en 1371, pour devenir chanoine de Tournai (2). Le 19 septembre 1368, il était clerc et notaire du roi de France et obtint, de l'official de Cambrai, une attestation de légitimité (3). Maître Pierre Kervisse dit de Brali, clerc du sénéchal de Hainaut, fut nommé chanoine de Sainte-Waudru à Mons, le 15 mars 1364 (4). — Voir Braen.

Braux (le curé de). — Voir Jean.

Bredines (Gérard de), 1369, 1381. Chantre.

Breen ou Breyn (Gilles de), de

---

(1) *Reg. Avin.* 151, fol. 571 v°.

(2) *Id.*, 182, fol. 551 v°.

(3) *B.* et *S.*, t. IV, p. 460.

(4) Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, pp. 68, 159, 243, 244.

Tongres; admis le 3 janvier 1570; mort le 16 mai 1593.

BRIOTTI (Claude), clerc romain, pourvu de *preces primariæ* de l'empereur François Ier, présente ses lettres, le 31 juillet 1748. Il habitait Rome. Le 6 décembre 1748, le chapitre délègue l'archidiacre de Trappé pour procéder à une enquête, à Rome, sur le pourvu et ses ascendants. Admis probablement, en 1749, en remplacement de Bronckart. Il renonce à sa prébende, en décembre 1749, en faveur de Bertrand Levage.

BROEDHOMME (Pierre), admis en 1594, au canonicat de feu Louis de Castro. On l'avait d'abord inscrit sous le nom de Pierre Trucquet.

BROEGHEL (Guillaume de), prêtre, secrétaire et serviteur de l'évêque Jean de Horn; pourvu par celui-ci, le 30 décembre 1494 (1495 v. st.), par décès de Jean d'Ans; admis le 3 février 1495 (1494 sec. reg.); mort le 16 août 1526. On le trouve mentionné ainsi : « Guillaume de Brueghel in Pelandia, prope Son, scriptor coquine domini Leodiensis » [1]. Son monument funéraire existe encore dans le mur du cloître; il y est dit curé de Westmaas (*Wesmaes*).

BROEKEM. — Voir JOHANNIS.

BROICKHUYSEN ou BRUCHUSEN (maître Guillaume de), clerc liégeois, maître ès arts; admis le 10 août 1443, par décès de Gilles de Coir. Au « Studium Papiense » en 1446. Résigne en août 1451. — Voir SURLET (Jean).

BRONCKART (Jean-Arnold François-Augustin de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 27 août 1721, fils d'Arnold-Michel Bronckart, jurisconsulte, et de Marie-Anne-Joséphine Bartholdi; pourvu, le 21 août 1740, par le pape Benoît XIV, par résignation de Jean-Hubert Lohier, doyen, son oncle; admis le 4 octobre 1740. Démissionne, en 1749, pour se marier.

BRULANT, date inconnue. Comm. 22 avril.

BRUNI (Philippe), 1309-1361. Doyen.

BRUNINX (maître Pierre), mort le 13 mai 1531.

---

(1) Reg. 56, fol. 64 v°. Breugel et Son sont deux communes du Brabant septentrional.

BRUNSHEIM ou BRUNSEMME (Jean Volchwini de), 1354 (1), 1361.

BUERE ou BURE (Jean de), 1484-1485. Écolâtre.

BUERLETTE. — Voir MAECHS, NYS (Jean).

BUNTINX (Guillaume), 1556. Mort le 17 avril 1563.

BURDINNE (Gérard de). — Voir BREDINES.

BURDONIS (Radulphe), en cour romaine en 1433, 1434.

BURGENSIS ou BOURGOY (maître Georges), admis en février 1468, par résignation de Nicolas Rohault; à Louvain en 1471-1479; résigne, à Rome, en novembre 1484. Son père, maître Georges Bourgoy, devint doyen de Saint-Jean.

BUSCO. — Voir FRANCO.

BYEST (maître Michel de), chanoine de Looz, qui avait obtenu la prébende de feu Robert Oems, la résigne, en octobre 1503, par échange avec Daniel Cornelii. On trouve son nom orthographié Biesstre.

BURLETTE ou BURLUYT. — Voir MAECHS, NYS.

BYNS (Christophe), de Ruremonde, prêtre, pourvu par Erard de la Marck, par lettres données à Malines, le 2 février 1524; admis le 16 février suivant, par décès de Toussaint de Lantin; mort le 10 janvier 1527. — Voir MIELEMANS.

C

CADRO. — Voir UGHESÉES.

CALDENBERCH (Guillaume de), maître ès arts, fils de Henri de Caldenberch, échevin de Tongres; admis le 24 février 1442; étudiant à Louvain en 1443, 1451. Résigne, par échange, en décembre 1462, époque à laquelle il était écolâtre de Looz.

CALIDOLOCO. — Voir CHAULIEU.

CAMINATA (maître Pierre), prêtre, 1347, 1350. Comm. 9 mai.

CAMPANIA (Jean de), prêtre, date inconnue. Comm. 24 mai.

---

(1) BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, nos 449, 1239, 1376.

CAMPINIA. — Voir LAMBERT, doyen.

CAMPO (maître Guillaume de), abbréviateur des lettres apostoliques, admis le dimanche, 2 septembre 1442, et, le 2 avril 1443, à la prébende de feu Gilles Dobbelsteyn. Il avait eu comme compétiteur Martin de Oelbeke et en avait triomphé en cour de Rome. Était à Rome, en 1450, 1451. Mort en 1454. Comm. 17 février. — Voir OELBEKE.

CAMPO (maître Jean de), 1422.

CANISIUS (Guillaume), baptisé à Nuth lez-Fauquemont, le 6 octobre 1675. En 1703, 1710, il était prêtre et chanoine de Hougaerde; pourvu par le pape Clément XI, le 7 décembre 1710; admis le 7 décembre 1711, par résignation de son frère Jean. Mort le 16 ou 17 juin 1723.

CANISIUS (Jean), né à Nuth, pays de Fauquemont, le 25 avril 1672; fils de Guillaume Canisius et d'Élisabeth Corten. Pourvu par le pape Innocent XII, le 15 janvier 1695, par résignation de son oncle Servais; admis le 28 mars 1696. Résigne, en 1711, à la suite d'un échange en vertu duquel Melchior Canisius cède une prébende de Saint-Paul à son neveu Jean, et celui-ci cède une prébende de Sainte-Croix à son frère Guillaume.

CANISIUS (Melchior), né à Nuth le 6 janvier 1634, fils de Servais Canisius et de Marie Hamers. Prêtre, pourvu par le pape Clément X, le 12 avril 1674, par échange avec son frère Servais, à qui il cède une prébende de Saint-Barthélemi; admis le 26 mai 1674. Il rétrocède, en 1695, à son frère Servais, sa prébende de Sainte-Croix, en échange d'une prébende de Saint-Paul.

CANISIUS (Servais), clerc du diocèse de Ruremonde, pourvu par Maximilien-Henri de Bavière, le 30 avril 1669. Résigne, en 1674, en faveur de son frère Melchior, qui lui cède en échange une prébende de Saint-Barthélemi Il devient ensuite chanoine de Saint-Paul, puis reprend de nouveau sa prébende de Sainte-Croix qu'il abandonne, en 1695, à son neveu Jean.

CAPELLE (Nicolas-Ignace), 1779-1798. Écolâtre.

CARPENTIER (Jean), de Thuin, chanoine de Thuin et de Sainte-Croix à Liége, le 6 avril 1358;

il résigne, le 5 novembre 1359, sa prébende de Sainte-Croix, et est nommé chapelain de l'autel Sainte-Élisabeth à Vyle (1)

CASA (Claude de la). — Voir DANIELIS.

CASTEELS (Jean), de Tirlemont, admis le 28 janvier 1467, en vertu d'un privilège pontifical, par décès de Leonius de Risinghen Résigne en ou vers mars 1485.

CASTILLIONO (Jean Arnulphi de), dit aussi de Malmundario, admis le 13 février 1488, par décès de Christian de Jesseren. Étant chanoine de Saint-Lambert et chancelier de Liége, il demande de s'absenter de Sainte-Croix, en 1498; il résigne son canonicat de Sainte-Croix, le 31 août 1499. Le pape lui avait accordé des lettres expectatives pour les canonicats et dignités qui viendraient à vaquer dans les églises de Liége et de Thorn. — Voir MONACHI.

CASTRO (Jean de), chanoine étudiant, 1403.

CASTRO (Louis dit Loyset de), fils de Louis de Chestea et de Marie N***. D'abord chanoine de N.-D. à Huy; pourvu par Ernest de Bavière, le 27 juin 1591, par échange avec Gilles Wylmot, à qui il cède sa prébende de Huy. Admis le 28 juin 1591; mort le 4 septembre 1594, *cis Alpes*, en revenant de Rome.

CHABOT (maître Gilles), de Huy, né, d'après les témoins entendus, l'année de la sédition des Rivageois (1531). Maître ès arts, ayant étudié à Louvain. Pourvu par le pape Paul IV, le 5 octobre 1556; admis le 10 décembre suivant. Il testa le 19 juin 1560 et mourut le 24 décembre 1563. Son monument funéraire existe encore dans les murs du cloître de Sainte-Croix.

CHAMEYRAT (Hugues de), clerc du diocèse du Puy; pourvu, le 16 août 1351, par décès de Jean de Havinnes (2).

CHAPELLE (Winand de la), fils du chevalier Godefroid de la Chapelle. Le 6 octobre 1329, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec

(1) BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, nos 1103, 1366, 1545. — *Reg. Avin.* 139, fol. 192; 140, fol. 235. Un Jean Carpentier, de Thuin, chanoine de Thuin, mourut avant le 13 septembre 1360. *Reg. Avin.* 142, fol. 194.

(2) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, p. 588, no 2266.

expectative de prébende. Nonobstant cette collation, il obtient encore, le 17 décembre 1330, un canonicat sous expectative en la collégiale d'Antoing. Dans cette seconde collation, il est dit fils de Godefroid, seigneur du château de la Chapelle [1].

Chatelet (Mr du), obtient une prébende de Sainte-Croix, en 1745, par échange avec de Libert; résigne à de Fassin, en 1748.

Chaulcie (Henri delle), admis vers 1440, après avoir étudié à Louvain. Le 30 août 1481, il résigne sa prébende en faveur de l'abbé de Beaurepart, mais semble être resté attaché à l'église Sainte-Croix. Mort le 26 février 1484 (1483 *sec. reg.*).

Chaulcie (maître Louis delle), prêtre, date inconnue. Comm. 10 octobre.

Chaulieu ou Calido loco (Gervais de), pourvu le 22 mai 1357. En 1366, soutient victorieusement en cour de Rome un procès, contre Helmin de Moylant, au sujet du canonicat de Sainte-Croix vacant par décès de Jean de Rupe [2].

Cheratte ou Cherette (Fakin de), 1381. Comm. 11 avril. — Voir Fakin.

Cheratte (Renier), fils de Denis Cheratte, tanneur, et de Marguerite de la Balastre dite le Cocquelin. Pourvu par le pape Innocent X le 15 septembre 1644 ; admis le 30 décembre suivant ; mort le 28 novembre 1661, ayant résigné peu auparavant.

Cherette. — Voir Cheratte.

Chestret (Charles-Joseph-Augustin de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 27 août 1743; fils de Pierre-Remi de Chestret, avocat, greffier des échevins de Liége, et de Marie-Anne Brochart. Prêtre, docteur en théologie du collège germanique à Rome, licencié ès lois, chanceliste du conseil privé en 1768. Pourvu par le pape Pie VI, le 9 avril 1775, en

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 327, n° 2530, et p. 472, n° 2936.

(2) Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, n°s 860, 982, 1284. — *Reg. Avin.* 137, fol. 363. — *Invent.*, pp. 268 270.

remplacement de feu Louis Lembrée ; admis le 10 novembre suivant. Mort le 15 septembre 1778.

CHESTRET (Jean-François-Théodore de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 9 avril 1736, fils de Jean-Louis de Chestret avocat, et de Marie-Thérèse Bayar. Pourvu par Jean-Théodore de Bavière, le 10 janvier 1751 ; admis le 25 mai 1752. Résigne en 1758, et va rejoindre son oncle maternel le général Bayar, au service du roi de Prusse Engagé comme volontaire au régiment des hussards de Zieten, il est blessé à la bataille de Zorndorf, reçoit un coup de feu à celle de Kunersdorf, et meurt à Stettin, des suites de sa blessure, le 18 août 1759.

CHEVALIER ou MILITIS (Gérard), 1497-1541. Doyen.

CHEVALIER ou MILITIS (Gérard), fils du précédent et de Jeanne le Mangon [1]. Absous de la première résidence le 31 août 1530. Mort le 25 août 1542. Comm. 25 août.

CHEVALIER ou MILITIS (Jean), chanoine de Saint-Martin en 1546. Pourvu d'une prébende à Sainte-Croix, par Georges d'Autriche, le 5 février 1547, par résignation de Guillaume de Hilst, qui reçoit, en échange, l'autel de Sainte Marie et Sainte-Anne en l'église Saint-Georges à Liége. Admis le 7 février 1547. Il étudia à Louvain, fut admis à la prêtrise, résigna son canonicat de Sainte-Croix, le 1er juin 1588, par échange avec Jean Beest, retint sa prébende de Saint-Martin *ad vitam* et mourut le 27 août 1594. Il était fils naturel de Gérard Militis et de Movilia Flueten, de Ruremonde. — Voir BEEST.

CHIENSTRÉE ou CANISTRATA (Gilles de), 1304. Comm. 29 mai.

CHINEY ou CINEY (Godefroid), 1579. Mort le 18 avril 1606.

CHRISTIANI (Godefroid), muni de lettres expectatives du pape Alexandre VI, est admis chanoine écolier, en avril 1499, en remplacement de Walter Gouvy. Mort en 1503 — Voir PARVI.

CINEY. — Voir CHINEY.

CLERCQ (César le). — Voir BORMANS (Arnold).

CLERCX (Mathias), baptisé à

(1) Reg, 85, fol. 151 v°. Testament de Christophe Byns, chanoine de Sainte-Croix.

N.-D. aux Fonts, le 12 mars 1634, fils de Mathias Clercx et de Françoise Tronson. Pourvu par le pape Alexandre VII, le 3 juillet 1665, par résignation de Mengold Goronne, qui reçoit, en échange, une prébende de N.-D. à Huy. Mort le 23 ou 24 janvier 1709.

CLOET (Léonard), clerc liégeois, fils de Henri Cloet, de Brée; pourvu par Ernest de Bavière, le 12 août 1581; admis peu après. Résigne en avril 1584 par échange avec Neer.

COCQUE, COCX. — Voir KOCX.

CODIE ou CODRO. — Voir UGHESÉES.

COELMONT (Jean), demande, le 27 octobre 1637, à être admis contre Barthélemi Stravius, mais sans succès.

COEN (H.), « foraneus » en 1422. Douteux.

COING ou COGNE (Nicolas), 1327, 1333. Comm. 13 février.

COIR (Gilles de), 1380-1443. Chantre.

COIR (Gilles de), dit de Soest, 1439-1448. Chantre.

COLEN (Robert), 1433; prêtre, 1441; mort le 16 février 1442.

COLLERT ou COLLART (maître Guillaume), clerc du diocèse de Cologne, admis le 14 décembre 1444, à la prébende de Jean de Doenen, par échange; aux études en 1455. Démissionne en février 1473, pour entrer aux Chartreux. — Voir DOENEN.

COLOGNE (Herman de), « foraneus » en 1381. Douteux.

COLONSTER (Louis de), fils du chevalier Jean de Colonster. Le 29 avril 1324, le pape lui confère un canonicat de Saint-Lambert et un canonicat de Sainte-Croix, avec expectative de prébendes (1). Le 20 mai 1325, il obtient, de plus, provision d'un canonicat de Worms (2).

COMBLAIN (Jean de), fils de Henri de Comblain. Le 17 mai 1326, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende (3). — Voir TOMBLAN.

COMITIS (André), pourvu en 1514 (4).

---

(1) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, pp. 490-491, nos 1328-1329.

(2) ID., *id.*, p. 580, no 1589.

(3) ID., *id.*, t. II, p. 44, no 1753.

(4) HAGENRÖTHER, *Reg. Leonis X*, no 6243.

Conrardin. — Voir Noël.

Conrardus, 1360, 1361. C'est Conrard de Driel.

Constantin, 1239.

Constantius, 1309. Comm. 31 juillet. C'est, sans nul doute, Constantius de Bouvignes.

Copeis (Henri), de Waremme, prêtre, d'abord bénéficier de l'église Saint-Martin à Russon; ce bénéfice était vacant, le 22 novembre 1344, Henri Copeis ayant été pourvu d'une prébende à Sainte-Croix (1). Il se présente à la résidence le 4 avril 1348. Mort le 30 novembre 1383. Comm. 1er décembre.

Coperman (Jean), de Thenis, admis le 24 août 1454, par échange avec Kryeke. Mort le 20 août 1470.

Corbeal de Hognoul (Gilles), fils de Humbert Corbeal, échevin de Liége, 1390. Mort le 10 mars 1448. En 1432, il était aussi chanoine de Saint-Servais à Maestricht.

Corbeal de Hognoul (Humbert), d'abord chanoine de Moustier-sur-Sambre. Chanoine de Sainte-Croix le 18 août 1374. Il obtient, le 2 novembre 1375, une prébende de Saint-Lambert (2).

Corbelli (Renier), 1402.

Cornelii de Goes (Daniel), clerc d'Utrecht, pourvu par Jean de Horne, le 20 octobre 1503, par résignation de maître Michel de Byest, chanoine de Looz, lequel avait obtenu la prébende de Sainte-Croix de Robert Oems, récemment décédé. Admis le 24 octobre 1503. « Daniel filius Cornelii de Goes, presbyter », résigne, en 1517, sa prébende de Sainte-Croix, en échange d'un autel à Saint-Jacques-sur-Coudenberch à Bruxelles. — Voir Curia.

Corroy (Henri-Eustache), baptisé à Chokier, le 5 février 1699, fils d'Eustache Corroy et de Joëtte ou Judith Goffin. Prêtre. Pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 1er juin 1758, par résignation de Bertrand Levage. Admis le 6 juin 1758. Antérieurement, il était bénéficier à Saint-Martin et chanoine de Fosses. Mort en novembre 1761.

---

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 185, n° 762. — *Leodium*, 8e année, p. 7.

(2) Berlière, *Les archidiacres de Liège au XIVe siècle. BCRH*, t. LXXV, p. 153. — *Reg. Avin.* 194, fol. 563; 198, fol. 245.

Corswarem (Walter de), admis, le 19 juillet 1441, à la prébende de feu Adam de Monte. Il avait comme compétiteurs Guillaume de Libermé, chanoine de Saint-Lambert, et Jean Symonis. Résigne en janvier 1445, étant chanoine de Saint-Lambert et archidiacre d'Ardenne. Il fut aussi prévôt de Saint-Rombaut à Malines, et pacificateur des lignages hesbignons. Mort le 29 janvier 1470.

Corthys (Herman de), 1413, 1429 [1]. Prêtre, frère du suivant. Comm. 5 février.

Corthys (Robert de), 1434. Résigne, le 27 août 1442, en faveur de Jean Petri, qui lui cède, en échange, l'autel N.D. en la quarte chapelle de Waspyck ; le lendemain, Corthys est admis comme choral de Sainte-Croix et autorisé à recevoir la sépulture qu'il a, de même que son frère Herman, choisie en cette église. Mort le 30 août 1442. Sa commémoraison se célébrait, à Sainte-Croix, le 31 août.

Coune (François-Alexis-Joseph de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 17 juillet 1718, fils de Joseph-François Coune, avocat, et de Marguerite-Françoise Amoré. Prêtre. Chanoine de Saint-Barthélemi en 1755 et en 1762 Pourvu d'une prébende à Sainte-Croix, par l'évêque Jean-Théodore, le 22 octobre 1762, et par le pape Clément XIII, le 16 novembre suivant. Admis le 18 mai 1764, par décès de Jean Jacquet Mort le 8 mars 1782.

Coune (Nicolas-François de), frère aîné du précédent, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 27 novembre 1711, pourvu par le pape Benoît XIV, le 16 août 1741. Admis le 20 octobre suivant; mort en mai 1759. — Voir Magnée.

Crahay (Everard Joseph), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 28 novembre 1727, fils de Nicolas-Joachim Crahay et d'Anne-Ida de Glain. Prêtre, bénéficier de Saint Paul. Pourvu d'une prébende de Sainte-Croix par le pape Benoît XIV, le 29 septembre 1756 ; admis le 10 janvier 1757, par cession du droit de Jacques-Antoine Masset, qui avait obtenu ce canonicat du cardinal évêque de Liége, mais qui n'en avait pas pris

---

[1] *Chapitre de Saint-Lambert*, Conclus. capitul, reg. 110, fol. 123 v°.

possession. D.M. décembre 1791.

CRASSIER (Louis-Marie-Guillaume-Joseph baron de), baptisé à Saint-Servais, le 7 février 1772, fils de Louis-Lambert-Joseph baron de Crassier et de Marie-Thérèse de Bollis. Pourvu par le pape Pie VI de la coadjutorerie du doyen Jamar, le 27 juin 1783; admis le 5 juillet 1787. Il suivait, en 1790, les leçons de H.-L. Roly, professeur de Digeste, à Liége. D. M. comme chanoine, 1797. Il devint membre du corps équestre de la province de Liége, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, et mourut à Liége le 23 mars 1851. Est l'auteur de : *Traité des arènes construites au pays de Liége pour l'écoulement et l'épuisement des eaux..* Liége, 1827. — *Mémoire historique sur le lit, le cours et les branches de la rivière de Meuse...* Liége, 1838. — *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liége...* Liége, 1845. — *Commentaire servant de réfutation à une diatribe anonyme et faisant suite à l'ouvrage intitulé : Recherches et dissertations...* 1847. — *Cri d'un franc Liégeois contre le projet de dérivation de la Meuse...* Liége, 1850.

CRASSIER (Robert), fils de Robert Crassier, receveur du chapitre cathédral de Liége, et d'Anne Zutman. Admis chanoine de N.-D. à Maestricht, le 19 juin 1651; pourvu par Maximilien-Henri, d'une prébende de Sainte-Croix, le 24 décembre 1664, par échange avec Renier Proenen, à qui il cède son canonicat de Maestricht; admis le 27 décembre suivant : résigne en 1684, en faveur de Macquerelle. Vivait encore, en 1729, âgé de 97 ans.

CRASSIER (Servais), frère du précédent; pourvu le 7 mars 1658; admis le 6 mai 1659, par résignation de Nicolas Froidmont. Résigne, en 1683, en faveur d'Étienne Goeswin.

CREEFT (François de), baptisé à Saint-Servais à Liége, le 22 octobre 1667, fils de Jean-Léonard Creeft, secrétaire et conseiller du prince-évêque, et d'Anne-Marie de Tornaco. Pourvu par Maximilien-Henri, le 12 mars 1683; admis le 14 juillet suivant. Résigne en 1691.

CRENKEN (Henri), dit de Hasselt, 1305. Il était notaire.

CREYT (maître Jean), en cour

romaine en 1418, « foraneus » en 1421-1424.

Crisnée (Hugues de). Mort peu avant 1324[1]. Comm. 15 juin.

Crommen (Godefroid). — Voir Nicolaï.

Curia (maître Henri de) de Mechlinia, autrement dit van den Hove, clerc du diocèse de Cambrai. Pourvu par Erard de la Marck, le 1er février 1517; admis le 4 février suivant, par résignation de Daniel Cornelii, en échange d'un autel à Saint-Jacques sur Coudenberch. Mort le 3 octobre 1540. Il avait un frère nommé Jean van Hove.

Curtius (maître Jean), licencié en théologie, prêtre, curé de Saint-Servais depuis l'an 1566 environ. Pourvu en 1579; admis le 15 avril 1582; mort le 31 août 1615.

Cuylen (Renier van der), pourvu par Jean de Horne, le 23 décembre 1495, par échange avec Servais Gorren, qui reçoit l'autel des SS. Brice, Sébastien et Adrien à Saint-Martin. Admis le 1er février 1496; mort le 3 septembre 1516.

Cycada (Jean), 1231, 1232. Comm. 3 décembre, en même temps que celle du chanoine Nicolas.

D

Damien, date inconnue. Comm. 12 février.

Danielis (Jean), de Zélande. Admis le 13 avril 1463, par échange avec Henri de Puthem, qui reçoit l'église paroissiale de Grimde, au diocèse de Liége. Résigne, par échange, en octobre 1463. Il étudia à Louvain.

Danielis (Jean), prêtre, maître en théologie, petit pénitencier du pape, pourvu d'une grâce expectative du pape Jules III, le 1er février 1552. Admis le 2 août suivant, au décès de Léonard Startz. Cette prébende fut aussi revendiquée, mais sans succès, par maître Claude de la Casa, clerc liégeois. Danielis, qui résidait à Rome, résigna en 1553.

Daniels (Gilles-Toussaint), baptisé à Saint-Servais le 1er novembre 1720; fils de Laurent-Théodore Daniels et

---

(1) *B.* et *S.*, t. III, p. 265.

d'Aleyde van der Weyden; prêtre, pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 30 décembre 1750, par échange avec Jacques Beghein, à qui il cède deux bénéfices, l'un en la collégiale Saint-Martin, l'autre en l'église paroissiale de Bernau. Admis le 11 janvier 1751; mort le 28 juillet 1801.

Darius (maître Sylvestre). — Voir Nunem.

Darmont (maître Lambert), 1556-1569.

Datin. — Voir Atin.

Dave, Daveles (Renard de), 1304.

Daveloes (maître Christian), ou d'Haveloze, maître ès arts. Admis le 22 mai 1490, par résignation de maître Arnold de Aqua, qui reçoit, en échange, l'autel des SS. Pierre et Paul, Jean-Baptiste et Jean-l'Évangéliste à Sainte-Croix. Il était, en 1509, recteur de l'église d'Ellemelle et doyen du concile d'Ouffet et fut admis chanoine de Saint-Lambert, le 12 décembre 1509. Il céda, en 1510, sa prébende de Sainte-Croix à maître Guillaume de Durbu, en échange du rectorat de l'église paroissiale de Terwangne. Mort le 17 novembre 1510.

Daveloes (Guillaume), frère de Christian. Pourvu le 19 août 1487 par le cardinal Julien, légat apostolique, en remplacement de feu Laurent de Ryst. Résigne le 27 août 1492, en faveur de Thomas Vorsters, sans avoir demandé son admission.

Decani. — Voir Rivo.

Defooz (Lambert-François), 1763-1801. Chantre.

Dehbten (Jean), obtint, le 3 mai 1352, une prébende de Sainte-Croix et la cure de Bastogne, par décès de Thierry de Bastogne (1).

Delhaye (Jacques), pourvu par l'évêque Joseph-Clément, en remplacement de feu Fisson, exhibe ses lettres le 27 mars 1703. Il ne fut sans doute pas admis, car la prébende de Fisson fut attribuée à Louis Stassart. — Voir Haye.

Delpaire (Nicolas), admis le 11 avril 1715, par échange avec Leruytte; mort le 7 octobre 1756.

Delvaux de Presseux (Simon-Pierre), baptisé le 16 janvier 1724, fils de Simon-Pierre, et

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 617, nº 2383.

de Cornélie-Françoise de Roede ou de Rorde; pourvu par l'évêque Georges-Louis, le 22 octobre 1740, admis le 5 décembre suivant, par décès de Pierre de Grandchamps. Déclaré jubilaire le 11 décembre 1789; mort le 6 janvier 1804.

Delvoye (Louis), baptisé à Saint-Omer, le 5 février 1631, fils de François Delvoye, établi à Liége vers 1670, et de Magdeleine de Lisle de Fauquenberg. Prêtre, pourvu par le pape Clément X le 2 novembre 1673, admis le 20 avril 1674, par résignation de Pierre de Lisle, son oncle. Le 27 février 1674, il avait résigné l'office de prêtre hebdomadaire qu'il remplissait à Sainte-Croix. Mort le 2 février 1683.

Deschamps (Jean-François), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 18 octobre 1663, fils de François, et d'Anne d'Amaffe; pourvu par le pape Innocent XI le 2 mars 1684, admis le 17 mai suivant par résignation de Tronson; mort le 17 ou 18 février 1723.

Desiderii (H.), 1381. — Voir Latinne.

Desprez (François), pourvu par Maximilien-Henri le 15 février 1686, admis le 16 mars suivant, alors qu'il résidait à Paris, en remplacement de son frère qui suit. Mort en 1690.

Desprez (Nicolas), baptisé à la Boverie (Fétinne), le 26 novembre 1656, fils de Paul Desprez, échevin de la Boverie, et de Lucie Stiennon. Prêtre; pourvu par Maximilien-Henri, le 8 mai 1685; admis le 24 juillet suivant. Mort à Paris, le 7 novembre 1685.— Voir Prez.

Destordeur (Jean-François), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 20 juillet 1724, fils de Jean-Guillaume Destordeur et de Marie-Ida Préalle; pourvu par le pape Benoît XIV, le 13 janvier 1747, admis le 22 août suivant, par résignation de Jean-Paul-Engelbert de la Naye; déclaré jubilaire le 2 septembre 1796; mort subitement à Engis le 30 juin 1803.

Devillers Masbourg (Jean-François), baptisé en l'église Saint-Brice à Hodister, Genne et Chioux, le 4 janvier 1715; fils de Paul de Villers Masbourg dit du Mont et de Marie-Joseph de Hayon; prêtre, aumônier de l'évêque de Liége, pourvu par l'évêque Jean-Théodore, le 18 février 1755,

admis le 1er février 1757; mort le 8 novembre 1795.

Devillers Masbourg (Jean-Joseph), pourvu de la coadjutorerie du précédent, par le pape Pie VI, le 6 août 1784.

Diffuy (Charles-Théodore de), pourvu par l'évêque Constantin-François, le 3 juin 1791, par résignation de Jean-Baptiste de Bémy, qui reçoit en échange un canonicat de Saint-Paul. Résigne par échange en 1792.

Diffuy (Joseph-Michel de), baptisé à Saint-Adalbert, le 29 septembre 1715, fils de Ferdinand-Joseph de Diffuy, échevin de Liége, et de Marie-Catherine du Mortier; pourvu par le chapitre cathédral *sede vacante*, le 18 avril 1763, admis le 2 mars 1765; mort le 9 mai 1790.

Dobbelsteyn (maître Gilles), chanoine, à l'université en 1422, 1430-1436. Mort vers et avant le 8 août 1439. — Voir Oelbeke.

Doenen (Jean de), maître ès arts, 1440, il résigne vers le 14 décembre 1444, par échange avec Collert, qui lui cède son bénéfice de l'autel Saint-Laurent, en l'église de Rothem. Il était le neveu de Jean Boy.

Doenen (maître Pierre de), à l'université en 1438-1442.

Doerne. — Voir Doorne.

Dominique, 1113.

Dommartin (maître Pierre de), date inconnue. Comm. 1er décembre.

Dompnho ou Domphu (Olivier de), 1352, 1358, 1361 (1).

Doorne (Jean van), ou van Doerne, baptisé à Louvain, le 22 juin 1621, fils de Bernard van Doorne et d'Anne van Overbeeck. Pourvu par le doyen de la faculté des arts de l'université de Louvain vers 1651, admis le 8 décembre 1664. Il était prêtre, bachelier en théologie et régent du collège de Gand à Louvain. Le chapitre avait d'abord admis à cette prébende Steheling, puis d'Eyck, parce que van Doerne ne s'était pas engagé à payer les droits de réception. — Voir Eyck, Steheling.

Dordrecht (Albert de), docteur en médecine, admis le 12 novembre 1440; le même jour, le prince Jean de Heinsberg était venu personnellement à Sainte-Croix, pour recomman-

---

(1) Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 1725.

der au chapitre de ne pas admettre Thierri Rotarii qui avait obtenu une prébende par résignation de son cousin Arnold Rotarii, lequel était mort sept jours après l'échange, mais de recevoir Albert de Dordrecht. Le même jour, au palais, l'évêque et ses conseillers se portèrent garants des droits d'admission de Dordrecht. Mort le 9 octobre 1469. — Voir Rotarii.

Dorneck (Otton de), 1438.

Douffet (Philippe), pourvu par Maximilien-Henri, le 3 avril 1677 ; présente ses lettres le 29 avril suivant.

Drexhelle (Walter Godefridi de), pourvu le 22 juillet 1372 (1).

Driel (Conrard de), dit aussi de Bois-le-Duc, 1360, 1366 (2); il devient chanoine de Saint-Lambert en 1366 (3) et scelleur de Liége en 1377. Il était mort en 1391. Comm. 24 octobre.

Driel (Hake de), 1411. — Voir Oestheusden.

Dubois (Antoine-Paschase), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 30 novembre 1700, fils de Paul Dubois et d'Anne-Marie Grisart. Prêtre ; pourvu par le pape Clément XII, le 4 avril 1731 ; admis le 9 juin suivant, par résignation de Jean de Looz, écolâtre, qui reçoit sur la prébende une pension annuelle de cinquante ducats d'or. Mort le 16 décembre 1750.

Dunghen (Jean de), chanoine sous expectative de prébende, le 27 janvier 1371 (4).

Durbu (Guillaume de), 1510-1543. Doyen.

Durieux (Jean-Henri), baptisé à Saint-Jean Baptiste, le 5 janvier 1654, fils de Jean Durieux et de Catherine Wathy ou Walteri. Pourvu par le pape Clément X, le 3 juin 1676; admis le 18 septembre suivant; mort le 18 avril 1690.

(1) *Reg. Avin.* 183, fol. 265.

(2) *BIAL*, t. XVI, p. 352; t. XXV, pp. 200, 204, 205. Il était aussi chanoine de Saint-Denis.

(3) *Reg. Avin.* 165, fol. 189.

(4) *Reg. Avin.* 178, fol. 48.

E

Eelsraeck (Gisbert), de Hasselt, pourvu d'une grâce expectative par le pape Jules II, le 11 octobre 1510. Le 31 mars 1512, il opte pour la prébende de feu Pierre de Mérode. Mort le 15 ou 16 mars 1536. Comm. 17 mars.

Eertwecht (Denis van den), pourvu par Erard de la Marck, le 27 octobre 1518, de la prébende de Jean de Goeit, par résignation de Léodegaire Robesii, à la suite d'un échange en vertu duquel Robesii obtient une prébende de la collégiale mixte de Saint-Sauveur à Susteren, et l'autel de N.-D., en l'église paroissiale de Tongerloo. Eertwecht conserva le décanat de la collégiale de N.-D. à Maeseyck. Peu après il résigna sa prébende de Sainte-Croix en faveur de Renier Borman. — Voir Ertwecht et Borman.

Eghre. — Voir Eyghre.

Egidii. — Voir Gravia.

Elbert, prêtre, 1300. Comm. 5 septembre.

Elderen (Arnold d'), fils de François d'Elderen. Pourvu par Jérôme, légat a latere, le 1er septembre 1554, par échange avec Pierre de Bouchout, qui reçoit l'autel de Sainte-Marie et Saint-Léonard en l'église Saint-Hubert à Liége. Étudiant à Louvain. Admis le 4 septembre 1554. Résigne en avril 1557. — Voir Sgrevens.

Emboldus, 1113.

Embrechs. — Voir Engelberti.

Emmerich ou Embrica (Everard de). Le 1er septembre 1324, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende, bien qu'il eût déjà une semblable expectative en l'église d'Emmerich. Encore mentionné comme chanoine de Sainte-Croix sous expectative en 1328 et 1333 (1). Comm. 3 ou 4 septembre.

Emond de Erfelt (Jean), de Ruremonde, obtient un canonicat sous expectative, le 28 janvier 1371 (2).

Engelbert, 1113.

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, pp. 179, 652, 761, nos 2123, 3391, 3649.

(2) *Reg. Avin.*, 177, fol. 647.

Engelberti ou Embrechs (Engelbert), de Malines, clerc du diocèse de Cambrai, pourvu par Jean de Horne le 23 avril 1571, admis chanoine-écolier le 14 mai suivant. En 1503, il étudiait aux frères de la Vie commune. Mort le 2 novembre 1516. Neveu du suivant.

Engelberti (maître Pierre), fils de Rombaud Engelberti de Malines; admis, très jeune, en juillet 1455, par décès de Jean Oesterzeel. Mort le 3 octobre 1515. Prêtre.

Enghien (Jean d'), dit de Tornaco, 1481-1516. Écolâtre.

Engobrand, 1171. Écolâtre.

Erclines (Thierri de), date inconnue. Comm. 8 mai.

Erfelt. — Voir Emond.

Erpecom (Antoine de), pourvu d'une grâce expectative par le pape Jules III, le 1er février 1552, admis le 16 août 1553. Mort en novembre 1576. Il étudia à Louvain en 1530, 1531.

Erpho, 1113, 1119 (?). Costre.

Ertwecht (Denis), fils de Jonatas Ertwecht, citain de Liége. Pourvu par le cardinal légat Martius, le 11 février 1638, par résignation de Lambert Ertwecht, son oncle. Admis le 10 mars 1638. Mort en 1664.

Ertwecht (Lambert), fils de Denis Ertwecht. Pourvu par le pape, le 26 mars 1627; admis le 14 juin suivant. Résigne en 1638.

Eyck (Baudouin d'), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 3 janvier 1632, fils de Baudouin d'Eyck, grand greffier des échevins de Liége, et de Jeanne Jamar. Pourvu par le pape Innocent X le 18 août 1651. Admis le 25 septembre suivant. Prêtre. Mort le 7 décembre 1679. — Voir Doerne.

Eyghre (Jean de), 1347-1374. Écolâtre.

Eymundi. — Voir Ghiffen.

F

Fabius (Gilles), senior, prêtre du diocèse de Liége, curé de Saint-Martin en Ile, fils de Michel de l'Aigle Noire. Pourvu par le pape Sixte V, le 19 octobre 1585. Admis le 18 mars 1586. Résigne, en 1624, en faveur du suivant, mais cette résignation n'eut pas un effet immédiat, car Gilles Fabius

figure encore comme chanoine jubilaire dans la liste des résidents, en 1626; il n'abandonna sa prébende qu'en 1628. — Voir JACOBEUS.

FABIUS (Gilles), clerc romain, fils de maître Michel Fabius, docteur en médecine. Pourvu par le pape le 25 septembre 1624, par résignation de son grand-oncle Gilles Fabius. Admis le 6 mars 1628 En 1638, revenant d'Italie où il avait séjourné deux ans et demi, il fut arrêté, et emprisonné dans la citadelle de Charlemont, mais relâché peu après. Il résigne en avril 1653. — Voir le précédent et JACOBEUS.

FABRI (Jean), de Saint-Martin, obtint, le 29 mai 1358, confirmation d'une prébende de Sainte-Croix; chanoine de Saint-Lambert en 1361 (1).

FABRI (Laurent), 1402, 1443. Comm. 4 mai.

FABRI (Pierre), 1436.

FABRY (Jean-François), prêtre, pourvu par le pape Pie VI, le 13 novembre 1778. Résigne le 3 août 1780, sans avoir demandé son admission, en faveur de Lezaack, en échange d'un canonicat de Saint-Hadelin à Visé.

FAKINUS, 1381. C'est Fakin de Cheratte.

FALISE (Jean delle), 1333, 1361. Prêtre. Comm. 17 octobre.

FANCHON (Noël de), fils de Gilles de Fanchon. Admis le 8 avril 1457, par décès de Liévin Marsschalck. Résigne en novembre 1461, par échange avec de Puthem.

FASSIN (Jean-Nicolas-Joseph de), prêtre, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 11 juillet 1722, fils de Jean-Jacques de Fassin, jurisconsulte, et de Marie-Catherine de Latour; pourvu par le pape Benoît XIV le 6 septembre 1748. Admis le 15 octobre suivant. D.M. 1791.

FASTRÉ, admis à la prébende d'Herman d'Alloir le 6 août 1358, cité en 1360, 1361. On trouve encore un chanoine Fastré (sans doute Fastré de Fooz) en 1381.

FAUDEUR (Jean-Arnold de), baptisé à Villers-le-Bouillet le 31 octobre 1736; fils de Jean de Faudeur et de Catherine de Collard. Prêtre. Pourvu par le pape Pie VI, le 19 juin 1792, par échange avec C.-T. de

(1) BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, nos 309, 1150. — BERLIÈRE, *Les archidiacres de Liège au XIVe siècle*. *BCRH*, t. LXXV, p. 195.

Diffuy. Admis le 19 juillet suivant.

Fauquemont (Jean de), 1351, 1352, dit aussi Johannes Wolvini de Fauquemont.

Fauquemont (Nicolas de), dit Tector, 1422. Mort le 13 septembre 1457.

Fauquemont (Renier de), dit Tector, 1420, bachelier en droit canon. Mort, le 9 octobre 1429, à l'université de Heidelberg, où il étudiait dès 1422.

Ferret (maître Alexandre), clerc de Tournai. Pourvu par Erard de la Marck le 15 juin 1516, par décès de maître Jean de Tornaco. Admis le 5 mars 1520. Il prétendit, en 1522, se faire admettre coadjuteur de l'écolâtrie (1). — Voir Jean Ferret, écolâtre.

Ferret (Jean), 1516-1537. Écolâtre.

Ferret ou Ferrette (Lambert), baptisé à Saint-Jean-Baptiste (paroisse Saint-Georges), le 16 septembre 1648, fils de Jean Ferret, tailleur, et de Marie Dangoche. Pourvu, à l'âge de 65 ans, par Joseph-Clément de Bavière, le 29 août 1712. Admis le 1er février 1713. Cette admission ayant été annulée, il fut réadmis, à la suite d'une nouvelle provision, le 2 janvier 1714. Mort le 1er ou 2 février 1715.

Férulphe, 1063.

Fexhe (Henri de), 1333, prêtre.

Fexhe (Jean de), succéda à Jean Yde, vers mars 1358 ou 1359. D. M. 1361.

Fisson (Jean), fils de Libert de Bouchimont dit Fisson, tanneur, et de Jeanne de Noville. Pourvu de la coadjutorerie de J.-F. Randaxhe, par lettres pontificales du 11 juillet 1669. Admis le 11 novembre 1688. Mort en 1703.

Fléron (Adrien de), fils de Servais de Fléron, avocat et échevin de Liége. Pourvu par Ernest de Bavière, le 10 septembre 1598. Admis le 22 décembre 1600. Il part pour Rome en septembre 1618 et résigne en 1619.

Florence (Simon de), 1293. Écolâtre.

Florenne (N***), résigne en août 1723, en faveur de Jean-Henri Lembor, par échange, probablement sans avoir demandé son admission.

Florennes (Gilbert de), chanoine de Moustier-sur-Sambre,

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, conclus. capitul. reg. 113, fol. 367 vo, 368.

puis de Sainte-Croix à Liége avant le 23 juillet 1372 (1).

FLORENT. — Voir HUY.

FOOZ (Fastré de), 1362, prêtre, 1379. Mort le 16 mars 1393. — Voir FASTRÉ.

FOOZ (Lambert-François de), 1763-1801. Chantre.

FORÊT (Grégoire-André-Désir), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 10 février 1755, fils de Jacques-Nicolas Forêt et d'Ida Lembor; prêtre en 1785. Pourvu, le 20 décembre 1771, par le pape Clément XIV, de la coadjutorerie de Martin Lembor; admis le 22 février 1788; mort le 11 juin 1801.

FORIRES (Gilles de), 1267, 1283.

FORIRES ou FORRIÈRES (Henri de), 1253, 1265. — Voir ci-dessus, p. XXIV.

FORLIGHUS (Nicolas), date inconnue. Comm. 31 décembre.

FORO (Gilles de), date inconnue. Comm. 12 juillet.

FORTIS (Jean), 1449-1460. Chantre.

FOSSARIO (Jean de), admis le 8 juillet 1439, par décès de Thierri Pistoris; déjà remplacé en janvier 1440.

FOSSE (maître Nicolas de la), 1269, 1276. Doyen.

FOSSÉS (Hellin des), date inconnue. Comm. 6 février.

FOSSIS (Nicolas de), 1330, secrétaire d'Adolphe de la Marck (2).

FOSSIS (Radulphe de), vice-gérant d'Ansericus, archidiacre de Liége, 1238 (3).

FOSSOULLE (Jean-Everard), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 11 avril 1668, fils d'Everard Fossoulle et de Marie Sprimont. Pourvu par le pape Innocent XII, le 21 décembre 1696; admis le 16 février 1697. Résigne en janvier 1737.

FRANCON. Comm. 21 juillet. C'est probablement l'un de ceux qui suit, ou Francon de Verlennes.

FRANCON, 1113, 1119 (?).

FRANCON, ancien curé de Florées, prêtre, 1300.

FRANCON, curé de Tavier, 1245.

FRANCON, 1237-1242. Doyen.

FRANCON DE BUSCO, 1111, 1137. Chantre. Douteux.

FRANCONIS (Hugues), 1353 (4),

---

(1) *Reg. Avin.*, 184, fol. 191.

(2) KURTH, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 511.

(3) CUVELIER, *Cartulaire du Valbenoît*, p. 85.

(4) BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 290.

curé de Saint-Christophe encore en 1364 [1].
— Voir HUGUES.

FRANGNIES (Lambert de). Le 11 octobre 1350, à la demande d'Aliénor de Convenis, vicomtesse de Turenne, le pape accorde à Lambert de Frangnies un canonicat de Sainte-Croix, par décès de Jean Asson [2]. Cette collation semble être restée sans effet.

FRANKINET (Pierre-Joseph-Léonard), fils de Jacques Frankinet, jurisconsulte et avocat, et de Marie-Catherine-Joseph Demoulin; pourvu, le 17 septembre 1773, par le pape Clément XIV, de la coadjutorerie du doyen Jamar de Montfort. Non admis; le chapitre admit à cette prébende le baron de Crassier.

FRANQUINET (Jacques), 1747-1755. Chantre.

FRANQUINET ou FRANCISCI (Jean), fils de Jean Franquinet, de Liége. Pourvu par le pape Grégoire XV, le 13 avril 1621, alors qu'il était recteur de la quarte-chapelle d'Alleur. Admis le 6 août 1621. Mort vers le 13 novembre 1657. Il était prêtre et bachelier en théologie.

FRAYBART (maître Jean), date inconnue. Comm. 17 juillet.

FRÉDÉRIC (MAGNI), 1192-1230. Chantre. Douteux.

FREDERICI (Jean), 1602-1658. Chantre.

FREEREN (Jean de) — Voir TONGRES.

FREEREN ou FRERIS Thomas de), — Voir VORSTERS.

FRÈREJEAN (Francon), souvent nommé FRANCO FRATRIS; admis le jeudi 25 juillet 1471, par décès de Jean de Waremme; il étudia à l'université de Paris, en 1463-1466. Mort le 18 mars 1482.

FROIDMANTEAU ou FROMANTEAU (Jean-Baptiste), baptisé à Soumagne, le 18 décembre 1696, fils de Jacques Froidmanteau et de Pétronille Lovinfosse; pourvu par l'évêque Georges-Louis, le 25 juin 1734; admis le 10 novembre suivant, par décès de Jean Lepas; mort le 30 octobre 1744.

FROIDMONT (Eustache de), fils d'Eustache. Pourvu par Ernest de Bavière, le 7 avril 1607;

---

(1) *AHEB*. t. XXXII. p. 267.

(2) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, p. 344, n° 2091.

admis le 9 mai suivant ; mort en septembre 1640.

FROIDMONT (Godefroid de), fils d'Eustache. Pourvu par le pape Innocent X, le 10 février 1650, par échange avec Jean de Froidmont, son frère, à qui il cède un canonicat à Saint-Pierre; admis le 30 avril 1650; mort le 16 septembre 1677.

FROIDMONT (Guillaume de), obtient, le 27 septembre 1362, un canonicat en expectative [1].

FROIDMONT (Jean), pourvu par l'évêque Ferdinand, le 5 mai 1615; admis le 7 mai suivant. Résigne en 1649, pour devenir chanoine de Saint-Pierre.

FROIDMONT (Nicolas), fils d'Eustache, pourvu par l'évêque Ferdinand, le 17 décembre 1635, par échange avec Jean d'Awans, à qui il cède les bénéfices de Sainte-Barbe en la collégiale de Tongres et de Saint-Hubert en l'église de Freeren. Admis le jour même de sa nomination. Résigne en mars 1658.

FURNO (maître Henri de), de Huy. Avant 1379. Comm. 28 septembre.

G

GAILEUX ou GUELLEUX (Jean-Joseph de) baptisé à N.-D. à Dinant, le 22 janvier 1722, fils de Philippe-Charles de Guelleux, seigneur de Chaudeville, et de Dieudonnée de Behault. Pourvu par le pape Benoît XIV, le 21 août 1740, par résignation d'André-François de Behault, son oncle Admis le 15 novembre 1740; décédé à Dinant, la nuit du 20 au 21 février 1763.

GAL DE COUTHUIN (Walter-Baudouin), 1716-1746. Doyen.

GAL ou GALLE (Charles), baptisé à N.-D. aux Fonts le 2 septembre 1621, fils d'Antoine Gal et de N. Lang; pourvu par le pape Urbain VIII, le 2 mai 1641, admis le 7 juin suivant. Mort le 25 mai 1680.

GALÈRE (Louis), baptisé à Saint-Adalbert, le 4 juillet 1664, fils de Remi Galère et de Marguerite Donceel; pourvu par le pape Innocent XI, le 19 avril 1685, admis le 23 juin suivant; résigne en 1695. En 1688, il

(1) *Reg. Avin.*, 151, fol. 501.

étudiait la théologie au collège des Anglais.

Galle. — Voir Gal.

Gathon (Guillaume-Nicolas-Joseph), pourvu de la coadjutorerie d'Evrard-Joseph Crahay, par le pape Clément XIV, le 18 décembre 1771. Présente ses lettres de coadjutorerie le 23 décembre 1791.

Geer. — Voir Jaer.

Gelmen (Christian de), dit de Jesseren, prêtre, fils de Jean de Gelmen demeurant à Jesseren; admis le 28 mars 1447, par résignation de Jean Sonderlant, qui n'avait pas été reçu. Mort le 4 décembre 1487; il avait fait, le jour même de son décès, son testament, qui fut approuvé le 7 décembre.

Gemblaco ou Gembloux (maître Franke de), jurispérite, obtient, le 26 mars 1349, une prébende de Sainte-Croix, par décès de Jean Hanzanc [1]. Il était déjà chanoine de Saint-Denis. En 1352, il était vicaire général du cardinal Nicolas *in Via Lata*, curé de Dourbes, chanoine de Saint-Paul et de Saint-Denis, official de la cour de Liége [2].

Gembloux (maître Jean de), 1347, 1359. Très douteux; c'était probablement un avocat, conseiller du chapitre.

Gembloux (Lambert de), 12 décembre 1373 [3], 1382. Dans le premier de ces actes, il est nommé Lambert Migret de Gemblaco.

Gérard, date inconnue. Écolâtre.

Gérard de Saint-Trond, dit Sortes, 1286, 1299. Doyen.

Gerbehaye (Jean de), 1578-1598. Écolâtre.

Gerinx. — Voir Gherinx.

Gerlache, 1272, 1311. Chantre.

Germain (Arnold), fils d'André le Germeau (*sic*). Pourvu par Ernest de Bavière, le 26 juin 1601; admis le 14 décembre suivant; fondateur du salut du Saint-Sacrement. Résigne vers 1631.

Ghemart ou Ghemert (Jean de), clerc du diocèse de Tournai, secrétaire de Louis de Bourbon; présente au chapitre, le 20 novembre 1472, les lettres lui octroyées par l'évêque, pour

---

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, pp. 258, 412, nos 1015, 1531. — Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, p. 327, note 3.

(2) Id., *Id.*, p. 594, no 2291.

(3) *Reg. Avin.*, 190, fol. 431.

une prébende à Sainte-Croix. Il résigne, le dimanche 4 août 1476, le canonicat qu'il avait obtenu en remplacement de Jean Theobaldi.

Ghéquier (Jean-Charles), baptisé à Liége le 17 juillet 1657, fils de Jean Ghéquier et de Catherine de Stier. Pourvu par le pape Innocent XII le 8 octobre 1692; admis le 12 mars 1694; mort vers le 15 juin 1703.

Ghéquier (Mathieu-Joseph), pourvu du canonicat ayant appartenu à Vivario, le résigne, en 1772, avant d'en avoir pris possession. — Voir Bémy.

Gherinx (Bernard), pourvu par Ernest de Bavière, le 19 mars 1610; admis le 29 mars suivant; mort le 29 septembre 1642. — Voir Villari.

Gherinx (Jérôme), 1597-1630. Doyen.

Ghiffen (maître Jean Eymundi de), 1563, 1564. Il avait obtenu une prébende de Saint-Pierre en décembre 1558 et l'avait résignée le 30 juin suivant.

Ghoronne (Mengold), fils de Mengold Ghoronne et de Sophie Coppeye, marchands à Huy. Prêtre, d'abord recteur de l'autel N.-D. en l'église de Blehen; le 11 avril 1663, il cède ce bénéfice à Jean Recht, en échange d'une prébende de Sainte-Croix, qui lui est conférée, le même jour, par le prince Maximilien-Henri. Admis le 14 avril 1663. Résigne en juillet 1665, par échange avec Mathias Clercx, pour obtenir une prébende de N.-D. de Huy.

Gilbert, ancien chanoine, date inconnue. Comm. 18 décembre. — Voir Gislebert.

Gille (Jean-Baptiste de), nommé coadjuteur de Louis de Gille, son oncle, en 1745, il renonce à ses droits, en 1757, en faveur de son frère Lambert-Barthélemi.

Gille (Lambert-Barthélemi de), baptisé à Saint-Nicolas outre Meuse le 2 septembre 1732, fils de Jean de Gille et de Marie-Jeanne Pondant. Ordonné prêtre le 25 avril 1756, pourvu par le pape Benoît XIV; le 26 avril 1757, par résignation des tuteurs de Louis de Gille et renonciation de Jean-Baptiste de Gille; admis le 30 juillet 1757; mort le 23 novembre 1783.

Gille (Louis de), baptisé à Saint-Nicolas outre Meuse le 5 avril 1710; il était le 7e fils consécutif de Jean-Baptiste de Gille et de Jeanne Halet. Louis Dujardin, curé de Saint-Ni-

colas, qui le baptisa, était fils septième consécutif : le parrain et la marraine étaient respectivement septième fils et septième fille. Pourvu par le pape Benoît XIV le 13 février 1742; admis le 24 avril suivant par décès de Bernard de Portugal. Tombé en démence vers 1745, ses tuteurs curateurs résignent sa prébende en 1757.

GILLES, 1171. Chantre.

GILLES, 1231, 1232, 1237 (1). Diacre.

GILLES (DE WIHOGNE), doyen, 1280-1290.

GILLES (DE WINEGHEM), doyen, 1250.

GILWART (Simon), fils de Jean Gilwart et de Magdeleine Patenier ; baptisé à Saint-Jean-Baptiste le 2 janvier 1618. Pourvu le 29 janvier 1637 par le cardinal légat Martius, par résignation de Simon Patenier, son oncle ; admis le 7 mars 1637; résigne en 1675.

GISLEBERT, doyen, 1171-1189.

GLAIN (Mathias de). 1395, 1403; il était, en même temps, curé de Saint-Servais à Liége. Mort avant 1422.

GLONS (maître Jean de), 1401, 1407.

GLONS (Walter de), 1395, 1406. Mort avant 1422. Comm. 6 février.

GOCHELET (Adam), chanoine de Saint-Martin et de Sainte-Croix à Liége, le 5 novembre 1359, par résignation de Jean Carpentier de Thuin (2).

GODARD (Jean), résigne en février 1512. — Voir GREGORII.

GODDET ou GODIN (Arnold), fils de maître Pierre Goddé, maître d'école privée, puis prélocuteur devant les maîtres et jurés de la Cité et d'Helwige Vincent; il naquit la veille de la Magdeleine 1610, et fut baptisé à N.-D. aux Fonts le 22 juillet suivant ; pourvu par le prince Ferdinand le 5 février 1650, par décès de François Boumael ; admis le 10 février suivant. Résigne, en 1656, en faveur de Bertrand Moreau, en échange d'un canonicat de Saint-Pierre à Louvain ; repouvu par Maximilien-Henri de Bavière, le 25 septembre 1666, par échange avec Guillaume Sarens, à qui il cède

(1) *BSAHL*, t. XIV, p. 239.

(2) BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, nos 1025, 1089, 1103, 1366, 1594.

le canonicat de Louvain; admis le 5 janvier 1667. Dans son testament, du 29 septembre 1672, il se nomme Arnold Goddin, prêtre, protonotaire apostolique. Mort le 23 octobre 1677.

Godefroid, 1113.

Godefroid, 1258, 1260. Doyen.

Godefroid, écolâtre, 1141, 1143.

Godefroid, 1381. C'est probablement Godefroid de Herdines.

Godelard, 1032.

Godezo, 1063. Doyen.

Godin. — Voir Goddet.

Goer de Herve (Otton-Henri de), clerc, baptisé à Liége, le 30 juin 1675; pourvu par Joseph-Clément de Bavière, le 12 avril 1700; admis le 4 janvier 1702. Mort le 26 ou 27 novembre 1719.

Goes. — Voir Cornelii.

Goeswin (Étienne), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 8 février 1662, fils d'Ernest Goeswin, commissaire de la Cité, et de Jeanne Donnéa; admis le 15 avril 1684 en vertu d'une collation pontificale. Mort le 7 ou 8 mai 1728.

Goeswin (Gérard), 1666-1684 Doyen.

Goeswini (Jean), ou Goeswyns, de Tongres, 1541; mort en mai 1575. On l'appelle aussi Jean Luyde ou Jean de Tongres. Dans son testament, fait en 1539, Arnold Lude de Tongres, chanoine de Saint-Lambert, mort le 28 août 1540, institue comme exécuteur de ses dernières volontés, son neveu Jean Goeswin.

Goffinet (Antoine), fils d'Antoine Goffinet, de Dochamps, et de Jeanne N.; pourvu par l'évêque Ferdinand, le 5 octobre 1635; admis le 19 octobre suivant; résigne en 1638 et meurt peu après.

Gomparts (Abraham), pourvu le 30 juillet 1515, par résignation de Léonard Gomparts; admis le 31 août suivant. Mort en 1519. — Voir Seps.

Gomparts (Léonard), clerc liégeois, admis, le 13 août 1512, par décès de Denis Schonarts, en vertu de lettres expectatives du pape Jules II, qui lui confère, en 1507, un canonicat de Saint-Denis, et d'une autre provision du même pape du 24 octobre 1510; il résigne le 30 juillet 1515.

Gones. — Voir Gounes.

Gor, Gorren ou Gurren (Servais), fils de Jacques, citain de Liége; admis le 13 avril 1484. D. M. 1495. Une sentence pontificale du 18 mai 1487 lui confirma sa prébende.

Gosbert, 1011.

Gothem (Guillaume de), clerc, *familiaris* du pape Sixte IV, reçoit des lettres expectatives dudit pape, le 6 juin 1476. Il fut chanoine de Saint-Lambert, de 1479 à 1482.

Gounes (Pierre de) ou de Gones, nommé le 9 août 1367, par résignation du doyen Huweneal. Prêtre. Mort le 24 juillet 1383. Comm. 24 juillet.

Gouvy ou Govis (Walter), fils de Jean de Gouvy et de dame Maroie ; admis en mars 1465, par échange avec Tristan d'Oreye. Mort le 18 janvier 1499

Goyet (Jean de), ou de Goee, fils d'Arnold Macellatoris ; admis le 11 décembre 1484, à la prébende de feu Guillaume Molitoris. Il fut reçu comme chanoine écolier bien qu'il fût sous-diacre depuis peu. Plus tard, il reçoit la prêtrise. Mort le 10 octobre 1515.

Grace (Nicolas de), fils du chevalier Wéri de Grace, 1300, 1321. Il était prévôt de N.-D. à Walcourt, chanoine et coste de Saint-Théodard à Thuin et chanoine de Sainte-Croix, le 6 juin 1318, quand il reçut une expectative de prébende de Saint-Servais à Maestricht; le 28 décembre 1319, il obtint, en outre, une expectative de prébende à Metz à condition d'abandonner sa prévôté et sa costrie (1).

Grace (Thierri de), admis vers 1617, licencié et professeur en théologie, président du séminaire en 1625. Résigne en 1628, ayant été créé suffrayant de Liége et évêque de Dionysias i. p. i.

Grace (Wéri de.) 1317, 1324, écolâtre. Doyen.

Grailet (François-Arnold), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 8 avril 1723, fils de Gilles Grailet dit Choré, prélocuteur, et de Marie-Marguerite-Julienne de Mawet ; pourvu par le pape Benoît XIV, le 19 avril 1758; admis le 22 mai suivant. Mort le 25 février 1796.

Grandchamps (Pierre de), admis le 3 janvier 1721. Prêtre. Mort le 20 ou 21 octobre 1740.

Grandjean (Jean), pourvu de *preces* de l'empereur Mathias, le 13 juillet 1614, admis le 25 avril 1615. Mort vice-doyen le 22 octobre 1635.

Gratia (Jacques). — Voir Nunem.

---

(1) Fayen. *Lettres de Jean XXII*, t. Ier, nos 597. 787.

Gravia ou Gravio (Jean Egidii de), sous-diacre, admis le 17 août 1447, à la prébende de Jean de Boxtel, à qui il cède, en échange, l'autel Saint-Nicolas en la crypte de Saint Michel. Résigne en septembre 1452, par échange avec Sconarts.

Grégoire (Barthélemi), baptisé à N.-D. aux Fonts le 23 avril 1717, fils de Jean Grégoire et de Jeanne Étienne; pourvu de la coadjutorerie de Jacques Menu, par le pape Benoît XIV, le 27 janvier 1748 ; admis le 10 août 1752. Mort le 30 juin 1760.

Gregorii (Guillaume), admis en avril 1459, à la prébende de Berthold Nicolaï expulsé par sentence définitive [1], mort le 30 juin 1461. — Voir Veen.

Gregorii (M.), 1402. Douteux. On ne le trouve ni en 1401 ni en 1403.

Gregorii (Nicolas), clerc du diocèse de Reims, fils de Grégoire de Pallizoul; pourvu par Erard de la Marck le 1er février 1512, par résignation de Jean Godard [2]; admis le 13 février 1512; mort le 20 juin 1526. Il étudia à l'université de Paris dès 1509. Armoiries : écartelé à quatre hures de sanglier tournées à senestre

Gressenich (Henri de), fils de Michel de Gressenich. Pourvu par Corneille de Berghes le 25 août 1542; admis le 30 août suivant. Mort le 30 mars 1577, inhumé à Saint-Lambert. Il étudia à l'université d'Orléans.

Griet (Gilles), sous-diacre, demande, le jeudi 2 septembre 1507, à être admis chanoine, en vertu de lettres apostoliques; le chapitre déclare consentir à l'admettre, ses droits saufs. Sans autre suite.

Grietz (Nicolas), alias Olmen, admis, à l'âge de 22 ans, le 7 avril 1574, en vertu d'une provision épiscopale, à la prébende de feu Jean Nuenhem.

Groeninck ou Gruninck (Gilles), fils de Josse. Clerc du diocèse de Cambrai. Pourvu par Robert de Berghes, le 31 août 1541; promu au sous-diaconat, à Termonde, le 17 décembre suivant; admis chanoine le 7 mars 1542; mort le 20 mars 1585.

---

(1) Reg. 1.

(2) D'apres le reg. 1, il aurait été admis en remplacement de Hubert de Tolnis.

Groutars (Jean-Gaspar de), baptisé à Saint-Servais, le 15 décembre 1660, fils de Paschase Groutars, avocat, et de Marie-Magdelaine de Falle ; pourvu par le pape Innocent XI, le 11 août 1683, admis le 18 octobre suivant. D. M. 1722. — Voir Bois (Christian-Philippe du).

Groy. — Voir Palatio.

Grumsel (Jean), fils de Hubert Grumsel, marchand bourgeois de Liége, et d'Anne Gobar; pourvu par le pape le 21 novembre 1631, admis le 27 mars 1632. Mort le 6 juillet 1635.

Guermant (Jean), prêtre, baptisé à Awans en Hesbaye, le 25 janvier 1734, fils de Robert Guermant et de Catherine Renson ; pourvu par le pape Pie VI, le 19 novembre 1792 ; admis le 13 février 1793, par résignation d'Alexis du Monceau.

Guesquier. — Voir Ghéquier.

Guiliermi. — Voir Boninghen

Guillac (Philippe de), chanoine de Saint-Lambert, archidiacre d'Ardenne, chanoine de Sainte-Croix, 1391 (1).

Guimannus, diacre ; date inconnue. Comm. 29 décembre.

Gurren. — Voir Gor.

H

Habarut (Jean-Joseph), prêtre, chanoine de Munsterbilsen, pourvu de *preces* de l'empereur Joseph II, le 16 août 1766. Balleine étant mort en janvier 1768, Habarut fit option pour cette prébende le 18 janvier 1768. Il céda ses droits à Vivario en 1770.

Haccourt (Henri de). Date inconnue. Comm. 11 novembre.

Haccourt (Raes de), *foraneus* en 1381. Douteux. Cfr. Raes.

Haecht (Henri de), prêtre. Résigne le 19 octobre 1502. — Voir Steghen.

Haensangh. — Voir Hanesangh.

Haghen (Gisbert), prêtre du diocèse de Munster, pourvu par lettres d'Erard de la Marck, données à Liége, le 13 février 1526, en remplacement de feu Guillaume Holsbecker ; admis

---

(1) Berlière, *Les archidiacres de Liége au XIVe siecle. BCRH*, lxxv, 154.

le 15 mars suivant. Résigne en septembre 1530. — Voir Nyes (Henri).

Halbadeal ou Halbadu (Jacques), 1381.

Halley (Claude-Charles de), 1659-1700. Doyen.

Hamborch (Henri de), 1381, 1403. Comm. 6 juillet.

Hanesangh ou Haensangh (maître Jean), de Tongres, prêtre, chanoine de Sainte-Croix et scelleur de Liége en 1327 (1). Chanoine de Saint-Lambert en 1338. Mort le 2 mars 1349. Comm. 2 mars.

Hanosset (Étienne), baptisé à Crisnée le 8 octobre 1650, fils de Gilles, et d'Élisabeth Goffin. Pourvu par Jean-Louis d'Elderen, le 12 décembre 1692, par décès de Jean Zutman. Admis le 14 janvier 1693. Mort subitement le 22 octobre 1708. Paul Stevart avait obtenu du pape la même prébende, mais il ne fut pas admis.

Harduin, 1032.

Harenne (Gilles de), pourvu par Maximilien-Henri, le 23 février 1663, par décès de Gérard de Noville. Présente ses lettres le 19 mars 1663, et résigne en août 1667.

Harlez (Simon-Joseph de), 1731-1750. Chantre.

Hartange (Robert de), prêtre, 1369, 1377 (2), 1379, 1381. Comm. 1er décembre. — Voir Robert.

Hasselt (Henri de), 1305 (3). — Voir Crenken.

Haufania. — Voir Havinnes.

Haultepenne (Guillaume de), sous-diacre, pourvu par Maximilien-Henri, le 11 mai 1674, en remplacement de Jean-Léonard de Lantremange, démissionnaire. Il résigne en juin 1674, en faveur de J.-B. Marson.—Voir Lantremange.

Haveloze (d'). — Voir Daveloes.

Havinnes (Jean de) ou de Haufania, mort peu avant le 2 août 1351. — Voir Maynardi.

Haye (Antoine de la), pourvu par le cardinal Martius, le 23 mai 1637; admis le 6 juin suivant. Résigne en 1644.

Haye (Guillaume de la), fils de Renier de la Haye, de Liége; admis le 27 août 1627. Ré-

(1) *Chapitre de Saint-Pierre*, payes, année 1327.

(2) Reg. 91, fol. 52.

(3) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte non analysée.

signe en février 1632, pour se faire capucin.

Haye (Renier de la), pourvu par le pape Urbain VIII; admis le 16 avril 1632, par résignation de son frère Guillaume. Résigne en 1637, en faveur de son frère Antoine, et se fait capucin.

Hazinelle (Laurent de), baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts, le 26 mars 1672; fils de Servais, et d'Elisabeth Posson; pourvu par le pape Innocent XII, le 5 janvier 1696; admis, le 16 avril suivant, à la prébende de Herman van der Weecken, par cession de Charles-Antoine Lardinoy de Ville. Résigne en 1697.

Heere ou Heers (maître Gérard de), 1401, 1409. Il était fils naturel de Gérard, seigneur de Heers.

Heex (Henri de). Date inconnue. Mentionné dans le nécrologe de Munsterbilsen [1].

Heinsberch (Pierre), fils de Jean Heinsberch, citain de Liége; pourvu par le pape Grégoire XIII, le 13 avril 1579; admis le 31 janvier 1580. Le 5 mai suivant, Heinsberch fait accord avec Henri Leoninus, clerc du diocèse de Malines, qui revendiquait la même prébende. Heinsberch étudia à Louvain, de 1569 à 1572, et mourut le 13 mars 1601.

Helie (Jaspar), fils de Jaspar Helie ou Helye, de Visé; Pourvu par Corneille de Berghes, le 30 décembre 1540; admis le 27 mai 1541, après avoir étudié, trois ans, à la faculté des Arts de l'Université de Cologne. Il fut tué à Rome, le 18 juin 1575.

Helmicus. — Voir Moylant.

Helmont (Arnold Petri de), 1441; sous-diacre. Mort le 9 janvier 1450. Comm. 5 janvier.

Helyas, 1211 [2]. Peut-être le même que le suivant.

Helyas, 1216-1237. Doyen.

Hemricourt (Tilman de), prêtre, 1527. Mort le 4 novembre 1556.

Hen (Jean), de Châtelet, clerc du diocèse de Liége; admis le 9 août 1449, par résignation de Nicolas Hen. Résigne en décembre 1458, par échange avec Theobaldi.

---

(1) *BIAL*, t. XII, p. 58.

(2) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte n° 40.

HEN (Nicolas), admis le 26 novembre 1440, à la prébende de Roland Roever. Résigne en 1449.

HENNE ou HEYNE (Jean-Denis), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 29 septembre 1669, fils de Jean Henne et d'Agnès des Tawes; pourvu par le pape Innocent XII, le 28 décembre 1691; admis le 14 février 1692. Aux études théologiques en 1693. Prêtre. Résigne en 1731. — Voir MOFFARTS.

HENRI, 1200, 1203. Doyen.

HENRI, 1227 (1), diacre, 1232, 1237 (2). Comm. 10 novembre.

HERDEREN ou HERDINES (Godefroid de). — Voir BORGHART.

HERELLA (Pierre de), clerc et familier de Robert, roi de Sicile; le 9 mars 1324, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende (3).

HÉRIBERT, 1032.

HERINCK (Jean), d'abord recteur de l'église paroissiale d'Everdinghen, au diocèse d'Utrecht. Admis chanoine de Sainte-Croix, le 27 septembre 1448, par résignation de Giselbert Ruysschaerts, qui obtient un canonicat et la chantrerie de l'église Saint...? Mort vers et avant le 17 mai 1449.

HERMAN, 1189, 1193. Doyen.

HERVEZ (Jacques de). — Voir JACQUES.

HESSALLE (Jean-Servais Philippe delle), pourvu par le pape Clément X, le 15 juillet 1674. Présente ses lettres de provision le 3 septembre suivant, et résigne peu après.

HEURE (Gilles d') ou de ORA GALLICA, prêtre, se présente à la résidence le 6 septembre 1347. Etait curé de Redu, doyen du concile de Graide, secrétaire et chapelain de Thierri, seigneur de Seraing-le-Château. Il fut chanoine de Sainte-Croix jusqu'à sa mort survenue le 25 juin 1351. Comm. 25 juin (4). — Voir BORNACELLO, LEWIS (Henri de), POLAIN.

HEURE (Gilles d'), ou AB ORA. Admis le 11 juillet 1571, mort le 4 octobre 1607.

HEYNE. — Voir HENNE.

---

(1) LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de Saint-Jean*, p. 38.
(2) *BSAHL*, XIV, 236.
(3) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 481, nº 1300.
(4) *AHEB*, t. XV, p. 49.

Heynsbergh dit Keersboem (Adam de), 1458, mort prêtre le 3 juin 1511. — Voir Heinsberch.

Heynssch (André), 1561-1598. Chantre.

Heythoff (Henri) de Loemel. — Voir Salmi.

Hilaire (Arnold-François), 1678-1724. Chantre.

Hilst (maître Guillaume de), de Hasselt, clerc liégeois, *familiaris* du pape, pourvu, le 23 avril 1545, d'une grâce expectative dans laquelle il est qualifié chanoine de Saint-Denis à Liége. Admis le 30 septembre 1546, par décès de Hugues Bonnet. La prébende de Sainte-Croix lui fut disputée par maître X..., docteur en médecine. Hilst résigna en février 1547. — Voir Militis (Jean).

Hochet (Jean) dit de Jupille, fils de Jean Hochet de Jupille, échevin de Liége et de dame Osilhe, 1348-1394 (1). Comm. 29 mars.

Hoeffslegher (Francon), *foraneus* en 1421-1423.

Hoesden (de), 1463.

Hollogne (Henri de), prêtre, curé de Saint-Servais, admis le 17 janvier 1485, par démission de Georges Burgensis. Mort le 16 septembre 1496.

Holsbecker (Guillaume) alias de Blisia, prêtre, d'abord recteur de l'autel Notre-Dame en la chapelle de Chamont (Colmont?) et chanoine de Saint-Amour à Munsterbilsen ; admis le 14 février 1480, par échange avec Daniel de Weelde. Qualifié *pastor Bliensis* en 1500. Il testa le 19 décembre 1525 et mourut le 23 février 1526. Comm. 23 février. — Voir Weelde.

Homborgh (Henri de), 1399.

Honier (Jean de), fils de Jean, date inconnue. Comm. patris : 15 septembre.

Houbotte (Guillaume), baptisé à N.-D.-aux-Fonts, le 29 mars 1633, fils de Henri, et de Marie delle Chaussée. Pourvu par le pape Alexandre VII, le 28 mai 1655 ; admis le 10 juin suivant par résignation de Charles Boesman. Mort en juin 1695, après avoir résigné.

Houen (Jean), 1413.

Hougarde (Henri de), sous-diacre, 1330, 1347.

(1) *Aumône des Pauvres en Ile*, charte originale du 24 juillet 1394.

Hoyoux (Nicolas), pourvu de *preces* de l'empereur Joseph Ier, le 19 juin 1705, présentées au chapitre, le 14 mai 1706; admis le 21 mars 1715, en remplacement de Ferette. Résigne en 1741. — Voir Coune (N. F. de).

Hove (van den). — Voir Curia.

Hubens (Jean-Éverard), admis le 22 juillet 1728, par décès de Sluze; mort le 16 ou 17 mai 1752.

Hubert, 1095.

Hueneal (Gérard), date inconnue. Comm. 23 août.

Huesden (Robert de), sous-diacre; admis le 7 décembre 1462, par échange avec Caldenberch. Résigne, par échange, en novembre 1467. — Voir Hurteal.

Hugues, curé de Saint-Christophe, se présente à la résidence le 22 avril 1352. D. M. 1361. Comm. 28 octobre. Il s'agit de Hugues Franconis déjà mentionné ci-dessus.

Hugues ou Huweneal de Huy (Jean), 1363-1367. Doyen, prévôt.

Humblet (Mathias), admis le 26 novembre 1722, en vertu de *preces* impériales. Résigne en 1724, en faveur de Bartholdy.

Hurteal (Jean), sous-diacre du diocèse de Metz; admis le 29 décembre 1468, en vertu d'échange fait avec Robert de Huesden, qui reçoit l'autel de N.-D. en l'église de Saint-Antoine à Maestricht. Mort le 17 juin 1482. Comm. 17 juin.

Hustin (Sébastien), fils de Gérard Hustin. Licencié en théologie et curé de St-Michel, pourvu par l'évêque Ferdinand, le 29 avril 1615; admis le 31 juillet suivant. D. M. 1639.

Huwet. — Voir Huyet.

Huweneal (Jean), de Huy, 1363-1367. Doyen, prévôt.

Huy (maître Florent de), prêtre, 1347 [1]. Mort le 20 avril jour de Pâques, 1348. Comm. 19 avril.

Huy (Thierry de), 1437. Mort le 13 ou 14 février 1466. Son testament fut présenté au chapitre le 14 février. Comm. 13 février.

---

(1) *B.* et *S.*, t. III, p. 579. — *Chapitre de Saint-Martin*, charte n° 224.

HUYET ou HUWET (Hubert), de Dinant, prêtre; pourvu par Erard de la Marck, le 2 avril 1511, par décès de Guillaume Marchant; admis le 21 août suivant. Mort le 15 juillet 1532. Dans son testament du 15 juin 1532, il fait un legs à l'église de Houyet (*Huweto*), son village natal.

I

ILE (maître Arnold d'), jurispérite, 1309, 1314 (1), 1316 (2). Cité, le 25 octobre 1309, comme l'un des délégués pour l'enquête contre les Templiers (3). Il devint ensuite doyen de Saint-Jean à Liége (4).

ILE (Renier d'), prêtre, fils de feu Everard d'Ile, citain de Liége, 1330 (5), 1337.

INGELHULSS (Adam), 1453-1456. Chantre.

ITTRE (maître Jean d'), clerc du diocèse de Cambrai, tonsuré à Bruxelles, en 1544, fils de maître Louis d'Ittre. Pourvu le 8 avril 1549, par Georges d'Autriche; admis le 16 avril suivant. D. M. 1566.

J

JACOBEUS (maître Laurent), prêtre, pourvu par l'évêque Ferdinand, le 23 janvier 1627, à la suite d'un échange fait avec Gilles Fabius senior, à qui il cède un bénéfice en l'église de Saint-Hadelin à Visé. Admis le 17 avril 1627. Cette admission ne fut pas maintenue, Gilles Fabius, junior, qui avait obtenu cette prébende dès 1624, ayant fait prévaloir ses droits.

---

(1) PONCELET, *Le Livre des fiefs de l'église de Liége sous Adolphe de la Marck*, p. 142.

(2) *Inventaire*, p. 102.

(3) *BCRH*, 4e série, t. XVII, p. 296; 5e série, t. XII, p. 350.

(4) *DTCSL*, t. II, p. 16. Il y eut aussi un Arnold d'Ile, chanoine de Saint-Lambert, mort avant 1319.

(5) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 376, n° 2676.

Jacobi (Pierre), du diocèse de Laon, fils de Jean Jaque et frère de Jean Jacobi, avocat de la cour épiscopale de Liége. Pourvu par le pape Jules III, le 30 octobre 1553 ; admis le 27 janvier 1554. Mort le 12 août 1581.

Jacques, curé de Saint-Thomas et chanoine prébendé de Sainte-Croix, 1403. Dans une liste de chanoines de la même année, on trouve Jacques de Hervez, qui doit être le même.

Jacquet (Jean), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 13 octobre 1710, fils de Jean Jacquet et de Marie Harlez. Pourvu par le pape Benoit XIV, le 22 juillet 1750, par résignation de Simon - Joseph de Harlez ; admis le 6 novembre 1750. Mort le 22 octobre 1762. Lors de son admission, Jacquet était prêtre, bénéficier de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Jaer (Henri-Denis de), ou de Geer, baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 22 janvier 1761, fils de Jean-Louis de Jaer, docteur en médecine, et d'Anne-Marie-Henriette de Mélotte. Pourvu par le pape Pie VI, le 3 mai 1782, de la coadjutorerie de François-Arnold Grailet ; admis le 2 mars 1796. Prêtre. D. M. 1797.

Jalheau (Charles-François), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 14 février 1730, fils de Jean-François Jalheau et de Judith-Catherine de Joscz. Pourvu par le pape Pie VI, le 19 janvier 1776, par échange avec Guillaume - Dominique - Henri de Limborgh, qui reçoit un canonicat de Saint-Foillan à Fosses. Admis le 29 février 1776. Prêtre. En 1791, il donne une nouvelle édition de *Le miroir des nobles de Hasbaye,* sous les auspices du comte d'Oultremont. Mort à Munster en Westphalie, le 1er février 1795, y enterré le 3 février suivant (1).

Jamar (Guillaume), 1610-1658. Ecolâtre.

Jamar (Renier), fils de Laurent Jamar ou Jamaer, et de Jeanne N... ; pourvu par l'évêque Ferdinand, le 14 juillet 1635 ; admis le 28 août suivant. Résigne en 1670.

Jamar de Maillen (Jean-Philippe-François), pourvu par le pape Benoît XIV de la coad-

(1) Voir Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 525.

jutorerie de Jean-François Piette, le 27 février 1743; présente ses lettres de collation le 18 mai suivant. Piette étant mort, Jean-P.-F. Jamar ne prit pas possession de sa prébende; il y renonça en faveur du suivant.

Jamar de Maillen (Joseph-Gilles-Dieudonné), né et baptisé à Libois, le 13 janvier 1730, fils de Philippe Jamar de Maillen et de Marie-Marguerite de la Rochette. Pourvu par le pape Benoît XIV, le 11 mai 1751, par renonciation du précédent; admis le 20 novembre 1751. Résigne en 1757. — Voir Troignée.

Jamar de Montfort (Pierre-Eustache), 1737-1787. Doyen.

Jandren (Lambert de), 1300, 1301.

Jean, 1113.

Jean, 1232, prêtre.

Jean, ancien curé de Braux, 1316 (1).

Jean, cardinal des Saints-Couronnés, pourvu d'une prébende le 29 juillet 1371 (2).

Jean, curé de Lierneux. — Voir Mols.

Jean dit le Trésorier, prêtre, 1280-1295. Il avait été trésorier ou vice-trésorier de la cathédrale de Saint-Lambert. L'acte de 1295 porte : *Johannes dictus Thesaurarius, vice decanus Sancte Crucis, et cantor ac Johannes de Tyhanges, canonici Sancti Petri*, ce qui pourrait faire croire que le Trésorier était aussi chantre de Sainte-Croix; mais il n'en est rien : cantor s'applique à *Sancti Petri*. Comm. 3 janvier : *Comm. Johannis presbiteri, dicti Thesaurarii, quondam fratris nostri.*

Jean, frère de Christine. Date inconnue. Il donna quarante sous pour la confection du toit de pierre du chœur. Cfr. Comm. 14 mai.

Jesseren. — Voir Gelmen.

Jésuites. Une prébende leur fut accordée dans chaque église conventuelle par décret du 7 février 1597.

Johannis, alias de Broekem (Libert), curé de Montenaken, prêtre; pourvu par Louis de Bourbon, le 24 avril 1481, en remplacement de Jean Petri, décédé; admis le 26 avril

(1) *Inventaire*, p. 102.
(2) *Reg. Avin.* 182, fol. 551.

suivant. Jean Petri lui avait résigné sa prébende, le 10 avril 1481, mais Johannis eut une nouvelle provision, parce que le cessionnaire ne survécut pas vingt jours à sa résignation. Mort peu avant le 16 mai 1483.

Jupille. — Voir Hochet.

Juvenis (maître Jean), licencié ès arts, clerc du diocèse d'Arras; admis le 28 avril 1471, en remplacement de feu Jean Cuperman et en vertu d'une collation de Louis de Bourbon, du 28 août 1470. Mort en 1498.

K

Keersboem. — Voir Heynsbergh.

Kemexhe (Jean de), 1478, 1482. Ecolâtre.

Koxs (Melchior), 1606-1619. Chantre.

Kryeke (maître Léonard) ou Krieckel; admis, en février 1451, par échange avec maître Pierre de Thenis. Résigne par échange, en août 1454.

L

Labbie. — Voir Sommeriis.

Labricque (Guillaume-François de), baptisé à Waremme, le 1er octobre 1646, fils de Guillaume et d'Anne-Marie de Neufcourt; pourvu par Maximilien-Henri, le 8 août 1686; admis le 12 mai 1690. Mort le 13 octobre 1716, des suites d'une chute qu'il avait faite dans une bure à Xhovémont, où il était resté environ trois jours.

Lachapelle. — Voir Chapelle.

Lacroix (Bernard de), baptisé en l'église Sainte-Elisabeth, à Mons, le 5 décembre 1686, par le chapelain-major du régiment du baron de la Berlière; fils de Vincent de la Croix, de Marthod en Savoie, et de Florence Mygeere, d'Ypres; pourvu par Joseph-Clément, le 28 juin 1706; admis le 2 août 1707. Il avait étudié, d'abord à l'école de la collégiale Saint-Barthélemi, puis aux Jésuites. Il résigna en 1708.

Lambert, 1086-1112. Doyen et chantre.

Lambert, 1113. Il y avait, cette année, trois chanoines de ce nom.

Lambert, 1140-1170. Doyen.

Lambert, 1141, 1143. Costre.

Lambert, 1141.

Lambert, 1185, curé de Fize-le-Marsal.

Lambert, 1190, 1200. Curé de Freeren.

Lambert (Gilemans), 1300, 1302. Doyen.

Lamberti. — Voir Rolly.

La Montzée. — Voir Montzée.

Lamotte (Bertrand de), 1636-1667. Doyen.

Lamotte (Martin), fils de Mathieu ; pourvu par l'évêque Ferdinand le 2 novembre 1630 ; admis le 13 décembre suivant. Résigne en 1636 en faveur de Bertrand de Lamotte, son neveu.

Lanaye (Jean-Paul-Englebert de), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 3 février 1717, fils d'Englebert de Lanaye et de Catherine-Caroline-Louise de Maugeer ; admis le 22 décembre 1731, par résignation de Paul de Lanaye, moyennant réserve d'une pension. Devenu chanoine de Saint-Lambert, il résigna, en août 1747, sa prébende de Sainte-Croix.

Lanaye (Paul de), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 22 mai 1647, fils de Paul de Lanaye et d'Anne Stevart ; pourvu par Maximilien-Henri, le 21 septembre 1677 ; admis le 18 octobre suivant. Mort le 17 ou 18 février 1732, après avoir résigné.

Landru (Maximilien), fils de Guillaume Landru ou Landroux, de Liége, chambellan et luthaniste d'Ernest et Ferdinand de Bavière, et de Marie, fille de Servais de Momalle, dit le Petit Servais. Pourvu par Maximilien-Henri le 16 juin 1658 ; admis le 3 juillet suivant. Résigne en juillet 1674.

Lantin (Toussaint de), prêtre, fils de Jean ; pourvu par Jean de Hornes le 7 juin 1501 ; admis le 21 juillet suivant comme écolier de neuf ans ; absous de la première résidence, le 2 septembre 1503, pour faire ses études aux Frères de la vie commune. Mort le 30 janvier 1524. Comm. 31 janvier.

Lantremange (Jean de), sous-diacre, fils de Robert de Lantremange, notaire et sentencier de la Cour de Liége ; pourvu par Ernest de Bavière, le 27 juin 1588, par résignation de Léonard Rolly qui reçoit, en échange, une cha

pellenie à Saint-Jean-Evangéliste ; admis le 30 juin suivant. Mort le 11 avril 1615.

Lantremange (Jean-Léonard de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 8 juin 1643, fils de Robert Lantremange, avocat, et de Magdeleine Steynen, de Saint-Trond. Prêtre, pourvu par Maximilien-Henri, le 19 janvier 1671, par échange avec Henri Martini, qui reçoit un canonicat de l'église Saint-Hermel de Molhain ; admis le 23 janvier suivant. Résigne en mai 1674, en faveur de Guillaume de Haultepenne, en échange d'un canonicat et de l'écolâtrie de N.-D. à Huy.

Lantzenberch (Thomas de), 1423. Mort à Rome, le 23 juillet 1430.

Lapide (Gilles de), 1471 1497. Doyen.

Lapide (Pascase de), pourvu par Jean de Hornes, le 28 août 1500, alors qu'il était bachelier ès arts et recteur de l'autel de Sainte-Catherine en l'église paroissiale d'Anthy (?) au diocèse de Liége, par démission d'Obert Obrechs, qui reçoit, en échange, ledit autel ; admis le 24 mai 1501.

Lardinois de Ville (Charles-Antoine), pourvu en 1696, de la prébende de feu Van der Weeyken, la cède immédiatement à Laurent de Hazinelle.

Lathomi (Jean), admis le 17 janvier 1453, à la prébende de feu Jacques de Mortagne ; résigne par échange en août 1457.

Lathour (Gérard), admis le 21 novembre 1569, résigne le 26 juin 1601.

Latinne (Henri de), pourvu d'un canonicat et d'une prébende en expectative, le 5 juillet 1374, après profession de Jean le Sage [1]. Diacre, 1381, 1403. Chantre de Saint-Paul. Comm. 4 août. Sa provision le nomme Henri Desiderii de Latinia.

Latuit (Walter de), prêtre, 1300. Comm. 11 janvier. — Cfr. Walter.

Leck. — Voir Wyschart.

Ledeganck, Leechganc ou Legans (maître Jean), chanoine de Sainte-Croix et de Saint-Pierre en 1432. Résigne par échange en 1436. — Voir Thenis.

---

[1] *Reg. Avin.* 194, fol. 692.

Lembor (Jean-Henri), 1724-1758. Ecolâtre.

Lembor (Martin), neveu de l'écolâtre; baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 15 octobre 1713, fils de Jean Lembor et de Dieudonnée Libert; admis bénéficier, le 26 février 1734; pourvu de la coadjutorerie de Stevart, par le pape Benoit XIV, le 4 février 1743, admis le 18 octobre 1745. Mort le 25 novembre 1787.

Lembrée (Louis-Gaspar-Joseph), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 18 novembre 1730, fils de Thomas Lembrée, prélocuteur et de Marie-Anne Brochard; pourvu par le pape Clément XIII, le 8 juin 1764; admis le 18 décembre suivant; mort le 28 ou 29 septembre 1774.

Lenarts (Jean-Lambert), fils de Lambert - Emmanuel - Joseph Lenarts, licencié en droits, et de Marie-Joseph-Aldegonde Daniels. Pourvu par le pape Pie VI, de la coadjutorerie de Toussaint Daniels, le 13 avril 1782; présente ses lettres de collation, le 2 juillet suivant, âgé de neuf ans.

Léon, prêtre, d'abord chanoine de Sainte-Croix, puis de Dinant. Date inconnue. Comm. 18 avril.

Léonard (maître), 1381, 1402.

Léonard de Streel (Jean-François-Albert-Ferdinand de), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 28 février 1771, fils de Gilles-Albert de Léonard, seigneur de Streel, et de Marie-Catherine-Françoise d'Omalius de Clermont; pourvu par l'évêque Constantin-François de Hoensbroeck, le 8 avril 1785, notifie sa collation le 22 avril suivant, et est admis le 3 mars 1794.

Leoninus (Henri). — Voir Heinsberch.

Lepas (Jean-Baptiste), baptisé à Verviers, le 5 décembre 1678, fils de Hubert Lepas et d'Anne Bayloux; pourvu par Joseph-Clément, le 16 juin 1703; admis le 3 juillet suivant. Mort le 24 juin 1734.

Lepreuc (Nicolas Nicolay dit); le 7 mai 1327, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix avec expectative de prébende [1].

---

[1] Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 124, nº 1959.

Leruitte (Jacques), baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 14 novembre 1645, fils d'Arnold Le Ruth et de Catherine delle Chacie. Prêtre. Chapelain de Sainte-Croix dès 1672; pourvu par le pape Innocent XII le 13 avril 1695, par résignation de Guillaume Houbotte; admis chanoine le 19 septembre 1695. Mort le 8 mars 1715, après avoir résigné.

Lesage. — Voir Sage.

Lesheges (Jean Reynardi de). Le 24 septembre 1324, le pape lui confère un canonicat avec expectative de prébende (1).

Leuwe ou Leuwis (François de), occupait une maison claustrale en 1422, mais ne figure pas dans les listes des chanoines en 1421-1424. Encore mentionné en 1473. C'est très probablement un chapelain.

Levage (Bertrand), baptisé à Dinant, le 29 novembre 1726; fils de Mathieu Levage et de Jeanne Clechet; pourvu par le pape Benoît XIV, le 9 décembre 1749; admis le 6 mars 1750; admis vice-écolâtre le 23 février 1753, sur la proposition de l'écolâtre Lembor. Résigne en 1758. — Voir Briotti.

Levage (Dieudonné), 1690-1747. Chantre.

Lewis (Henri de), maître en théologie. Le 31 juillet 1351, fut confirmée son acceptation d'un canonicat de Sainte-Croix, par décès de Gilles d'Heure (2).

Lewis. — Voir Leuwe et Pottheм.

Lezaack (Arnold-Joseph-Augustin), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 9 mars 1749, fils de Jean Lezaack et de Marie-Jeanne-Joseph Bartholdy; pourvu par le pape Pie VI, le 3 août 1780, par échange avec Jean-François Fabry; admis le 31 août suivant. D. M. 1798.

Lhonneux (Guillaume-Lambert), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 3 mars 1732, fils de Nicolas-François Lonneux, prélocuteur, et de Catherine-Dieudonnée Haguet; pourvu par le pape Clément XIV, le 14 février 1770, par échange

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 527, n° 1410.

(2) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 582, n° 2243. Voir *ibid.*, nos 517, 826, 1032, 1580, 1804 et 1833.

avec Baltazar Boux ; admis le 21 mars suivant. Mort le 5 septembre 1800.

Libermé (Guillaume de). — Voir Corswarem et Marsschalck.

Libert de Flémalle (Maximilien-Henri-Joseph de), baptisé à Saint-Adalbert, le 21 octobre 1706 ; admis le 27 mai 1724, par décès de Hilaire. En 1745, il cède sa prébende de Sainte-Croix à Mr du Chatelet par échange. En 1746, il était chanoine et écolâtre de Saint-Jean (1). Admis coadjuteur de Saint-Lambert, le 22 juin 1759, et chanoine titulaire de cette même église le 18 février 1760. Mort le 5 mai 1793.

Lichtenborch (Jean de), 1421, 1438. — Voir Liége (Gilles de).

Liége (Alexandre de) dit Liégeois, prêtre, admis le 2 septembre 1471, en vertu de lettres de Louis de Bourbon, par résignation de Jean de Bierset Mort le 19 avril 1501. Il signait *A. Ligois*. Gilles de Bernaer était son oncle

Liége (Gilles ou Gilles Egidii de), dit Liégeois, frère du précédent, fils de Gilles de Liége, senior, grainetier du chapitre. Pourvu, par le pape, sur les instances des bourgmestres et conseillers de la Cité (2). Admis, le 3 juillet 1439, par décès de Jean de Lichtenborch. Termine ses études à Cologne en 1442. Vice-prévôt en 1465. Mort le 26 novembre 1482. Dans son testament, il fait des legs à son frère Henri, curé de Tilff.

Lieriwe (Wérard ou Wéri de), 1402. Mort prêtre, le 2 octobre 1455. Le 18 août 1421, le chapitre lui permet de partir pour Prague, combattre les infidèles. Armoiries : un bureté et un lion brochant (3).

Lierneur (Jean de), date inconnue. Comm. 18 février. Ne serait-ce pas Jean Mols, curé de Lierneux ?

Liers (Jean de), 1369-1405. Doyen.

Liewes (sire), 1301.

Lihe. — Voir Lixhe.

---

(1) *Reg.* 529.

(2) *Jean de Stavelot*, p. 435.

(3) *Reg.* 102, fol. 72 v°.

LIMBOURG (Dominique-Guillaume-Henri de), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 27 janvier 1748, fils de Dominique de Limborgh, secrétaire de l'officialité de Liége, et d'Henriette-Marguerite de Hasque ; pourvu le 1er mars 1763, par le pape Clément XIII, de la coadjutorerie de Jean-Laurent de Limbourg ; admis le 4 juin 1764. Etudiant en droit à l'université de Cologne, en 1770. D. M. 1775.

LIMBOURG (Gilles de) dit d'Ans, pourvu d'une grâce expectative par le pape Sixte IV, le 22 juin 1476 ; admis le 20 janvier 1481, par décès de Jean Lupi ; il obtient, le 17 avril 1481, un privilège d'échange, du cardinal Julien, évêque de Sabine, dont il était le *familiaris*. Résigne le 17 avril 1490, par échange avec le suivant.

LIMBOURG (Jean de) dit d'Ans, d'abord recteur de l'autel Saint-Nicolas en la crypte de Saint-Michel, pourvu, le 17 avril 1490, par échange avec Gilles de Limbourg, son frère ; admis le 12 mai suivant. Mort le 30 décembre 1495. Comm. 30 décembre.

LIMBOURG (Jean de), date inconnue (XIIIe ou XIVe siècle). Comm. 30 juin.

LIMBOURG (Jean-Laurent), 1729-1763. Chantre. — Voir LEMBOR.

LIMONT (Robert de), 1289, 1312. Comm 9 avril.

LIMPARDUS, vers 1119.

LINSEM ou LISEN (Thomas de), 1300 ; prêtre, mort le 20 novembre 1335. Comm. 21 novembre.

LINTERMANS (Charles-Simon-Frédéric de), fils de Christophe-Jean-Frédéric de Lintermans, avocat fiscal de l'officialité de Liége, et de Cornélie-Françoise de Henri. Pourvu, à l'âge de 16 ans, par le pape Pie VI, le 24 septembre 1776, de la coadjutorerie de Simon-Pierre Delvaux de Presseux ; admis coadjuteur le 10 mai 1777.

LINTERMANS (Léonard), 1605-1664. Ecolâtre, puis doyen.

LINTRES (Henri de), date inconnue. Comm. 4 août. — Voir LYNTRE.

LISEN. — Voir LINSEM.

LISENS (Antoine), fils de Henri Lisens, de Nederheim, et de Catherine Boss ; pourvu par le pape Alexandre VII, le 21 février 1664 ; admis le 29 mars suivant. Mort à Spa, le 8 août 1666.

LISENS (Barthélemi), fils de Barthélemi Lisens, mayeur de Nederheim, et d'Elisabeth Poisket; pourvu le 16 août 1645; admis le 13 septembre suivant et le 17 juin 1647. Déclaré jubilaire, le 16 septembre 1695; résigne en 1704. — Voir MACAR.

LISLE (Arnoul de), 1313 (Paix d'Angleur). — Voir ILE.

LISLE (Pierre de), 1619-1681. Chantre.

LIXHE ou LIHE (Jean de), prêtre; admis, le 22 février 1348, en remplacement de Modave. D. M. 1381. Comm. 19 mai.

LOHIER (Jean-Hubert), 1679-1740. Doyen.

LONGCHAMPS (Jean de) ou de LONGUEVILLE, 1452, 1453. Chantre.

LONGUEVILLE. — Voir LONGCHAMPS.

LOOZ (Arnoul de), fils naturel d'Arnoul, comte de Looz. Chanoine de Sainte-Croix, le 12 novembre 1316. A cette date, le pape lui accorde dispense pour être promu aux ordres sacrés et pour obtenir tous bénéfices ecclésiastiques (1). Mort à Rome, chanoine de Sainte-Croix, peu avant le 24 janvier 1325 (2).

LOOZ (Baudry de), 1086-1111. Chantre. Douteux.

LOUIS, 1381.

LOUIS (maître), 1351, 1361. Il est question de son anniversaire, vers 1362 (3).

LOUIS (d'OUTREMEUSE), 1267. Mort le 22 octobre 1284. Dans la chapelle des SS. Cosme et Damien, à Sainte-Croix, se voit encore une pierre portant l'inscription : « *Anno Domini MCCLXXXIIII, XI° kalendas novembris, obiit Lodovicus canonicus hujus ecclesie et fundator istius altaris. Esto pius Christe Ludovico quem lapis iste celat. Deus det ei sedem aeternae requiei.* »

LOUVAIN (maître Arnold de), 1347, 1354. Probablement le même que Peregrin.

LOUVAIN (Francon de), 1267. Comm. 9 février.

LOUVAIN (Gilbert de), date inconnue. Comm. 17 novembre.

LOYCX (Pierre). — Voir SALMI.

---

(1) MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, 1835. — FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 52, n° 175.

(2) FAYEN, ouvrage cité, p. 545, n° 1473.

(3) *Cartulaire* A, fol. 285.

Ludolphe, prêtre, date inconnue. Comm. 11 octobre.

Lumpnis (Libert de), 1541; mort le 9 octobre 1545.

Lupi (Jean); admis en octobre 1463, par échange avec Jean Danielis. Mort le 17 janvier 1481.

Luyde (Jean), de Tongres, 1541. Cela doit être le même que Jean Goeswini, de Tongres.

Lyntre (Laurent de), dit Baillonville, fils de Gilles de Lyntre, dit Baillonville. D'abord (en 1586), recteur d'autel à Saint-Thomas, à Liége; pourvu par Ernest de Bavière, le 15 juin 1587, par échange avec Jean Spirinck; admis le 17 juin suivant. Mort le 18 mars 1615. Il est l'auteur d'une liste de doyens et de chanoines insérée dans le registre 52, et orthographiait son propre nom : de Lynde alias Baionville.

Lyntre (Pierre de), 1559-1585. Chantre.

M

Macar (Jean-Balthazar de), baptisé à Waremme, le 23 juillet 1691, fils de Jean-Balthazar Mackar, avocat, receveur du prince évêque et des États, et d'Hélène Boux; pourvu par le pape Clément XI, le 19 mars 1704, par résignation de Barthélemi Lisens; admis le 9 janvier 1706; déclaré jubilaire le 9 janvier 1756. Mort en novembre 1762. Il avait été reçu avocat, le 27 février 1717, après avoir pris son grade à Louvain, le 1er septembre 1712.

Macellatoris (Jean, fils d'Arnold), admis le 11 décembre 1484.

Maceriis (Pierre de), 1251, 1280. Comm. 1er avril.

Macharii (maître Jean), de Oss, sous-diacre, 1537. Mort vice-écolâtre, le 27 septembre 1546.

Mackerelle (Jean-François), 1683-1728. Doyen.

Macletz. — Voir Ouffet.

Maechs (Jean), 1541-1579. Écolâtre, chantre.

Magnée (Louis-Joseph-Clément), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 23 novembre 1726; fils de Simon Magnée et de Catherine Lelarge; pourvu par le pape Clément XIII, le 22 août 1759; admis le 9 avril 1760. Mort le 26 mars 1803.

MAGNI (Frédéric), 1192-1230. Chantre. Douteux.

MALAESE (Charles), fils de Jean Malaese, greffier des échevins de Liége, receveur de la Cité, et de Marie Masset; pourvu par Maximilien-Henri, le 9 août 1666; admis le 6 septembre suivant. Résigne en 1667. — Voir GOESWIN.

MALINES (Jean de). — Voir SAGE.

MANCHOP (Guillaume) dit ANGLICUS ou l'ANGLAIS, prêtre, 1328, 1333. Comm. 29 juin. — Voir ci-dessus, p. XXVI.

MARBECHIA (Savin Aycellini de), 1318. Clerc et familier de Pierre, évêque de Spolète; le 22 octobre 1318, le pape l'autorise à percevoir ensemble, pendant deux ans, les revenus de ses prébendes de Sainte-Croix, à Liége, de Saint-Nicolas de Brixey et de Sainte-Marie de Charmontois (1). C'est probablement le même que SAVIN, ci-après.

MARCHANT (Guillaume), d'abord chapelain de l'autel de la Sainte-Trinité à Saint-Denis; pourvu par lettres de Jean de Hornes, données à Saint-Trond, le 2 décembre 1498, en remplacement de feu maître Jean Juvenis; admis comme chanoine prêtre, le 22 juillet 1499. Mort en 1511.

MARCHE EN FAMENNE ou MARCHIA. — Voir RUFI.

MARGUEL (Walter de), 1313, exécuteur testamentaire d'un autre Walter de Marguelh, chanoine de Saint-Lambert (2). Comm. 5 juin.

MARON (maître Jean) ou MARRON, de Fumai, prêtre; pourvu par lettres d'Erard de la Marck, datées « *in monasterio Fontis Septemplicis* » au diocèse de Cambrai, le 13 avril 1525; admis le 17 avril suivant, par décès de Corneille Voghels. Mort le 15 août 1541, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint Georges à Liége. Comm. 22 août.

MARSON (Jean-Baptiste), prêtre, curé de Saint-Servais, fils d'Arnold Marson et d'Anne Henry-Collard; pourvu par le pape Clément X, le 7 juin 1674; admis le 24 janvier 1675; résigne en février 1695 et meurt la même année.

---

(1) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, p. 260, n° 656.

(2) *B.* et *S.*, t. III, p. 125.

Marsschalck (maître Liévin), maître ès arts; admis le 30 janvier 1445, par démission de Walter de Corswarem. Guillaume de Libermé réclama la même prébende, mais sans succès. Vice-écolâtre en 1453. Mort le 5 avril 1457. Comm. 5 avril.

Martini (Henri), baptisé à Ocquier, le 28 avril 1647, fils de Noël Martini et de Marguerite de Coninx; pourvu par Maximilien-Henri, le 19 février 1667; admis le 23 mai suivant. Résigne en janvier 1671. — Voir Lantremange.

Martini (Jean), 1564-1593. Ecolâtre.

Martini (Nicolas), du diocèse de Reims, obtient, le 11 octobre 1342, un canonicat et une prébende de Sainte-Croix. Le 5 mars 1343, étant chanoine de Sainte-Croix et de Saint-Denis, il demande à pouvoir être promu aux ordres sacrés, nonobstant les coutumes de ces chapitres stipulant que nul chanoine ne peut recevoir les ordres sans leur expresse permission (1). — Voir Sigismond, doyen.

Martino (Jean), 1343-1379. Chantre.

Masset (Jacques-Antoine), prêtre, 1757. — Voir Crahay.

Mauroy (maître Amaury de), maître ès arts, secrétaire de Louis de Bourbon; admis le 28 février 1458; mort le 2 juin 1462. — Voir Wattepatte.

Maynardi (Bernard), camérier de Roger de Beaufort; obtient, le 2 août 1351, une prébende de Sainte-Croix, par décès de Jean de Haufania (2).

Méans (maître Henri de), 1369. Mort vers 1380. Comm. 13 mai.

Meinard, 1107 (3), 1119. Ecolâtre.

Menu (Jacques), admis le 22 juin 1723. Mort le 2 ou 3 août 1752.

Mercerii (Etienne), dit de Valence. Le 25 août 1328, le pape lui confère un canonicat et une prébende de Sainte-Croix, vacants par résignation de Jean Mercerii. Il était déjà

---

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, pp. 53, 68, 165, nos 247, 326, 700.

(2) Id., *ibid.*, p. 583, no 2249.

(3) Lahaye, *Saint-Jean*, t. I, p. 4.

chanoine de Valence. D. M. 1332 [1], sous-diacre. Comm. 15 avril, sous le nom d'Etienne de Valence.

Mercerii (Jean), résigne sa prébende de Sainte-Croix, en août 1328, entre les mains de Napoléon, cardinal de Saint-Adrien [2].

Merode (Jacques de), 1545-1570. Chantre.

Merode (Pierre), mort peu avant mars 1512. — Voir Eelsraeck.

Meville (Pierre de), 1482.

Meys (François), de Maestricht, 1543. Mort le 17 mai 1546.

Meys (Laurent), fils de Laurent Meys, de Maestricht; pourvu par lettres d'Erard de la Marck données à Seraing sur Meuse le 31 décembre 1516; admis le 29 janvier 1517, âgé de moins de quinze ans. Cette prébende, qui était celle de feu Engelbert Engelberti, avait été conférée par l'évêque à maître Michel de Sommeriis dit de Labbie, chanoine de Notre-Dame, à Huy; mais celui-ci l'avait résignée le 31 décembre 1516. Désirant se rendre à son canonicat de Saint-Servais à Maestricht, Meys interrompit, en 1527, sa résidence à Sainte-Croix. Il était le neveu de Guillaume Holsbecker.

Michaelis (Henri), pourvu par le pape Paul V, le 1er septembre 1605, par résignation de Jean Beest, qui reçoit, en échange, un canonicat de Saint-Servais à Maestricht. Il résigne, le mois suivant, en faveur de Léonard Lintermans, sans avoir réclamé son admission.

Miche (Henri), 1251, 1273. Comm. 1er juin.

Miche (maître Jean), né le 31 octobre 1533; il était le troisième fils de Jean Miche. Chanoine de Saint-Foillan à Fosses en décembre 1554, lors de sa promotion au sous-diaconat. Pourvu par Georges d'Autriche le 4 novembre 1556; admis le 19 novembre suivant. Mort le 2 avril 1572. Comm. 2 avril.

Michel, prêtre, date inconnue. Comm. 25 octobre.

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 576, n° 3194.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 210, n° 2218.

Mielemans (Hubert), fils de Godefroid ; tonsuré le 20 septembre 1522 ; pourvu par Erard de la Marck, le 10 janvier 1527, admis le 26 mars 1528. Mort le 20 septembre 1558. Il était aussi recteur d'un autel à Saint-Pierre, curé de Velm-lez-Saint-Trond, et receveur général de l'évêque de Liége, Georges d'Autriche. Il fut, de 1544 à 1555, chanoine de Saint-Pierre. Comm. 20 septembre.

Le mausolée en marbre noir érigé à la mémoire de Hubert Mielemans existe encore à Sainte-Croix, dans le mur de l'abside occidentale. On y lit l'inscription suivante :

Deo Opt. Max.

Ecce sub opposito requiescunt ossa sepulchro
Huberti quondam qui Milemannus erat,
Praesulis Austriaci primus fidusque receptor
Atque Crucis Sanctae clerus in aede sacer,
Nomine Johannes Doverinus Militis et Macchs
Utque Arnolde Palude exequereris eras
Officii memores et amici morte sepulti
Haec monumenta Deo marmore sculpta locant
Obiit 20 septembris anno 1558.

Dans la partie inférieure, se trouvent, à dextre, une tête de mort accompagnée de l'inscription : *Hubertus Milemans*, et à senestre, un écu à trois chaudrons, chargé en cœur d'un lion passant vers senestre, l'épaule chargée d'un écusson au perron liégeois, cet écu accompagné de l'inscription : *Jo. Chevalier.*

Mierle (Pierre de), prêtre, admis le 4 décembre 1470, par échange avec Adolphe de Tremonia, qui reçoit l'autel des SS. Pierre et Paul à Saint-Lambert. Mort en mars 1512. Comm 5 mars. Il était fils de Jeanne de Mierle dite d'Attenhoven dont la comm. se faisait le 5 juin.

Migret (Lambert). — Voir Gembloux.

Militis. — Voir Chevalier.

Modave (Guillaume de), fils de Gilles de Modave et de Mechtilde; prêtre, 1341. Résigne le 21 février 1348. Comm. parentum, 7 octobre.

Moens (Pierre) ou Moes, de Bailleul en Flandre, sous-diacre, 1580. Mort le 13 septembre 1596. Il était aussi *persona de Rumesta prope Walhem.*

Moffarts (Godefroid-Gérard-François de), né à Jupille le 8 mai 1706, fils de Guillaume-Gérard de Moffarts, seigneur de Hoesselt, et de Catherine-Gertrude de Xheneumont ; pourvu par le pape Clément XII, le 19 juin 1731, par résignation de Jean-Denis

de Henne, moyennant une pension annuelle de 57 ducats d'or; admis le 17 décembre 1731. Résigne en 1738.

Moffarts (Jean-Hubert-Ferdinand baron de), né à Jupille le 22 novembre 1707, frère du précédent; admis bénéficier de Sainte-Croix le 16 août 1737; pourvu d'une prébende par le pape Clément XII, le 13 juin 1738, par résignation de son frère. Admis le 24 octobre 1738. Mort chanoine jubilaire le 29 novembre 1793.

Moffarts (Jean-Hubert-Joseph baron de), baptisé à Hoesselt le 19 mars 1743, fils de Guillaume-Mathieu-Gérard baron de Moffarts, seigneur de Hoesselt, et d'Anne-Catherine de Mérode. Pris comme coadjuteur, le 11 mars 1763, par son oncle Jean-Hubert-Ferdinand; fait ses preuves comme coadjuteur en 1784; admis chanoine le 5 avril 1796; il est promu au sous-diaconat le 21 mai suivant, à l'âge de 53 ans. Mort subitement à Jupille le 1er août 1803.

Molitoris (maître Guillaume), prêtre du diocèse de Liége; pourvu par Louis de Bourbon le 28 février 1473, admis le 28 août suivant. Mort le 9 janvier 1483.

Mollin (Jean de), prêtre, 1401, 1440. A l'université en 1422.

Mollins (Baudouin de), 1333, 1334. Chantre.

Mols (Jean), curé de Lierneux, pourvu le 30 janvier 1481, par le cardinal Julien, évêque de Sabine, légat apostolique, de la prébende de Jean Zanders. Admis le 22 mars 1481. Mort le 27 février 1484.

Mols ou Moels (Renier), baptisé à Kerniel, le 1er octobre 1641, fils de Denis Mols et de Sibille Dries; pourvu par Jean-Louis d'Elderen, le 18 avril 1690; admis le 18 janvier 1692. Résigne en 1714 et meurt très peu de temps après.

Momalle. — Voir Quartal.

Mombors (Arnold), prêtre, notaire de la cour de Liége en 1538, chanoine en 1541. Mort le 10 août 1546. Comm. 11 août.

Monachi (maître Jean), prêtre, licencié en décrets, pourvu par Jean de Hornes, le 31 août 1499, par résignation de maître Jean de Castilliono; admis le 4 décembre suivant. Il teste le 23 janvier 1523 et meurt le 30 janvier suivant. Comm. 30 janvier.

Monachi (Josse), date inconnue. Comm. 10 mars.

Monceau (Alexis-Joseph, comte du), clerc du diocèse de Trèves; pourvu de la coadjutorerie de Michel-Joseph de Diffuy, par le pape Pie VI, le 17 janvier 1783. Résigne en 1793, en faveur de Guermant, sans avoir pris possession de sa prébende.

Monkenborch (maître Adam de), 1381. Comm. 20 septembre.

Monkenborch (Arnold de), prêtre vers 1400. Comm. 14 avril.

Monkenborch (Guillaume de), prêtre, 1391, 1392 (1). Comm. 8 octobre.

Monkenborch (Jean de), prêtre, 1411, 1432. Était mort en 1435. Comm. 15 mars. Il était le neveu du suivant.

Monkenborch (maître Renier), prêtre, 1401, mort vers 1421. Comm. 11 septembre.

Monte (Adam de) ou de Mons, 1420. Mort en 1441. Comm. 15 juillet. Il était, en même temps, en 1436, doyen de l'église de Visé.

Monte (maître Jean de), 1401, 1403.

Montenaeken (le curé de). — — Voir Johannis.

Montmorency (François de), pourvu en 1619; résigne aussitôt sa prébende, à la suite d'un échange fait avec Adrien de Fléron et Pierre de Lisle.

Montzée (Henri delle), 1351, 1358.

Moralle (maître Georges), de Quaedypre, prêtre du diocèse de Morinie, maître ès arts, pourvu d'une grâce expectative par le pape Léon X, le 17 novembre 1519; admis le 8 mai 1520, par décès de Renier van der Cuylen. Mort le 8 juin 1532.

Moreau (Bertrand), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 2 novembre 1624; fils de Henri Moreau et d'Élisabeth d'Alleur. Pourvu par Maximilien-Henri le 16 décembre 1656, par résignation d'Arnold Godin, qui reçoit en échange une prébende de Saint-Pierre à Louvain. Mort le 18 février 1696.

Morelli (Walter), prêtre du diocèse de Laon; d'abord recteur de l'autel de Saint-Vincent, martyr, à Sainte-Croix, et de l'autel de Saint-Nicolas, dans la crypte de

---

(1) Poncelet, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*, t. V, p. 5.

Saint-Michel. Nommé chanoine de Sainte-Croix par Louis de Bourbon, le 24 novembre 1470, par échange fait avec Antoine Watepatte qui reçoit les deux bénéfices mentionnés ci-dessus. Admis le 29 novembre 1470. Mort le 27 ou 28 août 1488.

Mortaigne (Jacques de), mort en 1453. — Voir Lathomi.

Mortiers (maître Jean de), cité comme décédé, en 1280. Comm. 6 mai.

Motavilla (Nicolas de), admis le 16 mars 1450, à la prébende de feu Jean Herinck. Le jeudi 31 juillet 1466, Motavilla était absent et le chapitre, sans nouvelles de ce confrère depuis 1456, fit liquider sa succession, présumant que Motavilla était mort depuis plusieurs années, à l'étranger. — Voir Bierset.

Motte. — Voir Lamotte.

Mouvet (Jacques), prêtre, protonotaire apostolique, fils de Maurice Mouvet, de Nalinnes, et d'Isabeau Piérard. Pourvu par Maximilien-Henri, le 13 juin 1679, par décès de Jean Véris; il demande son admission le 25 novembre suivant, mais il n'est admis que le 30 juin 1682, après avoir obtenu, le 27 avril précédent, une nouvelle provision du pape. Il résigne en 1691 et meurt le 21 décembre 1695. Sa pierre tombale sert de seuil de porte à une maison des cloîtres.

Moy (Henri), 1401-1434. Doyen.

Moyeens (Pierre), 1579. Mort le 13 septembre 1596.

Moylant (Helmic de), fils illégitime d'un autre Helmic de Moylant, qui fut chanoine de Saint-Lambert et de Saint-Paul et qui mourut le 3 juillet 1370. Admis chanoine écolier, vers mars 1358, en remplacement de Jean de la Roche, et en compétition avec Gervais de Chaulieu. Dans une supplique adressée au pape, le 8 juin 1359, de Chaulieu prétend qu'étant venu à Liége pour prendre possession de sa prébende, il faillit être tué par les amis de Moylant [1]. La contestation fut longtemps agitée en cour de Rome et durait encore en 1366; elle semble avoir été tranchée définitivement en faveur de de Chaulieu

[1] Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, p. 526, nº 1284.

MULCHIN (Christian). Le 13 septembre 1327, le pape lui confère un canonicat de Sainte-Croix, avec expectative de prébende [1].

MUYKEN (Renier), admis le 26 juin 1460, en vertu d'une grâce expectative, et par décès de Jean Pauli. D. M. 1466.

N

NARIE. — Voir LAMBERT, doyen.

NEER (Jacques), notaire de la cour, attaché au service d'Ernest de Bavière; fils naturel de Godefroid Neer; pourvu par l'évêque le 2 avril 1584; admis le 27 juillet suivant. Mort le 3 novembre 1610. Dans son testament, figure un legs aux pauvres de Neer.

NEPOTIS (maître Pierre), 1421, 1440. Émancipé le 31 juillet 1421, après avoir fréquenté l'université pendant six ans et avoir été gradué. — Voir DOENEN.

NETTENNES ou NETTES (Jean de), prêtre, 1331. Mort le 29 mars 1359.

NEYS. — Voir NYES.

NICOLAÏ (maître Barthold) dit de Saint-Hubert, admis le 11 juillet 1456, par décès de Jean Rusener. Révoqué par sentence définitive portée, en avril 1459, en faveur de Gregorii. Godefroid Crommen demandait aussi la prébende et le décanat de Rusener. — Voir GHEYMAR DE NYSSEM, doyen.

NICOLAS, date inconnue. Comm. 3 janvier. — Voir CYKADA.

NICOLAY (Nicolas). — Voir LEPREUC.

NICOLE (DE FOVEA), 1265-1277. Doyen.

NIMÈGUE ou NOVOMAGIO (Guillaume de), à Cologne en 1450. D. M. 1470.

NIVELLES (maître Pierre de), 1354, 1358.

NIVELLES (Otton de). Date inconnue. Comm. 29 novembre.

NIZET (Pierre de), baptisé à Durbuy le 9 février 1643, fils de Pierre de Nizet et de Jeanne de Chenneux. Pourvu par Maximilien-Henri, le 1er juin 1680; admis le 25 février 1681. Mort le 12 mai 1706.

---

[1] FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 151, n° 2030.

Nizo, 1063. Ecolâtre.

Nizo, 1141, 1143. Chantre.

Noël ou Noyell (Louis de) de Conrardin, fils naturel d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (1); pourvu par Ernest de Bavière, le 31 mai 1608, après avoir été relevé de l'irrégularité de son origine. Admis le 23 septembre 1608. Mort le 17 ou 18 novembre 1626.

Nollens (Jean), fils de Servais Nollens, échevin de Liége; pourvu par Corneille de Berghes, le 5 octobre 1540; admis le 29 janvier 1541. D. M. 1559. En 1556, il était sous-diacre et licencié en droits.

Noville (Gérard de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 13 novembre 1613, fils de Gérard de Noville, procureur général de Liége, et de Marie Ruslet. Pourvu par l'évêque le 19 septembre 1628, par résignation de Thierri de Grâce; admis le 13 octobre 1628. Mort le 19 février 1663.

Noville (Gérard de), pourvu par Maximilien-Henri, le 12 août 1666; présente ses lettres, le 15 septembre suivant; il ne prit pas possession de sa prébende, l'ayant résignée, en décembre 1666, à Martin de Noville son père.

Noville (Hugues de), pourvu par le pape Paul V; admis, le 5 août 1621, par résignation de Jean Ruslet, son oncle. D. M. 1625.

Noville (Martin de), fils de Jean de Noville, marchand à Liége, et de Marie van der Heyde; pourvu par le pape le 2 décembre 1666, par résignation de son fils légitime Gérard de Noville; admis le 28 mars 1667. Résigne, en 1680, en faveur de Martin, son petit-neveu. Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il avait été marié, et procureur fiscal des échevins de Liége.

Noville (Martin de), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 13 novembre 1663, fils de Martin de Noville et de Claire Was-

---

(1) Un acte du 9 janvier 1597 mentionne noble et généreux seigneur Claude de Noël dit de Conardin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la commanderie de Liége. *Commanderie de Villers-le-Temple,* aux archives de l'Etat à Mons, recueil 1225.

soens; pourvu par le pape Innocent XI, le 25 septembre 1680, par résignation de Martin de Noville, son grand-oncle; admis le 21 juin 1681; aux études en 1684. Résigne, en 1685, en faveur de Galère.

NUCERIO (maître Jean de), « physicus », 1324. Le 4 mai 1324, le chapitre de Sainte-Croix lui fait grâce, pour huit ans, du gros de sa prébende, qu'il aille à l'université, ou qu'il remplisse les obligations de sa prébende à Saint-Pierre. Il fut maître en médecine, docteur en théologie, doyen de Saint-Pierre, de 1324 (?) à 1339 (?), chanoine de Saint-Lambert en 1331, archidiacre de Hesbaye en 1339. En devenant archidiacre, il dut résigner ses prébendes de Saint-Pierre et de Sainte-Croix (1). Comm. 16 mai.

NUENHEM (Jean de), fils de Gilles, et de Jeanne Stryvels. Tonsuré à Rome, le 31 décembre 1533; pourvu par le pape Paul III le 16 juillet 1539; admis le 27 juin 1541. La succession au canonicat de feu François Piepempoix avait donné lieu à des contestations entre maître Sylvestre Darius, clerc de Lucca, chapelain du pape, et Jacques Gratia, clerc. Ce dernier mourut pendant le procès indécis; le pape conféra, le 9 juillet 1539, tous les droits à Darius qui y renonça en faveur de Nuenhem. Mort vers le 11 mars 1574.

NYES ou NEYS (Ernest). Il résigne, le 16 novembre 1605, son canonicat de Sainte Croix, en faveur de Jacques Guilermi a Boninghen, chanoine de Saint-Martin. Le 8 mai 1620, un Ernest Neys, chanoine et chantre de Saint-Martin, est admis bénéficier de l'autel de Saint-Jacques à Sainte-Croix. — Voir BONINGHEN.

NYES (maître Henri), prêtre, pourvu par Erard de la Marck, le 1er octobre 1530, par résignation de Gisbert Haghen, qui reçoit en échange la cure paroissiale de Leuwen au diocèse de Cologne; admis le 2 octobre 1530. Mort avant 1552.

---

(1) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, p. 53, nº 247. — FIERENS, *Lettres de Benoit XII*, p. 27, nº 78. — FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 546, nº 3151. — BERLIÈRE, *Les archidiacres de Liége au* XIVe siècle, *BCRH*, t. LXXV, pp. 199, 200.

NYES (Jean), 1587-1600. Ecolâtre.

NYES (Léonard), 1513-1553. Chantre.

NYES ou NEYS (Thomas-Guillaume), né en juillet 1593, fils de Henri Nyes, échevin de Liége; pourvu par le pape Paul V, le 1er avril 1606; admis le 11 mai suivant. Fondateur des laudes du Saint-Sacrement le jeudi. Résigne en 1626, en faveur de Jean de Ville, et devient chanoine de Saint-Martin.

NYSSEM (Gheymar de), 1441-1470. Doyen.

O

OBRECHS (Obert), sous-diacre, fils du mayeur de Tongres; résigne en 1500. — Voir LAPIDE.

OBRECHT (maître Guillaume), 1566. Résigne en août 1585. — Voir TERMONIA.

OCQUIER (Noël d'), 1516.

ODEUR (Eustache d'), prêtre, date inconnue. Comm. 1er mai.

ODEUR (Henri d'). — Voir BOSSUT.

ODULPHE, 1032.

ODULPHE, 1113.

OELBEKE (Martin de), admis, le 8 août 1439, à la prébende de feu Gilles Dobbelsteyn, en est évincé définitivement, le 2 avril 1443, par Guillaume de Campo.

OEM (Robert) dit DE BOCHOVEN, 1438, vice-écolâtre en 1452, chanoine senior en 1471, 1485.

OEMS (Robert), se présente à la résidence le 2 septembre 1494. Mort vers octobre 1503. — Voir CORNELII.

OEST ou OOST. — Voir STEGHEN.

OESTERZEEL ou OISTERZEEL (maître Jean), originaire de Bréda, 1424. Mort le 4 juin 1455.

OESTHEUSDEN. — Voir OUTHEUSDEN.

OFFICIALIS. L'official de Liége est mentionné comme chanoine de Sainte-Croix, en 1351, 1352; 1360, 1361; 1381. En 1351-1352, il s'agit certainement de Jean de Veterivilla. La mention de 1381 se rapporte probablement à Emond Boest, cité comme official de Liége et chanoine de Saint-Pierre en 1382. Giselbert Voestinc était official de Liége en 1377 (1).

(1) *B.* et *S.*, t. IV, p. 540.

Oleye (Gilles d'), admis le 19 décembre 1628, par résignation de Lambert Wanzoul; mort le 1er août 1666.

Olmen (maître Michel de), pourvu fort jeune, le 11 décembre 1515, par Erard de la Marck, en suite du décès de Pierre Engelberti; admis le 16 février 1517. A Louvain en 1520, aux études en 1525. Mort le 4 ou 5 février 1548.

Olmen. — Voir Grietz.

Olne ou One (Nicolas d'), prêtre, fils de Servais Sauvaige, d'Olne, 1369, 1376 (1), 1381. Mort le 6 février 1407. Armoiries : parti, au 1er une croix; au 2e une demi-aigle éployée, issant de dextre. Comm. parentum 26 novembre.

Olric, 1032.

Opalme (Volpard de), 1421, mort vers 1424. Comm. 8 décembre. Wolfard Waltheri de Opalme, du diocèse d'Utrecht, figure en qualité de notaire de la cour de Liége, dans une charte du 10 janvier 1415 (2).

Ophen (Philippe de), pourvu de la prébende de Léonard Vossius, la résigne en mai 1587, en faveur de Jean Nyes, moyennant une pension annuelle de 200 florins de Brabant.

Ora. — Voir Heure.

Orchan ou Orchamp (Jean de), prêtre, 1347, 1361. Comm. 5 avril.

Oreye (maître Tristan d'), prêtre, docteur en décrets, admis le 22 mars 1461, à la prébende de feu Jean Surlet; résigne, par échange, en mars 1466.

Orjo (Guy d'), 1630. Seule mention. Ne serait-ce pas Richard?

Orjo (maître Henri d'), admis le 30 août 1567; résigne le 1er mai 1606; mort le 24 mars 1608.

Orjo (Richard d'), fils de Jean d'Orjo de Grandville. Pourvu par le pape Paul V, le 1er mai 1606, en remplacement d'Henri d'Orjo, son oncle; admis le 3 août suivant. Mort en avril 1647.

Oss. — Voir Steghen.

---

(1) Cuvelier, *Cartulaire du Val-Benoît*, p. 610.

(2) Poncelet, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*, t. V, p. 58.

Oston ou Otton, 1259. Costre. Comm. 27 mai.

Othée (Denis d'), 1366-1383. Doyen.

Ouffet (René de Macletz dit d'), baptisé à Saint-Mengold à Huy, le 2 mars 1623; fils de Jean de Macletz dit d'Ouffet, marchand, à Huy, et de Jeanne Louvegnée. Pourvu par Maximilien-Henri, le 12 avril 1664; admis le 28 mai 1667, alors qu'il résidait à Bruxelles. Résigne en avril 1669.

Oupeye (Gilles d'), baptisé à Saint-Adalbert, le 12 février 1648; pourvu par le pape Innocent XII, le 7 avril 1695, ensuite de résignation de Louis Galère; fils de Gilles d'Oupeye et de Marie Rollans. Admis le 3 juin 1695. Résigne en 1709.

Oupeye (Jean d'), admis vers 1579. Mort le 2 février 1606.

Oupeye (Raes d'), admis le 15 mars 1567, âgé de 17 ans; résigne en 1578, pour faire sa résidence à Saint-Paul.

Outhoesden ou Oestheusden (Hackon de), 1413, prêtre. Comm. 27 juin. Ne serait-ce pas le même que Hake de Driel ?

Outremeuse (Gilles d'), date inconnue. Comm. 28 mai.

Outremeuse (Henri d'), 1259, 1269, 1279 [1].

Outremeuse (Louis d'). — Voir Louis.

P

Pacquier (Gaspar), fils de Nicolas de Paski. Licencié en théologie, curé de Saint-Etienne, pourvu par le pape Urbain VIII, le 28 février 1625; admis le 15 avril suivant, par permutation faite avec Grégoire Valkener. Ayant obtenu un canonicat à Saint-Lambert, il résigne sa prébende de Sainte-Croix, en 1639, par échange avec Bellefroid. — Voir Valkener.

Paelt (Gilles van der), parfois nommé van der Pacht, prêtre du diocèse de Cambrai, fils de Jaspar van der Paelt. Il fut tonsuré à Malines en 1529 et

---

(1) *BCRH*, 3e série, t. XIV, p. 332.

ordonné prêtre à Bavai en 1535. Pourvu par Georges d'Autriche le 6 février 1548 ; admis le 20 juin suivant. Etait déjà mort le 8 avril 1549.

Palatio Domini Episcopi (maître Emeric de), admis le 28 février 1458, à la prébende d'Arnold Snoeck. Il s'agit certainement d'Emeric Groy, scelleur et chancelier de l'évêque, mort chanoine de Saint-Martin, vers 1464.

Pallisoul (Nicolas de). — Voir Gregorii.

Palude (Wautier de), chanoine sous expectative de prébende, 25 janvier 1371 (1).

Pambrugge (Gilles), 1558-1603. Doyen.

Panifex. — Voir Baudouin de Mollins, chantre.

Pannetier (Tristand le), fils de Gérard ; clerc, pourvu par Louis de Bourbon le 20 octobre 1470 en remplacement de Gheymar de Nysen ; admis le 9 novembre suivant. Résigne, le 4 février 1479, à la suite d'une convention en vertu de laquelle Tristand céde sa prébende de Sainte-Croix à Nicolas de Vergnies ; Vergnies cède à Gérard le Pannetier, chanoine de Saint-Paul, l'autel Saint-Jean-Baptiste à Opytter ; enfin, Gérard résigne, au profit de Tristand, l'autel de Saint-Nicolas, en la crypte de Saint-Michel.

Parma (François de), date inconnue. Comm. 20 avril.

Parme (Guillaume de), date inconnue. Comm. 10 janvier.

Parvi (Eloi), prêtre, pourvu par le pape Alexandre VI, le 17 décembre 1502, par décès de Godefroid Christiani. Admis le 12 avril 1503. D. M. 1529.

Paskier. — Voir Pasquier.

Patricii. — Voir Hélyas, doyen.

Pattenier (Simon), fils de Jean ; pourvu de *preces* impériales le 24 août 1621, et par l'évêque Ferdinand le 16 septembre 1624, alors que Simon était déjà chanoine de Saint-Cunibert à Cologne. Admis le 20 septembre 1624. Résigne en 1636, et meurt peu de temps après.

Pau. — Voir Pavonis.

Paulus ou Pauli (Jean), 1422, prêtre 1454 ; jubilisé le 8 avril

(1) *Reg. Avin.* 179, fol. 294 v°.

1457, étant octogénaire et très ancien chanoine. Mort le 14 janvier 1460. Comm. 14 janvier.

PAVONIS (Gilles), fils naturel de Liévin de Pau. Clerc du diocèse de Cambrai, tonsuré à Alost, le 26 mai 1526; attaché à la cour de Georges d'Autriche, pourvu par celui-ci le 12 décembre 1545; admis le 18 janvier 1546; mort vers le 10 mars 1567.

PAVONIS (Godefroid), 1270. Chantre. Douteux.

PEECX (Jean), de Looz-le-Château, admis le 25 décembre 1486. Mort en 1511. Comm. 1er juillet. Prêtre.

PEREGRIN (maître Arnoul), de Louvain. Comm. 20 août. — Voir LOUVAIN (Arnold de).

PETILHON (Gilles), date inconnue. Comm. 12 octobre. Il était sans doute de la famille des Petilhon de Vottem.

PETIT (Arnold), fils de Jean. Pourvu par le cardinal-légat Martius le 4 février 1638; admis le 15 mars suivant. Résigne en 1641.

PETRI (Jean), prêtre, admis le 27 août 1442 à la prébende de Robert de Corthys. Mort le 24 avril 1481. On le trouve appelé Jean Peters (1457) et Jean Piron (1460). —Voir CORTHYS et charte nº 1703, note 1.

PHILIPPE, 1239.

PHILIPPE, 1309.

PHYSICIEN (Jean le), sous-diacre, 1232.

PIERRE, 1204, 1205. Ecolâtre.

PIERRE, 1237 (1).

PIERRE, prêtre, date inconnue. Comm. 7 août.

PIERSEAL ou PIERSEAULX (maître Pierre), prêtre, avocat de la cour de Liége, 1369, 1379. Mort le 4 juin 1403. Il était aussi doyen de Notre-Dame à Huy (2). Comm. 4 juin. Il était fils de maître Jean Pierseal et de dame Sara, dont la commémoration se faisait le 24 juillet.

PIETTE (Jean-François), né à Huy, le 26 juillet 1668, fils de Jean Piette, et d'Anne Fronville; admis le 18 mai 1700 par échange avec Saroléa, à qui il cède l'autel de Sainte-

---

(1) *BSAHL*, t. XIV, p. 239.

(2) *Suffride Petri*, dans CHAPEAVILLE, t. III, p. 73.

Isabelle à Saint-Christophe; déclaré jubilaire le 18 juin 1750, il meurt le 24 ou 25 décembre suivant.

Pikar (François), prêtre, 1356, mort le 19 février 1390. Armoiries : parti : au 1er, un chevron ; au 2e, un fretté (1).

Pipenbois (maître François), de Bruxelles, clerc du diocèse de Cambrai, pourvu par lettres d'Erard de la Marck, données à Huy, le 16 août 1526 ; admis le 15 novembre suivant ; mort prêtre le 15 mars 1539. Comm. 15 mars.

Piret (Guillaume-Mathias-Alexis de), dit de Châtelet ; ayant été pourvu de l'église paroissiale d'Arlon, il résigne, en septembre 1748, en faveur de Fassin, ses droits à une prébende.

Pisset (Lambert), prêtre, fils de Nicolas Pisset. Pourvu par l'évêque le 2 avril 1632, et admis le lendemain, par échange avec Jérome Prosset, qui obtient une prébende de N.-D. à Maestricht. Mort le 30 janvier 1651.

Pistoris (Corneille), clerc liégeois, attaché à la cour de Georges d'Autriche ; fils de Barthélemi Pistoris. Pourvu par l'évêque le 10 octobre 1545 ; admis le 14 novembre suivant. Mort en 1553.

Pistoris (Thierri) de Bois-le-Duc, 1427, mort le 8 juillet 1439. — Voir Fossario.

Polain (Arnoul le), d'Oborne, clerc liégeois. Le 8 août 1351, Aliénor de Comminges, vicomtesse de Turenne, demanda pour lui la prébende vacante par décès de Gilles d'Heure-le-Romain (2).

Pollard (Dieudonné - Michel), 1756-1789. Ecolâtre.

Pollard (Pierre - Léonard - Joseph), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 31 octobre 1729 ; fils d'Antoine Pollard et d'Anne-Marie Marnette ; pourvu de la coadjutorerie de Bartholdy, son parrain, par le pape Benoît XIV, le 20 septembre 1744 ; admis chanoine effectif le 24 octobre 1749. Mort le 20 septembre 1798. C'était le frère de l'écolâtre.

---

(1) *Reg.* 102, fol. 16.

(2) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 584, no 2256.

POLLART (Henri), résigne le 16 octobre 1491, en faveur de Jean Baers.

PORTUGAL (Walrand - Bernard de), admis le 1er septembre 1729, mort vers et avant le 8 janvier 1742.

POSTICHE (Thierri de), clerc liégeois, fils de Thierri. Il obtient, le 12 février 1350, l'expectative d'une prébende de Sainte-Croix (1).

POTTHEM DE LEWIS (Mathias), 1347-1389. Doyen.

PRAELE (Gilles de), 1296. Douteux.

PRATIS. — Voir GERLACHE, chantre.

PRENTOUT (Jean), junior, prêtre, 1413-1420. Mort le 1er novembre 1448. Originaire de *Portus maurus*, il avait été précédemment chanoine de Russon. Il était le neveu du suivant.

PRENTOUT (Jean), senior, sous-diacre, chanoine et vice-prévôt en 1385. Il fit son testament le 12 février 1423, et mourut peu après. Il était fils de Guillaume Prentout, et de Martine. Comm. 8 janvier.

PREZ (Guy des), du diocèse d'Arras, fils de Michel des Prez. Tonsuré à Douai le 22 octobre 1532; pourvu par Corneille de Berghes le 7 décembre 1543; admis le 14 décembre suivant, alors qu'il étudiait à Louvain. Résigne en 1549. — Voir BORMANS.

PREZ. — Voir DESPREZ.

PRIMI ou PRIVII (Hellin). Date inconnue. Comm. 26 septembre.

PROBUS (Pierre), 1598, mentionné, comme chanoine capitulaire, le 19 septembre 1598, lors de la fixation du jour de l'élection d'un nouveau chantre. Il n'est pas nommé, le 25 septembre suivant, parmi les chanoines qui prirent part à ladite élection.

PROENEN ou PRUNEN (Renier), de Maestricht, neveu du vicaire général Jean de Chockier. Pourvu par l'évêque Ferdinand, le 29 septembre 1636; résigna en décembre 1664, en faveur de Robert Crassier, qui lui céda, en échange, une prébende de N.-D. à Maestricht. Proenen était licencié en théologie et candidat en droit de l'académie de Douai.

---

(1) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, p. 493, n° 1893.

PROEST (Renier), date inconnue. Comm. 28 mai.

PROSSET (Jérôme), fils de Toussaint Prosset, citain de Liége; pourvu par Ernest de Bavière, le 14 octobre 1607; admis le 1er décembre suivant. Résigne en avril 1632, pour devenir chanoine de N.-D. à Maestricht. Etait mort en 1640.

PROSSET (Jérôme). Pourvu par l'évêque Ferdinand, le 1er octobre 1642, présente ses lettres le 4 octobre suivant. Il ne prit pas possession de son canonicat, qu'il céda à Jean-François Randaxhe. Il était, en 1643, chanoine de N.-D. à Maestricht.

PUNEFIER ou PUNIFIER (Robert), de Lierneux, prêtre, pourvu le 10 juin 1351, d'une prébende à Sainte-Croix, par résignation de Robert de Bettincourt. Comm. 9 septembre. Il résigna, le 20 octobre 1351, son canonicat et sa prébende de Nivelles (1). D. M. 1361.

PURNOEDE (Pierre), chanoine de Saint-Hadelin à Visé, en septembre 1538, lors de sa promotion au diaconat. Pourvu par Corneille de Berghes le 16 décembre 1542, par résignation d'Antoine ab Aggere, en échange de l'autel Saint-Nicolas à Saint-Nicolas au Treist. Prêtre, admis le 19 décembre 1542. Mort le 22 mai 1576; en 1563, il était recteur de l'église de Leuze en Condroz.

PUTEO (Renekin de), diacre, 1237 (2).

PUT (maître Thierri van den), ou de PUTEO, prêtre, pourvu le 28 avril 1509, par Erard de la Marck, par décès d'Alexis Bilton, dont le canonicat avait d'abord été conféré à Jean Wanloe de Nussia, en vertu d'une grâce expectative du pape Jules II. Admis le 30 avril 1509. D. M. 1527.

PUTHEM (maître Henri de), étudiant à Cologne, 1432-1435.

PUTHEM (maître Henri de), doyen de Saint-Denis, admis le 18 novembre 1461, par échange avec Natalis de Fanchon. Résigne en avril 1463. — Voir DANIELIS.

---

(1) BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, p. 468, n° 1799; p. 566, n° 2183.

(2) *BSAHL*, t. XIV, p. 239.

Q

Quartal ou Quartaus (Nicole) dit de Momalle, prêtre, chanoine d'Amay en 1335, puis de Sainte-Croix, de 1341 à 1360. Comm. 16 décembre. Il obtint, le 22 juin 1346, une dispense « super defectu natalium », pour être promu aux ordres sacrés (1).

Quercu (Etienne de), 1351, 1352, prêtre. Le 3 juillet 1352, il obtient une chapellenie en l'église de Tournai, bien qu'il fût déjà curé de Blandain, chapelain de Templeuve en Dossemez, chanoine de Sainte-Croix, etc. (2). — Voir Bituris.

Quercu (Jean de), 1352; il devint chanoine de Saint-Lambert et mourut le 11 janvier 1370 (3).

Quilder (Henri), prétendant à une prébende en 1437. — Voir Ruysschart (Guillaume).

Quirin ou Quoirin (Bernard), pourvu par l'évêque en juin 1761, du canonicat d'Adophe-Joseph Scoville, y renonce en 1762, en faveur de Soiron, ayant opté pour un canonicat de Saint-Denis.

R

Radulphe, sous-diacre, 1232. Comm. 12 septembre.

Raes, 1381, peut-être Raes de Haccourt.

Ramnuchamp (?), peut-être Remouchamps (Jacques de), chanoine prébendé, 29 juillet 1371 (4). Jacques de Rumonchamp était chanoine de Saint-Lambert en 1374 (5).

Randaxhe (Jean-François), fils de feu Jean Randaxhe, prélocuteur à Liége. D'abord bénéficier à Grand-Hallet et cha-

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 257, nº 1014.
(2) Id., *ibid.* p. 581, nº 2238.
(3) Berlière, *Suppliques d'Innocent VI*, nº 549.
(4) *Reg. Avin.* 176, fol. 297.
(5) *B.* et *S.*, t. IV, p. 515. — *Libri chartar. eccl. Leod. II*, p. 359.

noine de Saint-Barthélemi. Pourvu par le pape Urbain VIII, le 14 avril 1643, par décès de Bernard Ghérinx et cession de Jérôme Prosset. Admis le 8 mai 1643. Déclaré jubilaire le 19 septembre 1673, pour avoir été chanoine plus de 50 ans sans interruption, à Saint-Barthélemi, puis à Sainte-Croix. Mort le 9 novembre 1688.

Raynerii (Simon), chanoine de Sainte-Croix, notaire de la cour impériale, ancien notaire de l'archidiaconé de Bologne, 1281 (1), 1283.

Recht (maître Jean), prêtre, docteur et professeur en théologie, pourvu par l'université de Louvain, le 24 décembre 1661; présente ses lettres le 3 février suivant, et résigne le 11 avril 1663. — Voir Ghoronne.

Reenebert (Arnoul), 1432.

Refays ou Revello (Jean de), 1352. Etait mort en 1357. — Voir Ruello.

Remouchamp. — Voir Ramnuchamp.

Renard, 1304. C'est Renard de Dave ou Renard de Bleret.

Renier, « investitus » de Fize-le-Marsal, 1190, 1200.

Renier, diacre, 1231, 1232.

Renotte (Henri), admis le 2 octobre 1570; résigne le 22 février 1602. Il vivait encore en 1623 (2).

Ribert, doyen de Saint-Martin et vice-doyen de Sainte-Croix, 1231, 1232.

Ribert (maître), 1232, 1237 (3). Comm. 29 mars. Diacre en 1237, puis prêtre.

Richard, 1113.

Rikel (Herman de), prêtre, 1422. Mort à Liége, le 29 mars 1431.

Risinghen (Leonius de), 1456-1467. Chantre.

Rivo (Jean de), dit Decani, sous-diacre, 1421. Mort le 21 mai 1431. Le 29 novembre 1408, Johannes Decani dictus de Rivo, de Bréda, est mentionné comme clerc du diocèse de Liége et notaire public (4).

Robermont (Jean de), prêtre, 1352, 1361. Comm. 11 septembre.

---

(1) *B.* et *S.*, t. II, p. 328.

(2) *BIAL.*, t. XXX, p. 545.

(3) *BSAHL.*, t. XIV, p. 239.

(4) *Abbaye de Saint-Jacques*, charte originale.

Robert, 1113, vers 1119.

Robert, 1358, 1361. C'est probablement Robert Punefier.

Roberti (maître Arnold) de Tongres, chanoine résidant en 1539. Par son testament, en date du 11 août 1539, il lègue sa maison sise à Tongres, sur le Marché, à son oncle paternel maître Arnold Lude de Tongres, chanoine de Saint-Lambert, ou à son neveu Baudouin Waes. Dans une conclusion capitulaire du 6 octobre 1539, il est question de la maison claustrale du doyen Gérard Militis, habitée précédemment par maître Arnold de Tongres.

Robesii (Léodegaire), prêtre, pourvu par Erard de la Marck, le 30 octobre 1515, par décès de Jean de Goée. Résigne en 1518, en faveur de Denis van den Eertwecht. Un Léodegaire de Robesey fut admis recteur de l'autel Saint-Vincent à Sainte-Croix, en décembre 1540.

Roche (maître Jean delle), ou de Rupe, prêtre, admis en avril 1348, en remplacement de Florentius. Mort le 10 avril 1357. Il fut aussi curé de Sprimont (1349), chanoine de Saint-Servais à Maestricht (1349), chapelain de Heelenbosch (1349) et chanoine de Saint-Lambert (1353); frère du suivant [1].

Roche (Ulric delle), ou de Rupe, prêtre, 1347, 1350. Comm. 16 mars. — Voir Borghart et Ulric.

Roclenge (maître Guillaume de), licencié en droit, est qualifié chanoine de Sainte-Croix dans un acte du 17 juillet 1456 [2]; mais cela doit être une erreur. Le 18 juillet 1455, il est dit chanoine de Saint-Denis et official de Liége, et, en 1458, il était encore chanoine de Saint-Denis.

Rodulphe, 1113.

Roeselm (Jean), 1534 [3].

Roger, 1200 environ [4], 1232.

---

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. 409, n° 1517. — *Reg. Avin.* 137, fol. 363, 372.

(2) *Cathédrale de Saint-Lambert*, concl. capitul. reg. 109, fol. 246, 278 v°, etc.

(3) Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t, V, p. 310.

(4) *AHEB*, t. IX, p. 265.

ROGER (Jean), chanoine d'Utrecht, de Cambrai, de Saint-Lambert et de Sainte-Croix à Liége, archidiacre de Hesbaye, etc., 1351 (1).

ROHAULT (Nicolas), résigne en 1468, en faveur de Georges Bourgoy. Un Nicolas Rohart fut chanoine de Saint-Pierre de 1461 à 1464, et de mars 1468 à 1478.

ROIESMEL (Jean de), 1339-1340. Chantre. Douteux.

ROLIN (Perpète), baptisé en l'église Saint-Médard à Dinant, le 4 août 1670, fils de Perpète Rolin et de Marie Colin; pourvu par Joseph-Clément le 21 juillet 1706; admis le 27 août suivant; repourvu par le pape Clément XI, le 31 août 1706; résigne en 1712 pour devenir chanoine et chantre de Saint-Martin.

ROLLY (maître Léonard Lamberti dit), frère du seigneur de Rolly. Etudiant à l'université de Reims en 1581; résigne en juin 1588. — Voir LANTREMANGE.

ROMAIN (maître), admis le 27 février 1348, en remplacement de Jean de Tongres. Mort vers 1360. — Voir SOCHIA.

ROSOUX. — Voir ROSUTH.

ROSSEAL (Jean), 1432, 1436. Douteux.

ROSUTH ou ROSOUX (Tilman de), 1272, 1279 (2). Mort le 26 juin 1284 (ou 1294).

ROTARII (Arnold), de Tongres, 1423. Mort en 1440.

ROTARII (Thierri), admis le 10 juillet 1440, en remplacement de feu Arnold Rotarii, son cousin. Cette admission est annulée le 12 novembre 1440 et Dordrecht est admis.

ROUSSEAU (Henri-François), baptisé à N.-D. aux Fonts le 10 septembre 1739, fils de Gaspar-Henri Rousseau et de Catherine Dupont. Pourvu par Jean-Théodore le 16 octobre 1755; admis le 21 novembre suivant. D. M. 1792.

ROUSSEAU (Henri-Hubert), pourvu par le pape Pie VI, de la coadjutorerie de son oncle Henri-François, le 29 juin

---

(1) BERLIÈRE, *Les archidiacres de Liége au XIVe siècle. BCRH.*, t. LXXV, p. 200.

(2) *BCRH.* 3e série, t. XIV, p. 332.

1792; admis coadjuteur le 4 août suivant.

Rover ou Roever (Roland), 1433, 1440. Nicolas Hen fut admis à sa place le 26 novembre 1440. Roland Rover de Oss est mentionné comme notaire en 1427.

Ruden (maître Godefroid de), clerc du diocèse de Cologne, 1329 (1). Comm. 14 février.

Ruello (Jean de), prêtre, date inconnue. Comm. 10 juillet. — Ne serait-ce pas Jean de Refays mentionné ci-dessus?

Rufi ou Ruffi (Jean), fils de Guillaume Rufus de Marche en Famenne; pourvu, le 17 avril 1335, par le pape Benoît XII, par résignation de Barthélemy de Vignolo. Il était familiaris du cardinal Lucas de Flisco et chapelain perpétuel de l'autel Saint-Nicolas en l'église d'Amay; le 30 juillet 1335, le pape lui confère encore une prébende à Saint-Jean à Liége, mais à la condition d'abandonner sa chapellenie d'Amay (2). Prêtre. Mort le 11 décembre 1351 et remplacé par Étienne de Quercu. Comm. 12 décembre.

Rufi ou Ruffi (Jean), résigne, le 18 août 1374, en faveur de Humbert Corbeal et devient curé d'Avernas-le-Baudouin (3).

Rumonchamp. — Voir Ramnuchamp.

Rupe. — Voir Roche.

Rupini (Gaufroid), douteux (4). Comm. 14 février. Deux Gaufroid Rupini, l'oncle et le neveu, furent chanoines de Saint-Lambert, le premier, de 1342 à 1361 environ; le second, en 1375, 1381. Il s'agit probablement du junior, qui fit son testament le 8 février 1381, et dont la commémoration à Saint-Lambert se célébrait en février.

Ruremonde (Jean de), date inconnue. Comm. 7 avril. Le 7 novembre, on célébrait, à Sainte-Croix, la commémoration de Henri de Montfort (Henri de Gueldre), jadis évêque de Liége, et celle des parents de Jean de Ruremonde, savoir Henri et Gertrude.

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII,* t. II, p. 281, nos 2405, 2406.

(2) Fierens, *Lettres de Benoît XII,* p. 44, no 125; p. 75, no 191.

(3) *Reg. Avin.* 194, fol. 563.

(4) L'obituaire ne le qualifie pas chanoine de Sainte-Croix.

RUREMONDE (Thierri de), 1272 [1].

RUREMONDE (Tilman de), 1290. Mort le 18 septembre 1301. Il fonde l'autel des SS. Pierre et André. Armoiries : trois pals au chef plain [2].

RUSENER (Jean), 1439-1456. Doyen,

RUSLET ou RUSELET (Jean), fils d'Antoine Rivulo dit Ruselet, alias Lambin; pourvu par Ernest de Bavière, le 15 mai 1606; admis le 18 mai suivant. Fondateur des laudes du Saint-Sacrement. Résigne en 1621 et meurt le 26 mars 1622. — Voir NOVILLE (Hugues de).

RUTTIS. — Voir VORSTERS.

RUYSSCHARTS (Gisbert), admis le 10 juillet 1440, à la prébende de feu maître Jean d'Attenhoven. Résigne le 27 septembre 1448, après avoir obtenu une prébende et la chantrerie de S... — Voir HERINCK.

RUYSSCHARTS (Guillaume). En 1437, sa prébende lui est disputée par Henri Quilder [3]. A l'université en 1438-1440; à Rome en 1446. Comm. 14 juin.

RYKEL. — Voir RIKEL.

RYST (Laurent de), prêtre du diocèse de Tournai ; admis le 26 novembre 1472, par décès de maître Pierre Voelen. Mort le 8 octobre 1483.

S

SACRÉ (Gilles-Martin), baptisé à Ramet, le 2 novembre 1639, fils de Guillaume Sacré, censier à Ramet, mayeur de Chokier, et de Catherine Petit. Pourvu par Maximilien-Henri, le 5 mars 1680; admis le 3 avril suivant. Résigne en 1701 ou 1702.

SAGE (Jean le), ou SAPIENS ou SAPIENTIS, de Malines (*Megchlinia*), chanoine sous expectative de prébende, le 3 novembre 1362 [4], chanoine résidant, en 1369. Résigne en 1374, pour entrer aux Chartreux [5].

---

(1) *B.* et *S.*, t. II, p. 215.

(2) Reg. 511.

(3) BERLIÈRE, *Diversa cameralia*, 1389-1500, fol. 76.

(4) *Reg. Avin.* 151, fol. 368.

(5) *Ibid.*, 194, fol. 692.

Saint-Amand (maître Jean de), prêtre, 1300. Comm. 28 novembre.

Saint-Denis (Gilles de), date inconnue. Comm. 20 juin.

Saint-Georges (Herman de), pourvu par le pape, le 25 avril 1326, d'un canonicat avec expectative de prébende. Il était déjà chanoine de Saint-Georges à Cologne (1). Encore cité en 1327, comme chanoine sans prébende (2).

Saint-Hubert. — Voir Nicolaï.

Saint-Martin (Jean de), 1289, 1300. En 1333, il était devenu chanoine de Saint-Martin. — Voir Fabri.

Saint-Trond (Gérard de), 1280-1299. Doyen.

Saint-Trond (maître Jean de), 1290, 1318. Comm. 6 mars. La commémoration de sa mère Hildegonde se célébrait le 17 avril.

Saint-Trond (Jean de), 1351, 1361.

Saint-Vith (maître Alexandre de), mort le 9 septembre 1404.

Salice (maître Jean de), clerc du diocèse de Tolède; il ratifie, le 20 août 1527, la cession de sa prébende de Sainte-Croix à Léonard Startz, en échange d'un autel à Saint-Martin-en-Mont.

Salmi ou Salmyn (Melchior), de Marche, sous-diacre, habitant Rome, pourvu par le pape Adrien VI, le 28 novembre 1522, par décès de Pierre Loycx, ou de Henri Heythoff, morts tous deux en cour de Rome, ou par décès de Renier van der Cuelen. Il opte pour le canonicat de Loycx et y est admis le 25 mai 1523. Lors de sa promotion au sous-diaconat, Salmi était recteur de l'autel Sainte-Cécile en la collégiale N.-D. à Maestricht.

Sanders ou Zanderi (Jean), secrétaire de Louis de Bourbon, sous-diacre, chanoine de Saint-Odulphe à Looz. Pourvu par Louis de Bourbon le dimanche 4 août 1476, admis le 12 août 1477. Résigne, en janvier 1481, en faveur de Mols. Comm. 18 février.

Sarens (Guillaume), prêtre du diocèse de Malines; pourvu par l'université de Louvain, par décès de Léonard Linter-

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 37, n° 1734.

(2) Id., *ibid.*, p. 105, n° 1925.

mans, présente ses lettres le 27 décembre 1664. Résigne, en 1666, en faveur d'Arnold Godin, en échange d'un canonicat de Saint-Pierre à Louvain.

Saroléa (Jacques-Paul de), né à Cheratte le 14 février 1669, fils de Casimir de Saroléa et de Jeanne de Bor, seigneurs de Saint-Remi à Barchon. Pourvu par le pape le 3 avril 1697; admis le 26 mars 1699. Résigne en 1700, par échange avec Piette.

Sarrazin ou Sarraceni (Jean), fils de Lambert Sarrazin de Dinant. Il obtient, le 14 octobre 1345, une chapellenie en l'église N.-D. à Dinant, et le 19 juin 1348, une prébende de Sainte-Croix à Liége, par décès survenu en cour de Rome, de Walter, chanoine de cette église (1). D. M. 1361. Comm. 30 août.

Sart (Renier de), 1353 (2).

Sasoit (Renier de), date inconnue. Comm. 20 octobre.

Savin, prêtre, 1333, vice-doyen en 1341. Comm. 14 novembre. Comm. parentum 11 février. C'est probablement le même que Savin de Marbechia. — Voir ce nom.

Scaldris ou Scaldrisch (Jacques), date inconnue, antérieur à 1379 (3). Comm. 9 novembre.

Schaern (Antoine de), clerc liégeois habitant Rome, attaché au service du cardinal Julius, vice-chancelier de l'Eglise romaine; fils d'Arnold de Schaern, oppidain de Maestricht. Pourvu d'une grâce expectative par le pape Léon X, le 12 mai 1518. Opte le 17 juillet 1519, pour la prébende de feu Nicolas Oest. Admis le lendemain.

Scheffs (Henri), 1522 (4). — Voir Seps.

Schelbergh (Charles de), 1656-1659. Écolâtre.

Schelbergh (Gilles-François de), 1656-1659. Écolâtre.

(1) Berlière, *Suppliques de Clément VI*, pp. 268, 364, nos 943, 1371.
(2) *B.* et *S.*, t. IV, p. 184.
(3) *Cartulaire* A, fol. 137 v°.
(4) *Cathédrale Saint-Lambert*, conclus. capitul., reg. 113, fol. 368.

Schelbergh (Paul-Jean-François de), d'abord chanoine de Saint-Paul; pourvu d'une prébende de Sainte-Croix, le 7 décembre 1676, par échange avec son frère Gilles-François. Il présente ses lettres de provision, le 22 février 1677, et sans avoir demandé son admission, cède, quelques jours après, sa prébende à Hubert Uten.

Schlegel (Jean-Joseph), obtient une prébende de Sainte-Croix en juillet 1747, par résignation de Henri-Guillaume Bouxhon, qui reçoit en échange une prébende à Saint-Paul, mais presque aussitôt, Schlegel cède sa prébende de Sainte-Croix à Jacques Franquinet.

Schonarts (Denis), admis le 1er septembre 1462, par échange avec Martin, son frère. Mort le 13 février 1512.

Schonarts (Martin), admis le 2 septembre 1451, par résignation de Jean Egidii, qui reçoit, en échange, l'autel Saint-Jacques à Curange. Résigne en 1462, et devient chanoine de Saint-Martin.

Sclessin (Albert de), pourvu par le pape Innocent X, le 28 avril 1651, par résignation de Thomas, son frère. Admis le 21 août 1652. Résigne en février 1664.

Sclessin (Thomas-Corneille de), baptisé à Notre-Dame aux Fonts (paroisse Saint-Etienne), le 1er octobre 1622, fils de Thomas Sclessin et d'Anne Radoux. Pourvu de *preces* de l'empereur Ferdinand III, le 16 mai 1639; pourvu par l'évêque Ferdinand de Bavière, le 11 octobre 1640. Admis le 19 octobre 1640. Résigne en 1651 et devient doyen de Saint-Martin.

Scodeaux (Jean), 1253 (1).

Scorbroet (Joachim), fils de maître Henri Scorbroet, docteur en médecine à Maestricht; pourvu par Gérard de Groesbeeck, le 11 août 1579; admis le surlendemain. Mort chanoine jubilaire, à Aix-la-Chapelle, chez son frère, le 2 décembre 1633. Il est nommé Joachim Schorenbroek dans une charte de Saint-Lambert du 23 septembre 1593.

---

(1) *B.* et *S*, t. II, p. 43.

Scoville (Adolphe-Joseph), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 9 septembre 1689, fils d'Eustache Scoville, orfèvre, et de Marie Mathéi. Pourvu par le pape Clément XI, le 1er avril 1711, en remplacement de son frère Jean-Michel. Admis le 8 mai 1711. Déclaré jubilaire le 6 mai 1761, il meurt peu après, le 4 ou le 5 juin.

Scoville (Jean-Michel). baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 24 août 1684, frère aîné du précédent. Pourvu par Joseph-Clément, le 20 novembre 1708, admis le 11 septembre 1710. Résigne en 1711.

Scripta ou Scripte (Godefroid), date inconnue. Comm. 30 août.

Scronx (Denis), de Tongres, chapelain de Notre-Dame à Tongres en 1536, lors de sa promotion à la prêtrise. Pourvu par Georges d'Autriche, le 5 août 1545, par résignation d'Antoine Triest, qui reçoit, en échange, l'autel Saint-Nicolas à Saint-Nicolas au Treiste. Admis le 6 août 1545. D. M. 1556.

Sebres, Sebresse ou Sibret (Jean de), 1356, 1361. Chanoine de Saint-Lambert en 1363, archidiacre d'Ardenne en 1366 (1); mort en 1375 (2).

Seggo, 1107 (3). — Voir Sicco.

Semundus, 1101 (4).

Senines (Jean de), 1242-1249(?). Doyen.

Seny (Jean de), 1460-1470. Chantre.

Seps ou Scheffs (Henri), résidant à Rome. Pourvu d'une grâce expectative par le pape Léon X, le 1er novembre 1517 ; admis le 15 septembre 1519, en remplacement de feu Abraham Gompart. Mort le 22 avril 1559. Il était curé de Tavier.

Seraing (Alexandre de), le jeune. Le chapitre de Saint-Lambert, *sede vacante*, lui confère un canonicat de Sainte-Croix, le 12 décembre 1482, par décès de X... nouvellement décédé *extra romanam curiam* (5).

---

(1) Berlière, *Les archidiacres de Liège au XIVe siècle. BCRH*, t. LXXV, p. 152.

(2) *Reg. Avin.* 198, fol. 245.

(3) Lahaye, *Saint-Jean*, t. I, p. 4.

(4) Id., *ibid.*, t. I, p. 3.

(5) *Chapitre de Saint-Lambert*, conclus. capitul., reg. 112, fol. 74.

Sereno Campo. — Voir Seronchamps.

Serocti de Barbania (Pierre), clerc et familier du cardinal Napoléon de Saint-Adrien; clerc de l'église Saint-Julien de Barbania, chanoine d'Yvrea. Le 30 juin 1335, le pape lui confère un canonicat et une prébende de Sainte-Croix, par résignation de Henri de Vischis [1]. Comm. 13 juin.

Seronchamps (Gilles de), 1374, 1379; aussi appelé de Sereno Campo.

Sgreven (maître Gabriel), maître ès arts libéraux, né à Hasselt, en 1530, d'après le livre aux annotations familiales, tenu par Michel Sgreven, son père. Pourvu par Georges d'Autriche, le 4 avril 1557, par résignation d'Arnold ab Eldris, qui obtient en échange l'autel Saint-Nicolas en la crypte de Saint-Michel à Liége. Admis le lendemain. Mort en 1579.

Sibret. — Voir Sebres.

Sicco, vers 1119. — Voir Seggo.

Siger, entre 1159 et 1163.

Sigismond, 1095. C'est probablement lui qui devint doyen.

Sigismond, 1113, 1119. Doyen.

Simon (maître), 1283.

Simonis. — Voir Symonis.

Sior (Jean-Claude-Léonard), fils de Jean Sior et de Marie-Agnès Rolly; pourvu de la coadjutorerie de Pollard, par le pape Pie VI, le 31 janvier 1784.

Slenaken (Michel), 1576-1608. Chantre.

Sluze (François de), prêtre, 1675. Résigne en 1695.

Sluze (Guillaume-François de), baptisé à Visé, le 11 janvier 1670, fils de Guillaume et de Marguerite Proisme-Purnode. Pourvu par le pape Alexandre VIII, le 18 novembre 1689, en remplacement de feu Pierre de Sluze. Admis le 13 juin 1695. Mort le 13 ou 14 février 1728.

Sluze (Pierre de), fils de Guillaume et de Régine Thiernagant. Pourvu par Maximilien-Henri, le 23 décembre 1662; admis le 26 février 1663; mort le 27 septembre 1689.

Snoeck (Arnold), prêtre, 1439. Mort le 24 décembre 1457. Comm. 18 mars.

Sochia ou Sechia (Romain). Comm. 22 novembre. — Voir Romain.

---

[1] Fierens, *Lettres de Benoît XII*, p. 68, n° 178.

Soetesté (Pierre-Jean van), pourvu par le doyen de la faculté des Arts de l'université de Louvain, le 20 mars 1709. Présente ses lettres de provision le 10 avril suivant. Il était maître ès arts et professeur de syntaxe au collège de la Sainte-Trinité. — Voir Stassart (Mathias-Jaspar).

Soiron (Georges-Albert), baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 4 juillet 1751, fils de Servais-Nicolas Soiron et de Jeanne Deslins. Pourvu par le pape Clément XIII, le 26 mars 1762, étant étudiant à l'école de la collégiale ; admis le 15 novembre 1762, par cession de Bernard Quirin. Résigne en 1791, par échange avec de Bonhomme, chanoine de Notre-Dame à Huy.

Sombreffe (Jean de), 1353. Remplaça Boydien. Ne serait-ce pas le même que Jean de Refays ?

Sommeriis (maître Michel de), dit de Labbie, chanoine de Notre-Dame à Huy. Pourvu par Erard de la Marck, de la prébende d'Englebert Engelberti. Résigne le 31 décembre 1516. — Voir Meys.

Somprez (Denis de), 1465, 1508. Chantre.

Sonderlant (Jean), pourvu d'une prébende en remplacement de feu Laurent Fabri, la résigne en mars 1447, en faveur de Christian de Ghelmen.

Soust (Gilles de) ou de Coir, 1439-1448. Chantre.

Soye (Melchior de), mort vers 1527. — Voir Bonet.

Spangnart. — Voir Arandia.

Spina (Pierre de), 1401, 1413. Ecolâtre.

Spirinck (maître Jean), de Wellen, 1564. Résigne en 1587.

Spirlet (Jean), 1315 [1].

Sprimont (Walter de), renonce, le 28 février 1514, à tout droit sur la prébende de Louis le Vieux Mayeur. — Voir Strabach.

Staden (Gérard de), d'Overwinden (*Winde Superiori*), chanoine sous expectative de prébende le 26 janvier 1371 [2].

Startz (Léonard), de Maeseyck, prêtre, pourvu par Erard de la Marck, le 16 août 1527, par échange avec maître Jean de Salice, qui obtient un autel

---

(1) *Chapitre de Saint-Martin*, charte nº 158.

(2) *Reg. Avin.* 117, fol. 73.

à Saint-Martin en Mont. Admis le 2 septembre 1527. Mort le 30 juillet 1552.

STASSART (Louis), baptisé à Liége, le 26 mars 1664, fils d'André Stassart et de Marie Houbin; prêtre. Pourvu par le pape Clément XI, le 15 mai 1703, en remplacement de feu Jean Fisson. Admis le 3 août suivant. Mort vers 1734. Il était protonotaire apostolique.

STASSART (Mathias-Gaspar), baptisé à Saint-Jean-Baptiste, le 23 septembre 1670, frère du précédent. Pourvu par le pape Clément XI, le 22 février 1709. Admis le 22 mars 1709. La prébende vacante par la mort de Mathias Clercx fut disputée à Stassart par Pierre-Jean van Soetesté, muni d'une provision de la faculté des Arts à Louvain. Le différend durait encore en 1718. Pendant ce temps, Stassart séjourna continuellement à Rome. Il obtint du chapitre une nouvelle admission le 13 juillet 1718, sans préjudice de sa première réception.

STAVELOT (Denis de). — Voir SOMPREZ, chantre.

STAVELOT (Jean de), prêtre, 1269. Mort le 29 juillet 1284.

STAVELOT (Lambert de), vers 1330 (1). Douteux. — Voir ZEEUCKEUS.

STEGHEN dit de OSS ou OEST (Nicolas de), de Malines, prêtre du diocèse de Cambrai. Pourvu par Jean de Hornes, le 19 octobre 1502, par résignation de Henri de Haecht, en échange de l'autel dit de Notre-Dame Lamentable *in furno*, en l'église collégiale de Saint-Rombaud à Malines. Admis le 20 octobre 1502. Se présente à la résidence en 1507. Mort le 14 novembre 1519. Sa pierre tombale est encastrée dans le mur du préau joignant au cloître.

STEHELING (Guillaume), pourvu de la coadjutorerie de Lambert Pisset, par le pape Innocent X, le 7 octobre 1645; admis le 15 avril 1615, au décès dudit Lambert; cependant, la prébende de ce dernier fut conférée, le 28 mai 1651, à Jean Van Doorn, par la faculté des Arts à Louvain. Il était fils de Jean Steheling, d'origine bavaroise, et de Marie Con-

(1) Un Lambert de Stavelot mourut chanoine de Russon peu avant 1345. *B.* et *S.*, t. IV, p. 34.

trair. Son grand-père paternel fut au service du prince-évêque et huissier du conseil privé. Résigne en 1651. — Voir DOORNE.

STEMPELS (François), baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 4 juillet 1649 ; fils de Jacques Stempels, d'Erps-lez-Vilvorde, et d'Hélène François. Pourvu par le pape Clément X, le 22 mai 1670, par résignation de Renier Jamart. Admis le 30 juillet suivant. Résigne en 1676, pour se marier.

STEPHANI (Toussaint), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 9 octobre 1633, fils de Renier Stephani et de Catherine de Ramlot dite Thomé. Pourvu par le pape Clément X le 1er octobre 1675 ; admis le 25 novembre suivant. Mort le 16 mars 1677.

STEVART (Jacques), 1695-1745. Ecolâtre.

STEVART (Paul), pourvu par le pape Innocent XII, le 12 décembre 1692, par résignation de Jean Zutman. Notifie ses lettres de provision le 18 mars 1693. Il est probable qu'il ne demanda pas son admission. — Voir HANNOSSET.

STRABACH (maître Michel de), originaire de Fauquemont ; pourvu par Erard de la Marck, le 24 février 1514, par résignation de Louis le Vieux Mayeur, et après que Walter de Sprimont eut abandonné ses droits à cette prébende. Admis le 1er mars 1514. Mort le 11 décembre 1559. Strabach fut licencié en droit et avocat. Ses armoiries étaient : parti, au 1er, un cerf bondissant issant de senestre ; au 2d, fascé de six pièces.

STRAVIUS (Barthélemi), fils de François Stravius de Looz. Etant prêtre et curé pléban de Tongres, il fut pourvu par l'évêque, le 9 septembre 1636, et admis le 4 novembre 1637. Il résigne, en décembre 1637, par échange avec Eustache Strecheus, qui lui cède le bénéfice de Saint-Vincent à Sainte-Croix. Stravius fut admis audit bénéfice le 23 février 1638.

STRECHEUS (Eustache), 1637-1679. Doyen.

STREEL (Louis de), 1576. Mort le 6 octobre 1597.

STRENGNART (maître Gérard), fils de feu Eustache de Fize. Pourvu par Georges d'Autriche, le 12 décembre 1549, en remplacement de feu Jean Collard de Waremme. Admis comme chanoine qualifié (études à Louvain), le 16 décem-

bre suivant. Cette prébende avait d'abord été conférée à Rutgher Bellarts; celui-ci la céda à Strengnart, en échange de l'autel de la confrérie N.-D. en l'église paroissiale de Vottem. Mort le 26 décembre 1586 n. st. (1).

SUDERMAN (André), nommé chanoine prébendé le 18 août 1360 (2). Cité le 17 janvier 1361 (3).

SURLET (Jean), 1311 (4).

SURLET (Jean), 1421, 1437. Ecolâtre.

SURLET (Jean), d'abord recteur des autels de Saint-Marcel à Saint-Barthélemi, et de Saint-Jean Évangéliste à N.-D. de Maestricht. Admis chanoine de Sainte-Croix, le 28 août 1451, par échange avec Guillaume de Broechuisen, chanoine de Sainte-Croix, et Zibert de Wachtendonck, recteur d'autel en l'église de Saint-Paul de Cologne. Broechuisen obtient la chapellenie à Cologne, et Wachtendonck, les autels de Jean Surlet. Mort avant ou en mars 1461.

SWALMEN (Guillaume), 29 décembre 1365 (5). Mort le 14 octobre 1413.

SYMONIS (Jean). — Voir CORSWAREM.

SYMONIS (Nicolas), baptisé à N.-D. aux Fonts, le 13 janvier 1619, fils de Jean Symonis et d'Odile N***. Pourvu par le pape Urbain VIII, le 16 octobre 1641, par résignation de Sébastien Hustin; admis le 6 décembre suivant.

T

TAXIS (Jean-Antoine de), clerc de Tournai ou de Cambrai; admis le 11 juillet 1523, par décès de maître Jean Monachi, ensuite d'une provision du pape Adrien VI.

TECTOR. — Voir FAUQUEMONT.

TELLIER (Jean-François), baptisé à Couvin, le 9 juillet 1670, fils de Henri Le Tellier et d'Anne Bouvier. Pourvu par le pape Clément XI, le 15 oc-

(1) 1587 style commun, c'est-à-dire style de Noël.

(2) BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 1517.

(3) ID., *ibid.*, n° 1584.

(4) *Reg. Clem. V*, 7007.

(5) *Reg. Avin.* 162, fol. 493. — Sainte-Croix, reg. 72, fol. 13.

tobre 1713, par échange avec Jacques Bovy ; admis le 7 décembre 1713. Prêtre. Mort le 2 août 1740.

Termonia (Erasme), fils de Jean Termonia. Pourvu par Ernest de Bavière le 13 août 1585, par résignation de Guillaume Obrecht, qui obtient en échange l'autel des Quatre-Docteurs à Sainte-Croix ; admis le lendemain. A Douai en 1591. Mort le 14 novembre 1617.

Thenis (maître Pierre de), admis en 1436, par échange avec maître Jean Leganck. Résigne vers février 1451, par échange avec Kryeke. Comm. 5 septembre.

Théobald. — Voir Tiebaldus.

Théobaldi ou Thibau (Guillaume), fils de Guillaume. Admis le 27 juin 1601, en vertu d'une provision d'Ernest de Bavière, et d'un échange avec Gérard Lathour, qui reçoit l'autel N.-D. en l'église paroissiale de Liers. Résigne en 1615.

Théobaldi (Jean), de Hodeige, admis le 12 décembre 1458, par échange avec Jean Hen, qui obtient la deuxième vicairie à Saint-Martin, que possédait Julien Hen ; ce dernier reçoit, en échange, l'autel Sainte-Marthe à Saint-Jean-l'Evangéliste, que lui abandonne Théobaldi. N'était plus chanoine de Sainte-Croix en 1476. Comm. 19 octobre. — Voir Ghemart.

Thibau. — Voir Theobaldi.

Thiken (Jacques), résigne le 10 décembre 1352 et est remplacé par Jean Yde.

Thomas, date inconnue. Comm. 6 avril.

Thorier (Jean le). — Voir Veen.

Tiebaldus, 1113.

Tilia (Adam de), sous-diacre, pourvu par Jean de Hornes, le 13 février 1501, par décès de Renier Blavier; admis le 16 février suivant. D. M. 1522. Il avait d'abord (1498) été recteur de l'autel N.-D. en l'église d'Opghelen au diocèse de Liége.

Tilmanni (Jean) de Hasselt, clerc liégeois, admis le 16 mai 1484, à la prébende de feu Libert Johannis. Mort en 1500 ou 1501 et est remplacé par Vieux Mayeur.

Toeven, Towen ou Theuven (Jean de), 1402, 1419. Ecolâtre.

Tohogne (Henri de), fils de Henri, pourvu, par le pape,

d'un canonicat avec expectative de prébende, le 17 décembre 1330 (1).

Tolmere (Guillaume), à Cologne en 1453. Douteux.

Tomblan (Walter de), fils de feu Gérard de Tomblan. Pourvu, par le pape, d'un canonicat avec expectative de prébende, le 20 mai 1325 (2). Ne serait-ce pas Comblen?

Tongres (Arnold de). — Voir Roberti.

Tongres (maître Eustache de), date inconnue. Comm. 21 janvier.

Tongres (Jean de) ou de Freeren; se présente à la résidence, le 20 septembre 1347, et résigne sa prébende le 26 février suivant, pour obtenir, par échange, semble-t-il, une prébende à Tongres.

Tongres (maître Jean de), 1543, 1556. C'est le même personnage que Jean Goeswini.

Tongres (N** de), mort en 1439.

Tornaco (maître Gilles de), 1255 (3). Un maître Gilles de Tornaco fut official de Liége en 1246-1247 (4).

Tornaco. — Voir Enghien.

Tremonia (Adolphe de), clerc du diocèse de Cologne, admis le 5 mars 1450, à la prébende de feu Henri de Arandia; cède sa prébende à Pierre de Mierle, le 28 novembre 1470, en échange de l'autel des SS. Pierre et Paul à Saint-Lambert.

Trésorier (Jean le). — Voir Jean.

Triest (maître Antoine), originaire de la Picardie flamande, clerc du diocèse de Tournai, fils de Nicolas Triest, chevalier. Tonsuré à Gand, le 5 avril 1522 (1521 style gallican); pourvu par Corneille de Berghes, le 27 août 1541; admis le 8 octobre suivant. Triest étudia à Gand (1529-1533), à l'université de Paris, collège du Plessis (1533-1537), où il prit le grade de licencié

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. II, p. 471, n° 2933.

(2) Id., *id.*, t. I, p. 579, n° 1582.

(3) *Val Saint-Lambert*, charte n° 229.

(4) *Leodium*, 1908, p. 116.

en droit, puis à Orléans et à Louvain. Il résigna en août 1545. — Voir SCRONX.

TRIXHE (Henri de), pourvu d'une prébende de Sainte-Croix, la résigne, par échange, en 1792, sans avoir demandé son admission, et reçoit un canonicat de Sainte-Ode d'Amay. — Voir BOSSET.

TROCKAY (Pierre), baptisé aux Awirs, le 14 février 1657, pourvu par le pape Clément XI, le 22 juin 1701 ; admis le 4 janvier 1702. Prêtre. Mort le 1er juin 1706.

TROIGNÉE (Jean-Guillaume), baptisé à Mall et Sluze, le 4 décembre 1746, fils de Jean Troignée et d'Anne-Catherine-Lutgarde Heckelers; pourvu de la coadjutorerie de Walter Troignée, par le pape Pie VI, le 20 novembre 1783. Admis le 22 avril 1786. D. M. 1798.

TROIGNÉE (Walter), 1757-1786. Chantre. — Voir TRUWENGNEES.

TRONINC ou TRUNINCK (Henri), prêtre, 1324 [1]. Comm. 26 août.

TRONSON (Louis), junior, baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 10 mai 1656, fils d'Albert Tronson, marchand, citain de Liége, et de Marie-Françoise Douffet. Pourvu par le pape Innocent XI, le 10 décembre 1678, admis le 21 août 1679, par résignation de son oncle. Résigne en 1684 et meurt la même année.

TRONSON (Louis), senior, fils de Gabriel Tronson et de Catherine Hoex ; pourvu par le pape Clément IX, le 13 août 1667 ; admis le 20 octobre suivant. Résigne en 1678.

TROPHARD (Nicolas), chanoine de Sainte-Croix sous expectative de prébende le 16 janvier 1363 ; devient chanoine et chantre de Saint-Barthélemi, le 3 juillet 1367 [2], chanoine de Saint-Pierre, de 1375 à 1381.

TROUILLET (Antoine), pourvu par Ernest de Bavière, le 31 décembre 1600 ; admis le 19 mars suivant. Il cède, en novembre 1609, sa prébende à Lambert Wanzoul, en échange

---

(1) PONCELET, *Le Livre des fiefs de l'Église de Liége sous Adolphe de la Marck*, p. 58.

(2) *Reg. Avin.* 151, fol. 486 ; 167, fol. 18.

d'un bénéfice en l'église paroissiale de Saint-Remi à Liége.

TRUCQUET. — Voir BROEDHOMME.

TRUNINCK. — Voir TRONINC.

TRUWENGNÉES (E. de), fit un échange en 1347 (1). Son prénom était probablement Egidius.

TURNHOUT (maître Jean de), prêtre, 1401-1424. Comm. 26 août.

U

UBENS. — Voir HUBENS.

UGHESÉES ou UGHESSEIS (Jacques de), prêtre, 1347, 1348. Dans le reg. 106, il est appelé une fois Jacques Codie ou Codro de Ugsées. Comm. 3 novembre.

ULRIC, prêtre, 1333. Comm. 28 juillet. — Voir ALBUS et ROCHE.

ULRICI (François), clerc liégeois, promu aux ordres mineurs, à Pérouse, en 1547. Le 1er mars 1553, étant chanoine de Saint-Martin à Liége, il obtint du pape une grâce expectative pour un canonicat de Sainte-Croix. Admis, le 27 juillet 1553, à la prébende de feu Corneille Pistoris.

URSI. — Voir JEAN (URSI), doyen, 1303-1314.

UTEN (Hubert), baptisé à Maestricht le 25 août 1649, fils de Jean Uten et de Marie-Françoise Grumzelle. Pourvu par le pape Innocent XI, le 4 mars 1677. Admis le 22 avril suivant. Résigne en 1694.

V

VALENCIA (Etienne de), sous-diacre. — Voir MERCERII.

VALKENEER (Georges), fils de Michel Valkeneer, procureur de la cour de Liége. Pourvu par le pape Paul V, le 28 avril 1616; admis le 6 juillet 1617. Il résigne, en 1625, sa prébende de Sainte-Croix, à Gaspar Pacquier, en échange d'une prébende à Saint-Pierre.

(1) Reg. 106, fol. 58, 59 vo.

VALLIBUS (Jean de), pourvu d'un canonicat sous expectative de prébende, le 19 novembre 1362 (1).

VALOIS ou WALOYS (Jean), fils de Jean Valois, bourgeois d'Arras. Admis le 2 novembre 1448, à la prébende de feu Jean Prentout. L'évêque de Liége vint lui-même, au chapitre de Sainte-Croix, pour le recommander. Il étudiait à Louvain en 1453. Mort vers 1494. Comm. 16 mars. Comm. parent. 28 janvier.

VANDRELARE DE COESVELD (Bernard), 21 septembre 1375 (2).

VANNES (Guillaume), fils de Jacques. Pourvu par l'évêque Ferdinand, le 24 novembre 1617; admis le 1er décembre suivant. Mort le 1er ou 2 mai 1654.

VAULX. — Voir VALLIBUS.

VAUZ (maître Gilles de), 1396. Mort vers 1421.

VEEN (maître Jean) dit le Thourier, fils d'Herman Veen, thourier de l'évêque Jean de Heinsberg, et d'Ida Utercameren. Admis, le 30 juin 1461, à la prébende de Jean Rusener, par décès de Guillaume Gregorii et cession de maître Henri de Zoemeren. Mort le 12 mars 1502. Il était prêtre et occupait, à Sainte-Croix, la « domus carceris ». Armes : écu à trois maillets.

VENBOS ou VENBOCHE (Henri), prêtre, 1436 (3). Comm. 17 mai.

VENLOE (Thierri de), 1520, 1522 (4).

VERGNIES (maître Nicolas de), admis chanoine diacre, le 4 février 1479, par échange avec Tristand le Pannetier. Mort le 14 novembre 1524. Lorsqu'il fut ordonné sous-diacre et diacre, à Liège, en 1470 et 1471, Nicolas de Vergnies était recteur de l'église paroissiale de « Railhyez ». Lors de sa nomination à Sainte-Croix, il était recteur de l'autel Saint-Jean-Baptiste à Opytter. Armes : un chêne glandé terrassé. Comm. 5 novembre.

---

(1) *Reg. Avin.* 150, fol. 252.
(2) *Reg. Avin.* 195, fol. 252.
(3) Reg. 91, fol. 68.
(4) *Chapitre de Saint-Lambert*, conclus. capitul., reg. 113, fol. 368.

VERIS (Jean), fils de maître Martin Veris, notaire de la cour de Liége, et de Marie de Randaxhe. Son grand-père était François de Ver, de Velaines. Pourvu par Maximilien-Henri, le 28 mai 1658; admis le 19 juin suivant. Mort vice-écolâtre le 24 mai 1679. Ver est un hameau près de Custinnes.

VERLAYE (Henri). — Voir le suivant.

VERLAYE (Paul), pourvu par le pape, le 29 août 1612, par décès d'Abshovius et renonciation de Henri Verlaye, son frère, qui avait obtenu cette prébende. Admis le 17 octobre 1612. Mort le 24 septembre 1636, après avoir résigné.

VERLENNES (Francon de), 1304. — Voir FRANCON.

VETERIVILLA (maître Jean de), 1351, 1352. Il était official de Liége en 1352 (1). — Voir OFFICIALIS.

VIEUX-MAYEUR (Louis, fils de Colard le), de Barbencino, cousin de maître Nicolas de Vergnies. Pourvu par lettres de Jean de Hornes, données à Maestricht, le 3 février 1501; admis le 10 février suivant, par décès de Jean Tilman de Hasselt; absous de la première résidence le 13 février 1503, pour se rendre à l'université de Louvain. Résigne en février 1514. Un acte de 1505 le qualifie Louis Viesmarchant.

VIGNOLO (Barthélemi de), clerc du diocèse de Gênes, fils de Frédéric de Vignolo. Pourvu par le pape, le 12 juillet 1319, d'un canonicat sous expectative de prébende (2). Résigne en 1335 et est remplacé par Jean de Marche (3).

VILLE (Jean de), de Lens-Saint-Remi, prêtre du diocèse de Namur, chapelain du comte de Reckheim. Pourvu par l'évêque Ferdinand; admis le 18 septembre 1626. Mort le 3 août 1636. — Voir NYES.

VILLERS (Jean de), 1373 (4), 1379, 1403. Il était aussi chanoine de Saint-Paul (5).

---

(1) *B.* et *S.*, t. IV, p. 165.

(2) FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 304, n° 739.

(3) FIERENS, *Lettres de Benoît XII*, p. 44, n° 125.

(4) *Reg. Avin.* 191, fol. 360.

(5) *Echevins de Liége*, reg. 4, fol. 11 v°.

Villers (Jean de), admis le 2 mai 1579. Résigne le 19 mars 1610, en faveur de Bernard Gherinx, et reçoit en échange le bénéfice de Saint-Nicolas à Châtillon et le bénéfice de Saint-Jérôme et Sainte-Anne à Moxhe.

Villers (Rigaud de), pourvu, le 31 mai 1323, par le pape, d'un canonicat avec expectative de prébende. Il était déjà titulaire de l'église paroissiale de Tavier [1]. Le 17 décembre 1330, nonobstant les précédentes collations, il obtient encore un canonicat sous expectative de l'église de Nassogne [2].

Villers-le-Temple (Arnold de), fils de Gilles de Villers-le-Temple, citain de Liége. Dans son acte de tonsure, du 22 mars 1516, on l'appelle Arnold fils de Gilles delle Vyolette. Pourvu de *preces primariæ* de Charles, roi des Romains, le 2 avril 1522; admis le 24 janvier 1523, par décès de Jacques d'Axel. A Louvain, en 1529, 1530. Mort le 28 décembre 1540.

Villers Masbourg. — Voir Devillers.

Vilters (Jacques), fils d'Arnold Vilters, de Saint-Trond; pourvu par Ernest de Bavière, le 7 mai 1598, alors qu'il étudiait à Louvain; admis le 26 juin suivant. Mort le 10 septembre 1624.

Vinalmont (E. de), 1402, 1422. Douteux.

Vischis (Henri de), résigne en 1335 et est remplacé par Jean Serocti de Barbania [3].

Vivario (Philippe-François de), prêtre, baptisé à N.-D. aux Fonts, le 30 décembre 1723, fils de Pierre-Gilles de Vivario et de Marie-Hélène Dusart. Pourvu par le pape Clément XIII, le 24 juin 1768, par décès de Balleine et cession de Habarut; admis le 5 janvier 1770. Mort ou démissionnaire en 1772.

Vivier (Guillaume du), à Louvain en 1470. Seule mention. Ne serait-ce pas une erreur du scribe, pour Thierri ?

Vivier (maître Thierri du), admis en septembre 1457, par

---

(1) Fayen, *Lettres de Jean XXII*, t. I, p. 444, n° 1187.

(2) Ibid., t. II, p. 472, n° 2939.

(3) Fierens, *Lettres de Benoît XII*, fol. 68, n° 178.

décès de Nicolas Textor; à Louvain en 1471. Résigne en avril 1481.

Vodecée. — Voir Benjamin.

Voelen (maître Pierre), fils de Mathias Voelen, de Diest, choral de Sainte-Croix. Admis, en 1440, à la prébende d'Otton de Dornick; en cour de Rome en 1440, étudiant à Florence en 1441. Il meurt, le 5 novembre 1472, licencié ès lois et avocat de la cour de l'official de Liége, léguant au chapitre les livres de droit qu'il avait acquis de maître Antoine Wattepatte, son confrère. Armoiries : vairé à la fasce chargée, à dextre, d'une croisette.

Voghels ou Voegels (Corneille), admis le 3 mai 1483; mort en 1525.

Vorsen ou Voersen (Adam), fils d'Adam Vorsen, bourgmestre de Saint-Trond; pourvu par l'évêque Ferdinand le 22 février 1620; admis le 2 septembre suivant; résigne en 1621. Il avait reçu la tonsure le 23 décembre 1570.

Vorsters ou Voersters (maître Thomas), dit de Freris ou de Ruttis, sous-diacre, bachelier en décrets, pourvu par Jean de Hornes, le 27 août 1492, par résignation de Guillaume Dhaveloze, qui reçoit, en échange, l'autel des Saints Jean-Baptiste et l'Evangéliste en l'église de Freeren; admis le 7 novembre 1492. Mort en novembre 1527. On l'appelait souvent Thomas de Freris; à sa mort, il était curé de l'église Saint-Médard à Freeren. Armoiries : trois plumes d'autruche posées en pal.

Vossius (maître Léonard), docteur en droits, 1581; résigne en août 1587.

W

Wadeleux (Gaspar), baptisé à Saint-Servais à Liége, le 13 mars 1696; fils de François Wadeleux et de Marie Beaufay; pourvu par Jean-Théodore le 25 août 1758, alors qu'il était prêtre, professeur en théologie et examinateur synodal; admis le 13 juin suivant. Mort en mai 1764.

Wadrechées. — Voir Benjamin.

Waldoreal (Nicolas), admis le 16 avril 1439, par décès de maître Jean d'Attenhoven. Giselbert Ruysschart fut aussi admis à la même prébende en 1440; la réception de Waldoréal ne fut, sans doute, pas maintenue.

Walga ou **Walgaer** (Baudouin), prêtre, pourvu par Erard de la Marck le 10 décembre 1527; admis le 11 février 1528. Mort en 1557.

Waloys. — Voir **Valois**.

Walter, 1032.

Walter, 1095. Écolâtre.

Walter, 1107 [1].

Walter, 1295. — Cfr. **Latuit**.

Walter, mort peu avant le 19 juin 1348. Serait-ce Walter de Tomblan ? — Voir **Sarrazin**.

Wambeke (Louis de), d'abord chanoine de Saint-Servais à Maestricht, devient chanoine de Sainte-Croix le 11 mars 1375 [2], 1381.

Wanloe (Jean) de Nussia, clerc de Cologne, commensal de Simon de Juliers, chanoine de Saint-Lambert; pourvu d'une grâce expectative du pape Jules II, le 1er mars 1506; il opta, le 25 mars 1507, pour le canonicat de feu Alexis Biliton, et le céda, peu après, à maître Thierri de Puteo.

Wanzoul (Lambert), fils de Guillaume; pourvu par le pape Paul V le 1er octobre 1609; admis le 12 novembre suivant. Résigne en 1627 ou 1628. — Voir **Trouillet**.

Waremme (Jean de), d'abord chapelain de Saint-Martin; nommé chanoine de Sainte-Croix, par Louis de Bourbon, le 12 octobre 1469, en remplacement d'Albert de Dordrecht; admis le 2 mars 1470.

Waremme (Jean, ou Jean Collard de), clerc liégeois, *familiaris* du pape; pourvu d'une grâce expectative du pape Paul III, le 23 avril 1545; admis le 30 septembre 1546 à la prébende de feu Jean Macharii. Mort vers décembre 1549. — Voir **Strengnart**.

Waremme. — Voir **Copeis**.

Waroux (Lambert dit Lambreke de), 1300, 1322. Comm. 18 juillet.

---

[1] Lahaye, *Saint-Jean*, t. I, p. 4.
[2] *Reg. Avin.* 198, fol. 178.

WARPEN ou WERPEN (Jean de), prêtre ; pourvu par Corneille de Berghes le 16 décembre 1541 ; admis le 23 décembre suivant. Mort le 10 octobre 1560 ; il était alors doyen du concile d'Ouffet. Comm. 19 octobre. En 1539, il était chanoine de Ciney.

WARSÉE ou WARZÉE (Mathias), résigne en août 1541 et est remplacé par Antoine Triest.

WASMODI (Bernard). 1401 ; mort avant 1422. — Cfr. BERNARD.

WATTEPATTE (maître Antoine), admis le 27 août 1463 (samedi) par décès d'Amaury de Mauroy ; résigne le 24 novembre 1470, par échange avec Walter Morelli.

WÉDÉRIC, date inconnue. Comm. 30 avril.

WEECKEN (Herman van der), hollandais, pourvu par l'évêque le 16 février 1627 ; admis le 13 mars suivant ; étudiant à Rome en 1630 ; déclaré jubilaire le 12 mai 1677 ; il fait son testament le 16 mars 1702 et meurt peu après.

WEELDE (Daniel de), pourvu de lettres expectatives du pape le 1er avril 1465 ; admis le 12 avril 1473 ; résigne en février 1480, à la suite d'un échange fait avec Guillaume Holsbecker et Guillaume de Gothem. Weelde cède la prébende de Sainte-Croix à Holsbecker, Gothem cède à Weelde la première vicairie de Saint-Martin à Liége ; Holsbecker céda à Gothem un bénéfice à Colmont et à Weelde une prébende de Saint-Amour à Munsterbilsen.

WELM (Gobert de), prêtre, 1300.

WERM (Tilman de), 1389-1408. Doyen.

WERVE (Godefroid de), 1321. Chantre.

WESTPHALIE (Henri de), prêtre, 1360. Comm. 18 mai.

WIHOGNE (Gilles de), 1279-1291. Doyen.

WILLMES ou WILMES (Jean-François), pourvu de *preces primariæ* de l'empereur François II, en date du 27 novembre 1793, exhibe ses lettres le 14 février 1794.

WILMOTTE (Gilles), fils de Guillaume Wilmotte de Havelange, oppidain de Huy. Pourvu par le pape Sixte V le 10 décembre 1586 ; admis le 18 février 1587, par décès de maître Pierre Lyntris ; résigne, le 27 juin 1591, pour devenir chanoine de Notre-Dame à Huy.

WINCHMANNUS, 1113.

WINEGHEM (Gilles de), 1250. Doyen.

WISSCHAERT. — Voir WYSCHART.

WITTEN (Jean), junior, clerc liégeois, étudiant à Louvain, pourvu par Corneille de Berghes le 31 décembre 1557; admis le 7 janvier 1558. D. M. 1566.

WOLBERTUS, 1113, vers 1119.

WYLMANNI. — Voir HERMAN, doyen.

WYNMARUS, 1336. Ecolâtre.

WYSCHART ou WISSCHAERT (Arnold), dit de Leck, sous-diacre, 1411, mort en 1422 ou 1423.

Y

YDE (Jean), prêtre, se présente à la résidence le 13 décembre 1352; mort le 11 mars 1358. Il était curé de Baerle (1). Conrard de Driel lui succéda dans sa maison claustrale.

YVIA (Nicolas de), douteux. — Voir Comm. 8 mai.

YWAN, 1231, 1246. Chantre.

YZIER (Walter), pourvu par décès de François Ulrici, résigne en octobre 1556, au profit de Chabot, sans avoir demandé son admission.

Z

ZANDERI. — Voir SANDERS.

ZEEUCKEUS (Antoine), dit de STABULIS, admis, le 3 août 1448, à la prébende de feu Gilles Corbeal; résigne, en 1449, par échange avec Jean Fortis.

ZELANDIA (de), 1463.

ZIGHENIS (maître Godefroid de), 1430. Douteux.

ZOEMEREN (maître Henri de), 1461. — Voir VEEN.

ZUTENDAEL (Jean de), sous-diacre, admis le 25 octobre 1453, à la prébende de feu Guillaume de Campo. D'après

---

(1) *Reg. Avin.* 139, fol. 192, 303. — BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 1103.

les reg. 56 et 57, il mourut le 22 juillet 1483.

Zutendael (André), diacre, fils de Denis Zutendael. Pourvu par le pape Paul V, le 13 mars 1620; admis le 2 septembre 1620. Résigne vers 1627 pour se faire augustin.

Zutman (François), prêtre, fils de Léonard Zutman et de Catherine Liverloz; pourvu par l'évêque Ferdinand le 19 mai 1647, admis le 22 novembre 1650. Il résigne, en février 1658, en faveur de son frère Jean.

Zutman (Jean), frère du précédent, baptisé à Notre-Dame aux Fonts le 27 novembre 1620. Pourvu par le pape Alexandre VII, le 18 janvier 1658 n. st., par échange avec son frère François, qui reçoit le bénéfice de Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Wyshagen. Mort le 12 décembre 1692, après avoir résigné.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-CROIX

A LIÉGE

---

1. — **1005**, 5 avril, à Aix-la-Chapelle. — *Dat. nonis aprilis, a° dom. inc. M° quinto, indict. tercia, a° secundo* (*a*) *domni Henrici secundi regis tertii* (*b*). *Act. Aquisgrani in Dei nomine feliciter. Amen.*

L'empereur Henri II confirme, à la demande de Notger, la fondation de l'église Sainte-Croix et assigne aux chanoines certaines possessions, savoir, dans le pagus d'Ardenne (*Ardenne*), Bertogne (*Berthoniam*), Harlingen (*Hadelinia*), l'église de Surré (*Sureya*); dans le pagus de Condroz (*Condustriense*), l'église d'Ellemelle (*Mella*) et les quatre chapelles qui en dépendent; dans le pagus de Hesbaye (*hasbaniensi*), Hauterne lez-Visé (*Halterinia juxta litus Mose*) et Eben (*Inbonnas super ripam Gayre*), les églises de

(*a*) Lisez : *vero.* — (*b*) Lisez : *tertio.*

Freeren (*Freres*) et de Fize-le-Marsal (*Fies*); dans le pagus de Ripuarie (*ribuariensi*), un manse avec une vigne, une terre arable et une *familia.*

Cartul. A, fol. 19. — Cartul. III, fol. 5. — Cartul. VII, fol. 1. — Cartul. VIII, fol. 1.

KURTH, *Notger de Liége,* t. II, p. 83. — WAUTERS, *Table des diplômes*, t. I, p. 144; t. XI, p. 47.

2. — **1011**, 29 novembre, à Liége. — *Act. Leodii publice, in locum qui dicitur ad Sanctam Crucem, a° ab inc. Dom. mill. undec., indict. nona. Dat. III kal. decembris, regis Henrici decimo. Ego Wazo recognovi et subscripsi.*

Baldéric, évêque de Liége, donne à l'église Sainte-Croix, pour l'entretien des frères de cette collégiale, l'église de Dochamps (*Dochamp*), huit courtils à Liége, près de Sainte-Croix, le bien dit Hampteau (*Hamps*), trente bonniers à Heylissem (*Helecines*) dans le comté de Steppes (*in comitatu Stepes* [1]), quinze bonniers et une « curtis » à Amry (*Amerires*).

« Signum domini Baldrici episcopi qui hanc tradi-
« tionem fieri jussit coram se; signum Hillini advocati, per
« cujus manum hec traditio facta est; signum Lamberti
« supradicte congregationis prepositi; signum Seyheri;
« signum Remberti; signum Walteri; signum Israhel;
« signum Gosberti; signum Warneri; signum Razonis;

(1) A l'occasion de cette charte, Mathias de Lewis décrit minutieusement la plaine de Steppes, située entre Houtain-l'Évêque et Montenaeken, et où se livra, en 1213, un combat fameux entre les troupes liégeoises et l'armée du duc de Brabant. Cartul. A, fol. 175. — Cartul. VI, fol. 179.

« signum Wazonis; signum Tietboldi; signum item Tietboldi; signum Alberti » (1).

Cartul. A, fol. 76 v°. — Cartul. I, fol. 1. — Cartul. III, fol. 215. — Cartul. V, fol. 134. — Cartul. VI, fol. 99.
WAUTERS, *Table des diplômes*, t. VII, p. 116.

3. — **1028**, 19 avril, à Aix-la-Chapelle. — *Dat. XIII° kal. maii a° dom. inc. mill. vicesimo octavo, a° autem domni Conradi secundi regni IIII, imperii vero secundo. Act. Aquisgrani feliciter.*

Conrad, empereur des Romains, à la demande de Lambert, prévôt de Sainte-Croix, confirme les donations faites à cette église par l'évêque Réginard et par le susdit prévôt, savoir l'église de Longchamps (*in pago ardunensi in comitatu Gozelonis de Bastonia ecclesiam de Lonchamp*), l'église de Havelange (*in pago condustriensi in comitatu Gozelonis de Hoio ecclesiam de Hafflangia*), tout ce que ledit prévôt posséda en Famenne (*Falmenia*), savoir à Humain (*Homin*), à Marche (*Marchia*) et à Moriville (*Morivilla*); à Boncin, et, dans le pagus de Hesbaye (*Hasbanii*), à Ambresin.

Cartul. A, fol. 237. — Cartul. I, fol. 246. — Cartul. II, fol. 87 v°. — Cartul. III, fol. 81.
WAUTERS, *Table des diplômes*, t. VII, p. 124.

4. — Sans date. Après le **5 décembre 1038**, date de la mort de l'évêque Réginard.

Le chapitre de Sainte-Croix se compose une charte,

(1) Tous les témoins, à partir de Lambert, faisaient partie du chapitre de Sainte-Croix.

selon la coutume légale, pour servir de titre à ses possessions de Bovenistier et de Hampteau : « ... quoniam defec« tus memorie multas lites inter mortales solet concitare « et quia litterarum usus incorruptam veritatem repre« sentat de transactis et antiquis rebus, ideo congregatio « Sancte Crucis, ex consuetudine legali, hanc cartulam sibi « componit ut innotescat posteris quo jure teneat allo« dium de Bovengnistiers et molendinum unum in villa « Hams. » De la charte ainsi composée, il ressort que :

1° En l'an 1032, l'église reçut de Bozon, avoué à Huy, qui le tenait en fief de l'évêque de Liége, un bien sis à Bovenistier, en échange de l'alleu d'Eneilles (*Analia*), de telle sorte que le fief fut transformé en alleu et que l'alleu d'Eneilles fut repris en fief de l'évêque. « Traditor hujus rei Raso Arnulfi filius de Strata (*Strée*); « signum prepositi Radulphi; signum Heriberti; signum « Harduini; signum Odulphi; signum Olrici; signum Wal« teri; signum Alcoldi; signum Godelari, clericorum; « signum Oldrici; signum Heriberti; signum Herimanni; « signum Wigeri advocati; signum Rotberti; signum « Werolberti; signum Gotzelini. »

2° La même année, une dame, de condition libre, nommée Geila, ayant obtenu de feu l'évêque Réginard, une prébende à Saint-Lambert pour son fils Wéderic, elle donna un moulin sis à Hampteau (*Hamis*) audit évêque, qui en céda la propriété à Sainte-Croix.

Acta sunt hec Leodium publice, a° inc. dom. mill. XXXII^do, Rainhardo presule, Gozelone duce.

Cartul. A, fol. 182. — Cartul. IV, fol. 87.

5. — **1063**, à Liége. — *Act. Leodii, a° ab inc. Dom. mill. LXIII°, indict. prima, imperante Henrico III°, a° regni ejus VIII°.*

Théoduin *(Tyetwinus)*, évêque de Liége, fait connaître que Brunon, comte de Hengebach, a engagé au chapitre (*fratribus canonicis*) de Sainte-Croix, comme garantie d'une somme de trois cents marcs prêtée audit comte par ledit chapitre, un alleu (*predium sue libertatis*) sis à Herve (*Harvia*), avec toute la « familia » en dépendant, et hormis l'avouerie, que le comte se réserve pour lui et ses héritiers.

« Testes autem hii adhibiti sunt : Hugo prepositus Sancti « Lamberti Sanctique Servatii, Wibodo decanus, Godes- « calcus archidyaconus, item Godescalcus archidyaconus, « Herimannus archidyaconus, Wolbertus prepositus Sancte « Crucis, Godezo decanus, Nizo scolasticus, Boso, Ferulfus « et alii multi ex clero Leodiensi. Item laïci Fredericus « dux, Albertus comes Namucensis, Lambertus de Looule, « Albertus de Tienbeche (*Diepenbeeck*), Elbertus de Bugeis, « Hermannus de Grueles, et Emino frater ejus, Ewruinus « de Waldenmont (*Wodémont*), Steppo de Mullauz et alii « multi. »

Cartul. A, fol. 84 v°.
WAUTERS, *Table des diplômes*, t. I, p. 512.

6. — **1079**. — *Act. est hoc a° ab inc. Dom. mill. LXXIX, indict. secunda, regnante Henrico tertio imperatore, domno Heinrico presule Leodiensium ecclesiam feliciter gubernante.*

Adélard et son épouse Billa donnent à l'église N. D.

et Saint-Domitien à Huy (*in Hoyo*) (*a*) un demi-manse, c'est-à-dire six bonniers de terre, et une « curtis » à Freeren (*Freris*), moyennant un cens de neuf sous.

Ces biens sont ensuite rendus, moyennant le même cens, par l'archidiacre Boson à Belise (*b*), petite-fille (*nepti*) d'Adélard (fille de son fils Boson) [1].

« Presente supradicto Bosone, archidiacono et ejusdem « loci (N. D. à Huy) preposito, et presente domino Adhe- « lardo custode (de Saint-Lambert à Liége). Testibus hiis : « de clericis : Lieberto decano, Godescalco, Lamberto, « Conrardo (*c*), Durando, Hemerico (*d*) scolastico, Johanne, « Theoderico (*e*). De laïcis : utroque Warnero patre et « filio, Waltero (*f*), Lamberto, Adelhelmo, Humberto, « Lieunico (*g*), Gerardo, Wiliberto [2] et Wyberto, Emme- « rico, Boscelone (*h*) et fratre ejus Bosone, Gondrico et « filio ejus Warnero ».

A. Reg. 15, fol. 236 v°. — B. Cartul. VIII, fol. 155.
AHEB, t. XIV, p. 396 (d'après la source A). — WAUTERS, *Table des diplômes*, t. VII, p. 159.

7. — **1082.** — *A° ab inc. dom. mill. octuag. secundo, indict. quinta.*

Du consentement de Henri de Verdun, évêque de Liége, la très noble dame Ermengarde donne à l'autel de Sainte-

(*a*) B. *in Hoyghio.* — (*b*) B. *Beezela.* — (*c*) B. *Sidrac.* — (*d*) B. *Ermenrico.* — (*e*) B. *Walchero.* — (*f*) B. *Tieunico.* — (*g*) B. *Liberto.* — (*h*) B. *Goscelone.*

---

[1] Ces biens échurent, plus tard, à l'église Sainte-Croix, pour la fondation d'un anniversaire.

[2] Chanoines de N. D. de Huy.

Marie-Madeleine, en la crypte de Sainte-Croix, un moulin et une brasserie situés à Waremme, près du pont.

Texte disparu. — Cette donation est rappelée dans la charte n° 17 ci-après.

8. — **1087**, à Aix-la-Chapelle. — *Act. sunt hec Aquisgrani palatio, a° dom. inc. mill. octuag. septimo, indict. decima, regnante Henrico imperatore, Conrardo filio ipsius duce, a° regni ejus vices. XII, imperii IIII°, Henrico episcopo leodiensi, Godescalco trajectensi preposito, Dudekino decano.*

Charte de l'empereur Henri en faveur de l'église Saint-Servais à Maestricht.

Cartul. II, fol. 192.

Wauters, *Table des diplômes*, t. I, p. 566.

9. — **1095**. — *Act. est hoc a° inc. dom. mill. XCV, indict. III, imperante Henrico III.*

Otbert, évêque de Liége, donne à l'église Sainte-Croix l'alleu de Hildernisse (*Hildenesen in Taxandria* [1]), deux moulins situés l'un dans ladite « villa » et l'autre en dehors, et un manse situé à Erlecom (*Herlechem* [2]). Il obtient que

(1) *Hildernisse* dépendance de Woensdrecht, dans le Brabant septentrional. Mathias de Lewis qui, au xive siècle, transcrivit et commenta les chartes de Sainte-Croix, ignorait la situation de *Hildenesen* : « nunquam audivi tempore meo aliquid tractari aut scire potui ubi sita esset. *Cartul.* A, fol. 147.

(2) *Erlecom*, dépendance de Ubbergen dans la Gueldre. On ne trouve plus, dans la suite, aucune mention de cette localité parmi les possessions de Sainte-Croix.

Tietberga, épouse de Bovon, sous-costre de Saint-Lambert, donne à l'église Sainte-Croix deux tiers de l'alleu de Heelen lez-Léau (*Hellines*), à la condition d'être enterrée dans ladite église et d'y avoir son anniversaire.

« Testes sunt clerici : archidyaconi Fredericus prepo- « situs, Henricus, Theodericus, Andreas, et ejusdem ecclesie « Sancte Crucis fratres Meingaldus prepositus, Lambertus « decanus et cantor, Walterus scolasticus, Hucbertus, « Sigimundus ; laïci liberi : comites Cono, Arnoldus de « Loz, Reinerus advocatus, Arnulfus de Rouon, Walterus « de Baccunweiz (*Becquevoort*) ; laïci ecclesiastici : Lam- « bertus de Ponte et Theodericus filius ejus, Lambertus de « Prato, Warnerus et Otbertus frater ejus. »

Cartul. A, fol. 146 v°. — Cartul. VI, fol. 20.

10. — **1099**, 10 mars, à Liége. — *Act. est hoc Leodii, VI idus martii, a° ab inc. Dom. MXCVIIII, indict. VII, regnante Henrico Romanorum imperatore augusto, pontificatum Othberto administrante.*

Otbert, évêque de Liége, ratifie le jugement d'un synode tenu, quelques jours auparavant, à Ocquier (*Ockiers*) sous la présidence de l'archidiacre Henri, où l'on avait terminé les débats élevés entre les chapitres de Saint-Martin et de Sainte-Croix de Liége, en décidant que l'église Saint-Médard d'Ouffet (*Uffey*) a droit à la dîme entière d'une terre sise à Warzée. Hubert, prévôt d'Ellemelle (*de Lesmelle*) et ses confrères chanoines de Sainte-Croix prétendaient que la dîme en question était, comme celle du reste de la paroisse, commune aux deux chapitres.

« Testes rei geste in concilio : Warnerus decanus de

« Sinaces (*Xhignesse* [1]), Enguerandus de Uffey, Marsilius « de Antine, Adelardus de Jupille.

« Testes hujus rei Leodii geste : Fredericus prepositus et « archidiaconus, Theodericus archidiaconus, Balduinus « prepositus Sancti Martini, Diethuinus abbas Sancte Marie, « Stephanus Sancti Jacobi, Godescalcus, Emmo. Liberi « homines : Cono comes, Arnulphus comes, Theodericus « frater ejus, Rainerus advocatus, Wilhelmus advocatus. « De familia episcopi : Theodericus de Thines, Lambertus « dapifer, Wascelinus frater ejus, Warnerus, Everardus, « Hesselo, Dodo ».

Archives de l'église Saint-Martin a Liége, manuscrit intitulé : *Fundatio collegiatae Sancti Martini*, fol. 45.

Imprimé (sous la date du 10 mars 1100) dans AHEB, t. XVII, p. 72. — Wauters, *Table des diplômes*, t. VII, p. 190.

11. — Sans date. Fin du XIe siècle.

Un conflit de préséance ayant surgi, à Saint-Lambert, le dernier jour des litanies, entre les chanoines de Sainte-Croix et ceux de Saint-Jean, le chapitre cathédral termine le différend et décide qu'Alcold, écolâtre de Saint-Jean, conduira ses écoliers coupables au chapitre de Saint-Lambert, pour faire amende honorable; le doyen de Sainte-Croix y amènera également ses chanoines.

Texte perdu. Mention dans l'Ecrit d'Algerus. BCRH, 5e série, t. VI, p. 515.

---

(1) Et non Ciney, comme il est dit dans AHEB.

12. — **1107**, 23 décembre, à Liége. — *A° dom. inc. mill. C° VII°, indict. quinta decima, a° autem dom. Henrici quinti romani regis regni secundo. Dat. decimo kal. januarii. Act. Leodii feliciter in nomine Domini.*

Henri V, roi des Romains, fait savoir qu'ayant été reçu à Liége avec honneur, en revenant de son expédition contre Robert, comte de Flandre, il a confirmé, en présence de l'évêque Otbert, d'antiques privilèges qui lui ont été mis sous les yeux et qu'il rappelle tout au long; en vertu de ces privilèges, le clergé liégeois est exempt de la juridiction séculière.

Cartul. A, fol. 202 et 351. — Cartul. I, fol. 2. — Cartul. II, fol. 119 v°.

Wauters, *Table des diplômes*, t. II, p. 34; t. VII, p. 197; t. XI, p. 104.

13. — **1108**, 22 février, à Liége. — *Renovatum et confirmatum est in capitulo Sancti Lamberti, sub Oberto episcopo, Frederico preposito et archidyacono, Henrico decano et archidyacono, Theoderico, Andrea, Henrico, Alexandro, Almando, archidyaconis, confirmantibus reliquis fratribus de capitulo Sancti Lamberti et collaudantibus prepositis, decanis, scolasticis, cantoribus, custodibus et reliquis totius civitatis fratribus. A° sub inc. Dom. mill. CVIII°, indict. prima, octavo kal. martii.*

Ordonnance des églises cathédrale et collégiales au sujet des mesures à prendre concernant les biens des chanoines mourant sans testament.

Cartul. A, fol. 381 v°. — Cartul. II, fol. 211. — Reg. 50, fol. 15 v°. — Reg. 51, fol. 31 v°. — Reg. 52, fol. 43.

Wauters, *Table des diplômes*, t. II, p. 37; t. XI, p. 106.

14. — **1112.** — *Act. est hoc a° ab inc. dom. mill. cent XII°, ndict. quinta, imperante Henrico imperatore quarto.*

Otbert, évêque de Liége, ayant, pour l'utilité de son église, emprunté 54 marcs au chapitre de Sainte-Croix et ayant donné en gage ou garantie sa « curtis » de Ans (*Anz*), reprend cette garantie et donne en pleine propriété à l'église Sainte-Croix 40 bonniers de bois à Freeren (*Freres*) et l'église de Saint-Séverin à Robermont (*in Roberti Monte*). L'avoué Renier assiste à cette convention, qui est ratifiée par Hellin, abbé de Notre-Dame à Liége.

« Testes sunt Fredericus prepositus Sancti Lamberti, « Henricus archidyaconus et decanus, Theodericus archi- « dyaconus, Andreas archidyaconus, Henricus archidya- « conus, Allexander archidyaconus et custos, Almannus « archidyaconus, canonici Sancti Lamberti; Steppo, Lam- « bertus prepositus Sancti Martini, Algerus, canonici Sancti « Petri; Godefridus decanus, Ricardus, Lietfridus, Wal- « terus, Godefridus, canonici Sancti Martini, Outbertus, « Robertus scolasticus, Balduinus cantor, canonici Sancti « Dyonisii; Ewerardus, Alzelinus (*a*), Gozelo, de Sancto « Paulo; Wedericus, de Sancto Johanne. Liberi homines : « Walterus de Basconisvado (*Becquevoort*), Wigerus filius « Reneri advocati. De familia Sancti Lamberti : Theode- « ricus de Ponte, Lambertus dapifer et Wedericus filius « ejus, Warnerus pincerna; Everardus, Mazelinus, Oddo, « scabini Leodienses; Evoldus, Robodo, Lambertus, Reri- « mannus (*b*) ».

Cartul. A, fol. 39 v°. — Cartul. VIII, fol. 43.

(*a*) Sans doute *Wazelinus*. — (*b*) Lisez *Herimannus*.

15. — **1113.** — *Act. est hoc a° inc. dom. mill. CXIII°, indict. VI^a, imperante Henrico quarto, presidente Leodiensi ecclesie episcopo Oberto, qui etiam huic placito annuens cartam hanc suo munivit sigillo.*

Le chapitre de Sainte-Croix ayant emprunté 30 marcs à Alger et à Baldric époux d'Yda, pour la restauration de la brasserie (*camba*) et du moulin de Waremme (*Waremia*), ceux-ci déclarent avoir reçu du chapitre 40 bonniers du bois de Freeren (*Freris*), provenant de l'évêque Otbert, et en sont investis par Betzelin, prévôt de Sainte-Croix.

« Testes sunt canonici Sancte Crucis Sygimundus deca-
« nus, Franco, Meinardus scolasticus, Erpho custos, Wol-
« bertus, Emboldus, Andreas, Robertus, Engelbertus,
« Odulphus, Adelardus, Richardus, Winchmannus, Lam-
« bertus, Johannes, Tiebaldus, Lambertus, Godefridus,
« Lambertus, Dominicus, Radulphus. Canonici de Sancto
« Petro Walterus, Baldricus; de Sancto Martino Balduinus,
« Stephanus; de Sancto Dyonisio Baldricus, Anselmus; de
« Sancto Bartholomeo, Tiezo, Hubertus; investiti de capi-
« toleo Sancte Crucis Rochardus, Gilbertus, Lambertus,
« Robertus, Walterus, Lambertus, Embaldus. Scabini Leo-
« dienses Lietoldus, Wolgenus, Wezelo; ceteri laïci Her-
« mannus, Balduinus, Henrardus, Robertus, Cuno, Ade-
« lardus, Reinzo. »

Cartul. A, fol. 39 v°. — Cartul. VIII, fol. 43 v°.

16. — Sans date. Vers **1113**.

Francon, chanoine de Sainte-Croix, est jugé au chapitre de Saint Lambert, à raison d'un acte de négligence dans son office.

Texte perdu. Mention dans l'écrit d'Algerus. BCRH, 5e série, t. VI, p. 515.

17. — Sans date. Vers **1119.**

L'évêque Otbert restitue solennellement au chapitre de Sainte-Croix (qui avait porté sa plainte à la cour impériale de Henri IV à Aix-la-Chapelle), un moulin et une brasserie situés à Waremme (*Woromia*), près du pont, que la très noble dame Ermengarde avait, en 1082, donnés, du consentement de Henri, évêque de Liége, à l'autel de Sainte Marie-Madeleine en la crypte de Sainte-Croix, et dont ledit évêque Otbert s'était emparés.

« Testes sunt Fredericus prepositus et archidyaconus, « Henricus archidyaconus et decanus, Andreas, Allexander, « Henricus, Almannus, Steppo, archidyaconi; canonici « Sancti Lamberti : Arnulphus, Renzo, Stephanus scolasti- « cus, item Arnulphus, Henricus nepos ejus; canonici (*a*) : « Liezilinus prepositus, Sigimundus decanus, Franco, Wol- « bertus, Andreas, Meinardus scolasticus, Tripho (*sic*) « custos, Limpardus, Robertus, Engelbertus, Sicco, Ade- « lardus, item Robertus, Ricardus; liberi : Reynerus advo- « catus, Wigerus filius ejus, Walterus de Bacconweyz (*Bec- « quevoort*) : de familia episcopi : Theodericus de Ponte, « Lambertus dapifer, Wedericus, Warnerus; scabini : « Limbaldus, Hermannus [1]. »

Cartul. A, fol. 171 v°. — Cartul. IV, fol. 1.

18. — Sans date. **1096-1125.**

Écrit d'Algerus concernant la dignité de l'église liégeoise : honneurs dus à l'église-mère de N.-D. et Saint-Lambert,

(*a*) Suppléez : *Sancte Crucis.*

---

[1] On trouve bon nombre de ces témoins à une charte de Saint-Lambert de l'an **1118**. B. et S., t. I, p. 55

par les églises collégiales, les abbayes de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, etc.

Cartul. A, fol. 214. — Cartul. I, fol. 65 v°; II, fol. 199. Bormans et Schoolmeesters, *Le Liber officiorum ecclesiæ leodiensis*. BCRH., 5e série, t. VI, p. 505. — Chapeaville, t. I, pp. 311-318. — Voir BSAHL, t. XII, p. 207.

19. — **1141.** — *A° ab inc. Dom. MCXL primo, indict. quarta, imperante Cunrado, a° regni ejus quarto.*

Albéron II, évêque de Liége, confirme à l'église Sainte-Croix, dans une assemblée générale du clergé et des laïcs, la possession des dîmes de la paroisse de Freeren (*Freres*), au sujet desquelles des contestations s'étaient élevées avec le chapitre de Tongres. Ce dernier chapitre n'est reconnu possesseur que de la dîme de deux cultures de l'« indominicatus » épiscopal.

« Testibus adhibitis quorum testimonium ydoneum erit « tam presentibus quam futuris. Sunt autem hii : Fredericus « prepositus; archidyaconi : Elbertus, Dodo, Reynerus, « Allexander, Johannes, Philippus, Rembaldus decanus, « idemque Sancte Crucis prepositus, Henricus Virdunensis, « Nicholaus, Bruno, Guazo; de fratribus Sancte Crucis : « Lambertus decanus, Nizo cantor, Godefridus scolasticus, « Lambertus custos, Lambertus, Adelardus et alii fratres; « de laïcis : viri nobiles Godefridus dux Lovaniensis, « Gosuinus de Falcomonte et filius ejus, Theodericus de « Argentel (*Argenteau*), Guielmus de Jusselin (*Jesseren*) et « alii multi; de familia Sancti Lamberti : Guedericus, « Lambertus, Arnulfus, Albertus, Henricus, Theodericus, « Balduinus, Gualcherus et alii multi. »

Cartul. A, fol. 19 v°. — Cartul. VIII, fol. 2 v°.

20. — **1143.** — *Act. ab inc. Dom. mill. CXLIII, indict. VI, imperante Conrado, a° regni ejus sexto.*

Albéron II, évêque de Liége, déclare que Henri, comte de Limbourg, a donné à l'église de Sainte-Croix, à Liége, un alleu qu'il possédait à Herve (*in Hervia in comitatu Aquensi*) et dont il s'est réservé l'avouerie.

« Testes vero qui predicte interfuere traditioni, clerici « pariter et laïci, sunt hii : Arnoldus cancellarius, Wibal- « dus abbas Stabulensis, Onulfus abbas de Porceto. Item, « archidyaconi omnes : Henricus prepositus, Elbertus, « Dodo, Reinerus, Allexander, Johannes, Philippus, Rem- « baldus decanus, idemque Sancte Crucis prepositus, Nicho- « laus, Bruno, Wazo et alii quamplures ex clero Sancti « Lamberti. De fratribus Sancti Petri, Robertus decanus, « Lambertus cantor, Franco; de fratribus Sancti Martini, « Godefridus decanus, Siligrinus (*a*), Godefridus; de canoni- « cis Sancte Crucis, Lambertus decanus, Nizo cantor, Lam- « bertus custos, Godefridus scolasticus et alii fratres. De « laïcis, viri nobiles Fredericus comes de Vianne, Henricus « comes de Rupe, Cunradus de Dolhen, Theodericus de « Argenteal, Ebroinus de Wodomonte (*Wodémont*), Julia- « nus de Hwahart (*Waha*), Steppo de Mauleis, Erpho de « Calmonth (*Chaumont*), Meinerus de Curtereceis (*Cortes- « sem*), Arnulfus de Strata (*Strée*) et altii multi. De familia « Sancti Lamberti, Guedericus, Lambertus, Arnulfus, Theo- « dericus, Balduinus, Gualcherus, Guigerus, Albertus, Hen- « ricus, Lambertus et alii multi. »

Cartul. A, fol. 84 v°.
Wauters, *Table des diplômes*, t. II, p. 243.

(*a*) Lisez *Pelegrinus*.

21. — **1150.**

Henri de Leyen, évêque de Liége, ratifie l'ordonnance prise par le chapitre de Sainte-Croix, décidant que la fête de saint Vincent sera célébrée dans cette église, avec neuf leçons.

Texte perdu. Mention dans la *Chronique de Mathias de Lewis*, édition S. Bormans, p. 57.

22. — **1150?**

Charte de Henri de Leyen, évêque de Liége, concernant Bovenistier.

Texte perdu. Mention dans la *Chronique de Mathias de Lewis*, édition S. Bormans, p. 57.

23. — **1153.** — *Act. sunt hec a° dom. inc. MCLIII, indict. I, regnante Friderico rege, Arnoldo II Coloniensi archiepiscopo, Heinrico Leodiensi episcopo.*

L'église Sainte-Croix vend, avec l'autorisation de Henri, évêque de Liége, à l'église de Bonn, pour en doter un hôpital, l'alleu que le chapitre possédait à Unkelbach, dans la paroisse de Remagen.

Archives de Coblence. Original sur parchemin, muni du sceau en placard de l'évêque de Liége.

WAUTERS, *Table des diplômes*, t. II, p 372. — Voir BCRH, 1re série, t. III, p. 205.

24. — **1159-1163,** 6 novembre, à Trèves. — *Dat. Treviris, VIII ydus novembris.*

L'antipape Victor IV confirme la transaction faite, à l'intervention de l'abbé de Floreffe, entre le chapitre de Sainte-

Croix et Syger, chanoine de cette église, stipulant qu'il est permis de disposer, pour le profit et l'utilité de l'église, des biens appartenant aux « stipendia » quotidiens des frères et notamment des églises de Freeren (*Freres*) et de Fize-le-Marsal (*Fies*).

Cartul. A, fol. 20. — Cartul. VII, fol. 7 v°. — Cartul. VIII, fol. 3 v°.

25. — **1171.** — *A° ab inc. Dom. mill. cent. septuag. primo, indict. quarta, imperatore Frederico, presidente Leodiensi cathedre Radulpho.*

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir que Thibaud Pied d'argent (*Pes de argento*), pour le salut de son âme et d'Osile son épouse, a donné à la dite église, devant les maïeur et échevins de Liége, six tables au marché où le pain est mis en vente, payant annuellement 45 sous, un étal de boucher (*macellum*) payant 4 sous et demi, une maison payant 30 deniers et deux chapons, et 20 marcs d'argent pour acheter l'héritage de l'église Saint-Séverin (*ad emendam hereditatem ecclesie Sancti Severini*).

Le donateur reçoit, sa vie durant, au réfectoire de Sainte-Croix, la même portion qu'un chanoine; le produit de la donation sera affecté à des messes, des anniversaires, etc.

Cela fut fait du temps de Brunon, archidiacre et prévôt de Sainte-Croix, Gillebert, doyen, Gilles, chantre, Engobrand, écolâtre.

Cartul. A, fol. 240 v°. — Cartul. I, fol. 268 v°.

26. — **1185.** — *Act. in concilio Tungrensi, a° ab inc. Dom. mill. C° octuag. quinto, indict. III^a, regnante Frede-*

rico Romanorum imperatore, presidente Leodiensi cathedre Rodulpho.

Everard, archidiacre, à la demande de Simon, prévôt, Gilbert, doyen, et du chapitre de Sainte-Croix, investit frère Lambert (chanoine de la même église) de la cure de Fize-le Marsal (*Fies*); à sa mort, le chapitre de Sainte-Croix y nommera un autre de ses membres.

« Sub testimonio Petri ecclesie Sancti Pauli prepositi, « Henrici cantoris Sancti Martini, Gerardi de Aiuntcurt « (*Incourt*), Liberti investiti de Scendremale, Reneri de « Los. »

Cartul. A, fol. 104. — Cartul. VII, fol. 3.

27. — **1186.** — *Act. a° inc. mill. centes. LXXXVI°, indict. quarta.*

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir que Gosuin, chevalier de Vervoz (*Vervoie*) et son frère Alard ont abandonné toutes leurs prétentions au sujet de la dîme de Vervoz. Les obédienciers de Havelange (*Havelangnes*) Robert et Dominique, chanoines de Sainte-Croix, cèdent aux dits Gosuin et Alard la jouissance viagère de ladite dîme moyennant quatre sols par an, payables à la Saint-Martin d'hiver, à la condition qu'ils ratifient le présent accord devant l'église de Havelange et le concile d'Ocquier (*Okirs*).

Cartul. A, fol. 288 v°. — Cartul. III, fol. 147.

28. — **1188.** — *Act. a° ab inc. Dom. mill. centes. octuag. octavo, indict. sexta, regnante Frederico imperatore Romanorum et semper augusto.*

Raoul de Zaehringen, évêque de Liége, confirme l'in-

corporation de l'église de Fize-le-Marsal (*Fies*) à l'église collégiale de Sainte-Croix à Liége et l'investiture de la cure de la même paroisse donnée, en concile de Tongres, par l'archidiacre Everard, au chanoine Lambert.

« Hujus rei testes sunt Everardus archidyaconus, Symon « decanus, idemque ecclesie Sancte Crucis prepositus, « Heremannus Florettiensis abbas, Goscuinus Corneliensis « abbas, Bruno ecclesie Sancti Egidii que est in Publico « monte abbas, Arnulphus Tungrensis ecclesie prepositus, « Ebalus ecclesie Sancti Pauli decanus, Jonas scolasticus « et alii quamplures. »

Cartul. A, fol. 104. — Cartul. VII, fol. 3.

SCHOOLMEESTERS, *Régestes de Raoul de Zaeringen.* — BSAHL, t. I, p. 191.

29. — **1188.** — *Act. est hoc a° inc. mill. centes. octuag. octavo, indict. sexta.*

Jordan, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne, légat apostolique, confirme l'accord fait précédemment entre l'archidiacre Everard et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de l'église de Fize-le Marsal en Hesbaye (*Fies que est in pago Hasbanie*).

Cartul. A, fol. 104. — Cartul. VII, fol. 4.

30. — **1189**, 26 mars, à Latran. — *Dat. Lateranensi, VII° kal. aprilis, pontificatus nostri a° secundo.*

Clément III, pape, confirme l'ordonnance prise (en 1108) par le clergé de Liége concernant les biens des chanoines mourant sans avoir fait de testament.

Cartul. A, fol. 381 v°. — Cartul. II, fol. 211 v°.

WAUTERS, *Table des diplômes*, t. XI, p. 286.

31. — **1189**, 17 juillet, à Liége. — *Act. est hoc Leodii, in ecclesia beati Johannis Evangeliste, a° ab inc. Dom. mill. centes. octuag. nono, indict. septima, decimo sexto kal. augusti, regnante Frederico Romanorum imperatore et semper augusto, presidente Leodiensi cathedre Rodulpho.*

Philippe, archevêque de Cologne, confirme la convention avenue, au sujet de la cure de Fize le-Marsal (*Fies*), entre le chapitre de Sainte-Croix et l'archidiacre Everard.

« Hujus rei testes sunt Arnulphus Tungrensis prepo- « situs, Benedictus ecclesie Sancti Johannis decanus, Hen- « ricus Sancti Bartholomei decanus, Jonas Sancti Pauli « scolasticus, Johannes curie nostre notarius et alii « multi. »

Cartul. A, fol. 104 v°. — Cartul. VII, fol. 4 v°.

32. — **1189**, 22 décembre, à Latran. — *Dat. Laterani, undec. kal. januarii, pontificatus nostri a° tertio.*

Le pape Clément III ratifie l'incorporation de l'église de Fize-le-Marsal (*Fies*) à la collégiale de Sainte-Croix dont S. était prévôt et H. doyen.

Cartul. A, fol. 104 v°. — Cartul. VII, fol. 5.

33. — **1189**. — *Act. est hoc a° inc. dom. mill. C^mo LXXXIX°, presidente sedi apostolice Clemente III°, imperante Frederico Romanorum imperatore semper augusto, presulante Radulpho Leodiensi episcopo.*

Le chapitre de Sainte-Croix déclare que le droit de patronat et de collation de l'église Saint-Jean Baptiste appartient aux maîtres de l'hôpital dans la rue Saint-Jean-Baptiste, à Henri de Cologne (*Coloniensis*) et à dame Marca,

comme descendants des fondateurs de la dite église. Une partie de l'église Saint-Jean-Baptiste étant construite sur l'alleu de Sainte-Croix, les dits héritiers sont redevables, de ce chef, à cette dernière église, d'une somme de 5 sous annuellement.

« Testes hii sunt ego Symon in Leodio majoris ecclesie « decanus et ecclesie Sancte Crucis prepositus, Hermannus « decanus, Arnulphus ecclesie Sancti Martini decanus, « Henricus, Wedericus cantor, Balduinus, Lambertus cele- « rarius, Nicholaus, Bernerus, Henricus ; de ecclesia Sancti « Bartholomei Henricus ejusdem ecclesie decanus; de « ecclesia Sancti Pauli magister Jonas ; de ecclesia Sancti « Johannis Evangeliste Gerardus ; de familia episcopi War- « nerus advocatus de Nivelle ; de civibus civitatis Robertus « villicus, Franco Magnus, Eustachius frater ejus et Lau- « rentius. »

Cartul. A, fol. 243. — Cartul. I, fol. 286.

34. — Sans date. Entre **1178** et **1195** et probablement vers **1189**.

Simon, doyen de Saint-Lambert et prévôt de Sainte-Croix, confirme la décision prise par les chanoines de Sainte-Croix d'employer à l'augmentation de leurs prébendes les revenus des églises paroissiales de Fize (*Fies*), Freeren (*Freris*) et Havelange (*Havelangia*) dont ils avaient le patronat.

Cartul. III, fol. 89. — Cartul. VII, fol. 6 v°. — Cartul. VIII, fol. 4. — Reg. 15, fol. 389 v°.

35. — Sans date. Vers **1190**.

Jean, archidiacre de Hesbaye en l'église de Liége, fait

savoir au doyen et aux frères du concile de Tongres qu'il approuve la décision de son prédécesseur l'archidiacre Everard, au sujet de l'église de Fize (*Fies*) dont il confirme la propriété au chapitre de Sainte-Croix; il accorde également aux chanoines de cette église les revenus de l'église de Freeren. Il confère la cure de Fize à Renier et celle de Freeren à Lambert, tous deux chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. VII, fol. 7 v°. — Cartul. VIII, fol. 4. — Reg. 15, fol. 389 v°.

36. — **1192**, 4 janvier, à Latran. — *Dat. Lateranensi, secundo nonas januarii, pontificatus nostri a° primo.*

Le pape Célestin III, après avoir fait connaître les arrangements et les conflits survenus au sujet de la cure de Fize-le-Marsal, mande à R., second doyen, R., écolâtre, et H., chanoine de Saint-Pierre à Cologne, de faire une enquête, de trancher le différend et de lever, le cas échéant, l'interdit lancé contre Lambert, chanoine de Sainte-Croix et vesti de Fize, contre les autres chanoines du même chapitre et contre l'église de Freeren.

Cartul. A, fol. 105. — Cartul. VII, fol. 5 v°.

37. — **1193**, 2 avril, à Latran. — *Dat. Laterani, quarto nonas aprilis, pontificatus nostri a° tertio.*

Le pape Célestin confirme au chapitre de Sainte-Croix la propriété de l'église de Havelange « que in proprio fundo ecclesie vestre dicitur esse constructa, vestris usibus deputatam ».

Cartul. III, fol. 89. — Reg. 15, fol. 390.

38. — **1194**, 7 mars. — *Dat a° inc. Dom. XI^c XCIIII°, a° pontificatus domini Celestini secundo, nonis martii* (1).

R., écolâtre, et H., chanoine de la cathédrale de Cologne, mandent aux chanoines de Saint-Lambert, au clergé et au peuple de Liége et aux frères du concile de Tongres, qu'ils ont adjugé par sentence, au chapitre de Sainte-Croix, les dîmes (de Fize) que lui contestait l'archidiacre Albert.

Reg. 15, fol. 394 v°. — Cartul. VII, fol. 11 v°.

39. — **1194**, 15 avril, à Latran. — *Dat. Laterani, decimo septimo kal. maii, pontificatus nostri a° quarto.*

Le pape Célestin III approuve l'incorporation de la cure de Fize-le-Marsal à la collégiale Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 105. — Cartul. VII, fol 6.

40. — **1200**, à Liége. — *Act. Leodii, a° ab inc. Dom. M° CC°, indict. tertia, sub testimonio ..... et postmodum Tungris renovatum et sollempniter confirmatum, approbatione et assensu Gerardi decani et totius concilii.*

Lydulphe, archidiacre de Liége, à l'exemple de Raoul, évêque de Liége, Philippe, archevêque de Cologne, Clément et Célestin, papes, confirme à l'église Sainte-Croix la possession des églises de Fize-le-Marsal (*Fies*) et de Freeren (*Freris*). Le chapitre s'engage à célébrer l'anniversaire de l'archidiacre Lydulphe et à prier pour lui, pour ses père et mère et pour Albert, évêque de Liége, son oncle. Deux chanoines de Sainte-Croix : Renier et Lambert, étaient

---

(1) Il y a une erreur soit dans le millésime, soit dans l'année du pontificat ; Célestin III fut élu pape le 30 mars 1131 et consacré le 14 avril suivant.

respectivement investis, au nom du chapitre, des églises de Fize et de Freeren.

« Sub testimonio Othonis abbatis Sancti Laurentii, « Henrici cantoris et Hermanni canonici majoris ecclesie, « Lamberti prepositi Sancti Petri, Symonis fratris ejus, « magistri Johannis de Lyro, magistri Roberti Dyonensis. »

Cartul. A, fol. 20. — Cartul. VII, fol. 2 v°. — Cartul. VIII, fol. 3.

41. — Sans date. **1194-1200.**

Charte d'Albert de Cuyck, évêque de Liége, décidant, contrairement aux prétentions du chevalier Robert de Leuze, qu'Emma de Rameyée, ses sœurs et sa postérité sont des serves de l'église de Havelange, filiale de l'église Sainte-Croix.

« Testes adhuc viventes, quorum nomina legeramus ipsi « karte inscripta jurare coegimus, scilicet Henricum inves- « titum ecclesie de Havelange et Johannem presbiteros et « Renoldum laycum, fratrem dicti Henrici sacerdotis, « Widricum de Prato qui fuit dapifer episcopi supradicti « et Raulfum filium Widrici prefati et Warnerum de « Nivella, milites, qui fuerant in curia memorati episcopi « assidue conversati ».

Texte perdu. Cette charte, presque complètement détruite dans un incendie, mais à laquelle pendait encore un fragment du sceau de l'évêque Albert, fut produite, en 1213, dans un différend relatif au même objet. (Voir charte n° 44 ci-après.)

42. — Sans date. Vers **1200.**

Lydulphe, archidiacre, mande au doyen et aux frères du concile de Tongres qu'il approuve l'arrangement fait entre

son prédécesseur Everard et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet des cures de Fize-le-Marsal et de Freeren. En conséquence, il investit de la cure de Fize, Renier, chanoine de Sainte-Croix, et de celle de Freeren, Lambert, aussi chanoine de la même église.

Cartul. A, fol. 104 v°. — Cartul. VII, fol. 4.

43. — Sans date. Vers **1200** [1].

Sentence des juges délégués par le pape, adjugeant à Roger, chanoine de Sainte-Croix, le tiers de l'alleu de Thiméon, revendiqué en entier par l'abbaye de Floreffe.

Imprimé, sans indication de source, dans AHEB, t. IX, p. 266. — WAUTERS, *Table des diplômes*, t. VII, p. 421.

44. — **1213**, 30 avril. — *Act. a° dom. inc. XII^c XIII, pridie kal. maii.*

Arnoul, chantre de Saint-Paul, maitres Robert et Henri, chanoines de Saint-Jean, à Liége, juges délégués par le pape, décident qu'Emma de Rameyée (*Ramilheies*) et ses descendants sont des serfs de l'église de Havelange, filiale de l'église Sainte-Croix, et que le chevalier Robert de Leuze (*Loise*) n'a aucun droit sur cette famille. Les juges, après avoir entendu la déposition des témoins, confirment la sentence portée jadis, à ce sujet, en la cour d'Albert de Cuyck, évêque de Liége. (Voir n° 41.)

Reg. 15, fol. 393 v°. — Cartul. III, fol. 103.
WAUTERS, *Table des diplômes*, t. VII, p. 489.

---

[1] L'alleu de Thiméon avait été donné à l'abbaye de Floreffe, en 1188, par le chevalier Simon de Thiméon, oncle du chanoine Roger. AHEB, t. IX, pp. 262-265.

45. — **1224**, 18 septembre. — *Dat. in crastino beati Lamberti a° verbi gracie mill. ducent. vices. quarto. Durent in eternum.*

L., prévôt de Sainte-Croix, cède en arrentement perpétuel à dame B. (*a*) et à N., son fils, la foresterie et la terre servile de Bethomont, appartenant à la curtis de Bertogne (*Berthongne*).

Cartul. A, fol. 292. — Cartul. III, fol. 225 v°.

46. — **1227**, (juin). — *Act. solempniter inc. verbi mill. ducent. vices. septimo.*

Hugues, évêque de Liége, fait savoir que, pour l'utilité et la sécurité de son évêché, il a échangé la terre de Maidières contre la ville de Saint-Trond, avec l'église de Metz, à laquelle il s'engage à payer une rente de vingt marcs sur la halle de Huy, sur le tonlieu ou sur une terre à Villers-l'Évêque.

Cartul. VIII, fol. 135. — Reg. 15, fol. 538.
B. et S., t. I, p. 230.

47. — **1228**.

Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, ordonne et accorde que les obédiences et bénéfices appartenant au prévôt de Sainte-Croix, tels que la célererie, la camérerie, la mairie, la claustrerie et la cuisinerie, soient affectés aux communs profits du chapitre; le décanat percevra annuellement, sur les revenus susdit, vingt muids d'épeautre.

(*a*) Le scribe a écrit B. Mulien au lieu de B. mulieri.

Cette ordonnance est confirmée par l'archidiacre Henri de Beaumont et par le pape Clément.

Texte perdu. Mentionnée dans la *Chronique de Mathias de Lewis*, édition Bormans, p. 71.

48. — **1229**, (avant le 12 avril). — *Act. a° Dom. mill. ducent. vices. nono.*

Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, reconnaît au chapitre Saint-Lambert le droit d'excommunier ceux qui lui causent du tort ou qui infestent ses terres, et de prononcer en appel, ès causes lui soumises par les chapitres collégiales du diocèse.

Cartul. A, fol. 377. — Cartul. II, fol. 202 v°.
B. et S., t. I, p. 252.

49. — Sans date. **1209-1229** (1).

Wazelin, abbé de Saint-Jacques de Liége, maître Jean de Nivelles, chanoine de Saint-Jean, et maître Walter Magnus ou le Grand terminent, par une sentence arbitrale, un débat qui s'était élevé entre l'abbaye de Floreffe et Roger, chanoine de Sainte-Croix à Liége, au sujet de l'alleu de Thiméon.

AHEB, t. IX, p. 265.

50. — **1230**, 30 mars, à Latran. — *Dat. Lateranensi, III° kal. aprilis pontificatus nostri a° quarto.*

Le pape Grégoire IX confirme le privilège en vertu

---

(1) Wazelin, moine de Florennes, devint abbé de Saint-Jacques en 1209; il résigna sa dignité en 1229 pour devenir religieux à l'abbaye cistercienne du Val-Saint-Lambert.

duquel on doit en appeler au chapitre cathédrale dans les causes des égliges collégiales du diocèse de Liége.

Cartul. A, fol. 377 v°.
B. et S., t. I, p. 264.

51. — **1231**, juin. — *Act. a° Dom. mill. CC° trices. primo, mense junio.*

Les églises conventuelles de la cité de Liége, sans reconnaître aucune supériorité de la part du chapitre de Saint-Lambert, mais en vertu d'un accord conclu librement entre elles et lui, cessent la célébration du culte, à sa demande.

Cartul. A, fol. 366 v°. — Cartul. II, fol. 175.
B. et S., t. I, p. 283.

52. — **1231**, 20 août. — *Act. feria quarta post Assumptionem beate virginis a° Dom. XII^c trices. primo.*

Traité conclu entre les églises cathédrale et collégiales de Liége pour la défense de leurs privilèges contre les usurpations de l'évêque et les violations des bourgeois.

Cartul. II, fol. 288. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 3.
BCRH, 3e série, t. XIV, p. 319.

53. — **1231**, 1er septembre. — *Act. a° Dom. mill. ducent. trices. primo, in festo beati Egidii.*

H., prévôt, et le chapitre de Sainte-Croix cèdent à Jean de Molins (*de Molendinis*) l'une des tables dites « moyses », appartenant à l'autel de Sainte-Marie-Magdelaine en la crypte de Sainte-Croix, savoir celle qui est la plus proche de Saint-Lambert (cf. charte de 1171), moyennant dix sous

de trescens annuellement, en garantie des quels Jean de Molins donne un demi bonnier de terre sis à Molins (*Moliens*) près d'Ans.

« Sub testimonio parium ecclesie Reneri et Egidii dya-« conorum, Ywani cantoris et Johannis Cykade, subdyaco-« norum, concanonicorum nostrorum, et Mauritii laïci et « aliorum et Walteri (de Ans) supradicti ».

Cartul. A, fol. 240 v°. — Cartul. I, fol. 259.

54. — **1231,** 1er septembre. — *Act. et dat. a° gratie mill. duc. XXX° primo, in festo beati Egidii.*

Le chapitre de Sainte-Croix transporte à Arnoul Bruton un étal à vendre le pain, situé vers le Muid, sur le Marché de Liége, moyennant dix sous annuellement. Arnoul donne en garantie la moitié de la maison que sa sœur Ava possède rue Saint-Christophe (*in vico Sancti Christophori*). Gilles Decanus, chanoine de Sainte-Croix, en reçoit l'investiture.

« *Sub testimonio ejusdem Henrici villici (altaris beati* « *Christophori) et Gerardi et Arnuldi, parium* ».

Cartul. A, fol. 241. — Cartul. I, fol. 269 v°.

55. — **1231,** 24 octobre. — *Act. est hoc a° ab. inc. Dom. mill. duc. trices. primo, in crastino dedicationis nostre ecclesie Sancte Crucis, in quo congregati eramus causa generalis capituli nostri.*

H., prévôt de Sainte-Croix, R., doyen de Saint-Martin et vice-doyen de Sainte-Croix, et tout le chapitre de cette dernière église donnent en accense perpétuelle à frère Julien, abbé et à l'église de Leffe, de l'ordre de Prémontré, tout ce qu'ils possédaient à Humain (*Homin*), savoir le cens, la

terre, les bois, la dîme et le reste, moyennant vingt sous liégeois annuellement.

Cartul. A, fol. 237. — Cartul. I, fol. 246 v°.

56. — **1231.** — *Act. a° gratie mill. duc. trices. primo.*

H., prévôt, et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que Wendelmonde et Béatrix de Tongres, sœurs, leur ont donné quatre bonniers et quatre verges de terre à Lowaige (*in villa del Weghe*). Le chapitre s'oblige à célébrer leur anniversaire et à leur payer une rente viagère de huit muids d'épeautre à reporter toute entière sur la dernière survivante.

Cartul. A, fol. 95.

57. — **1232,** 8 juin. — *Act. a° ab. inc. Dom. mill. duc. XXX secundo, mense junio, feria tertia post penthecostes.*

Sentence de W., abbé de Villers, et de G. de Laon, chanoine de Reims, dans le différend qui avait surgi entre l'évêque de Liége et le chapitre de Saint-Lambert, notamment au sujet des assises sur les choses vénales et des appels des sentences ecclésiastiques.

Cartul. A, fol. 377. — Cartul. II, fol. 202 v°.
B. et S., t. I, p. 301.

58. — **1232,** 2 septembre, à Saint-Trond. — *Acta sunt hec a° Dom. mill. duc. trices. secundo, in vigilia Remacli, apud Sanctum-Trudonen.*

Henri, archidiacre de Liége et prévôt de Sainte-Croix, maître Ribert, doyen de Saint-Martin et vice-doyen de

Sainte-Croix, et tout le chapitre de cette dernière église, font savoir que, en vertu d'une convention faite avec Christian, avoué de Saint-Trond, ils ont échangé l'alleu de Hildernisse (*Hildenesem*) contre une maison sise à Saint-Trond, sur le « forum », près du monastère. Christian la reçoit en lansage moyennant 50 sous liégeois par an.

« In presentia Johannis abbatis, Henrici et Rogeri, cano-
« nicorum nostrorum, Walteri villici, Damiani, Godescalci,
« Egidii, Walteri Rufi, Arnuldi le Tiunyer [1], alterius
« Arnuldi, Jordani, Walteri Mercatoris, Ruthardi et alte-
« rius Godescalci, scabinorum et parium curie abbatis,
« Wilhelmi de Monteneies (*Montenaeken*), Henri de Duras
« castellanorum, Ottaviani Militis et Cunoie fratris sui et
« aliorum quamplurium ».

Cartul. A, fol. 146 v°. — Cartul. VI, fol. 20 v°.

59. — **1232**, 6 septembre. — *Act. in capitulo Sancte Crucis, eodem anno, VIII ydus septembris.*

Christian, avoué de Saint-Trond, reçoit du chapitre de Sainte-Croix, à tenir perpétuellement, moyennant un cens annuel d'un denier d'or, la cour de Hildernisse (*Hildenesen*), avec faculté de la donner, vendre et léguer à sa volonté.

Scellé par Jean, évêque de Liége, Jean, abbé de Saint-Trond, la ville de Saint-Trond, Henri, prévôt et Ribert, vice-doyen de Sainte-Croix.

« Sub testimonio Arnulphi et Theoderici, Sancti Martini,
« Riberti et Johannis, sacerdotum, Egidii et Reneri, dyaco-

(1) Forme romane du mot latin *Telonarius* et du flamand *Tollenaar* : le douanier.

« norum, Ywani, Johannis Phisici, Johannis Cykade et « Radulphi, subdiaconorum et canonicorum ecclesie Sancte « Crucis ».

Cartul. A, fol. 147. — Cartul. IV, fol. 20 v°. (Fait suite à l'acte précédent).

60. — **1234**, 15 août. — *Dat. in Assumptione beate Virginis, a° Dom. XII^c XXXIIII.*

Anserinus, archidiacre de Condroz, confirme l'indult apostolique autorisant les chanoines de Sainte-Croix à affecter à leur usage les revenus de l'église de Havelange. Un vicaire perpétuel, pourvu de revenus suffisants, sera institué dans cette paroisse.

Cartul. III, fol. 89 v°. — Reg. 15, fol. 390.

61. — **1236**, novembre. —*Act. a° Dom. mill. duc. trices. sexto, mense novembri.*

H., archidiacre de Liége et prévôt de Sainte-Croix, Hélias, doyen, et le chapitre de la même église donnent en accense à Olivier, leur brasseur, leur brassine, sise en la Sauvenière, sur la Meuse, avec la maison et le terrain en dépendant, moyennant un cens annuel de vingt sous. Le chapitre se réserve le droit d'avoir, dans cette brasserie, un brassin (*unam cervisiam*) chaque semaine. L'héritier dudit Olivier devra faire ce brassin pour le chapitre, à ses propres frais, en fournissant le meilleur « mayr » possible, ainsi que tous les autres « fauz de brescine ». Arrangements minutieux à ce sujet.

Cartul. A, fol. 236. — Cartul. I, fol. 229.

62. — **1236.** — *Act. a° Dom. mill. CC° tricesimo sexto.*

Le doyen et le concile de Bastogne font savoir que Jean, curé de Surré (*Surey*), a reconnu être redevable au chapitre de Sainte Croix d'une pension annuelle de dix-huit sous liégeois, pour la dîme de l'église de Surré.

Cartul. A, fol. 305. — Cartul. III, fol. 313.

63. — **1236.** — *Act. a° gracie mill. duc. tricesimo sexto.*

H., prévôt, H., doyen, et le chapitre de Sainte-Croix font transport à Alard et à B., son épouse, de la maison prévôtale à Bertogne (*Berthong*), avec la terre et le pré en dépendant, aux conditions suivantes : Ils payeront, chaque année, deux sous au prévôt de Bertogne et une livre de cire au chapitre; ils entretiendront la maison en bon état, fourniront la pâture aux chevaux du prévôt, feront partie de la « familia » de Sainte-Croix, etc.

Cartul. A, fol 292 v°. — Cartul. III, fol. 226.

64. — **1237,** 22 février. — *Acta sunt hec a° Dom, mill. duc. tricesimo sexto, in Cathedra Petri.*

Jean, évêque de Liége, assigne les revenus de l'église de Havelange à l'usage des prébendes canoniales de Sainte-Croix; dix marcs y seront prélevés pour la portion du prêtre qui desservira l'église de cette localité, et vingt muids d'épeautre seront attribués au décanat de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 271. — Cartul. III, fol. 81 v°.

65. — **1237,** 22 février. — *Acta sunt hec a° Dom. mill. duc. tricesimo sexto, in Cathedra Sancti Petri.*

Jean, évêque de Liége, confirme l'assignation faite par

l'église de Sainte-Croix de vingt muids d'épeautre de rente, au décanat de cette collégiale.

Cartul. A, fol. 314. — Cartul. II, fol. 4 v°.

66. — **1237**, 2 mai ou 26 juillet. — *Dat. in crastino beati Jacobi apostoli, a° Dom. mill. duc. trecesimo septimo.*

H., prévôt, le doyen et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que Léonius, célérier de l'église Saint-Denis, à Liége, cède à l'hopital Saint-Abraham son droit de patronage sur l'église Saint-Jean-Baptiste dans la même ville.

« Hujus autem rei testes sunt dominus Helias decanus, « Ywanus cantor, magister Ribertus, Renekinus de Puteo « et Egidius, dyaconi, Henricus, Petrus, canonici ecclesie « Sancte Crucis prefate, Lambertus custos, Leonius predic- « tus, Henricus, Bocardus, canonici Sancti Dyonisii Leo- « diensis et Henricus Rufus, sacerdos ejusdem ecclesie « Sancti Dyonisii, Andreas, sacerdos Sancti Johannis Bap- « tiste, magister Martinus, Matheus de Extra castrum, Lam- « bertus Sutor, provisor ejusdem hospitalis et alii quam- « plures ».

Fonds de l'hôpital Saint-Abraham, reg. 23, fol. 41.

KURTH, *La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liége.* BSAHL, t. XIV, p. 239.

67. — **1238**, 30 mai. — *Act. a° Dom. mill. duc. tricesimo VIII°, tertio kalendas junii.*

Les églises collégiales de Liége s'engagent à suspendre les offices divins si les bourgeois de la cité établissent un impôt sur le vin et d'autres choses vénales.

Cartul. A, fol. 373. — Cartul. II, fol. 193. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 4.

BCRH, 3e série, t. XIV, p. 320.

68. — **1242**, 23 mai. — *Dat. feria sexta ante festum beati Urbani, anno Domini M° CC° quadragesimo secundo.*

H., abbé de Saint-Laurent et les chapitres des collégiales de Liége statuent que pendant quatre années les revenus d'une prébende seront réservés dans chaque église, pour la défense de leurs droits.

Cartul. II, fol. 288. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 4. Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 321.

69. — **1242**, juin. — Ordonnance de H., prévôt, et du chapitre de Sainte-Croix, au sujet du vin exigé du vendeur et de l'acheteur des maisons claustrales.

Reg. 50, fol. 10 v°. — Reg. 51, fol. 19. — Reg. 52, fol. 29.

70. — **1242**, 18 décembre. — *Dat. feria quinta proxima post festum beate Lucie virginis, a° Dom. mill. duc. quadragesimo secundo.*

Les chapitres de Saint-Lambert et des collégiales de Liége ayant nommé des arbitres pour terminer les différends qui avaient surgi entre eux au sujet des excès commis par les chanoines et les clercs de leurs congrégations, approuvent la sentence de ces arbitres.

Cartul. A, fol. 376 v°. — Cartul. II, fol. 201.
B. et S., t. I, p. 432.

71. — **1243**, 15 février. — *Dat. a° Dom. mill. CC° quadragesimo secundo, dominica qua cantatur Exurge.*

Robert, évêque de Liége, autorise le chapitre de Sainte-Croix à nommer, dans les églises de Fize-le-Marsal et de Freeren, des vestis ou curés perpétuels recevant dix marcs liégeois par an.

Cartul. A, fol. 20, 105 v°. — Cartul. VII, fol. 6 v°. — Cartul. VIII, fol. 3 v°.

72. — **1244**, juillet. — *Act. a° Dom. mill. CC° quadragesimo quarto, mense julii.*

Des difficultés s'étant jadis élevées entre feu Herman, avoué de Lowaige (*delle Wege*) et le chapitre de Sainte-Croix qui possédait en cette localité certains revenus, la justice, les amendes, etc., on fit un accord en vertu duquel, lorsque le chapitre voulait acheter une terre en cette localité, il devait en avertir l'autre partie, laquelle pouvait en acquérir le tiers au *prorata* du prix ; il fut convenu, de plus, que l'avoué et ses officiers ne pourraient plus lever des tailles en cet endroit. Herman, fils d'Herman l'avoué défunt, ayant contrevenu à cet arrangement, G. de Bohangne, chanoine et official de Liége, porte une sentence contre lui.

Cartul. A, fol. 94. — Cartul. VII, fol 259.

73. — **1244**, 19 octobre. — *Act. et. dat. a° Dom. M° CC° XLIIII^to^, feria quarta post octavas Dyonisii.*

Simon, doyen du concile de Tongres, fait savoir qu'une contestation s'étant élevée entre le chapitre de Sainte-Croix et l'église N.-D. de Tongres, au sujet de la petite dîme de la maison de R. lu Savage, sise à Wihogne (*Wihonge*), le concile de Tongres a décidé qu'elle appartenait à Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 25. — Cartul. VIII, fol. 13.

74. — *Acta sunt hec... tertio kalendas aprilis a° Dom. mill. duc. quadragesimo quarto.*

Robert, évêque de Liége, révoque la sentence lancée par les échevins de Liége contre Roger, forestier du chapitre de Saint-Lambert à Fragnée.

Cartul. A, fol. 372. — Cartul. II, fol. 120 v°.
B. et S., t. I, p. 476.

75. — **1245**, 2 avril. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quadragesimo quarto, dominica qua cantatur Isti sunt dies.*

Robert, évêque de Liége, relève de l'excommunication les échevins de cette ville qui, au mépris des priviléges impériaux, avaient condamné Roger, forestier du chapitre Saint-Lambert, à Fragnée.

Cartul. A, fol. 372 v°. — Cartul. II, fol. 121.
B. et S., t. I, p. 481.

76. — **1245**, 16 août. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quadragesimo quinto, in crastino Assumptionis beate Marie virginis, mense augusto.*

Th., abbé, et le couvent de Saint-Trond ratifient les démarches et les instances faites et à faire par-devant maître Wéri, official de G. de Peiz, archidiacre de Liége, par Arnoul, chanoine de Saint-Denis, contre le chapitre de Sainte-Croix, à Liége, au sujet des dîmes de Corneheis, Chabus et Lisen, réclamées par Sainte-Croix comme dépendant de l'église d'Ellemelle et par le dit Arnoul comme appendices de l'église de Seny. L'abbaye de Saint-Trond, propriétaire de la « villa » de Seny, l'avait donnée à tenir audit chanoine Arnoul, sa vie durant.

Cartul. A, fol. 253. — Cartul. III, fol. 33 v°.

77. — **1245**, octobre. — *Dat a° Dom. mill. duc. quadragesimo quinto, mense octobri.*

Sentence arbitrale de Wéri, chanoine de Saint-Pierre, vicaire de l'archidiacre G. de Peis, entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et Francon, chanoine de Sainte-Croix, recteur de l'église de Tavier, d'autre part, au sujet de la perception de la dîme dans les maisons d'Alard le Wiho et Guillaume le Savaige, situées à Tavier, dans l'alleu

du seigneur de la Chapelle. Cette dîme est adjugée au chapitre.

Cartul. A, fol. 261. — Cartul. III, fol. 52.

78. — **1246**, avril. — *Act. et dat. a° Dom. mill. duc. quadragesimo sexto, mense aprili.*

Sentence arbitrale portée par maître Wéri, chanoine de Saint-Pierre, vice-archidiacre de Liége, entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et l'abbaye de Saint-Trond, d'autre part, au sujet de la dîme de terres situées à Lisen, en Corneheis, en Chabu et de la maison dite Maison d'Evrard, à Seny, revendiquées comme dépendances des églises d'Ellemelle et de Seny, respectivement.

Cartul. A, fol. 253 v°. — Cartul. III, fol. 34.

79. — **1246**, 24 juillet. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quadragesimo sexto, feria tercia post festum beate Marie Magdalene.*

Les chanoines de Sainte-Croix ayant permis à maître Gérard de Bohange, chanoine et official de Liége, de bâtir sur un mur joignant à leur cloître et d'y poser des poutres, l'official reconnaît n'avoir aucun droit de propriété sur cette muraille.

Cartul. A, fol. 235 v°. — Cartul. I, fol. 228.

80. — **1246**, juillet. — *Dat. a° Dom. mill. CC XL sexto, mense julio.*

Robert, évêque de Liége, fait connaître l'accord en vertu duquel il assigne au chapitre de Sainte-Croix soixante muids d'épeautre de rente à Freeren (*Freres*), en échange des revenus, du moulin et des droits seigneuriaux à Lowaige (*le Wege*). L'évêque assigne encore au chapitre trente-quatre

chapons à Freeren, plus onze marcs et onze sous à recevoir sur la halle et le tonlieu de Huy, pour l'abandon de la justice, des amendes et de l'emplacement du moulin de Lowaige.

Ne sont pas comprises dans la cession faite à l'évêque les terres arables du chapitre à Lowaige, une cour dite Boverie et le « bubulcus » qui y demeure, la terre qui doit annuellement des nattes ou tapis à l'église Sainte-Croix, la terre que tient du chapitre,. Ywan, chantre de la même église, et les terres relevant en fief du prévôt de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 53 v°. — Cartul. III, fol. 2 v°. — Cartul. VII, fol 261. — Cartul. VIII, fol. 129 v° et 316 v°. — Reg. 15, fol. 136 v°, 512 v°, 517. La contre-partie de cet acte, émanant du chapitre de Sainte-Croix, est publiée dans Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 519.

81. — **1246**, juillet. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quadragesimo sexto, mense julio.*

Jean de Conteyo, prévôt, Jean, doyen, et tout le chapitre de Saint-Lambert approuvent la convention faite entre l'évêque Robert et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la « villa » de Lowaige.

Cartul. A, fol. 53 v°. — Cartul. III, fol 3 v°. — Cartul. VII, fol. 261. — Cartul. VIII, fol. 130 v°. — Reg. 15, fol. 517, 538.

82. — **1247**, 4 octobre. — *A° Dom. mill. CC° XLVII, mense octobri, IIII° nonas ejusdem mensis.*

Ordonnance capitulaire relative au vin du rendage des dîmes.

Reg. 50, fol. 10 v°. — Reg. 51, fol. 18 v°. — Reg. 52, fol. 28.

83. — **1249**, 13 janvier. — *Dat. Leodii, in octavis Epyphanie, a° Dom. XII^c XLVIII°.*

Henri, élu de Liége, mande aux maire, célérier et autres receveurs de la mense épiscopale à Huy de payer au chapitre de Sainte-Croix l'argent qui lui est dû, par suite des conventions faites entre son prédécesseur et ledit chapitre, relativement à la « villa » de Lowaige.

Cartul. VIII, fol. 131. — Reg. 15, fol. 136 v°, 512 v°.

84. — **1249**, 2 août. — *Che fuit fait l'an delle incarnation nostre saingnour milhe dois cens quarant nueph, le lundi apres le feiste saint Pierre.*

Les chapitres de la cathédrale et des collégiales, ainsi que la cité de Liége reconnaissent avoir reçu différentes sommes, de plusieurs bourgeois de cette ville, pour racheter, de l'élu Henri de Gueldre, l'impôt de la fermeté.

Cartul. A, fol. 353 v°. — Cartul. II, fol. 124 v°.
Bormans, *Le bon métier des drapiers*, p. 99.

85. — **1249**, 24 octobre. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quadragesimo nono, dominica post festum beati Severini.*

Henri, élu de Liége, considérant la pauvreté des revenus du décanat de l'église Sainte-Croix, dont personne ne veut plus assumer la charge, consent à ce qu'une des églises de Bertogne, Ellemelle ou Tavier y soit annexée lorsqu'elle deviendra vacante (1).

Cartul. A, fol. 261 v°. — Cartul. III, fol. 52 v°.

---

(1) C'est l'église de Tavier qui fut annexée au décanat.

86. — **1249**, 22 décembre. — *Dat. a° Dom. XII^c XLIX, in crastino beati Thome apostoli.*

E[gidius], doyen, et tout le chapitre de Sainte-Croix font savoir que feue Emma de Rameyée (*Ramelheies*) (*a*), ses sœurs et sa postérité étaient des serves de l'église Notre-Dame à Havelange, filiale de l'église Sainte-Croix. De la souche de la dite Emma proviennent Berthe et sa sœur Mathilde, dont les descendants doivent, chacun, payer soit à ladite église de Havelange, soit au grand autel de Sainte-Croix un cens capital (*capitagium*) d'un denier.

A. Cartul. III, fol. 103. — B. Reg. 15, fol. 342 v°.
AHEB, t. XIV, p. 402.

87. — **1250**, 1er janvier. — *Act. et dat. a° Dom. mill. CC° quadragesimo nono, in Circumcisione Domini.*

Gilles de Wineghem, doyen de Sainte-Croix, donne à cette église, en l'honneur du corps du Christ, dix livres de cire par an, hypothéquées sur sa maison claustrale, pour en faire deux cierges qui brûleront à perpétuité au grand autel, tant à la messe pour les défunts qu'à la grand'messe, depuis le *Sanctus* jusqu'à la communion, etc

Cartul. A, fol. 210. — Cartul. I, fol. 41.

88. — **1250** environ. — *Circa annum Domini XII^c et quinquagesimum.*

Convention monétaire tenue à Paris du temps de saint Louis.

Cartul II, fol. 272.

(*a*) B. *Rameseies*.

89. — **1251**, 26 janvier. — *A° Dom. XII^c L°, in crastino Conversionis beati Pauli.*

Vidimus délivré par N. de Maceriis, chanoine de Saint-Jean et official de Liége, des lettres de Robert et Henri, évêques de Liége, de juillet 1246 et du 13 janvier 1249, relatives à l'échange de la « villa » de Lowaige.

Cartul. VIII, fol. 130 v°. — Reg. 15, fol. 136.

90. — **1251**, 12 juin — *Dat. a° Dom. mill. duc. quinquagesimo primo, in crastino Trinitatis.*

N. de Maceriis, chanoine de Saint-Jean et official de Liége, fait savoir que plusieurs masuyers de la collégiale Sainte-Croix, à Hampteau (*Hamptheal*), ont reconnu : 1° que ladite église possédait, en cette localité, neuf bonniers de terre arable et qu'ils en étaient les masuyers; 2° qu'ils étaient également les masuyers de Sainte-Croix pour l'emplacement du moulin, le pré, le cours d'eau ou biez, leurs maisons et cours sises à Hampteau.

Parmi ces masuyers figure Walter, chevalier de Houtain (*Huten*), Jean Berhus, Jean d'Ottoncourt, Marie, béguine, Guillaume de Melin (*Melen*).

Délégués du chapitre : Henri Miche et Pierre de Maceriis, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 153. — Cartul. VI, fol. 100.

91. — **1251**, 4 juillet. — *Act. et dat. a° Dom. mill. duc. quinquagesimo primo, quarto nonas julii.*

Godefroid, chanoine de l'église (N. D.) de Huy et obédiencier de la « cameraria » de cette église, fait savoir que Nicolas de Lisen (*Lycesen*), chevalier, et Yda, son épouse, ont vendu à l'église Notre-Dame (des Ecoliers) en l'Ile à Liége, moyennant 24 marcs, la dîme grosse et menue de Lisen

(*Lyesen*), tenue, de l'église de Huy, par ledit chevalier et par son épouse. Frère Francon, célérier de l'église des Ecoliers, en reçoit l'investiture.

« Hec autem effectuatio facta fuit in ecclesia nostra « Hoiensi, presentibus decano ecclesie nostre, Egidio « Songneis, Renaldo, Theoderico de Namurco, Johanne « Viduo, Egidio de Leodio, canonicis, Rigaldo de Bello-« forti milite, Wiberto de Meebale (*Mébèle*), Johanne dicto « de Grimomont, Henrico de Mavele (*Maffe*), clericis, « Johanne le Muton, Nicholao de Fiemale et multis aliis. »

A défaut de sceau propre, Godefroid append à cette charte le sceau de maître Lambert, doyen de l'église de Huy.

Cartul. A, fol. 256 v° et 257. — Cartul. III, fol. 41 v°.

92. — **1251**, 22 septembre ou **1252**, 2 mars [1], à Liége. — *Dat. et act. Leodii, a° Dom. mill. duc. L° primo, feria sexta post Mathei apostoli.*

Henri, élu de Liége, confirme la vente d'une dîme à Lisen (*Lycsen*), faite par Nicolas, chevalier de Lisen, au couvent du Val-des-Ecoliers de l'Ile-Notre-Dame, à Liége. Cette dîme était tenue en fief de l'église Notre-Dame de Huy, moyennant trois sous liégeois de cens.

Cartul. A, fol. 256 v°. — Cartul. III, fol. 41 v°.

93. — **1252**, 3 janvier. — *Dat. a° Dom. mill. duc L° primo, feria quarta post Circumcisionem Domini.*

Henri, élu de Liége, confirme les conventions faites

---

[1] Selon qu'il s'agisse de saint Mathieu, apôtre et évangéliste, ou de saint Mathias, apôtre.

entre Robert, son prédécesseur, et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la « villa » de Lowaige et des rentes attribuées audit chapitre, à Huy, et mande aux receveurs des revenus de la halle de Huy et du tonlieu de payer la rente de onze marcs et onze sous assignée à ladite église. (Cf. charte de juillet 1246.)

Cartul. A, fol. 54 et 290 v°. — Cartul. III, fol. 3 v°. — Cartul VII, fol. 261. — Cartul. VIII, fol. 131.

94. — **1252** à **1365**.

Statuts de la collégiale Saint-Jean-Evangéliste.

Reg. 14, fol. 46-53 v°.

95. — **1253**, 14 juillet. — *Dat. a° Dom. mill. CC° quinquagesimo tertio, feria secunda in vigilia Divisionis apostolorum.*

La cathédrale et les églises collégiales de Liége promettent de s'entr'aider pour défendre leurs droits contre les injures des bourgeois de Liége et les contributions qu'ils prétendent imposer. Ils désignent des délégués pour veiller à l'accomplissement de ce traité. Sont désignés, de la part du chapitre de Sainte-Croix, les chanoines Jean Scodeaux et Henri Miche.

Cartul. A, fol. 266 v°. — Cartul. II, fol. 175 v°.
B. et S., t. II, p. 42.

96. — **1253**, 13 août, à Maestricht. — *Datum apud Trajectum, ydibus augusti, indictione undecima.*

Guillaume, roi des Romains, siégeant en justice à Maestricht, déclare que les sentences portées par les échevins au

détriment des immunités et des privilèges ecclésiastiques n'ont aucune valeur, et il les révoque.

Cartul. A, fol. 352 v°. — Cartul. II, fol. 122 v°.
B. et S , t. II, p. 44.

97. — **1253**, 13 août, à Maestricht. — *Dat Trajecti, idibus augusti, indictione undecima.*

Guillaume, roi des Romains, fait savoir à l'élu de Liége que si les échevins de la Cité ont condamné le serviteur de Henri de Forires, chanoine de Sainte-Croix, étant excommuniés, il doit déclarer nulle leur sentence et les punir.

B. et S., t. II, p. 46.

98. — **1253**, 13 août, à Maestricht. – *Dat. Trajecti, idibus augusti, indictione undecima.*

Guillaume, roi des Romains, informe l'élu de Liége Henri que si les échevins de Liége ont condamné le serviteur de Henri de Forires, chanoine de Sainte-Croix, au mépris des immunités ecclésiastiques, il doit déclarer nulles leurs sentences et les punir.

B. et S., t. II, p. 47.

99. — **1253**, 15 novembre. — *Act. et dat. sabbato post festum beati Martini hyemalis a° Dom. mill. duc. quinquagesimo tertio.*

Henri, élu de Liége, promet que lui et ses successeurs, chaque fois qu'il s'agira d'instituer un mayeur ou des échevins dans la Cité, leur feront jurer l'observation du privilège qui enlève aux échevins toute juridiction sur la « familia » de la cathédrale et des collégiales.

Cartul. A, fol. 351 v° et 352. — Cartul. II, fol. 121.
B. et S., t. II, p. 59.

100. — **1253**, 18 novembre, à Leyde. — *Dat. Loyde, XIIII° kalendas decembris, indictione duodecima, a° Dom. mill. duc. quinquagesimo tertio.*

Guillaume, roi des Romains, déclare nulle la sentence que les échevins, au mépris des immunités ecclésiastiques, avaient portée contre Colin, serviteur de Henri de Foriers (*a*), chanoine de Sainte-Croix,

Cartul. A, fol. 352 v°. — Cartul. II, fol. 123.
B. et S., t. II, p. 61.

101. — **1254**, 13 février, à Malines. — *Dat. Machlinie, ydibus februarii, indictione duodecima, a° Dom. mill. duc. quinquagesimo quarto.*

Guillaume, roi des Romains, confirme, en le reproduisant textuellement, le privilège accordé le 15 novembre 1253, par Henri, élu de Liége, au clergé de cette ville.

Cartul. A, fol. 352. — Cartul. II, fol. 121 v°.
B. et S., t. II, p. 66.

102. — **1255**, avril. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quinquagesimo quinto, mense aprili.*

Maître Makuard, archidiacre de Liége, ayant entendu dire que Gilles, vesti ou curé de Fize-le-Marsal, n'avait pas un revenu de dix marcs, avait, d'autorité de Hugues, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, légat apostolique, demandé au chapitre de Sainte-Croix (à qui appartenait le patronat de l'église de Fize) d'assigner audit curé le revenu prescrit ; après une enquête faite par maître Amel, chanoine de Tongres, il fut constaté que les revenus de ce

(*a*) Dans le cartulaire de Sainte-Croix, ce nom est toujours écrit : *Foriers* ou *Forires* et non *Ferrières*.

bénéfice dépassaient de trois sous deux deniers la somme de dix marcs; ledit vesti s'est déclaré satisfait et s'est engagé, de plus, à célébrer les offices en l'église de Thys ou à les y faire célébrer par un homme probe.

Cartul. A, fol. 105 v°. — Cartul. VII, fol. 7.

103. — **1256**, 31 juillet. — *Dat. a° Dom. mill. duc. quinquagesimo sexto, in vigilia beati Petri ad vincula.*

B., écolâtre de Saint-Paul et official de Liége, fait savoir que Godefroid de Maindres a vendu à l'église Sainte-Croix l'avouerie qu'il avait, à Bertogne, sur les biens de la dite église, ainsi que neuf muids d'avoine de rente appartenant à son avouerie, moyennant vingt-trois livres dix sous Parisis.

Cartul. A, fol. 293. — Cartul. III, fol. 228 v°.

104. — **1258**, 4 janvier (1).

G., doyen, et le chapitre de Sainte-Croix font savoir qu'ils ont cédé, pour un terme de douze ans, à Gérard de Rummala, six bonniers de terre sis au territoire de Heelen (*Hellins*), moyennant deux muids et demi de froment par bonnier. Suivent les noms des garants donnés par le dit Gérard, et qui sont mentionnés dans l'acte suivant.

Cartul. VI, fol. 43.

105. — **1258**, 4 janvier. — *Dat. a° Dom. XII^c LVII, feria VI^a ante Epyphaniam.*

Les échevins de Léau et de la cour de Heelen, près de Léau, font savoir que Gérard de Rommale a établi, comme

(1) Cet acte, non daté, est vraisemblablement du même jour que l'attestation des échevins de Léau qui suit et dans laquelle il est intercalé.

garants de la convention faite entre lui et le chapitre de Sainte-Croix, Michel, chevalier de Wezeren, Henri de Rummala, Guillaume Bilhe, Renier de Wezeren, Henri delle Pipa et Henri de Ham.

Échevins : Frotinus ou Fruitinus, Gérard de Louvain, Thierri le Long, Herman de Cologne et Remmannus Coman.

Cartul. VI, fol 43.

106. — **1258**, 2 mars. — *Act. et dat. a° Dom. mill. duc. quinquagesimo septimo, sabato ante Letare Jherusalem.*

Les abbayes et les églises collégiales de la cité de Liége renouvellent l'alliance qu'elles avaient conclue dans le but de défendre leurs droits et leurs privilèges, et s'imposent, à cet effet, la contribution d'une demi-prébende dans chaque église.

Cartul. A, fol. 273 v°. — Cartul. II, fol. 193 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 6 v°.

BCRH, 3e série, t. XIV, p. 61. — Bormans, *Notice des cartulaires de Saint-Denis n° 41.*

107. — **1258**, 29 avril, à Liége. — *Dat. Leodii, a° Dom. mill. duc. quinquagesimo octavo, feria secunda proxima ante Ascensionem Domini, mense maio* (1).

Maître Marcoald, archidiacre de Liége, fait connaître la convention en vertu de laquelle Eustache, alors curé de Freeren (*Freris*), qui jusqu'alors avait dû faire célébrer, deux fois par semaine, la messe et les offices divins en son église filiale d'Heur-le-Tiexhe (*Eure*), s'était déchargé complètement de ce soin et s'était accordé avec les paroissiens

---

(1) L'Ascension tombait le 2 mai, mais le lundi avant était le 29 avril.

d'Heur, pour la dotation d'un prêtre appelé à desservir la dite église.

L'acte fut scellé par l'archidiacre, le doyen et le chapitre de Sainte-Croix et par Henri, recteur actuel de l'église de Freeren.

Cartul. A, fol. 21. — Cartul. VIII, fol. 4 v°.

108. — **1258**, 28 novembre, à Anagny. — *Datum Anagnie, IIII kal. decembris, pontificatus nostri anno quarto.*

Le pape Alexandre IV déclare que les chapitres de Liége ne pourront plus être obligés, par lettre apostolique, à faire participer les chanoines absents, aux distributions quotidiennes.

Cartul. II, fol. 285. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 1. Vr BCRH, 3e série, t. XIV, p. 324.

109. — **1258**, 29 novembre, à Anagny. — *Datum Anagnie, III kal. decembris, pontificatus nostri anno quarto.*

Le pape Alexandre IV déclare que les abbés de Saint-Laurent et de Saint-Gilles, ainsi que les chapitres de Liége, ne pourront plus être forcés, par lettres apostoliques, à payer à l'évêque de Liége le vingtième de leurs revenus.

Cartul. II, fol. 285. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 1. Vr BCRH, 3e série, t. XIV, p. 324.

110. — **1259**, janvier. — *Dat. a° Dom. M° CC L° octavo, mense januario.*

Le chapitre de Saint-Denis à Liége décide, en faveur du chapitre de Sainte-Croix, une difficulté survenue entre celui-ci et Otton, costre de Sainte-Croix, au sujet de la possession de huit bonniers de terre sis à Wihogne et don-

nés à cette église par feu Libuin le Brasseur (*Braxatore*), citain de Liége. Henri d'Outremeuse (*Transmosanus*), chanoine de Sainte-Croix, en est investi.

« Premissis autem omnibus interfuerunt dominus « Henricus de Novo vico, Alexander de Ruella, Evrardus « de Lupo, magistri Gerardus et Henricus, canonici Sancti « Dyonisii, Amelius de Thorengio, Nicholaus frater ejus, « pares nostri, et plures alii »

Original sur parchemin, muni du sceau ébréché du chapitre Sainte-Croix; celui du chapitre Saint-Denis a disparu.

Cartul. A, fol. 42 v°. — Cartul. VIII, fol. 54.

111. — **1259,** 13 juin, à Anagny. — *Datum Anagnie, idibus junii, pontificatus nostri anno quinto.*

Le pape Alexandre IV informe les prélats d'Allemagne qu'il ne les autorisera plus à percevoir, dans leurs diocèses respectifs, les revenus de la première et de la deuxième année des bénéfices qui venaient à vaquer.

Cartul. II, fol. 285 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 1.

Vr BCRH, 3e série, t. XIV, p. 324.

112. — **1259,** juillet. — *Dat. a° Dom. M° CC° quinquagesimo nono, mense julio.*

Le chapitre de l'église de Tongres accorde la confraternité au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 12 v°.

113. — **1259,** 28 octobre, à Anagny. — *Datum Anagnie, V kalendas novembris, pontificatus nostri anno quinto.*

Le pape Alexandre IV, à la demande des abbés et des

chapitres de Liége, déclare qu'ils ne peuvent être obligés à payer des pensions à certains nobles siciliens.

Cartul. II, fol. 286. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 1.
Vr BCRH, 3e série, t. XIV, p. 325.

114. — **1260**, 1er mars, à Anagny. — *Datum Anagnie, kalendis martii, pontificatus nostri anno sexto.*

Alexandre IV, pape, confirme le diplôme de Henri, roi des Romains, défendant aux échevins de Liége d'exercer aucune juridiction sur les domestiques (*familia*) du clergé.

Cartul. A, fol. 352. — Cart. II, fol. 122.
B. et S., t. II, p. 116.

115. — **1261**, 27 juin, à Cologne. — *In concilio nostro provinciali quod celebravimus a° Dom. MCC° LX° primo, in die beati Servatii... Datum Colonie, Vto kalendas julii anno predicto.*

Conrard, archevêque de Cologne, fait connaître le statut qui défend aux églises de sa province de cesser les offices divins sans l'autorisation de leur diocésain.

Cartul. II, fol. 289. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 7 v°.
B. et S., t. II, p. 126.

116. — **1262**, 12 juin. — *Dat. in crastino Barnabe apostoli a° Dom. mill. duc. LXII°.*

Le clergé secondaire de Liége, considérant que les marchands fournissent des vins malsains, institue pour trois ans une commission chargée d'acheter, chaque année, du vin pur, qui sera distribué avec soin.

Cartul. A, fol. 373 v°. — Cartul. II, fol. 194 v°.
Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 326.

117. — **1267**, 18 juillet. — *Ce fut fait l'an delle incarnation notre saingneur XII^c LXVII, le lundi après la division des apostles.*

Gilles de Forires, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir qu'il a permis, moyennant un denier de cens, à Marguerite et Udon, filles de Jean le Barbier de Saint-Hubert, qui occupent la maison voisine de la sienne, « que le conduict de leur chambre foraine doibt avoir sa voie perpétuelement et heretable parmy le conduict de la nostre maison (1) a Sainct-Hubert ».

Tenants dudit Gilles de Forires : François de Louvain et Henri d'Outremeuse, chanoines de Sainte-Croix, empruntés à sire Hubert, vicaire et « céarier » de la même église.

Témoins : Louis, chanoine de Sainte-Croix, maître Marsille, avocat de la cour de Liége et Gérard Crekeilhons.

Cartul. I, fol. 143 v°. — Reg. 15, fol. 391 v°.

118. — **1268**, 31 janvier, à Viterbe. — *Dat. Viterbii, II kalendas februarii, pontificatus nostri anno tertio.*

Bulle du pape Clément IV tendant à terminer le différend qui s'était élevé entre l'évêque de Liége et Aléyde, duchesse de Brabant, au sujet des ravages commis par ledit évêque dans les domaines de la duchesse.

Cartul. II, fol. 286 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 2.
BCRH, 3e série, t. XIV, p. 327.

119. — **1268**, 14 mars, à Viterbe. —*Dat. Viterbii, II idus martii, pontificatus nostri anno quarto.*

Le pape Clément IV confirme la sentence portée par l'official de Liége contre la duchesse de Brabant et contre Jean,

(1) D'après le titre, il s'agit de la maison de la Pommelette d'or.

son fils, à l'instance des abbayes de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, et des églises de Saint-Lambert et de Saint-Martin.

Cartul. II, fol. 287 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 3. Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 328.

120. — **1269**, 10 février. — *Che fuit fait l'an de grasce milh CCLXVIII, le dymenge Invocavit, a Xe jour del mois de feverier al entree.*

Maître Nicole, doyen de Sainte-Croix, fait savoir que Gérard, fils de feu Henri de Dinant, citain de Liége, a transporté deux bonniers et demi de terre sis à Amry (*Amerires*) au profit de dame Osilhe, veuve du chevalier Rau de Neuvice.

Tenants : « sires Jehans de Stavelos, Lowis et Henris « d'Utre Muese », chanoines de Sainte-Croix.

Témoins : « sires Philippes de Grasce, chevaliers, Jehans « de Dynant li ballirs, Giles li Prodomes, Bastiens de « Grasce et Antones li coretiers ».

Cartul. A, fol. 77. — Cartul. V, fol. 134.

121. — **1270**, 21 février. — *Dat. a° Dom. XIIc LXIX, feria sexta post dominicam qua cantatur Exurge.*

Sentence portée par B. de Rosoux (*Rosut*), chanoine et official de Liége, contre Guillaume de Hemricourt (*Hamericourt*), chevalier, à raison des violences qu'il avait commises contre le chapitre de Sainte-Croix, à Fize-le-Marsal (*Fies*) ; il avait forcé la grange des chanoines et en avait enlevé du blé en quantité, alors que l'évêque de Liége était à Waremme avec son armée, prêt à entrer en Brabant ; de plus, il avait violé la justice seigneuriale dudit chapitre, en

défendant aux habitants de Fize de se rendre à l'armée de l'évêque de Liége.

Cartul. VII, fol. 11 v°.

122. — **1272**, 28 janvier. — *Act. et dat. a° Dom. M° CC° LXX° primo, in octava beate Agnetis.*

Guillaume, seigneur de Bronchorst (*Brunchorst*), fait savoir que Guillaume, chevalier de Hemricourt, qui tenait de lui en fief l'avouerie de Fize-le-Marsal (*Fiis*), en a fait cession au chapitre de Sainte-Croix qui la tiendra également en fief du même seigneur.

Représentant du chapitre : Thierri de Ruremonde, chanoine de Sainte-Croix.

Témoins : sire Gosuin de Borne, sire Herman de Stenzele, chevaliers, sire Godenul.

B. et S., t. II, p. 215.

123. — **1272**, 2 février. — *Datum in die Purificationis beate virginis a° Dom. mill. duc. septuagesimo primo.*

J., prévôt, et le chapitre de Saint-Lambert déclarent que Guillaume de Hemricourt, chevalier, a reconnu devant eux et en présence de maître Nicolas, doyen de Sainte-Croix, qu'il abandonnait à l'église Sainte-Croix tous les droits qu'il pouvait avoir à Fize-le-Marsal (*Fies*).

Cartul. VII, fol. 12 v°.

124. — **1273**, 27 janvier. — *L'an de grasce delle incarnation nostre saingneur Jhesu crist milhe deus cens et septtante dois..., le vendredi apres le conversion sain Poul l'apostle.*

Devant la cour allodiale de Liége, Henri de Bouckhout (*Bokeho*) reconnaît que, plus de trente ans auparavant, Thiry de Bouckhout, son père, époux de dame Basilhe, vendit au

chapitre de Sainte-Croix, devant Henri Mirabel et autres hommes allodiaux, deux bonniers et demi de terre allodiale situés entre Bouckhout et Hédincourt et sur le chemin de Saint-Trond, « dela Bokehout ». Après quoi, ledit Henri transporte à ses six enfants : Eustache, Thiri, Henri, Wilkin, Marguerite et Marie, un autre bonnier de terre allodiale. Ceux-ci, à leur tour, en font transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Henri Miche, Tilman de Rosoux (*Rosuth*) et Gerlache.

« Et aus ches affaitemens furent, pardevant nous, sires « Henris qui est appeleis Miche et Gerlakes, li canones « devant nomeis, Draweail d'Ilhe, Henrot li fis Draweal, « Wéris de Lavour, Johans li Sors d'Ilhe, Jehans Bersus et « Hellins ses freres, Jakemiens li mariscaus, qui sont « homes delle Cyse Dieu, et plusseurs autres, en cest « meynie lieu, entre Saint-Marie et Saint-Lambiert, et « entre none et vespres. »

« Reniers archepriestres et vestis de la glise Nostre « Damme de Liége », append son sceau.

Cartul. A, fol. 169 v°. — Cartul. VI, fol. 195.

125. — **1275**, 10 septembre, à Openheim.

Rodolphe, roi des Romains, statue que les échevins de Liége ne peuvent porter des sentences contre le clergé ni contre les domestiques des chanoines.

Cartul. A, fol. 202 v° et 353. — Cartul. I, fol. 3. — Cartul. II, fol. 123 v°.

B. et S., t. II, p. 241.

126. — **1275**, 10 septembre, à Openheim.

Rodolphe, roi des Romains, à la demande des chapitres

de la cathédrale et des autres églises de la cité de Liége, confirme les privilèges leur accordés par ses prédécesseurs, notamment celui de Henri, roi des Romains, du 23 décembre 1107, qu'il reproduit textuellement; il leur concède en outre que le domestique d'un chanoine, coupable de quelque méfait dans la cité, ne pourra être soumis à aucune juridiction extérieure, à moins qu'il ne fût marchand public, etc.

Cartul. A, fol. 292. — Cartul. I, fol. 1 v°. — Cartul. IV, fol. 289 v°.

B. et S., t. II, p. 238.

127. — **1278**, 23 décembre. — *Dat. a° Dom. MCCLXX octavo, feria sexta ante Nativitatem Domini.*

Le clergé de Liége, à la demande de l'évêque, et dans l'espoir de voir les bourgeois renoncer à leurs prétentions, consent à célébrer, de nouveau et provisoirement, les offices divins dans la cité.

Cartul. II, fol. 290 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 11 v°.

BCRH, 3e série, t. XIV, p. 330.

128. — **1279**, 21 mars. — *Dat. a° Dom. mill. duc. septuagesimo octavo, feria tertia ante Ramos palmarum.*

Les chapitres des églises de Liége prennent des mesures pour résister aux persécutions des bourgeois de la cité qui avaient résolu de ne plus punir les crimes commis envers des personnes ecclésiastiques, violaient leurs privilèges au sujet de la fermeté, etc.

Cartul. A, fol. 367. — Cartul. II, fol. 176. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 10.

BCRH, 3e série, t. XIV, p. 330.

129. — **1280**, 8 avril. — *Ce fut faict et donneit en l'an de grace XII^c LXXIX, le lundy devant le Pasque florie.*

Michel, abbé, et le couvent de Saint-Jacques à Liége transportent à « seigneur Gielon de Nouvis », échevin de Liége, moyennant 26 sols liégeois de cens annuel et quatre chapons, une vigne sise en Vivegnis (*en Vingnis*) (*a*), au-dessus de Pixhamollin.

Tenants de l'abbaye de Saint-Jacques : Michel le Cailhier et Wéry dit Wérot de Saint-Jacques.

Cartul. I, fol. 302. — Reg. 15, fol. 282 v°.

130. — **1280**, 16 juillet. — *Dat. et act. a° dominice inc. mill. duc. octuagesimo, crastino Divisionis apostolorum.*

Guillaume de Rochelair, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Sainte Croix, maître Gilles de Wihogne, doyen, et tout le chapitre de Sainte-Croix font savoir que les deux maisons qui appartinrent à maître Jean de Mortiers, leur confrère, situées derrière leur église et leur chapelle de Saint-Nicolas, contiguës à la maison de sire Pierre de Maceriis, aussi leur confrère, et acquises, depuis peu, par sire Jean, prêtre, jadis vice-trésorier de Saint-Lambert et chanoine de Sainte-Croix, ne formeront plus, désormais, qu'une maison claustrale, ne pouvant être vendue qu'à un chanoine de Sainte-Croix et jouissant des mêmes immunités que les autres maisons claustrales.

Cartul. A, fol. 208 v°. — Cartul. I, fol. 33.

131. — **1280**, 15 octobre. — *Dat. a° a nat. Dom. M° CC LXXX°, feria tertia post festum beati Dyonisii.*

(*a*) *In Vingnis aut Morrealvaul*, porte le titre.

Maître Jacques Castanea, chanoine et official de Liége, tranche, en faveur du chapitre de Sainte-Croix, un procès agité devant lui, entre le susdit chapitre et Gobert, recteur ou vicaire de l'église de Freeren, qui réclamait la troisième partie de la grosse dîme de cette paroisse, et neuf muids d'épeautre de rente.

Cartul. A, fol. 25. — Cartul. VIII, fol. 13 v°.

132. — **1281**, 24 octobre. — *Dat. et act. in capitulo ecclesie Sancte Crucis predicte, a° Dom. XII^c LXXXI, in crastino beati Severini episcopi.*

L'official de Liége, *sede vacante,* fait savoir que le chapitre de Sainte-Croix a donné en lansage perpétuel à Fastré de Berlo, fils de feu Eustache de Berlo, chevalier, un moulin sis à Waremme, près du pont, avec la cour et le stal de brassine qui y joignent; le stal de brassine de Longchamp, avec la maison et la cour adjacentes; 2 bonniers et demi de terre arable sis à Berlo, mouvant de la cour de l'abbé de Saint-Trond à Berlo, et 4 muids d'épeautre de rente à Oleye, moyennant 20 muids d'épeautre de Hesbaye, 8 chapons et 10 deniers annuellement.

Témoins : Gérard, seigneur de Berlo, et Arnoul de Corswarem, chevaliers, sire Gilles de Kemexhe (*Comeffe*), chanoine et chantre de Saint-Paul, à Liége, Walter le corduanier (*sutor calceorum*), et Gossuin Pagos le tailleur de draps (*scissor pannorum*), ces deux derniers tenants ou masuyers de l'église Sainte-Croix.

Jean, doyen, et tout le chapitre de Saint-Lambert appendent leur sceau avec celui de l'official.

Notaire : Henri de Gelre.

Cartul. IV, fol. 4. — Reg. 15, fol. 229 v°.

133. — **1281**, 2 décembre, à Waremme. — *Toutes ces choses furent faites à Waremme, le mardi après la feste saint Andrier, l'an del incarnation nostre sangnor milh dous cens octante et un.*

Fastré Pincart (*Piecars*), chevalier, maréchal de l'évêché de Liége, commande à Bertand de Liers, chevalier, et à Antoine de Lexhy, écuyer, de remettre le chapitre de Saint-Denis en possession de la justice seigneuriale de Fize-le-Marsal, dont l'église Sainte-Croix avait saisi une partie.

Témoins : Arnoul d'Odoumont, Bertrand de Liers, Jean de Preit, chevaliers, Antoine de Lexhy, écuyer, Fastré de Fize, Jean de Cokeruz, avoué de Kemexhe, Olivier, maire de Waremme, Adam de Lexhy, Jean li Trenchans, Jakemin de Huy, meunier.

Collégiale Saint-Denis ; orig. sur parch., auquel est appendu le sceau de Jean de Preit, chevalier.

Poncelet, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liége.* BIAL, t. XXXII, p. 305.

134. — **1281**, 3 décembre. — *Che fut fait l'an del incarnation nostre sangnor milh dous cens octante et un, le merkedi après la feste saint Andrier devant dit.*

Bertrand de Liers, chevalier, et Antoine de Lexhy, écuyer, sur l'ordre de Fastré Pincart, maréchal de l'évêque de Liége, remettent le chapitre de Saint-Denis en possession de la seigneurie de Fize-le-Marsal, que lui contestait l'église Sainte-Croix.

Collégiale Saint-Denis; orig. sur parch. auquel est appendu le sceau de Bertrand de Liers.

Poncelet, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liége.* BIAL, t. XXXII, p. 307.

135. — **1281**, 16 décembre. — *Act. et dat. a° dominice inc. MCC° LXXX° primo, feria tertia post festum beate Lucie virginis.*

Les chapitres des églises de Liége font savoir à celui de l'église de Fosses qu'ils l'acceptent dans leur confraternité.

Cartul. II, fol. 290 v°. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 11 v°.
B. et S., t. II, p. 342.

136. — **1283**, 30 janvier. — *A° a nat. Dom. mill. duc. octuagesimo tertio, indictione undecima, die penultima januarii.*

Déclarations faites devant Simon Raynerii, notaire, par Gilles de Forires, chanoine de Sainte-Croix : 1° au sujet d'un terrain situé dans la rue Haute-Sauvenière, lui concédé en accense par le chapitre de Sainte-Croix, et sur lequel ledit chanoine a fait édifier une maison ; 2° au sujet d'un mur appartenant au même chapitre et utilisé, par ledit chanoine, pour la construction de sa demeure ; 3° au sujet d'un chenal écoulant, sur la rue Haute-Sauvenière, les eaux pluviales et autres des maisons de Sainte-Croix.

L'acte est ratifié par J., doyen, et par le chapitre de Saint-Lambert.

Cartul. A, fol. 234 v°. — Cartul. I, fol. 224.

137. — **1283**, 9 mars, à Huy. — *Datum Hoi, a° Dom. mill. duc. octuagesimo secundo, die martis post dominicam Invocavit me.*

Jean, évêque de Liége, charge le doyen de l'église de Huy d'examiner la validité de la sentence d'excommunica-

tion fulminée par son prédécesseur contre les membres du clergé liégeois qui chanteraient l'antienne « *Media vita* ».

Cartul. A, fol. 363 v°. — Cartul. II, fol. 243.
B. et S., t. II, p. 355.

138. — **1283**, 10 mars. — *A° a nat. Dom. mill. duc. octuagesimo tertio, indictione undecima, die mercurii decima die mensis martii.* (Style notarial.)

Maître Jean d'Avennes, doyen de l'église Notre-Dame, à Huy, chargé par Jean, évêque de Liége, de statuer sur la validité d'une sentence d'excommunication lancée par feu Jean d'Enghien contre les chanoines, chapelains et clercs de la cathédrale et des églises secondaires de Liége, la déclare nulle, dans le préau de Jean, doyen de Saint-Lambert, en présence dudit doyen, de Jacques de Bedanet, archidiacre de Tournai, maitre Jacques Castaingne, archidiacre, Thomas de Palatio, Jean de Cella, Nicolas de Palliano, Henri de Hallos, Jean de Jupille, Gilles Radu, chanoines de la cathédrale, Amel, doyen, Jean, chantre, Pierre de Molehain et Garin de Sten, chanoines de Saint-Denis, Guillaume de Bettincourt, clerc de la cathédrale, Jacques, fils de feu maître Nicolas de Tournai, Jean Matipha et maître Simon, chanoine de Sainte-Croix.

Notaire : Jean Rubeus de Palliano.

Cartul. A, fol. 363 v°. — Cartul. II, fol. 243. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 12.
Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 335.

139. — **1283**, mars. — *A° Dom. XII^c LXXXII°, mense martii, in capitulo.*

Fastré de Berlo, fils du chevalier Eustache, transporte à son frère Guillaume les biens lui donnés en lansage par le chapitre de Sainte-Croix, le 24 octobre 1281, aux mêmes conditions qu'il les avait reçus.

Cartul. IV, fol. 5. — Reg. 15, fol. 230 v°.

140. — **1283**, 3 juillet. — *Che fuit fait en l'an de grasce milh CC owytante trois, le semedis après la feiste sain Pierre et sain Poul les apostoles.*

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir que Marie, veuve de Thomas de Wihogne, chevalier, donne à ses enfants : Stassin, Hanekin, Yde, Aigletine dite la douce et Massotte, huit bonniers de terre sis à la dyale fosse, en riwal, à lonc boniere, dans le territoire de Wihogne, dont elle possédait l'usufruit : après quoi, lesdits enfants en font transport à Walter dit le Hongre, second mari de ladite dame.

« Et là ou les choises chi devant dittes furent faites « furent nostres tenans sire Johans jadit tresorires, sire « Lowis, canones de nostre église, Robiers de Lantre- « menges, Thiris de Rosuth, chapelains de laditte église, « Stassins li bolengirs et Paios li entailhiers. Et si i furent « li doyens et thous li capitles delle église devant ditte. »

Scellé par maître Gilles, doyen de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 40. — Cartul. VIII, fol. 45.

141. — **1284**, 26 mars. — *Dat. dominica qua cantatur Judica, anno Domini M CC LXXX tercio.*

L'official de Liége fait savoir que Catherine, femme de Hanet de Streeles, écuyer, a confirmé la vente faite par son mari au chapitre de Sainte-Croix, de huit bonniers de terre

dans les territoires de Millen et de Elst [1] (*Melins* et *Elest*).
Notaire de l'official : Maître Alard Pilet, clerc.

Cartul. A, fol. 69. — Cartul. V, fol. 36.

142. — **1284**, 30 juillet. — *Dat. a° Dom. mill. duc. octuagesimo quarto, die dominica ante festum beati Petri ad vincula.*

Jean, évêque de Liége, autorise le clergé de Liége à quitter la ville, à cause des voies de fait des bourgeois.

Cartul. A, fol. 372 v°.
B. et S., t. II, p. 384.

143. — **1284**, 7 septembre. — *Dat. a° Dom. mill. duc. octuagesimo quarto, in vigilia Nativitatis beate virginis.*

Maître Jean d'Avennes, doyen de l'église Notre-Dame de Huy, ratifie, en le reproduisant en entier, l'acte du 4 juillet 1251, par lequel Nicolas de Lisen, chevalier, a vendu au couvent du Val des Écoliers de Liége une dîme sise à Lisen.

Cartul. A, fol. 257. — Cartul. III, fol. 42.

144. — **1286**, 9 août. — *Che fuit doneit et fait l'an de nostre saingneur milhe dois cens owitante et syez, le venredi devant le feiste saint Loren.*

Loi muée.

Cartul. A, fol. 358. — Cartul. II, fol. 135.
Voir Wauters, *Table des diplômes*, t. VI, p. 188.

---

[1] Elst, hameau de Millen.

145. — **1286**, 9 septembre [1].

Louis Surlet, échevin de Liége, fait savoir que André et Simon, fils de feu Jean le batteur d'or (*l'orbatour*) de Gérardrie, tiennent de lui à trescens une partie de la maison de Pumeroul, à Saint-Hubert à Liége.

Tenants : Gilles d'Ans et Bertrand Tattars.

Reg. 4, fol. 186 v°.

146. — **1286**, 5 décembre. — *Ce fut faict et donné l'an de grace XII^c LXXXVI, le nuict delle feste sainct Nicholay.*

Gilles de Wihogne, doyen de Sainte-Croix, fait savoir que, pardevant les tenants de son église, Massotte, fils de feu le chevalier Thomas de Wihogne et de dame Maroie, a relevé sa part des terres sises à Wihogne, en lieux dits alle dyaulle fosse et delez les riwez, et en a fait transport à Walter le Hungre, son parâtre.

Tenants : Jean de Saint-Léonard, chapelain de Saint-Barthélemi, messire Libert de Wihogne, Gilles delle Haye de Freeren, Gilles d'Alcke, Barthélemi de Wihogne, Stassin de Bois, Hanekin, son frère et Bastin, claustrier (*enclostrier*) de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 44 v°. — Reg. 15, fol. 238.

147. — **1286**. — *Doneis en l'an de grasce milhe CCIIII^xx et VI.*

Henri Polarde, échevin de Liége, déclare qu'il tient du chapitre de Sainte-Croix, moyennant trois sous liégeois par an, la moitié d'une maison provenant de son frère Gilet,

---

[1] La copie de la charte porte erronément la date XIIIe LXXXVI. La *secunda littera* concernant la même maison est de 1323.

occupée par Clous li Barbier, sise « encontre le Muy de Liége, en lieu condist aus barbiers, entre Nuefvis et le ruwe de Pont », et dont dame Mabilhe li Barberesse occupe l'autre moitié.

Précédemment, ces deux habitations ne formaient qu'une seule maison dite del Lateal.

Cartul. A, fol. 242. — Cartul. I, fol. 273.

148. — **1287,** 7 août. — *Che fut fait et ordineit en l'an delle incarnation nostre Saingneur milh II^{c} IIII^{xx} et sept, le judi devant le sain Loren.*

Paix des Clercs.

Cartul. A, fol. 354. — Cartul. II, fol. 125.
Voir Wauters, *Table des diplômes*, t. VI, p. 215.

149. — **1288,** 2 mars. — *L'an de grasce milhe CC quatre viens et sept, le mardi apres le dominike que on chante Oculi.*

Walter dit le Hongre vend au chapitre de Sainte-Croix deux bonniers et neuf verges grandes de terre au territoire de Wihogne, en lieu dit outre le riwal, faisant partie des terres mentionnées dans l'acte du 3 juillet 1283.

Maître Gilles, doyen de Sainte-Croix, scelle la convention.

Cartul. A, fol. 40 v°. — Cartul. VIII, fol. 45 v°.

150. — **1288,** avril. — *Che fut fait en l'an de grasce mil CC IIII^{xx} et VIII, el mois d'avrilhe.*

La Cour allodiale de Liége fait savoir que l'abbé et le couvent de Cornillon ont cédé à l'évêque de Liége la maison de Cornillon, le moulin de Grivegnée, des terres à Jupille,

Micheroux, Soumagne, Saive, Retinne, Mielmont lez-Évegnée, Wargifosse, Rechain, etc., et qu'ils ont reçu en échange la maison de Beaurepart à Liége, 104 bonniers de terre et 16 muids de rente à Freeren, des biens et des rentes à Tongres, Lowaige, Villers-l'Évêque ([1]).

Hommes delle Chize-Dieu : Jean de Canges, doyen de Saint-Lambert, Jean de Lile, archidiacre, Alexandre de Brunshorn, maître Étienne, Nicolas de Parme, Herman de Ravensberg, maître Jean Gilar, Guillaume d'Eppe, Jean del Vaus, maître Gilles Patien, Rigaud de Kemexhe, chanoines de Saint-Lambert, maître Jean Ruisol, official de la cour de Liége, maître Jean, archiprêtre de Liége, Jean de Thuin, pléban, Arnoul de Xhendremael et Renier de Visé, maréchal de l'évêché, chevaliers, Jean de Saint-Martin, Évrard d'Ile, Jean Surlet, Jean du Lardier, échevins de Liége, Jean de Gothem, Godard de Herstal, Jean Hazeit et Thierri son frère, Thonet de Fontaine, Gilles, fils de seigneur Tilman de Preit, Walter Piffet de Villers, Rausotte d'Odeur.

Cartul. VIII, fol. 211.
B. et S., t. II, p. 432.

151. — **1289**, 4 juin. — *L'an de grasce XII^c LXXXIX, le samedy apres la penthecoste.*

Devant la cour allodiale de Liége, Jean de Freloux transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Robert de Limont, une terre sise à Fize-le-Marsal.

« Et tout la furent hommes del Cyese Dieu Anthoines de « Glons (citain de Liége), deseurdis, qui la vesture en fist, « sire Thiry qu'on dist le vestis de Rosut, chanoine del-

---

([1]) Il existe, dans le même registre, fol. 214 v°, une note relative aux motifs de cet échange.

« dite egliese, messire Johan vesty de Nostre-Damme,
« Godefroid de Kemexhe, Symon, maire delle Saveniere,
« Bastien de Fies, Wilheame Petelhons, Collar li Specier,
« Johan Jardiens, Johan de Pulaine, Pierre le Corduwenir,
« maistre Alard le notaire et plussieurs aultres. »

Archiprêtre de Liége : Jean.

Cartul. VII, fol. 61. — Reg. 15, fol. 190 v°.

152. — 1289, 16 septembre. — *Dat. a° Dom. M° CC° octuagesimo nono, in vigilia beati Lamberti martiris.*

Accord fait entre maître Gilles, doyen, et tout le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et l'abbaye de Borcette (*Porceto*), au diocèse de Cologne, d'autre part, au sujet de la perception de dîmes dans les paroisses de Freeren, Heur-le-Tiexhe (*Eure teuthonica*), Russon (*Rutthis*) et Lowaige (*Lude*). Des limites sont tracées entre Hamal et le pré de l'évêque de Liége, jusqu'à l'endroit appelé vulgairement Steimbier, et à la voie dite Wrentesnuehe; item, à Herstappe, vers Crisnée et Normereies, jusqu'au Geer; item, entre Lowaige, Otrange et Vechmal (*Fimal*), jusqu'à la voie dite *chaussée*; de telle façon que chaque partie, par suite d'échange, percevra à l'avenir les dîmes que l'autre avait levées jusqu'àce jour.

« Et est hujusmodi divisio decimarum limitata et facta « concorditer per probos ad hoc vocatos qui, sub eorum « sacramento ab eis prestito, premissam fecerunt ordina- « tionem, videlicet Petrum dictum Picheanne, Johannem « dictum de Monte antiquum villicum de Ffreris, Arnol- « dum Huvenere mensuratorem, Michaelem forestarium de « Freris, pro parte ecclesie Sancte Crucis Leodiensis ad hoc « electos. Et ex alia parte, pro monasterio, Wilhelmum

« dictum clericum de Rutthis, Arnoldum scriptorem et « Bertrandum de Rutthis. »

Cartul. A, fol. 26. — Cartul. VII, fol. 37 v°. — Cartul. VIII, fol. 14 v°.

153. — **1290**, 25 avril. — *L'an de grasce XII^c et nonante, le mardy devant may entrant.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Rennekin et Jean le Clerc, fils de feu Badon de Rolloux, Jean d'Otreppe et Simon de Viernay, leurs beaux-frères, ont obtenu l'investiture des biens provenant dudit Badon et de dame Maghin, sa femme. Jean d'Otreppe et Simon de Viernay cèdent à leurs dits beaux-frères leur part de biens allodiaux, auxquels Isabelle, femme de Jean d'Otreppe, et Marguerite, femme de Simon de Viernay, ont déclaré ne jamais rien vouloir prétendre.

Maire : seigneur Louis Surlet, échevin de Liége.

« Hommes delle Cyese Dieu a scavoir sont messire « Nicoles, son chappelain (de Louis Surlet), Lambert « d'Ophers, chanone de Saint Materne, Thonettes de Fon« taines, Renier le Pollain de Wonck et Amele son frère, « Wilhemotte le filz monseigneur Thiry jadit de Flémalle, « chevalier, Wilheame le Petit de Fontaines, Watier Pifes « de Viller et Thonette son filz, Francot le filz Melair de « Sainct Martin qui fut, Watelet d'Embennes, Johan Tin« winster, Johan de Pulaine, Lambert de Gererdrie, « Thonette Wafflot le clerc, maistre Alard le notaire, et « plussieurs aultres. »

Archiprêtre de Liége : « monseigneur Thiry ».

Cartul. IV, fol. 236. — Reg. 15, fol. 215 v°.

154. — **1290**, 25 avril. — *Act. et dat. feria tertia post dominicam Jubilate a° Dom. XIIe nonagesimo.*

L'official de Liége fait savoir que Isabelle, femme de Jean d'Otreppe, et Marguerite, femme de Simon de Viernay, clercs, ont ratifié la cession faite par leurs maris, à Rennekin et Jean le Clerc, frères des dites dames, des biens allodiaux provenant de la succession de Badon de Rolloux, leur père et de Maghine leur mère.

Cartul. IV, fol. 236 v°.

155. — **1290**, 13 mai. — *L'an de grasce milhe dois cens et nonante, le jour delle sain Servais.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Lambert d'Odeur et dame Isabeau, sa femme, demoiselles Mahos et Gertrude, sœurs de la dite Isabelle, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par maître Jean de Saint-Trond, chanoine, un bonnier de terre sis à Herstappe. Jean de Saint-Trond le rend ensuite en lansage à Lambert d'Odeur, moyennant deux muids d'épeautre de rente.

Maire : Antoine de Glons.

« Et to la furent, aveke ledit Anthone, homes delle Cyse
« Dieu a savoir sont Gerlakes li chantres delle ditte église,
« Walthirs Polhes, Hanes Saligos, Colars li Spetiers, Hen-
« rotte Draweais, Johans de Pulaine, Lambiers de Gere-
« drye, Bastiens de Fies leur enclostiers, maistre Alars li
« notaires et plusseurs autres. »

Archiprêtre de Liége : « monseigneur Thiri ».

Cartul. A, fol. 93 v°.

156. — **1290**, 17 juin. — *L'an de grasce milhe dois cens quatre vins et dyese, le semedis devant le sain Johan baptiste.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que dom Herman, costre de Saint-Laurent, Clarins, Amel le Damoiseau et Colar Moreas, frères de feu le chevalier Renier de Velroux (*Vellerues*) et exécuteurs testamentaires de Synagon leur frère, ont fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Tilman de Rulemonde, chanoine de cette église, de 5 journaux de terre situés entre Velroux et Hollogne, en lieu dit Crotenwaez.

« Et tout la furent homes de le Cyse Dieu asavoir sont « Anthones de Glons, citains de Liége, qui le vesture fist « sique maires, des chinque journalz d'alues devant dis, « maistre Johans condist de Sain Tron, canones delle ditte « glise, messires Waltirs, chappelains de Sain Biertremeir, « et messire Johans Scaffer, chappelains de Sainte Crois et « Bastins lour enclostiers, Wilheames de Sain Loren, « Jehans de Pulaine, maistre Colars li Speciers, Lambiers « de Geredrye, maistre Alars li notaires et plusseurs « autres. »

Archiprêtre de Liége : « monsaingneur Thiri ».

Cartul. A, fol. 197. — Cartul. IV, fol. 251.

157. — **1291**, 4 mai. — *A° Dom. M° CC° nonagesimo primo, in crastino Inventionis Sancte Crucis, in capitulo generali.*

Le chapitre de Sainte-Croix statue qu'il ne délivrera plus à personne de lettres de recommandation au souverain pontife ni à d'autres, pour l'obtention d'un bénéfice.

Reg. 15, fol. 38. — Reg. 50, fol. 13 v°. — Reg. 51, fol. 26 v°. — Reg. 52, fol. 38.

158. — **1291**, 7 août. — *Datum... a° Dom. XII° nonagesimo primo, feria tertia ante festum beati Laurentii.*

Arnoul de Blankenheim, prévôt, maître J., doyen et tout le chapitre de Saint-Lambert donnent un vidimus du traité d'alliance conclu entre les églises conventuelles de Liége, en juin 1231.

Cartul. II, fol. 291. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 13 v°.

Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 336.

159. — Sans date. **1282-1291.**

Jean de Flandre, évêque de Liége, considérant la pauvreté des revenus du décanat et de la chanterie de l'église Sainte-Croix, y incorpore quarante muids de seigle à défalquer des biens de l'église paroissiale de Surré (*Surey.*)

Texte perdu. — Mention dans le Cartul. A, fol. 305 et dans le Cartul. III, fol. 313 v°.

160. — **1292**, 15 septembre. — *In crastino exaltationis Sancte Crucis sub anno Domini M°CC° nonagesimo secundo, in capitulo generali.*

Statut au sujet des chanoines qui, après avoir fait leur résidence biennale, voudraient se rendre aux universités.

Reg. 14, fol. 38.

161. — Sans date. Avant **1292.**

L'église de Sainte-Croix achète à Richard le peintre 3 sous liégeois de cens sur la maison du dit Richard.

Texte perdu. Analyse dans le Cartul. A, fol. 231.

162. — **1292**, février.

Maître Jean de Saint-Trond reçoit, au nom du chapitre de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison sise à Saint-

Séverin à Liége, mouvant de la cour des Trente prêtres.

Tenants : H. dit Faber, chapelain ou vesti de l'église Saint-Trond près de Saint-Pierre, sire Arnoul, chapelain de Saint-Pierre à Liége, Stassin, marguillier de Sainte-Croix et André de Saint-Séverin, plaqueur.

Texte perdu. Analyse dans le Cartul. A, fol. 231, et dans le Cartul. I, fol. 193.

163. — **1292**, 5 août. — *Datum Bonne, nonis augusti, indictione quinta, anno Domini M°CC° nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.*

Adolphe, roi des Romains, confirme les possessions de l'église Sainte-Croix, fondée jadis par l'évêque Notger, savoir : dans le pagus d'Ardenne, Bertogne, Harlingen et l'église de Surré ; dans le pagus de Condroz, l'église d'Ellemelle et les quatre chapelles qui en dépendent; dans le pagus de Hesbaye, les deux « curtes » de Hauterne lez-Visé et Eben, les églises de Freeren et de Fize-le-Marsal, avec les cinq manses appartenant à cette dernière; dans le pagus de Ripuarie, un manse, avec une vigne, une terre arable et une « familia ».

Cartul. A, fol. 19 v°. — Cartul. III, fol. 5 v°. — Cartul. V, fol. 246. — Cartul. VII, fol. 2. — Cartul. VIII, fol. 2.

164. — **1292**, 21 septembre. — *Sub a° Dom. mill. duc. nonagesimo secundo, circa festum beati Mathey apostoli et ewangeliste.*

G., doyen de Sainte-Croix, et tout le chapitre de cette église déclarent que les terres de la grosse dîme de Freeren et de Nederheim ont été mesurées et données en rendage à Godenul de Wihogne, Olivier de Nederheim et Michel dit Chois, qui payeront, pour chaque bonnier, un demi-muid

d'épeautre. Les dites terres comprennent 1,008 $^{1}/_{2}$ bonniers 5 verges petites, décomptés les chemins, sentiers, marnières, fossés, etc. (1).

Cartul. A, fol. 35. — Cartul. VIII, fol. 33.

165. — **1293**, 6 juin. — *Ce fut faict et donneit l'an de grace XII^c IIII^xx et XIII, le semedy après les octaves de la Triniteit.*

Sentence arbitrale prononcée par Henri, doyen du concile de Bastogne, maître Gérard de Bastogne, chanoine de Saint-Aubin à Namur, et Walter de Villers lez-La Roche, entre les héritiers de feu Alard de Compogne (*Copoingne*), chevalier, et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la terre située au pont de Herlinval (*Herleenvaus*), appelée la terre du Pont à Bertogne : les dits héritiers renonceront, comme ils l'ont déjà fait devant la cour de Bertogne, à toutes leurs prétentions sur la terre en litige.

---

(1) En y comprenant les dépendances de Freeren, les terres sujettes à la grosse dîme se montaient, d'après une annotation de Mathias de Lewis, à 2,077 bonniers et 18 verges grandes. 4 bonniers, 11 verges grandes et 10 petites de la grosse dîme furent ensuite transformés en jardins et « curtes » et annexés à la petite dîme.

La grosse dîme de Freeren consistait donc, lors de la confection du cartulaire, au xive siècle, en 2,073 bonniers, 6 verges grandes et 10 petites ; elle était divisée en six cantons appelés : la dîme de Freeren, celle de Nederheim, celle d'Heur, celle d'Othée, celle de Wihogne et celle de Paifve.

Cette pièce est suivie de la spécification des dites dîmes et des décimateurs, du temps de Mathias de Lewis. On remarque, parmi les noms propres : Stassin de Fonte, Arnold Mile, Jean Scodevais, Libert Symonis d'Othée, Gilles del Haye, Jacques Chalon, Arnold Pevercalz, Henri Damme Ave, Pierre Dille, Arnold Huveneir, Henri de Staede, Servais de Sluse, Guillaume dit Walexheborman de Tongres, G. Dorper, Gérard

Wéri, curé de Bertogne, scelle l'acte, ainsi que les deux premiers arbitres.

Cartul. III, fol. 227. — Reg. 15, fol. 361.

166. — **1293**, 23 juillet. — *A° nat. ejusdem mill. duc. nonagesimo tertio, indictione sexta, die vicesima tertia mensis julii. Actum in capitulo ecclesie Sancte Crucis.*

Aléyde, veuve d'Étienne Lecker, et mère de Jean, Évrard, Étienne, Thierry, Henri, Ide et Mechtilde, reconnaît que les dîmes des églises de Nistelrode (*Nysterle*) et de Haren ont toujours appartenu et appartiennent au décanat et à l'écolâtrie de l'église Sainte-Croix, et qu'elle même n'y a aucun droit.

Gérard, doyen, et Simon de Florence, écolâtre de Sainte-Croix, transportent la moitié des dites dîmes, à ladite Aléyde, à tenir sa vie durant ainsi que celle de ses enfants, moyennant 4 marcs monnaie de Liége à payer annuellement.

Témoins ; Macaire de Bois-le-Duc, chanoine de Saint-Martin, Henri de Gelre, notaire de la cour de Liége, Jean Fanair, Ysegrin, clerc.

Notaire : Nicolas Gremers, fils de feu Tilman de Freres.

Cartul. A, fol. 307 v°. — Cartul. II, fol. 18.

Fastrelos de Villers, Fastré Falair d'Othée, Arnold Pirick dit le Hongre, Jean Bescop, les héritiers de feu maître Jean le lutteur (*pugillatoris*), Jean Meyre, gendre de Colin Boilewe ; comme noms de lieux, on trouve cités : la fosse de Hieme, le lieu dit Scaveiees de Glons, Amuche près de la voie d'Oborne, le pré du châtelain défunt de Russon, que tient Jean le Bel, chanoine de Liége ou ses héritiers naturels ; la marnière de Wihogne, la cour derrière le château de Wihogne, le riweal de Xhendremal, le lieu dit « fovea lupi », en français Lewfosse ; les terres sises entre Paifve et Comenailhes, près de la voie dite cachie de Brunehot, etc.

167. — **1293**, 21 septembre. — *Sub a° Dom. mill. duc. nonagesimo tertio, circa festum beati Mathei apostoli.*

Mesurage de la dîme de Fize-le-Marsal et des villages voisins, appartenant au chapitre de Sainte-Croix, fait en présence de maître Gérard Sortes, doyen, et du chapitre, par Arnoul de Nederheim et Mathieu, son fils, Jean de Norue et Gilles, son fils.

Cette dîme se levait sur 907 bonniers, 13 verges grandes et 5 petites, déduction faite des chemins, etc., et de la terre de ceux de Herck. Elle était divisée en cinq parties, savoir : la dîme de Fize, celle de Crisnée, celle d'Otrange, celle de Thys et de Nomeranges, et celle de Kemexhe.

Cartul. A, fol. 107. — Cartul. VII, fol. 13.

168. — **1293**, 5 octobre. — *A° nat. Dom. mill. duc. nonagesimo tertio, indictione tertia, die quinta mensis octobris.*

Les doyens et les chapitres des églises secondaires de Liége ayant fait serment de cesser les offices divins lorsqu'ils en seront requis par l'un d'entre eux, déclarent vouloir prendre cette mesure à la demande du chapitre de Saint-Paul.

Cartul. A, fol. 374. — Cartul. II, fol. 195 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 14.

V^r BCRH, 3e série, t. XIV, p. 336.

169. — **1295**, 8 janvier. — *Actum et datum a° Dom. mill. duc. nonagesimo quarto, sabbato post Epiphaniam Domini.*

Le chapitre de Saint-Lambert fait savoir que les églises de Liége ont décidé que lorsqu'un de leurs chanoines se

croit lésé par une sentence et veut en appeler, le chapitre auquel il appartient doit adhérer à cet appel.

Cartul. A, fol. 380 v°. — Cart. II, fol. 209. — Reg. 14, fol. 54.

B. et S., t. II, p. 516.

170. — **1295**, 28 janvier. — *L'an de grasce milh CCLXXXXIIII, le venredi devant le Chandeleur.*

La cour allodiale de Liège fait savoir que dame Maron de Novilhe, dite de Floxhe, a transporté à ses enfants : Libert, Piron, Melon, Bodechon, Hanes, Rigous, Maron et Aelid, 18 verges de terre sises à Noville. Les dits enfants cèdent ensuite leur part de cette terre à leur frère Libert.

Maire : Alard d'Abée; hommes allodiaux : Adam delle Ramée, Thomas li Soroir, fils d'Yweneal d'Ilhe, Jean de Pulaine et maître Alard Piles le notaire.

Archiprêtre de Liége : Thiry

Cartul. A, fol. 192. — Cartul. IV, fol. 213 v°.

171. — **1295**, 1er février. — *Dat. a° Dom. mill. duc. nonagesimo quarto, in vigilia Purificationis beate Marie virginis.*

L'official de Liége fait savoir que Libert de Noville et Renier le Clerc, son frère, fils de feu Amel dit Melair de Noville, Marie de Noville, leur mère, Jean dit Hannair, fils de Libert de Noville, et Baudouin le boulanger, dit de Noville, citain de Liége, ont vendu à l'église Sainte-Croix 18 verges grandes de terre arable sises au territoire de Noville.

Cette terre est ensuite donnée à cultiver, pour douze ans, aux deux frères premiers nommés.

Cartul. IV, fol. 221. — Reg. 15, fol. 207.

172. — **1295**, 1er février. — *L'an de grasce milh CC nonante quatre, le nuit delle Chandeleur.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Libert, fils de dame Maron de Noville dite de Floxhe, a transporté à maître Jean de Saint-Trond, chanoine de Sainte-Croix, 18 verges de terre sises à Noville.

Maire : Alard d'Abée ; hommes allodiaux : messire Walter, chanoine de Sainte-Croix, Bastiens « li enclostiers », Adam delle Ramée, Walter Poilhes, Jean li Marchans, Hanes Saligos, Jean de Pulaine, Louis Biche, Jean Jardins, Laurent li Cleirs et maître Alard le notaire.

Archiprêtre de Liége : Thiry.

Cartul. A, fol. 192 v°. — Cartul. IV, fol. 213 v°.

173. — **1295**, 5 août. — *Dat. a° Dom. mill. duc. XCV°, feria sexta post festum beati Petri ad vincula.*

Rausin dit *Cum Deo*, vicaire perpétuel de l'église ou chapelle de Tavier, reconnaît, devant le chapitre de Saint-Lambert et en présence de Gérard de Saint-Trond dit Sortes, doyen de Sainte-Croix, être redevable, comme vicaire de Tavier, au doyen de Sainte-Croix, d'une rente annuelle de 10 livres de Louvain, payable en vieille monnaie c'est-à-dire un sterling de Brabant compté pour quatre de Louvain.

Cartul. A, fol. 261 v°. — Cartul. III, fol. 53.

174. — **1295**, 6 septembre. — *Dat. a° Dom. m° duc. nonagesimo quinto, feria tertia post festum beati Remacli.*

L'official de Liége charge le notaire Nicolas de Wonck de recevoir et d'acter les conventions à faire entre le chapitre de Sainte-Croix et Tilman de Rullemonde, chanoine

de cette église, d'une part, Gilles de Borlez, sa femme et ses garants, d'autre part.

Cartul. A, fol. 165 v°. — Cartul. IV, fol. 64 v°.

175. — **1295**, 21 septembre. — *A° Dom. mill. duc. nonagesimo quinto, circa festum beati Mathei Ewangeliste.*

Mesurage des terres de Fize-le-Marsal.

Cartul. A, fol. 121 v° (s. m.). — Cartul. VII, fol. 55 (id.).

176. — **1295**, 5 octobre. — *Dat. a° Dom. mill. duc. nonagesimo quinto, feria quarta post festum beati Remigii.*

L'official de Liége fait savoir que Gilles de Borlez, fils de feu Renier de Borlez, chevalier, et Warnier de Borlez, son neveu, ont vendu au chapitre de Sainte-Croix et a Tilman de Rullemonde, chanoine de cette église, qui les leur ont rendu à trescens, quatre bonniers de terre entre Ayneffe et Borlez, ayant appartenu à feu Walter de Vaux, chevalier, et mouvant de la cour du chapitre de Fosses à Vaux-lez-Borset, etc,

Garants des vendeurs : Clémence, femme de Gilles de Borlez, Fastré de Waleffe-le-Château, Arnoul de Borlez, fils de dame Contesse, Godefroid de Borlez, frère de Gilles et Jean dit Hanuirs de Borlez, fils de maître Oston.

Notaire de la cour de Liége : Nicolas de Wonck.

Cartul. A, fol. 165. — Cartul. IV, fol. 63 v°.

177. — **1296**, septembre (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert fait savoir que Nicolas d'Outre-Meuse, prêtre, chapelain de l'autel de Sainte-Catherine en l'église cathédrale, a reconnu que le mur construit contre sa maison située en la Sauvenière, joi-

gnant à feu Bokel, à l'opposite de la maison de sire Gilles de Praele, appartient à l'église Sainte-Croix et n'est grevé d'aucune servitude.

Cartul. A, fol. 235 v°. — Cartul. I, fol. 227 v°.

178. — Sans date. Avant **1297**.

L'église Sainte-Croix achète à Amel de Bovenistier, « advocatus », 21 verges grandes de terre, sises à Bovenistier, tenues en arrentement par Libert dit li Preudons.

Texte perdu. Analyse dans le cartul. A, fol. 183 et dans le cartul. IV, fol. 89.

179. — **1297**, août.

Simon dit Lupus reçoit à bail, pour un terme de 12 ans, 21 verges grandes de terre sises à Bovenistier et donne comme garant son frère Guillaume le brasseur de Bovenistier, demeurant à Pousset (*Puchey*).

Texte perdu. Analyse dans le Cartul. A, fol. 183.

180. — **1298**, 28 octobre. — *A° nat. Dom. mill. duc. nonagesimo octavo, indictione undecima, mensis octobris die vicesima octava.*

Le chapitre de Sainte-Croix et Walter, curé de Dochamps, déclarent et conviennent que les deux tiers de la dîme de la paroisse de Dochamps appartiennent audit chapitre et le tiers au curé. Le chapitre donne en outre audit Walter dix muids d'avoine de pension viagère.

Notaire : Pierre d'Awans.

Cartul. A, fol. 291. — Cartul. III, fol. 215 v°.

181. — **1300**, 24 octobre. — *A° Dom. M°CCC°, in crastino beati Severini et nostre dedicationis, die videlicet capituli nostri generalis.*

Confirmation d'un ancien statut relatif à la confraternité entre l'église Saint-Pierre et celle de Sainte-Croix.

Reg. 50, fol. 11 v°. — Reg. 51, fol. 21 v°. — Reg. 52, fol. 31.

182. — **1300**, 29 novembre. — *L'an de grasce milhe trois cens, le vigile Saint Andrier l'apostle.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean de Buisson « li xhohiers », reconnaît avoir vendu à Elyas de Saint-Servais, chapelain de Sainte-Croix, fils du seigneur Walter d'Oupeye le boulanger, six journaux de terre situés à Houtain-Saint-Siméon (*Huten*), derrière le cortil de la dame de Boursoit.

Maire : Alard d'Abée ; hommes allodiaux : Wéri de Postiche « priestes de Saint-Lambert », Jean Bollehiers, Lambert Beffais de Huy et Wérion de Postice.

Archiprêtre de Liége : Thiry.

Cartul. A, fol. 75 v°. — Cartul. V, fol. 126 v°.

183. — **1300**, 22 décembre. — *Dat. a° nat. Dom. M°CCC°, feria quinta ante Natale Domini.*

Le doyen et les chanoines formant le chapitre de Sainte-Croix se coalisent pour résister aux mesures prises contre eux par l'évêque Hugues de Chalons ; ce dernier s'était emparé des revenus du chapitre et avait privé de leurs bénéfices des chanoines de Saint-Lambert qui avaient pris parti pour l'église Sainte-Croix.

Doyen : Lambert ; chanoines : Gobert de Welm, Walter

de Latuit, Thomas de Lisen, Elbert, Jean de Saint-Amand et Francon, jadis curé de Florée, tous prêtres, Tilman de Ruremonde, maître Jean de Saint-Trond, Gerlache, chantre, Guillaume de Bettes, Robert de Limont, Lambert de Jandrain, Jean de Saint-Martin, Nicolas de Grâce, Lambert de Waroux et Renald de Blarey.

Cartul. A, fol. 374 v°. — Cartul. II, fol. 197.

184. — Sans date. XIIIe siècle.

Spécification des rentes, des biens, des droits seigneuriaux et des dîmes du chapitre de Sainte-Croix à Bertogne.

Cartul. A, fol. 296. — Cartul. III, fol. 237.

185. — **1301**, 11 mars. — *L'an de grasce milhe trois cens, le semedis apres le domenie que on chante Oculi.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que sire Jean, prêtre, et Renekin, son frère, fils de Bodon de Rolloux, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Robert de Limont, un bonnier de terre allodiale, sis entre Rolloux et Noville, vers Fexhe-le-Haut-Clocher (*Fexhe-le-Voweit*).

Maire : Alard d'Abée, citain de Liége; hommes allodiaux : sire Lambert Gilemans, doyen, sire Liewes, maître Jean de Saint-Trond et Lambert de Jandrain, chanoines de Sainte-Croix, sire Jean de Seluse, sire Nicole de Creyhen, chapelains de la même église, Guillaume de Fontaines, Gérard Dagars d'Ivoz, Hanes, fils de Gilles Pikars, Hanes, fils de Laurent Pikars, Gilons Castra, Jean de Sainte-Barbe, Walter dit Poilhes et Colin li Floirs del Savenier, clerc.

Archiprêtre de Liége : Thiri.

Cartul. A, fol. 191. — Cartul. IV, fol. 211 v°.

186. — 1301, 11 mars. — *A° Dom. XIII^c, sabato post dominicam Oculi.*

Thierry, archiprêtre de l'église Notre-Dame de Liége, donne un vidimus des actes analysés ci-dessus, sous la date du 25 avril 1290.

Cartul. IV, fol. 236.

187. — 1301, 19 mai. — *Datum a° Dom. mill. trecent. primo, feria sexta ante Penthecostes.*

Le chapitre de Saint-Lambert fait savoir que, par-devant Pierre d'Awans, notaire, Jean de Roloux (*Rolues*), chapelain en l'église Saint-Denis et Renekin, son frère, reconnurent avoir vendu au chapitre de Sainte-Croix trois bonniers et trois verges grandes de terre entre Roloux et Noville en Hesbaye, en lieu dit à Riweal.

Cartul. A, fol. 191. — Cartul. IV, fol. 211.

188. — 1301, août.

Thomas de Laminne, chevalier, prend à bail de six ans les terres que l'église Sainte-Croix possède à Bovenistier, pour 106 muids d'épeautre annuellement.

Cartul. A, fol. 182 v° (s. m.). — Cartul. IV, fol. 88 (id.).

189. — 1302, 24 avril. — *A° Dom. mill. trecent. secundo, in vigilia beati Marchi ewangeliste.*

Jean de Ferires, chapelain de Sainte-Croix, et Jean de Sainte-Barbe (au nom de l'autel de feu sire Tilman de Rulemonde, chanoine de Sainte-Croix) font mesurer par deux arpenteurs nommés Jean de Voroux (*Vorue*) et Arnoul de Nederheim, les terres de l'église Sainte-Croix et celles de l'autel Saint-André situé dans la même église, sises à

Borlez, en présence des maire et échevins de Vaux, de Godefroid, écuyer, fils de feu Renier de Borlez, chevalier, et de Lambert Dame Contesse.

Cartul. A, fol. 165. — Cartul. IV, fol. 63.

190. — **1302**, 22 août. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. secundo, feria quarta ante Bartholomei apostoli.*

Maître Lambert, doyen, et tout le chapitre de Sainte-Croix déclarent que Jean de Hollogne, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Jean-Évangéliste, leur a donné cinq bonniers de terre à Wonck, pour une rente viagère de douze muids d'épeautre et moyennant des fondations d'anniversaires et des distributions aux églises de Liers, Vottem, Milmort, Rocour, Saint-Christophe à Liége, Hollogne, Saint-Séverin à Liége, etc.

D'après une note, faisant suite à cette charte, Robert de Limont, chanoine de Sainte-Croix, fut investi de ces terres, sises au lieu dit « retro silvam de Locke », à Hardrimont et ailleurs.

Cartul. A, fol. 71 v°. — Cartul. V, fol. 84.

191. — **1303**, 3 février. — *A° ejusdem M°CCC° secundo, in crastino Purificationis beate Marie virginis, in capitulo nostro generali.*

Renouvellement d'un ancien statut au sujet de l'assistance des chanoines aux matines et aux autres offices.

Reg. 50, fol. 4 v°. — Reg. 51, fol. 5. — Reg. 52, p. 10. — Reg. 14, fol. 38 v°.

192. — **1303**, 25 juillet. — *Dat. a° Dom. M°CCC° tertio, in die sanctorum Jacobi et Christophori.*

Les chapitres des églises de Liége s'engagent à n'accorder

ni paix ni trêve au duc de Brabant, au sujet des biens que celui-ci leur avait enlevés.

Cartul. II, fol. 291 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 14 v°.
Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 337.

193. — **1304**, 4 mai et **1305**, 15 janvier. — *Act. et concessum in capitulo nostro generali, in crastino Inventionis Sancte Crucis et datum feria VIa post octavas epiphanie Domini a° CCC°IIIIto.*

Jean, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix, à la demande du chanoine Thomas de Linsem, affranchissent la maison claustrale dudit Thomas de la servitude dont elle était grevée de servir de prison pour les délinquants, tant chanoines que chapelains.

Cartul. A, fol. 209. — Cartul. I, fol. 34 v°.

194. — **1304**, 13 juin. — *Dat. a° Dom. M°CCC° quarto, sabbato post festum beati Barnabe apostoli.*

Le chapitre de la cathédrale de Liége déclare qu'il partagera, avec les églises secondaires, les subventions qu'il pourrait obtenir pour repousser les injures du duc de Brabant.

Cartul. II, fol. 292. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 14 v°.
Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 337.

195. — **1304**, 6 août. — *A° nat. ejusd. mill. trecent. quarto, indictione secunda, sexta die mensis augusti.*

Des difficultés s'étant élevées entre Gerlache, chantre de

Sainte-Croix, Jean, doyen de la même église, d'une part, et Walter, curé de Surré (*Sureya*), d'autre part, les parties confièrent la décision arbitrale de leur différend à Wéri, curé de Bertogne, Philippe, curé de Sibret (*Sebres*) et Conon, prêtre de Longvilly (*Longa villari*). Ceux-ci décident que le curé de Surré doit renoncer à son procès et payer au chantre et au doyen de Sainte-Croix une pension annuelle de quarante muids de seigle sur les revenus des dîmes de sa paroisse. Les parties acceptent la décision des arbitres.

Témoins : maître Jean de Saint-Trond, Thomas de Linsen, Francon de Verlennes, maître Gilles de Chinstrée et Renard, chanoines de Sainte-Croix. Notaire : Henri de Gelre.

Cartul. A, fol. 305. — Cartul. III, fol. 313 v°.

196. — **1304, 14 décembre.** — *Dat. a° Dom. XIII^c^ quarto, in crastino beate Lucie virginis.*

L'official de Liége charge le notaire Henri de Gelre de recevoir les actes de renonciation qu'entendent faire, au profit de la collégiale Sainte-Croix, Julienne, veuve de Huard de Hollogne-sur-Geer, et Jean, son fils.

Cartul. IV, fol. 37 v°. — Reg. 15, fol. 223.

197. — **1304, 14 décembre.** — *Act. a° Dom. XIII^c^ quarto, in crastino beate Lucie virginis, hora summe misse, in ecclesia Leodiensi.*

L'official de Liége fait savoir que Julienne, veuve de Huward de Hollogne-sur-Geer, réalliée à Libert de Villers, ainsi que Jean, fils infirme desdits Huward et Julienne,

ont ratifié la vente de deux bonniers et treize verges grandes de terre arable, au territoire de Hollogne-sur-Geer, faite par leur époux et père à la collégiale Sainte-Croix. Représentaient le chapitre : Lambert de Waroux et Renard de Dave, chanoines de Sainte-Croix.

Témoins : Libert de Villers susdit, Marie de Fur et Agnès de Meeffe, béguines. Notaire : Henri de Gelre, clerc.

Cartul. IV, fol. 37. — Reg. 15, fol. 222 v°.

198. — **1304.**

Le chapitre de Sainte-Croix achète à la veuve de Renward de Vaes un demi-bonnier de terre à Voroux lez-Bierset.

Texte perdu. Analyse dans le cartul. A, fol. 197 v° et dans le cartul. IV, fol. 295.

199. — **1305**, 21 juin, à Liége. — *Dat. Leodii, a° Dom. mill. trecent. quinto, feria secunda post festum Sacramenti.*

Jean, doyen de Sainte-Croix, fait savoir qu'au mois d'août 1304, il a ratifié, en présence de Gerlache, chantre de Sainte-Croix, et de Henri de Gelre, tabellion public, et qu'il confirme de nouveau la sentence arbitrale du 6 août 1304, prononcée entre lui et le curé de Surré.

Cartul. A, fol. 305 v°.

200. — **1305**, 15 septembre. — *A° Dom. M°CCC° quinto, in crastino Exaltationis Sancte Crucis..., in generali capitulo.*

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix portant que

chaque chanoine doit apporter au chœur les livres nécessaires, etc.

Reg. 50, fol. 5. — Reg. 51, fol. 6 v°. — Reg. 52, p. 13. — Reg. 14, fol. 39 v°.

201. — **1305**, 24 octobre. — *In generali capitulo nostro quod est in crastino beati Severini sub eodem anno (1305).*

Ordonnance du chapitre au sujet de l'assistance aux vigiles et aux messes des morts.

Reg. 14, fol. 39 v°. — Reg. 50, fol. 5 v°. — Reg. 51, fol. 7. — Reg. 52, p. 13.

202. — **1305**, 24 octobre (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chanoines qui garderont le chœur en remplacement d'absents ou de négligents.

Reg. 14, fol. 39 v°. — Reg. 50, fol. 6 v°. — Reg. 51, fol. 9 v°. — Reg. 52, p. 17.

203. — **1305** (latin).

Anselme de Blehen, écuyer (devenu plus tard chevalier), père de Pierre de Blehen, chevalier, reçoit l'investiture de terres sises à Abolens, et tenues précédemment par sire Jean Morealz.

Texte perdu. Analyse dans le Cartul. A, fol. 162 et dans le Cartul. VI, fol. 174.

204. — **1307**, 12 octobre (latin).

L'official de Liége fait savoir que Jean, prêtre, curé d'Ellemelle, a donné en accense au chapitre de Sainte-Croix la dîme d'une maison et d'une cour à Ellemelle (*Mella*), que fit bâtir Jean Buvons, oppidain de Huy.

Chanoines de Sainte-Croix : Gerlache, chantre, et maître Jean de Saint-Trond.

Témoins : Jean de Ferires et Baudouin de Saint-Séverin, prêtres, chapelains, et Jean, claustrier ou huissier du chœur de Sainte-Croix. Notaire : Jean Custodis, clerc de la cour de Liége.

Cartul. III, fol. 13 v°. — Reg. 15, fol. 514. — Cfr. Cartul. A, fol. 248 v°.

205. — **1308**, 30 septembre. — *A° Dom. XIII^c VIII°, in vigilia beati Remigii.*

Épitaphe de Stassin de Villeir, boulanger, fondateur de l'autel de Saint-Jacques, en l'église Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 60. — Cartul. VII, fol. 206.

206. — **1308**, 9 novembre. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. octavo, sabato post festum beati Huberti.*

L'official de Liége fait savoir que Fastré de Waleffe-le-Château (*Walevia castri*) et Oston, son fils, ont reçu à stuit de douze ans, de maître Makarius, chanoine de Saint-Lambert, cinq bonniers de terre sis au territoire de Waleffe.

Témoins : Lambert, chapelain du chanoine Makarius, et maître Jean, notaire du chapitre de Saint-Lambert. Notaire : Lambert de Lens, clerc de la cour de Liége.

Cartul. A, fol. 164. — Cartul. IV, fol. 69.

207. — **1309**, 10 février. — *L'an XIII^c VIII, le Xe de febvrier.*

Gérard d'Oscein, doyen, et le chapitre de Saint-Denis à Liége font savoir que Ansealz dit Chiney, bourgeois de Liége, et dame Cathon, sa femme, ont transporté à sire

Thiry de Restealz, chanoine de Saint-Denis, une maison qu'ils tenaient dudit chapitre, située en la paroisse Sainte-Aldegonde, à Liége, qui appartint à feu maître Libert de Nautules, joignant, d'une part, à la maison de Henri de Montfort, chanoine de Saint-Denis, et d'autre part, à la maison de feu Gilles des Béghines, aussi chanoine de la même église.

Cartul. I, fol. 247 v°.

208. — **1309**, 3 mai. — *Dat. a° Dom. XIII^c nono, sabbato post dominicam Cantate.*

L'official de Liége charge son notaire, Henri de Gelre, tabellion public, de recevoir l'acte des conventions à intervenir entre le chapitre de Sainte-Croix et Wotul de Longchamps, écuyer.

Cartul. IV, fol. 6 v°. — Reg. 15, fol. 232.

209. — **1309**, 5 ou 6 mai [1]. — *Dat. a° Dom. XIII^c IX, in crastino dominice Vocem..., indictione septima, currente sexta die mensis maii.*

L'official de Liége fait savoir que Jean de Bovinia, doyen, sire Gerlache, chantre, et le chapitre de Sainte-Croix ont donné en lansage à Walter dit Wotuel de Longchamps, écuyer, le moulin à eau sis à Waremme, près du Pont, avec la cour et la brassine adjacentes, etc., moyennant vingt muids d'épeautre de Hesbaye annuellement.

Témoins : Simon, Baudouin, Godefroid, Godefrin, prêtres et chapelains de Sainte-Croix. Notaire : Henri de Gelre.

Cartul. IV, fol. 5. — Reg. 15, fol. 230 v°.

---

(1) Le lendemain du dimanche où l'on chante *Vocem* était le 5 mai, jour des Rogations.

210. — **1309**, 6 mai. — *Dat. a° Dom. XIII° IX, feria tertia ante ascensionem Domini.*

Thibaud, évêque de Liége, approuve la convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et Wotul de Longchamps, écuyer (voir n° 209). Les douze livres parisis mentionnées en ladite convention doivent être employées à l'achat d'un autre héritage, du gré de maître Walter de Marguelh, chanoine de Saint-Lambert, délégué à cet effet.

Cartul. IV, fol. 6 v°. — Reg. 15, fol. 232.

211. — **1309**, 2 septembre. — *A° Dom. mill. CCC° IX°, in crastino beati Egidii, in capitulo generali.*

Ordonnances capitulaires relatives à la garde du chœur, les jours fériés.

Reg. 50, fol. 6 v° et 7 — Reg. 51, fol. 10. — Reg. 52, p. 17.

212. — **1309** (latin).

L'official de Liége fait savoir que Gilles, curé d'Ellemelle, a donné en accense au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Philippe et Constant, la dîme lui appartenant sur la maison édifiée à Ellemelle (*Mella*) par Jean dit Buvons, opidain de Huy, et appartenant au douaire de son église.

Cartul. A, fol. 248 v°, 262. — Cartul. III, fol. 8.

213. — **1310**, 5 avril. — *L'an de grasce milhe trois cens et IX, le dymenge devant le florye paske.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean de Buisson, « li xhohiers », a transporté à « sire Helias, li preistes », son beau-frère, une rente de deux muids d'épeautre hypothéquée sur une terre sise à Houtain-Saint-Siméon, derrière le cortil de la dame de Boursoir.

Maire : « Gilons Craistans ». « Homes delle Cyse Dieu en cuy warde chu fu mis a savoir sunt Gerars de Riwechons, Johans d'Awans, Goffins li Beaulz, clers, et plusseurs autres ». Archiprêtre de Liége : « Monsaingneur Thiri ».

Cartul. A, fol. 75 v°. — Cartul. V, fol. 126 v°.

214. — **1310**, 11 août. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. decimo, feria tertia ante assumptionem beate Marie Virginis.*
Thibaud, évêque de Liége, à l'exemple de Jean de Flandre, son prédécesseur, concède à la chantrerie et au décanat de l'église Sainte-Croix quarante muids de seigle annuellement, à prendre sur les biens de l'église paroissiale de Surré. Désormais, le doyen et le chantre tiendront la dîme de Surré et la donneront à ferme, concurremment avec le curé de cette paroisse. Cet acte est donné avec l'assentiment du chapitre de Sainte-Croix et d'Albert « investitus » de Surré.

Cartul. A, fol. 306. — Cartul. III, fol. 314 v°.

215. — Sans date. Après **1310.**
Clauses du testament de sire Hélias de Saint-Servais, chapelain et recteur de l'autel Saint-Eloi en l'église Sainte-Croix ; il laisse à cette église des biens situés à Houtain-Saint-Siméon.

Cartul. A, fol. 76. — Cartul. V, fol. 127.

216. — **1311**, 7 janvier. — *A° nat. Dom. mill. trecent. undecimo, indictione nona, mensis januarii die septima.*
Henri, curé de Surré, ratifie, par-devant le notaire Gilles Frognus, l'ordonnance de Jean de Flandre, évêque de

Liége, au sujet du prélèvement de 40 muids de seigle par an, fait au profit du décanat et de la chantrerie de Sainte-Croix, sur les revenus de l'église de Surré (*Surey*).

« Presentibus Wilhelmo de Bettes, dicte ecclesie Sancte Crucis canonico, Wilhelmo de Chayneez et magistro Nicholao dicto de Sancto Severino, in ipsa ecclesia Sancte Crucis capellanis, ac Johanne claustrario ecclesie ejusdem, testibus ».

Cartul. A, fol. 306 v°. — Cartul. III, fol. 316.

217. — **1311**, 9 janvier. — *L'an de grasce milhe trois cens et dyez, le semedis apres le treme.*

Jean de Hozémont, écuyer, fils de feu Jean, châtelain de Hozémont, fait savoir que Robert li Bolengirs de Roloux transporte à Piron d'Awans, clerc de Thibaud, évêque de Liége, une maison sise à Roloux, devant la maison d'Ernechon, frère de Henri de Roloux « asseis près de Floxhe », et occupée par « Waltiers li bailherous ».

Tenants de Jean de Hozémont : « Jehans d'Aquoche..., sire Jakeme de Corpz..., Simons Auweheaus... et Gérairs de Quartier ».

Cartul. A, fol. 193. — Cartul. IV, fol. 215. — Reg. 15, fol. 216.

218. — **1311**, 21 mars. — *Che fuit fait et doneit l'an de grasce milhe trois cens et dyes, le dymenge qu'on chante Letare Jherusalem.*

Guillaume, sire de Lisen, chevalier, fait savoir que Thirion, Wilhotte et Hanes Li Beaus Amis, fils de feu Arnold de Mont, de Lisen, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Robert de Limont, chanoine de

cette église : 1° sept bonniers de terre sis à Lisen, en lieux dits Cokerealmont, Mortefontaine, Basteilhon « deleis le terre le dame de Crochyes », etc.; 2° une cour sise à Lisen et la grange y édifiée. Le chapitre de Sainte-Croix rend ensuite ces terres en arrentement aux dits frères, moyennant trois muids d'épeautre de rente, plus le cens seigneurial. Ces conventions furent faites devant les maire et échevins du dit seigneur de Lisen, savoir : Maire : « Arnus Hornekeaus ». Échevins : « Thirions fils jadit Stevene de Comblineal, Henris Henrekeaus, Colairs de Warsées, Hermans de Lyesen et Thiris de Mont ».

Wéri, curé d'Ouffet, append son sceau à l'acte.

Cartul. A, fol. 258 v°. — Cartul. III, fol. 46.

219. — **1311**, 29 avril. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. undecimo, feria quinta ante festum beatorum Philippi et Jacobi apostolorum.*

Guillaume d'Ile, archidiacre de Liége, ratifie la charte donnée par Thibaud de Bar, évêque de Liége, le 11 août 1310 (au sujet de la cession faite au décanat et à la chantrerie de Sainte-Croix de 40 muids de seigle sur la dîme de Surré).

Cartul. A, fol. 306. — Cartul. III, fol. 315 v°.

220. — **1311**, 8 juin. — *Faites l'an de grasce milhe trois cens et XI, le mardi devant le Sacramen.*

Le chapitre de Notre-Dame à Huy fait savoir à la cour allodiale de Liége qu'il a vendu à la maison de l'Ile-Notre-Dame dite des Ecoliers à Liége 3 sous de cens dus au dit chapitre, par la dite maison, pour les dîmes et biens qu'elle

tient à Lisen. Gérard Hubin, chanoine et écolâtre de Saint-Martin à Liége et chanoine de Notre-Dame à Huy, est chargé de donner aux Écoliers l'investiture du cens en question.

Cartul. A, fol. 257. — Cartul. III, fol. 42 v°.

221. — **1311**, 25 octobre. — *Che fuit fait et doneit l'an de grasce milh trois cens et XI, le londi devant le feiste sains Symon et sain Jude apostles.*

L'official de Liége fait savoir que, par-devant Lambert de Lens, clerc, notaire de la cour de Liége, messire Libert de Villers-l'Évêque, chevalier, fils de feu monseigneur Eustache de Villers, chevalier, a transporté à Renard de Blarey, chanoine de Sainte-Croix, représentant monseigneur Gerlac, chanoine et chantre de la même église, des terres sises à Odeur, en lieux dits Cornuchamps, Liboulfosse, etc. Ledit Renard rend ensuite ces terres au dit chevalier, moyennant cinq muids d'épeautre de rente.

Maire d'Odeur : Stasselet fils naturel de feu ledit Eustache de Villers, chevalier. Échevins : « Henris Hauchepanneais, Lambiet d'Odeur, Godefrins de Derier l'Aytre, Gérair de Tilhice, Hanons delle Tombelle de Naveroules et Libiers condist Borars ». Dame Maroie, femme de Libert de Villers, approuve la convention.

Témoins : « sire Antones de Vileir, prestre, li fils Hanien et Jamoles li filhastres Pailheteaulz ».

Cartul. A, fol. 91.

222. — **1311**, 30 octobre. — *Datum et pronuntiatum a° Dom. mill. trecent. undecimo, sabbato post festum beatorum Symonis et Jude apostolorum.*

Un débat s'étant élevé entre Pierre, recteur de l'église de

Freeren, et le « matricularius » de la même église, le premier prétendant que le second devait, de sa part, exécuter les ordres des juges ecclésiastiques dans la paroisse, en citant les habitants, etc., ce que le second refusait, Percheval de Carreto, archidiacre de Liége, décide la question en faveur du recteur.

Cartul. A, fol. 27. — Cartul. VIII, fol. 16 v°.

223. — **1312**, 21 avril. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. duodecimo, feria sexta post dominicam qua cantatur Jubilate.*

L'official de Liége fait savoir qu'Elisabeth, épouse de maître Syger, tabellion public, a reconnu que son mari avait vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Robert de Limont et Constant de Bouvignes : 1° deux bonniers de terre sis au territoire de Fize-le-Marsal, l'un derrière le courtil d'Arnuld, frère de ladite Elisabeth, et l'autre en lieu dit vers les pirois; 2° deux muids d'épeautre de rente hypothéqués à Fize.

Notaire : Lambert de Lens.

Cartul. A, fol. 126 v°. — Cartul. VII, fol. 94.

224. — **1312**, 22 avril. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. duodecimo, sabbato post Jubilate.*

L'official de Liége charge Baudouin de Ferme, clerc de la cour de Liége, de recevoir les actes de reconnaissances, donations, renonciations, etc., qu'entend faire Haska, épouse de Henri Moreilhon de Bovenistier, en faveur du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 183 v°. — Cartul. IV, fol. 89 v°.

225. — **1312**, 23 avril. — *Dat. a° Dom. M° trecent. duodecimo, dominica qua cantatur Cantate.*

Perceval de Carreto, archidiacre de Liége, fait savoir que Bertrand, recteur de la chapelle d'Heur-le-Tiexhe, ayant résigné son bénéfice, pour l'échanger contre la marguillerie de l'église de Freeren, les habitants d'Heur lui ont nommé comme successeur Gérard, clerc de Neerwinden (*Wynde inferiori*). Cette signification est faite spécialement au chapitre de Sainte-Croix, qui devait présenter à l'archidiacre le candidat choisi par les habitants d'Heur.

Cartul. A, fol. 20. — Cartul. VIII, fol. 5 v°.

226. — **1312**, 24 avril. — *A° Dom. mill. trecent. duodecimo, feria secunda post dominicam qua cantatur Cantate.*

L'official de Liége fait savoir que, par-devant Baudouin de Ferme, clerc de la cour de Liége, Haska, épouse de Henri de Bovenistier dit Moreilhon, a reconnu que son mari avait vendu au chapitre de Sainte-Croix un bonnier de terre dite « tirchaus », sis à Bovenistier, en lieux dits Hierlamont, alle voie de Frayneal, etc.

Témoins : Abraham dit Brandelot et Amel Melereal de Bovenistier.

Cartul. A, fol. 183 v°. — Cartul. IV, fol. 89 v°. — Cartul. VIII, fol. 5 v°.

227. — **1312**, 1er juin. — *Faites et donneez l'an de grasce milh trois cens et XII ans, le judit apres le feiste delle Sacrament.*

Jakemain de Trinant, prévôt de la Roche, déclare que l'enquête faite, à la demande du chapitre de Sainte-Croix,

du gré de Béatrix, comtesse de Luxembourg, et de Henri delle Croix, sénéchal du Luxembourg roman, par Henri, doyen du concile de Bastogne, curé d'Ortho, et messire Gérard de Bastogne, chevalier, a démontré que tous les habitants de Bertogne payant une gerbe d'avoine de dîme devaient au comte de Luxembourg le service dit porcherie, alias porterie, sauf le maire de Bertogne et le doyen. Les résultats de l'enquête furent rapportés au château de la Roche, en présence de Henri le sénéchal et de Guillaume de Montaingne, chevalier.

Cartul. A, fol. 293. — Cartul. III, fol. 228.

228. — **1313**, 14 février. — *Che fuit fait et ordineit pardevant nos, a Harstalle, l'an de grasce milhe trois cens et dose, le jour delle feiste sains Valentin, Vitale, Fenicule et Zenon martirs, a XIIII jour de feverier entran.*

Les bailli, maire et échevins de la franche ville de Herstal donnent à sire Thomas de Linsen, chanoine de Sainte-Croix, l'investiture d'un muid d'épeautre de rente, acquis par lui à Jean Startis de Wandre et à Marie, sa femme, sur leur maison sise à Wandre et sur le pré joignant à leur cour. Le sceau de la franche ville de Herstal fut appendu à l'acte.

Cartul. A, fol. 82. — Cartul. V, fol. 226.

229. — **1313**, 4 mai. — *Dat. a° Dom. M°CCC°XIII°, in crastino Inventionis predicte (Sancte Crucis).*

Le chapitre de Sainte-Croix autorise Jean de Bouvignes, son doyen, à doter l'autel de Saint-Laurent situé à Sainte-Croix, près du grand crucifix, à le conférer seul à son gré, et à se faire enterrer devant ledit autel.

Cartul. A, fol. 314 v°. — Cartul. II, fol. 5.

230. — **1314,** 15 mars. — *A° Dom. mill. CCC° tertio decimo, in medio mensis martii.*

Adolphe, évêque de Liége, et les églises secondaires font savoir que les dits chapitres ont accordé, pour cinq ans, à l'évêque, à l'effet de payer ses dettes et celles de l'église, les revenus de la première année de tous les bénéfices qui viendront à vaquer dans la cité.

Cartul. II, fol. 292. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 15. BCRH, 3e série, t. XIV, p. 337.

231. — **1314,** mars. — *Dat. a° Dom. XIIIc tertio decimo, mense martii.*

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, promet aux églises secondaires que, si elles sont obligées de fournir à un pourvu les fruits de sa prébende, lui, évêque, ne se prévaudra pas de la concession lui faite par les collégiales. (Cf. charte du 15 mars 1314.)

Cartul. II, fol. 293 v°.

232. — **1314,** mars. — *Dat. a° Dom. mill. trecent tertio decimo, mense martii.*

Adolphe, évêque de Liége, promet aux églises secondaires que si un nouveau chanoine meurt avant que l'on ait pu prélever sa chappe sur les fruits de sa prébende, on pourra la prendre sur la portion de l'évêque. (Cf. charte du 15 mars 1314.)

Cartul. II, fol. 293.

233. — Sans date. **1305-1314** (latin).

Les chanoines formant le chapitre de Notre-Dame à Huy

prient le pape Clément V de vouloir conférer un canonicat de leur église à Jacques, fils cadet de Jacques de Liége, ancien bourgmestre de Huy, dont ils connaissent d'autant mieux les qualités qu'il a fréquenté leurs écoles depuis son enfance.

Reg. 14, fol. 179, 179 v°.
Vr AHEB, t. XV, p. 49.

234. — Sans date. Après **1314**.

Formule du serment à prêter par les évêques de Liége, par les chanoines de Liége, les prévôt, doyen, écolâtre, chantre, archidiacres, mambour du pays, maire de Liége, échevins de Liége, et par l'avoué de Hesbaye, lorsqu'il prend l'étendard.

Reg. 14, fol. 88 et 88 v°.

235. — **1315**, 4 mai. — *Sub a° M° CCC° XV, in crastino Inventionis sancte Crucis seu in crastino ipsius capituli continuato.*

Renouvellement d'un statut portant que les chanoines ayant fait leur résidence biennale peuvent obtenir licence, etc.

Reg. 14, fol. 39 v°.

236. — **1315**, 13 mai (latin).

L'official de Liége charge le notaire Guillaume d'Abée de dresser acte des conventions à faire entre le chapitre de Sainte-Croix et Nicolas de Chaineal de Warzée.

Cartul. A, fol. 255.

237. — **1315**, 13 mai.

L'official de Liége fait savoir que Colard de Warzée, dit del Chayneal, a vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Nicholon de Centfontaine, chapelain, grainetier et receveur de cette église, deux muids d'épeautre de rente, qui seront payés annuellement audit chapitre par ledit Colard, et hypothéqués sur des terres sises à Warzée, en lieux dits : aus pierriers, Bawenvaus, etc. Notaire : Guillaume d'Abée.

Témoins : « Johan de Sekegnach, clerc, Hannekin, dit Bolet, Jaquemin, dit Hauerit. »

Cartul. A, fol. 255.

238. — **1315**, mai (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux obsèques des chanoines résidants et aux chanoines mourant sans fonder d'anniversaire.

Reg. 50, fol. 15. — Reg. 51, fol. 30. — Reg. 52, p. 41. — Vr Reg. 14, fol. 39 vo.

239. — **1315**, 8 juin (latin).

L'official de Liége mande à Guillaume d'Abée, clerc, notaire, de dresser acte des conventions à faire entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, sire André, curé de Saint-Hubert, à Liége, et Marie, veuve de maître Évrard de Louvain, avocat en la cour de Liége, exécuteurs testamentaires dudit maître Évrard, d'autre part.

Cartul. A, fol. 142. — Cartul. VII, fol. 147.

240. — **1315**, 8 juin (latin).

L'official de Liége fait savoir que sire André, curé de Saint-Hubert à Liége, et Marie, veuve de maître Évrard de



Louvain, avocat en la cour de Liége, exécuteurs testamentaires dudit maître Évrard, ont vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Renard de Blarey, 12 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur des biens sis à Bovenistier, à Kemexhe et à Momalle, dont le chapitre reçoit l'investiture par les maire et échevins des juridictions respectives. On y trouve mentionnés Gérard de Bovenistier, chevalier; Gontier de Bovenistier, mayeur; Henri, fils du chevalier Henri dit Henriar de Bovenistier; Renier, fils de Gontier de Bovenistier; Abraham dit Brandelot de Bovenistier; feu Louis Pailhet de Kemexhe, écuyer, et Henri, son fils, clerc; Renier dit de la Tour de Kemexhe; Arnuld Wausidre; Libert de Tectis; Jean de Gerre; Jean, fils Hanepoie, clerc; Libert de Streiles, écuyer; Jean, fils de Maton de Momalle; Pierre de Momalle dit de Flouxh; Louis dit le Vowereal de Streiles, etc.

Cartul. A, fol. 141. — Cartul. VII, fol. 144 v°.

241. — **1316**, 26 mars. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. XV°, feria sexta post dominicam qua cantatur Letare Jherusalem.*

L'official de Liége charge le notaire Jean Asson de dresser acte des conventions à faire entre le chapitre de Sainte-Croix et Colard de Warzée.

Cartul. A, fol. 254.

242. — **1316**, 27 mars et 6 avril. — *Actum in capitulo ecclesie Sancte Crucis..., a° Dom. mill. trecent. decimo quinto, sabato post dominicam qua cantatur Letare Jherusalem. Dat. a° Dom. predicto, feria tertia post ramos palmarum.*

L'official de Liége fait savoir que Colard de Warzée a vendu au chapitre de Sainte-Croix 4 muids d'épeautre de

rente, hypothéqués sur 5 bonniers de terre sis à Warzée et entre Lisen et Warzée. Ledit Colard donne ensuite ladite terre en lansage au chapitre de Sainte-Croix, devant sa cour de tenants.

« Presentibus discretis viris magistro Arnuldo de Insula, dominis Johanne olim investito de Braus, Renardo de Blaree, Johanne fratre Balduini dicti Boudin canonici ecclesie Sancti Pauli Leodiensis, dicte ecclesie Sancte Crucis Leodiensis canonicorum, Johanne, dicte ecclesie claustrario, dictis Werrico de Postico, domino Egidio, ejus filio (presbitero), Johanne lu tartier, Wilhelmo de Harstalio et Colino allutario, testibus. » Sont encore mentionnés Gossuin dit Gosseal, échevin de Liége, Pierre d'Outremeuse et Baudouin de Molins, prêtres, chapelains de Sainte-Croix. Notaire : Jean Asson.

Cartul. A, fol. 254 v°.

243. — **1316**, 18 juin. — *Chu fuit fait, ordineit et acordeit l'an de grasce milhe trois cens et sauzes, le venredi devant le feiste sains Johans Baptiste.*

Paix de Fexhe.

Cartul. A, fol. 391. — Cartul. II, fol. 131 v°. — Reg. 14, fol. 101.

Voir Wauters, *Table des diplômes*, t. VIII, p. 629.

244. — **1316**, 20 juillet. — *Actum in villa de Nederhem. Dat. a° Dom. XIIIcXVI°, feria cereris* (1) *ante festum Divisionis apostolorum.*

L'official de Liége déclare que Henri et Stassin, fils de

---

(1) *Cereris* est écrit en toutes lettres, cependant cela me paraît être une erreur de lecture du scribe du xvie siècle, pour *tercia*.

feu Godenul de Wihogne, Arnold Huvenere et Stassin Provendere ont reconnu avoir reçu en accense, du chapitre de Sainte-Croix, une partie de dîme dite de Freeren et une autre partie dite de Nederheim, moyennant 596 muids, 1 setier et 1 1/2 quarte d'épeautre, aux conditions mentionnées dans la présente charte.

Témoins : Walter Pomeler, Nicolas Danielis dit Daelteken. Notaire : Gilles de Louvain.

Cartul. VIII, fol. 89.

245. — **1316,** 17 octobre (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert mande à Pierre d'Awans, notaire public et de la cour de Liége, de recevoir les renonciations et les autres actes que voudraient faire les mayeur, échevins et habitants de Visé, au profit du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 83. — Cartul.V, fol. 246 v°.

246. — **1316,** 17 octobre. — *Che fuit fait devant le peron à Viseit et doneit l'an de grasce MCCC et sase, à dysepteme jour de mois d'octobre.*

Les maire, échevins, synodaux et habitants de Visé vendent au chapitre de Sainte-Croix, pour en consacrer le prix à clôturer leur cimetière, une voie commune en lieu dit de Hautierne, sur la Berwinne, traversant les terres du dit chapitre (1). Le chapitre de Saint-Lambert approuve la convention, au rapport de Piron d'Awans, notaire.

Cartul A, fol. 83. — Cartul. V, fol. 246 v°.

---

(1) Ces terres provenaient de la donation de Notger. Voir charte n° 1.

247. — Sans date. Vers **1316** (latin).

Le chapitre de Notre-Dame à Huy réitère au pape Jean (XXII) la demande d'un canonicat et d'une prébende en cette église, faite auparavant pour Jacques, fils de Jacques de Liége, bourgeois de Huy.

Reg. 14, fol. 179 v°.
Voir AHEB, t. XV, p. 50.

248. — **1317**, 15 juillet. — *A° Dom. mill. trecent. decimo septimo, in die Divisionis apostolorum.*

L'official de Liége mande à Jean d'Embour, clerc, notaire de la cour de Liége, d'intervenir aux actes de transport, renonciation et autres qu'entendent faire Guillaume de Bois, écuyer, et Marie, sa femme, au profit de l'église Sainte-Croix, ainsi qu'aux lansages, etc., que veut faire la même église au profit dudit Guillaume.

Cartul. A, fol. 125 v°. — Cart. VII, fol. 92.

249. — **1317**, 15 juillet. — *Acta fuerunt hec sub quadam tylia apud villam de Fies... Dat. a° a Nativ. Dom. mill. CCC° decimo septimo, in die Divisionis Apostolorum.*

L'official de Liége déclare qu'en présence de Jean d'Embour, notaire, et de la cour jurée que la collégiale Saint-Denis possède à Fize-le-Marsal, Guillaume d'Awans, écuyer, et Marie, sa femme, ont vendu à Renard de Blarey et à Lambert dit Lambreke de Waroux, chanoines de Sainte-Croix, pour leur église, une rente perpétuelle de 6 muids d'épeautre hypothéqués sur ses biens de Fize et que ledit chapitre lui donne ensuite en rendage emphytéotique.

Cartul. A, fol. 125. — Cartul. VII, fol. 90 v°.

250. — **1317**, 29 juillet. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. decimo septimo, feria sexta ante festum Petri ad vincula.*

L'official de Liége charge Pierre le Cornut, notaire de la cour, de recevoir les actes, conventions et transports, que quiconque entend faire au profit de l'église Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 193 v°. — Cartul. IV, fol. 216.

251. — **1317**, 29 juillet. — *L'an de grasce milhe trois cens et dyes sept, le venredit devant le feiste saint Pire awoust entrant.*

L'official de Liége fait savoir que Pierre d'Awans, notaire public et de la cour de Liége, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Wéri de Grâce, chanoine et écolâtre de cette église, d'une maison sise à Roloux (*Rolues*), contre le floxhe, occupée jadis par Walter li Bailherous.

Présents : Jean de Hozémont, écuyer, fils de feu Jean, châtelain de Hozémont, dont l'héritage est mouvant, et ses tenants : « Gérars delle Crois, Ameles de Horion, et Gilons li Cerpentirs de Treistes, filz maistre Gilons le Cherpentiers... et Thirions Sebode le loremiers, citans de Liége » emprunté par Jean de Hozémont à Jean de Nuvis, citain de Liége.

« Che fuit fait à Liége, entre Sainte Marie et Sain Lambert, si furent présens sire Noielz, chappellains en leditte église, Giles li Xhoxhiers, Baduwins li Damoiseaus, Henris li Buns Sires et plusseurs autres. »

Notaire : Piron le Cornut.

Cartul. A, fol. 193. — Cartul. IV, fol. 215.

252. — **1317**, 30 juillet. — *Item le semedis après ensiwant... Che fuit fait à Liége, devant le manson Lowi Poilhon, citain de Liége.*

Adilhe, épouse de Piron d'Awans, confirme le transport fait par son mari le jour précédent.

Témoins : Piron d'Anis, et Maghin de Noville, « damoiselle » de Piron d'Awans.

Cartul. A, fol. 193 v°. — Cartul. IV, fol. 215 v°.

253. — **1317**, 1er août. — La cour allodiale de Liége fait savoir que messire Gérard, sire de Diest, châtelain d'Anvers, chevalier, a cédé à Libert Butoir, chevalier, sire de Clermont et d'Awans, quatorze bonniers de terre allodiale sis à Jeneffe; de ces quatorze bonniers, Libert Butoir en transporte cinq, sis sur le thier entre Jeneffe et Noville, à Henri de Lavoir, citain de Liége.

Maire : Henri delle Boeste, citain de Liége; hommes delle Chise Dieu : Messire Thomas de Diest, chevalier, Guillaume le Damoiseau, Jean Hannosseaz, échevins de Liége, Conrard de Lonchins, Thonnar de Fooz, Raeskin de Haccourt, Simon Mailhair, Henri de Rahier, Alexandre fils de Baudouin le Grand de Saint-Servais, Guillaume de Bolsée, Jakemin Festeal, Lambert de Sur Meuse dit de Chênée, Jean Marteal de Milmorte, Gérard de Metz, Thierry de Jeneffe, Thomas de la Sauvenière, Henri Boduar le scohier, Henri fils le Damoiseau de Flémalle, Henri le Bon Sire, Simon de Hallembaye, Pierre de Waleffe, Gilon Castras, Henri de Pottierue, Henri dit Pilaige, Gilon Quareis.

Archiprêtre de Liége : Henri de Mostier.

Cartul. II, fol. 64 v°. — Reg. 15, fol. 223.

254. — **1317**. — Rendage de la dîme de Crisnée, moyennant 100 muids d'épeautre par an.

Cartul. VII, fol. 19 (s. m.).

255. — **1318**, 8 avril. — *L'an de grasce milh trois cens et dies sept, le semedis après le my quaremme, à savour owyt jours après l'entrée del mois d'avril.*

La cour allodiale de Liége fait savoir qu'Isabelle, fille de la dame de Laminne et veuve de Fastré de Fize, a transporte à Henri, fils de Godenul de Wihogne, une terre sise à Freeren.

Maire : Jean Bottins, citain de Liége. Hommes allodiaux : « Henris delle Boiste, Libiers Wigeneaz, Symons de Flémal, Symons de Halenbay, Bastins d'Yvo, Stassins Provendeer, Michiel de Wihonge, Staskins fis Godenul, Wilheames li Rosseaulz de Wihonge, Johans Bokehos ».

Archiprêtre de Liége : Henri de Mostiers.

Cartul. A, fol. 41. — Cartul. VIII, fol. 48 v°.

256. — **1318**, 24 mai. — *Che fuit fait l'an de grasce milhe trois cens et dise owyt, le merkedi après le dominic ke on chante Cantate.*

Les échevins de la cour des Jones, de l'ordre teutonique, au diocèse de Liége, font savoir que Béatrix de Saint-Johanstrée à Liége, béguine, a donné en aumône à Cathelin, fille de Jean le Cheron, citain de Liége, sa servante et cousine, une terre sise sur la voie de Tongres, au territoire de Millen.

Maire : frère Thomas, recteur de l'église Saint-André à Liége, de l'ordre teutonique, au nom de Jean Moyssart.

Échevins : Jean Moyssart, Thiri li Corbesier et Jean le Barbier des Jones. Masuir et tenant : sire Henri, chapelain en ladite église de Saint-André.

Mambour de Béatrix : Pirons dit Lamboreis de Sur-Meuse, citain de Liége.

Cartul. A, fol. 70. — Cartul. V, fol. 54.

257. — **1318**, 28 juin. — *Che fuit fait et doneit l'an de grasce milhe trois cens et dyesowyt, le vigile delle feiste saint Pierre et sains Paul apostoles.*

Le chapitre de Sainte-Croix confirme l'accord fait entre Jean de Saint-Trond, chanoine de cette église, et maître Lambert d'Arras, avocat en la cour de Liége, au sujet de la « terre delle manson ledit maistre Johan où ens il maint, en notre encloustre », qui « gesoit sour le paroys delle manson ledit maistre Lambert par derier, séante en le basse Savenire à Liége et faisant damarge al dit maistre Lambert ».

Cartul. A, fol. 210 v°. — Cartul. I, fol. 45 v°.

258. — **1318**, 29 juin. — *Che fuit fait et doneit l'an nostre saingnour milhe CCC et dyesowyt, le jour delle feiste sain Pierre et sain Poul apostles.*

Jean de Saint-Trond, chanoine de Sainte-Croix, le chapitre de cette église et Lambert d'Arras, avocat en la cour de Liége, ratifient, devant les Echevins de Liége, l'accord fait entre eux, le jour précédent.

Maire de Liége : Jean Buchars. Echevins : Fastré Bareis, Jean de Lardier, Guillaume de Flémalle, Henri Sutteminne et Gilles Becherons.

Cartul. A, fol. 210 v°. — Cartul. I, fol. 46.

259. — **1318**, 5 août. — *Dat. a° Dom. mill. trecent XVIII°, sabbato post Petri ad Vincula.*

Guillaume d'Ile, archidiacre de Liége, déclare que quand, par suite d'intempérie, de guerre ou d'incendie, les revenus de la cure de Surré ne monteront pas à 20 muids de seigle, on déduira ce qui manquera des 40 muids attribués à la chantrerie et au décanat de Sainte-Croix ; si, malgré les calamités, les revenus de la dite cure s'élèvent à 20 muids, aucune déduction ne sera faite aux dits doyen et chantre.

Cette déclaration est ratifiée par le chapitre de Sainte-Croix et par Pierre, curé de Surré.

Cartul. A, fol. 306 v°. — Cartul. III, fol. 316 v°.

260. — **1318**, 28 décembre-**1319**, 15 janvier. — *Hec autem omnia et singula facta fuerunt in villa Tongrensi, a° Dom. mill. trecent. XVIII°, feria quinta post Nativitatem Domini..... Hec autem acta fuerunt in villa Tongrensi, anno predicto, feria secunda post octavas epiphanie Domini .... Datum anno predicto et diebus predictis.*

L'official de Liége déclare que Libert Botair de Russon et Catherine, sa femme, ont vendu à sire Baudouin de Mollins, chapelain de Sainte-Croix, 7 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur des terres sises 1° à Piringen (*Pirenges*), « juxta magnam salsam supra calciatam, in justicia, districtu et francisia Tongrensibus », mouvant de la cour du prévôt de Widoye ; 2° entre Reepen et Vry-Herne, « supra montem de Papenberghe », mouvant de la cour de Rixingen ; 3° dans le territoire de la « villa » de Stoke, entre Stoke et Spelebruke, mouvant de la cour de Hardelingen, qui est située entre Werm et Hern-Saint-Hubert.

Jean de Sabuleto, notaire. Les actes de chacune des juridictions sont transcrits; celui de la cour de Hardelingen fut passé le lundi après les octaves de l'Épiphanie 1319.

Cartul. A, fol. 67. — Cartul. V, fol. 18.

261. — 1319, 17 mars. — *Ce fut fait l'an de grace mil IIIc et XVIII, le samedy le jour del Sainte Gertrude en mey marce.*

L'official de Liége fait savoir que le chapitre de Sainte-Croix a donné à ferme à Pierre de Villers, la partie de la grosse dîme de Freeren dite le membre d'Heur-le Tiexhe, moyennant 107 muids d'épeautre annuellement. Conditions.

Témoins : Henri Godenul de Paifves et Jean Duces, citain de Liége. Notaire : Sohier Moreal.

Cartul. VIII, fol. 91.

262. — 1319.

Sire Philippe Bruni reçoit, au nom du chapitre de Sainte-Croix, l'investiture de maisons et cours sises à Molins, près du moulin de Cornillon.

Cartul. A, fol. 201 (s. m.). — Cartul. IV, fol. 317 (id.).

263. — 1320, 23 mars. — *Donneit l'an de grace XIIIc et XIX, le jour delle pasque florie.*

Le chapitre et les chapelains de Sainte-Croix donnent en « lansaige », devant leur cour de tenants, à Gérard de Saint-Pierre, chapelain en l'église Saint-Lambert, à Liége, une maison sise « droict au postice de Saint-Servais, en lieu qu'on dist en Stal », entre la maison de sire Amel le prêtre

et celle de feu dame Ide Godarde, moyennant 25 sols liégeois de cens, applicables, pour une moitié, à l'anniversaire de feu maître Jean Roseal, et pour l'autre, aux chapelains de Sainte-Croix, au profit de leur « armaire ».

Maire : Jean, bâtonnier de Sainte-Croix; tenants : « Gérard de Chapitle, notaire delle court de Liége, Barbeal le Ostelier, Warnons Mobiers, et Duches le Corbesier. »

Cartul. I, fol. 80 v°. — Reg. 15, fol. 124.

264. — **1320**, 10 juin. — *L'an de grasce milh trois cens et vint, dix jours devens resailhmois al entrée.*

La cour allodiale fait savoir que Henri, fils de Godenul de Wihogne, a transporté à Renard de Blarey, chanoine de Sainte-Croix, pour le chapitre, une terre sise à Freeren, «dessous le fons delle Heyme», et entre Russon et Lowaige.

Hommes allodiaux : Jean de Wacommont, Simon de Flémalle, Gilons Castras, Libert Wigeneas, Gilon Quareis et Henri delle Boiste maire.

Archiprêtre de Liége : Piron d'Abeies.

Cartul. A, fol. 41. — Cartul. VIII, fol. 49 v°.

265. — **1320**, 29 juin. — *Che fuit fait et doneit l'an de grasce milhe trois cens et vinte, le jour saint Pire et saint Poul.*

Frère Rogier de Haut-Avesnes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la maison de Haneffe qui appartenait précédemment aux templiers, fait savoir que, devant lui et ses hommes de fief, maître André de Ferires, avocat en la cour de Liége, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Haneffe, chapelain de

cette église, 3 bonniers de terre sis à Domartin, en lieu-dit aus marcelles.

Hommes de fief de la maison de Haneffe : « Messire Johans, vesti de Haneffe, sire Jehans chapellains monsaingneur Thiri de Haneffe, Watiers jadis maires de Haneffe, Balduins li Gentis, Wilhottes de Harduemont, Pirairs ses freires, Henris Bechars, Hanekins de Tombeur et Ernus ses freires ».

Cartul. A, fol. 196 v° et 403 v°. — Cartul. IV, fol. 284.

266. — **1320**, 24 octobre. — *A° Dom. MCCC° vicesimo, crastino dedicationis nostre, in nostro capitulo generali.*

Statut relatif à la première résidence ou résidence biennale.

Reg. 14, fol. 40 v°.

267. — **1320**, 27 octobre. — *A° Dom. M° CCC° vicesimo, die lune proxima sequente dedicationem ecclesie nostre, in nostro capitulo generali.*

Statut relatif au congé accordé aux chanoines pour aller aux études ou pour vaquer à leurs affaires.

Reg. 14, fol. 40 v°.

268. — **1320**, 19 décembre. — *L'an de grasce milhe trois cens et vinte, le venredy devant le feiste saint Thomas l'apostle.*

La cour allodiale de Liége fait savoir que Guillaume dit Monclin de Lexhy, frère de Jean Morealz de Horion, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Renard de Blarey, une terre sise sous Labbefosse, vers Jeneffe, joignant à la terre de Henrair Bechair.

Maire : Henri delle Boiste, citain de Liége ; hommes allodiaux : « Jehans Boilawe de Jemeppe, Colon le Royteaul de Tyleur, Lambons d'Awans, Jehans li Cokins, Henris dis li Ras, Henris Libon, sires Gilons Quareis et plusseurs autres. » Archiprêtre de Liége : Piron d'Olcis.

Cartul. A, fol. 196. — Cartul. IV, fol. 280.

269. — **1321**, 3 février. — *A° Dom. videlicet M° CCC° vicesimo, crastino Purificationis.*

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix déclarant que seuls les chanoines assistant aux matines toucheront les émoluments assignés à cet office.

Reg. 14, fol. 40 v°. — Reg. 50, fol. 5 v°. — Reg. 51, fol. 7. — Reg. 52, p. 14.

270. — **1321**, 4 mai.

Ordonnance capitulaire portant que les chanoines faisant leur première résidence doivent, la plus grande partie de la semaine, prendre leurs repas dans le cloître.

Reg. 50, fol. 4. — Reg. 51, fol. 4. — Reg. 52, p. 9.

271. — **1321**, 19 août. — *Dat. a° Dom. mill. CCC° vicesimo primo, feria quarta post Assumptionem beate Virginis Marie.*

Les chanoines de Sainte-Croix constituent Godefroid de Werve, chanoine et chantre de leur église, pour relever, en leur nom, l'avouerie de Fize-le-Marsal, du seigneur de Reckeim.

Cathédrale Saint-Lambert, Libri chartarum II, n° 17, fol. 16 v°.

272. — **1321**, 20 août. — *Dat. a° Dom. M° CCC° vicesimo primo, vicesima die mensis augusti.*

Gérard de la Marck, seigneur de Reckheim, fait savoir que Godefroid de Werve, chanoine et chantre de Sainte-Croix, a relevé de lui, en fief, au nom de la dite église, l'avouerie de Fize-le-Marsal.

Témoins : Roger de Visé et Godefroid de Borsem, hommes de fief du seigneur de Reckheim, Henri de Peves, Jean, cuisinier dudit seigneur.

Cathédrale Saint-Lambert, Libri chartarum II, n° 16, fol. 16 v°.

273. — **1321**, 2 septembre. — *A° Dom. M° CCC° vicesimo primo, crastino beati Egidii, in nostro generali capitulo.*

Ordonnance capitulaire portant que les chanoines écoliers ne peuvent être émancipés ni ordonnés si ce n'est après avoir été envoyés aux études dans quelque université.

Reg. 14, fol. 40 v°. — Reg. 50, fol. 8 v°. — Reg. 51 fol. 14. — Reg. 52, p. 23.

274. — **1322**, 22 mars. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo primo, feria secunda post Letare Jherusalem.*

L'official de Liége mande à Jean Lamberti de Genone, clerc public et notaire de la cour de Liége, de recevoir les obligations, renonciations et conventions à faire entre Marie, veuve de Gilles de Louvain, clerc, et Gilles son fils, d'une part, et le chapitre de Sainte-Croix, d'autre part.

Cartul. A, fol. 126. — Cartul. VII, fol. 93.

275. — **1322**, 22 mars. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo primo, feria secunda post Letare Jherusalem.*

L'official de Liége fait savoir que Marie, veuve de Gilles de Louvain, clerc, et Gilles, son fils, ont vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Lambert de Waroux, deux muids d'épeautre de rente hypothéqués à Fize-le-Marsal, moyennant 26 livres de petits tournois.

Cartul. A, fol. 126. — Cartul. VII, fol. 92 v°.

276. — **1322**, 3 avril. — *Ce fut faict et donneit l'an de nostre saingneur XIII^c et XXI, le samedy devant pasques florie.*

Les échevins de Liége font savoir que Gielon dit Dagar de Saint-Séverin, Jean de Vaulx, le sellier, et Clément dit Clamineaux le lairemier, tenants empruntés, ont attesté que le mercredi précédent, Martin delle Palhier avait donné en « lansaige » à Piron Solo, la maison et la porte par devant, sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége, derrière la maison de Jean de Haccourt.

Maire de Liége : Jean Buchar; échevins : Pierre Boveauz, Jean de Lardier, Jean Hanozeaus de Thienes, Gérard Nadon et Gilles de Muchey.

Cartul. I, fol. 144 v°.

277. — **1322**, 6 avril. — *A° Dom. XIII^c XXI, die sexta aprilis.*

Les exécuteurs testamentaires de maître Jean Pinguis relèvent de l'église Sainte-Croix, une brasserie sise en la Sauvenière, à Liége.

Cartul. I, fol. 230 (texte incomplet).

278. — **1322**, 23 mai. — *Ce fut l'an de grace XIII^c XXII, ledimenge après l'Ascension nostre Saigneur.*

Wauthier de Barevilhe, chanoine de Sainte-Croix, au

nom du chapitre de cette église, relève de sire Hugues de Haneffe, sire de Roumont (*Rumont*), l'avouerie de Bertogne.

Wauthier, curé de Roumont, se présente comme fondé de pouvoir de Hugues de Haneffe.

Hommes de fief : Godefrin Chevalier, Johannet de Roumont et Jean Gérard.

Cartul. III, fol. 229 v°. — Reg. 15, fol. 360. — Mention dans le Cartul. A, fol. 293 v°.

279. — **1322**.

Daniel de Freeren, fils de feu Arnold de Paifves, prend à bail la dîme de Freeren, moyennant 280 muids d'épeautre, une aime de vin et un cent de paille.

Cartul. VIII, fol. 90 v° (s. m.).

280. — **1322** (latin).

L'église de Liége se plaint au pape des vexations que lui fait subir Jean de Flandre, comte de Namur.

Reg. 14, fol. 176 v° et 177.
AHEB, t. XV, p. 8.

281. — **1323**, 3 février. — *A° Dom. M°CCC° vicesimo secundo, crastino purificationis beate Marie virginis.*

Statut au sujet de la « licentia » expirant à la Saint-Gilles.

Reg. 14, fol. 41.

282. — **1323**, 10 février. — *Acta fuerunt hec et concordata a° Dom. mill. trecent. vicesimo secundo, die decima mensis februarii.*

Convention faite entre la cathédrale et les églises secondaires contre Jean de Flandre, comte de Namur.

Cartul. II, fol. 293 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 16.
B. et S., t. III, p. 240.

283. — **1323**, 22 février. — *Dat. sub sigillo nostro, a° Dom. M°CCC° XXII°, die martis post Reminiscere.*

Adolphe, évêque de Liége, fait savoir aux chapitres des églises cathédrale et collégiales de Liége qu'il approuve la taxe imposée par eux sur le clergé pour soutenir leur procès contre le comte de Namur.

Cathédrale Saint-Lambert, charte originale n° 555. — Cartul. II, fol. 294 v°. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 17.
B. et S., t. III, p. 243.

284. — **1323**, 8 mars. — *Dat. et act. a° Dom. mill. trecent. vicesimo secundo, die VIII^a mensis martii.*

Les chapitres des églises cathédrale et collégiales de Liége comminent des peines contre les chapelains qui refusent de contribuer à la taxe imposée sur le clergé pour la défense de ses biens et de ses droits, contre les entreprises du comte de Namur.

Cartul. A, fol. 368. — Cartul. II, fol. 182.
B. et S., t. III, p. 244.

285. — **1323**, 22 mars. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo secundo, feria secunda post ramos palmarum.*

Adolphe de la Marck ordonne au chapitre cathédral de

punir Henri de Petersheim, chanoine de Saint-Lambert, des crimes dont il est accusé.

Cartul. A, fol. 364 v°. — Cartul. II, fol. 245. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 26 v°.

286. — **1323**, 20 juillet. — *Dat. eod. a° (1323 n. st), in festo beate virginis Margarete.*

Adolphe de la Marck révoque l'ordre donné par lui, le 22 mars précédent, au sujet d'Henri de Petersheim.

Cartul. A, fol. 364 v°. — Cartul. II, vol. 245. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 26 v°.

287. — **1323**, 21 juillet. — *Dat a° Dom. mill. trecent. vicesimo tertio, die jovis post Divisionem apostolorum.*

L'official de Liége donne un vidimus des lettres d'Adolphe de la Marck, des 22 mars et 20 juillet 1323, analysées ci-dessus.

Cartul. A, fol. 364. — Cartul. II, fol. 245. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 26.

288. — **1323**, 21 juillet. — *Faites et donées l'an de grasce milhe trois cens et vint trois, le vigile delle feiste Nostre Dame Magdalene.*

Le chapitre de Sainte-Croix donne en rendage, par-devant sa cour de tenants, à dame Maron, veuve de Henri de Beures, une cour et assise séant à Lowaige, près de la voie qui tend d'Otrange à Coninxheim.

Cartul. A, fol. 102 v°.

289. — **1323**, 31 juillet. — *L'an de grace XIII^c et XXIII, la nuict delle feste sainct Pierre aoust entrant.*

Gertrude de Meers, veuve de Gilles Rigau, échevin de Liége, fait savoir que, par-devant sa cour jurée, dame Maroie, veuve de Gilon de Louvain, a cédé à Martin de Pailhier, le meunier, citain de Liége, l'usufruit qu'elle avait en la sixième part d'une maison dite de Pommeroule, sise à Saint-Hubert, à Liége, entre la maison de sire Jean de Saint-Trond et celle de Lambert le Febvre. Après quoi, Gilson, fils de Gilon de Louvain et de ladite dame Maroie, fait transport au même Martin, du tiers qui lui appartient en l'immeuble susmentionné.

Maire : sire Henri de Chock, prêtre.

Cartul. I, fol. 145. — Reg. 4, fol. 186 v°.

290. — **1323**, 29 novembre. — *Ces œvres furent faictz l'an de grace XIII^c^ et XXIII, la nuict delle Sainct Andrier.*

Béatrix, veuve de Goffin delle Cambge, citain de Liége, fait savoir que, par-devant sa cour de tenants, dame Maron, veuve de Gilon de Louvain, a transporté à Martin de Pailhier, le meunier, l'usufruit qu'elle avait en sa part de la maison de Pommeroule, sise à Saint-Hubert, à Liége, moyennant trois deniers de cens annuel; après quoi, Gilson, fils de feu Gilon de Louvain et de ladite dame Maron, cède au même Martin la part qui lui appartient dans ladite maison.

Cartul. I, fol. 146. — Reg. 4, fol. 187 v°.

291. — **1324**, 5 janvier. — *Dat. a° Dom. M° CCC° vigesimo tertio, in die octavarum beati Johannis evangeliste.*

L'official de Liége fait savoir que Simon, fils de Walter de Lixhe, a vendu à Nicolas, chapelain de Sainte-Croix, une rente hypothéquée sur une maison à Lixhe.

Témoins : maître Gérard « de Transitu in Leodio », recteur des écoles et chapelain de Sainte-Croix, Jean Barbeal, Jean de Salm.

B. et S., t. III, p. 265.

292. — **1324**, 19 mars. — *Chu fuit fait et doneit l'an de grasce milhe trois cens et vint trois, dies nuefh jours de mois de marche à l'entrée.*

Hugues de Haccourt, changeur et citain de Liége, donne en arrentement à Pirechon de Selve, clerc, sa maison sise à Saint-Laurent lez-Liége, joignant à la cour de feu Jean de Lamines et à la cour de Gilon Primas, ainsi qu'une ruelle sise au-dessus du jardin, qui va sur la fontaine Sainte-Marguerite, entre la tenure dudit Jean de Lamines et celle de la dame de Kokerule; indication de certaines servitudes de passage.

Cartul. A, fol. 232. — Cartul. I, fol. 202.

293. — **1324**, 4 mai. — *A° Dom. M° CCC° vigesimo quarto, in crastino Inventionis Sancte Crucis, in nostro capitulo generali.*

Le vice-doyen et les chanoines de Sainte-Croix accordent à leur confrère Jean de Nucerio, « physicus », le gros de sa prébende pendant huit ans, qu'il se rende ou non aux études de théologie. Conditions mises à cette faveur.

Reg. 14, fol. 41.

294. — **1324**, 19 mai. — *Act. et dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo quarto, sabato post dominicam cantate.*

L'official de Liége fait savoir que Marie, veuve de Henri de Beures, a ratifié la convention avenue, le 21 juillet 1323,

entre elle et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet d'une maison sise à Lowaige.

Cartul. A, fol. 103.

295. — **1324**, 10 juillet. — *Dat. a° Dom. XIII^c XXIIII, decima die mensis julii dicentis gallice fenailmois.*

L'official de Liége mande à Gilles Quareit, notaire, d'intervenir à l'acte analysé sous le numéro suivant.

Reg. 15, fol. 283 v°.

296. — **1324**, 11 juillet. — *En l'an delle nativiteit nostre Saigneur XIII^c et XXIIII, le indiction setteme et le XI jour de mois de jullet condist fenailmois.*

L'official de Liége fait savoir que Marguerite de Charnoir, du consentement de Godefroid de Mulant, écuyer, son mari, a vendu à Clémence, veuve de Jean de Neuvice, le quart d'une vigne dite de Saint-Jacques, située à Vivegnis, près de la vigne de Conrard de Saint-Johanstrée, mouvant de la cour de l'abbaye de Saint-Jacques à Liége, et le quart d'une autre vigne située au lieu dit Outre-les-Monts lez-Liége, mouvant de la cour de Catherine Chabot et de Clémence, épouse de Jean de Neuvice.

Notaire : Gilles Quareit.

Cartul. V, fol. 302 v°. — Reg. 15, fol. 283.

297. — **1324**, 4 août.

L'official de Liége charge maître Gérard de Transitu, recteur des écoles de Sainte-Croix et notaire de la cour, de recevoir l'acte et les conventions à faire entre Jean, fils de feu Wotule de Longchamps, écuyer, et le chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 6 v°. — Reg. 15, fol. 232.

298. — **1324**, 5 août.

L'official de Liége fait savoir que Jean, fils de feu Wotule de Longchamps, écuyer, a relevé du chapitre de Sainte Croix et de sa cour jurée, un moulin à eau sis à Waremme, avec la cour et le « staul de bressine » y adjacents et 2 bonniers de terre sis à Waremme, en lieu dit Chaveal, et sur la voie qui va de Faimes à Bleret, en lieu dit à l'Espinne.

Témoins : Maître Jean de Laminne, avocat en la cour de Liége et Ernars de Longchamps, écuyer.

Notaire : Gérard de Treiste, recteur des écoles de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 7. — Reg. 15, fol. 232.

299. — **1324**, 5 août.

Jean, fils de feu Wotule de Longchamps, relève de la cour jurée de Sainte-Croix les immeubles mentionnés dans la charte précédente.

Maire : Rausien de Tier; tenants : Warnier Mobier, Amelotte de Saint-Hubert, Jean Barbeal, citains de Liége, et Gérard de Chapitle.

Cartul. IV, fol. 7 v°.

300. — **1324**, 13 septembre. — *Dat. a° Dom. mill. CCC° vicesimo quarto, feria quinta post Nativitatem beate Marie virginis.*

Renier li Blavenies et Jean Hanotias de Fize, mambours de l'église et de la paroisse de Fize-le-Marsal, demandent à l'archidiacre de contraindre les habitants de la paroisse de Crisnée, filiale de celle de Fize, au payement de leur quote-part dans les frais de réparation de la tour et des murs de l'église de Fize.

Cartul. A, fol. 119 v°. — Cartul. VII, fol. 46.

301. — **1324**, 15 septembre. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo quarto, sabato precedente (crastinum Lamberti).*

Perceval de Carreto, archidiacre de Liége, mande au curé de Crisnée de citer ses paroissiens à comparaître à Liége, devant lui, le 18 septembre, pour répondre au libel des mambours de l'église de Fize-le-Marsal.

Cartul. A, fol. 119 v°.

302. — **1324**, 2 octobre. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo quarto, feria tertia in crastino beati Remigii.*

Perceval de Carreto, archidiacre de Liége, fait savoir que Renier le Blaveruel et Jean Hanoteal de Fize, d'une part, sire Eustache, chevalier, Fastré filiâtre de Thierry le Moniot, Wéri fils de feu Nicolas de Crisnée et Jean de Lantremange, mandataires des paroissiens de Crisnée, d'autre part, ont confié à sire François, costre de l'église de Liége, maître André de Ferires et Guillaume d'Heure (*de Oere*), avocats de la cour de Liége, la décision arbitrale de leur différend.

Cartul. A, fol. 120. — Cartul. VII, fol. 46 v°.

303. — **1324**, 29 octobre. — *Dat. a° Dom. mill. trecent. vicesimo quarto, feria secunda supradicta (post festum beatorum Symonis et Jude apostolorum).*

Sentence arbitrale de François, costre de Saint-Lambert, Guillaume d'Heure (*de Oyre*), chanoine de Selayn et André de Feriers, avocat en la cour de Liége, dans la cause pendante entre les mambours de l'église de Fize-le-Marsal, Eustache de Crisnée, chevalier, et autres, mandataires des paroissiens de Crisnée. Ces derniers sont condamnés au payement de

leur quote-part dans les frais de réparation de la tour et des murs de l'église de Fize.

Cartul. A, fol. 120. — Cartul. VII, fol. 47.

304. — **1324**, 26 novembre. — *Ce fut faict l'an de grace XIII^c et XXIIII, lendemain delle feste Saincte Catherine.*

Martin del Pailhier, le meunier, fait savoir que, pardevant sa cour de tenants, Lambert de Huy a transporté audit Martin la maison de Pommeroule sise à Saint-Hubert, la porte par laquelle on y entre, le jardinet « et les aysemences qu'il avoit parmy le flage del maison là où il maint Marchant le mangons », moyennant quatre marcs de cens annuel.

Cartul. I, fol. 146 v°.

305. — **1324**, 26 novembre. — *Ce fut faict l'an de grace XIII^c XXIIII, lendemain delle feste saincte Catherine en le mois de novembre.*

Martin del Pailhier, le meunier, donne à trescens perpétuellement devant ses tenants, à Lambert de Huy, une maison et un jardinet que l'on appelle la maison de Pommeroule, sise à Saint-Hubert à Liége, derrière la maison qui se trouve à front de rue (*a front sur le strée*) et qui est occupée par Jacquemot Marchant, le mangon; il cède, de plus, le chemin, la porte et l'entrée qui donne accès à la maison de Pommeroule, etc. Nombreuses conditions mises à cette servitude de passage.

Cartul. I, fol. 147.

306. — **1325**, 2 septembre. — *A° Dom. mill. trecent. vicesimo quinto, in crastino beati Egidii, in nostro capitulo generali.*

Le chapitre de Sainte-Croix décide que chaque nouveau chanoine, à sa réception, doit donner au bâtonnier ou claustrier 40 gros tournois, à moins qu'il ne veuille donner d'avantage.

Cartul. A, fol. 318. — Cartul. II, fol. 52. — Reg. 14, fol. 41. — Reg. 50, fol. 3. — Reg. 51, fol. 3. — Reg. 52, p. 8.

307. — **1325,** 2 septembre (latin).
Statut relatif à la résidence des chanoines.

Reg. 14, fol. 38. — Reg. 50, fol. 3 v°. — Reg. 51, fol. 3. — Reg. 52, p. 8.

308. — **1325,** 2 septembre (latin).
Décision capitulaire portant que le chanoine faisant sa première résidence ne peut dormir hors des cloîtres.

Reg. 14, fol. 38 v°. — Reg. 50, fol. 4. — Reg. 51, fol. 4 v°. — Reg. 52, p. 10.

309. — **1325,** 2 septembre (latin).
Ordonnance capitulaire relative aux chapitres généraux.

Reg. 50, fol. 7 v°. — Reg. 51, fol. 11 v°. — Reg. 52, p. 19.

310. — **1325,** 10 octobre. — *Dat. a° Dom. M° CCC° vicesimo quinto, feria quinta, crastino beati Dyonisii.*
Jean de Flandre, comte de Namur, et ses adhérents nomment des arbitres pour mettre un terme aux querelles qu'ils ont avec le clergé liégeois, au sujet des dommages causés à celui-ci pendant la guerre dudit comte avec l'évêque Adolphe.

Cartul. II, fol. 295. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 17 v°.

311. — **1326**, 2 mars. — *A° nat. Dom. mill. CCC° vicesimo sexto, indictione nona, mensis martii die secunda.*

Les notaires Walthère Punefier, de Liége, Jean dit Pyl, de Tournai et Baudouin Masset, de Namur, publient la sentence arbitrale prononcée entre le comte de Namur et le clergé liégeois.

Cartul. II, fol. 296. — Cartul. du Clergé secondaire, fol. 22.

312. — **1326**, 12 juin. — *L'an XIII^c XXVI, XIIe jour ou mois de resailhe à l'entrée.*

Wilkin et Maron, enfants de feu Gilon de Louvain et de dame Maron, relèvent, par-devant la cour jurée de Gertrude de Meers, veuve de Gilles Rigal, échevin de Liége, leur part de la maison de Pommeroule, sise à Saint-Hubert, à Liége, et en font transport à Martin de Pailhier, meunier, citain de Liége.

Cartul. I, fol. 145 v°. — Reg. 4, fol. 186 v°.

313. — **1326**, 12 juin. — *L'an de grace XIII^c et XXVI, XII jours à l'entrée du mois de resailhe.*

Wilkin et Maron, enfants de dame Maron et de feu Gilon de Louvain, relèvent, par-devant les tenants de Béatrix, veuve de Goffin delle Cambge, citain de Liége, et transportent à Martin de Pailhier, meunier, leur part de la maison de Pommeroule, à Saint-Hubert, à Liége.

Rigolez, fils de ladite Béatrix, appose son sceau, pour sa mère.

Cartul. I, fol. 146 v°. — Reg. 4, fol. 187 v°.

314. — **1326**, 21 juillet. — *L'an delle incarnation nostre saingneur Jhesu christ XIII^c et XXVI, le lundy après la Division des apostles.*

Ottar de Pailhe déclare, devant la cour de Sainte-Croix à Havelange, que toute la menue dîme de Havelange, qui lui appartient, et telle que messire Jean le Sénéchal la possédait auparavant, relève de la cour précitée. Jean le Sénéchal, cité à ce sujet, ne comparaît pas.

Maire : Thomas d'Abée; échevins : Gilles de Malisoux, Jean de Denville, Baudry de Jassoingne, Lambert Moreal del Tourne, et Guillaume Motes, fils de Gilles de Malisoux.

Cartul. III, fol. 107. — Reg. 15, fol. 348.

315. — **1327**, 3 février. — *A° Dom. M° CCC° vicesimo sexto, in crastino Purifications beate Marie Virginis.*

Déclaration du chapitre au sujet de la « curia puerorum », qui doit être payée par les chanoines écoliers se trouvant encore « sub virga ».

Reg. 14, fol. 41 v°. — Reg. 50, fol. 12. — Reg. 51, fol. 22 v°. — Reg. 52, p. 33.

316. — **1327**, 5 avril. — *L'an XIII^c XXVII, le Ve jour du mois d'apvril alle entrée.*

Guillaume le Mangon reçoit, de la cour des tenants de Martin alle Farine, meunier, l'investiture d'une maison appelée le Pommeroul, sise devant le puits, près de Saint-Hubert, à Liége, entre la maison de Coingne, chanoine de Sainte-Croix, et celle de Bernard.

Cartul. I, fol. 148.

317. — **1327**, 4 mai. — *A° Dom. M° CCC XXVII, in crastino Inventionis Sancte Crucis.*

Le chapitre de Sainte-Croix statue que les chanoines qui ne seront pas trouvés résidant à la Saint-Remi, n'auront pas

leur part du vin provenant de la dîme de Saint-Servais, ni la cire s'ils ne résident pas à la Toussaint, ni les chapons, à la Noël.

Reg. 14, fol. 42.

318. — **1327,** 11 octobre. — *L'an de grasce milhe trois cens et vinte sept, le dymenge après le sain Denis.*

Les échevins de Néderheim déclarent que dame Yde, veuve de Renier del Campine, a donné au chapitre de Sainte-Croix, pour les 14 chapelains de Saint-Thomas de Cantorbéry, des terres sises à Néderheim.

Cartul. A, fol. 61. — Cartul. VIII, fol. 181.

319. — **1328,** 6 avril.

Ordonnance de l'évêque Adolphe intitulée : « Statuts communs des laïques ».

Cartul. A, fol. 360. — Cartul. II, fol. 140 v°.
Voir WAUTERS, *Table des diplômes*, t. IX, p. 281.

320. — **1328,** 20 mai. — *Faites et données l'an de grasce milhe trois cens et vint owyt, le venredi devant le Penthecoste, à savour vinte jours devens may al entreiee.*

Les échevins de Néderheim déclarent que Stasse, fils de Libier de Scarpembergh, a donné au chapitre de Sainte-Croix, pour les 14 chapelains qui doivent chanter à l'autel de Saint-Thomas de Cantorbéry situé en l'église Sainte-Croix, sous les cloches, et fondé par Guillaume l'Anglais (*Anglicus*), chanoine de cette église, 28 verges de terre sises au-dessus de Scarpembergh.

Maire : Stasse Provendeer; échevins : Arnus Huveneeir,

Jean de Seluse, Pietre de Hammefleese, Christian de Nederheim, Jacob dit Huene et Jean Pelse.

Cartul. A, fol. 60 v°. — Cartul. VIII, fol. 179 v°.

321. — **1328**, 9 juin. — *L'an XIII^c XXVIII, le jeudy (devant) la feste saint Barnabé apostle, en mois de resailhe.*

Devant les tenants de Gérard Surlet, chevalier, Thiry de Muchet, boulanger, en suite du transport lui fait par Martin de Pailhier, meunier, reçoit l'investiture de la maison delle Pommeroule, à Liége, sise entre la maison de Jean de Saint-Trond, chanoine de Sainte-Croix, et celle de Bernard d'Aiwir.

Cartul. I, fol. 148. — Reg. 15, fol. 188.

322. — Sans date. Après le 4 octobre **1328** (latin).

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, demande au pape le pouvoir de relever les Liégeois de l'interdit.

Reg. 14, fol. 178.
AHEB, t. XV, p. 12.

323. — **1329**, 2 février. — *Anno XXVIII, die purificationis beate Marie Virginis.*

Jean de Herstal, chapelain et grainetier de Sainte-Croix, reçoit l'investiture d'une terre relevant de la cour de Glons-Saint-Lambert, et ayant appartenu à Henri de Paifve.

Cartul. A, fol. 59 v°. — Voir aussi reg. 14, fol. 65.

324. — **1329**, 16 mai.

Les échevins de la ville de Waremme font savoir qu'ils ont mis en garde de loi les œuvres et conditions faisant l'objet de l'acte du 5 août 1324, analysé ci-dessus.

Maire : Gérard Lardinois; échevins : Jean de Horpale, Bertelot le Bolengier, Libert Liboie et Cloes Mambour.

Cartul. IV, fol. 8. — Reg. 15, fol. 233.

325. — **1329,** 16 août. — *L'an de grasce milhe trois cens et vinte nuef, lendemain delle Assumption Nostre Dame.*

Devant la cour de Nederheim, Thomas Moise Malleplume donne au chapitre de Sainte-Croix, pour les chapelains de Saint-Thomas de Cantorbéry, 1 $^1/_2$ bonnier de terre sis à Nederheim; Jean de Herstal, chapelain à Sainte-Croix et procureur du chapitre, rend ensuite ces terres « en lansaige » audit Thomas.

Cartul. A, fol. 61 v°. — Cartul. VIII, fol. 183.

326. — **1329,** 2 septembre (latin). — Statut capitulaire au sujet de la façon dont doivent se préparer les ordonnances et les statuts avant les chapitres généraux.

Reg. 50, fol. 7 v°. — Reg. 51, fol. 12. — Reg. 52, p. 20.

327. — **1329,** 27 novembre. — *L'an dessus dit* (1329), *le lundi après le saint Catherine.*

Jean dit de Rulant de Nederheim donne au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Herstal, chapelain en cette église, pour les chapelains de Saint-Thomas de Cantorbéry, 15 verges de terre sises à Nederheim, en lieux dits à Pinteldris près du pont de terre, derrière la chapelle de Floynes, etc Jean de Herstal les rend ensuite en lansage audit Jean de Rulant.

Cartul. A, fol. 61 v°. — Cartul. VIII, fol. 183 v°.

328. — **1329**, 7 décembre. — *En l'an de grace XIII^c et XXIX, sept jours alle entrée de mois de décembre.*

Arnoul, avoué de Hesbaye, sire de Chaumont, de Lumay et de Hermalle, chevalier, fait savoir que, devant lui et ses hommes de fief, messire Godefroid de Quakebeecke, chevalier, et Louis de Liemingen (*Luming*), maire de Louvain, choisis, avec Jean de Hallebeeck, chevalier, Gosuin, son frère, et Herman Greve de « Werremme », comme exécuteurs testamentaires, par feu Jean le jeune, châtelain de Montenaeken, chevalier, ont, afin de pouvoir payer les dettes du défunt, vendu à Jean Hochet de Jupille la moitié de quatre bonniers et de 16 $^1/_2$ verges grandes de terre situés entre Fexhe, Noville et Roloux, « alle spine alle meire », sur le mont de Jeneffe, etc., appartenant à ladite exécution testamentaire et relevant en fief dudit avoué de Hesbaye.

Hommes de fief : messire Alexandre de Saint-Servais, Jean de Rouveroy, Humbert de Bernalmont, chevaliers, Henri le Blavier, échevin de Liége, Thonnair, son fils, Gilles Matons, Jean, son frère, Henri de Solier, Guillaume de Rouveroy, Jean de Meers et Gielon Quareit.

Cartul. IV, fol. 218. — Reg. 15, fol. 202 v°.

329. — **1329**, 20 décembre. — *Che fuit fait l'an de grasce milhe trois cens vint et nuef, le vigile dele feiste sain Thomas l'apostle.*

La cour des tenants que le prévôt de Corbie possède à Widoye affirme que les terres mentionnées dans l'acte du 22 décembre 1318 appartiennent à Maghien del Savenire et que Thirion, fils de feu Libert Botair de Russon, les tient en arrentement.

Tenants : « Henris filz Amele de Bumerschoven, Johans

filz Nogier de Haren, Johans li fèvres de Bumerschoven, Reniers filz dame Oude, Ernus de Hassele, Wilheam filz dame Beatris de Haren, et Henris Huschere. »

Gilles Helle, curé de Haren et de Bommershoven, appose son sceau.

Cartul. A, fol. 68. — Cartul. V, fol. 19 v°.

330. — **1330,** 12 janvier. — *En l'an devant dit* (XIII^{c}XXIX), *XII jours alle entrée de janvier.*

Arnoul, avoué de Hesbaye, etc., fait savoir que Henri de Solier et Piron le Lombart, ses hommes de fief, ont déclaré, par-devant sa cour féodale, que le 13 décembre précédent, s'étant trouvés à Herck-la-Ville (*Hercke deleis Halen*), messire Jean de Hallebeeck, l'un des exécuteurs testamentaires de feu Jean le jeune, châtelain de Montenaeken, a ratifié la cession faisant l'objet de l'acte du 7 décembre 1329, analysé ci-dessus (voir n° 328).

Hommes de fief : messire Alexandre de Saint-Servais, Guillaume Motar de Voroux, Alexandre de Hotines, Jean Surlet, Jean Matons, Raduz le Blavier et Gielon Quarcit.

Cartul. IV, fol. 219. — Reg. 15, fol. 203 v°.

331. — **1330,** 4 mai (latin).

Ordonnance capitulaire prescrivant aux chanoines et aux chapelains envoyés au dehors pour recevoir l'investiture de quelque héritage, de faire rapport au chapitre, à leur retour.

Reg. 50, fol. 10 v°. — Reg. 51, fol. 18 v°. — Reg. 52, p. 28.

332. — **1330,** 21 mai. — *Che fuit fait et doneit l'an de grasce milh trois cens et trente, le londi après l'ascencion, à savoir est XXI jour devens le mois de maye alle entreie.*

Devant la cour de Nederheim, Voise dit Heppe et Franke dit Moie donnent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chapelain Jean de Herstal, des terres sises à Nederheim; le chapitre leur rend à chacun leurs dites terres, moyennant le payement des cens et d'une rente d'un muid d'épeautre.

Cartul. A, fol. 63. — Cartul. VIII, fol. 187 v°.

333. — **1330**, 11 juin. — *L'an de grasce milhe trois cens et trente, le lundy après le Sacrament.*

Les échevins de Nederheim mettent en garde de loi les œuvres passées devant eux les 16 août et 27 novembre 1329 (voir à ces dates).

Cartul. A, fol. 61 v°. — Cartul. VIII, fol. 183.

334. — **1330**, 23 juin. — *Doneit l'an de grasce milhe trois cens et trente, le vigile de le sain Johan Baptiste.*

Règlement pour le gouvernement de la cité de Liége.

Cartul. A, fol. 357. — Cartul. II, fol. 133.
B. et S., t. III, p. 354.

335. — **1330**, 19 juillet. — *L'an XIII^c et XXX, XIX jours de fenamois à l'entrée.*

Bertrand dit Croleis, citain de Liége, reçoit de la cour des tenants de Thiry de Muchet, l'investiture de la maison delle Pommeroule, joignant à Bernard (d'Aiwir) et à Choins, chanoine de Sainte-Croix, et cela comme proche et en place de Guillaume le Marchant, mangon.

Cartul. I, fol. 148 v°. — Reg. 15, fol. 120.

336. — **1330**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chanoines cloîtrés par punition.

Reg. 50, fol. 10. — Reg. 51, fol. 17 v°. — Reg. 52, p. 27.

337. — **1330**, 2 septembre (latin).

Décision capitulaire portant qu'une distribution de vin aura lieu, entre les chanoines résidants, à l'Epiphanie, à l'Ascension et à l'Assomption.

Reg. 50, fol. 14 v°. — Reg. 51, fol. 29 v°. — Reg. 52, p. 41.

338. — **1330**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire au sujet de la distribution aux chanoines du vin de la dîme de Saint-Servais, des pois provenant du rendage des dîmes, de la cire, des chapons et des poules de Freeren.

Reg. 50, fol. 7 v°. — Reg. 51, fol. 11 v°. — Reg. 52, p. 19.

339. — **1330**, 6 octobre (latin).

Procuration donnée par les chanoines de Sainte-Croix à Henri de Hughardis, leur confrère, pour faire le relief féodal de l'avouerie de Fize-le-Marsal.

Cathédrale Saint-Lambert, Libri chartarum II, n° 19, fol. 17.

340. — **1331**, 3 février (latin).

Ordonnances capitulaires portant que c'est le doyen ou, à son défaut, le plus ancien chanoine prêtre, qui doit dire

le *Confiteor*, à prime, et fixant les émoluments assignés aux processions.

Reg. 50, fol. 6. — Reg. 51, fol. 8. — Reg. 52, p. 15.

341. — **1331**, 13 février. — *Datum et actum Hoij, a° nat. Dom. mill. trecent. tricesimo, XIII^a die mensis februarii.*

Le clergé de Liége demande l'intervention du pape pour être exempté de l'impôt de la fermeté.

Cartul. A, fol. 368 v°. — Cartul. II, fol. 183. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 24.
BCRH, 3e série, t. XIV, p. 343.

342. — **1331**, 19 mars. — *Dat. a° Dom. M°CCC° tricesimo, feria tertia post dominicam qua cantatur judica, videlicet XIX^a die mensis martii.*

Henri de Hugardis, chanoine de Sainte-Croix, relève, au nom de son église, l'avouerie de Fize-le-Marsal, mouvant en fief de Gérard de la Marck, seigneur de Reckheim.

Témoins : Matthias de Borsem et Jean dit van Genencloster. Hommes de fief : Gilbert dit Giskin, le messager de Reckheim, Nicolas dit Cloes de Graus.

Cathédrale Saint-Lambert, Libri chartarum II, n° 18.

343. — **1331**, 21 octobre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix et Godefroid de la Chapelle, chevalier, remettent à Philippe Bruni, doyen de Sainte-Croix, et à Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert, la décision arbitrale de leurs différends (au sujet de la dîme de Tavier et des lieux voisins). Ledit chevalier donne comme garants Guillaume de Bautressem, chanoine de Saint-Lam-

bert, Guy de Charneux, chanoine de Saint-Paul, ou Gilles le Bel, chanoine de Saint-Jean.

Témoins : Jean de Herstal, chapelain de Sainte-Croix, et Gilles, curé d'Ellemelle. Notaire : Jean, fils de feu Gérard Asson.

Cartul. III, fol. 56. — Reg. 15, fol. 341.

344. — **1331**, 26 novembre.

François de Melan, chanoine et coste de Saint-Lambert, à Liége, fait savoir que, par-devant ses hommes de fief, André dit Roleal de la Sauvenière de Liége a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Jean de Nettes et Renier d'Ilhe, d'un jardin et d'une vigne sis à Liége, près de « Hachapourte », joignant à dame Maron, veuve de Gilon de Lovange, le clerc, et à dame Yde, veuve de Gilon de Lonchiens.

Maire : Jean de Saint-Hubert, sous-trésorier de Saint-Lambert. Hommes de fief : Henri Lourdois, Jean de Sames le boulanger et Gérardin li Boursier, citains de Liége.

Cartul. A, fol. 230. — Cartul. I, fol. 190.

345. — **1331**, 29 novembre (latin).

Sentence arbitrale de Jean le Beas, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Jean, et de Philippe Bruni, doyen de Sainte-Croix, entre Godefroid de la Chapelle, chevalier, et la collégiale Sainte-Croix, au sujet de la dîme de Tavier. Il est décidé que cette dîme, propriété du chapitre de Sainte-Croix, n'est pas tenue en fief du seigneur de la Chapelle et que le décimateur n'est pas obligé de fournir un taureau spécial aux habitants de Tavier; l'église

de cette dernière localité n'était qu'une filiale d'Ellemelle, paroisse où le chapitre de Sainte-Croix fournissait le taureau banal.

Témoins : Pierre de Freloux, chanoine de la Petite-Table à Saint-Lambert, sire Elias et sire Renier de Fize, chapelains de Sainte-Croix. Notaires : Jean Lamberti de Genoire, dit de Saint-Christophe, et Jean Gerardi, dit Asson.

Cartul. A, fol. 262 v°. — Cartul. III, fol. 53 v°.

346. — **1332**, 8 mars. — *Che fuit fait l'an de grasce milhe trois cens et trente onck, owyt jours al entrée de mois de marche.*

Jean Frankairs de Saint-Séverin, exécuteur testamentaire de feu Jean Trukas « lu vignon », donne à trescens à Hanet le charpentier, fils de Henrair « lu mingnon », une pièce de terre, vigne, etc., sur la chaussée de « Hachaporte, devens le porte pardesous ». Le puits qui s'y trouve doit être aussi à l'usage des voisins.

Cartul. A, fol. 229. — Cartul. I, fol. 188.

347. — **1332**, 20 mai (latin).

Des difficultés s'étant élevées entre le chapitre de Sainte-Croix, propriétaire de la dîme grosse et menue de Lisen, et le couvent du Val-des-Écoliers, décimateur de quelques terres au même endroit, ledit couvent, du consentement d'Adolphe de la Marck, évêque de Liége, donne ses dîmes et terres de Lisen en emphytéose perpétuelle au chapitre de Sainte-Croix, moyennant 9 muids d'épeautre de rente annuelle.

Cartul. A, fol. 257 v°. — Cartul. III, fol. 43.

348. — **1332**, 20 mai (latin).

Contre-partie de la lettre précédente, émanant du doyen et du chapitre de Sainte-Croix, d'après l'original destiné au couvent des Écoliers.

Cartul. III, fol. 48.

349. — **1332**, 22 juillet. — *Che fuit fait et doneit l'an de grasce milhe trois cens XXXII, le merquedi devant le feiste saint Jakeme et sain Christofle.*

Les maîtres, jurés, conseaulx et université de la cité de Liége, avec Piron des Balances, céarier, député par Macaire de Mierle, chanoine de Liége et souverain céarier de l'évêque, donnent en rendage perpétuel à Jean d'Andenne, chanoine de Sainte-Croix, une pièce de terre située derrière le jardin de sa maison, dans la ruelle qui se trouve derrière les Bons-Enfants, sur le rieu, à la réserve de trois pieds de terre, par derrière lesdits Bons-Enfants, « pour avoir voie des dois postices qui là y sont jusques al dit riwe, à savoir sont li postices des maysons delle Pais-Dieu et de Amelot de Saint-Hubier ».

Témoins : Colin de Sanson, maître de la cité, et les tenants héréditaires de la cour de la cité, savoir Ernus de Chetengneez, Renier Goceles et Wéri dit li Grains.

Cartul. A, fol. 203. — Cartul. I, fol 4.

350. — Sans date. Avant **1333**.

Les comtes de Luxembourg et de la Roche, mal conseillés par leurs officiers, commettent diverses injustices au préjudice des droits que le chapitre de Sainte-Croix possédait à Bertogne.

Cartul. A, fol. 294 (note). — Cartul. III, fol. 231 v° (id.).

351. — **1333**, 3 février. — *A° Dom. M° CCC° XXXII, in crastino Purificationis beate Marie, in nostro capitulo generali.*

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix relative au congé accordé aux chanoines pour se rendre aux études, desservir un autre bénéfice ou vaquer à leurs affaires, à l'émancipation des jeunes chanoines, etc.

Reg. 14, fol. 44.

352. — **1333**, 12 mars [1]. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo tertio, die XIIe mensis martii.*

L'official de Liége fait savoir que sire Jean, recteur de l'église de Lowaige, a reçu en rendage emphytéotique du chapitre de Sainte-Croix, représenté par maître Jean Hansane, chanoine, 10 verges de terre sises à Lowaige, près des terres que ledit recteur a reçues, peu auparavant, des moines de Russon, à la condition, entre autres, que le preneur ne pourra pas bâtir sur les 10 verges en question, mais seulement y planter des arbres et des vignes.

Cartul. A, fol. 101.

353. — **1333**, 4 mai. — *A° Dom. M° CCC° XXXIII°, in crastino Inventionis Sancte Crucis, in nostro generali capitulo.*

Ordonnance du chapitre au sujet de la célébration des

---

[1] Par suite de l'adoption du style de la Nativité au pays de Liége, l'année 1333 v. st. a commencé le 4 avril (à Pâques) et s'est terminée le 24 décembre pour faire place à l'année 1334. L'année 1333 v. st. n'a donc pas eu de mois de janvier, février, ni mars. L'officialité aura employé le style des notaires tant impériaux qu'apostoliques, qui était le style de la Nativité.

fêtes principales de l'église Sainte-Croix, savoir la dédicace, l'Invention de la Sainte-Croix et son Exaltation.

Reg. 14, fol. 45. — Reg. 50, fol. 7. — Reg. 51, fol. 10 v°. — Reg. 52, p. 18.

354. — **1333**, 16 mai. — *Ce fut faict l'an de grace XIII^c et trengt et trois, alle entré du mois de may le saisieme jour.*

Arnold de Corswarem, chevalier, fait savoir qu'il a donné à trescens à sire Jean de Saint-Hubert, chanoine de la Petite-Table de Saint-Lambert, trois maisons, n'en formant précédemment qu'une seule, appelée la maison delle Ramey, sise en Souverain-Pont, entre la maison de l'Ours (*lour*) et celle d'Agnès, veuve de Jacquemin le Lombard.

Tenants : sire Pierre Chaboteauz, chapelain en la cathédrale, Jean Gieleman, hallier de Liége, et Hannet, fils de Jean de Lardier, vinier de Liége. Gérard d'Oxhen, chanoine de Saint-Lambert, append son sceau.

Cartul. I, fol. 220.

355. — **1333**, 19 août. — *Ce fut faict et donneit en l'an de grace XIII^c et XXXIII, le jeudy après l'assumption nostre damme.*

Les échevins de Liége font savoir que les tenants de la cour d'Arnould de Corswarem, chevalier, ont attesté par serment la réalité des œuvres contenues dans l'acte du 16 mai 1333, analysé ci-dessus.

Maire de Liége : Wathier de Theuz, en féauté pour monseigneur Herman de Berstrat.

Cartul. I, fol. 220 v°.

356. — **1333**, 2 septembre. — *In nostro generali capitulo, in crastino beati Egidii abbatis, sub ao Dom. mill. trecent. tricesimo tertio celebrato.*

Philippe Bruni, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix décident : 1° Que l'autel fondé en leur église par leur confrère Guillaume Anglicus, en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry et de saint Edmond, roi d'Angleterre, demeurera perpétuellement à l'endroit où il est érigé, derrière le campanile, dans la partie occidentale de l'église; 2° Deux messes y seront célébrées, chaque jour, pour les âmes dudit Guillaume, de maître Robert Pincebeke l'Anglais, du doyen Philippe Bruni, de Walter de Pinchebeke, de Robert, frère du fondateur, par les soins de 14 chapelains, etc.

Cartul. A, fol. 325 v°. — Cartul. VIII, fol. 99 v°. — Reg. 14, fol. 42. — Reg. 50, fol. 18 v°. — Reg. 51, fol. 38. — Reg 52, p. 51.

357. — **1333**, 2 septembre (latin).

Statut portant que seuls ceux possédant un bénéfice en l'église et les choraux pourront dire leur première messe au maître-autel de Sainte-Croix.

Reg. 50, fol. 14 v°. — Reg. 51, fol. 29. — Reg. 52, p. 40.

358. — **1333**, 6 octobre. — *Faites et donnez l'an de grasce milhe trois cens trente trois, lu merquedit après le sain Michiel.*

Les chanoines de Sainte-Croix attestent par serment que la « vilhe » de Bertogne en Ardenne, avec la justice haute et basse, appartient à leur église et que nul autre n'a en cette localité, droit, seigneurie ou hauteur.

Composaient le chapitre de Sainte-Croix : Philippe, doyen, Thomas de Linsen, Uldris, Saviens, Jean Hanesane, Henri de Fehe, Jean de Nettes, Jean d'Andenne, Renier d'Ilhe, Baudouin chantre, prêtres; Henri de Hughardes, Colar Coinge et Jean delle Falize, sous-diacres.

L'attestation est confirmée par Jean de Saint-Martin, chanoine de Saint-Martin qui, quarante-quatre ans auparavant, avait d'abord été chanoine de Sainte-Croix.

Témoins : Fastré Bareit et Alexandre de Saint-Servais, chevaliers, échevins de Liége, Wéri de Boursoit, écuyer, et Henri, receveur de la terre de Luxembourg.

Cartul. A, fol. 294 v°. — Cartul. III, fol. 232 v°.

359. — **1333**, 13 octobre. — *Che fuit fait et donneit l'an delle nativiteit nostre Saingnour milh trois cens trente trois, le vigille delle saint Calixste.*

Record, donné par les échevins de Bertogne en Ardenne, des droits seigneuriaux appartenant, en cette localité, au chapitre de Sainte-Croix à Liége, savoir « li haulteur basse et haulte », enquêtes de crimes et délits, amendes de forfaits, etc. Lesdits échevins rapportent que le comte Blondeal, jadis comte de Luxembourg, s'étant emparé un jour des bêtes de feu Ponchair de Bethomont, homme de l'église Sainte-Croix, elles furent restituées à ce dernier par Jean Budresak, receveur dudit comte.

Maire : Jean dit delle Cuert ; échevins : « Lamfrois et Martiens, freirs, Henrars de Givres, Poncheles dis Bresseles de Givres, Hankiens Rondealz de Betomont borgois delle Roche, Werairs de Thibomont et Werot dis Fremons de Berthongne. » Témoins : « Alair Roisseaul de Herbiermon, Jehan Clawe de Berthonge et Hanon le Kokial de Berthonge. »

« Thumas dis de Hanette, vestis delle église parrochial de Berthonge », scelle l'acte.

Cartul. A, fol. 294. — Cartul. III, fol. 231 v°.

360. — **1333,** 13 octobre. — *L'an de grace XIIIᶜ XXXIII, le vigile sainct Calixte el mois d'octobre.*

Record des maire et échevins de Bertogne en Ardenne, au sujet de la seigneurie et de la haute justice de cette localité, appartenant au chapitre de Sainte-Croix, et d'une restitution faite du temps de feu le comte Blondeal de Luxembourg (rédaction différente de l'acte précédent).

Cartul. III, fol. 247. — Reg. 15, fol. 361 v°.

361. — **1334,** 3 février. — *A° Dom. mill. trecent. tricesimo quarto, in crastino Purificationis beate Marie virginis, in nostro capitulo generali.*

Les revenus de la fabrique étant devenus insuffisants pour subvenir aux frais de construction de l'église, étant donné le renchérissement des matériaux et l'augmentation de salaires réclamée par les ouvriers et par les maîtres, le chapitre de Sainte-Croix statue que, indépendamment de la prébende canoniale attribuée à la fabrique, celle-ci recevra, pendant une année, les revenus de toute prébende qui viendra à vaquer par décès d'un chanoine.

Cartul. A, fol. 320. — Reg. 50, fol. 18. — Reg. 51, fol. 36 v°. — Reg. 52, p. 50.

362. — **1334,** 27 novembre (latin).

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, fait savoir que le chapitre de Sainte-Croix lui a vendu, à certaines condi-

tions, la haute justice et l'avouerie de Fize-le-Marsal lez-Kemexhe.

Le chapitre de Saint-Lambert scelle la convention.

Cartul. A, fol. 106 v°. — Cartul. VII, fol. 10.

363. — **1334**, 28 novembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix vend à Adolphe de la Marck, évêque de Liége, pour la mense épiscopale, la haute justice de Fize-le-Marsal lez-Kemexhe, ainsi que l'avouerie de cette localité tenue en fief de Gérard de la Marck à raison de la seigneurie de Reckheim. Le chapitre se réserve le patronat de l'église, les dîmes, les terres, cultures, cens, chapons, biens et revenus, deux « curtes » et le droit d'avoir audit Fize une cour basse, c'est-à-dire une cour jurée de masuiers ou tenants, pour le maintien de ses biens et revenus.

Cartul. A, fol. 106. — Cartul. VII, fol. 9.
B. et S., t. III, p. 465.

364. — **1334**.

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, confirme un statut du chapitre de Sainte-Croix attribuant à la fabrique les fruits d'une année de chaque prébende devenue vacante, sauf en cas de permutation canonique (voir le statut du 3 février 1334).

Texte perdu. — Analyse dans la chronique de Mathias de Lewis, édit. Bormans, p. 112.

365. — **1334**.

Colard li Chier d'Otrange vend à l'église Sainte-Croix 10 setiers d'épeautre de rente sur un demi-bonnier de terre relevant de la cour de l'évêque de Liége à Lowaige.

Reg. 14, fol. 78 (s. m.).

366. — Sans date. **1334** (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert demande au pape de ratifier la vente de la ville de Malines.

Reg. 14, fol. 177.
AHEB, t. XV, p. 15.

367. — **1335**, 10 mars. — *Sub a° dom. nat. mill. CCC° XXXV°, mense martii, die decima, videlicet in vigilia beati Gregorii.*

Mesurage, fait par les échevins de Freeren, de terres hypothéquées au profit du chapitre de Sainte-Croix.

Présent : sire Jean de Waremme.

Cartul. A, fol. 54 (analyse).

368. — **1335**, 19 avril. — *L'an de grasce nostre Singnour XIII^c et XXXV, merquedit le deerenne des fiestes de pakes.*

Devant les tenants de Thiri Bin, le boulanger, Lambert de Huy, demeurant à Saint-Hubert, à Liége, cède à Lambechon Solos, « xhohier », une partie de la maison qu'il a à Saint-Hubert [1].

Reg. 15, fol. 120 v°.

369. — **1335**, 4 mai (latin).

Ordonnance capitulaire condamnant à la claustration de 40 jours les chanoines ou autres personnes de l'église qui réclameraient des pots-de-vins aux fermiers des dîmes ou aux autres débiteurs.

Reg. 50, fol. 10 v°. — Reg. 51, fol. 18. — Reg. 52, p. 27.

---

[1] D'après le titre, il s'agit de la maison de la *Pommelette d'or*.

370. — 1335, 21 juin (latin).

L'official de Liége charge Jean Cope de Waremme, chapelain de Sainte-Croix, d'intervenir au partage et à la séparation des dîmes de Havelange, auxquels il doit être procédé par déclaration des anciens et de la centine du lieu, après appel de la cloche banale.

Cartul. A, fol. 271. — Cartul. III, fol. 82.

371. — 1335, 11 septembre. — *Che fuit fait l'an delle Nativiteit milhe trois cens et trente chinque, le lundi après le Nativiteit nostre Damme, en le mois de septembre, l'onseme jour.*

Jean Frankar de Saint-Séverin, exécuteur testamentaire de feu Jean Trukans « lu vingnon », fait savoir que Hanes li Charpentirs, fils de Henrair « lu mingnon », a transporté à sire Nicole Quarteaulz, chanoine d'Amay, une maison, jardin, vigne, etc., sis sur la chaussée de « Hachaporte, devens la porte pardesous », joignant à Colin lu Blanke, le corbesier, et à la maison tenue anciennement par Goffar de Mangneri et actuellement par Guillaume li Arseis et Hanes Sapes li fruitier.

Tenants : « Hanet filh saingnour Nicolle de Charnour..., saingnour Gilon dit de Momale tenans empronteis de part mi pour ces ovres à saingnour Balduin Pakial, Arnot de Fantins li bolengirs..., et Henrot lu Bresseal. »

Jean de Herstal, curé de Saint-Séverin à Liége, append son sceau.

Cartul. A, fol. 229. — Cartul. I, fol. 188.

372. — 1335, 17 décembre.

Les échevins de Grand-Axhe font savoir que Jean de Ciplet (*Chippley*), fils de feu Libert de Fawe, a vendu au

chapitre de Sainte-Croix une terre sise à Saive en Hesbaye (*Seves*), et que ledit chapitre, représenté par le chanoine Henri de Hugardis, a rendu cette terre en lansage audit Jean, moyennant 3 muids d'épeautre de rente.

Cartul. A, fol. 166 v°. — Cartul. IV, fol. 45 v°.

373. — **1335**, 18 décembre.

Les échevins de Grand-Axhe (*Grand Ays*) font savoir que Philippe de Ciplet (*Chippley*), fils de feu Libert de Fawe et frère de Jean de Ciplet, a vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Henri de Hougaerde, 4 bonniers de terre sis à Saive en Hesbaye (*Seves*), « contremont le savenier », etc., joignant aux terres de Saint-Jean en Ile, de monseigneur Hubert, le chevalier et seigneur de Saive, de Jean de Saint-Trond, « hostelier » de Huy, etc.

Scellé par Lambert, vesti ou curé de Grand-Axhe (*Grant Ays*).

Cartul. A, fol. 167. — Cartul. IV, fol. 46.

374. — **1335** (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix achète à Libert Rauxheal de Waleffe une terre sise au territoire de Waleffe et mouvant de la cour du seigneur de Saive (*Seves*), sur la voie qui tend de Donceel (*Donchere*) à Hollogne, passant derrière Saive, joignant les terres des pauvres de Celles (*Selves*), la terre de Louis de Saive, chevalier, et celle de Gilles de Pitey, chevalier.

Cartul. A, fol. 167 v° (s. m.). — Cartul. IV, fol. 46 v° (id.).

375. — **1335** (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix, au moyen du legs de Bau-

douin, chantre de cette église, achète un muid d'épeautre de rente sur une terre sise sur la voie de Lens, au lieu dit alle Xhavée.

Cartul. VII, fol. 93 v° (s. m.).

376. — **1336**, 9 mars. — *Dat. a° a nat. Dom. mill. trecent. tricesimo sexto, mensis martii die nona.*

L'official de Liége fait savoir que Philippe Bruni, doyen, et Wynmarus, écolâtre de Sainte-Croix, ont donné en emphytéose à sire Jean de Cuyk (*Kuch*), chevalier, seigneur de Hoegstraat (*Hoestraten*, *Hoxtraten*), les dîmes de Haren et Nistelrode, ainsi que le droit de patronat de cette dernière église, sauf les droits appartenant, dans une partie de ces dîmes, à Jean von der Eykendonc, et, dans l'autre moitié, aux enfants de feu Étienne Lecker et d'Aleyde; sauf aussi les droits du curé de Nistelrode et le patronat de Haren appartenant au curé de cette paroisse.

Cartul. A, fol. 308. — Cartul. II, fol. 19.

377. — **1336**, 2 septembre (latin).
Statut capitulaire relatif aux processions.

Reg. 50, fol. 6. — Reg. 51, fol. 9. — Reg. 52, p. 16.

378. — **1336**, 12 octobre.

Henri, abbé de Saint-Jacques, déclare que Warnier, frère du doyen de Sainte-Croix Philippe le Brun, lui a assigné, sur d'autres biens sis à Bassenge et ailleurs, les cens et rentes précédemment hypothéqués sur une maison sise à Mheer (*Mers*), du côté vers Wonck.

Maire de la cour de Saint-Jacques à Roclenge : Rigaus li

Rostis de Wonck; échevins : Savorotte de Bassenge, Jean Plummes, Jean son fils, Bodes li Bergiers, Colin son gendre, Thiris li Bourguengnons et Henri d'Aiwaille.

Cartul. A, fol. 70 v°. — Cartul. V, fol. 76 v°.

379. — **1336**, 24 octobre (latin.)

Les chapitres des églises secondaires de Liége concluent une alliance pour défendre, à frais communs, leurs privilèges contre leurs agresseurs.

Cartul. A, fol. 375. — Cartul. II, fol. 198.
BCRH, 3e série, t. XIV, p. 345.

380. — **1336**.

Sire Jean de Waremme, compteur, relève, au nom du chapitre de Sainte-Croix, de la cour de sire Pinkard de Fresin, une terre sise à Waleffe-le-Château, mentionnée dans l'acte du 9 novembre 1308, « pro novo domino videlicet domino Johanne de Kuech milite ».

Cette terre avait été léguée aux églises de Saint-Pierre, Saint-Martin et Sainte-Croix, par sire Makaire, chanoine de Saint-Lambert, pour la fondation d'un anniversaire dans chacune de ces églises.

Cartul. A, fol. 164 (s. m.) — Cartul. IV, fol. 69 v° (id.)

381. — Sans date. **1336** (latin).

Lettre du chapitre de Saint-Lambert adressée au pape Benoît XII, touchant la dévolution du comté de Looz.

Reg. 14, fol. 178 v°.
AHEB, t. XV, p. 19.

382. — **1337**, 10 février.

Devant la cour des tenants de Pierre, bâtonnier de Saint-Paul, Lorette, veuve de Jean Roma, fait transport à Guillaume de Wellins et à Ide, sa femme, fille de ladite Lorette, d'une maison sise Haute-Sauvenière, joignant à Jean de Rosoux et à la maison du chapitre de Sainte-Croix. Le dit Guillaume de Wellins la rétrocède à Gérard de Diessem, notaire, et à Guillaume dit Paris de Blisia, procureur de la cour de Liége.

Cartul. I, fol. 231 v° (texte incomplet).

383. — **1337**, 16 juin.

Déclaration des terres arables léguées au chapitre de Sainte-Croix par sire Lambert de Stavelot, mort le 16 juin 1337, pour subvenir à l'entretien du pont de pierre à Villers-Saint-Siméon.

Cartul. V, fol. 197.

384. — **1337**, 26 juin.

L'official de Liége fait connaître le partage et la déclaration des dîmes de Havelange, faits entre le chapitre de Sainte-Croix représenté par les chanoines Jean de Nettes et Henri de Hougaerde, l'abbaye de Flône représentée par son prévôt seigneur Henri de Lardier, et Jean de Denvihe de Havelange. Il y est plusieurs fois question des dîmes appartenant à Jean des Prez le sénéchal, chevalier. Parmi les nombreux lieux-dits mentionnés dans cette charte, on remarque : Copeit buisson, Roufosse, Renbomarchagh, Chafor, bois de Bachien, en fons de Troulour, li terre del hospitaul de Havelanges, Richarcomines.

Cartul. A, fol. 271 v°. — Cartul. III, fol. 82 v°.

385. — **1337**, 4 août.

Guillaume de Welines et son épouse Yda, fille de dame Lorette, veuve de Jean Roma, ayant vendu à Gérard de Diessem et à Henri le Simit (?) frère de ladite Lorette, une maison sise à Liége, en la Haute-Sauvenière, joignant à Renier d'Ile, chanoine de Sainte-Croix et à Jean de Rosoux, ladite dame Lorette en opère le retrait lignager et en reçoit l'investiture moyennant quatre marcs à payer à Pierre, bâtonnier de Saint-Paul, etc.

Cartul. I, fol. 232 (texte incomplet).

386. — **1337**, 5 août.

Lorette, veuve de Jean Roma, donne en emphytéose perpétuelle à Gérard de Diessem et à Guillaume le Clerc la maison sise Haute-Sauvenière, mentionnée dans l'acte du 4 août précédent, et qu'elle tenait elle-même de Pierre bâtonnier de Saint-Paul.

Cartul. I, fol. 232 (texte incomplet).

387. — **1337**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux obsèques des chanoines non résidants au moment de leur décès.

Reg. 50, fol. 15. — Reg. 51, fol. 30 v°. — Reg. 52, p. 42.

388. — **1337**, 8 novembre (latin).

L'official de Liége déclare que le sceau appendu à la charte du 13 octobre 1333 est celui de sire Thomas, curé de l'église paroissiale de Bertogne.

Témoins : Jean de Nussia et Michel Builhet, notaires de la cour de l'official.

Cartul. A, fol. 294 v°. — Cartul. III, fol. 232.

389. — **1337**, 12 décembre (latin).

Lettre du clergé secondaire fixant les droits de scel que les juges ou les délégués apostoliques, avocats, notaires, procureurs, etc., pourront exiger des parties.

Cartul. A, fol. 369. — Cartul. II, fol. 184.

390. — Sans date. **1337** (latin).

Le doyen et le chapitre de Saint-Barthélemi demandent au cardinal Bernard (lisez Bertrand) du titre de Sainte-Marie in Aquiro d'appuyer la demande qu'ils ont faite au pape en faveur de Lambert d'Awans.

Reg. 14, fol. 117 v°.
AHEB, t. XV, p. 50.

391. — **1337** (latin).

Ordonnance capitulaire contre les chanoines qui, pour se venger d'une injustice commise par un de leurs confrères, feraient appel à leurs amis séculiers et à des laïcs.

Reg. 50, fol. 13. — Reg. 51, fol. 25. — Reg. 52, p. 36.

392. — **1338**, 2 janvier.

Devant les tenants d'Agnès, veuve de Gérard de Bens, Guillaume de Petit-Montegnée, échevin d'Avroy, transporte à Oude, veuve de Guillaume le Conroir, un demi-bonnier de vigne, pré et terre arable situé à Petit-Montegnée, exploité précédemment par Thierri Hochet.

Reg. 4, fol. 158 v°. — Cartul. IV, fol. 328 (texte incomplet).

393. — **1338**, 13 mars (latin).

Les chapitres des églises secondaires de Liége répondent à différentes questions que leur avait adressées le cha-

pitre de Chimai, touchant certaines coutumes ecclésiastiques.

Cartul. A, fol. 381 v°. — Cartul. II, fol. 212.
Vr BCRH, 3e série, t. XIV, p. 348.

394. — **1338**, 25 avril, à Liége.

Accord fait entre Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, d'une part, et le chapitre de Sainte-Croix, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Bertogne en Ardenne. La convention détermine les droits des deux parties dans l'administration de la haute justice, la prise des cerfs et des faucons, les services ou corvées dus par les habitants.

Cartul. A, fol. 295. — Cartul. III, fol. 233.

395. — **1338**, 2 mai.

Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, fait savoir qu'il a fait faire deux exemplaires de l'accord intervenu entre lui et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la seigneurie de Bertogne, destinés à chacune des parties en cause et munis de leurs scels.

Cartul. III, fol. 234. — Reg. 15, fol. 363.

396. — **1338**, 17 juin.

Walter, fils de feu Thierry le Veve, bourgeois de Huy, ayant acquitté, au nom d'Adeline et de Marie, ses nièces, filles de feu Guillaume de Soyes et de Maron le Veve, les cens et arrérages dus à l'église Sainte-Croix à raison de la moitié de la dîme de Maffe (*Maves*), le chapitre et la cour jurée de Sainte-Croix lui donnent, au nom de ses dites nièces, l'investiture de la dîme en question.

Maire de la cour jurée : « Jaquemair de Wasege », bâtonnier de Sainte-Croix; tenants : « Rausin de Thier, Henri de Sain-Servais, Henris Tronealz li scohirs, Ameles de Sain-Hubier, Johans Barbeas, Gilons li Wantirs et Johans de Salmes li bolengirs. »

Cartul. A, fol. 289. — Cartul. III, fol. 149.

397. — **1338**, 18 septembre, à Havelange.

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, choisi comme arbitre entre le village de Havelange, d'une part, et le ban dudit Havelange, d'autre part, au sujet de la reconstruction et de l'entretien de la tour de l'église paroissiale de cette localité, décide que ceux du ban de Havelange habitant hors la paroisse de ce nom ne sont tenus en rien à ladite reconstruction et à l'entretien, mais que ceux dudit ban appartenant à la paroisse, y sont obligés.

Témoins : Jean, sénéchal de Havelange, Hubert de Waha, bailli de Condroz, chevaliers, Thierry de Moylant, échevin de Liége et huissier de l'évêque, Conrar, bailli de Moha, Iwan d'Ockier, maire, Huar de Denville, Jean de Denville, Baudry de Jassogne, Ulric de Havelange, Thomas de Warzée, Lambert Moreauz delle Tourne, échevins de Havelange.

Cartul. III, fol. 104 v°.

398. — **1338**, 9 décembre.

Sire Jean d'Amay, exécuteur testamentaire de sire Gilles delle Marcelle, chanoine de Saint-Lambert, relève une maison sise en la Sauvenière à Liége, mentionnée dans l'acte de novembre 1236 analysé ci-dessus, n° 61.

Cartul. I, fol. 230 (texte incomplet).

399. — **1338.**

Sire Jean Petitpas, dit de Bourgogne, chanoine de Saint-Materne, reçoit l'investiture d'une maison sise en la Sauvenière à Liége.

Cartul. I, fol 230 (texte incomplet).

400. — **1338.**

Sire Baudouin Pakeas reçoit, devant la cour des tenants de Saint-Pierre, au nom des bénéficiers de Saint-Lambert, l'investiture d'une maison sise en la Sauvenière à Liége.

Cartul. I, fol. 230 v° (texte incomplet).

401. — **1339,** 24 avril (latin).

Le chapitre de Saint-Denis vend à celui de Saint-Pierre un muid d'épeautre de rente hypothéqué à Velm (1).

Cartul. A, fol. 215 v°. — Cartul. I, fol. 69. — Cartul. VI, fol. 6.

402. — **1339,** 8 novembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que messire Alexandre de Saint-Servais, chevalier, échevin de Liége, Jean de Lardier, de Souverain-Pont, dit le Vinier, et Béa-

(1) En vertu de la paix conclue entre l'évêque de Liége et le duc de Brabant, ce dernier paya, à raison des dommages causés aux églises de Liége, une somme d'argent qui servit à acheter des héritages ou des rentes à Velm, au comté de Looz. Chacune des églises secondaires obtint un muid d'épeautre de rente, que l'on appela « de jocundo reditu clericorum ». L'église de Saint-Pierre racheta ledit muid aux églises de Saint-Denis et de Saint-Barthélemi.

trix, sa sœur, exécuteurs testamentaires de Lorette, leur « antain », fille de feu Alexandre de Saint-Servais, échevin de Liége, ont vendu cinq bonniers de terre situés à Hodeige, vers Momalle, à Philippe, doyen de Sainte-Croix, Jean Hanesanc, chanoine de Saint-Lambert, et Gilles de Notre-Dame, chanoine de Saint-Materne, exécuteurs testamentaires de Lambert de Stavelot, chanoine de Russon, d'après les instructions secrètes données par Lorette à ladite Béatrice, sa nièce.

Hommes « delle Cyse Dieu à chu présens à savoir sont monsaingnour Johans de Lardyer esquevins de Liége, monsaingnour Balduins de Saint-Servais, chevalier, Henris Cuen, maistre pour le temps delle citeit de Liége, Ottes d'Yle, Gilo de Noefchasteal, Libiers delle Monseez, Ameiles Huastars de Buors, Henris de Jailhier de Hermalles, Henri Quailhier, Jehans de Bierses, Hubretins de Torain, Jehans de Waremme, Gilons Bacheleir, cleirs, et plusseurs autrez ».

Archiprêtre de Liége : Gérard de Sart.

Cartul. A, fol. 178 v°. — Cartul. VII, fol. 188.

403. — 1339, 18 décembre.

Jean Hammair, fils de Godefroid de Roloux (*Rollues*), reçoit en rendage, du chapitre de Sainte-Croix, une cour sise près du chemin de Roloux, joignant à Gérard fils de Salleis et audit Jean lui-même, et ayant appartenu précédemment à « le bailheron ».

Tenants de l'église Sainte-Croix : Jean d'Andenne, N. Quarteal, Jakemair de Waseige, Amel de Saint-Hubert, Barbeal, Henri Truninck et Gilles le Wantier.

Cartul. IV, fol. 216 (texte incomplet).

404. — **1340**, 24 avril. — *Che fut fait et donneit l'an delle nativitet nostre Saingneur XIII^c et XL, VII jours del mois d'avrilh alle yssuwe.*

André de Ferires, avocat de la cour de Liége, donne en rendage perpétuel à Jean d'Awir la maison « antérieure » de Pommeroule.

Reg. 15, fol. 121. — Cartul. I, fol. 148 v° (texte incomplet).

405. — **1340**, 4 mai. — ... *In crastino Inventionis Sancte Crucis.*

Ordonnance capitulaire au sujet du chanoine qui devra garder le chœur, avec le chantre, aux fêtes doubles.

Reg. 50, fol. 6 v°. — Reg. 51, fol. 9 v°. — Reg. 52, p. 17.

406. — **1340**, 23 mai.

Adolphe de la Marck, évêque de Liége, fait savoir que Jean de Longchamps, fils de feu Wotule, a donné à l'église Sainte-Croix deux bonniers de terre à Waremme, dont une « parmi le voie de Berlout dou costeit dever le horich », en présence de ses hommes de fief réunis dans son palais à Liége, savoir : Alexandre de Saint-Servais, Louis d'Ouffet et Jean de Saint-Martin, chevaliers, Conrard de Lonchins, Thiry de Moilant, huissier de l'évêque, et Libert delle Monsée.

Cartul. A, fol. 171 v°. — Cartul. IV, fol. 1 v°.

407. — **1340**.

Thierri, veuf de Bonne de Postice, reçoit du chapitre la maison qui fut à Jean Poghelet, séant « à postice de Saint-Servais ».

Cartul. I, fol. 78 (texte incomplet).

408. — Sans date. Vers **1340.**

Procédure à suivre dans les poursuites entamées contre les ecclésiastiques.

Cartul. A, fol. 364 v°.

409. — **1341**, 3 février. — ... *in nostro generali capitulo, in crastino Purificationis beate Marie virginis celebrato.*

Savin, vice-doyen, et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que maître Philippe Bruni, leur doyen, ayant fait reconstruire deux petites maisons joignant et annexées à sa maison claustrale, vers Saint-Servais, les deux demeures nouvellement reconstruites seront dorénavant séparées de ladite maison claustrale et ledit doyen pourra en disposer à son gré.

Cartul. A, fol. 207 v°. — Cartul. I, fol. 29.

410. — **1341**, 9 août. — *Che fuit fait et ordineit sour l'an del nativiteit nostre saingneur Jhesucrist milhe trois cens et quarante onk, le dyours nuef jours del mois dawoist.*

Les échevins de Liége, à la demande de Nicole Quarteaus et de Guillaume de Modave, chanoines de Sainte-Croix, approuvent le testament par lequel Maghien del Savenire, nièce de feu Baudouin de Molins, chapelain de Sainte-Croix, laisse à ladite église 3 bonniers de terre sis à Widoye.

Témoins du testament : Jean d'Eawailhe, curé de Saint-Nicolas le Petit lez Sainte-Croix, et Isabelle de Chienstrée, béguine de Saint-Albert.

Maire : Alexandre del Jardin, en féauté pour Jean Polarde, maire et échevin.

Cartul. A, fol. 68 v°. — Cartul. V, fol. 20 r°.

411. — **1341**, 29 octobre.

Les échevins de Havelange attestent par record qu'un certain pré sis en lieu dit Sawehiche, et relevant de la cour de l'évêque de Liége à Havelange, a été transporté par feu Hanekin d'Ossogne à Gilles delle Thourne.

Cartul. III, fol. 127 v°. — Reg. 15, fol. 344 v°.

412. — **1342**, 12 mars.

La cour de Sainte-Croix à Havelange fait savoir que Ottard de Pailhe a vendu à Hubert de Waha, chevalier, cinq muids d'épeautre de rente sur la (menue) dîme de Borsu, Hoyoux et Fontenoy, tenue par ledit Ottard, du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 161. — Reg. 15, fol. 356 v°.

413. — **1342**, 12 mai. — *Anno quadragesimo secundo, nocte sancti Servatii.*

Nicolas Quarteal, chanoine de Sainte-Croix, reçoit, au nom de son église, devant la cour de Niel-Saint-Servais, l'investiture de terres sises audit lieu, « juxta crucem de Groetloen juxta rotam, supra comede in campo de Rodechoven (1) », etc., tenues par Abraham de Colen, pour y prendre 20 setiers de seigle légués à son église par feu sire Henri Trunincke, chanoine de Sainte-Croix et frère dudit Abraham.

Témoins : Jean Johannis de Oplen, Henri Levold de Truninke.

Cartul. A, fol. 143 v°. — Cartul. VI, fol. 1.

---

(1) Rodechoven est aujourd'hui Rullecoven, dépendance de Kerniel.

414. — **1342**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire portant qu'un chanoine faisant sa résidence biennale et ayant obtenu un congé, ne peut, durant ce congé, revenir faire sa résidence.

Reg. 50, fol. 9. — Reg. 51, fol. 15. — Reg. 52, p. 24.

415. — **1342**, 1er décembre (latin).

Jacques de Hollogne et Pierre de Dinant, chanoines de Saint-Denis, Noël, chapelain de la même église, et Hugues, chapelain de Saint-Pierre, exécuteurs testamentaires de sire Thierry de Havelange, relèvent de la cour des tenants de l'église Saint-Denis, à Liège, puis transportent au chapitre de Sainte-Croix la maison de feu maître Pierre de Naverules sise en la paroisse Sainte-Aldegonde à Liège.

Maire : François, chapelain de Saint-Denis; tenants : Lambert Hoches, Jean Johannis du Pont d'Ile et Jean Flokeles.

Cartul. A, fol. 237. — Cartul. I, fol. 246 v°.

416. — **1342**, 27 décembre. — *Faictes et donnés l'an de grace XIIIc et XLIII, le jour saint Johan le Evangeliste qui est à tierce jour de Noel.*

La cour de Sainte-Croix à Havelange fait savoir que le chapitre de Sainte-Croix ayant fait saisir, contre Ottard de Pailhe, la menue dîme de Havelange, pour défaut de payement de quarante sols de cens, celle-ci fut rendue audit Ottard, moyennant payement dudit cens et de l'amende. Dans l'entre-temps, Jean de Preit, fils dudit Ottard, et Thomas dit Massin, fils de Gobert d'Awionpuis (*Auweihonpuiche*) avaient accompli les premières formalités pour la reprise de la dîme.

Maire : Jean Pierchon; échevins : Jean de Denville, Baudry de Jassogne, Lambert Moreal del Tourne et Guillaume Motes de Malisoux.

Cartul. III, fol. 108. — Reg. 15, fol. 348 v°.

417. — Sans date. Entre **1334** et **1342** (latin).

Lettre adressée par des religieux du duché de Brabant au pape Benoît XII, pour se plaindre des exactions dont ils étaient l'objet.

Reg. 14, fol. 186 v°.
AHEB, t. XV, p. 21.

418. — **1343**, 1er février.

Le chapitre de Sainte-Croix donne en rendage, devant ses tenants, à Jean de Longchamps, fils de feu Wotule, son moulin à eau situé dans la ville de Waremme, « deleis le pont, à miske le cuer », et « le stal delle bressine », plus quelques terres, moyennant vingt muids d'épeautre.

Témoin : Alexandre de Saint-Servais, chevalier et échevin de Liége.

Cartul. A, fol. 172. — Cartul. IV, fol. 2.

419. — **1343**, 19 février.

Jacques de Binche, « cherier », ou receveur d'Adolphe, évêque de Liége, fait savoir que par-devant les tenants de la « cherrye », Jean Martino, chantre et chanoine, Jean Boreis, chapelain de Sainte-Croix, et maître Renier, curé de Wilre lez-Galoppe, exécuteurs testamentaires de Baudouin de Moliens, chapelain de Sainte-Croix, ont fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean Asson, de « dois ovrois séans devant le halle à Liége, deleis

le marchiet, l'onk deseur l'autre », tenus, l'un par « Tones li entailhiers » et l'autre par Simon de Laes le retondeur.

Tenants héréditaires du « cherage » : Henri de Saint-Servais, clerc, frère du chevalier Alexandre de Saint-Servais, et Thiri Bien, citains de Liége.

Cartul. A, fol. 239 v°. — Cartul. I, fol. 264.

420. — **1343**, 26 février.

Devant la cour de Sainte-Croix à Havelange, Ottard de Pailhe vend à Hubert de Waha, chevalier, sept muids d'épeautre de rente sur la menue dîme des pois et des vesces à Havelange, Miécret (*Merquereye*) et Ayneux, tenue, par ledit Ottard, du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 107 v°. — Reg. 15, fol. 347.

421. — **1343**, 19 mars.

Mesurage des cultures et des terres de l'église Sainte-Croix, sises au territoire de Hollogne et Ligney-sur-Geer.

Cartul. A, fol. 168 v°. — Cartul. IV, fol. 35.

422. — **1343**, 23 mars.

Les échevins de l'église Sainte-Croix à Bovenistier font savoir que Gontelet, fils de dame Helette de Bovenistier, a cédé à Gérard de Bernair, représentant Gilles de Bernair d'Ile, son cousin, des terres et une maison sises à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 179. — Reg. 4, fol. 238.

423. — **1343**, 8 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir qu'ayant été mis en « saisine » de terres sur lesquelles feu Guillaume de

Petit-Montegnée devait certains cens et rentes, plusieurs « parchenirs » ayant seconde hypothèque ont relevé dudit chapitre les immeubles en question, savoir Lambert Grangilons, Jean delle Pixherotte, Agnès, veuve de Goffien de Hemricourt, et la veuve de Guillaume de Petit-Montegnée.

Les terres hypothéquées étaient situées à Petit-Montegnée, en lieux-dits : en mon de Gribieriwe, à fraynoir, en champeal, etc.

Cartul. A, fol. 198 v°. — Cartul. IV, fol. 302 v°. — Reg. 4, fol. 19 v°.

424. — **1343**, 9 juin (latin).

Englebert de la Marck, prévôt de Liége, fait connaître l'accord intervenu entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et Jean, recteur de l'église paroissiale de Saint-Séverin, à Liége, d'autre part, au sujet de la nomination d'un bénéficier à l'autel de Notre-Dame fondé, en ladite église Saint-Séverin, par Marie du Puits près des Bons-Enfants.

La collégiale Sainte-Croix avait le patronat de l'église Saint-Séverin.

Cartul. A, fol. 262 v°. — Cartul. I, fol. 178 v°.

425. — **1343**, 21 novembre.

Devant les échevins du chapitre de Fosses à Vaux lez-Borset en Hesbaye, Colin delle Motte de Vaux, vend au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chapelain et compteur Jean Copeis de Waremme, huit muids d'épeautre de rente hypothéqués sur des terres sises au territoire de Vaux et Borset, joignant à Wilhemair fis Naveaus, Huwar de Bodeheis, le preit Buttoir fis jadis monsaingnour Amele

de Warnans, la maison de feu saingneur Kakoit de Warnans, damoiselle Oude le béghine, la terre de feu monseigneur Ernu de Warnans, etc.

Cartul. A, fol. 163 — Cartul. IV, fol. 63.

426. — **1343**, 31 décembre. — *L'an delle nativiteit Nostre saingneur Jhesus crist milh CCC XLIIII, le darain jour de mois de décembre.*

Devant la cour de Nederheim, Ghillebier fils de Ghys, fils de feu Maleplomme, vend au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Johan Copeis, chapelain, une rente de 3 muids et demi d'épeautre hypothéquée sur des terres sises à Nederheim, près de Ghotberghe, en lieux dits Glandembodom, Opwike, etc.

Cartul. A, fol. 62. — Cartul. VIII, fol. 185.

427. — Sans date. **1343** (latin).

Lettre adressée au pape Clément VI par le chapitre de Saint-Lambert, dans laquelle il fait l'éloge de Jean de Forly, nonce du Saint-Siège.

Reg. 14, fol. 179 v°.
AHEB, t. XV, p. 24.

428. — **1344**, 25 janvier.

La cour jurée de l'église Sainte-Croix fait savoir que messire Arnoul de Charneux, chevalier, lui a présenté une lettre émanant des échevins de Liége, portant que lui-même Arnoul, comme mari de Béatrix, messire Fastré de Kemexhe, chevalier, comme mari de Gertrude, filles de feu Gérard Surlet, chevalier, et Gielet Surlet, fils dudit feu Gérard, étaient pleinement d'accord au sujet de la succession de leur dit père et beau-père. Ledit Arnoul de Char-

neux relève ensuite la maison de Pommeroule sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége, occupée par Jean d'Awir, joignant à Jean delle Falliese, chanoine de Sainte-Croix, et à maître André de Ferires; puis il en fait transport à Julien de Herves, citain de Liége.

Cartul. I, fol. 148 v°. — Reg. 4, fol. 188 v°.

429. — **1344**, 21 mai.

Jean de Bovenistier dit de Vierme, écuyer, fait savoir que, devant ses tenants jurés, Jean Hongreau, fils de feu Watier Sotteaul de Darion et de dame Helewy, a transporté à André de Bernair, pelletier (*vairier*) à Liége, onze verges grandes de terre, à la mesure de Bleret, sises au Verd fossé, dans le territoire de Bovenistier. Cette terre appartenait à Jean Hongreau en vertu du testament de son père, comme en témoignèrent sire Hellin, curé (*vesty*) de Villers lez-Hannut, Maroie, fille de Gilles de Floxhe et Jean, fils de Renchon de Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 189. — Reg. 4, fol. 234 v°.

430. — **1344**, 21 mai.

Jean de Bovenistier dit de Vierme, écuyer, fait savoir que, devant ses tenants jurés, Jean Hongreauz, fils de feu Waultier Sotteaul de Darion, a prouvé, par le témoignage de Renchon le Maireaus et de Maroie, fille de Gilot de Floxhe, tous deux de Bovenistier, que Jean, fils de Hanolet delle Xhavée, lui avait laissé par testament onze verges grandes, à la mesure de Bleret, situées au territoire de Bovenistier. Après quoi, ledit Jean Hongreauz transporte cette terre à André de Bernair, pelletier (*schohier vairier*) à Liége.

Cartul. IV, fol. 190. — Reg. 4, fol. 235 v°.

431. — **1344**, 21 mai.

Les maire et tenants de l'abbaye du Val Saint-Lambert à Bovenistier font savoir que Jean Hongreauz, fils de feu Walter Sottealz de Darion et de demoiselle Heluy, a transporté à André de Bernair, pelletier, à Liége, un demi-bonnier de terre sis à Bovenistier, sur la voie de Pousset (*Puchey*).

Cartul. IV, fol. 181 v°. — Reg. 15, fol. 233 v°.

432. — **1344**, 13 juin.

Sire Gilles de Coronmeuse (*Cronmuse*) relève de la cour jurée de Sainte-Croix une maison « jaditte Ciney », sise en la paroisse Sainte-Aldegonde, à Liége, entre la maison claustrale de feu Gérard de Lardier, chanoine de Saint-Denis, et la maison de Thiri de Haneffe, chevalier.

Cartul. A, fol. 237 v°. — Cartul. I, fol. 247.

433. — **1344**, 18 septembre (latin).

Statut du chapitre de Saint-Lambert concernant les funérailles des chanoines des collégiales.

Cartul. A, fol 383. — Cartul. II, fol. 215.

434. — **1344**, 17 décembre.

Henri, Daniel, Pierre et Stassin, frères, fils de feu Stassin de Stauden et consors, en suite du transport de Christine, fille de Pierre le Cherrier et d'Agnès, fille de Gilles le Cherrier, reçoivent, devant les tenants de la « céarie » de l'évêque de Liége, l'investiture d'une maison sise en Pierreuse, mouvant de l'évêque de Liége, et joignant à la maison des demoiselles de Cock; le même jour et le 20 décembre suivant, Thonard Collon prend l'inves-

titure de cette même maison, en suite de la cession lui faite par lesdits frères de Stauden.

Le « cherier » ou « thélonier » de Liége était Stassin Chabot.

Reg. 15, fol. 266 v°. — Cartul. I, fol. 277 v° (texte incomplet).

435. — **1344**, 28 décembre. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre singneur XIII^c et XLV, le mardit après le Noiel.*

Les enfants de feu Eustache de Staden donnent à trescens « si qu'en lansaige » à Thonar Colon, changeur de Liége, une partie d'une maison sise en Pierreuse.

Reg. 15, fol. 315.

436. — **1345**, 21 janvier.

Guillaume d'Awionpuits (*Auwelhonpuice*), chevalier, se porte garant, pour Thomas Massin d'Awionpuits, son cousin, de l'observation de la sentence arbitrale qui interviendra entre ledit Massin et Ottard de Pailhe, au sujet des biens qui appartinrent à feu Jean de Preit le sénéchal, chevalier, et du mariage dudit Ottard avec Catherine, sa femme; il donne encore comme garants, Guillaume Hiernus et Henri de Fléron, chevaliers.

Cartul. III, fol. 108 v°. — Reg. 15, fol. 349.

437. — **1345**, 4 février.

Devant les tenants de Colin Grospiet le brasseur, Jean le Cangereaul de Lavoir transporte à Thonar Colon, changeur à Liége, le quart de la maison, brassine, etc., sise aux Chenaz, derrière Saint-Pierre, à Liége.

Reg. 15, fol. 313 v°.

438. — **1345**, 27 février.

Philippe Bron, doyen et chanoine de Sainte-Croix, donne en « lansaige », par-devant les tenants de sa cour, à Wautier de Beche, demeurant à Montenaeken (*Montengney le ties*) : 1° des pièces de terres dites le triegh à Rosoux (*Rosuit*); 2° un pré sis à Rosoux, joignant à monseigneur Fastré Pinkar de Fresin et à Hellin de Latinne; 3° les deux tiers d'une maison et cour sises derrière l'église de Rosoux, vers Berlo (*Bierlous*), joignant à Jean de Rosoux, écuyer, et à Jean Pape, lesdites terres et maisons tenues héritablement des seigneurs des Joncs de l'ordre teutonique et de leur cour à Cras-Avernas (*Avernas le Craes*); 4° une terre sise à Rosoux, au-dessus des prés de Corswarem, tenue du prévôt de Saint-Barthélemi. Tous ces biens sont donnés « en lansaige,... par une soile masure ».

Chirographe original sur parchemin, sceaux enlevés.

439. — **1345**, 12 mars.

Sentence arbitrale prononcée, entre Guillaume d'Awionpuits, chevalier, et Massin, son cousin, d'une part, Ottard de Pailhe et Guillaume de Vylhe, d'autre part, au sujet du mariage dudit Ottard avec demoiselle Catherine, et de l'héritage de feu Jean le sénéchal de Preit, chevalier. Ottard de Pailhe obtient, entre autres, la menue dîme de Havelange, etc.

Témoins du compromis : Guillaume de Bautressen, chanoine de Saint-Lambert, Jean de Chênée, Goblet de Lonchins, Guillaume Hiernus, chevaliers, Coune de Lonchins, écuyer, Jean Marteal de Milmorte, Jacquemin d'Yve.

Témoins de la publication de la sentence : frères Gérard de Hombourg, Renier de Pucey, Henri de Ryvoingne, Nicole de Halembaye, religieux du Val des Écoliers, Jean

le Damoiseau de Modave, Lambotte delle Grieff. Notaire : Guillaume Cornu. Est encore cité dans l'acte, Guillaume, fils de feu Conrad d'Awionpuits.

Cartul. III, fol. 109. — Reg. 15, fol. 350.

440. — **1345**, 13 avril.

Le chapitre de Sainte-Croix déclare que les frais de défauts ou de retards mis à la charge de Jean de Longchamps par l'acte de rendage du 1er février 1343, doivent être prouvés par affirmation de personnes dignes de foi.

Cartul. A, fol. 172 v°. — Cartul. IV, fol. 2 v°.

441. — **1345**, 4-9 mai. — *Anno Domini M° CCC° XL V°, in nostro capitulo generali continuato de crastino Inventionis Sancte Crucis ad IXam diem maii.*

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la célébration de la messes aux quatorze fêtes solennelles y indiquées.

Reg. 14, fol. 45 v°.— Reg. 50, fol. 6 v°. — Reg. 51, fol. 9. — Reg. 52, p. 16.

442. — **1345**, 12 mai (latin).

Englebert, élu confirmé de Liége, et Radulphe de Montenaeken, official de Liége, déclarent qu'en vertu du mandat et de la puissance leur donnés par le chapitre de Maeseyck, ils entendent poursuivre le châtiment de Gérard de Jobeke, chanoine de Maeseyck, mais sans vouloir préjudicier aux franchises et coutumes des églises secondaires.

Cartul. A, fol. 365. — Cartul. II, fol. 246 v°.

443. — **1345**, 15 mai.

Anne, veuve de l'avoué de Hollogne, donne à trescens « héritablement », à Catherine, fille de feu Gilon de Loncin, une maison sise à Saint-Séverin, à Liége, joignant à Jaquemair Crekeilhon, d'un côté, et faisant le tournant vers « Hachapourte » de l'autre.

Cartul. A, fol. 228 v°. — Cartul. I, fol. 183 v°.

444. — **1345**, 2 septembre (latin).

Statut capitulaire relatif à la célébration des trois fêtes principales.

Reg. 50, fol. 7. — Reg. 51, fol. 11. — Reg. 52, p. 18.

445. — **1345**, 28 septembre.

Pirons, dit Pirekins de Lowaige, fait savoir que, devant lui et ses tenants jurés, « li grans Clouses delle Wege, demorant alle petit Wege », a vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chapelain Jean Copeis de Waremme, une rente hypothéquée sur un courtil sis « al petit Wege », devant Anchulen linde, etc.

Cartul. A, fol. 102.

446. — **1345**, 29 novembre (latin).

Elisabeth de Printhagen, prieure, et le couvent de Milen lez-Saint-Trond [1] ratifient la vente, faite par les héritiers d'Eustache de Staden, écuyer, d'une rente qu'ils avaient sur une maison en Pierreuse, à la condition qu'Isabelle de Staden, religieuse à Milen, l'une des filles d'Eustache, en reçoive sa quote-part.

Reg. 15, fol. 315 v°.

---

[1] Nonne-Milen.

447. — **1345**, 30 novembre.

Renuard le Vissa ou Wixhas, de Voroux, reçoit, devant la cour des tenants de Sainte-Croix, et en vertu du transport fait en sa faveur par sire Jean Pesson, chanoine de Saint-Materne, à Liége, l'investiture d'une maison sise à Voroux, ayant appartenu à Fastré le Crech.

Cartul. IV, fol. 295 v°. — Reg. 50, fol. 1.

448. — **1345**, 1er décembre.

Par-devant les tenants des Finances (*cheriage*) de l'évêque de Liége, le couvent de Milen lez-Saint-Trond, représenté par Jean de Peelt, frère convers, vend à Thonar Colons, changeur, une maison sise en Pierreuse, à Liége, dont une part revient à Isabelle de Staden, professe audit monastère.

Reg. 15, fol. 316.

449. — **1345**.

Elisabeth, veuve de Guillaume de Petit-Montegnée, donne à l'église Sainte-Croix une rente de deux muids d'épeautre que lui payait Jean Platvoet sur une terre sise au territoire de Petit-Montegnée, au lieu dit en Champeal.

Cartul. A, fol. 199 (texte incomplet). — Cartul. IV, fol. 303 v° (id.).

450. — **1346**, 3 janvier.

Devant les tenants des enfants de feu maître Pierre, bâtonnier de Saint-Paul, sire Laurent de Diessem, prêtre, entre en possession d'une maison sise en la Haute-Sauvenière, à Liége, en purgeant la saisie de la moitié de cette maison qu'avait possédée Guillaume Paris, clerc.

Reg. 15, fol. 103. — Cartul. I, fol. 232 (texte incomplet).

451. — **1346**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chanoines qui veulent aller en pélerinage.

Reg. 50, fol. 9. — Reg. 51, fol. 15. — Reg. 52, p. 24.

452. — **1346**, 3 février (latin).

Statut capitulaire relatif aux processions à l'église Saint-Lambert, le jour de la Purification et le dimanche des Rameaux.

Reg. 50, fol. 6. — Reg. 51, fol. 8 v°. — Reg. 52, p. 15.

453. — **1346**, 3 février (latin).

Décision du chapitre de Sainte-Croix relative à l'office *Preciosa*.

Reg. 50, fol. 6. — Reg. 51, fol. 8. — Reg. 52, p. 14.

454. — **1346**, 13 février.

Agnès, veuve de maître Lambert Daras, transporte à Marguerite, Agnès et Catherine, ses trois filles, une maison sise derrière Saint-Georges, à Liége. Catherine et Agnès cèdent leur part à leur sœur Marguerite.

Cartul. I, fol. 296 v° (texte incomplet).

455. — **1346**, 19 mars.

Lambert, fils de Henri de Petit-Montegnée, reçoit, de la cour des tenants de Sainte-Croix, l'investiture d'une terre sise à Petit-Montegnée, joignant à Jean Pevreal, aux représentants de Jean de Scoriche, à Agnès, veuve de Godefroid de Hemricourt, et à Jean de Beennes, sauf les mines, que le chapitre se réserve le droit d'exploiter, en indemnisant les riverains pour les dommages de la surface.

Cartul. IV, fol. 303 v° et 304 v°. — Reg. 90, fol. 1.

456. — **1346,** 19 mars.

Giloteal de Poncheal relève, de la cour des tenants de Sainte-Croix, 25 verges petites ou environ, sises au territoire de Montegnée, joignant à Thiry Hoches et à Jean de Huy, sauf le droit à l'exploitation des mines.

Cartul. IV, fol. 308. — Reg. 90, fol. 1.

457. — **1346,** 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire relative au vin provenant de la réception des chanoines, de la collation de bénéfices, de la vente de maisons claustrales, etc.

Reg. 50, fol. 11. — Reg. 51, fol. 19 v°. — Reg. 52, p. 29.

458. — **1346,** 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire prescrivant aux chapelains et aux choraux de revêtir l'habit clérical pour entrer à l'église et pour en sortir (intéressant).

Reg. 50, fol. 14. — Reg. 51, fol. 27 v°. — Reg. 52, p. 39.

459. — **1346.**

François de Fize, gendre de Jean de Rosut, demeurant à Roloux, reçoit, de la cour des tenants de Sainte-Croix, et en vertu du transport lui en fait par son beau-père, l'investiture d'une cour séant à Roloux, « devant le mostier ».

Cartul. IV, fol. 238. — Reg. 90, fol. 1.

460. — **1347,** 15 janvier. — *Actum in capitulo dicte ecclesie sancti Petri et datum a° a nativit. Dom. mill. CCC° XLVII°, XV^a die mensis januarii.*

Les églises collégiales de Liége concluent entre elles un traité d'alliance à l'effet de résister au chapitre de la cathé-

drale, pour le cas où il voudrait exercer sur eux une autre juridiction que celle d'appel.

Cartul. A, fol. 377 v°. — Cartul. II, fol. 204.
BCRH, 3e série, t. XIV, p. 117. — Bormans, *Notice des cartulaires de Saint-Denis*, n° 132; voyez cartulaire du clergé secondaire, p. 35.

461. — **1347**, 16 mars (latin).

Acte émanant d'Englebert, évêque de Liège et de l'official de Liége, de la même teneure que l'acte du 12 mai 1345 analysé ci-dessus.

Cartul. A, fol. 365 (s. m.)

462. — **1347**, 2 septembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix décide que la collation de l'autel des SS. Jean-Baptiste, Jean-Évangéliste, Pierre et Paul, situé d'abord sur le parvis de l'église Sainte-Croix, et transféré sur les degrés, sous les cloches, doté depuis peu par le doyen Philippe Bruni, appartient au doyen de Sainte-Croix, s'il est résidant; sinon au chapitre.

Cartul. A, fol. 314 v°. — Cartul II, fol. 5 v°. — Reg. 50, fol. 14 v°. — Reg. 51, fol. 28 v°. — Reg. 52, p. 40.

463. — **1347**, 7 novembre.

Englebert de la Marck, évêque de Liége, au rapport du chevalier Walthère de Momalle et de Gérardin, échevin de Couvin, fait citer, par ses hommes féodaux, à comparaître par-devant lui, Jean de Denville, chevalier, lequel a déclaré la guerre aux messagers et aux serviteurs du chapitre de Sainte-Croix à Havelange.

Hommes féodaux : Jackemar Mathon, et Wathier de Borleys.

Cartul. III, fol. 168 v°.

464. — **1347**, 27 décembre. — *Ce fut faict l'an deseurdict* (XIII^c XLVIII), *XXVII jours en décembre.*

Englebert de la Marck, évêque de Liége fait savoir que le 26 décembre 1347, le chapitre de Sainte-Croix a fait ajourner, devant les hommes de fief dudit évêque, Jean de Denville, chevalier; il déclare, au rapport d'Alexandre de Saint-Servais, échevin de Liége, que ledit chapitre doit être et demeurer « en bonne assegurance ».

Hommes féodaux : Jean de Lardier, Louis d'Ouffet, Henri le Bel, chevaliers et échevins de Liége, Thibaud de Lardier, Jean Pevreal, bourgmestre de Liége, Conrard de Lardier, Jakemar Maton, et Walter de Borlé.

Cartul. III, fol. 169.

465. — **1348**, 7 janvier. — *Et jasoit que les œuvres deseurdittes fuissent faites passeis dois ans, nequident, ches lettres furent faites et données l'an milh trois cens XLVIII, lendemain delle treyme en mois de jenvier, le septeme jour.*

La cour de Notre-Dame de Tongres à Nederheim fait savoir que Radeles et Everard d'Ile, fils de feu Ottelet d'Ile, de Liége, ont vendu à maître Philippe Bron, doyen de Sainte-Croix, une terre, etc , à Nederheim; Jean de Waremme, chapelain de Sainte-Croix, en est investi au nom du chapitre.

L'acte fut scellé par Jean Boilewe, chapelain de Freeren.

Cartul. A, fol. 45. — Cartul. VIII, fol. 104.

466. — **1348**, 7 janvier.

Daniel de Stayde, bailli de Herstal et des « villes » en dépendant, et les échevins de Nederheim font savoir que Radus dit Radelet et Everard dit Massereis, fils d'Ottelet d'Ile, ont vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean dit Copeis de Waremme, chapelain, procureur de Philippe, doyen, et dudit chapitre, des terres, cens et rentes sis à Nederheim, « sur le paseal de Waloven », sous l'Assergiverghel, vers Scarpembergh, à Meynacken, etc. Joignants : la demoiselle de Geyves, les seigneurs de Beaufays, les enfants Jean Heppe, Gilon de Lavoir, Gilon Surlet de Liége, Jean Boilewem de Nederheim, Ernu de Conissem, chapelain en l'église de Tongres, Renier Serjant, Gérard, fils de Clarembaud d'Ile, les enfants de Godard de Herstal, etc.

Cartul. A, fol. 45 v°. — Cartul. VIII, fol. 104 v°.

467. — **1348**, 21 janvier.

Les tenants de la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix à Liége donnent record, devant les échevins de Waremme, qu'ils furent présents lorsque le chapitre de Sainte-Croix donna en rendage à Jean de Loncampz, fils de feu Wotule, le moulin à eau, la cour, la brassine et certaines terres à Waremme. Lesdits tenants jurés étaient Jean de Facompier, Jakemairs Mattons, Jean de Salme le boulanger, Jean Barbeaus et Gilons li wantirs.

Cartul. A, fol. 172 v°. — Cartul. IV, fol. 3.

468. — **1348**, 15 avril.

Jean de Schonhove (*Schoennowen*), prévôt de La Roche, chevalier, déclare abandonner toutes ses prétentions aux

mortemains qu'il avait voulu exiger des habitants de Bertogne.

Cartul. III, fol. 247 v°.

469. — **1348,** 4 mai (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chanoines qui, ayant obtenu du doyen l'autorisation de quitter la ville, viendraient à être faits prisonniers ou à tomber malades.

Reg. 50, fol. 11. — Reg. 51, fol. 20. — Reg. 52, p. 30.

470. — **1348,** 22 juillet.

Les paroissiens de Fize-le-Marsal ayant réclamé au chapitre de Sainte-Croix, leur décimateur, le taureau, le verrat et le bélier banaux, les cordes de toutes les cloches, et, de plus, un chemin ou sentier au travers de leur cour, et le chapitre de Sainte-Croix ayant, de son côté, réclamé auxdits paroissiens, la dîme de leurs arbres et des fruits de leurs jardins, il est convenu que le chapitre décimateur fournira seulement les cordes des cloches et que, moyennant ce, toute revendication cessera de part et d'autre.

Scellé par l'official de Liége, à la relation de Jean de Waremme, tabellion, par Godefroid, curé de Fize, et Piron Faiet, mayeur de Fize.

Cartul. A, fol. 120. — Cartul. VII, fol. 50.

471. — **1348,** 24 juillet.

Jean de Jupille, chanoine de Sainte-Croix, et Colar Benjamin, citain de Liége, déclarent que, par suite d'un accord fait entre eux, « li paroys qui fait la deseuranche entre nos maisons joindantes ensembles desous ma maison

claustral le canone deseurdit et que ont leurs entréez sour le ruwe ver sain Servais, par deleis le riwe que ons dist des Bons effans, estre et doit eystre perpétuelment commune à nous les partyes et à nos maisons ».

Cartul. A, fol. 206 v°. — Cartul. I, fol. 25.

472. — **1348**, 20 août.

La cour allodiale de Liége déclare que Philippe, doyen de Sainte-Croix, et Catherine d'Anthisnes, exécuteurs testamentaires de Lambert de Stavelot, chanoine de Russon, transportent à Nicolas Quarteal et Gilles d'Eure, chanoines de Sainte-Croix, pour leur chapitre, cinq bonniers de terre, situés à Hodeige, vers Momalle, acquis jadis à Alexandre de Saint-Servais, chevalier, à Jean de Lardier dit delle Liwon et à Béatrix, sa sœur, exécuteurs du testament de demoiselle Lorette leur tante.

Maire : Colon Textor. Hommes allodiaux : Baudouin de Flémalle, chevalier, Jean de Lardier dit delle Liwon, Gilles de Neufchâteau, Jean de Kemexhe, Warnier de Lavoir et Jean son fils, Gilles de Mees et Gérard son frère, Thierry de Flémalle, Jean Paiens le Ras, Henri Portal, Gilon de Donmartin, Henri de Cressan le vinier. Archiprêtre de Liége : Gérard de Sart.

Cartul. A, fol. 179. — Cartul. VII, fol. 189.

473. — **1348**, 2 septembre (latin).

Statut capitulaire contre celui « non reciperet deliberatam suam de granario infra octo dies, per granatarium sibi indictam ».

Reg. 50, fol. 13 v°. — Reg. 51, fol. 26. — Reg. 52, p. 37.

474. — **1348**, 5 octobre. — *Che fuit fait en gran capitle delle ditte église, l'an de grasce milhe trois cens quarant owyt, à chienquème jour del mois d'octembre.*

Philippe Bron, doyen de Sainte-Croix, donne en lansage à ses confrères du chapitre de Sainte-Croix 21 setiers d'épeautre de rente lui échus par succession de son frère Warnier, dus par Gilles Surlet, fils de feue Marguerite Picarde, sur un journal de vigne sis en l'enclos de feu Adam de Moxhe, au-dessus de « Hachapourte » à Liége, joignant à la vigne de Jean de Salmes le boulanger.

Tenants de la cour du doyen : Jean de Salmes susdit, emprunté à Amelot de Saint-Hubert, Jakemien de Theux, gendre de Jean de Sames, Jean Hisdon de Saint-Séverin et Gérard Quentien li scohir, emprunté à seigneur Jacques de Sanson.

Cartul. A, fol. 230 v°. — Cartul. I, fol. 191 v°.

475. — **1348**, 11 octobre, à Nederheim.

Par-devant la cour de Nederheim, Moise, fils de feu Moise Maleplomme, vend au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean Cope de Waremme, chapelain, une rente sur des terres sises à Nederheim.

Cartul. A, fol. 62 v°. — Cartul. VIII, fol. 186 v°.

476. — **1348**, 24 octobre.

Devant la cour jurée delle Chambre, en l'église de Liége, Arnoul dit Wilhechopeauz de Slins, pour lui et pour dame Maron dite du Château de Slins, transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Jean Martino, chantre et chanoine de cette église, une terre sise à Slins, provenant de feu Jean Chalon de Slins, frère de la dite dame Maron, et

de dame Maghin, femme du prénommé Arnoul Wilhechopeauz.

Maire : Lambert dit Hochet. Tenants : Gilles Mangne, prêtre, Jean de Lardier, chevalier, échevin de Liége, Raes de Cerff, Guillaume Botin, Gilet des Béghines, Jean de Waroux et Michel Durion, citain de Liége.

Reg. 4, fol. 150 v°. — Reg. 14, fol. 67 v°. — Cartul. V, fol. 163.

477. — **1348**, 4 novembre.

Maghin dite Maguche, veuve de Piron Lardenois d'Othée, reçoit de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture de deux pièces de terre sises à Sainte-Walburge, à Liége, l'une « deleis les chavéez de sainte Walbourge », près des terres de feu seigneur Jean de Chaynéez; l'autre, en lieu dit « elle Savenire, sour le grande voie qui vat de Sainte Walbourge à la grande crois ».

Cartul. A, fol. 220. — Cartul. I, fol. 84. — Cartul. V, fol. 188 v°.

478. — **1348**, 11 novembre.

Sire Nicole Quarteal, chanoine de Sainte-Croix, reçoit, devant les maire et échevins de Nederheim, l'investiture d'une rente vendue au chapitre par Henri de Paifves dit Godenulle.

Cfr., la charte du 10 février 1350.

Cartul. A, fol. 59 v°.

479. — **1349**, 8 avril.

Maguche, veuve de Piron d'Othey, transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Nicole Quartalz, deux

pièces de terre sises à Sainte-Walburge (mentionnées dans l'acte du 4 novembre 1348 analysé ci-dessus).

Cartul. A, fol. 220 v°. — Cartul. I, fol. 84 v°. — Cartul. V, fol. 188 v°.

480. — **1349**, 19 mai.

Nicolas Quartal de Momalle, chanoine d'Amay puis de Sainte-Croix, déclare avoir relevé de Gilles Dagar, Pierre Claudus et Jean Thiry, héritiers de Jean Frankars, héritier lui-même ou mambour de Jean Trukeas, une masure sise à Hocheporte, à Liége.

Témoins : Jean Asson Bareit, curé de Saint-Séverin, à Liége, et Cammoseal.

Cartul. I, fol. 189 (texte incomplet).

481. — **1349**, 28 mai.

Simon Mailhuwars, prêtre, donne à Elias de Buisson « l'angelienscohier », une pièce de terre sise en Agimont, joignant, vers le moulin, à Libert de Jupille et, vers Saint-Séverin, audit Elias de Buisson, moyennant 6 sous et 9 deniers de bonne monnaie de cens.

Tenants dudit Simon Mailhuwars : Jakemar Maton emprunté à Marguerite de Saint-Martin et Jean de Saint-Lambert-moulin, meunier.

Cartul. A, fol. 226 v°. — Cartul. I, fol. 179.

482. — **1349**, 15 juin.

Les échevins de Lowaige font savoir que Jean Trenchans et Guillaume Buscars ont vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Waremme, chapelain, des

terres sises en lieux dits Adentap, ultre le cachie a chayne, al capt, etc.

Cartul. A, fol. 99 v°.

483. — **1349**, 20 juin.

Devant les tenants de la cour jurée de Gertrude, veuve de Renchon d'Oreye, écuyer, Pirot Raverdis, clerc, donne à trescens à Isabelle, femme de Fastrar de Naveroulles, une maison et des terres sises à Naveroulles, joignant à Jean, fils du chevalier Amel de Bovenistier.

Donné par copie par les échevins de Liége, le 9 novembre 1428.

Cartul. VII, fol. 220. — Reg. 15, fol. 135 v°.

484. — **1349**, 25 août.

La cour jurée de la collégiale Sainte-Croix fait savoir que maître Philippe Bron, doyen de cette église, a donné à l'autel SS. Pierre, Paul, Jean-Baptiste et Jean-Evangéliste « séant par deseur le parvis elle nuve chapelle fondeit de part ledit maistre Philippe », deux maisons sises derrière sa maison claustrale, vers Saint-Servais, « sour le riwe entre le puiche de postiche et le manson damoiselle Katherine d'Anthines », moyennant 6 sous 4 deniers et maille de cens annuel, et à condition de ne pas nuire à la clarté et aux aisances de la dite maison claustrale.

Cartul. A, fol. 208. — Cartul. I, fol. 29 v°.

485. — **1349**, 17 septembre.

Le chapitre de Sainte-Croix achète à Ottard de Pailhe, écuyer, gendre de feu Jean le Sénéchal, chevalier, la menue dîme de Havelange estimée à 91 muids 2 setiers d'épeautre

annuellement, le muid de rente évalué à 18 florins petits (trois écus de tournois comptés pour quatre florins petits).

La somme totale dépensée pour cette acquisition, par le chapitre, fut de 1,751 florins et 9 gros.

Cartul. III, fol. 113 (texte incomplet).

486. — **1349**, 15 octobre.

Henri Coingh, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants et ceux de sa sœur Marguerite, sire Jean de Salmes, chapelain de Sainte-Croix, a fait transport à sire Jacques Simonides, aussi chapelain de cette église, de sa maison, possédée jadis par Simon le boulanger de Saint-Hubert, sise devant le puits près des Bons-Enfants, à Liége.

Cartul. A, fol. 227. — Cartul. I, fol. 180.

487. — **1349**, 5 décembre.

Ottard de Pailhe, écuyer, vend au chapitre de Sainte-Croix, devant la cour jurée de cette église, la menue dîme de Havelange.

Cartul. III, fol. 112. — Reg. 90, fol. 2.

488. — **1349**, 30 décembre. — *Ce fut recordé en l'an delle Nativiteit nostre Saingneur XIII^c L, le merquedi après le Noel.*

Gilles delle Pire « ly logiers », citain de Liége, fait savoir que Maroie le Gren tient de lui, moyennant deux « lovegnyes de cens », deux pièces de terre sises à Wihogne, en lieux dits alle Navire, près des terres de seigneur Gilles le Bron, etc.

Tenants : André de Cheval, le vinier, et Francot le boulanger, demeurant devant Saint-Jean-Baptiste.

Cartul. VIII, fol. 52 v°. — Reg. 15, fol. 237 v°

489. — **1350**, 10 février.

Les échevins de Nederheim font savoir que sire Jean de Waremme, chapelain de Sainte-Croix, a fait transport au chapitre de son église, représenté par sire Jean de Faulconpier, de 3 muids d'épeautre de rente lui dus par Ghiese Maleplomme de Nederheim.

L'échevinage munit les lettres de son sceau commun.

Cartul. A, fol. 62 v°. — Cartul. VIII, fol. 186.

490. — **1350**, 10 février.

Devant les maire et échevins de Nederheim, Henri de Paifves dit Godenul, frère de Daniel del Beke, déclare avoir vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Jean de Faconpier, chapelain, et par sire Nicole dit Quarteal, chanoine de la dite église, une rente de 9 muids d'épeautre.

Cartul. A, fol. 59 v°. — Cartul. VIII, fol. 177.

491. — **1350**, 21 février.

Les échevins de Waremme font savoir que sire Henri Copeit de Waremme, chanoine, et Jean, son frère, chapelain de Sainte-Croix, assistés de leur cour des tenants, ont donné en « lansaige » à Ernus dit Vroemme et à Cloes, son frère, fils de feu Ernu Mambour de Longchamps, un moulin à eau sis à Longchamps, sur le Geer, entre le moulin de l'évêque de Liége et le moulin de Jean fils de Wotule de Longchamps, avec ses dépendances », 55 verges grandes de terre sises à Hollogne-sur-Geer, et 15 verges sises à Walcken ou Walebrouck, mouvant de la cour Saint-Quentin à Petit-Axhe.

Cartul. IV, fol. 11. — Reg. 15, fol. 233 v°.

492. — **1350**, 4 mars.

Record et déclarations faits, devant les échevins de Liége, par la cour de Sainte-Croix à Havelange et par la cour jurée de Sainte-Croix à Liége, au sujet de la vente de la menue dime de Havelange, faite au chapitre de Sainte-Croix, par Ottard de Pailhe, écuyer. Hubin de Waha, chevalier, avait 24 muids d'épeautre de rente sur cette dime ; Guillaume d'Aweilhonpuiche et Massin, son cousin, en revendiquaient une partie,

Maire de Liége : Wéri de Rocuer, en féauté pour Jakemien Chabot, mayeur et échevin de Liége.

Cartul. A, fol. 272 v°. — Cartul. III, fol. 113.

493. — **1350**, 4 mars.

Les maire et échevins de Sainte-Croix à Havelange déclarent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, que messire Hubert de Waha possède une rente de vingt-quatre muids d'épeautre sur la menue dime des pois, des vesces et des jardins potagers à Havelange ; ledit Hubert cède cette rente au chapitre de Sainte-Croix. Immédiatement après, messire Guillaume d'Awionpuits, chevalier, et Thomas, fils de Gobert d'Awionpuits, frère de Guillaume, déclarent renoncer, en faveur du chapitre de Sainte-Croix, à tous leurs droits sur la menue dime de Havelange, le premier, moyennant 90 florins petits, et le second, moyennant 40 écus d'or.

Cartul. III, fol. 112. — Reg. 90, fol. 3.

494. — **1350**, 16 mars.

Guillaume d'Awionpuits, chevalier, Thomas, fils de feu Goblet d'Awionpuits, et Catherine de Preit, fille de feu le

sénéchal de Havelange, déclarent n'avoir aucun droit à la menue dîme de Havelange, laquelle appartient au chapitre de Sainte-Croix.

Témoins : Nicole Quartal, Gilles d'Heur, Henri Copeit, prêtres, Arnoul de Louvain, Jean Hochet et Gilles de Wadrechies, tous chanoines de Sainte-Croix ; Arnoul, prêtre, curé d'Avroy, maître Jean de Montegnée, clerc, Humblet de Freloux et Colard dit Sauvaige, drapier. Notaire : Jean Quailhier.

Cartul. III, fol. 110 v°. — Reg. 15, fol. 352.

495. — **1350**, 19 avril.

Devant les tenants de Henri de Solier, citain de Liége, Jean, fils de feu Jean le Cangereaul de Lavoir, tranporte à Thonar Colon, changeur à Liége, le $^1/_4$ de la maison, brassine, etc., sises aux Chenaux, derrière Saint-Pierre, à Liége.

Reg. 15, fol. 314.

496. — **1350**, 19 avril.

Devant les tenants de l'abbaye d'Averbode, Lorette, veuve de Jean Mailhet le mercier, cède à son fils, Adam Mailhet, les droits d'usufruit qu'elle a sur une maison sise derrière l'église Saint-Pierre à Liége.

Reg. 15, fol. 314.

497. — **1350**, 4 mai. — *A° Dom. mill. trecent. L°, crastino Inventionis sancte crucis, in nostro capitulo generali.*

Le chapitre de Sainte-Croix décide que son « matricularius » ne doit avoir, aux obsèques des choraux et aux services des chanoines, pour sonner les cloches, que six vieux

gros; si le corps est présent, il aura huit vieux gros; s'il s'agit d'une personne étrangère à l'église, douze vieux gros; pour un chanoine de Saint-Pierre, deux vieux gros.

Cartul. A, fol. 317 v°. — Cartul. II, fol. 45 v°. — Reg. 50, fol. 15. — Reg. 51, fol. 31. — Reg. 52, p. 42.

498. — **1350**, 20 mai.

Aelis, dame de Hermalle, avouée de Hesbaye, fait savoir que Humbert de Bernalmont, écuyer, et Gilles Quareis, ses hommes de fief, ont déclaré avoir assisté jadis, comme hommes de fief de monseigneur Louis de Looz, seigneur de Neufchâteau et de Wareq, alors avoué de Hesbaye, à la présentation du testament de Jean Hochet de Jupille, échevin de Liége, mari de dame Osilhe et père de Jean Hochet, chanoine de Sainte-Croix; dame Osilhe renonça à l'usufruit et Jean, son fils, à la propriété d'une terre sise entre Fexhe, Noville et Roloux, en faveur du chapitre de Sainte-Croix. Cette terre avait appartenu précédemment à Jean de Montenaeken (*Montengnis*), le jeune, chevalier.

Hommes de fief de dame Aelis : Messire Walter de Warfusée, sire de Momalle, chevalier, Guillaume de Waroux, Rassekin, son fils, Adam de Chokier, Anseal delle Novevilhe et maître Jean l'entailleur.

Voy. charte du 6 novembre 1357.

Cartul. A, fol. 194. — Cartul. IV, fol. 216 v°.

499. — **1350**, 8 juin (latin).

Englebert, évêque de Liége, fait savoir que, pour mettre fin aux contestations qu'il avait avec son clergé, au sujet du

subside que le Saint-Siège l'avait autorisé à lever, il a accordé une réduction considérable de ce subside.

Cartul. A, fol. 378. — Cartul. II, fol. 205.
BCRH, 3e série, t. XIV, p. 350.
Voy. S. Bormans, *Inventaire des Paweilhars*, p. 43.
Id. *Cartulaire du clergé secondaire*, p. 35.

500. — **1350**, 15 juin (latin).

Épitaphe de Renier de Fize, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, mort le 15 juin 1350.

Cartul. I, fol. 60 v°.

501. — **1350**, 23 juin.

Jean de Haccourt reçoit, devant la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture de la moitié de la maison de Lambreke le barbier, sise au marché de Liége, près de la maison delle Croisette, qui appartenait à Arnoul Pollarde, changeur.

Cartul. I, fol. 273 v°. — Reg. 90, fol. 6.

502. — **1350**, 5 juillet.

Jean de Biernair dit de Horpmael donne à trescens, devant sa cour de tenants, à Collard fils de Goffar delle Fontaine, une maison sise derrière le chœur de l'église Saint-Paul, à Liége, entre la maison d'Alard le Floienier et celle où habite Simon l'entailleur.

Tenants : Thirion de Thoren l'armoyer, Ernar d'Awir le corbesier et Colette Flokelet le jeune, hallier de Liége.

Reg. 14, fol. 105.

503. — **1350**, 26 septembre.

Gérard, fils de Bonne de Postiche, transporte à Henri, fils de Servais de Streis, devant la cour jurée de Sainte-Croix, la moitié d'une maison qui appartint à feu Jean Poghelet, bâtonnier de Sainte-Croix, séant « à postice de Saint-Servais », à Liége, joignant à N*** de Borsoit, chanoine de Saint-Pierre.

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 5.

504. — **1350**, 26 décembre.

Agnès, fille de Piron de Namur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, deux maisons sises en la ruelle derrière Saint-Barthélemi, à Liége.

Cartul. I, fol. 298. — Reg. 90, fol. 7.

505. — **1350**.

Guillaume de Mulckis, clerc, reçoit, du chapitre de Sainte-Croix, une terre sise à Petit-Montegnée, en deux pièces, l'une située près de Champeal, entre la vigne de Lambert Brongnar et le chemin vers Montegnée; l'autre, sur la voie tendant de Saint-Gilles à Petit-Montegnée.

Cartul. IV, fol. 303 v° (texte incomplet).

506. — **1350**.

Jean Asson, chanoine de Sainte-Croix, achète deux muids d'épeautre sur des héritages à Eben (*Embemmes*), en diminution des charges qui grèvent sa maison claustrale.

Cartul. A, fol. 72 v° (texte incomplet.) — Cartul. V, fol. 100 (id.)

507. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Texte du serment prêté, à son admission, par le doyen de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 315 v°.

508. — Sans date. Vers **1350**.

Clauses du testament d'Amel de Saint-Hubert, fils de Gobin de Heres, par lesquelles il fait des legs à l'église Saint-Hubert, à Liége, à la fabrique de Sainte-Croix, etc.

Cartul. A, fol. 224.

509. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Lettre adressée au pape par un pèlerin liégeois.

Reg. 14, fol. 175.
AHEB, t. XV, p. 41.

510. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Supplique adressée au pape par Thierry, seigneur de Seraing-le-Château, afin de pouvoir, en temps d'interdit, assister aux offices divins dans la chapelle castrale de Seraing, qu'il a fondée en l'honneur de Saint-Georges et de Saint-Nicolas.

Reg. 14, fol. 179.
AHEB, t. XV, p. 48.

511. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Lettre du clergé liégeois exposant au pape les graves inconvénients résultant des réservations de bénéfices, que la chancellerie pontificale avait commencé à pratiquer au diocèse de Liége.

Reg. 14, fol. 175 v°.
AHEB, t. XV, p. 32.

512. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Clauses du testament de Jean Corduwenre de Wellen, chapelain de l'autel Sainte-Barbe en l'église Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 145. — Cartul. VI, fol. 3.

513. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Jean Pistoris, chapelain de Saint-Martin, neveu de Jean Renward, doyen de cette église, prévenu d'avoir nuitamment décortiqué des arbres, est jugé par ledit doyen, à l'exclusion de tous autres.

Cartul. A, fol. 365 v° (s. m.). — Cartul. II, fol. 248 v° (id).

514. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Lettre du clergé liégeois exposant au pape les inconvénients qui résultent des réservations de bénéfices... *(quam litteram fecit dns Philippus Bruni, dudum decanus sancte Crucis Leodiensis)*.

Reg. 14, fol. 175.
AHEB, t. XV, p. 28.

515. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Supplique adressée au pape par Thierry, seigneur de Seraing-le-Château, le priant de conférer à son parent, secrétaire et chapelain Gilles de Ora, chanoine de Sainte-Croix, la cure de Redu dans le doyenné de Gedinne (lisez Graide?) et l'office de doyen rural de ce concile.

Reg. 14, fol. 179.
AHEB, t. XV, p. 49.

516. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Le chapitre de Saint-Jean-Évangéliste à Liége demande au pape de vouloir conférer une prébende de cette église à Jean Lardenois, de Bastogne, prêtre et chapelain.

Reg. 14, fol. 178 v°.
Cfr AHEB, t. XV, p. 47.

517. — Sans date. Vers **1350** (latin).

G., fils d'un baron renommé et puissant, admis au sous-diaconat contre son gré, pour exécuter les volontés de son père, demande à pouvoir quitter l'état ecclésiastique et à se marier. (Incomplet.)

Reg. 14, fol. 180 v°.
AHEB, t. XV, p. 51.

518. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Supplique adressée au pape par l'évêque de Liége en faveur de Lambert Reneri, neveu de Lambert de Stavelot, et de Paul de Birbhet, clerc, afin qu'ils soient pourvus, le premier, d'une prébende monacale au monastère de Stavelot, et le second, d'un bénéfice ecclésiastique séculier.

Reg. 14, fol. 178 v°.
AHEB, t. XV, p. 48.

519. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Supplique adressée au pape, par un comte, pour les fils ou les filles du sous-mayeur de Liége. (Incomplet.)

Reg. 14, fol. 179 v°.
Cfr AHEB, t. XV, p. 50.

520. — Sans date. Vers **1350** (latin).

Le chapitre de Sainte Croix, afin de se procurer les ressources nécessaires pour l'achèvement de son église, demande au pape les faveurs suivantes : 1° de pouvoir appliquer perpétuellement ou jusqu'à la fin de la reconstruction, à la fabrique, tous les fruits et revenus de la seconde année des prébendes qui viendront à vaquer dans ladite église, nonobstant que les fruits et revenus de la première année desdites prébendes appartiennent de toute antiquité au chanoine défunt; 2° d'accorder certaines indulgences à ceux qui aideront à la reconstruction; 3° de concéder des *conservatoriae* en forme favorable afin d'éviter les molestations et les violences commises, surtout dans les villages, contre les biens, droits et revenus de Sainte-Croix.

Reg. 14, fol. 178 v°.
AHEB, t. XV, p. 46.

521. — Sans date. Vers le milieu du XIVe siècle (latin).

Le doyen et le chapitre de Saint-Barthélemi demandent au pape de conférer un canonicat de leur église à Lambert d'Awans, prêtre et chapelain perpétuel, qui, pendant plusieurs années, y a fidèlement rempli l'office de « cameraríatus ».

Reg. 14, fol. 177 v°. — Autre supplique dans le même sens, fol. 180.
AHEB, t. XV, p. 50.

522. — **1351**, 3 février (latin).

Décision capitulaire fixant la valeur de la prébende foraine.

Reg. 50, fol. 12 v°. — Reg. 51, fol. 23. — Reg. 52, p. 34.

523. — **1351**, 16 février (latin).

Le vice-prévôt de Saint-Lambert mande aux prêtres qui lui sont soumis que s'ils ont proclamé, de l'autorité dudit vice-prévôt, l'excommunication de Jean de Salmis, chapelain de Sainte-Croix, ils ont à la révoquer, d'autant que ledit chapelain est exempt de sa juridiction.

Les plaignants dans la cause contre ledit de Salmis étaient : Adolphe de Wiminpreit, vinier, Catherine, veuve de Jacques Bechet, et Jean Benoît, vinier.

Cartul. A, fol. 365 v°. — Cartul. II, fol. 248.

524. — **1351**, 16 février (latin).

L'official de Liége déclare n'avoir aucune juridiction ordinaire sur Jean de Salmis, chapelain de Sainte-Croix, et révoque les sentences qu'il avait portées contre lui à l'instance de Marie, veuve de Jean Biernaire, pêcheur, Jacques Bechet, Catherine, veuve de Jacques Bechet, Jeanne, veuve de maître André de Ferires, Adolphe Wimpremeire, Jean Benoyt et Jacques Bechet, le winleke.

Cartul. A, fol. 365. — Cartul. II, fol. 247.

525. — **1351**, 21 février (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert ordonne aux prêtres qui lui sont soumis de révoquer les sentences d'excommunication portées indûment contre Jean de Salmis, chapelain de Sainte-Croix, nonobstant toute lettre dudit chapitre cathédral à ce sujet.

Cartul. A, fol. 365. — Cartul. II, fol. 247 v°.

526. — **1351**, 8 mars.

Jean de Haccourt (*Hachure*) transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Abresilhe, fille de feu Gilles Pol-

larde, les $^{3}/_{4}$ des $^{2}/_{3}$ de la maison, sise au Marché de Liége, mentionnée dans l'acte du 23 juin 1350.

Cartul. I, fol. 273 v°. — Reg. 90, fol. 6 v°.

527. — **1351**, 20 mars. — *Che fuit fait à Haneffe, devant le mostier...*

Les échevins des cours du seigneur de Haneffe et de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem font savoir que Henri, fils de dame Fremonde, et Isabelle, sa femme, ont vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean Copeis de Waremme, chapelain, 2 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur des terres sises en lieux dits; « sour le thier de Harenfosse, al spinoise vaelz », à Haneffe. L'église Sainte-Croix avait encore 2 muids d'épeautre hypothéqués au même endroit et provenant de sire Thomas, vesti de Bertogne, frère dudit Henri. Pierre, chapelain de l'église de Haneffe, append son sceau à cet acte.

Cartul. A, fol. 195 v°. — Cartul. IV, fol. 147.

528. — **1351**, 21 mars.

Henri, fils de feue dame Fremon de Haneffe, reçoit de la cour des tenants de Sainte-Croix, l'investiture d'une terre sise à Haneffe, « comme appert en grand livre des chartes de l'égliese Sainte-Croix, fol. CXCV », moyennant 4 muids d'épeautre de rente, payables moitié au chapitre, et moitié au recteur de l'autel Saint-Étienne en la même église.

Cartul. IV, fol. 248. — Reg. 90, fol. 6 v°.

529. — **1351**, mars.

Les maire et tenants de la cour jurée dite des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem donnent à Thirion, Piron et

Ydulette, enfants de feu Piron Asseman, l'hôtelier de Saint-Hubert, à Liége, et à Wauthier delle Flaminne, le vinier, époux de Marie, fille dudit Piron Asseman, l'investiture de deux maisons joignant l'une à l'autre, sises entre la maison de sire Nicole de Momalle, chanoine de Sainte-Croix, la ruelle qui tend vers les Bons-Enfants et la maison de seigneur Arnoul, chanoine de Sainte-Croix.

D'après le titre, il s'agit de la maison dite du « Porc Sanglier ».

Maire : Collar d'Heure (*Oyre*) en Famenne.

Cartul. I, fol. 15.

530. — **1351**, 18 avril.

Agnès, fille de Piron de Namur, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Simon de Slins (*Selins*), le drapier de Saint-Thomas, deux maisons sises en la ruelle derrière Saint-Barthélemi, à Liége.

Cartul. I, fol, 298. — Reg. 90, fol. 7.

531. — **1351**, 20 avril.

Lambechon le maçon et Henri Sengnereaus, le meunier, époux de Ancette et Marguerite, filles de Pirar le Coutreit, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, le $^1/_3$ d'un héritage sis à « Hachaport », à Liége, qui appartint à Jean Frankar. Après quoi, ladite Ancette cède sa part de cet héritage à Henri Sengnereaus, et Marguerite, la sienne à Lambechon, le maçon.

Maire : « Pietre basteniers ». Tenants : « Rausin de Tier, Gilon li Wantiers, Johan de Sames, Jacomar Machon, Johan Facompier et W. Botin ».

Cartul. I, fol. 190 v°. — Reg. 90, fol. 7.

532. — **1351**, 4 juillet.

Gilles de Metz relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, un héritage sis en Pierreuse, à Liége, tenu par Jean del Fontaine.

Cartul. I, fol. 83 v°. — Reg. 90, fol. 8.

533. — **1351**, 4 juillet.

Jean Tiriet transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Gilles Dagar, le tiers d'un héritage « el Hachaport », à Liége, qui appartint à Jean Frankar.

Cartul. I, fol. 191. — Reg. 90, fol. 8.

534. — **1351**, 5 juillet.

Piron Asseman, citain de Liége, donne à tenir à trescens, devant sa cour des tenants, à sire Nicole Quartal, chanoine de Sainte-Croix, un mur, une maison et « assize, cortil, escailhie » sis à Liége, allant jusqu'à la grande maison dudit Piron Asseman « et elle maison claustrale ledit sire Nicholle et siet entre ma maison, sur le rieuwe de Saint-Servais », et la maison dudit sire Nicole.

Conditions. D'après le titre, cette maison était dite « du Porc Sanglier ».

Cartul. I, fol. 8. — Reg. 15, fol. 334.

535. — **1351**, 14 juillet.

Le pape Clément VI accorde des indulgences à ceux qui aideront, par leurs aumônes, à achever la reconstruction de l'église Sainte-Croix.

Archives vaticanes, *Reg. Avin.* 118, fol. 224. — *Reg. Vatic.* ; *Clem. VI*, t. III, pars II, p. 32 v°.

536. — **1351**, 4 septembre (latin).

Un différend ayant surgi entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, sires Lambert de Kemexhe et Raes, et l'abbaye de Saint-Laurent, d'autre part, au sujet de la dîme d'une étable de moutons, entre Odeur et Crisnée, les témoins entendus, savoir Libert Borars, Gilles et Colard, ses fils, Gilles le Berger et sire Philippe, curé de Crisnée, déclarent que cette dîme appartient au chapitre de Sainte-Croix.

Témoins : Jean de Calciata, Eustache de Streles, Pierre Faiet, Gossuin de Fize, Godefroid, curé de Fize.

Cartul. A, fol. 121. — Cartul. VII, fol. 52.

537. — **1351**, 18 décembre.

Les maire et échevins de Saint-Denis à Fize-le-Marsal font savoir que Ude de Betines et Ude fille Cinquesoulz de Lens, béguines, exécutrices testamentaires de Maron de Choke, ont vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Henri Copeis de Waremme, chanoine, deux muids d'épeautre de rente hypothéqués à Fize-le-Marsal.

Maire : Jean Hanotialz de Fize. Échevins : « Pirons Faiez, Masseneal li Retondeires, Lambiers Marghos, Colars Clamenche delle Marcelle, Symons li Cherpentiers, Henrairs li Corbesiers et Gérars Pirars ».

Cartul. A, fol. 128. — Cartul. VII, fol. 99.

538. — Sans date. **1351** (latin).

Englebert, évêque de Liége, les doyens et chapitres de cette ville demandent au pape d'approuver l'élection que les moines de Saint-Jacques ont faite de leur prieur aux fonctions d'abbé vacantes en leur monastère. L'abbaye, après de longs désordres, avait, par suite de la réforme d'un abbé de valeur, retrouvé sa discipline et son ancienne

ferveur; la nomination d'un étranger à la charge abbatiale pourrait faire retomber le monastère dans l'indiscipline.

Reg. 14, fol. 174.
AHEB, t. XV, p. 35.

539. — Sans date. **1351** (latin).

Lettre adressée au Saint-Père par le maire, les échevins, les jurés et la communauté de la cité de Liége le priant de confirmer l'abbé élu par les moines de Saint-Jacques et de ne pas compromettre par une nomination qui ferait scandale dans le clergé et dans le peuple, la prospérité de ce monastère.

Reg. 14, fol. 174 v°.
AHEB, t. XV, p. 38.

540. — Sans date. **1351** (latin).

Lettre écrite à Guillaume de Monte Olivo, cardinal prêtre du titre de Saint-Étienne in Celio monte, par Gérard, abbé, et les moines de Saint-Jacques à Liége, le priant d'appuyer auprès du Saint-Père les lettres écrites à celui-ci par l'évêque de Liége, son chapitre et son clergé et par toute la cité de Liége (concernant la confirmation de l'abbé élu par les moines).

Reg. 14, fol. 174.
AHEB, t. XV, p. 37.

541. Sans date. **1351** (latin).

Lettre écrite au Saint-Père par l'abbé et les moines de Saint-Jacques, le priant de confirmer l'élection qu'ils ont faite de leur prieur aux fonctions abbatiales.

Reg. 14, fol. 174 v°.
AHEB, t. XV, p. 39.

542. — Sans date. **1351** (latin).

Lettre écrite à un cardinal par l'évêque de Liége et son chapitre, le priant d'appuyer de son mieux leurs désirs et ceux de la cité de Liége, au sujet de l'affaire de l'abbaye de Saint-Jacques à Liége.

Reg. 14, fol. 175.
AHEB, t. XV, p. 40.

543. — **1352**, 3 février. — ... *in nostro generali capitulo.*

Le chapitre de Sainte-Croix statue que les revenus des autels érigés dans ladite église, dont les chapelains ou les recteurs sont absents, doivent être appliqués à la fabrique, en vue de l'achèvement de l'église.

Cartul. A, fol. 320 v°. — Reg. 50, fol. 13 v°. — Reg. 51, fol. 27. — Reg. 52, p. 38.

544. — **1352**, 7 février.

La cour des tenants de Julien de Herves, citain de Liége, fait savoir que Jean Martino, chanoine et chantre de Sainte-Croix, et Jean Hochet, chanoine de la même église, ont relevé, au nom de leur chapitre, l'un, la maison dite de Pommeroul, sise à Saint-Hubert à Liége, le second, une autre maison sise également à Saint-Hubert, habitée par Jean d'Awir.

Cartul. A, fol. 222 v°. — Cartul. I, fol. 142.

545. — **1352**, 6 mars.

Alexandre li Proidomme de Lexhy reçoit du chapitre de Sainte-Croix l'investiture de la maison dite de la Pommelette d'or de derrière, sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége.

Maire de la cour des tenants de Sainte-Croix : Pierre,

bâtonnier de cette église. Tenants : sire Jean Facompiere, chapelain, Guillaume Botin, Amel de Saint-Hubert, Jean de Sames le boulanger et Gilon le Wantier de la Sauvenière.

Cartul. I, fol. 149 v°. — Reg. 15, fol. 122.
Voir aussi Cartul. A, fol. 223 v° et Cartul. I, fol. 144.

546. — **1352**, 8 mars.

Messire Jean Mobier, curé de Saint-Remacle en Mont, et Jean Chaiene, mambours de cette église, reçoivent, devant la cour jurée de Sainte Croix, et au nom de l'autel de la Trinité sis en ladite église Saint-Remacle, l'investiture de maisons sises à la Fontaine-Saint-Lambert, à Liége, joignant, vers Meuse, à dame Maron de Waremme et tenant, de l'autre côté, à la voie de Chevofosse.

Cartul. I, fol. 206. — Reg. 90, fol. 9 v°.

547. — **1352, 14** juin.

Libert des Quartiers relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des maisons sises en la paroisse Sainte-Marguerite, à Liége.

Cartul. I, fol. 196. — Reg. 90, fol. 10.

548. — Sans date. **1342-1352** (latin).

Lettre du clergé liégeois au pape Clément VI, à propos d'une visite canonique.

Reg. 14, fol. 176.
AHEB, t. XV, p. 25.

549. — **1352.**

Le chapitre achète une partie des revenus de la fabrique de Sainte-Croix, à cause des besoins urgents de celle-ci,

relatifs à l'achèvement de l'église. « De quibus [1] postea, anno videlicet Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo secundo, pro maximis necessitatibus urgentibus circa perfectionem ecclesie, venditi fuerunt XX modii spelte hereditarii, quos decanus et capitulum nostrum, erga eandem fabricam, emerunt pro III^c scutis philippinis, talibus videlicet modo, forma et conditione quod si quando contingat ipsam fabricam pinguiorem habere fortunam, adeo quod ipsos viginti modios hereditarios acquirere, vel illos ipsi capitulo alibi sufficienter assignare eosdem posset, tunc rehabebit suos XX modios sicut prius. »

Cartul. A, fol. 318 v° (s. m.)

550. — **1352.**

Jean delle Rouche et Jean de Jupille, chanoines de Sainte-Croix, s'accordent pour que « li chenaus qui pourte l'aiwe de toys de me manson Johan delle Rouche, joindant al manson dedit Johan de Jupilhe, deverat descendre sour le toyt ledit Johan de Jupille... », etc.

Cartul. A, fol. 206. — Cartul. I, fol. 24.

551. — **1352.**

Le chapitre de Sainte-Croix achète, pour l'anniversaire de Michel Bulhet, deux muids d'épeautre de rente sur des terres sises à Fize-le-Marsal.

Cartul. A, fol. 129 (s. m.) — Cartul. VII, fol. 101 (id.)

---

[1] Il s'agit des 94 muids d'épeautre de rente formant la dot de la fabrique.

552. — **1353**, 4 janvier.

« Johan filz Giles del Pire le logiers », fait savoir que Maroie de Gren a relevé de lui et de ses tenants deux pièces de terre sises à Wihogne, en lieu dit alle Naviere.

Cartul. VIII, fol. 53. — Reg. 15, fol. 237 v°.

553. — **1353**, 15 février.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Maroie, veuve de Libert de Horion, transporte à Gilles de Rocour, « cangiers » de Liége, une terre entre Liers et Anixhe, sur la voie qui va de Fexhe à Liége, entre les terres de Jean d'Oborne, chevalier, et celles des héritiers de Jean Bonan de Preit.

Maire : Rigoles de Jeneffe. Homme allodiaux : « Goffins Polarde, Goffins ses fils, Wilheames de Wo, Wilheames Stassars li viniers, Mattys fis le Belle Damme. »

Cartul. A, fol. 79 v°. — Cartul. V, fol. 178.

554. — **1353**, 4 mars.

Le chapitre de Sainte-Croix achète à Gérard, fils d'Herman d'Ile dit de Liége, hôtelier de Havelange, une petite dîme sise à Havelange, mouvant en fief de l'évêque de Liége et estimée à six muids d'épeautre annuellement. Cette dîme, comprenant environ douze bonniers de terre, avait été donnée audit Gérard, en convenances de mariage, par Jean dit le Sénéchal, chevalier.

Cartul. A, fol. 273 — Cartul. III, fol. 116 (analyse).

555. — **1353**, 4 mai.

Isabelle, veuve de Guillaume delle Thour de Fexhe, donne en rendage perpétuel à Lambert Badut de Houtain, trois masures sises sur le ruisseau, en Agimont, à Liége.

Reg. 15, fol. 256.

556. — **1353**, 4 mai.

Lambert Badut, de Houtain, en vertu du transport d'Élisabeth, veuve de Guillaume delle Thour, est adhérité de trois maisons, joignant l'une à l'autre, sises en la rue d'Agimont, à Liége, tenant à Guillaume delle Fosse et à dame Catherine de Haneffe, précédemment Marie dite la Haulte femme.

Cartul. I, fol. 195 vº (texte incomplet).

557. — **1353**, 28 mai.

Les échevins de Nederheim déclarent que Daniaus delle Beke a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Henri de Waremme, chanoine de cette église, de 4 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur une maison sise à Nederheim, tenue par Henri de Paifves.

Cartul. A, fol. 60. — Cartul. VIII, fol. 178 vº.

558. — **1353**, 7 septembre, à Liége.

Franck de Gembloux, chanoine de Saint-Denis, vicaire et commissaire, dans le doyenné de Ciney, de Nicole de Besse, archidiacre de Liége, décide que sire Godefroid, curé de Havelange, doit, trois jours par semaine, célébrer ou faire célébrer les offices divins dans chacune des chapelles de Maffe (*Maulez*) et de Somal. Ce jugement est prononcé à la demande de Guillaume de Vyle, écuyer, représentant les paroissiens de Somal, et de Jean le Villain, représentant les paroissiens de Maffe.

Témoins : Sire Eustache, curé de Fexhe-Slins (*Fexhe le Frerouz*), maître Gilles de Gembloux, Jacques d'Heur, Jean de Fexhe, frère de maître Franck de Gembloux. Notaire : Piron de Kemexhe.

Cartul. III, fol. 105 vº.

559. — **1353**, 24 novembre.

Sire Guillaume de la Rose, chanoine et chantre de Saint-Denis, transporte à Gérard de Saint-Léonard, compteur de ladite église Saint-Denis, une maison sise en face de l'église Notre-Dame-aux-Fonts, relevant de la cour censale de Jean de Jupille, citain de Liége.

Cartul. I, fol. 221 (texte incomplet).

560. — **1353**, 6 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix donne en accense, à Bertrand d'Ellemelle, 32 bonniers de terres et prés sis à Ellemelle, en lieux dits : « Hubierspine deleis le voie Charlemangne et le thiège, Martinfosseit, alle merye delle Melle, Scovemont, en le fosterye, deleis le spinne à Lucemboir, deseur le thier de Petonbur, deleis le voie de Coroit, az spinois, en Behen en lieu dit en Jonckoir, aus cloons, à Saweheal, Rumilhipreit, à le haie de Wiborghe, Hasarhaie », etc.

Témoins : Jean de Facompier, chapelain de Sainte-Croix, Jacquemin de Melan, Pierre, bâtonnier de Sainte-Croix. Notaire : Jean, fils de Colard de Morvilhe.

Cartul. A, fol. 249. — Cartul. III, fol. 9. — Reg. 15, fol. 345.

561. — **1353**, peu avant le 25 décembre. — *L'an MCCC et LIII, on pau devant le Noel.*

Maître Thomas, chanoine de Saint-Denis, transporte à son confrère maître Jean Thomas, aussi chanoine de Saint-Denis, « un ouvroire et le premier estage par desoir, qui siet devant la basse halle... entre le postiche Michiet Durion d'un costeit, et l'ovroire qui fut Hanne Bastot. » Jean Thomas en reçoit l'investiture, devant la cour jurée de

Sainte-Croix, le 28 mars 1354, puis en fait transport à Michel Durion.

Cartul. I, fol. 264 v°. — Reg. 90, fol. 12.

562. — **1353** (latin).

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix décidant que l'assistance des chanoines au *Dele* est strictement requise pour avoir droit aux émoluments assignés à cet office, même en cas d'infirmité grave ou d'empêchement sérieux.

Reg. 50, fol. 5 v°. — Reg. 51, fol. 7 v°. — Reg. 52, p. 14.

563. — **1354**, 11 janvier.

La cour jurée de Sainte-Croix à Liége fait savoir que André de Chaynéez dit de Ferires a transporté à Alexandre li Proydons de Lexhy une maison sise à Saint-Hubert à Liége, occupée précédemment par Jean d'Awir, entre la maison de Jean delle Falise, chanoine de Sainte-Croix, et le porche de la maison dite de « Pomelet d'our ».

Cartul. A, fol. 223. — Cartul. I, fol. 143. — Reg. 90, fol. 12.

564. — **1354**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chanoines qui voudraient se faire saigner ou quitter la ville.

Reg. 50, fol. 9 v°. — Reg. 51, fol. 17. — Reg. 52, p. 26.

565. — **1354**, 6 mars.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Thibaud de Lardier, Isabelle delle Thore de Fexhe, sa sœur, Adam de Hozémont, sire de Chokier, exécuteurs testamentaires de

Jean de Lardier, chevalier, et Wéri de Limont, chevalier, au nom d'Agnès, sa femme, ont vendu, à Gilles de Rocour, changeur de Liége, 12 setiers d'épeautre de rente hypothéqués sur une terre sise près du sentier qui tend de Vottem à Rocour, et d'autres rentes hypothéquées à Vottem.

Maire : Rigole de Jeneffe, citain de Liége. Hommes allodiaux : « messires Thiebauls de Lardier, chevaliers, Radus Surles, Giles, ses fis, Jehans de Mes, Giles de Henawe, Giles de Lexhi, Colons Textor, Mathis fils le Belle Damme, Baduin Nadeles. »

Cartul. A, fol. 80. — Cartul. V, fol. 179.

566. — **1354**, 2 mai.

La cour jurée du chapitre de Sainte-Croix à Eben fait savoir que Servais d'Eben (*Embennes*) le charpentier a donné audit chapitre, un bonnier de terre « à paseal de Romon, dessous Heslinvoie », etc. Servais reprend ensuite cette terre en rendage.

Procureur du chapitre : sire Nicole Quartal, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 72 v°. — Cartul. V, fol. 100 v°.

567. — **1354**, mai.

Mesurage des terres de Bovenistier appartenant au chapitre de Sainte-Croix, fait par Lambert de Crisnée (*Criscengneez*), arpenteur, et Gérard, son serviteur, en présence du mayeur et des échevins de cette localité, de Henri Cope de Waremme, chanoine, et de Gilles Jonathas, chapelain de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 184 et 184 v° (s. m.). — Cartul. IV, fol. 90 v° et 91 (id.).

568. — **1354**, mai.

Gonthier, dit doyen de Bovenistier, reçoit à stuit de 18 ans les terres du chapitre de Sainte-Croix à Bovenistier.

Cartul. A, fol. 184 v° (s. m.). — Cartul. IV, fol. 91

569. — **1354**, 22 août.

La cour delle Table de Saint-Lambert fait savoir que Lambuche Colons de Saint-Servais a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine sire Nicole Quarteaus, d'une terre sise à Fexhe-lez-Slins, joignant aux terres d'Henri de Fexhe, chevalier, et tenue de la cour delle Cens dite delle Chaudier pour 3 deniers et 1 maille.

Maire : Lambert de Dinant, chanoine de la Table. Tenants : Jean Pexhon, Jean de Banow, chanoine de Saint-Materne, Jean de Puiche, chapelain à Saint-Lambert, Julien de Herves, Piron de Falehi, le vinier, et Gilon Champion, le mangon.

Cartul. A, fol. 78. — Cartul. V, fol. 161.

570. — **1354**, 26 août. — *Che fuit fait al chayne en Geredrye, l'an del nativiteit nostre saingneur milh trois cens LIIII, VI jours allessuwe d'awust.*

Les échevins de Voroux-lez-Rocour déclarent que Lambuce Colons de Saint-Servais a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Nicole Quarteaus, une terre sise à Voroux, derrière les hayes du chevalier Berthous Bareis, seigneur dudit lieu, etc.

Philippe, chapelain de Voroux, scelle pour Simon, fils de Hanier Parent, maire de Voroux, son frère.

Cartul. A, fol. 78. — Cartul. V, fol. 210.

571. — **1354**, 4 décembre.

Sire Gilles de Cronmuese, chapelain de Saint-Lambert, transporte à Piron Samonet, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Liége, derrière Saint-Denis, entre la maison de Gérard de Lardier, chanoine de Saint-Denis, et la maison de Seraing.

Cartul. I, fol. 247 v°. — Reg. 90, fol. 13.

572. — Sans date. Entre **1351** et **1354** (latin).

Le doyen et le chapitre de Sainte-Croix prient le pape de conférer une prébende de leur église au prêtre et chapelain perpétuel Jean Cope de Waremme.

Reg. 14, fol. 180.
AHEB, t. XV, p. 51.

573. — **1354**.

Jacques de Celles, chanoine écolier de Saint-Paul, fils de feu Jacques de Celles, chevalier, accusé d'homicide sur la personne d'un jongleur (*joculatoris*), est jugé et absous, par son chapitre, malgré les officiaux de l'évêque Englebert de la Marck qui prétendaient connaître de cette affaire.

Cartul. A, fol. 365 v° (s. m.). — Cartul. II, fol. 248 v° (id.).

574. — **1354**.

Mesurage des terres de Fize-le-Marsal, par maître Lambert de Thys, mesureur juré.

Cartul. A, fol. 121 (s. m.). — Cartul. VII, fol. 55 (id.).

575. — 1355, 3 février (latin).

Philippe Bruni, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que Nicolas Quartealz dit de Momalle, leur confrère, a fondé en leur église des messes et des vigiles et a laissé, à cette fin, divers revenus hypothéqués sur des terres sises à Momalle, Puchoul, Odeur lez-Kemexhe, Fize, Thys, sur la voie d'Oreye, à Oupeye, sur sa cour sise près du vivier du château, à Eben, etc., ainsi que sur deux maisons situées derrière sa grande maison claustrale, un cens sur 3 petites maisons en la rue de « Hachaporte », à Liége, 10 sous sur une partie de cour en Morinval (*in Morellivalle*), etc.

Cartul. A, fol. 329. — Cartul. II, fol. 73 v°.

576. — 1355, 17 mars.

Ottard de Pailhe, écuyer, fait savoir que, par-devant ses hommes de fief, Jean de Verlée, écuyer, a vendu à Thiri delle Sandreie « *de Wellennes en Hasbaing* », un fief sis à Verlée, comprenant la menue dîme des laines, agneaux, fruits, oisons et poules dans cinq maisons, et, de plus, la dîme des pois et des vesces dans tous les champs où le chapitre de Sainte-Croix lève la grosse dîme et la dîme des foins.

Hommes de fief : Guillaume Motien de Malihou, Jean li Vilains, Jean Barcis de Havelange, Henotiens de Offuez.

Cartul. A, fol. 278 v°. — Cartul. III, fol. 154 v°.

577. — 1355, 13 avril.

La cour jurée de l'abbaye de Saint-Jacques à Roclenge fait savoir que Gérard dit Quentin, mambour de maître Philippe, doyen de Sainte-Croix, a transporté à Jean de Facompier, chapelain dudit doyen, pour le chapitre de

Sainte-Croix, une maison à Mheer (*Merres*), au-dessus de Roclenge.

Cartul. A, fol. 70 v°. — Cartul. V, fol 76.

578. — **1355**, 10 mai.

La cour Saint-Pierre fait savoir que Jean de Jodongne, demeurant à Lantremange, a transporté à Herman, fils de feu Scoenman de Marlinne, une terre sise à Marlinne-lez-Roclenge, en lieu-dit « alle wolden deleis le brucke ».

Maire : Philippe, curé ou vesti de Waremme. Masuiers : Lambert Nois, Lambert Roef, Ernairs Stassars, Guillaume de West, Jean Floyesken et Simon Monars « li entailhirs ».

Cartul. A, fol. 169 v°. — Cartul. VI, fol. 195 v°.

579. — **1355**, 22 mai.

Sire Godefroid, curé de Fize-le-Marsal, prend en arrentement, du chapitre de Sainte-Croix, des terres sises audit Fize.

Cartul. VII, fol. 151. — Reg. 90, fol. 15.

580. — **1355**, 2 septembre (latin).

Statut capitulaire prescrivant aux chanoines et aux choraux de porter la tonsure, les cheveux, la barbe et le costume comme il convient à l'état clérical; autre statut relatif aux chanoines qui ne disent pas leurs heures canoniales.

Reg. 50, fol. 9 v°. — Reg. 51, fol. 16. -- Reg. 52, p. 25.

581. — **1355**, 9 novembre.

Jean de Saint-Martin, chevalier, rend et donne « à ouvrer ou faire ouvrer » à Guillaume de Neuvice, Hannet Hyolet, Lowet Hanosseaz de Coronmeuse et Hannekin Ayelot, les houilles et charbons qui se trouvent sous une vigne, jardin

et assise séant en Vivegnis à Liége, entre la propriété de feu Gilles de Neufchâteau et celle de Hannet Pierar, moyennant redevance d'un panier de charbon sur six, etc. Conditions.

Cartul. I, fol. 312. — Reg. 15, fol 284.

582. — **1355**, 12 décembre.

La Loi nouvelle, appelée aussi modération de la Paix de Waroux (1). (Approuvée par les échevins de Liége, le 13 décembre 1357.)

Cartul. A, fol. 359. — Cartul. II, fol. 138.

BORMANS, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 290.

583. — **1355**.

Walter de Poulseur (*Pousour*), chapelain de Saint-Jean-Évangéliste à Liége, accusé de rapt sur la personne de Béatrice, fille de feu le chevalier Amel Mylair de Kemexhe, est jugé par Jean de Lewis, doyen de Saint-Jean, malgré les efforts d'Englebert de la Marck, évêque de Liége, et de son scelleur, qui voulaient connaître de cette affaire.

Cartul. A, fol. 365 v° (s. m.). — Cartul. II, fol. 249 (id.).

584. — **1356**, 2 janvier.

La cour jurée de Notre-Dame de Maestricht, à Slins (*Selins*), fait savoir que Hannekin de Tilhice a transporté à Henri Hannekelle de Fexhe, des terres sises à Slins.

Scellé par Jean, chapelain de Slins, etc.

Cartul. V, fol. 162. — Reg. 4, fol. 150.

---

(1) Ce n'est pas le texte même de la loi, mais une analyse de chacun des articles.

585. — **1356**, 24 mars.

Bertrand de Liers, chevalier, opère, devant le chapitre de Sainte-Croix et devant les tenants de Sainte-Croix à Eben (*Embemmes*), le retrait de certaines terres sises à Eben, forjugées sur les recteurs d'un autel situé à Saint-Trond, et qui étaient redevables de 8 sols 6 deniers et une obole par an à l'église précitée.

Cartul. V, fol. 105 v°. — Reg. 90, fol. 13 v°.

586. — **1356**, 22 mai.

Jean de Saint-Martin, chevalier, fait savoir que Guillaume de Neuvice, le houilleur, et Hans Hyoles cèdent à Albert dit Abetoul le mangon, chacun une huitième part de la houillère en Vivegnis.

Reg. 15, fol. 285 v°.

587. — **1356**, 30 mai. — *Che fut fait l'an del nativiteit nostre saingneur Jhesu crist XIII^c et LVI, dois jours en mois de may à l'issue.*

Jean de Saint-Martin, chevalier, fait savoir que Hanes Hyoles a cédé à Jamotton Drughes la huitième part des ouvrages de houillerie et de charbons existant en la cour, vigne, etc., dudit chevalier, en Vivegnis.

Reg. 15, fol. 285.

588. — **1356**, 11 juin.

Godefrin d'Amay, bourgeois de Huy, transporte, devant les masuiers que dame Maroie, veuve de monseigneur Guillaume d'Avionpuits (*Aweilhonpuiche*), possède à Have-

lange, au chapitre de Sainte-Croix, représenté par André de Herstal, prêtre, la dîme des « strayn et pailhe » à Verlée.

Jacques de Barsy, curé de Havelange, scelle l'acte.

Cartul. A, fol. 278 v°. — Cartul. III, fol. 154.

589. — **1356**, 15 juin. — ... *quinse jours en mois de june condist Roisailhe mois.*

Le maire et les masuiers de la cour Saint-Pierre font savoir que Herman, fils de feu Scoenman de Marlinne, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Henri Copeis, d'une terre sise à Marlinne « par deleis Rokelenges ».

Maire : Philippe, curé de Waremme. Masuiers : sire Jean Copeis de Waremme, Lambert Nois, Guillaume de West et Ernaus Stassairs.

Cartul. A, fol. 170. — Cartul. VI, fol. 196.

590. — **1356**, 27 juin.

Devant la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix, le chapitre de cette église donne en arrentement à Herman, fils de feu Jean Scoenman de Marlinne, différentes pièces de terre allodiale sises entre Bouckhout et Hédincourt, l'une «asseis près delle vilhe condist Kolken, deleis les terres monsaingneur Henri de Bokehout », une autre « sour le montangne de Hedincourt », une autre à Marlinne près de Roclenge.

Cartul. A, fol. 170 v°. — Cartul. VI, fol. 197.

591. — **1356**, 1er juillet.

A la requête de Mathias de Lewis, chanoine, et de Jean de Faulconpier, chapelain de Sainte-Croix, exécuteurs testamentaires de Jacques Simonides, ledit Mathias reçoit

l'investiture d'une maison sise devant le Puits près des Bons-Enfants, à Liége, moyennant 36 sous de cens payables à Fastré Bareit, de qui ladite maison relève, et 18 deniers de relief.

Cartul. I, fol. 173 (texte incomplet).

592. — **1356**, 7 novembre.

Le chapitre de Sainte-Croix fait connaître l'arrangement conclu entre Nicole Quartaul, chanoine de ladite église, et Piron Assemans, citain de Liége, au sujet d'une ruelle passant entre leurs maisons sises au cloître de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 204 v°. — Cartul. I, fol. 16.

593. — **1356**, 7 novembre.

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir qu'on ne doit pas « maisoneir le rualle ne sour le paulfiche qui sont entre les maisons sire Nicole Quartail nostre concanone et Piron Asseman », de façon à empêcher la clarté de la maison dudit Piron [1].

Cartul. A, fol. 204 v°. — Cartul. III, fol. 17.

594. — **1356**.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et Jeanne Cheron, béguine, en vertu de laquelle Jeanne cède au chapitre une terre sise à Millen et Elst et mouvant de la cour des seigneurs des Jones en cette localité, moyennant une rente viagère de quinze muids d'épeautre.

Cartul. A, fol. 69 v° (s. m.). — Cartul. V, fol. 54 (id.).

---

[1] Voyez l'acte précédent.

595. — **1357**, 1er février (latin).

Sentence arbitrale de Jean de Vieuxville (*Veterivilla*), chanoine de Saint-Jean et official de Liége, et de Guillaume d'Heure, doyen de Saint-Martin, prononcée entre le chapitre de Sainte-Croix et Marie, veuve de Guillaume de Scarpenbergh, écuyer, Guillaume et Libert, ses fils, touchant le droit de patronat de la chapelle nouvellement construite à Nederheim, dans les limites de la paroisse de Freeren, droit que chacune des deux parties réclamait. De l'avis de maître Jean de Gembloux, avocat de la cour de Liége, il est décidé : 1° que l'autel en question sera réuni à l'église de Freeren, suivant le testament de Marie, mère dudit Guillaume de Scarpenbergh ; 2° que ladite veuve et son fils auront le droit de patronat leur vie durant, pour retourner ensuite au chapitre de Sainte-Croix.

Témoins : Nicolas Quarteal, dit de Momalle, Jean de Eygre et maître Jean delle Roche, chanoines de Sainte-Croix, maître Jean de Gembloux, Fastré Bareit d'Ocquier, moine de Saint-Laurent, Jean Hanneveal, Waltère de Ayneur dit de Borlées et Frankinet de Gembloux. L'acte est signé par Jean Reneri de Huy, notaire du chapitre.

Cartul. A, fol. 20 v°. — Cartul. VIII, fol. 7.

596. — **1357**, 27 juillet.

Guillaume le Naiveur, sire Jean Asson et Catherine Robier, sa femme, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise aux Bons-Enfants, à Liége, devant le puits, laquelle appartint à Simon le Boulanger.

Cartul I, fol. 176. — Reg. 90, fol. 15 v°.

597. — **1357, 29 juillet.**

Colard de Ruilhier, gendre de Renard le Vipas de Voroux, reçoit de la cour des tenants de Sainte-Croix, en suite de la cession lui en faite par son beau-père, l'investiture d'une maison séant à Voroux lez-Bierset.

Cartul. A, fol. 197 v°. — Cartul. IV, fol. 295 v°. — Reg. 90, fol. 2.

598. — **1357, 29 juillet.**

La cour des tenants de Jean Lynars, citain de Liége, atteste que Ydulle, fille de Henri Damme-Adilhe de Fexhe-lez-Slins (*Fexhe le Frareuse*), a donné à l'église Sainte-Croix, représentée par Nicole Quarteaus, chanoine, le tiers de deux cours sises à Fexhe-lez-Slins.

Tenants : Jean Huwes, seigneur Jean de Fexhe, chapelain de Saint-Paul, emprunté à Jakemien de Moylant, échevin de Liége, et Mathier, fils la Belle dame, emprunté à Rigolez de Jeneffe.

Cartul. A, fol. 77 v°. — Cartul. V, fol. 160.

599. — **1357, 24 août.**

Devant les tenants d'Abraham de Blalous, changeur de Liége, Collar de Sevez, d'Aaz, transporte à Henri, fils de Henri le Maireal, le cordonnier, citain de Liége, une terre labourable sise entre Aaz et Oupeye, « deleis la voie du mollin deleis la terre Maghin de Lardier, d'une part, et la terre les povres delle citeit de Liége, d'aultre part ».

Tenants : Jean d'Amain et Jean Pevreal, changeurs de Liége.

Cartul. V, fol. 144. — Reg. 4, fol. 113.

600. — **1357**, 29 août, à Liége.

Le chapitre de Sainte-Croix fait connaître la sentence arbitrale prononcée entre lui et Jean dit de Salmes, le boulanger, citain de Liége, au sujet des mines de houille et autres se trouvant sous une terre sise à Ans, « deleis le cortils Jehans de Dynant de Molins qui ja fut, d'une parte, et le wérixhacz de Cressenires, de l'autre part ».

Philippe Bruen, doyen de Sainte-Croix, arbitre, décide que, outre la possession de la surface, Jean de Salmes aura les $^{3}/_{5}$ des mines exploitées ou de leur produit, et le chapitre de Sainte-Croix, $^{2}/_{5}$.

Cartul. A, fol. 200 v°. — Cartul. IV, fol. 316.

601. — **1357**, 2 septembre (latin).

Ordonnance prescrivant de faire la commémoraison des saints en l'honneur desquels les autels sont fondés.

Reg. 50, fol. 14. — Reg. 51, fol. 28. — Reg. 52, p. 39.

602. — **1357**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire contre les chanoines qui révèleraient les secrets du chapitre.

Reg. 50, fol. 13. — Reg. 51, fol. 24 v°. — Reg. 52, p. 35.

603. — **1357**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire décidant que les chapelains et les émancipés ne mangeront plus avec les écoliers, le jour des Innocents, et ne boiront plus avec eux, à la Saint-Nicolas, sauf le trésorier, le maître des écoles, etc.

Reg. 50, fol. 12 v°. — Reg. 51, fol. 23. — Reg. 52, p. 33.

604. — **1357**, 6 novembre.

Piron Faiez relève, au nom du chapitre de Sainte-Croix, d'Everard de la Marck (avoué de Hesbaye) le fief situé entre Fexhe, Noville et Roloux, mentionné dans la charte du 20 mai 1350, analysée ci-dessus.

Homme de fief: le sire de Momalle, le sire de Barvaux, messire Jean de Champz, messire Gilles de Rouveroy et messire Jean de Rouveroy son frère, tous chevaliers.

Cartul. A, fol. 194. — Cartul. IV, fol. 217. — Reg. 15, fol. 202 v°.

605. — **1357**, 11 novembre.

Le chapitre de Sainte-Croix donne, devant sa cour jurée, à André d'Anys, clerc, le 1/5 et le 1/3 d'un autre cinquième de deux maisons sises à Liége, « venans sur les dois Assonrues », moyennant certaines redevances.

Cartul. I, fol. 256. — Reg. 90, fol. 17.

606. — **1357**, 12 novembre.

Les échevins d'Awirs font savoir que sire Walter de Mes, chapelain en l'église Saint-Paul, a transporté aux chanoines et aux bénéficiers de Sainte-Croix, représentés par Jean de Eyghre et Henri de Waremme, chanoines de cette église, une terre sise derrière le courtil Henoie de Geneffe, joignant aux enfants de Thiri delle Farvage.

Cartul. A, fol. 196 v°. — Cartul. IV, fol. 280 v°.

607. — **1357**, 30 novembre.

Les maire et échevins de la haute cour et justice de Saint-Denis à Fize-le-Marsal font savoir que Pirars Fayes a

vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Colar Clamenche, un muid d'épeautre de rente hypothéqué sur une terre sise à Fize.

Godefroid, vicaire de l'église de Fize, scelle la convention.

Cartul. A, fol. 127 v°. — Cartul. VII, fol. 97.

608. — 1357, 5 décembre.

Sire Jean Noel, curé de Thys, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 151 v°. — Reg. 90, fol. 17.

609. — 1357, 19 décembre.

Devant les hommes del Cyese Dieu, Collard de Seives d'Aaz transporte à Henri le Maireaus, le cordonnier, citain de Liége, 1/2 bonnier de terre sis en Dolhenchamps, entre Hermée et Petit-Aaz, « au paseal monseigneur Renar, deleis les terres de l'aulteit qui fut le doyen des Camges, d'une part, et la terre Colin filz Frery le corbesier d'Upey, d'aultre part ».

Maire : Jean le Cockin. Hommes delle Cyse Dieu : Mathier de Lembourg, archiprêtre de Liége, Gielet de Lavoer, Henri fils de Henri le Maireal, Jean Stadien, Jean le Pollereal, clerc, Baudouin Nadeles [1].

Cartul. V, fol. 145 v°. — Reg. 15, fol. 200 v°.

---

[1] Walter, curé de Thisnes, fils de Collard de Seives, fit la « rescos » de cet alleu le 12 octobre 1358. (Cartul. V, fol. 146. – Reg. 15, fol. 201.)

610. — **1357**.

Le procès de Thierry de Oyen, chanoine de Saint-Léonard à Léau, accusé d'avoir blessé un jeune homme qui troublait l'office divin, est renvoyé à l'examen du chapitre de Léau, malgré les démarches de l'évêque de Liége et de son scelleur, qui voulaient juger le prévenu comme infracteur des trêves.

Cartul. A, fol. 366 v° (s. m.). — Cartul. II, fol, 247 (id.).

611. — **1358**, 31 janvier.

Le chapitre de Sainte-Croix donne en rendage, devant sa cour jurée, à Rennechon del Loge, une maison sise à la Fontaine Saint-Lambert, « qui fait l'angleit de Chevolfosse », ressaisie sur l'hôpital Tirburse et sur un autel séant en l'église Saint-Remacle en Mont.

Maire : Pierre li Bastieniers. Tenants : Jean de Sames, Walter de Borleys, Gilon li Wantier, Guillaume Botin et Jean Facompier.

Cartul. I, fol. 203 v°. — Reg. 15, fol. 206 v°. — Reg. 90, fol. 17 v°.

612. — **1358**, 28 mars.

Walter de Creus, écuyer, cède, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean de Wadrechées dit le Vowereal de Maules et à Gilles, fils de Jean de Wadrechées, dit l'Echevin, la moitié des dîmes de Maffe (*Maules*), qui lui a été donnée, en échange de la « wérizon » de Soye, par Eustache, sire d'Othée et de Soye, chevalier, mari de la sœur de la femme dudit Walter.

Reg. 15, fol. 359. — Reg. 90, fol. 18.

613. — **1358**, 29 avril. — *Faitez et données à Sayve, en l'an de grasce delle Nativiteit nostre saingneur Jhesucrist milh CCC LVIII, le dymenge darien jour sains une del mois d'avril.*

Record des échevins de Saive en Hesbaye (*Seves*), délivré à la demande de sire Henri Copeis de Waremme, chanoine de Sainte-Croix, rappelant le transport fait précédemment à l'église Sainte-Croix par Jean de Houtens, demeurant à Liége, d'une cour et de terres sises à Saive. Cette propriété était obligée à certaines redevances envers Louis seigneur de Saive (*Sayve*), chevalier, et envers un petit autel construit en l'église de Celles (*Selve*).

Maire : Henri delle Aytre de Hemricourt de Saive.

Cartul. A, fol. 167 v°. — Cartul. IV, fol. 46 v°.

614. — **1358**, 20 juin.

Guillaume de Julémont (ou de Tilemont), recteur de l'autel Saint-Paul et Sainte-Marie-Magdelaine en l'église de Fize-le-Marsal, Simon le Charpentier et Guillaume Philpot, mambours des pauvres dudit Fize, approuvent les œuvres contenues dans l'acte du 30 novembre 1357.

Godefroid, vesti ou vicaire de Fize, scelle l'attestation.

Cartul. A, fol. 128. — Cartul. VII, fol. 98.

615. — **1358**, 12 juillet.

Jean delle Pierre le Logiers, fils de Gilles, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Maron li Gren, a transporté à François Pikart, chanoine de Sainte-Croix, pour le chapitre, une terre sise à Wihogne.

Tenants : Mathiers Pikars, Rigoles de Jeneffe, Gilles Alars, emprunté à Servais le manghon, et Bauduin de

Herstal, emprunté à Bauduin de Saint-Servais, chevalier et échevin de Liége.

Cartul. A, fol. 42 v°. — Cartul. VIII, fol. 53 v°.

616. — **1358**, 15 juillet.

Jean de Bernar dit de Horpale donne à trescens, devant ses tenants, à maître Lambert de Dure, corduanier, une maison sise à Treiste à Liége.

Reg. 15, fol. 123 v°.

617. — **1358**, 16 octobre, à Liége (latin).

Les chapitres des églises cathédrale et collégiales de Liége font savoir que le pape Innocent VI ayant imposé une certaine taxe aux clergés des diocèses de Trèves, Cologne et Mayence, les collecteurs de cet impôt n'avaient cessé de leur faire subir toutes sortes de vexations pour les y faire contribuer. Les dits chapitres concluent une alliance pour soutenir ensemble les frais de leur appel au Saint-Siège.

Cartul. A, fol. 369 v°. — Cartul. II, fol. 186. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 32.

Voy. Bormans, *Cartulaire du clergé secondaire*, p 36. — BCRH, t. XIV, p. 350.

618. — **1358**, 12 décembre.

Henri delle Falise, abbé de Brogne, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Piron Assemans, vinier, a reçu de Thiri, son frère, le tiers d'une maison sise au cloître de Sainte-Croix, entre la maison de Nicole Quartal, chanoine de cette église, le grenier de la même collégiale et la maison de maître Gilles de Wadrechées.

Reg. 15, fol. 117 v°.

619. — **1358,** 15 décembre.

Martin Pangnon transporte, devant la cour des tenants de Sainte-Croix, à seigneur Baudouin de Montenaken, représenté par Robert de Montenaken, une terre sise au territoire de Linsmeau et tenue de l'église précitée.

Cart VI, fol. 111 v°. — Reg. 90, fol. 19.

620. — **1359,** 20 janvier.

Devant les tenants d'Alexandre de Lexhy, Jean d'Engis reçoit, à certaines conditions et en vertu du transport lui fait par Guillaume de Havelange, l'investiture d'une partie d'une maison contiguë à la maison de la Pommelette d'or, vers Saint-Martin.

Reg. 15, fol. 122 v°. — Cartul. I, fol. 149 v° (texte incomplet)

621. — **1359,** 19 février.

Maître Thomas et Goffin de Hemricourt, après que demoiselle Agnès, leur mère, leur eût abandonné son usufruit sur six journaux de terre sis à Montegnée, en lieux dits Fraynoir et Campeal, font cession de cette terre, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Lambert de Leens, « cangoir de Liége ».

Cartul. IV, fol. 305. — Reg. 90, fol. 20 v°.

622. — **1359,** 24 février.

Jean de Hollogne, époux de Maroie, fille de feu monseigneur Libert de Villers-l'Évêque, chevalier, cède, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Arnould, fils dudit chevalier Libert, certaines terres sises à Odeur.

Reg. 52, p. 125. — Reg. 90, fol. 19.

623. — **1359**, 2 septembre.

Ordonnance capitulaire fixant, pour chaque année, la date de la reddition des comptes du gros de la prébende, du grenier, de la compterie et de la bourse, de la fabrique et du mandé.

Reg. 50, fol. 13 v°. — Reg. 51, fol. 26. — Reg. 52, p. 37.

624. — **1359**, 21 septembre.

Devant la cour allodiale de Liége, Walter, curé de Thisnes, fils de Colar de Seves d'Aaz, cède à Henri li Maireaus, corduanier, citain de Liége, un demi-bonnier de terre sis à Dollehencamp, entre Hermée et Petit-Aaz.

Maire : Baudouin Nadelet de Herstal. Hommes delle Chise Dieu : Colar de Seves d'Aaz, Noger de Glen, Hanekin d'Embour, Colette Baceleir, Gobelet delle Laire, Jamair de Fechires, l'entailleur.

Cartul. V, fol. 146. — Reg. 15, fol. 201.

625. — **1359**, 17 novembre.

Devant la cour jurée de l'église Sainte-Croix, à Eben (*Embemmes*), Servais Huweneal, citain de Liége, transporte à Gérard Dagars le bassenier, citain demeurant devant les Mineurs, à Liége, des terres sises au territoire d'Eben, en lieux dits : « alle tier de mont, az yvles, auz fahueles, asselineporte haye », etc.

Cartul. V, fol. 106. — Reg. 4, fol. 134 v°.

626. — **1359**, 17 novembre.

Devant la cour jurée de l'église Saint-Jean-Évangéliste de Liége, à Emal, Servais Huenealz, de Souverain-Pont,

transporte à Gérard Dacgar le bassenier, demeurant devant les Mineurs, à Liége, des terres sises à Eben et à Emal, en lieux dits « Tibier riewe » et « deleis le Spinne à Romont ».

Cartul. V, fol. 106 v°. — Reg. 4, fol. 135 v°.

627. — **1360,** 31 janvier.

Adam, sire de Chokier, transporte, devant la cour jurée de Sainte Croix, à Jean de Frères, échevin d'Avroy, une maison sise à l'entrée de la rue des Mairenirs, lui échue de par Agnès sa femme, fille de feu Radut le Blavir.

Cartul. I, fol. 251 v°. — Reg. 90, fol. 20.

628. — **1360,** 22 février.

Jean dit li Sas, de Heuselt relève, de la cour des tenants de Sainte-Croix, un demi-bonnier de terre sis « deryr Mouhin vers Horne, sor le voie qui tent de Mouhin à Bokehoc, deleis les terres tirchaus l'abeit d'Amain, lesquelles tinent li vestis et li chapelains de Betincurt ».

Cartul. IV, fol. 14. — Reg. 90, fol. 20 v°.

629. — **1360,** 14 avril (latin).

Jean, seigneur de Cuyck (*Cuch*), du consentement de Philippe Bruni, doyen, et de Jean de Eyghre, écolâtre de Sainte-Croix, donne à Rutgher, fils de Meyns de Oss, recteur de l'autel de Notre-Dame, en l'église de Bokstel, l'emphytéose des dîmes de Haren et Nistelrode et du patronat de Nistelrode, cédée à feu son père Jean, seigneur de Cuyck et de Hoogstrat. Il constitue comme procureurs, pour renouveler s'il le faut cette renonciation, Conrard de Driel, chanoine de Sainte-Croix et Jacques Patbroec, écuyer.

Cartul. A, fol. 308 v°. — Cartul. II, fol. 19 v°.

630. — **1360**, 1er mai.

Stassin Drughin, héritier et exécuteur testamentaire de Maron de Seves, fait transport, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Gilles Gigo, du tiers de quatre maisons « séantes en une rualle delcis sain Bertremeir ».

Cartul. I, fol. 298. — Reg. 90, fol. 21 v°.

631. — **1360**, 17 octobre.

Bastules, fils de Ragon le Vigneron, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison occupée précédemment par sire Léon, chapelain de Sainte-Croix, sise Hors-Château, à Liége, « en lieu que on dist le Ruwe Baiar », entre les tenures de Gilles de Beghines et de Wéri Stassart.

Cartul. I, fol. 64. — Reg. 90, fol. 22 v°.

632. — **1360**, 4 novembre.

Catherine, fille d'Ide, veuve d'Amel de Kemexhe, chevalier, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait lignager d'une terre sise à Kemexhe, qui avait été « forjugies » sur sa mère.

Cartul. VII, fol. 147 v°. — Reg. 90, fol. 23.

633. — **1360**, 15 novembre.

Béatrix, fille de feu Amel de Kemexhe, chevalier, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait lignager d'une terre sise à Kemexhe « forjugies sor li, par le défaute de trecens et de vesti ».

Cartul. VII, fol. 147 v°. — Reg. 90, fol. 23.

634. — **1360**, 22 novembre. — *Acta fuerunt hec in capitulo ecclesie Leodiensis...*

Le clergé de Liége statue une réformation au sujet de ses mœurs, ses vêtements, etc.

Cartul. A, fol. 370 v°. — Cartul. II, fol. 187 v°. — Reg. 14, fol. 156.

B. et S., t. IV, p. 330.

635. — **1360**, 4 décembre (latin).

Englebert, évêque de Liége, ayant appris que le clergé liégeois avait pris spontanément la résolution de réformer ses mœurs et de s'amender, renonce aux poursuites qu'il avait intentées à ce sujet. Donné par copie, sous le sceau du chapitre de Saint-Lambert, le 9 décembre 1360.

Cartul. A, fol. 371 v°. — Cartul. II, fol. 189 v°. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 33.

B. et S., t. IV, p. 335.

636. — **1360**, 29 décembre. — *L'an MCCC et LXI, le jur sain Thomas de Cantorbie.*

Jean et Rigoles, frères, enfants de feu Pirar, fils de Jean Lamiran de Momelette, transportent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Wilhemotte, fils de Jean Crosteal de Momelette, sept verges grandes de terre sises « sor le riwas al essuwe de Puchule », redevables à l'église Sainte-Croix de quinze deniers et un chapon, annuellement.

Cartul. IV, fol. 243 v°. — Cartul. VII, fol. 125. — Reg. 90, fol. 23 v°.

637. — **1360.**

Indication des personnes habitant Borsu, payant le cens, l'avoine et le froment à la cour de l'évêque de Liége à Havelange et la dîme au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 280 v°.

638. — Sans date. Vers **1360.**

Le chapitre de Saint-Jean à Liége demande au chapitre de Saint-Jean de Latran des reliques de saint Jean l'Évangéliste et de saint Jean-Baptiste.

Reg. 14, fol. 180.
AHEB, t. XV, p. 45.

639. — **1361**, 24 janvier.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Gilles de Rocour, changeur de Liége, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean de Sebres, les rentes allodiales hypothéquées à Vottem, acquises des exécuteurs testamentaires de Jean de Lardier, chevalier et échevin de Liége.

Maire : Rigoles de Jeneffe. Hommes allodiaux : sire Philippe de Voroux, prêtre, Simon son frère, Jean de Waroux, Fastré Bareit de Sark, Guillaume de Pillechule, Hombles de Freloux, Massonet de Gehainge, Jean delle Cariteit, Bauduin Nadeles, Jean li Cokins, Thomassiens de Hemricourt, Gilon Bacheleir et Collard, son fils, clercs de la cour.

Cartul. A, fol. 80. — Cartul. V, fol. 179 v°.

640. — **1361**, 24 janvier.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Gilles de Rocour, changeur de Liége, a transporté au chapitre de

Sainte Croix, représenté par le chanoine Jean de Sebres, une terre sise entre Liers et Enixhe (*Anis*), acquise jadis de Maroie, veuve de Libert de Horion.

Cartul. A, fol. 79 v°. — Cartul. V, fol. 178.

641. — **1361**, 24 janvier.

Le chapitre de Sainte-Croix donne à exploiter à Jean de Champeal, de Petit-Montegnée, les mines de charbon qui se trouvent sous une vigne et sous une terre situées en lieu dit Rufosse, à l'enseignement des voirs-jurés du charbonnage. Conditions.

Cartul. A, fol. 199 v°. — Cartul. IV, fol. 304.

642. — **1361**, 28 janvier.

Jeanne, fille de Henri le Maireal le cordonnier, citain de Liége, donne en arrentement perpétuel, devant ses tenants, à Jean Collette d'Aaz, fils de Collette de Seve, des terres sises au sentier qui tend de Lytrenges à Oupeye, joignant aux terres du Valbenoit, etc.

Cartul. V, fol. 144 v°. — Reg. 4, fol. 157.

643. — **1361**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire portant que les chanoines allant à la réception ou à la profession d'un moine ou d'une religieuse ne perdront rien; autre ordonnance relative aux intérêts de l'église confiés à des membres du chapitre; autre défendant aux chanoines de rien percevoir, pour eux, des fermiers ou des débiteurs de l'église.

Reg. 50, fol. 12 v° et 13. — Reg. 51, fol. 23 v°. — Reg. 52, p. 34.

644. — **1361**, 5 février.

Maroye, fille de Piron de Koeruel, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, puis transporte à Thomas (*Mose*) de Lardier, le tiers d'une maison sise devant l'église (*mostier*) de Saint-Hubert, à Liége, et qui appartient à maître Guillaume le Fèvre.

Cartul. I, fol. 63. — Reg. 90, fol. 23 v°.

645. — **1361**, 6 février.

La cour jurée de Notre-Dame de Maestricht à Slins lez-Fexhe fait savoir que Gilles de Rocour, changeur de Liége, a transporté au chapitre de Sainte-Croix à Liége, représenté par le chanoine Jean de Sebres, des terres sises à Slins (*Scelins*).

Scellé par Jean, chapelain de l'église de Slins.

Cartul. A, fol. 80 v°. — Cartul. V, fol. 180 v°.

646. — **1361**, 8 février.

La cour jurée des pauvres de la Cité fait savoir que Jean Anseaulz, l'armurier de sur le pont d'Ile, a transporté à Conrard de Bois-le-Duc, chanoine de Sainte-Croix, pour son chapitre, une maison sise devant le puits dit des Bons-Enfants, à Liége, s'étendant par derrière jusqu'au rieu.

Maire : Fastré Machidone, prêtre. Tenants : messires Henri li Beaulz et Guillaume de Cor, chevaliers, Jean li Robeurs et Jean Waldoreas, échevins de Liége, Jean de Flémalle, maître de la Cité, Godefroid li Cornus et Gérard Quentins.

Cartul. A, fol. 227 v°. — Cartul. I, fol. 181.

647. — **1361**, 25 février.

Gielet Oneal, en vertu d'un lansage fait en sa faveur par Gilles le Tassier, opère devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait de quatre maisons contigües, situées à la Fontaine-Saint-Lambert, à Liége et sur lesquelles le chapitre de Sainte-Croix avait pris saisie.

Cartul. I, fol. 206 v°. — Reg. 90, fol. 23bis.

648. — **1361**, 3 mai.

Dame Agnès, veuve de Lambrekin le févre de Fize, reçoit de la cour des tenants de Sainte-Croix l'investiture d'une terre arable au territoire de Fize-le-Marsal.

Cartul. A, fol. 129. — Cartul. VII, fol. 101 v°.

649. — **1361**, 24 août.

Les échevins de Vottem, hors franchise, déclarent que Jean le Cokin et Baudouin de Herstal, hommes allodiaux, ont certifié exact le transport de terres sises à Slins, fait, peu auparavant, par Gilles de Rocour, changeur de Liége, au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 81. — Cartul. V, fol. 181 v°.

650. — **1361**, 2 septembre.

Le doyen et les chanoines de Sainte-Croix donnent procuration à leur confrère Robert Punifier pour faire relief de l'avouerie de Bertogne.

Cartul. III, fol. 230. — Reg. 15, fol. 360 v°.

651. — **1361**, 2 septembre (latin).

Le doyen et le chapitre de Sainte-Croix ratifient la fondation faite, dans leur église, par leur confrère Henri Cope

de Waremme, d'un autel en l'honneur de la Vierge, des SS. Jean-Baptiste et l'Évangéliste, de Saint-Martin et de Sainte-Catherine, avec les conditions mises à cette libéralité par le fondateur.

Cartul. A, fol. 385 v°.

652. — **1361**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chapelains desservant des bénéfices en dehors de l'église.

Reg. 50, fol. 14. — Reg. 51, fol. 27 v°. — Reg. 52, p. 38.

653. — **1361**, 2 septembre (latin).

Statut concernant l'émancipation des chanoines mineurs, la réception aux ordres sacrés, le « status scolaris », les études universitaires.

Reg. 50, fol. 8. — Reg. 51, fol. 12 v°. — Reg. 52, p. 21.

654. — **1361**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire prescrivant de commencer la lecture des livres de la Sagesse, le 17 des calendes d'août (16 juillet), lendemain de la Division des Apôtres.

Reg. 50, fol. 14 v°. — Reg. 51, fol. 29. — Reg. 52, p. 40.

655. — **1361**, 12 septembre.

Jean Beaire *alias* Brance, chevalier, sire de Lavacherie sur Ourthe, en Ardenne, fait savoir que, devant les hommes de fief de ladite Vacherie, sire Robert Punifiers, chanoine de Sainte-Croix, a relevé au nom de son chapitre, l'avouerie de Bertogne.

Hommes de fief : Jean de Rulemont, Lambert de Cens, Godefrin de Ruxier, Henrotte Bodes, lieutenant féodal, Jacopin de Thany (ou Chany), Henri de Gyvrey et François de Givry.

Cartul. A, fol. 293 v°. — Cartul. III, fol. 230. — Reg. 15, fol. 362 v°.

656. — **1361**, 29 octobre.

Dame Ide, fille d'Henri Dame Odile, de Fexhe-Slins (*Feye le frairois*), est investie, par la cour des tenants de Sainte-Croix, de trois journaux de terre sis à Fexhe-Slins, mentionnés dans la charte du 29 juillet 1357.

Cartul. A, fol. 77 v°. — Reg. 90, fol. 24 v°.

657. — **1361**, 30 octobre.

Gilles Surlet, changeur, donne à trescens à Jean de Chienvilhe, écuyer, fils de Pierre de Chienvilhe, chevalier, la cinquième partie de la maison delle Gaole, sise sur le marché à Liége, joignant d'amont à la maison de Cropz dite de Sanson et faisant le coin de la rue du Pont, d'autre part. Il est convenu qu'il ne pourra être exigé des locataires de la maison : maître Thomas de Rolencourt le ménestrel, Maron de Wo et Gosuin d'Ays, que 20 sous, 13 sous 5 deniers et 40 sous respectivement. Jean de Chienvilhe fait ensuite transport de cette partie de maison à Fachins de Lembour, chanoine de Saint-Pierre.

Tenants de Gilles Surlet : Louis Surlet, son frère, et Baudouin de Parfonriwe, changeur à Liége.

Cartul. A, fol. 241 v°. — Cartul. I, fol. 270 v°.

658. — **1361**, 17 novembre.

Agnès Daras, béguine, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la ruelle derrière Saint-Georges, à Liége, joignant à la grande maison qui appartint à feu sire Lambert, son père, et lui échue par succession de ses sœurs Marguerite et Catherine. Le même jour, ladite Agnès transporte la moitié de la maison susdite à son parent Lambechon, fils de Colar Flokeleit.

Cartul. I, fol. 296 v°. — Reg. 90, fol. 25.

659. — **1361**, 18 novembre.

Agnès, fille de maître Lambert Daras, et Lambert dit de la Haute maison (*de Excelsa domo*), son cousin (*consanguineus*), fils de Colard Amel, relèvent de la cour du prévôt de Liége, une maison avec ses dépendances, située dans la Basse-Sauvenière, à Liége, joignant à Gertrude le Frongnut et à Pirekin de Gembloux ; après quoi, ladite Agnès cède audit Lambert, son neveu (*nepotis*), la moitié qui lui appartenait dans la maison susdite, moyennant un denier payable annuellement au prévôt de Liége.

Cartul. I, fol. 226 v° (texte incomplet).

660. — **1361**, 20 novembre.

Jean Pevereal, « changeour » de Liége, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à dame Cathon, femme de Piron Heluier, trois journaux de terre sis à Petit-Montegnée, en lieu dit Champeal, moyennant neuf quartes d'épeautre payables annuellement à l'église de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 305 v°. — Reg. 90, fol. 24 v°.

661. — **1361**, 28 décembre (1362 v. st.).

Henri Frerars, le cangeur, citain de Liége, donne en arrentement perpétuel, devant ses tenants, à Collard de Milmort, le retondeur : 1° une maison dite la Haulte maison, sise en la paroisse de Saint-Georges, à Liége, faisant l'angle de la ruelle qui longe l'église, joignant aux maisons de Jean Vasseal, Thirion Coiste et Franckart Vaseaul ; 2° la moitié de toutes les propriétés que feu Gérard Jadon, son grand père, possédait à Milmort.

Cartul. I, fol. 297.

662. — **1362**, 14 janvier. — *Acta sunt hec Leodii, in dicta ecclesia Sancte Crucis Leodiensis.*

Rutgher, fils de Meyns de Oss, ancien recteur de l'autel de Notre-Dame en l'église de Bokstel, vesti actuel de ladite église de Bokstel, établit Conrard de Driel, chanoine de Sainte-Croix, et autres, ses procureurs pour résigner entre les mains du doyen et de l'écolâtre de Sainte-Croix, les dîmes de Nistelrode et de Haren, qu'il tenait en emphytéose, et cela en faveur d'Arnold de Waderlé, de Bois-le-Duc, écuyer.

Doyen de Sainte-Croix : Gilles de Wadrechéez ; écolâtre : Jean de Eygher. Témoins : Jean de Hottomont, prêtre, Rutgher de Oudem, chevalier, Jean de Hellu, écuyer. Notaire : Gérard Groy, de Bois-le-Duc.

Reg. 15, fol. 370 v°.

663. — **1362**, 15 mars.

Ghiese Maleplumme, de Nederheim, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean dit Hannar de Katsingen (*Kasinges*), douze verges et demi de terre, sises au territoire

e Katsingen, et mouvant de ladite église Sainte-Croix oyennant un muid d'épeautre de rente annuelle.

Cartul. V, fol. 15. — Reg. 90, fol. 27.

664. — **1362,** 12 avril.

Devant les hommes delle Cyese-Dieu, Henri le Maireal, cordonnier, citain de Liége, transporte à Jeanne sa fille n demi-bonnier de terre sis à Dolhenchamps, entre Hermée t Petit-Aaz, « au paseal monseigneur Rigaul », près des rres de l'autel du doyen des Canges.

Maire : Jean le Cockin. Hommes : sire Alard de Chiney, rêtre, Gérard Sougnes, Collar Tatar, Simon dit Moneton e Vottem, Rigoles de Jeneffe, Watelet Asselins, Gielet extor.

Cartul. V, fol. 146 v°. — Reg. 15, fol. 201.

665. — **1362,** 4 mai (latin).

Ordonnance capitulaire prescrivant aux chanoines qui absentent d'établir un de leur confrères pour leur fondé e pouvoir ; autre relative à l'*antiphona* de la sainte Croix ; itre prescrivant de porter la croix avec l'étendard, en llant à Saint-Pierre, aux vêpres du martyre de saint Pierre.

Reg. 50, fol. 11-11 v°. — Reg. 51, fol. 20 v°. — Reg. 52, p 30.

666. — **1362,** 9 mai (latin).

Mesurage des terres de Haelen, près de Léau, apparteant au chapitre de Sainte-Croix, fait, en présence de athias de Lewis, par Nicolas Scoef et Jean, son fils, mesueurs assermentés.

Cartul. A, fol. 147 v°. — Cartul. IV, fol. 35.

667. — **1362**, 15 mai.

Maroie, veuve de Jean delle Tourne, accompagnée de Jean de France, valet de sire Pierre d'Abéez, son mambour, transporte, devant la cour de Havelange, à ses enfants Johannien et Thiri, son usufruit en des terres allodiales sises à Havelange Les dits deux frères transportent ensuite ces biens au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 285. — Cartul. III, fol. 125.

668. — **1362**, 18 mai.

La cour jurée de l'église Notre-Dame de Ciney fait savoir que dame Maroie, veuve de Jean del Thourne, assistée de Bertrand de Somme, son mambour, a cédé à ses enfants Johan et Thiri son usufruit en des terres sises à Havelange. Les dits Jean et Thiri font ensuite transport de ces terres au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Fastré de Foulz, chanoine de cette église.

Cartul. A, fol. 285 v°. — Cartul. III, fol. 125 v°.

669. — **1362**, 26 juillet.

Colet, fils de Jean de Molien, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Petit Jean, son parent, sa part du moulin des Bons-Enfants, à Liége, redevable d'un demi-muid de mouture à l'église Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 79 v°. — Reg. 90, fol. 27 v°.

670. — **1362**, juillet.

Nouvelle spécification des revenus de Bertogne, avouerie, dîmes, moulin, cens, etc.

Cartul. A, fol. 297. — Cartul. III, fol. 241-246 v°, 248-250.

671. — **1362**, 22 octobre.

Fastré de Foulz et Jean Hoches, chanoines de Sainte-Croix, relèvent, au nom de leur chapitre, de la cour du recteur de l'autel Saint-Nicolas en l'église de Hollogne aux-Pierres, une maison sise derrière l'église Saint-Séverin à Liége, joignant à l'hôpital de feu Jaquemair Crekeillon, d'une part, et faisant le coron de la rue vers Hachaporte, d'autre part. Jean de Facompier, chapelain de Sainte-Croix, avait légué, par testament, à son église, deux muids d'épeautre de rente hypothéqués sur cette maison, ainsi que l'affirmèrent sire Jean de Hacomont, prêtre, « personne » de Noville les Frans-hommes, et Philpot, fils de Jean Wambars le tailleur de draps.

Maire : Renard, curé d'Awans. Tenants : Jean le vieux, maire de Hollogne, Bodechon Libotte et Thiri Panée.

Cartul. A, fol. 228 v°. — Cartul. I, fol. 184.

672. — **1362**, 25 octobre.

Jean Wambars, le tailleur, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison, jardin et dépendances, sis à Saint-Séverin, à Liége, près de la maison de feu Jakemar Crekeillon, qui est transformée en béguinage, et faisant le tournant vers Hocheporte (*Hachaporte*), par succession de Jean Facompier, chapelain de l'église Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 184 v°. — Reg. 90, fol. 2.

673. — **1362**, 27 octobre.

La cour jurée de Sainte-Croix fait savoir que les mambours des pauvres de Lowaige, savoir sire Daniaus, curé, Jean Neve, fils de dame Adilhe, et Renier Renechons, ont fait relief de deux muids d'épeautre hypothéqués sur deux

bonniers de terre sis à Lowaige, qui avaient été deminés, faute de payement de certaines redevances, notamment des « nattes poilhuwes » suivantes : 1° « une grande large natte qui stat devant le grand alteit, de le longheche de cheli ; 2° « le longe natte devant l'aulteit pour le dyake et le subdyake, qui s'estent delle large natte devant dit juxkes aus greis emmi le cuer » ; 3° « trois petis pechos de nattes pour le presbiteir » ; 4° « onk petit pechot de natte pour lire l'euwangele deleis le treishorre » ; 5° « les formes deseurtrannes et desotrannes toutes plaines de nattes » ; 6° « deux nattes treverssames une devant l'aygle et l'autre devant le pulpitaine », dans l'église Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 99. — Cartul. VII, fol. 273 v°.

674. — **1362**, 21 novembre.

Colard Bodecheneal et Bertrand, frères de feu Gilet Oneal, relèvent de la cour jurée de Sainte-Croix, quatre maisons sises à la Fontaine-Saint-Lambert, à Liége.

Cartul. I, fol. 206 v°. — Reg. 90, fol. 28 v°.

675. — **1362**, 27 novembre.

Lambert de Lens relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, au nom de demoiselle Abresilhe Polarde, une maison située au Marché à Liége, enseignée des Quatre fils Aymond et qui appartint à Lambrekin le Barbier.

Cartul. I, fol. 273 v°. — Reg. 90, fol. 28 v°.

676. — **1362**, 9 décembre.

Sire Jean de Puche, chapelain de l'église Saint-Lambert, à Liége, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, comme exécuteur testamentaire de seigneur Lambert li Ardenois, « dois

assises condist Seupito, séant deleis le Pixeroit à Weis », occupées par Gotfin Polarde, le jeune, et les transporte à Renchon le Charlier de Choke, Jean d'Arden et autres.

Cartul. I, fol. 318. — Reg. 90, fol. 29 v°.

677. — **1362,** 13 décembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Maron, fille de feu Colet Blondien le pêcheur et de Maron Buchair, a fait relief de 22 verges de terre sises à Lowaige, dans la franchise de Tongres et aux environs, qu'elle tenait de Jean Buchair le pêcheur, son grand père, époux de Maron de Freloux. Maire : Rigolet de Jeneffe. Hommes allodiaux : Libert de Quartier, Thiri de Flémalle, Gilles de Beaurieux, Jean de Freires, échevin d'Avroy, Jean le Koquin, Gilles Bacheleir.

Cartul. A, fol. 100 v°.

678. — **1363,** 10 janvier.

Maroie, fille naturelle de Maron femme de Jean Baffarde, reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison sise à Liége, « sor le riwe de Sain Serwais, à postilh, deleis le maison del auteis Sain Johan Baptiste, Sain Johan éwangéliste, Sain Pire et Sain Pol delle dicte égliese Sainte-Crois », dont est recteur sire André de Herstal, joignant, d'autre part, à la maison du doyen de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 30 v°.

679. — **1363,** 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire au sujet du congé accordé aux chanoines écoliers se rendant aux études.

Reg. 50, fol. 9. — Reg. 51, fol. 14 v°. — Reg. 52, p. 24.

680. — **1363, 12** mars.

Lambert Cherteauz de Mons (lez Crotteux) fait savoir que, par-devant lui et ses tenants, Guillaume Boreis, le drapier, exécuteur testamentaire de seigneur Jean Boreit, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean Tongris, chapelain de cette église, d'une maison sise à Mons, tenue par Hanes Pirars, fils du Chockenier.

Tenants : Rausse, fils de feu le chevalier Boileau de Mons, etc.

Cartul. A, fol 198. — Cartul. IV, fol. 301 v°.

681. — **1363, 2** avril.

Colar d'Anis dit Campion opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait lignager de « le lansagrie de deuz maisons séans en Ansonruwe, condist le stove », à Liége, saisie contre André d'Anis, son parent, puis cède ledit lansage à Tilman l'Armoier.

Cartul. I, fol. 256. — Reg. 90, fol. 32 v°.

682. — **1363, 2** avril.

Lambert Daras transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Colette de Milmort, le tondeur, la moitié d'une maison sise près de Saint-Georges, à Liége, qui appartint à Agnès Daras.

Cartul. I, fol. 296 v°. — Reg. 90, fol. 32 v°.

683. — **1363, 4** avril.

Les maîtres, jurés et conseil de la Cité de Liége, et Alexandre de Lexhy, cellérier d'Englebert de la Marck, évêque de Liége, donnent à Piron Assemans, demeurant à

Sainte-Croix, une pièce de terre située derrière sa maison, « venante sur le riwe derier vers Sainct Servais, quondist à Cornet ruwalle », à la condition de ne pas endommager les buses ni les chenaux de la fontaine du Marché, moyennant six deniers de cens annuel et perpétuel.

Maire de la cour de la cité : Jean Quatre solz. Tenants : Wéri de Grâce et Jean Gobar. Tenants du « celleraige » épiscopal : Jean Quatre solz et Thiri de Postice.

Cartul. I, fol. 9. — Reg. 4, fol. 177 v°.

684. — **1363**, 8 avril (latin).

Jean Huwenealz, licencié en droit canon, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix statuent les diminutions qui seront faites aux revenus du doyen ou des chanoines lorsqu'ils seront absents de la ville ou de l'église ; ils publient aussi des règles au sujet des offices vacants, des élections, etc., le tout du consentement d'Englebert de la Marck, évêque de Liége.

Cartul. A, fol. 315. — Cartul. II, fol. 6. — Reg. 50, fol. 15 v°. — Reg. 51, fol. 32. — Reg. 52, pp. 44, 51.

685 — **1363**, 16 avril (latin).

Jean Hugonis ou Huenea de Hoyo, doyen de Sainte-Croix, déclare, par sentence arbitrale, que les dîmes des novales, de Nederheim appartiennent, par égale portion, aux chapitres de Sainte-Croix à Liége et de Notre-Dame à Tongres. Témoins : Jacques de Huy, chanoine-chantre de l'église Notre-Dame à Tongres, Mathias de Lewis, Jean de Eyghre, écolâtre, Jean Martino, chantre, François Pickar, chanoines de Sainte-Croix, Thierri Scerwier, chanoine de

Notre-Dame à Tongres. Walter de Campo, chanoine de Notre-Dame à Tongres, puis de Saint-Jean à Liége, coarbitre, déclare que les dîmes des novales sur 18 bonniers de pré à Nederheim appartiennent à l'église Notre-Dame de Tongres. Le doyen de Sainte-Croix occupait une chambre dans l'habitation de maître Henri de Furno, official de la cour de Liége.

Cartul. VIII, fol. 17 v°. — Reg. 15, fol. 513.

686. — **1363**, 13 juin.

Les échevins de la cour de l'abbé de Waulsort à Anthisnes lez-Hody font savoir que sire Nicole de Comblen, chapelain de Sainte-Croix, a fait transport au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix, de 7 journaux de terre sis à Anthisnes, en lieux dits Womonster, Hernais, etc.

Cartul. A, fol. 269 v°. — Cartul. III, fol. 75. — Reg. 15, fol. 334 v°.

687. — **1363**, 12 juillet.

Hubin, fils de feu Jean de Marbais, demeurant à Huy, fait savoir que Sandron, le boulanger, a relevé de lui et de sa cour des tenants une maison sise en Pierreuse, à Liége, entre les maisons de Nicaise et d'Anseal, procureurs, et qu'il avait acquise de Catherine, fille de Gielon Grabart.

Cartul. I, fol. 110 v°. — Reg. 15, fol. 107 v°.

688. — **1363**, 2 septembre (latin).

Jean Huwenealz de Huy, licencié en décrets, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix ordonnent la récollection des

statuts de leur église. Chacun de ces statuts est daté et est analysé à sa place chronologique.

Reg. 50, fol. 1. — Reg. 51, fol. 1. — Reg. 52, p. 6.

689. — **1363, 2-16** septembre (latin).

Renouvellement d'un statut défendant aux chanoines d'admettre chez eux des joueurs aux dés.

Reg. 50, fol. 9 v°. — Reg. 51, fol. 16 v°. — Reg. 52, p. 26.

690. — **1363, 21** octobre.

Sire Gilles Polarde, curé, Walter d'Oupeye (*Uppey*) et Colars li Goheries demeurant sur le pont des Arches, mambours de l'église Sainte-Catherine à Liége, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, quatre maisons et tenures « séans en le seconde ruwe après l'enclostre sain Bertremeir, de costeit vers Moise », qui appartinrent précédemment à demoiselle Maron de Seves et à sire Jean d'Alleur, et qu'occupe actuellement en partie Simon de Selins, tisserand de draps, puis ils en font transport à maître Jean Wyon le vairier.

Cartul. I, fol. 298. — Reg. 90, fol. 33.

691. — **1363, 28** octobre.

Ernus de Roessemer transporte au chapitre de Sainte-Croix deux bonniers de terre sis à Emal. — Cfr. acte du 27 juin 1377.

Cartul. A, fol. 74.

692. — **1363**, 9 novembre.

Renier le Carlier, Jean d'Arden, Denis le Carlier et Colin, frères, Gérard Wibiers, Jean Henrie le Clerc et Biertous Behurdeal relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, deux cours situées à Wez (*Weis*), avec un journal de vigne en lieu dit « alle pixeroit ou Scopito à Weis », par succession de seigneur Lambert Morkin.

Cartul. I, fol. 318. — Reg. 90, fol. 30.

693. — **1363** (latin).

Statut capitulaire relatif à la réception des chanoines.

Reg. 50, fol. 2. — Reg. 51, fol. 2. — Reg. 52, p. 6.

694. — **1363**.

Le chapitre de Sainte-Croix envoie au duc de Luxembourg, partant pour le siège de Beaumont, des délégués pour se plaindre des exactions commises à Bertogne par les officiers luxembourgeois; le duc, désavouant ces injustices, promet d'en préserver à l'avenir les hommes de Sainte-Croix à Bertogne et d'observer la convention faite précédemment entre son père et l'église Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 205 v° (s. m. d'après une lettre close en papier).

695. — **1364**, 3 janvier.

Louis Surlet transporte à son frère Gilles, devant la cour jurée de Sainte-Croix, un journal de vigne sis en l'enclos (paroisse Saint-Séverin); Gilles Surlet en fait cession à sire Guillaume Gilar.

Cartul. I, fol. 192. — Reg. 90, fol. 33 v°.

696. — **1364,** 13 janvier. — *Doneit à Lucembourgh, XIII jours en jenvier l'an M trois cens sissantrois.*

Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Lothier, de Brabant, de Limbourg et marquis du Saint-Empire, déclare que ses sénéchaux et son prévôt d'Ardenne ayant pris, par nécessité de guerre, des bestiaux et de l'argent au village de Bertogne, appartenant au chapitre de Sainte-Croix, il a fait restituer les choses enlevées et a promis de garantir désormais les hommes de Bertogne, de toute injustice.

Cartul. A, fol. 295 v°. — Cartul. III, fol. 235.

697. — **1364,** 19 janvier.

Jean del Preit, sénéchal de Havelange, fils de feu Ottard de Pailhe, écuyer, fait savoir que, par-devant ses hommes de fief, Jean de Verlée, écuyer, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix représenté par sire Denis d'Othée, chanoine de cette église, d'un fief (la menue dîme) sis à Verlée, qu'il possédait par succession de feu Jean de Muhaut, son père, et par transport de Thiri delle Sandrée, bourgeois de Huy.

Cartul. A, fol. 279. — Cartul. III, fol. 155.

698. — **1364,** 19 janvier. — *Che fuit fait et doneit en le vilhe de Pailhe, l'an delle Nativiteit nostre saingneur milhe trois cens sissante quatre, en mois de jenvier le XIXe jour, à heure de none ou pou apprès.*

Jean de Preit, sénéchal de Havelange, fils de feu Ottard de Pailhe, écuyer, fait savoir que, devant ses hommes féodaux, Jehanin de Boursoit, fils de feu Jean le Clerc delle Thourne de Havelange, a cédé au chapitre de Sainte-Croix sa maison, cour, etc., sis à Havelange, 5 journaux de terre

entre les arseilhiers et le bois de Bachin, en lieu-dit en le Sarte, et 3 journaux près du bois de Sausiche. Sire Denis d'Othée, chanoine de Sainte-Croix, fait relief au nom de son chapitre.

Hommes féodaux : Jean Badrion, Guillaume Mottes, Hermiens fils de feu Otard de Pailhe, Jean li Vilens, Mottes Pirchons, Pirars de Hertines et Jean de Pailhe le corbesier. Gérard de Numaise, frère de Jean de Preit et d'Hermien de Pailhe, scelle l'acte.

Cartul. A, fol. 286. — Cartul. III, fol. 129.

699. — **1364**, 22 avril.

Evrard de Vivegnis relève, au nom de l'abbesse et du couvent de Vivegnis, de la cour jurée de Sainte Croix, un bonnier de terre situé à Momalle, « forjugies » sur Jean Denis, tavernier de Momalle, et redevable annuellement de trois muids d'épeautre à l'église Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 242. — Reg. 90, fol. 24.

700. — **1364**, 26 avril.

La cour allodiale de Liége, à la demande de Jean Martino, chanoine et chantre de Sainte-Croix, et de Renechons de Bierset, changeur de Liége, exécuteurs du testament de feu Hélias de Saint-Servais, chapelain de Sainte-Croix, investit Jean Hochet, chanoine de la dite église, au nom du chapitre, de terres sises à Wonck et à Houtain-Saint-Siméon.

Maire : Jean del Cariteit. Hommes allodiaux : Jean de Hacomont, chapelain de Sainte-Croix, Jean Martheaus, Conrar de Lardier, Conradon, son fils, Ernu de Viseit de Treiste, Gérard le Cokin, Gilon Bacheler, clerc.

Cartul. A, fol. 76. — Cartul. V, fol. 127 v°.

701. — **1364**, 5 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix donne en arrentement à Jean de Haneffe, le tailleur de draps, une maison sise en la Haute-Sauvenière, joignant, vers Meuse, à la maison dudit Jean de Haneffe, et de l'autre côté, à une maison du chapitre de Sainte-Croix. Le dit Jean ne peut 1° rehausser la maison plus haut qu'elle ne se trouve, 2° empêcher les eaux des chenaux et conduits venant des héritages de Sainte-Croix, de passer par ladite maison, 3° vendre cet immeuble ni y introduire orfèvres, fèvres, cuveliers, stourdeurs, claweteurs, ni autre industrie incommode, etc.

Cartul. A, fol. 235. — Cartul. I, fol. 225 (avec la date 1365).

702. — **1364**, 21 mai.

Devant les hommes delle Cyese-Dieu, Collard de Seives, demeurant à Aaz, transporte à Jeanne, fille de feu Henri le Maireal le cordonnier, plusieurs pièces de terre sises entre la porte dudit Collard à Aaz et le tilleul; « entre le preit a Hotru et la ville d'Aiz »; « sur le thier de Hotru », etc.

Maire : Jean le Cockin. Hommes : Abraham de Blalouz, Walter d'Oupeye, Conrardon de Lardir, Hannosseal de Cheratte, Jean Becket, Henri le Maireal, Collard de Puchey, clerc, Guillaume de Havelange.

Cartul. V, fol. 147. — Reg. 15, fol. 201 v°.

703. — **1364**, 4 juin.

Gilles Polarde, écuyer, seigneur, et les échevins d'Odeur lez-Villers-l'Evêque font savoir que dame Isabelle, veuve de Fastré Raverdit, citain de Liége, a transporté à Henri Bareis,

chanoine de Sainte-Croix, son frère, 5 journaux de terre à Liboufosseit derrière Odeur.

Maire : Eustache, fils de feu Libert de Villers chevalier.

Cartul. A, fol. 92.

704. — **1364**, 23 juin (latin).

Les chapitres de Notre-Dame à Tongres et de Sainte-Croix à Liége ayant un différend au sujet des dîmes des novales de 12 bonniers de prés situés près de la maison de Scarpembergh et du ruisseau traversant le champ de Bloer (*Blaloys*) etc., nomment comme arbitres Jacques de Hoio, chantre de Notre-Dame à Tongres et Matthias de Potthem de Lewis, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 27 v°.

705. — **1364**, 3 juillet.

Gilon de Wihogne et Isabelle, sa femme, sœur de Libert de Quartier, transportent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Isabelle veuve de Walter de Roloux (*Rolues*) le tiers d'un jardin sis hors la porte de Sainte-Marguerite, à Liége.

Cartul. I, fol. 196 v°.

706. — **1364**, 29 août. — *Che fuit fait et donneit à Longne, pardevant le chasteal, l'an de la nativiteit nostre saingneur XIII^c LXIIII, XXIX jour en mois d'aoust.*

Hugues, abbé de Stavelot et de Malmedy, fait savoir que, devant ses hommes de fief, Jean, fils de feu le chevalier Jean de Denville, du gré de ses frères et sœur Thierri, Gérard, Hugues, Guillaume, Évrard et Oude, a vendu au chapitre de Sainte-Croix la dîme de Denville et de Hafflignoule,

qu'il possède concurremment avec l'abbaye de Flône et le comte de Namur.

Hommes de fief : Henri, seigneur de Bomal, chevalier, Thomas de Ville, Henri de Rennes, Stassar de Ville, Stassar de Rennes, Arnoul d'Ama, Anseal Viliame, Evrard de Jenneret, Guillaume de Filot, Jean Goffar.

Cartul. III, fol. 90. — Reg. 15, fol. 514 v°.

707. — **1364,** 2 septembre (latin).

Ordonnances capitulaires prescrivant la lecture publique aux chanoines des chartes et privilèges de l'église, et la visite annuelle des maisons claustrales.

Reg. 50, fol. 21 et 21 v°. — Reg. 51, fol. 42 v°. — Reg. 52, p. 58.

708. — **1364,** 2 septembre (latin).

Les chapitres de Notre-Dame à Tongres et de Sainte-Croix à Liége prolongent le délai fixé pour la décision du différend existant entre eux, concernant les novales de la maison de Scarpembergh, mentionné dans l'acte du 23 juin 1364, et chargent des experts de visiter les lieux contestés.

Cartul. A, fol. 28. — Cartul. VIII, fol. 19 v°.

709. — **1364,** 17 septembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que messire Adolphe de Charneux, chevalier, a transporté à Jean de Cuan dit de Houffalize, chapelain de Sainte-Croix : 1° cinq bonniers de terre sis à Jeneffe, joignant aux terres tenues par Raes de Jemeppe, chevalier, provenant de Henri de Lavoir, beau-

père dudit Adolphe; 2° un tierçal journal sur le sentier qui va de Jeneffe à Noville.

Maire : Jean li Kokiens. Homme delle Chise-Dieu : Adam, sire de Chokier, chevalier, Everard Burlureaz, Bastin Lawet de Fooz, Jean de Frerez, échevin d'Avroy, Rennechon de Bierset le Cangeur, Guillaume son fils, maître Servais de Sur Meuse, Jean Givars, Jean Sailhes, Ernot le Lombard le tondeur de Saint-Jean-Baptiste, Jean fils de Wigier de Bernalmont, Jean Flemalia le tanneur, Gillon Bacheleir, secrétaire.

Cartul. II, fol. 65. — Reg. 14, fol. 97 v°. — Reg. 15, fol. 223 v°.

710. — **1364**, 18 septembre.

Les maire et échevins de Jeneffe font savoir que messire Adolphe de Charneux a transporté, devant la cour allodiale de Liége, à Jean de Cuan, dit de Houffalize, chapelain en l'église Sainte-Croix, représenté par Gilon Bacheleir de Souverain-Pont, les terres allodiales sises à Jeneffe, mentionnées dans l'acte précédent.

Cartul. II, fol. 65 v°. — Reg. 14, fol. 98. — Reg. 15, fol. 224 v°.

711. — **1364**, 1er octobre (latin).

Sentence arbitrale prononcée par Jacques de Hoio, chantre de l'église Notre-Dame à Tongres, et Mathias de Lewis, chanoine de Sainte-Croix, au sujet de la dîme des novales de la maison de Scarpembergh, mentionnée dans l'acte qui suit.

Cartul. A, fol. 27 v°. — Cartul. VIII, fol. 18 v°.

712. — **1364, 2 octobre.** — *A° nat. Dom. M°CCC° LXIIII°, indictione secunda, mensis octobris die prima, hora decantationis summe misse vel circiter, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Urbani divina providentia nominis hujus pape quinti anno secundo. Acta sunt hec in quodam prato sito inter domum predictam de Scarpembergh et molendinum domini de Hamalia, supra Jecoram, prope aggerem dictum de Blalois.*

La ville de Tongres ayant étendu les limites de sa juridiction sur une partie du territoire de Nederheim sans l'autorisation de cette commune, et ayant transformé en prés novales des pâturages communaux dont 12 bonniers étaient situés entre la maison et « curtis » de Scarpembergh et le ruisseau qui traverse le champ dit de Blaloys, et 6 bonniers vis-à-vis du pont dit Erdenbrughe, refusait d'y laisser pâturer les troupeaux de Nederheim et réclamait les dîmes qu'y percevait autrefois le chapitre de Sainte-Croix. Jacques de Hoyo, chanoine et chantre de Notre Dame à Tongres, et Mathias de Potthem de Lewis, chanoine de Sainte-Croix, nommés arbitres, ratifient la transaction faite par eux à ce sujet, sur l'avis de maître Antoine de Fies docteur en droits, chanoine de Tongres, Guillaume d'Eure, doyen de Saint-Martin à Liége, maître Guillaume de Saint-Jacques et Jean de Soveredeal, avocats de la cour de Liége.

Témoins : Guillaume de Saint-Trond, chanoine de Notre-Dame à Tongres, Jean de Freeren, Jean Cignus et Henri de Ortsscote, chapelains de Notre-Dame à Tongres. Notaire : Olivier de Mall.

Cartul. A. fol. 27 v° — Cartul. VIII, fol. 19.

713. — **1364**, 7 novembre.

Tilleman li Armoyer transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Colar de Merres, le tondeur, une maison « en Asonruwe, condist le stuve ».

Cartul. I, fol. 256. — Reg. 90, fol. 37 v°.

714. — **1364**, 11 novembre.

Philippe Halbadeal reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison sise « sor le riwe en Agimon », qui appartint autrefois à Elias de Busson le xhohier.

Cartul. I, fol. 179 v°. — Reg. 90, fol. 36 v°.

715. — **1364**, 12 décembre.

Jean de Freire, le mercier, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à ses enfants Hankins, Thomas, Lambechon et demoiselle Yde, la maison de la Pomelette (à Saint-Hubert), à Liége, puis ceux-ci cèdent les droits qu'ils y ont à Agnès de Vaus, veuve d'Alexandre de Pomelet.

Cartul. I, fol. 144. — Reg. 90, fol. 38.

716. — **1341-1364** (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert demande au pape, pour l'un de ses membres, le chanoine Ferry de Bar, une dignité ou un office ecclésiastique quelconque dans le diocèse de Liége.

Reg. 14, fol. 178. — AHEB, t. XV, p. 43.

717. — **1364.**

Hubert est nommé par le chapitre de Sainte-Croix recteur de la chapelle d'Heur-le-Tiexhe et paye de ce chef au chapitre une aime de vin.

Cartul. A, fol. 20 v° (s. m.). — Cartul. VIII, fol. 5 v° (id.).

718. — Sans date. Vers **1364** (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert recommande au pape, Raynald de Barbençon, candidat du roi de France, pour l'évêché de Liége, dans le cas où Englebert de la Marck serait transféré du siège épiscopal de Liége à l'archevêché de Cologne. Le chapitre avait d'abord recommandé pour le siège épiscopal la candidature de Ferry de Bar.

Reg. 14, fol. 180.
AHEB, t. XV, p. 44.

719. — Sans date. Vers **1364.**

Clauses du testament d'Élias de Saint-Servais, chapelain de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 76.

720. — **1365**, 4 janvier.

Le chapitre de Sainte-Croix, en échange du cinquième d'une cour et assise séant à Fize-lez-Kemexhe, tenue par Hanes Seboles, reçoit de Jean de Fize, chanoine de Saint-Lambert, la sixième partie d'une maison sise à Liége, en grand thoren, occupée par sire Nicole le Vilens, chapelain de Saint-Lambert.

La rente de 26 deniers payée sur cette maison par Gilles Chabot, puis par Jacques Chabotealz, son fils, ensuite par

Walter de Momalle, chevalier, était acquittée, en 1395, par Henri et Arnold de Gudenhoven, frères.

Cartul. A, fol. 136. — Cartul. VII, fol. 119 v°.

721. — **1365,** 10 janvier.

Guillaume de Vileir reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison sise aux Bons-Enfants, à Liége, qui appartint à sire Jean de Salmes.

Cartul. I, fol. 176. — Reg. 90, fol. 39.

722. — **1365,** 15 janvier (latin).

Partage et démarcation de la grosse dîme de Warzée appartenant en partie au chapitre de Saint-Martin et aux chanoines d'Ouffet, et en partie au chapitre de Sainte-Croix.

Original sur parchemin dans le fonds des chartes de la collégiale Saint-Martin, n° 251. — Cart. A, fol. 251 v°. — Cartul. III, fol. 31.

723. — **1365,** 20 janvier (latin).

Sire André de Herstal, au nom des églises de Saint-Pierre, Saint-Martin et Sainte-Croix, relève 5 bonniers de terre sis à Waleffe-le-Château, en lieux-dits : à bokeal à Hemericourt, à longevile, supra montem Walevie Sancti Petri, al volette, etc.

Voir acte de 1336 ci-dessus.

Cartul. A, fol. 164 v° (s. m.).

724. — **1365,** 21 janvier (latin).

Pierre, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, archidiacre de Hesbaye, fait savoir que l'autel Saint-Nicolas

en l'église paroissiale de Freeren étant devenu vacant par le décès de sire Thilman, le chapitre de Sainte-Croix et Gilles de Wihogne réclamèrent le droit de présentation et désignèrent comme titulaire de ce bénéfice, l'un, Lambert de Momalle, l'autre, Jean de Wihogne, son propre fils. L'archidiacre décide que la présentation de Lambert de Momalle est seule valable et le déclare recteur de l'autel en question.

Cartul. A, fol. 22. — Cartul. VIII, fol. 8 v°.

725. — **1365,** 19 février.

Laurent Pikar, citain de Liége, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, aux curés de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Servais, à Liége, une maison sise à Mollins lez-Ans.

Cartul. IV, fol. 323. — Reg. 90, fol. 39 v°.

726. — **1365,** 4 avril.

Denis, fils de maître Lambert le Fèvre de Grâce (*Grais*), relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, puis transporte à Isabeau, sa tante, femme de Colar Servais, trois verges de pré sises au territoire de Grâce, « desous le mont ».

Cartul. A, fol. 198 (s. m.). — Cartul. IV, fol. 312 v° (s. m.). — Reg. 90, fol. 40.

727. — **1365,** 5 avril.

Sire Jean Polarde, chevalier, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à seigneur Baudouin de Saint-Servais, chevalier, trois journaux et demi de vigne, situés à Saint-Servais, « asseis près de faveit champ, jondant al vinge

saingneur Tibal, chevalier, d'une part, et alle vinge les damoiselles de Lardir, d'autre part ».

Cartul. I, fol. 81 v°. — Reg. 90, fol. 40 v°.

728. — **1365**, 25 avril.

Wéri Coves, de Hodeige, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, sept verges grandes de terre sises à Momalle, en lieu dit sur le puchul, qui lui furent données lors de son mariage avec Agnès, fille de Jean le Xhardeit de Momelette.

Cartul. VII, fol. 125. — Reg. 90, fol. 41.

729. — **1365**, 4 mai (latin).

Ordonnance capitulaire relative à la visite annuelle des maisons claustrales.

Reg. 50, fol. 21 v°. — Reg. 51, fol. 43. — Reg. 52, p. 59.

730. — **1365**, 18 septembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Maron, fille de feu Colette Blondien, le pêcheur, et de dame Maron Buchair, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Denis d'Othée et Jean Hoches, chanoines de cette collégiale, 22 verges de terre sises à Lowaige et aux environs, mentionnées dans la charte du 13 décembre 1362.

Maire : Jean delle Cariteit. Hommes allodiaux : Libert de Quartier, Jean de Flémalle, Jean de Mes, Gotfiens Polarde, Lorains Pikars, Jean Givaires, maître Gilles li Tassiers et Jean Aluwotte.

Cartul. A, fol. 100 v°.

731. — **1365**, 21 octobre (latin).

Jean, évêque de Liége, déclare que, par les mandements donnés pendant le siège du château de Rummen, aux habitants des villes et seigneuries des chapitres et monastères de Liége, il n'a pas voulu enfreindre les privilèges du clergé, et que lorsqu'il aura à mener le pays à une expédition ou à une bataille, il le fera dans les formes dont avaient usé ses prédécesseurs. Les excès commis à cette occasion par ses officiers seront réprimés.

Cartul. A, fol. 378 v°. — Cartul. II, fol. 206 v°. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 34.

Voy. Bormans, *Cartulaire du clergé secondaire,* p. 36. — B C R H, 3e série, t. XIV, p. 350.

732. — **1365**, 6 novembre.

Marguerite, fille de Guillaume delle Turre, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, puis transporte à Amel damoiseau de Velroux, son gendre, une pièce de vigne et assise, dite de Mes, sise en la paroisse Saint-Servais, à Liége.

Cartul. I, fol. 81 v°. — Reg. 90, fol. 41 v°.

733. — **1365**, 17 novembre.

Lambert de Lens, changeur, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Gile, sa fille, un bien situé à Mollins lez-Ans, qui appartint autrefois à Guillaume de Gras, mouvant de l'église Sainte-Croix, moyennant quatorze sous et six deniers de cens annuel.

Cartul. IV, fol. 320. — Reg. 90, fol. 42.

734. — **1366**, 22 janvier.

Jean de Marchiet transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, aux « renteis » de Saint-Lambert, une maison

sise derrière Saint-Denis, à Liége, moyennant une redevance de vingt-quatre sols payables à l'église Sainte-Croix. Sire Baudouin de Celles en reçoit l'investiture comme vesti laïc.

Cartul. I, fol. 247 v°. — Reg. 90, fol. 41 v°.

735. — **1366,** 5 février.

Jean, évêque de Liége, déclare vouloir respecter les droits dont jouissent les chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Jean dans leurs seigneuries; la participation des habitants de Blehen et de Rommershoven au siège de Rummen ne doit leur porter aucun préjudice.

Cartul. A, fol. 379. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 34 v°.

Voy. Bormans, *Cartulaire du clergé secondaire*, p. 37. — B C R H, 3e série, t. XIV, p. 351.

736. — **1366,** 5 mars.

Jean Bengamins, cellérier de Jean d'Arkel, évêque de Liége, fait savoir que, devant lui et les tenants du « celleraige », Piron Asseman, vinier de Liége, a relevé une pièce de terre sise derrière sa maison, « venante sur le riwe derier vers Sainct Servais, quondist à Cornet rualle, sans les buezes et les canalz de la fontaine du marchiet qu'il ne peult emperir ne encombrer ou empescher », moyennant trois deniers de cens payables annuellement au « chearaige » de l'évêque de Liége, etc.

Tenants du « chearaige » : Jean Paniot et André de Chênée dit de Ferires.

Cartul. I, fol. 9 v°. — Reg. 4, fol. 178.

737. — **1366**, 15 mars.

Gérard del Fontaine relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, pour son usufruit et pour la propriété au nom de sa fille Adilhe, la moitié d'une maison sise près de Saint-Séverin, à Liége, où demeure Colar de Soran et qui appartint à Henri Gilbier.

Cartul. A, fol. 182 v°. — Reg. 90, fol. 43.

738. — **1366**, 16 mars.

Lambert Surdelhe, le tanneur, fait savoir que, devant ses tenants, Henri Cuens, pour accomplir les convenances de mariage faites entre Gosuin de Coir et Catherine, sa femme, fille de feu Guillaume des Mailhes, a transporté audit Gosuin une pièce de pré sise à Grivegnée *(Grimengnée)*, en lieu dit alle Colebier, etc., joignant à d'autres vignes appartenant aux héritiers de Gilbert, fils de Gillebart de Chocke, à feu Jean de Preit, écuyer et échevin de Liége, etc., etc., lesquels biens ne doivent pas de dîme.

Cartul. I, fol. 334. — Reg. 4, fol. 172.

739. — **1366**, 16 mars.

Nicole Gilbart, prêtre, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Henri Coens a transporté à Gosuin de Coir la moitié « d'ung tierce journal de vingne » situé à Grivegnée, en lieu dit alle Colebiere, joignant aux vignes des héritiers Crois-pois de Wez, de feu Walter Chameshuses et des héritiers de Gilbert frère de Nicole Gilbart précité, moyennant une aime du vin ou « moste » de la dite vigne; le tout en

vertu du contrat de mariage fait entre ledit Gosuin et Catherine, sa femme, fille de feu Guillaume des Mailhes.

Cartul. I, fol. 334 v°.— Reg. 4, fol. 172 v°.

740. — **1366**, 27 mars.

Amel le Damoiseau de Velroux (*Velrues*) et Henri, fils de feu Jean de Flémalle, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, chacun un quart d'une maison « qui fut Buchar », située à Saint-Hubert à Liége et que damoiseau Jean de Ferire occupe, leur échu, à raison de leurs femmes, de par Warnier de Lavoir.

Cartul. I, fol. 166 v°. — Reg. 90, fol. 43.

741. — **1366**, 28 mars.

Le chapitre de Sainte-Croix donne à trescens à Ernoul, fils de feu Guillaume de Roessemeer, deux rentes hypothéquées sur des terres sises à Eben.

Cartul. A, fol. 74 v°. — Cartul. V, fol. 104.

742. — **1366**, 27 avril.

Jean Wambars, le tailleur, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean d'One, chapelain de Saint-Martin en Mont, sa maison où il demeure, en la paroisse Saint-Séverin à Liége, mouvant de l'église Sainte-Croix moyennant cinquante-sept sous de bonne monnaie, deux chapons et deux muids d'épeautre, plus deux sols et six deniers de relief.

Cartul. I, fol. 185. — Reg. 90, fol. 44.

743. — **1366**, 14 mai (latin).

Jean, évêque de Liége, spécifie les formalités qu'il aura à remplir lorsqu'il voudra conduire à une expédition militaire les habitants des seigneuries appartenant aux églises secondaires ou collégiales de Liége.

Cartul. A, fol. 379 v°. — Cartul. II, fol. 208. — Cartul. du clergé secondaire, fol. 35 v°.

BORMANS, *Cartulaire du Clergé secondaire*, p. 37. — BCRH, 3e série, t. XIV, p 351.

744. — **1366**, 22 mai (latin).

Hubert d'Heur (*de Ora*), vicaire de la chapelle d'Heur-le-Tiexhe, déclare avoir vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Mathias de Lewis, une rente de trois muids d'épeautre, pour le paiement desquels il donne en garantie différentes terres sises à Freeren, en lieux dits « Grunegracht, ultra viam Francigenam ». Les transports sont faits respectivement devant la cour de Sainte Croix à Freeren, la cour de Saint-Gilles à Heur-le-Tiexhe et la justice de l'évêque de Liége à Freeren. Jean Kempe, prêtre, curé de Freeren, append son sceau.

Cartul. A, fol. 55 v°.

745. — **1366**, 7 juillet, à Liége (latin).

Arnold de Waderen, de Bois-le-Duc, écuyer, ensuite de la cession lui faite par Rutgher, fils de Meins de Oss, jadis recteur de l'autel Notre-Dame, actuellement recteur de l'église de Bokstel, reçoit en emphytéose perpétuelle, de Jean Hugonis de Huy, doyen, et de Jean de Eyghre, écolâtre de Sainte-Croix, les revenus des dîmes de Nistelrode et de Haren et le droit de patronat de l'église de Nistelrode. Il

donne en garantie sa « curia » dite « ter Molennort », habitée par Arnold de Liberghen et la part des dîmes qu'il possède à Nistelrode de par sa femme Machtilde, fille de feu Etienne Leckers.

Témoins : Henri de Waremme, Robert Punefier, François Pikart, Jean Martino chantre, Fastré de Fous, Gérard de Bredines, Jean de Liers, Denis d'Othée, Antoine le Berwier, Conrard de Driel, Henri de Bossut, Jean Hochet, Henri Bare, chanoines de Sainte-Croix, Jean de la Fontaine (*de Fonte*), Mathias de Lewis, Renier de Longueville, chapelains, Tilman, bâtonnier et Henri de Bochoven, choral en la même église. Notaire : Jean Morsele de Gravia.

Cartul. A, fol. 308 v°. — Cartul. II, fol. 20 v°. — Reg. 15, fol. 372 v°.

746. — **1366**, 7 juillet.

Acte analogue au précédent, mais émanant du doyen et de l'écolâtre de Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 371.

747. — **1366**, 10 juillet.

Les hommes de fief de Gérard de Posilhac, coste de Saint-Lambert, font savoir que messire Gérard de Bierset, chevalier, a fait transport à Jeanne, dame de Liers, sa fille, de tous les cens qu'il possèdait à Crisnée et qui lui venaient de sa femme Jeanne, fille de Radut le Blavier, échevin de Liége; laquelle dame de Liers les donne à Hannekin, avoué de Liers, son fils aîné, engendré en Jean de Liers, écuyer, son premier mari. Hannekin étant parvenu à l'âge de 15 ans, comme le prouvent Henri li Blavier, chanoine de Saint-Denis, messire Gérard de Bierset, grand-père

d'Hannekin, demoiselle Marie de Boilen, etc , transporte les cens de Crisnée au chapitre de Sainte-Croix représenté par le chanoine Denis d'Othée.

Cartul. A, fol. 138. — Cartul. VII, fol. 131.

748. — **1366**, 6 août (latin).

L'official de Liége fait savoir qu'Arnold de Waderen, écuyer, a ratifié, par-devant lui, le contrat fait, le 7 juillet 1366, concernant les dîmes de Nistelrode et de Haren.

Témoins : Jean Hugonis, doyen, et Conrard de Driel, chanoine de Sainte-Croix, maître Otthon de Thenis, chanoine de Saint-Martin, maître Henri de Olmen, Eustache de Villers, avocats, Amel de Drunen, Bertold d'Ongneez, et Henri de Bochoven, clercs, notaires.

Cartul. A, fol. 309 v°. — Cartul. II, fol. 23.

749. — **1366**, 7 août.

Jean, fils de feu Warnier de Lavoir, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la moitié d'une maison « qui fut Buchar », sise à Saint-Hubert à Liége, dont Amel le Damoiseau de Velroux et Henri, fils de feu Jean de Flémalle, ont relevé l'autre moitié.

Cartul. I, fol. 166 v°. — Reg. 90, fol. 43.

750. — **1366**, avant le 9 août (latin).

Déclaration des anciens habitants au sujet des dîmes appartenant au chapitre de Sainte-Croix et de celles compétant au curé de Tavier, dans la paroisse de Tavier. On y remarque les lieux dits : Hesteroit, Meregoulpreit, Bier-

ourpont, Hawinpreitchapeal, Getfo, Monfavenche, le fossé faisant la démarcation entre l'évêché de Liége et le duché de Limbourg, les marlières de Peronschamp, la vallée de Hareie, etc.

Cartul. A, fol. 263. — Cartul. III, fol. 54 v°.

751. — **1366,** 9 août (latin).

Les anciens habitants déclarent sous serment que la séparation ou partage fait précédemment des dîmes de Tavier, entre le chapitre de Sainte-Croix et le vicaire de Tavier, est bonne et vraie. L'acte mentionne d'anciens curés de Tavier, savoir : Raus Avucke Dieu, mort depuis 60 ans, Lambert Herreal et sire Rigaud de Tavier.

Témoins : François Pikair et Antoine lu Berwier, chanoines, et André de Herstal, chapelain de Sainte-Croix; Walter d'Oneux, curé de Tavier, Jacques, curé de Hody, Gilles de Molineal, clerc, Walter « bubulcus » de Anthisnes, maître Jean le fèvre *(fabri)*, maître Godard de Peves, physicien, Pierre le boucher, Jacques le fèvre, Jean, fils d'Audelet, Bertrand de Baugnée, André de Berleur, Jean d'Embiermont, demoiselles Marie de Tavier et Marguerite, fille de Briesboys, etc.

Cartul. A, fol. 264.

752. — **1366,** 2 septembre.

Sire Thiri Panios relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, au nom de Hubin, fils de Jean de Marbais, la maison dite de Hermalle, où demeure Hubert de Freloux, sise en la paroisse de Saint-Hubert à Liége, et provenant de damoiseau Jean del Change.

Cartul. I, fol. 166. — Reg. 90, fol. 44 v°.

753. — **1366**, 30 septembre (latin).

Arnold de Waderle (ou Waderen) et dame Mechtilde, sa femme, promettent d'être solidaires de sire Jean de Tula, curé de Nistelrode, fils de feu Ghiselbert de Vlochoven, pour payer au doyen et à l'écolâtre de Sainte-Croix, 50 livres de rente annuelle sur les dîmes de Nistelrode et de Haren.

Témoins : les échevins de Bois-le-duc : Godescalc de Bladel, Arnold Berwout et Arnold de Waderle susnommé.

Cartul. A, fol. 310. — Cartul. II, fol. 23 v°.

754. — **1366**, 4 octobre. — *L'an delle Nativiteit nostre Saingneur Jhesu crist milhe trois cens et syessante syes, l'indiction quart solonc le stile et le usaige delle court de Liége, solonc lesqueiles li indiction se muwe à Noiel, quatre jours en mois de octembre, et le pontificat de nostre révérent père en Dieu nostre saingneur Urbain par la divine poissanche pape de che nom quinte, l'an quatre.*

Testament de Jean de Cuan dit de Houffalize, chapelain perpétuel en l'église Sainte-Croix. Il fonde un office à Sainte-Croix « al alteit Lenglet desous les clockes », fait des legs à l'église et aux béguines de Saint-Christophe, aux abbayes de Saint-Jacques à Liége, et de Houffalize, etc.

Exécuteurs testamentaires : Sire Jean dit Lucas delle Fontaine, prêtre, Jean fils de Jean de Freires, Marie de Horion, Marie de Momalle, béguines, et Yde de Freires.

Témoins : Jean Hoyo, curé de Saint-Nicolas (aux Mouches), Mathias de Lewis et Renier de Longeville, compteur, chapelains de Sainte-Croix.

Notaire : Jean de Hacomont.

Cartul. A, fol. 334. — Cartul. II, fol. 60 v°.

755. — **1366**, 29 octobre.

Le chapitre de l'église Sainte-Croix demande à l'évêque Jean et au chapitre de Saint-Lambert d'approuver la permutation qu'Eustache Persan de Rochefort, prévôt de ladite église, et Jean Hugonis de Hoyo, licencié en décrets et écolâtre de Saint-Adalbert d'Aix-la-Chapelle, tous deux chanoines de Saint-Lambert, ont faite de leurs fonctions.

B. et S., t. IV, p. 442.

756. — **1366**, 30 octobre, à Avignon (latin).

Thomas de Paxton, docteur ès lois, chanoine de Lincoln (*Linchoniensis*), chapelain du pape, auditeur des causes du sacré palais, fait connaître longuement le différend soulevé, au sujet d'un canonicat et d'une prébende de Sainte-Croix (vacant par le décès de feu Jean de Rupe), entre Gervais de Chaulieu (*de Calidoloco*) et Helmin de Moylant, clerc liégeois; il tranche la querelle en faveur de Gervais de Chaulieu.

Témoins : Maîtres Dieudonné Marchand et Pierre de Bononia, procureurs en cour de Rome, François Cebulla, clerc de Plaisance, Thomas Brandon, clerc de Londres, et Jean Wilde de Dotingham, clerc du diocèse d'Utrecht. Sont encore mentionnés dans l'acte : feu Gérard de Podiofulconis, archevêque de Bénévent, Jean de Ulmonte, procureur en cour de Rome, Etienne Troche, professeur de droits, chanoine de Barcelone (*Brachinonensis*), Baudouin Oneal, procureur en cour romaine, Richard de Croxton, clerc et notaire.

Reg. 14, fol. 144.

757. — **1366**, 13 novembre.

Amel le Damoiseau de Velroux relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une pièce de vigne sise en Pierreuse *(Peroize)*, à Liége, et dite de Mes, entre les vignes de Jean del Fontaine, ayant appartenu à Warnier de Lavoir.

Cartul. I, fol. 83. — Reg. 90, fol. 45.

758. — **1366**, 2 décembre, à Avignon (latin).

Thomas de Paxton, docteur ès lois, chanoine de Lincoln, chapelain du pape, auditeur du sacré palais, taxe à cent vingt florins d'or de Florence les dépens dus à Gervais de Chaulieu, dans le procès qu'il a soutenu, au sujet d'une prébende et d'un canonicat en l'église Sainte-Croix, contre Helmin de Moylant, clerc de Liége.

Témoins : François Cebulla, Thomas Brandon et Jean Wilde de Dotingham, clercs respectivement de Plaisance, de Londres et d'Utrecht.

Reg. 14, fol. 152.

759. — **1366**, 10 décembre.

Sentence des tenants d'Agnès, veuve d'Alexandre le Proidomme dit de Lexhy, prononcée à la rencharge des échevins de Liége, concernant les deux maisons de la Pommelette d'or.

Reg. 4, fol. 190.

760. — **1366**, 14 décembre.

Sire Jean d'One transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à sire François du Beauportail, prêtre, une

maison sise en la paroisse Saint-Séverin, à Liége, où demeure Jean Wambars, le tailleur, et qui appartint à seigneur Jean de Falconpiere.

Cartul. I, fol. 185. — Reg. 90, fol. 47 v°.

761. — **1366**, 17 décembre. — *Datum Avinioni, XVI° kalendas januarii, pontificatus nostri anno quinto.*

Urbain, pape, mande au doyen de Saint-Agricola à Avignon, chancelier de Paris, et à Jean Panthon ou Panthouf, chanoine de l'église de Reims, de faire exécuter la sentence rendue par Thomas de Paxtone, chanoine de Lincoln, en faveur de Gervais de Chaulieu, chanoine de Sainte-Croix, et au désavantage de Helmin de Moylant qui lui contestait sa prébende et son canonicat.

Reg. 14, fol. 150 et 153 v°.

762. — **1366**, après le 17 décembre (latin).

Jean Panthouf, docteur ès lois, chanoine de l'église de Reims, juge exécuteur, fait connaître et exécuter les actes et la décision du différend soulevé, au sujet d'un canonicat et d'une prébende en l'église Sainte-Croix, à Liége, entre Gervais de Chaulieu et Helmin de Moylant, clerc liégeois.

L'acte est adressé à Jean, évêque de Liége, aux abbés et prieurs de Saint-Jacques, de Saint-Laurent et de Beaurepart, à Liége, au doyen et au chapitre de Sainte-Croix, à maître Thomas de Hemricourt, écolâtre et chanoine de Liége, à Bernard de Eyghre et à Herman de Zanctis, chanoines de Liége, à Jean de Eygher et Matthieu de Lewis, chanoines de Sainte-Croix, au recteur de Saint-Nicolas à Liége, à Eustache de Mile, chanoine de Saint-Martin, à

Helmin de Moylant, le clerc débouté de ses prétentions, aux receveurs et fermiers du chapitre de Sainte-Croix.

Reg. 14, fol. 153. (La fin de l'acte manque.)

763. — **1366.**

Malgré les prétentions de l'évêque de Liége et ensuite d'une coalition faite entre les églises secondaires, le chapitre de Saint-Pierre à Namur connaît seul des délits de Guillaume de Cornu, chanoine de cette église, qui était entré par force dans la maison des filles de Gérard de Houpertinghen demeurant alors à Saint-Laurent. Le délinquant était fils du chevalier Guillaume de Cornu.

Cartul. A, fol. 365 v° (s. m.). — Cartul. II, fol. 249 (id.)

764. — **1367**, 14 janvier.

Le fief sis à Havelange, transporté, le 19 janvier 1364, au chapitre de Sainte-Croix, est rendu à Jean delle Thorne, qui en reçoit l'investiture de la cour jurée de Sainte-Croix à Liége, moyennant 20 setiers de rente et les charges habituelles.

Maire : Jean de Jupille, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : sire André de Herstal, Jean de Houten, Hubert de Frelues et André de Ferire.

Cartul. A, fol. 286 v° (s. m.)

765. — **1367**, 23 janvier (latin).

L'official de Liége mande au curé de Saint-Servais de procéder aux proclamations légales au sujet du rendage fait, à la requête de Marie, veuve de Henri de Postice, pelletier, d'une maison sise en la paroisse Saint-Servais, à Liége,

devant le postice de la maison qui appartint à sire Alexandre de Saint-Servais, chevalier, joignant à la maison de sire François Picair, chanoine de Sainte-Croix, et à la maison du bénéficier de l'autel Sainte-Barbe en la même église. Le chapitre de Sainte-Croix en offre 160 livres tournois.

Cartul. A, fol. 206 v°. — Cartul. I, fol. 26 v°.

766. — **1367**, 22 février (latin).

Nicolas de Dolembreux, curé de Saint-Servais à Liége, fait savoir à l'official de Liége, qu'il a fait les proclamations prescrites par son mandement du 23 janvier précédent, analysé ci-dessus et qu'il ne s'est pas présenté d'autre enchérisseur que le chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 207. — Cartul. I, fol. 27.

767. — **1367**, 23 février.

Le maire et les échevins de Liége font savoir qu'ensuite des rendages proclamatoires faits précédemment, dame Maron veuve de Henri de Postiche le xhohier, remariée à Hanekins li Engalleis, a vendu au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean Hoches, chanoine de cette église, une maison sise « devant le postiche delle manson qui jadit fuit mon saingnour Alixandre de Saint-Servais, chevalir nostre conesquevin de Liége », par l'entremise de Jean Benjamin « sires del hiretage descurdit » et de ses tenants, savoir Hombles de Hamelicourt, Jakemins de Teus li bolengirs, emprunté à Jean le Robeur, échevin de Liége, et Walter de Vileir li xhohier, emprunté à Henri le Beal, chevalier et échevin de Liége.

Maire de Liége : Gérard delle Marche, en féauté pour Jean delle Vaulz, chevalier.

Cartul. A, fol. 207. — Cartul. I, fol. 27 v°.

768. — **1367**, 29 mai.

Gilles, fils de Lambert de Lens, cangeur de Liége, transporte à sire Nicholle Gilbar, prêtre, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Molins, près d'Ans, entre le moulin de Cornillon et la « tenure » de feu sire Nicholle d'Embeur, à la réserve des mines et charbons, qui sont retenus par ledit Gilles de Lens.

Cartul. IV, fol. 320. — Reg. 90, fol. 49 v°.

769. — **1367**, 12 juin.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean de Jupille dit Hoches, chanoine de Sainte-Croix, ensuite du transport lui en fait par Jean Lucas delle Fontaine-Saint-Lambert, prêtre, Jean et Ide de Frères, enfants de Jean de Frères, le mercier, et demoiselle Maron de Momalle, béguine, exécuteurs testamentaires de feu Jean de Houffalize, chapelain de Sainte-Croix, a reçu au nom des chanoines et des chapelains prêtres de cette église, l'investiture d'une terre sise à Jemeppe, etc., lui léguée par le chapelain précité. Les témoins ouïs sur l'authenticité du testament furent : Jean de Hacomont, Jean Hoio et Mathias de Lewis, chapelains de Sainte-Croix.

Maire : Jean delle Kariteit, citain de Liége. Hommes allodiaux : Walter d'Oupeye dit des Lombards, Hombiers Marsilh de Freloux, Guillaume Bottins, Guillaume Hano-

real d'Aleur, Fastré de Bovenistier, Jean li Kokins, Jean Alwottez et Colard Bacheleir.

Cartul A, fol. 336. — Cartul. II, fol. 63 v°.

770. — **1367**, 9 septembre.

Colar de Merres, le tondeur, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jeanne Courtejambe (*Curte ganbe*), une maison « en Asonruwe condist le Stuve », à Liége.

Cartul. I, fol. 256. — Reg. 90, fol. 37 v°.

771. — **1367**, 26 octobre.

Sire Jean Noël, curé de Thys, reçoit, devant la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison sise à Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 151 v°. — Reg. 90, fol. 50 v°.

772. — **1367**, 25 novembre.

Rigaud, fils de Béatrix de Kemexhe, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait de terres sises à Kemexhe.

Cartul. VII, fol. 147 v°. — Reg. 90, fol. 23.

773. — Sans date, avant **1367** (latin).

Le vice-doyen et le chapitre de Saint-Denis prient le pape de conférer une prébende de leur église à l'un des fils de Berthold Bareit, chevalier et seigneur de Voroux, attendu que ce seigneur leur a rendu de grands services lorsqu'il était bourgmestre de Liége.

Reg. 14, fol. 180 v°.
Voir AHEB, t. XV, p. 51.

774. — **1367.**

Record donné, à la requête de Mathias de Lewis, chanoine de Sainte-Croix, par les échevins de Hampteau, au sujet des biens que le chapitre de Sainte-Croix possède en cette localité.

Cartul. A, fol. 153 v°. — Cartul. VI, fol. 100.

775. — **1368,** 17 janvier.

Catherine de Meneur relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, comme proche de Marguerite de Meneur, sa sœur, contre qui saisie avait été prise, les deux tiers d'une maison située devant l'église Saint-Séverin, à Liége, joignant à la maison du défunt curé, puis elle cède ces deux tiers de maison à sa dite sœur Marguerite, laquelle en fait arrière cession à Wilhemotte fils de Jean Champeal, en garantie d'une somme qu'il avait prêtée à la dite Marguerite.

Cartul. A, fol. 182 v°. — Reg. 90, fol. 55.

776. — **1368,** 4 mars.

Jean de Chayne, prévôt, et Renard de Bernauwe, doyen de l'église Saint-Paul, à Liége, font savoir que, par-devant leurs hommes de fief, Massart d'Once a transporté à Jeanne, fille de feu Henri le Mareal, une terre sise au territoire de Bassenge, au-delà du Geer; la dite Jeanne désigne Henri le Mareal pour desservir le fief.

Hommes de fief : sire Thomas de Lemborch, chapelain de Saint-Paul, Guillaume de Liexhe, clerc, Libert le Pollain d'Alleur, Jean Benjamin et Henri de Seliens, cangeur de Liége.

Cartul. V, fol. 81 v°. — Reg. 4, fol. 112 v°.

777. — **1368**, 3 mai.

Le maire et les échevins des cours petite et grande que le sire de Horn possède à Russon font savoir que dom Hélin, abbé de Saint-Jacques, exécuteur testamentaire de feu Jean Spadric, mercier à Liége, a transporté à Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, pour le chapitre, des terres sises à Russon, en lieux dits : alle petite tombe, Heysse ley bome, joignant aux héritiers de Jean Chodron, chevalier, à Bernard d'Eygre, chanoine de Saint-Lambert, etc.

Cartul. A, fol. 88 v°. — Cartul. VII, fol. 207 v°.

778. — **1368**, 10 mai.

Amel de Velroux transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Guillaume de Tilves, la moitié d'une propriété située sur la rivière d'Avroy.

Cartul. I, fol. 207 v°. — Reg. 90, fol. 52.

779. — **1368**, 10 mai (latin).

Les chapitres des églises cathédrale et collégiales de Liége, à propos des visites synodales prescrites par l'évêque Jean d'Arkel, s'engagent à défendre leurs immunités contre quiconque voudrait y porter atteinte.

Cartul. A, fol. 372. — Cartul. II, fol. 190 v°. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 36.

B C R H, 3e série, t. XIV, p. 132. — Bormans, *Notice des cartulaires de Saint-Denis*, n° 151.

780. — **1368**, 24 juin.

Messire Adam de Chokier (*Cochires*) transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean de Chokier (*Chochires*), son fils, une maison sise en Mairnierrue (*Merueye*),

ayant appartenu autrefois à Jean de Pont, et actuellement à Rawelet le Mernier: après quoi, Jean de Chokier en fait cession à Lambechon, fils de Jean de Frères.

Cartul. I, fol. 251 v°. — Reg. 90, fol. 53.

781. — **1368,** 15 juillet.

Renier de Bierset, « cangirs » de Liége, fait savoir que, par-devant ses tenants, Jean Martheaus, demeurant Hors-Château, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Désiers de Latines, de la moitié d'une maison sise à Milmort, qui appartient à Colin Stroyen.

Cartul. A, fol. 79. — Cartul. V, fol. 174 v°, 219.

782. — **1368,** 15 juillet.

Les échevins de Milmort font savoir que Jean Martheaz, demeurant Hors-Château, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix d'une terre sise à Milmort, « dedens les Rennaulz », joignant à la terre de Jacques de Fraipont, chevalier, etc.

Cartul. A, fol. 79. — Cartul. V, fol. 175 et 219 v°.

783. — **1368,** 24 juillet.

Ide, veuve de Guillaume Philpot de Fize, transporte, devant la cour des tenants de Sainte-Croix, à Thonar, son fils, des terres sises à Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 100. — Reg. 90, fol. 77.

784. — **1368,** 26 juillet.

Henri Bareis, chanoine de Sainte-Croix, du consentement de Colair Borar d'Odeur, donne à trescens à Colinet

de Herstal le corduanier, une terre sise à Odeur, en lieu dit Libofosseit.

Cartul. A, fol. 92 v°.

785. — **1368**, 31 juillet.

Les échevins de Herstal font savoir que Jean d'Othey, demeurant à Dalhem (*Dolhen*), a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Jean de Liers, 15 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur des terres sises à Herstal.

Cartul. A, fol. 82 v°. — Cartul. V, fol. 227.

786. — **1368**, 12 août. — ... *in ecclesia de Havelanges.*

Pierre d'Abée, curé de Havelange, et Pierre de Catwyck, prêtres, font savoir à l'official de Liége qu'à la demande du chapitre de Sainte-Croix, ils ont fait défense à Gérard de Denville, écuyer, de percevoir certaines dîmes à Denville, et lui ont ordonné de restituer les fruits déjà levés et de ne rien tenter contre ledit chapitre ou contre ses délégués et ses décimateurs de Havelange. Gérard de Denville a répondu qu'il ne s'en souciait pas : « *De vos lettres vous doinst Dieu joye!* ».

Chanoines de Sainte-Croix : Jean de Liers et Mathias de Lewis.

Cartul. III, fol. 161 v°. — Reg. 15, fol. 357 v°.

787. — **1368**, 29 novembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean d'Oteye de Dolhein a transporté à Jean d'Eyghre, écolâtre de Sainte-Croix, plusieurs terres sises à Wihogne, joignant à Gille-

kin de Durbuy, Johan Pirike d'Heur, la demoiselle de Geyves, l'abbaye de Saint-Gilles.

Hommes allodiaux : Guillaume de Havelanges maire, Mathias de Liewes, chanoine de Sainte-Croix, Humbert Corbeau de Hognoul, bailli de Hesbaye, Jean Boilewe de Mons, écuyer, Amel de Mouhin, Lambuche et Henri, fils de Henri de Sollier, Gérard de Lardier, Jakemins de Thous, Jean Cornaer d'Othée, Gilles de Muchey, Gilles Fannair de le Savenier, Desiers de Latines, Cloeskin de Nuevis.

Cartul. A, fol. 43. — Cartul. VIII, fol. 55.

788. — **1369**, 7 janvier.

L'église Sainte-Croix est mise en possession de biens sis à Grâce, pour défaut de payement d'une rente.

Cartul. A, fol. 198 (s. m.). — Cartul. IV, fol. 312 (id.).

789. — **1369**, 10 mars (latin).

L'official de Liége charge les notaires Pierre d'Abée et Pierre de Catwyc de recevoir l'acte du rapport, promesse, etc., à faire, à l'intervention des conseillers de Jean évêque de Liége désignés à cet effet par le prince, entre le chapitre de Sainte-Croix et Gérard de Denville.

Cartul. A, fol. 274 v°. — Cartul. III, fol. 86 v°.

790. — **1369**, 12 mars. — *Datum et actum Leodii, in magna aula domus claustralis prefati domini Hermanni, sita in claustro ecclesie Leodiensis antedicte...*

L'official de Liége fait connaître l'accord intervenu entre sire Denis, doyen, Jean Martino, chantre, Jean d'Eyghre, écolâtre, Henri Copeit de Waremme, François Pickair, Fastré de Foulz, Gérard de Bredines, Jean de Liers, Ma-

thias de Pothem de Lewis, Antoine le Berwier, Jean de Lihe, Pierre de Gounes, Henri de Bossut, Jean le Sage de Mechglinia, Jean de Jupille, Henri Bareyt, Nicolas de One, Robert de Hartaingnes, Jean le Berwier et Guillaume de Swalmen, chanoines de Sainte-Croix, d'une part, Gérard de Denville, Jean, bailli du Condroz et Thierry Drumair de Denville, écuyers, ses frères, d'autre part, au sujet des dîmes de Havelange. Cet accord fut fait à l'intervention des conseillers privés de l'évêque de Liége savoir : Guillaume Boylewe de Mons, professeur en lois, abbé séculier de Ciney, Herman de Zanctis, abbé séculier de Visé, Jean Huweneal de Huy, licencié en droit canon, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Sainte-Croix, Thomas de Hemricourt, écolâtre de Saint-Lambert, et Raes de Haccourt, chevalier.

Témoins : Gilles de Havelange, curé de Tillesse, Martin de Valle, clerc, Colard de Lovengnéez et Tilman, claustrier de Sainte-Croix. Notaires : Pierre d'Abée et Pierre de Catwyc.

Cartul. A. fol. 273 v°. — Cartul. III, fol. 85.

791. — **1369, 11 mai (latin).**

Maître Henri de Bossut vend à maître Henri de Méans sa maison claustrale sise derrière le chœur de Sainte-Croix, contre l'église Saint-Nicolas (aux Mouches), sur la ruelle séparant le cloître de Sainte-Croix des cloîtres de Saint-Pierre et de ceux de Saint-Lambert.

Témoins : sire et maître Jean Huweneal, prévôt de Sainte-Croix, Pierre Ade, Henri, clerc dudit maître Henri de Bossut, et Tilman, bâtonnier de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 208 (s. m.). — Cartul. I, fol. 31 v° (s. m.).

792. — **1369**, 30 mai. — *Actum et datum Leodii, in domo claustrali predicti domini Hermanni de Zanctis, in aula inferiori juxta jardinum, sub anno a nativitate Domini XIIIc LXIX, mensis maij die penultima, hora post vesperas cantatas in civitate Leodiensi.*

Sentence prononcée par Herman de Zanctis et Jean Hugonis, chanoines de Saint-Lambert, choisis, de même que Thomas de Hemricourt, écolâtre et aussi chanoine de Saint-Lambert, comme arbitres, entre le chapitre de Sainte-Croix et Gérard de Denville, écuyer, au sujet des dommages causés par le dit Gérard, au chapitre précité, à l'occasion des limites de la dîme de Havelange.

Chanoines de Sainte-Croix : Denis, doyen, Jean de Liers, Henri d'Odeur alias de Bossuto

Témoins : Guillaume d'Heure, doyen de Saint-Martin, Gérard de Vivegnis, prêtre, Jean d'Heure, Waltère de Waremme, Alexandre d'Heure, et Jean de Hurs, clerc de maître Henri de Bossuto ; Jean de Huy, notaire.

Cartul. III, fol. 163 v°.

793. — **1369**, 10 juin.

Les maire et tenants de la basse cour de l'évêque de Liége à Lowaige font savoir que Jean, fils de Jean Trenchans, et Guillaume Buscairs ont fait transport au chapitre de Sainte-Croix de terres sises à Lowaige, en lieux dits Adentap, al tapt, deleis le sase et Gerairfosseit.

Cartul. A, fol. 103.

794. — **1369**, 7 juillet.

Hubinet, Bodechon, Fastré et Gérard, enfants de feu Humbiert de Floske de Celles (*Selve*), reçoivent, par suc-

cession de leur père, l'investiture d'une propriété, séant à Saive (*Seves*), assez près du puits, joignant vers Geer à dame Lugar.

Cartul. IV, fol. 47 v°. — Reg. 90, fol. 66 v°.

795. — **1369**, 30 octobre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix fait connaître l'arrangement survenu entre Mathias de Lewis et Pierre Pirseaulz, chanoines de la même église, au sujet d'une fenêtre ouverte par ledit Pierre dans le mur regardant la cour couverte (*scalliata*) dudit Mathias.

Cartul. A, fol. 205 v°. — Cartul. I, fol. 20 v°.

796. — **1369**, 12 décembre.

Les maire et tenants de la basse cour de l'évêque de Liége à Lowaige font savoir que Jean Scadineaulz de Thys a transporté au chapitre de Sainte-Croix un muid d'épeautre de rente hypothéqué sur une terre sise sur la voie qui tend de Thys à Lowaige, près des terres de Lambert de Fétines,

Cartul. A, fol. 102.

797. — **1370**, 27 avril.

Les échevins d'Odeur lez-Villers-l'Évêque font savoir que Thiri Cornars d'Othée a donné en rendage à Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, 17 verges grandes de terres sises au territoire d'Odeur. Maire : Eustache de Villers, écuyer, fils de feu Libert de Villers, chevalier. Échevins : Eustache Frongnut, Jean de Saint-Jean, Jean de Landris le boulanger et Renchons d'Odeur le fèvre.

Cartul. A, fol. 93.

798. — **1370**, 1er mai.

Accord fait entre Piron dit Assemans, vinier et citain de Liége, et sire Fastreit de Foulz, chanoine de Sainte-Croix, au sujet « des feneistres qui sont en le pareuse delle manson ledit Piron, venantes et regardantes sour le scailhie delle maison claustrale ledit sire Fastreit (1) ».

Cartul. A, fol. 205. — Cartul. I, fol. 17. — Reg. 15, fol. 118.

799. — **1370**, 6 mai.

Devant les maire et échevins du chapitre de Saint-Jean-en-Ile, à Goyer, Jean le Bel, fils de feu Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Jean, relève un grand nombre de terres et d'immeubles provenant de la succession de son père, notamment un manoir sis à Petit-Goyer, un pré en lieu dit « Costrick » etc., vendus précédemment à feu le chanoine Jean le Bel par Jean de Rosoux (*Rosut*), écuyer ; selon le témoignage de Jean de Flémalle et de Pierlot de Vinalmont, exécuteurs testamentaires dudit Jean le Bel.

Cartul. VI, fol. 213. — Reg. 15, fol. 151.

800. — **1370**, 22 mai (latin).

L'official de Liége mande au curé de Havelange de citer à comparaître, devant l'officialité, Jean de Denville, écuyer et bailli du Condroz, pour s'entendre condamner à l'amende et aux peines auxquelles il s'est reconnu obligé, dans le cas où son frère Gérard de Denville ne réparerait pas les injus-

---

(1) Il s'agit de la maison du Porc Sanglier.

tices et les dommages causés au chapitre de Sainte-Croix à l'occasion de la dîme de Havelange.

Cartul. III, fol. 162 v°. — Reg. 15, fol. 358.

801. — **1370**, 28 mai (latin).

Rescription adressée à l'official de Liége par Henri Emondi, clerc, appariteur de la cour de Liége, au sujet du mandement du 22 mai 1370. Jean de Denville, écuyer et bailli de Condroz, est cité à comparaître devant l'officialité pour le jeudi après le dimanche *Exaudi*, c'est-à-dire pour le 30 mai.

Cartul. III, fol. 163. — Reg. 15, fol. 358 v°.

802. — **1370**, 30 mai (latin).

L'official de Liége déclare que Jean de Denville, écuyer, bailli du Condroz, ne s'est pas présenté devant lui en vertu de la citation lui faite le 28 mai ; Nicolas de Wonck, clerc, procureur du chapitre de Sainte-Croix, a seul comparu.

Cartul. III, fol. 163 v°.

803. — **1370**, 12 août.

Pirons Assemans, citain de Liége, concède à Pierre de Gounes, chanoine de Sainte-Croix, une allée à travers son héritage situé sur le rieu de Cornette rualle et revenant vers la rue de Pissevache, pour servir à la maison claustrale dudit Pierre de Gounes, sise au-dessus du grenier du chapitre, et qui appartint précédemment à monseigneur Conrard de Driel.

Cartul. A, fol. 203. — Cartul. I, fol. 4 v°.

804. — **1370**, août (latin).

Le doyen de Saint-Martin, à Liége, juge et exécuteur délégué par le Saint-Siège pour la conservation des droits du chapitre Sainte-Croix, mande à tous prêtres, tabellions, etc. d'intimer aux chanoines de Notre-Dame, à Tongres, l'ordre de restituer audit chapitre de Sainte-Croix dix gerbes de blé prises avec violence sur les revenus de la dîme de diverses terres sises à Nederheim, sous la juridiction de Tongres et le dîmage de Sainte-Croix; en cas de refus, les chanoines de Tongres doivent être cités à comparaitre, à Liége, devant le dit doyen, pour information. Les chanoines de Tongres mentionnés dans cet acte sont : Jean Moersel, Thierry de Scerwiers, Jean de Campine, Jean Bruleiz, chantre, Jean de Autey, écolâtre, Pierre de Cologne et Gilles de Fize.

Cartul. VIII, fol. 40.

805. — **1370**, 4 septembre (latin).

Les chapitre à Notre-Dame à Tongres et de Sainte-Croix, à Liége, désignent comme arbitres pour trancher leur différend relatif à la dîme de certaines terres sises entre les marais de Tongres et de Freeren, Jean de Fléron, chanoine de Tongres, Mathias de Potthem de Lewis, chanoine de Sainte-Croix et maître Jean Huweneal, chanoine de Saint-Lambert.

Cartul. A, fol. 28 v°. — Cartul. VIII, fol. 21 v°.

806. — **1370**, 22 septembre.

André de Hammetial relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, puis transporte à Homblet de Freloux, diverses

terres sises à Bormenville, sur lesquelles les exécuteurs testamentaires de sire Nicole de Huy ont hypothéqué des revenus au profit du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 270.—Cartul. III, fol. 79.—Reg. 90, fol. 62 v°.

807. — **1370**, 2 octobre. — *Datum et actum Leodii, in ecclesia Leodiensi, in magna capella omnium sanctorum...*

Sentence arbitrale de Jean Hugonis de Huy, licencié en décrets, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Sainte-Croix, arbitre supérieur, adjugeant à l'église Sainte-Croix les dîmes que lui contestait le chapitre de Notre-Dame, à Tongres, sur des terres sises à Scarpembergh, entre les marais de Tongres et de Freeren.

Présents à l'enquête : Jean de Liers et Henri de Bossut, chanoines de Sainte-Croix, Jean Bruleit, chantre, Jean d'Anthey (ou d'Authey), écolâtre, et Jean de Fléron, chanoines de Tongres.

Témoins : Antoine de Fize, professeur en droits, chanoine de Liége et prévôt de Saint-Denis, Jean de Domartin et Lambert Fabri de Welines, prêtres, Jean Arnuldi, junior, dit aussi de Saint-Laurent, notaire.

Cartul. A, fol. 28 v°. — Cartul, VIII, fol. 21 (avec la date du 22 octobre).

808. — **1370**, 30 décembre. — *L'an MCCCLXXI, le pénultime jour de décembre.*

Messire Adam de Chokier *(Chokires)* transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Collard Pignolet, sa part de la maison de la Croisette *(Crehete)*, située au Marché à

Liége, ainsi qu'elle lui est échue de par feu monseigneur Jean de Lardier, son grand-père.

Cartul. I, fol. 273 v°. — Reg. 90, fol. 58.

809. — **1370.**

Maître Martin, recteur des écoles de Saint-Denis, fils du vesti de Mulken (*Mulkis*), prévenu d'homicide sur la personne de Jean d'Awirs, crieur des vins (*preconis vinorum*), citain de Liége, est jugé par le chapitre de Saint-Denis, malgré les réclamations de Jean d'Arkel, évêque de Liége.

Cartul. A, fol. 366 (s. m.). — Cartul. II, fol. 249.

810. — **1370.**

Jean de Eyghre, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix, lègue trois muids et six setiers d'épeautre pour l'augmentation de l'office « Anglicus ».

Cartul. VIII, fol. 103 (s. m.)

811. — **1370** (latin).

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Borcette, pour la dîme de sept verges grandes de terre cultivées par Nicolas Hoxhe, contre le bois de Hamal, près du pré de Stassard du Château de Hamal.

Cartul. A, fol. 26 v° (s. m.). — Cartul. VII, fol. 38 v° (id.). — Cartul. VIII, fol. 15 v° (id.).

812. — Sans date, vers **1370.**

Relevé des institutions et des personnes redevables au chapitre de Sainte-Croix, de rentes en blé, cens et chapons

à Heylen, près de Léau, selon l'information donnée à Mathias de Lewis par des échevins de Heelen.

Cartul. A, fol. 148. — Cartul. VI, fol. 36.

813. — Sans date, vers **1370**.

Spécification des vignes de la paroisse Saint-Servais, à Liége, payant la dîme à l'église Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 221. — Cartul. I, fol. 88.

814. — Sans date, vers **1370**.

Clauses du testament d'Amel de Saint-Hubert, fils de Gilbert de Heire ; il fait des legs à l'église Saint-Hubert et à la fabrique de Sainte-Croix, hypothéqués sur la maison dite du Barbeau en la paroisse Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. A, fol. 224. — Cartul. I, fol. 161.

815. — Sans date, vers **1370**.

Démarcation de la dîme de Sainte-Croix et de celle de Hustin de Horion, écuyer, opidain de Huy, à Verlée, faite par enquête, à l'intervention de Mathias de Lewis et d'André de Herstal.

Cartul. A fol. 279 v°.

816.—**1371**, 17 février.—*Datum Avinione, XIII kalendas martii, pontificatus nostri anno primo.*

Grégoire XI, pape, mande au chantre de Sainte-Croix de faire rentrer dans le patrimoine de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Liége, les biens de cet établissement qui auraient été indûment aliénés.

Cartul. II, fol. 39 v°. — Reg. 55, fol. 70.

817. — 1371, 7 mars.

Jean, évêque de Liége, et ses hommes de fief autorisent le chapitre de Sainte-Croix à remplacer par Humbert de Freloux, l'homme ou mambour laïc désigné précédemment pour relever les fiefs de celle collégiale, situés à Berlo et aux environs. Le chapitre de Sainte-Croix est représenté à cet acte par les chanoines François Pickard, Gérard de Bredinez, Jean de Liers, Mathias de Lewis, prêtres, et Jean Hochet, sous-diacre. Hommes de fief de l'évêque de Liége : Thierri de Seraing, chevalier, Lambert d'Oupeye, échevin de Liége, Libert Butoir, chevalier, Wéri de Horion, Gilles Chabot, chevalier, Humbert Corbiel de Hognoul, bailli de Hesbaye, Jamard Halbadeal et Colin Boyleauwe.

Cartul. IV, fol. 18. — Reg. 15, fol. 227.

818. — 1371, 7 mars.

Marguerite Floven relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison « qui fut Bernar », en laquelle demeure Tilman le bastenier, située à Saint-Hubert, à Liége, entre la maison de la Pomelet d'or et la maison Godefrin Coman, lui venant d'Isabelle, sa sœur.

Cartul. I, fol. 160. — Reg. 90, fol. 58 v°.

819. — 1371, 10 mars.

Jean, fils de Wotoule de Longchamps, transporte au chapitre de Sainte-Croix, devant la cour de tenants de la collégiale, le moulin à eau, situé à Waremme, près du pont, avec la cour et le « stal delle bressine » y joignant, etc.

Cartul. IV, fol. 8. — Reg. 90, fol. 59.

820. — 1371, 15 mars.

La cour jurée du chapitre Notre-Dame de Maestricht, à Slins, fait savoir que Henroteau, fils de feu Henri Hanrekelle de Fexhe, a renoncé, au profit du chapitre de Sainte-Croix, à toutes les prétentions qu'il pouvait élever sur les terres sises à Slins, transportées (le 6 février 1361) par Gilles de Rocour au chapitre de Sainte-Croix. Est cité Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix.

Maire : Baudouin de Chesteal de Slins. Tenants : Guillaume de Chasteal de Slins, Wéri de Couvenaille, Gérard Fléron, Bodecheneal li Bresseres, et Lambot de Clermont. Scellé par Guillaume, curé de « Vileir Sire Simon ».

Cartul. A, fol. 81 v°. — Cartul. V, fol. 182.

821. — 1371, 15 mai.

Henri Polarde de Saint-Johanstrée relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, « II tierchas jornars de vengne, entre court, maison et assise gissantes en Malevolt deseur le mostier de Sain-Servais en Liége », en telle manière que sire Pierre li Cherries, grand-père de Marie, femme dudit Henri Polarde, les tenait du chapitre de Sainte-Croix, et parvenus à la dite Marie comme héritière de Juette le Cheresse, sa mère.

Cartul. I, fol. 82 v°. — Reg. 90, fol. 60 v°.

822. — 1371, 10 juin.

Clauses du testament de Fachin de Lembor, chanoine de Saint-Pierre, faisant des legs au chapitre de Sainte-Croix, pour célébrer les anniversaires de Barthélemi Moilrepas, son oncle, de Fachin de Lembor, son père, d'Isabelle sa

mère, et de lui-même; les rentes léguées sont hypothéquées sur la 5e partie de la maison « delle Gayoule qui siet a coron delle ruwe de Pont en Liége ».

Cartul. A, fol. 241. — Cartul. I, fol. 270.

823. — **1371**, 7 juillet.

Les héritiers de feu Lambert Grandgilon, savoir : Marie, femme de feu monseigneur Jean Polarde, Lambert de Lens, Jean de Chams, Henri Polarde de Saint-Johanstrée, Jeanne et Marie, sœurs d'Agnès, femme de Lambert de Lens précité, relèvent de la cour jurée de Sainte-Croix des terres, prés et vignes, sis à Petit-Montegnée, en lieux dits Griberriwe et Champeal, y compris les mines et charbons qui se trouvent sous ces terres.

Cartul. IV, fol. 305 v°. — Reg. 90, fol. 60.

824. — **1371**, 9 septembre.

Les échevins de Flémalle-Grande font savoir que messire Guillaume Boyleauwe, chanoine de Saint-Lambert, à Liége, et Rasse de Mons, écuyer, son frère, fils de feu Jean Boyleauwe de Mons, chevalier, et de dame Maroie, ont relevé, chacun, le tiers de six bonniers de terre sis à Flémalle-Grande, en lieux-dits Pichonchamps, et Cornuchamps « entre Mons et Ottey [1] ». Guillaume en cède sa part à son frère Rasse, lequel transporte les 2/3 des six bonniers susdits à dame Maron, veuve de Jean Spauldrick, mercier, citain de Liége. Peu de temps après, Rasse de Mons ayant obtenu de Jean Boyleauwe de Mons, écuyer, le troisième tiers de la terre précitée, en fait également

---

[1] Sans doute : Aux Tailles, dépendance de Flémalle-Grande.

transport à dame Marie Spauldrick, représentée à ces actes par Jean le Galereal.

Frère Etienne, curé de Flémalle, appose son sceau.

Cartul. IV, fol. 259. — Reg. 15, fol. 316 v°.

825. — **1371** (n. st.), 31 décembre (latin).

Le doyen et le chapitre de Sainte-Croix ayant appris que feue la demoiselle Jeanne, fille de Wathère de Juskerien, écuyer, femme de Henri de Paifve (*Peves*), écuyer, avait légué par testament, certains biens pour ériger un autel en l'église paroissiale de Freeren, ou en la chapelle de Paifve, pour le repos de ses parents et de Gérard Marlart, son premier mari, présentent, pour ce bénéfice, Henri de Luber de Odeur dit de Bossut.

Cartul. A, fol. 23 v°.

826. — **1371.**

Déclaration des chapons dus au chapitre de Sainte-Croix, à Fize-de-Marsal.

Cartul. A, fol. 31. — Cartul. VII, fol. 110.

827. — **1371.**

Désignation des limites de la dîme d'Houchenée, faite à la suite d'une contestation entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye du Val Saint-Lambert.

Témoins : Walthère de Blarey, moine du Val Saint-Lambert, Jean de Sart, beau-frère de l'abbé du Val Saint-Lambert; Mathias de Lewis, Jean Hochet de Jupille et Robert de Hartaingne, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 247. — Cartul. III, fol. 7.

828. — **1372**, 8 mars.

Henri Dameseaus et Jean, son frère, fils de Henri de Flémalle, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, le quart de la maison ayant appartenu à Buchar de Holongne, et sise à Saint-Hubert à Liége; puis, du consentement de sire Jean de Flémalle, « vestis del Madeleine sor Meilchuel », leur oncle, et pour accomplir le contrat fait entre leur père et Colar Flockelet, le vieux, ils en font transport à Colar Flockelet, le jeune.

Cartul. I, fol. 166 v°. — Reg. 90, fol. 61 v°.

829. — **1372**, 7 avril.

Pierre, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, archidiacre de Hesbaye, accepte comme bénéficier de l'autel nouvellement fondé en l'église de Freeren, Henri de Luber de Odeur alias de Bossuto, à la demande de maître Henri de Bossuto, chanoine de Sainte-Croix, tuteur du pourvu, et malgré l'opposition, bientôt abandonnée d'ailleurs, de Jean Kemp, vicaire de Freeren, qui prétendait avoir le droit de collation de cet autel.

Cartul. A, fol. 23 v°. — Cartul. VIII, fol. 10.

830. — **1372**, 9 mai (latin).

Jean, dit Kemp, vicaire de l'église de Freeren, fait savoir à l'archidiacre de Hesbaye qu'il a mis Henri, dit de Luber d'Odeur, alias de Bossuto, en possession de l'autel fondé en l'église de Freeren par Jeanne de Juskerien, veuve de Henri de Paifve.

Cartul. A, fol. 24. — Cartul. VIII, fol. 11 v°.

831. — **1372**, 9 juillet (latin).

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et Guillaume dit de Scarpembergh, clerc, lequel prétendait ne pas devoir la dîme des œufs, des oies, etc., etc. et des fruits croissant entre les fossés de sa « curia » de Scarpembergh. De l'avis des bonnes gens, il cède cette dîme au chapitre, qui la lui abandonne sa vie durant. Ledit Guillaume met à la disposition du chapitre son « hospicium », son foin et ses écuries.

Témoins : Fastrard dit Bareit, prieur de Saint-Nicolas en Glain, Fastrard dit Bareit, chevalier de Saint-Servais, Pierre de Abéez, vesti de Havelange, Tilman de Waroux, compteur et chapelain, et Tilman, bâtonnier de l'église Sainte-Croix. Notaire : Libert Liberti dit Botey d'Othée.

Cartul. A, fol. 29 v°. — Cartul. VIII, fol. 24.

832. — **1372**, 31 juillet (latin).

Mathias de Lewis, chanoine de Sainte-Croix, relève au nom de son chapitre, de Gosuin delle Gayoule, trois marcs, 13 sols et 5 deniers, affectés sur la maison dite delle Gayoule, au Marché à Liége.

Tenants de Gosuin : Louis de Leverier et Pierre dit Piron delle Tieste d'or.

Cartul. I, fol. 271 (texte incomplet).

833. — **1372**, 1er août.

Gosuin delle Gayoule relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, sa part de la maison « delle Gaolle », à Liége, en vertu de legs faits au chapitre de Sainte-Croix par Fachin de Lembor, chanoine de cette église.

Cartul. I, fol. 271 v°. — Reg. 90, fol. 64.

834. — **1372**, 20 novembre.

Amel Dameseauz de Velroux transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Gilbar de Spaus, le quart de la maison sise à Saint-Hubert, à Liége, qui appartint à Buchar de Hollogne, joignant à la maison de Hubert de Freloux.

Cartul. I, fol. 167. — Reg. 90, fol. 61 v°.

835. — **1372.**

L'église Sainte-Croix reçoit 20 francs pour l'anniversaire de feu Henri de Hannut, chapelain de cette collégiale.

Reg. 14, fol. 68 v° (s. m.).

836. — **1373**, 15 juillet.

Les curés de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Servais remettent entre les mains du maïeur de la cour des tenants de Sainte-Croix, certains biens situés à Mollins lez-Ans, sur lesquels ils devaient annuellement à l'église Sainte-Croix, un muid d'épeautre, 12 deniers bone et un demi-chapon.

Cartul. IV, fol. 323. — Reg. 15, fol. 85 v°. — Reg. 90, fol. 94.

837. — **1373**, 27 juillet.

François Pikair, chanoine de Sainte-Croix, donne en arrentement au chapitre de cette église une maison sise derrière la maison claustrale du chanoine Mathias de Lewis, joignant à la maison de Jean de Parfonriwe, et à la petite maison claustrale dudit François Pikair. Jean de Liers, vice-doyen de Sainte-Croix, en reçoit l'investiture au nom de la fabrique de son église. Tenants dudit François

Pikair : Hombles Marsilhe, Guillaume Botins et Henri Botins.

Cartul. A, fol. 216 v°. — Cartul. I, fol. 73.

838. — **1373**, 15 septembre (latin).

Henri de Werthusen, chevalier, renonce à tous les biens de feu Arnold de Waderlé.

Témoins : Guillaume Copten et Laurent Boyen, échevins de Bois-le-Duc.

Reg. 15, fol. 376 v°.

839. — **1373**, 19 septembre.

Henri Hierlucrin d'Ans reçoit, de la cour des tenants de Sainte-Croix, l'investiture d'un bien sis à Mollins-lez-Ans remis, peu de temps auparavant, entre les mains du chapitre par les curés de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Servais.

Cartul. IV, fol 323 v°. — Reg. 14, fol. 86. — Reg. 90, fol. 94.

840. — **1373**, 15 octobre.

Les échevins de la collégiale Saint-Barthélemi à Lincent (*Linsen*) déclarent que Jean Jamin a transporté à Jean de Houtain, bourgeois de Liége, des terres sises à Lincent, en lieux dits : al voie davrenay, al voie de mares, a brouc, a forches, sour le molineal. Jean de Houtain les rend ensuite en accense audit Jean Jamin.

Cartul. A, fol. 161. — Cartul. VI, fol. 171.

841. — **1373**, 21 octobre.

Herman de Streel (*Streleez*) reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture de terres sises à Odeur, en vertu

du testament de feu Arnoul de Villers, écuyer; ce legs fut attesté par sire Jean Sapin, curé de Villers-l'Evêque, et sire Nicole, chapelain de la même église.

Reg. 52, p. 126. — Reg. 90, fol. 65.

842. — **1373**, novembre.

Renonciation faite par Jean, fils de Wotule de Longchamps, devant la cour jurée de Sainte-Croix, au profit du chapitre de cette église, relativement au moulin de Waremme et à une redevance sur la maison sise entre la cour de la brassine et le grand chemin qui passe devant la maison.

Cartul. IV, fol. 9. — Reg. 90, fol. 59.

843. — **1373**.

L'église de Sainte-Croix reçoit 24 moutons (monnaie) pour l'anniversaire de sire Arnold Bidar, chapelain en cette église.

Reg 14, fol. 68 v° (s. m.).

844. — Sans date. Vers **1373**.

Maître Gilles de Puchey, clerc, procureur de la cour de Liége, insère, dans son testament, certains legs au profit des églises secondaires, pour fondation d'anniversaires. Les biens échus à la collégiale de Sainte-Croix sont situés à Bleret.

Cartul. A, fol. 177. — Cartul. IV, fol. 77.

845. — **1374**, 15 janvier.

Les maire et tenants de la cour jurée de l'église Saint-Remacle de Stavelot, à Fexhe-Slins (*Fexhe-le-Flairoize*),

font savoir que Lambert de Bois de Millen (*Mellins*) a transporté à François Pikars, chanoine de Sainte-Croix, en vertu du retrait lignager revendiqué par ce dernier comme proche de Jean Benjamin, citain de Liége, un bonnier de terre sis « sour le haute cachie quy vat de triexhe de Mellins à Tongre ».

Cartul. V, fol. 45 v°. — Reg. 14, fol. 113.

846. — **1374,** 7 février.

Les échevins de Liége approuvent et mettent en garde de loi le testament de feu Jean dit de Cuan, alias de Houffalize, chapelain en l'église Sainte-Croix.

Maire de Liége : Rausse de Waroux, écuyer. Donné par copie, le 10 février 1374, sous les sceaux de Raes de Haccourt, chevalier, et Herman de Cologne, maîtres-échevins de Liége.

Cartul. A, fol. 335.

847. — **1374,** 17 juin.

Gilbaus dit de Spause, bourgeois de Liége, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Marie, veuve de Gilles de Bernair, le quart de la maison « qui fut Buchar de Holongne », annexée à la maison de feu André de Ferires, sise à Saint-Hubert à Liége, joignant à la maison de Humbier de Freloux.

Cartul. I, fol. 167. — Reg. 90, fol. 67 v°.

848. — **1374,** 18 juin.

Mathias de Lewis et Robert de Hartainges, chanoines de Sainte-Croix, envoyés à Havelange pour examiner les difficultés existant entre le chapitre de Sainte-Croix et Gérard

de Denville, au sujet des dîmes appartenant au dit chapitre, entremêlées à celles de l'abbaye de Flône, de Denville, de Preis, des Avins et de Chantraine, reçoivent, à ce sujet, les déclarations de Pierre d'Abée, curé de Havelange, Hankin de This, Thierry delle Tourne, etc.

Cartul. A, fol. 274 v°. — Cartul. III, fol. 87.

849. — **1374,** 25 août (latin).

Jean de Erpe et Ywan Stirken, échevins de Bois-le-Duc, font savoir qu'Ermengarde de Waderlé, fille de feu Arnoul de Waderlé, écuyer, s'est déclarée solidaire d'Arnoul Scamelart de Spaut, envers le doyen et l'écolâtre de Sainte-Croix, pour le paiement de 50 livres de rente annuelle sur les dîmes de Nistelrode (*Nisterle*) et de Haren et a donné en garantie les dîmes qu'elle a à Nistelrode et un manse situé au même endroit, où réside Henri Robaert.

Cartul. A, fol. 311. — Cartul. II, fol. 25.

850. — **1374,** 1er septembre. — *Datum et actum in loco capitulari ecclesie nostre predicte, anno, etc.*

Denis, doyen, et Mathias de Pothem de Lewis, vice-écolâtre de Sainte-Croix (l'écolâtrie vacante), font savoir que Conrard de Driel, chanoine de Saint-Lambert, Gerlache de Ghemert, « physicus », et Thierry de Waderlé, prêtre, exécuteurs testamentaires de feu Arnoul de Waderen de Bois-le-Duc, écuyer, ont renoncé, en faveur d'Ermengarde, fille dudit Arnoul, à l'emphytéose des dîmes de Nistelrode et de Haren, et au patronat de l'église de Nistelrode. Ladite Ermengarde fait relief.

Témoins : Antoine de Fies, Jean de Heynsbergh, curé de Lith, docteurs en décrets, Guillaume de Saint-Jacques,

avocat en la cour de Liége, Jean de Oss, Jean de Herwinden, Colard de la Sauvenière, Gérard de Duerne, clercs. Notaire : Jean Thierry Thielensoen de Drunen.

Cartul. A, fol. 310 v°. — Cartul. II, fol. 24.

851. — **1374**, 2 septembre (latin).

L'official de Liége, à la demande de dame Ermengarde de Werthusen, chevaleresse, donne un vidimus des lettres du 15 septembre 1353, relatives à l'héritage d'Arnold de Waderlé.

Reg. 15, fol. 376.

852. — **1374**, 2 septembre (latin).

L'official de Liége fait savoir qu'Ermengarde, fille et héritière d'Arnoul de Waderen, de Bois-le-Duc, écuyer, a ratifié le contrat analysé ci-dessus, en date du 1er septembre 1374, concernant les dîmes de Nistelrode et de Haren.

Cartul. A, fol. 311. — Cartul. II, fol. 24 v°.

853. — **1374**, 6 novembre.

Jugement des échevins de Liége, entre Agnès de Vauz, veuve d'Alexandre le Proidhomme de Lexhy, et Isabelle, veuve du jeune Alexandre de Lexhy, épouse en secondes noces de Rennekin de Kemexhe l'hôtelier, au sujet de la propriété des deux maisons de la Pommelette d'or, sises entre les églises Sainte-Croix et Saint-Hubert, à Liége.

Reg. 4, fol 191.

854. — **1374**, 18 décembre (latin).

Lambert, fils de Godefroid dit Maffroit de Wihogne, ayant été excommunié, à la demande du chapitre de Sainte-

Croix, parce qu'il lui refusait la menue dîme des laines et des agneaux de sa « curia » de Wihogne, déclare qu'il consent à payer cette dîme.

Cartul. A, fol. 31 v°. — Cartul. VIII, fol. 32.

855. — **1374** (n. st.), 31 décembre.

Marie, fille de feu Baudouin de Saint-Servais, chevalier, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, trois journaux et demi de vigne situés à Saint-Servais, à Liége.

Cartul. I, fol. 82. — Reg. 90, fol. 40 v°.

856. — **1374.**

Gilles le Bel, chanoine de Saint-Martin à Liége, prévenu, sans preuve, d'homicide sur la personne de Jean Moreau (*Morelli*), tailleur d'habits, citain de Liége, reçoit « pro punitione, scolas per dictum suum capitulum byennales injunctas ».

Cartul. A, fol. 366 (s. m.) — Cartul. II, fol. 249 v° (id.).

857. — **1374.**

Le chapitre de Sainte-Croix vend une partie des revenus de la fabrique afin de payer les dépenses à faire pour couvrir et réparer la tour et les murs de l'église.

Cart. A, fol. 318 v° (s. m.)

858. — **1374.**

Gilles de Sereno campo, chanoine de Sainte-Croix, donne au chapitre de cette église 137 doubles moutons et demi pour l'achat de sa maison, occupée précédemment par Jean de Eyghre.

Reg. 14, fol. 68 v° (s. m,)

859. — **1375**, 11 février.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean de Huten, demeurant à Saint-Hubert, à Liége, et Jean Martino, chantre de Sainte-Croix, exécuteurs testamentaires de Jean d'Eyghre, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix, ont fait transport au chapitre de cette église de deux bonniers de terre sis à Wihogne.

Témoins : Jean de Pont, chapelain de N. D. à Tongres, Jean de Torne, chapelain de N. D. à Saint-Trond, Martin Renar de Turnay, écuyer de Bernard d'Eyghre, chanoine de Saint-Lambert. Hommes allodiaux : Jean delle Cariteit, maire, Gilles Surlet, chevalier, Jean de Denville, écuyer, Gilles, fils de Wéri de Laveur, Lambert de Lens, Gilles de Layle, Thonar dele Rose, Jean le Kokins, Guillaume de Havelange, Henri Hallebadu, Henri dit Flamen.

Cartul. A, fol. 43. — Cartul. VIII, fol. 55 v°.

860. — **1375**, 6 avril.

Jean Hoches, chanoine de Sainte-Croix, reçoit, au nom du chapitre, devant les hommes allodiaux de Liége, l'investiture de terres sises à Wihogne, mentionnées dans l'acte du 11 février 1375.

Hommes allodiaux : Jean Moxhe de Hacur, écuyer, Gobert de Waroux, Humbert Marsilhe de Freloux, Simon dit Monnons de Lavoir, Désier de Lattine, Thiri dit le Damosealx.

Cartul. A, fol. 43. — Cartul. VIII, fol. 56 (avec la date du 16 avril).

861. — **1375**, 16 avril.

Devant les maire et tenants de la cour jurée de l'église Saint-Remacle de Stavelot à Fexhe-Slins (*Fexhe-le-Frai-*

reuse), Warnier, fils de feu Guy del Soxhe de Fexhe, transporte à Piron de Faulcon, vinier, citain de Liége, quatre pièces de terre sises à Fexhe, joignant à Renier de Mont, à la femme Wilhechoppe, à Henri de Fexhe, écuyer, etc.

Maire : Jean de Blaugneez. Tenants : Guillaume de Bealreware, Wauthier fils de demoiselle Berthe, Collar du Fays, Gérard de Fléron et Jean Briffouz.

Cartul. V, fol. 165 v°. — Reg. 4, fol. 153 v°.

862. — **1375**, 18 juin.

Henri de Miez relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, par transport de Guillaume de Villers, une maison sise à Saint-Hubert, à Liége (la maison de la Fleur de Lys en la paroisse Saint-Séverin [1])).

Cartul. I, fol. 176 et 182 v°. — Reg. 190, fol. 68.

863. — **1375**, 22 juin.

Les maire et échevins de la cour de l'église collégiale de Saint-Barthélemi, à Lincent (*Linsem*) font savoir que Jean de Houtain, citain de Liége, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Mathias de Lewis, chanoine de cette église, des terres sises au territoire de Lincent, « alle voie d'Avrenay », etc. Après quoi, ledit « messire Mattier de Lewes » rend les terres susdites en accense à Jean Jamien, moyennant deux muids d'épeautre de rente.

Cartul. A, fol. 161.— Cartul. VI, fol. 171 v°.

---

(1) Note du XVe siècle.

864. — **1375**, 29 juin.

Henri, fils de Petre le lampir, mari de Maroie, fille de Maron, femme de Jean Baffarde, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à l'hôpital de Saint-Lambert-sur-Meuse à Liége, une maison sise sur le ruisseau de Saint-Servais à Liége, et une autre petite maison située « à postiche de Saint-Servais ».

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 30 v°.

865. — **1375**, 17 août.

Ide, veuve de Colart Pinte, vairier à Liége, fait savoir qu'elle a donné à trescens, devant ses tenants, à Jean le Diable, pelletier à Liége, une maison située à Treiste, derrière le chœur de l'église Saint-Paul, joignant à maître Colar delle Fontaine, tailleur de draps.

Tenants : Jean Pevreaulz, le jeune, fils de Jean Pevreaulz de Neuvice le changeur, et Thomas de Hemricourt, citains de Liége.

Reg. 14, fol. 105 v°.

866. — **1375**, 24 août.

Devant les échevins de Nederheim, Wéri de Lavoir, citain de Liége, Guillaume et Wéri, ses deux fils, transportent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean Hochet, diverses pièces de terre sises audit Nederheim.

Cartul. VIII, fol. 107.

867. — **1375**, 24 août.

Les échevins de Nederheim donnent record à Wéri de Lavour et à ses fils Guillaume et Wérotte, que les sœurs

ne partagent pas avec les frères les héritages mouvant de leur cour; après quoi, ledit Wéri donne 3 bonniers sis à Nederheim à ses dits fils qui, à leur tour, en donnent une partie au chapitre de Sainte-Croix représenté par Jean Hochet, chanoine de cette église. Lieux-dits: Lesgalt, le franchoise voie, le molien de Bredestade, Keul, etc.

Cartul. A, fol. 46. — Cartul. VIII, fol. 195. — Reg. 15, fol. 247 v°.

868. — **1375**, 26 août (latin).

Jean le Dyable relève, de la cour de tenants de Colard de Horpmael (*Horpale*), citain de Liége, en vertu du testament de sa femme, fille de maître Lambert de Dure, une maison sise à Treist à Liége, derrière le chœur de l'église Saint-Paul; puis il en fait transport à Ida, femme de feu Jean Pinte, pelletier, moyennant 22 sous annuellement et 5 sous de relief.

Cartul. I, fol. 212 (analyse).

869. — **1375**, 9 octobre.

Devant la cour jurée de Jean de Rosoux à Petit-Goyer, Jean de Tongres dit Poest, procureur de Jean le Beau, chevalier, reçoit, en vertu d'une cession dudit Jean de Rosoux, l'investiture de 22 gros vieux et demi et de 18 chapons de rente.

Cartul. VI, fol. 216. — Reg. 15, fol. 153 v°.

870. — **1375**, 15 décembre.

Maître Renier le Marixha, d'Odeur, en vertu du testament de Marguerite Floven, relève, de la cour jurée de

Sainte-Croix, vingt-trois sous de cens, sur une maison sise à Saint-Hubert, à Liége, joignant à la Pomelette d'Or.

Cartul. I, fol. 160. — Reg. 90, fol. 58 v°.

871. — 1375, 19 décembre.

Jean Boyleauwe de Grandville recoit, par transport de sire Nicole le Vilain, devant la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture de la 6e partie d'une maison sise en Torrent, à Liége, en la rue qui va du pont de Torrent à l'étuve de feu le petit Robiney.

Cartul. I, fol. 248. — Reg. 90, fol. 68.

872. — 1375.

Agnès de Vaulz, veuve d'Alexandre li Proidons, relève la maison dite le Pomeroul, sise à Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. A, fol. 223 v° (s. m.).

873. — Sans date. Vers 1375.

Henri Bareit, chanoine de Sainte-Croix, lègue à cette église, pour l'anniversaire de l'évêque Englebert et de Helmic de Moylant, chanoine de Saint-Lambert, quatre muids d'épeautre, et pour son propre anniversaire, quatre autres muids.

Reg. 14, fol. 68 v° (s. m.).

874. — Sans date. Vers 1375.

Les exécuteurs testamentaires de sire Jean de Eygbre donnent au chapitre de Sainte-Croix douze doubles moutons pour acquérir un muid d'épeautre de rente, etc.

Reg. 14, fol. 69.

875. — **1376,** 18 mars.

Jackemin le Hurier, le vigneron, et Marie, fille de feu Remi le Moulnier de Saint-Séverin en Condroz, donnent en lansage, par-devant leur tenants, à Jean de Bernair, citain de Liége, diverses terres sises à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 182. — Reg. 4, fol. 234.

876. — **1376,** 5 juillet.

Les échevins d'Odeur lez-Villers-l'Évêque font savoir que messire Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean Hochet, une terre sise au territoire d'Odeur.

Cartul. A, fol. 93.

877. — **1376,** 5 juillet.

Devant les maire et échevins d'Odeur lez-Villers-l'Évêque Marguerite et Marie, filles de Jean Floven, transportent à Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, au nom du chapitre, une terre située « sour les Mairlierz », sur le sentier qui tend de Naveroule à Russon, etc.

Reg. 4, fol. 251 v°. — Reg. 14, fol. 76.

878. — **1376,** 2 septembre (latin).

Statut capitulaire relatif à la première résidence ou résidence biennale des chanoines.

Reg. 50, fol. 4. — Reg. 51, fol. 4. — Reg. 52, p. 9.

879. — **1376,** 27 septembre (latin).

Sentence prononcée par le doyen de Saint-Martin, conservateur des droits de la collégiale Sainte-Croix, entre

le chapitre de cette dernière église, d'une part, et Wilmette de Paifve (*Peves*), veuve de Godenul de Paifve, réalliée à Raskin de Paifve alias de Waroux, et Henri et Humbert enfants de ladite Wilmette, d'autre part, au sujet de la perception de la dîme des moutons, brebis, agneaux et laines provenant de la « curia » dudit feu Godenul, construite à Paifve, dans les limites de la paroisse de Freeren.

Cartul. A, fol. 30. — Cartul. VIII, fol. 26.

880. — **1376**, 4 novembre.

Henri Hardewst, de Cologne, héritier et exécuteur testamentaire de feu Jean Pexhon, chanoine de Saint-Pierre à Liége, relève, de l'église Sainte-Croix, le tiers du quart du moulin des Bons-Enfants, moyennant quatre setiers de mouture annuellement.

Cartul. I, fol. 79 v°. — Reg. 90, fol. 45.

881. — **1376**, 4 décembre.

Sire Jean Frasilhe relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison qui appartint à Richard le Poindeur, sise en Cokraimont (*Kokercamont*) à Liége, moyennant douze deniers payables annuellement à la fabrique de Sainte-Croix, douze deniers à l'autel Sainte-Anne et douze deniers à l'autel Saint-Quentin.

Cartul. A, fol. 231. — Cartul. I, fol. 193 v°. — Reg. 90, fol. 71.

882. — **1376**, 12 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix donne en rendage, devant sa cour jurée, à Gilles Polarde, comme mambour de sa femme,

exécutrice du testament d'Arnoul, fils de feu Libert de Villers l'Évêque, chevalier, des biens sis à Odeur.

Reg. 52, p. 125. — Reg. 90, fol. 64 v°.

883. — 1376.

Chronique de Mathias de Lewis, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 1 à 17.

Bormans, *Chronique de Mathias de Lewis* (éditée par la Société des Bibliophiles liégeois).

884. — 1376.

Jean Lucas, chapelain de Sainte-Croix, achète (au chapitre) vingt muids de pension viagère, moyennant 140 doubles moutons et 10 francs, dont les bourgeois de Liége prirent cent doubles moutons par la violence.

Reg. 14, fol. 90 v°. (s. m.).

885. — 1376.

Sire Godefroid de Herdines, chanoine de Sainte-Croix, donne au chapitre six doubles moutons et trente sols pour la rédemption d'un demi-muid hypothéqué sur sa maison.

Reg. 14, fol. 86 (s. m.).

886. — 1376.

Tilman bâtonnier de Sainte-Croix, lègue sa verge de bâtonnier à la fabrique de cette église, à la condition que personne ne puisse s'en servir sans avoir, tout d'abord, payé un florin du Rhin à la fabrique de l'église.

Cartul. I, fol. 160 (s m.). — Cartul. IV, fol. 230 v° (id.).

887. — 1376.

Maroie Bader, mercière, veuve de Tilman bâtonnier de Sainte-Croix, consigne 39 moutons d'or pour son anniversaire et celui de son mari. Elle mourut le 14 mars 1382.

Cartul. IV, fol. 230 v° (s. m.)

888. — 1377, 12 janvier

La cour jurée de l'église Saint-Gilles lez-Liége à Noville lez-Fexhe fait savoir que Gilles de Serinchamps, chanoine de Sainte Croix, a fait relief, pour son chapitre, de terres sises sur la voie qui tend de Limont à Pousset (*Puchey*), provenant du legs fait aux sept collégiales de Liége par feu maître Gilles de Pousset, procureur en la cour de Liége.

Cartul. A, fol. 191 v°. — Cartul. IV, fol. 212 v°.

889. — 1377, 5 février.

Denis d'Othée, doyen, Jean Martino, chantre, et maître Pierre Pirseaul, chanoine, compteurs de la fabrique de Sainte-Croix, transportent à François Pikar, chanoine de la même église, une maison sise derrière la maison claustrale de Mathias de Lewis. François Pikar la rend en arrentement à ladite fabrique, hormis deux petites chambrettes communiquant avec sa maison claustrale.

Cartul. A, fol. 216 v°. — Cartul. I, fol. 73 v°.

890. — 1377, 9 février.

Gérard de Vervoz déclare, devant sa tour ou maison de pierre de Vervoz et devant la porte de sa « curtis », devoir, pour la dîme de Vervoz, au chapitre de Sainte-Croix, 2 sols 8 deniers.

Témoins : Robert de Hartange, chanoine de Sainte-Croix, Tilman de Werm-lez-Tongres, chapelain de la même église, et Thierry delle Thorne.

Cartul. A, fol. 288 v° (s. m.)

891. — **1377**, 23 février.

Ermengarde de Waderlé se présente au chapitre de Sainte-Croix, avec Ghiselbert Voestinc, official de Liége, et Conrard de Driel, scelleur de Liége, et propose de reprendre en emphytéose, des doyen et écolâtre de Sainte-Croix, les dîmes de Nistelrode et de Haren.

Cartul. A, fol. 311. — Cartul. II, fol. 25 v°.

892. — **1377**, 2 avril (latin).

Pierre Begon, archidiacre de Condroz, mande au curé de Havelange et autres d'enjoindre aux paroissiens de Havelange, ayant chars et chariots (*carrucas*), de se préparer à conduire dans douze jours, de Huy à l'église de Havelange, les ardoises fournies par le chapitre de Sainte-Croix et destinées à réparer la nef de ladite église.

Cartul. A, fol. 276. — Cartul. III, fol. 97.

893. — **1377**, 4 avril.

Les maire et échevins de Bleret (*Blarey*) font savoir que Gilles de Serinchamps, chanoine de Sainte-Croix, a relevé, au nom de son chapitre, des terres sises sous leur juridiction, provenant du legs fait aux sept églises collégiales de Liége par feu maître Gilles de Puchey, procureur en la cour de Liége.

Cartul. A, fol. 177. — Cartul. IV, fol. 77 v°.

894. — **1377,** 5 avril (latin).

Pierre d'Abée, curé de Havelange, fait savoir à l'archidiacre de Condroz qu'il a publié en son église les lettres inhibitoires du 2 avril précédent, analysées ci-dessus.

Cartul. A, fol. 276 v°. — Cartul. III fol. 97.

895. — **1377,** 5 avril (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir que les chanoines Mathias de Lewis et Pierre Pirseauls se sont arrangés à l'amiable pour que les eaux et les immondices de la cinquième maison claustrale occupée par ledit Pierre s'écoulent dans la fosse de la sixième maison claustrale occupée par ledit Mathias,

Cartul. A, fol. 205 v°. — Cartul. I, fol. 21.

896. — **1377,** 24 avril (latin).

Mesurage fait par Roger de Seves, arpenteur, en présence de la cour de Waremme, de deux bonniers de terres donnés en contregage par Jean de Loncampz au chapitre de Sainte-Croix.

Témoins : Pierre de Gounes, chanoine de Sainte-Croix, et Martin de Valle, grenetier dudit chapitre.

Cartul. A, fol. 173. — Cartul. IV, fol. 10.

897. — **1377,** 26 avril (latin).

Lambert, curé de Saint-Fontaine et desservant temporaire de l'église de Havelange, fait savoir à Pierre Beghon, archidiacre du Condroz, que les habitants de Havelange, assemblés sur la place, au son de la cloche, ont donné procuration à maître Gilles de Bodrée et à Daniel, fils de Til-

man de Havelange, mambours de l'église de Havelange, et autres, pour prêter serment dans le procès soulevé entre lesdits habitants et le chapitre de Sainte-Croix. Celui-ci prétendait que les paroissiens de Havelange devaient faire les frais du transport des ardoises destinées à couvrir le toit de leur église paroissiale.

Cartul. A, fol. 276 v°. — Cartul. III, fol. 97.

898. — **1377**, 28 avril. — *Acta fuerunt hec in loco capitulari dicte ecclesie Sancte Crucis...*

Pierre Begon, archidiacre de Condroz en l'église de Liége, fait savoir que les chanoines de Sainte-Croix ont offert de prêter serment que les habitants de Havelange sont tenus à transporter, par eau ou autrement, les bois, les pierres et les ardoises destinées à l'église de Havelange; les représentants des habitants de Havelange ont déclaré n'avoir pas procuration suffisante pour recevoir ce serment.

Témoins : Nicolas Quareit de Jemeppe-sur-Sambre, tabellion public, Anselme de Bonneville, frère de Jacques de Hemricourt, Henri de Trukeal de Hemptinne et Jean d'Awans, bàtonnier de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 276. — Cartul. III, fol. 97.

899. — **1377**, 3 mai. — *Che fuit fait pardevant nos, en leclostre sain Lynair deleis Liége l'an delle Nativiteit nostre saigneur Jhesucrist milhe trois cens septante septe, III jours devens may al entrée.*

Dom Pierre de Causter, prévôt de l'église Saint-Léonard, lez Liége, fait savoir que, par-devant lui et sa cour jurée de Liége, messire Jean le Beaul, chevalier, et Gilles, son frère, chanoine de Saint-Martin, ont transporté au chapitre de

Sainte-Croix, représenté par le chanoine Mathias de Lewis, une maison à Othée.

Tenants : Thiri de Moylant, chevalier et échevin de Liége, Markeaz de Vingnis, Walter de Jardin de Herstal, Thierri de Liers, Jean de Bourlées et Jean Goles.

Cartul. A, fol. 90. — Cartul. VII, fol 217 v°.

900. — **1377**, 4 mai.

Jean le Bel, chevalier, et Gilles, son frère jumeau (*germeaus*), chanoine de Saint-Martin, promettent d'observer le contrat fait entre eux et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet d'une rente hypothéquée à Othée, mouvant de la cour du prévôt de Saint-Léonard.

Cartul. A, fol. 90 v°. — Cartul. VII, fol. 219.

901. — **1377**, 22 mai (latin).

Denis d'Othée, doyen, Jean Martino, chantre, et Jean Hochet, chanoines de Sainte-Croix, prêtent serment que les paroissiens de Havelange sont tenus aux obligations mentionnés dans les lettres inhibitoires obtenues contre eux. (Voy. 28 avril 1377.)

Témoins : Nicolas d'Awans, chanoine de Saint-Martin, Antoine de la Boverie, prêtre, Jean Quailhier, Jean Henrike et Henri de Trukeal de Hemptinne, procureurs en la cour de Liége.

Cartul. A, fol. 276.

902. — **1377**, 27 juin. — *L'an de grasce milhe trois cens et septante sept, le nuy sain Pierre et sain Poul à savour est en moys de june, vinte sept jours.*

La cour jurée que le chapitre de Saint-Jean Évangéliste possède à Emal-sur-Geer fait savoir qu'en 1363, Arnoul

de Roessemer transporta au chapitre de Sainte Croix deux bonniers de terre à Emal, en lieux dits ale Falize, par desos les paroies, à heys, etc.

Cartul. A, fol. 74 v°. — Cartul. V, fol. 103.

903. — **1377,** avant le 16 juillet.

Clause du testament de Jean de Houtain, citain de Liége, par laquelle il légue à la collégiale Sainte-Croix, aux quatre plus pauvres autels de cette église et à l'église paroissiale de Saint-Nicolas (aux Mouches), pour la fondation d'anniversaires, certains revenus hypothéqués sur des terres sises aux environs de Houtain-l'Évêque.

Cartul. A, fol. 175 v° — Cartul. VI, fol. 180. — Reg. 4, fol. 194.

904. — **1377,** 16 juillet.

La cour allodiale de Liége, ensuite du transport en fait par Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, Jean de Huy et Renier de Sart, exécuteurs testamentaires de feu Jean de Houtain, demeurant en la paroisse Saint Hubert à Liége, donne à Jean Hochet (alias de Jupille), chanoine de ladite église Sainte-Croix, l'investiture des terres sises à Houtain-l'Evêque, hypothéquées de rentes constituées par ledit testament en faveur de la collégiale Sainte-Croix. Les terres en question sont situées al warde de Steppes, en Gerindengnair, alle chavée de brouke, al coire de Stipes vers Hierbermont, alle fosse de mortier, alle chavée de chinair sour Schovemont, alle chavée de Scherhen, alle meyre entre Hutain et Wisserin, à tuleteal, etc.

Maire : Jean delle Kariteit. Hommes allodiaux : messire Jean de Xhendremael, chevalier, messire Rasse de Hac-

court, Jean delle Coire, Herman de Cologne, Lambert Rosseauls, Colairs de Thuin, échevins de Liége, messire Pierre de Gounes, chanoine de Sainte-Croix, Henri Bottins, Jean Benjamins, Renier de Bierset, Baudouin de Saint-Servais, écuyer, Jean delle Monsée, Hombles de Freloux, Henri le Pexhier, Désier de Latinne, Goffinet Bacheleirs, Thierri le Damoiseas de Herstal, maître Gilles li Taxhiers, et Jean Alewot.

Cartul. A, fol. 175 v°. — Cartul. VI. fol. 180 v°.

905. — **1377,** 24 août.

Jean l'Engelé, le conreur, mambour de Lambert, fils de feu Gérard de Postice, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison qui fut audit Gérard, située « à postiche à Saint-Servais, qui fait l'anghelet delle nueve rue ».

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 30 v°.

906. — **1377,** 5 septembre.

Ailid de Libermé, abbesse, et le couvent du Valbenoit donnent à trescens, devant leur cour jurée, à maître Henri Samp de Louvain, « maistre de l'œvre delle grande égliese de Liége », un demi-bonnier de terre sis à Thiernesse, outre la Meuse. Samp pourra y prendre de la terre et « dierle » pour faire des tuiles, qu'il fera sécher sur un terrain voisin.

Cartul. IV, fol 267. — Reg. 4, fol. 218.

907. — **1377,** 10 septembre.

Les maire et échevins de Houtain-l'Évêque font savoir que les œuvres contenues en l'acte du 16 juillet 1377 ont

été, pour ce qui concerne les alleux et hormis ce qui est mouvant de messire Pinkart, approuvées par-devant eux.

Cartul A, fol. 176. — Cartul. VI, fol. 181 v°.

908. — **1377**, 15 novembre.

La cour de la collégiale Saint-Jean Évangéliste à Liège siégeant à Bovenistier donne un record des biens que Libert Cachars de Limont possède à Bovenistier, lui attribués à son mariage, par son beau-père Gontier Doyen. Les terres sont situées en lieux dits Fierchonfosse, Spine Gontir, Paroir, etc.

Cartul. IV, fol. 105. — Reg. 14, fol. 57.

909. — **1377**, 3 décembre.

Jean de Wadrechées, pour lui et pour Servais son frère, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la moitié de la dîme de Maffe (*Maves*).

Cartul. A, fol. 289 v°. — Reg. 90, fol. 72 v°.

910. — **1377**, 5 décembre.

Lambert, fils de Gérard de Postiche, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean Bodengneal, le corduanier, une maison sise à Saint-Servais, « à postiche faisante langheleit delle nuve rue ».

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 72 v°.

911. — **1377** (latin).

Pierre Asseman, citain de Liége, étant mort tandis que son fils Jean, chanoine de Sainte-Croix, étudiait à Paris,

on souleva la question de savoir si, dans ce cas d'absence ou de non résidence d'un chanoine, les collégiales devaient assister aux obsèques de leurs parents. La question fut résolue affirmativement.

Cartul. A, fol. 383 (texte incomplet).

912. — **1377.**

Arnold de Liminghen, chanoine de Oirschot (*Orscot*) résidant, et écolâtre de Louvain, enfermé dans la prison de l'évêque de Liége pour avoir poussé ses cousins à tuer X..., chanoine d'Oirschot et doyen du concile de Beek, est mis en liberté, à la demande des églises secondaires de Liége, d'autant que son jugement appartenait au chapitre où il résidait et qu'il se déclarait tout à fait innocent du crime dont on l'accusait.

Cartul. A, fol. 366 (s. m.). — Cartul. II, fol 249 v° (id.).

913. — **1378,** 10 février.

Sire Lambert delle Scaille de Fragnée, représentant les bénéficiers de Saint-Lambert, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison dite la brassine de Sainte-Croix, sise en la Basse-Sauvenière à Liége, en lieu dit en le fosse.

Cartul. I, fol. 230 v°. — Reg. 90, fol. 73 v°.

914. — **1378,** 31 mars (latin).

Walter de Waremme, recteur de l'autel des quatre docteurs, reçoit du chapitre de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison sise derrière le chœur de l'église, joignant à la maison claustrale de Jean Martino, chantre.

Cartul. A, fol. 330 (s. m.).

915. — **1378,** 5 avril.

Devant les maire et échevins de Villers-l'Evêque, Jeanne, veuve de Massey des Thilhoulz de Villers, et ses enfants cèdent au chapitre de Sainte-Croix des biens sis au dit Villers.

Reg. 15, fol. 185.

916. — **1378,** 17 mai.

Louis de Hamoir transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Gille, veuve de Jean de Flémalle, le scohier, vingt-quatre sols de cens affectés sur une maison tenue par Guillaume de Lixhe, drapier, située en la rue des Tindeurs, sur Meuse, dans les murs de la cité de Liége.

Cartul. I, fol. 292 v°. — Reg. 90, fol. 74.

917. — **1378,** 3 juin.

Maroie, veuve de Collard Flockelet le jeune, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la part que sire Jean d'Aywaille, curé de Saint-Nicolas lez-Sainte Croix, possédait sur les maisons nouvellement édifiées au Pont-Saint-Nicolas Outre-Meuse, près de la maison où habitait ledit sire Jean d'Aywaille; lesquelles maisons sont occupées par maître Servais « ki fait les ymagne » et par Cathon veuve de maître Ulric le Charpentier.

Cartul. I, fol. 260. — Reg. 90, fol. 75.

918. — **1378,** 11 juillet.

Renchon de Sart reçoit, devant la cour jurée de Sainte-Croix, en suite du transport lui fait par le chapitre de cette église, par les quatre autels de Saint-Laurent, Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Nicolas sous les cloches et Sainte-Marie-Magdeleine, ainsi que par le curé de Saint-Nicolas aux

Mouches, l'investiture d'une terre sise à Houtain-l'Évêque et aux environs, en lieux-dits « alle varde de Steppes, etc. », moyennant 24 muids d'épeautre de rente et à certaines conditions. Sont mentionnés : Jean Puilhes, Walter de Linsmeau, etc. Ces terres avaient été léguées par Jean de Houtain pour son anniversaire et pour des aumônes.

Cartul. VI, fol. 182. — Reg. 90, fol. 75 v°.

919. — **1378**, 27 juillet.

Mabile, avouée de Streel (*Straile*), fait savoir que, devant elle et ses hommes de fief, Jean, Lowet et Thomas, fils de feu Thomas Golette de Villers-l'Évêque, et Arnoul de Hongnéez d'Awans, mari de dame Geilhe, fille de feu Jean de Tomballe de Villers-l'Évêque, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Villers, chanoine de cette église, une terre sise au territoire de Fexhe (le Haut-Clocher), en lieu-dit « en Peuho à Poncheauz », joignant à Stassar, fils de Stassar le Maire de Noville, au wérixhas qui va de Liége à Waremme, à messire Corbeal de Straile, chanoine de Saint-Denis, etc.

Hommes de fief : Fastré Baré, Herman de Champ, Amel delle Porte et Renier de Straile.

Cartul. IV, fol. 225. — Reg. 14, fol. 82 v°. — Reg. 15, fol. 208 v°.

920. — **1378**, 30 octobre.

Colard d'Olne (*Ones*), chanoine de Sainte-Croix, donne au chapitre de la même église une rente sur la maison du grand Hanet, fils de feu Colmidair de José, sise à José (*Ejoseez*). Walter de Waremme, chapelain de Sainte-Croix, en est investi, devant la cour de Fléron.

Cartul. A, fol. 84.

921. — **1378**, 16 novembre (latin).

Sentence de Thierri de Goorkem, doyen de Saint-Martin, à Liége, conservateur des privilèges du chapitre de Sainte-Croix, contre Jean Borghelet, demeurant dans la maison de Gérard delle Hameide, changeur de Liége, à Paifve, paroisse de Freeren, lequel refusait de payer audit chapitre la dîme des laines et des agneaux.

Cartul. A, fol. 31 v°. — Cartul. VIII, fol. 29.

922. — **1378**.

Un office est fondé à Sainte-Croix par les exécuteurs testamentaires de Jean Spadrike, marchand à Liége; la messe de l'aurore sera dite chaque jour alternativement par chacun des chapelains de l'église. Revenus affectés à cette fondation.

Cartul. A, fol. 332 v° (analyse). — Cartul. II, fol. 57 (id.).

923. — **1378** ([1]).

L'église Sainte-Croix achète à Libert fils de feu Massard de Tilhu de Villers quatre muids d'épeautre de rente hypothéqués à Villers-l'Evêque.

Reg. 14, fol. 73 v° (s. m.).

924. — **1378** (latin).

Ordonnance du doyen et du chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la messe qui sera dite chaque jour en leur église,

([1]) Et non 1388 comme le porte le texte.

par un des chapelains, pour Jean Spadrike, sa femme et ses bienfaiteurs.

Cartul. A, fol. 333. — Cartul. II, fol. 57.

925. — **1378.**

Jean, fils de Guillaume Swane de Horpmael, reçoit, en suite du transport de Gilbert de Montenaken, l'investiture d'une maison sise devant le puits, près des Bons-Enfants, en la paroisse Saint-Séverin, à Liége.

Cartul. I, fol. 187 (s. m.).

926. — **1379,** 8 avril.

Devant les tenants de Renkin de Petit-Montegnée, sire Nicolas d'Olne (*One*), chanoine de Sainte-Croix, reçoit l'investiture d'un demi-bonnier de pré et vigne sis à Petit-Montegnée, en lieu-dit Roufosse.

Reg. 4, fol. 158 (texte). — Cartul. IV, fol. 328 (s. m.).

927. — **1379,** 11 juin.

Le chapitre de Sainte-Croix transporte, devant sa cour de tenants, à Maroie et Marguerite, filles de Jean Floven, la moitié de 53 verges grandes de terre sises à Odeur, « sor les marlirs sor le paseal ki tent de Naveroule à Riwechons », etc.

Reg. 14, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 76 v°.

928. — **1379, 21** août (latin).

Le chapitre de Notre-Dame à Namur ayant refusé d'assister un de ses chanoines, Jean de Puteo, dans un appel, les

églises de Liége lui écrivent pour le prier de ne pas interrompre cette coutume.

Cartul. A, fol. 381. — Cartul. II, fol. 210.

929. — **1379,** 6 septembre.

Henri Dolle, prévôt, et Jacques le Leu, doyen de l'église Saint-Paul, à Liége, font savoir que, devant leurs hommes de fief, Henri le Maireal, corduanier à Liége, a relevé, par succession de Jeanne, sa sœur, un bonnier de terre sis à Bassenge, au delà du Geer, joignant aux terres de l'abbaye de Saint-Jacques et à celles de Lambert « le filz Marlines ».

Hommes de fief : sire Jean Maexhereit, sire Grégoire de Lieuwe, chapelains de Saint-Paul, Jean de Biernar et Watelet, bâtonnier de la même église.

Cartul. V, fol. 82. — Reg. 4, fol. 112 v°.

930. — **1379,** 15 septembre (latin).

Jean Proite reçoit, devant la cour des tenants de Jean Rosseauz, et en vertu de cession de Gilbert Boisman de Montenaken, l'investiture d'une maison sise devant la muraille du couvent des Bons-Enfants, en la paroisse Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. I, fol. 173.

931. — **1379,** 11 novembre.

Jean Lottey de Sainte-Marguerite, houilleur, reçoit, devant la cour des tenants de Collin Moreal, le houilleur, et en suite de la cession lui faite par Collin le Febvre de

Sainte-Marguerite, aussi houilleur, l'investiture d'une maison sise en la paroisse Saint-Séverin, hors la porte de Sainte-Marguerite, à la réserve des mines de charbon.

Cartul. I, fol. 198 v°. — Reg. 15, fol. 106 v°.

932. — **1379**, 16 novembre.

Guillaume Cossen d'Amay, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de sa femme Agnès, fille de feu Thibaud Surlet, une maison sise en Chock (*Coke*), à Liége, où demeure Hanoseaus de Colonster.

Cartul. I, fol. 262. — Reg. 90, fol. 77 v°.

933. — Sans date. Vers **1379**.

Lambert de Momalle cède l'autel Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Freeren, en vertu d'un échange fait avec Jean de Fies, chanoine de Saint-Pierre, à Liége.

Cartul. A, fol. 24 v° (s. m.).

934. — Sans date. Vers **1379**.

Coutumes observées par les églises secondaires au sujet de la répartition, entre le chapitre et les fermiers des dîmes, des dommages survenant aux récoltes et aux fruits, par suite de guerres, d'intempéries, etc.

Cartul. A, fol. 383 v°.

935. — Sans date. Vers **1379**.

Coutumes ecclésiastiques relatives aux testaments des chanoines et des chapelains, à la succession de ceux qui meurent intestats, aux processions, aux devoirs découlant

de la fraternité accordée à certains chapitres et couvents, à l'assistance au chœur, etc.

Cartul. A, fol. 381, 382 v°, 383.

936. — **1380**, 3 avril.

Radus de Sawehi transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Piron de Facon dit Demision, la maison dite de Hermalle, sise à Saint-Hubert, à Liége, et la petite maison joignante.

Cartul. I, fol. 163. — Reg. 90, fol. 78 v°.

937. — **1380**, 5 mai.

Henri Haweal de Bovenistier reçoit à stuit les terres du chapitre à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 102 (s. m.).

938. — **1380**, 8 juin.

Devant la cour du monastère de Beaurepart, Jacques Boes, meunier à Freeren, reçoit en emphytéose, du couvent de Beaurepart, le moulin de Lowaige, sur le Geer. Cette accense est confirmée, le 11 mars 1388, par Jean de Warnant, abbé, et par le couvent de Beaurepart, ainsi que par Pierre de Blehen, abbé de Floreffe.

Cartul. VIII, fol. 213 (s. m.).

939. — **1380**, 8 juin.

Les recteurs des autels de Saint-Laurent et des Quatre-Docteurs, en l'église Sainte-Croix, donnent en rendage, devant la cour jurée de ladite église, à Jean de Bou-

bais, d'Amry, des terres sises à Hallembay et à Amry (*Amerires*).

Reg. 14, fol. 63. — Reg. 90, fol. 80.

940. — **1380,** 14 juin.

Thonard, fils de feu Guillaume Philippot de Fize et d'Ida, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean Gilles de Hodeige, tous les héritages qu'il tient du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VII, fol. 100 v°. — Reg. 14, fol. 79. — Reg. 90, fol. 80.

941. — **1380,** 10 juillet.

Jugement rendu par les échevins de Liége, en cause Wilhot Varlet le meunier, mari d'Ailid, fille de feu Bertrand de Thier, contre Jean de Bellecoiste, fils de feu Henri Brus de Welst, concernant des terres sises à Amry. Maire : Pevereal. Échevins : Haccourt, Xhendremael, Lu..., Rosseaz, Colar, Waroux, Jean del Tour et Corbeaz. Donné par copie, le 18 juillet 1380, sous les sceaux de Rasson de Haccourt, chevalier, et Herman de Cologne, maîtres échevins.

Copie sur papier, dont la partie gauche est rognée.

942. — **1380,** 20 juillet.

Jaquemin de Haccourt, le brasseur, fait savoir que devant ses tenants, Jean Pasqueal, vigneron, a transporté à Colard d'Olne (*d'Oyne*), chanoine de Sainte-Croix, une maison et une vigne situées au lieu dit « à Poncheal, deleis le ruwalle delle hospital les Cockins ».

Cartul. I, fol. 208. — Reg. 4, fol. 162

943. — **1380**, 3 août.

Jean de Belle Coiste relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre, sise à Amry.

Reg. 14, fol. 62 v°. — Reg 90, fol. 81.

944. — **1380**, 11 octobre.

Devant la cour jurée de la collégiale Saint-Paul à Saint-Georges en Hesbaye, Maroie, fille de feu Jean d'Awirs, transporte à messire Amel son frère, sa part d'une terre sise à Awirs. Après quoi, le dit Amel cède la terre au chapitre de Sainte-Croix, représenté par messire Gérard de Sart, chapelain.

Cartul. IV, fol. 255. — Reg. 14, fol. 86 v°. — Reg. 15, fol. 204.

945. — **1380**, 8 novembre.

Evrard de Graveroule relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, puis transporte à sire Martin de Dinant, chapelain de Saint-Denis, la maison « de Chine, séant à Sain Hubier, devant le mostir ».

Cartul. I, fol. 159 v°. — Reg. 90, fol. 79.

946 — **1380**, 16 novembre.

Maroie Bader la « merchineresse », demeurant en la paroisse Saint-Hubert à Liège, donne à trescens, devant ses tenants, à Laurent, fils de Huwar de Fexhe-le-Voué, diverses terres sises au dit Fexhe.

Cartul. IV, fol. 229 v°. — Reg. 15, fol. 214.

947. — **1380**, 19 novembre.

Arnoul, fils d'Arnoul de Rosmeer, d'Emal, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, tous les héritages qu'il possède à Eben (*Embemes*) et à Emal, par succession de son père.

Cartul. V, fol. 105 v°. — Reg. 14, fol. 64. — Reg. 90, fol. 79 v°.

948. — **1380**, 3 décembre.

Le doyen et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que Gérard de Velroux (*Velroit*), écuyer, leur ayant donné une certaine somme en faveur des autels de Saint-Laurent et des Quatre-Docteurs en leur église, ils en ont acquis une rente de dix muids d'épeautre à Jean d'Amry (*Amerires*), sur des terres situées à Amry et aux environs.

Reg 14, fol. 63.

949. — Vers **1380**.

Spécification des terres d'Amry, tenues par Jean de Canterenes.

Reg. 14, fol. 62 et 62 v°.

950. — Vers **1380**.

Spécification des terres et des cens de Visé, tenus en accense par Jean Causter de Visé.

Reg. 14, fol. 60.

951. — Vers **1380** (latin).

Confraternité entre l'église Sainte-Croix et l'abbaye de Beaurepart.

Cartul. VIII, fol. 219 v°. — Reg. 50, fol. 21. — Reg 51, fol. 42. — Reg. 52, p. 57.

952. — **1381**, 17 février.

Sire Jean de Fize, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste à Liége et maire, en ce cas, de la cour de Hubin de Marbais, bourgeois de Huy, fait savoir que, devant lui et les tenants du dit Hubin, Sandron le Boulanger, demeurant en Pierreuse, à transporté à Thomas Masson, prêtre, chapelain de l'église paroissiale de Saint Séverin à Liége, une maison sise en Pierreuse.

Cartul. I, fol. 111. — Reg. 15, fol. 125 v°.

953. — **1381**, 18 février.

Henri de Blehen, époux de Marguerite, fille de feu Jean Puilhey de Ferme, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une pièce de terre sise à Grand-Axhe.

Cartul. IV, fol. 50 v°. — Reg. 90, fol. 81 v°.

954. — **1381**, 19 février (latin).

Sentence définitive prononcée, par le doyen de Saint-Martin à Liége, juge apostolique, entre le chapitre de Sainte-Croix et Gérard de Denville, écuyer, au sujet de la dîme de Havelange et de Borsu.

Cartul. III, fol. 164 v°.

955. — **1381**, 17 mai.

Guillaume, fils naturel de Guillaume de Woz, mari de Helwige, fille de feu maître Jean Stasse le fèvre, relève, puis transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean Hochet, trois maison contigües, sises en la rue d'Agimont, à Liége.

Cartul. I, fol. 195 v°.

956. — **1381**, 20 mai.

Les échevins de Freeren font savoir que Nicole Mosa, prêtre, chapelain de l'église Saint-Paul à Liége, Goffin, son frère, et maître Gilles le Pollen, le corduanier, aussi frère des précédents, tous fils de feu maître Gilles le Pollen de la Sauvenière, le gantier, ont fait relief d'un bonnier de terre sis derrière l'église de Freeren. Gilles le Pollen cède ensuite à son frère Nicole le tiers lui appartenant du dit bonnier de terre.

Maire : Renard, fils de Jean Wetken. Echevins : Jean Piricke d'Heur, Jamar de Hognoul, Libert Faber, Lambert, fils de Cloes Peise, Daniel Vois Maleplomme et Pierre, fils de Pierre Freute.

Cartul. VIII, fol. 155 v°. — Reg. 14, fol. 115. — Reg. 15, fol. 241.

957. — **1381**, 12 juin.

Devant la cour des tenants de Collard del Champs, écuyer, bourgmestre de Liége, et de Jean de Goreux, Wéri fils de Wéri de Lavoir, changeur de Liége, transporte aux exécuteurs testamentaires de feu Conrard de Driel, chanoine de Saint-Lambert, savoir Albert Loze, chanoine de Saint-Denis, Jean de Werve, chanoine de Saint-Servais à Maestricht et Guillaume de Monkenborch, chanoine de Tirlemont, plusieurs pièces de terres situées à Fexhe-le-Haut-Clocher; après quoi, les exécuteurs testamentaires, voulant remplir les intentions dernières du chanoine Conrard de Driel, transportent les terres susdites à Jacques Wailhan, archiprêtre de Liége, représentant l'aumône de Saint-Lambert, Jean le Ra, représentant les « renteis » de la même église, et Mathias de Lewis, chanoine de Sainte-

Croix, au nom du chapitre et des chapelains de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 222 v°. — Reg. 14, fol. 81 v°. — Reg. 15, fol. 221.

958. — **1381**, 15 juin.

Jean d'Atin, de Montegnée, relève en fief, de Philippe Walrand, prévôt de Sainte-Croix, des terres sises sur la xhavée allant vers Widoye, entre Herstappe et Lowaige, etc. (1).

Cartul. II, fol. 104 v°.

959. — **1381**, 20 juin.

Devant les maire et échevins de la cour de la collégiale Saint-Jean Evangéliste à Goyer, Jean le Beau, chevalier, transporte à Thomas de Jehay, changeur de Liége, représenté par son fils Thomassin de Jehay, les terres et immeubles sis à Goyer, spécifiés dans l'acte du 6 mai 1370 analysé ci-dessus.

Cartul. VI, fol. 214 v°. — Reg. 15, fol. 152, 154 v°.

960. — **1381**, 20 juin.

Jean de Rosoux fait savoir que, devant sa cour de tenants, messire Jean le Beau, chevalier, a transporté à Thomas de Jehay, citain de Liége, les biens sis à Goyer, mentionnés dans un acte du 6 mai 1370, analysé ci-dessus.

Cartul. VI, fol. 217.

---

(1) Ce fief fut encore relevé par Jean d'Atin, de Rigauld de Fexhe, également prévôt de Sainte-Croix, le 22 septembre 1411.

961. — **1381**, 21 juin.

Jean le Beau, chevalier, ayant vendu à Thomas de Jehay 70 muids d'épeautre de rente sur sa maison sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége et mouvant de la collégiale Saint-Martin et sur d'autres biens relevant de la justice de Goyer et de Jean de Rosoux, les deux parties se mettent d'accord sur certains points relatifs aux immeubles hypothéqués.

Cartul. VI, fol. 215. — Reg. 15, fol. 152 v°.

962. — **1381**, 22 juin.

Thomas de Jehay, demeurant en Souverain-Pont, à Liége, donne en arrentement perpétuel, devant ses tenants, à Jean le Beau, chevalier, une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, joignant, vers Saint-Martin, à la maison de l'abbesse d'Herckenrode, et, vers Sainte-Croix, à la maison de Humbert Marsille de Freloux, un manoir, des maisons, des terres et des prés sis à Goyer, en lieux dits : Costrick, Spueleconte, sur le brouck de Borlo, Broyme, Sterneberghe, Ottebampt et une maison sise à Borlo.

Cartul. VI, fol. 218 v°. — Reg. 15, fol. 155.

963. — **1381**, 6 juillet.

Jean Gilles de Fize reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, ensuite du transport lui fait par Thonar Philpot de Fize, l'investiture d'une maison sise en le vauz à Fize-le-Marsal, et de trois verges grandes de terre sises sur le chemin qui va de Fize à Hodeige.

Cartul. VII, fol. 154. — Reg. 90, fol. 83 v°.

964. — **1381**, 20 juillet.

Louis, fils de Guillaume de Freloux, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait de six journaux de terre mouvant de l'avoué de Streel.

Reg. 14, fol. 83. — Reg. 90, fol. 84 v°.

965. — **1381**, 14 octobre.

Record de la cour des tenants de l'église Sainte-Croix à Bovenistier, concernant des terres que le chapitre de Sainte-Croix possédait en cette localité, la manière de les cultiver, etc.

Cartul. IV, fol. 103. — Reg. 4, fol. 242. — Reg. 14, fol. 55 v°.

966. — **1381**, 30 octobre.

Les échevins de Freeren font savoir que Henri Damme Ave a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Henri de Latinne, d'un bonnier de terre, sis à Freeren.

Cartul. VIII, fol. 61. — Reg. 14, fol. 71. — Reg. 15, fol. 243.

967. — **1381**, 3 décembre.

Messire Antoine d'Othée le jeune relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Odeur.

Reg. 14, fol. 76. — Reg. 90, fol. 85.

968. — **1381**.

Le chapitre de Sainte-Croix reçoit, des exécuteurs testamentaires de feu Gaufroid Rupin, chanoine de Saint-Lambert, cent francs d'or, dont on acheta cinq muids

d'épeautre de rente à Jean Gilles de Hodeige de Fize, sur trente-six verges de terre sises entre Fize et Thys.

Cartul. VII, fol. 156 v°. — Reg. 14, fol. 79 v°. — Reg. 90, fol. 98.

969. — **1382**, 28 janvier.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Wéri Malcoir de Rocour, dit de Ramey, a transporté à Henri Ade de Pierreuse, citain de Liége, six bonniers de terre situés à Rocour.

Maire : Henri Flamen de la Sauvenière. Hommes allodiaux : Jean de Hemricourt, Colard de Metz, changeur, Gérard le Cornut, Jean Lane le jeune, Renard de Seraing, Thonar de Vingnis, Arnoul delle Barbe d'Or, Guillaume de Quartier, Désiré de Latinne, Lambert d'Alleur, Colard de Liers le borgne.

Cartul. V, fol. 211 v°. — Reg. 4, fol. 144.

970. — **1382**, 8 février.

Les échevins d'Arnoul de Rocour, écuyer, à Rocour, font savoir que deux hommes allodiaux, savoir Jean de Hemricourt, drapier, et Guillaume de Havelange, clerc, citains de Liége, ont attesté la véracité des œuvres contenues dans l'acte du 28 janvier précédent.

Maire : Guillaume Damoiseau de Velroux. Echevins : Thonard de Bolzée, Rogier de Rocour, etc.

Cartul. V, fol. 211 v°. — Reg. 4, fol. 145.

971. — **1382**, 3 mars.

Maroie, veuve de Henri Polarde, de Saint-Johanstrée, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à son fils

Henri, une maison, vigne et assise, sises en Malevo, en la paroisse Saint-Servais, à Liége. Henri Polarde, le jeune, en fait ensuite transport à Gilles Brebechenea le vigneron,

Cartul. I, fol. 82 v°. — Reg. 90, fol. 85.

972. — **1382**, 14 mars.

Epitaphe de Maroie Bader la mercière, femme de Tilman bâtonnier de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 160. — Cartul. IV, fol. 230 v°.

973. — **1382**, 26 mars.

Jean le Chier d'Otrange reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'un demi-bonnier de terre sis à Lowaige, en suite d'un retrait lignager fait des mains de Gilles, fils de dame Juette de Lowaige.

Reg. 14, fol. 78. — Reg. 90, fol. 86.

974. — **1382**, 9 avril.

Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, reçoit, devant la cour des tenants de Colin Moreal, le houilleur, et par cession de Jean Lotheys, aussi houilleur, l'investiture d'une maison sise en la paroisse Saint-Séverin, à Liége, hors la porte de Sainte-Marguerite.

Cartul. I, fol. 199. — Reg. 15, fol. 110.

975. — **1382**, 10 avril.

Lambert, fils de Pirard Cuke d'Anixhe, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Liers et à Anixhe; puis, le 12 avril suivant, il en fait transport à Guillaume d'Anixhe, fils de Jean Garchon.

Reg. 14, fol. 64 v°. — Reg. 90, fol. 86.

976. — **1382**, 14 avril.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jacques, fils de feu Jean de Liers, écuyer, a déclaré n'avoir aucun droit à six bonniers de terre situés à Rocour et transportés, le 28 janvier précédent, par Wéri Malcoir de Rocour dit de Ramey, à Henri Ade, clerc, compteur de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, à Liége.

Maire : Goffinet Bacheleir. Hommes allodiaux : Wéri Malcoir ci-dessus nommé, Amel de Warnant, Warnier de Velroux, Anseal de Bonnevilhe, Désiré de Latinne, Lambert d'Alleur, Collet de Liers, Jean Alewot, Gilles de Rocour le chandelon.

Cartul. V, fol. 212 v°. — Reg. 4, fol. 145.

977. — **1382**, 10 juillet.

Devant les maire et échevins de Russon, Jeanne, veuve de Masset de Tilhouz, de Villers-l'Evêque, cède à ses enfants : Libert, Masson, Louis, Pieron et Arnould, son usufruit en la moitié de 17 verges grandes de terres sises à Othée. Les dits enfants transportent ensuite au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Mathias de Lewis, leur part dans cette terre.

Cartul. VII, fol. 209 v°. — Reg. 4, fol. 245. — Reg. 14, fol. 73 v°.

978. — **1382**, 18 juillet.

Devant les tenants de Tilman de Werm lez-Tongres, chapelain de Sainte-Croix, Jean li Rosseauz de Jeneffe, xhohier, transporte à Thiri de Jeneffe, aussi xhohier, une maison sise en la rue dessous les Bons-Enfants, à Liége.

Reg. 15, fol. 115.

979. — **1382**, 8 décembre.

Wéri de Lavoir le jeune relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Goreux (*Gorour*).

Cartul. IV, fol. 223 v°. — Reg. 90, fol. 87.

980. — **1383**, 2 janvier.

Guillaume d'Amry (*Amerires*), frère de Jean de Boubais, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de son dit frère, des terres sises à Amry, en lieux-dits sor les plains, desoir les vingnes al Meir, desoir le vingne damoiselle Agnès, etc.

Reg. 14, fol. 64. — Reg. 90, fol. 80.

981. — **1383**,7 janvier.

Devant la cour de Jupille, Gérard Jadis, d'Ougrée, transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Gérard de Sart, chapelain, un demi-bonnier de terre sis en Droixhe, joignant aux héritiers de Stassin Chabot et au fossé dit aux Urtyez.

Maire : Guillaume de Buxhemont, en féauté pour Bauduin delle Roche, bailli. Echevins : Renier de Lieriwe, Jean Maxhereit, Cloes de Chivre, Henri de Chênée, Jean Middreit, Everard de Herves et André, fils de feu Stassin Chabot.

Cartul. I, fol. 320 v°. — Reg. 14, fol. 65 v°.

982. — **1383**, 20 janvier.

La cour jurée de l'abbaye du Val Benoît, à Liége, à la demande de Denis, doyen de Sainte-Croix, déclare, par record, que, le 14 octobre 1382, Thomas delle Porte, le

vigneron, transporta au doyen précité une terre sise en Droixhe, au-dessus de Bressoux.

Cartul. I, fol. 321 v°. — Reg. 14, fol. 66.

983. — **1383**, 13 février.

Jean Scadin de Thys, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise au territoire de Lowaige, puis il en fait transport à Coune de Lowaige.

Reg. 14, fol. 77 v°. — Reg. 90, fol. 88.

984. — **1383**, 29 avril.

Jakemin Mote relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, le tiers de quatre maisons sises en la ruelle derrière Saint-Barthélemi, à Liége, en vertu du testament de Gilles Gigos, son oncle.

Cartul. I, fol. 298. — Reg. 90, fol. 21 v°.

985. — **1383**, 27 mai (latin).

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix, au sujet d'une maison achetée précédemment par la fabrique de cette église, au chanoine François Pikar, et située derrière la maison claustrale du chanoine Mathias de Lewis, entre la maison dudit François Pikar et celle de Martin de Valle, chapelain de Sainte-Croix. Cet immeuble est annexé et incorporé à la maison claustrale de Mathias de Lewis précité.

Reg. 14, fol. 90 v°.

986. — **1383**, 31 mai.

Maroie de Fize (*Fies*) relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise entre Fize-le-Marsal et Lens, mouvant

de la cour de la collégiale Saint-Denis à Lens, puis elle en fait transport à Thonard le Blavier, son gendre, qui lui reconnaît son usufruit.

Cartul. VII, fol. 156. — Reg. 90, fol. 88.

987. — **1383**, 3 août.

Counars dit Grandvarlet de Vivegnis assigne au chapitre de Sainte-Croix une rente de douze muids d'épeautre pour son anniversaire et celui de sa sœur Marguerite. Fait en chapitre. Vice-doyen : Mathias de Lewis. Notaire : Gérard d'Andenne.

Reg. 15, fol. 390 v°.

988. — **1383**, 11 septembre.

Alexandre Conrar transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Watelet Capiron, sa part d'une maison sise près du pont Saint-Nicolas outre Meuse, à Liége.

Cartul. I, fol. 260. — Reg. 90, fol. 88 v°.

989. — **1383**, 10 novembre.

Gérard le Cornu et Maroie, sa femme, relèvent de l'autel Saint-Gilles situé en l'église Sainte-Croix, certaines terres sises à Freeren (*Freres*) ; puis ils en font transport au chapitre de Sainte-Croix.

Reg. 14, fol. 70 v°. — Reg. 90, fol. 89.

990. — **1383**, 10 novembre.

Sire Pierre, curé de Saint-Remacle en Mont, reçoit de la cour jurée de Sainte-Croix, en vertu du transport lui fait par Maroie de Fize, une maison sise à Liers.

Cartul. V, fol. 215 v°. — Reg. 90, fol. 88 v°.

991. — **1383**, 27 novembre.

Devant les échevins de Villers-l'Evêque, Jean, fils de Jean de Denville, écuyer, transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Jean de Villers, chanoine de cette église, une terre sise au territoire de Villers, sur le chemin de Freeren, joignant aux terres de Notre-Dame et de Sainte-Catherine, de Villers.

Maire : Grégoire Gorgons, en féauté pour Walter de Hognoul. Échevins : Jean de Hognoul, écuyer, Gilles Pollarde, sire de Hemricourt et de Lantremange, Walter de Hognoul, Jean Pikaves, Eustache, fils naturel de Humbert Corbeal de Hognoul, Guillaume, fils de Henri Moucal de Crisnée et Eustache, fils de Frognut de Villers.

Reg. 4, fol. 258. — Reg. 14, fol. 80.

992. — **1384**, 16 janvier.

La cour jurée de l'église N. D. de Villers-l'Évêque, à la demande du chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chapelain Libert d'Othée, déclare par record que, le 16 novembre 1383, Libechons, Massons, Lowettes, Arnoul et Piron, enfants légitimes de feu Masset des Tilhouz et de dame Jeanne, ont transporté audit chapitre une maison située à Villers-l'Evêque, joignant à Wéri de Ramey de Rocour, au wérixhas devant le puits, etc.

Reg. 4, fol. 260. — Reg. 14, fol. 74.

993. — **1384**, 18 janvier.

Wéri de Lavoir transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Gilles, son frère, des terres sises à Goreux.

Cartul. IV, fol. 224. — Reg. 90, fol. 87.

994. — **1384**, 27 février.

Devant la cour de Nederheim, Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, donne à la fabrique de cette église, représentée par Mathias de Lewis, doyen du chapitre, diverses terres sises à Nederheim, etc.

Cartul. VIII, fol. 67 v°. — Reg. 14, fol. 69. — Reg. 15, fol. 247.

995. — **1384**, 27 mars.

Etienne, fils de feu Jean de Champeal, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, deux pièces de terre sises en lieu dit en Champeauz, près de la vigne de Lambert Brongnair et de la voie commune vers Montegnée.

Cartul. IV, fol. 304 v°. — Reg. 14, fol. 84 v°. — Reg. 90, fol. 91 v°.

996. — **1384**, 17 avril.

Geile, veuve de Jean de Flémalle, citain de Liége, fait savoir que, devant elle et ses tenants, Jean de Froidbyez de Hartange, gendre de messire Henri de Lardier, chevalier, a relevé, puis transporté à Warnier Dammedamon, citain de Liége, le quart d'une vigne sise en Bechonheis près de Pixhalemolin-lez-Liége, joignant aux héritiers d'Arnoul de Richelle de Neuvice et à seigneur Guillaume Gilar, à la réserve des mines et charbons du sous-sol.

Cartul. I, fol. 303. — Reg. 4, fol. 197. — Reg. 14, fol. 110.

997. — **1384**, 18 avril.

Les échevins de Nederheim font savoir que Renechon de Jupprelle, après avoir transporté à Jean de Lardier, citain

de Liége, un grand nombre de parcelles de terre sises audit Nederheim, les a reprises à trescens dudit de Lardier.

Original sur parchemin. Le scel échevinal de Nederheim a disparu. — Cartul. VIII, fol. 195 v°. — Reg. 14, fol. 106 v°. — Reg. 15, fol. 249 v°.

998. — **1384**, 23 avril.

Arnoul Gérard dit de Montruel, de Seraing, relève de la cour jurée de Sainte-Croix et du recteur de l'autel Saint-Etienne, une terre sise à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 248. — Reg. 14, fol. 83 v°. — Reg. 90, fol. 91 v°.

999. — **1384**, 25 avril.

Ide, veuve de Colar Pinte, « vairier » à Liége, fait savoir que, devant elle et ses tenants, Jean le Diable, pelletier, a transporté à messire Gérard de Linsen, curé de Saint-Martin-en-Ile, agissant pour cette église et pour son luminaire, une maison sise à Treiste, à Liége, derrière le chœur de l'église Saint-Paul.

Reg. 14, fol. 105 v°.

1000. — **1384**, 21 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, François Simar relève des biens sis à Fize-le-Marsal.

Reg. 90, fol. 93.

1001. — **1384**, 24 juin.

Baudouin dit delle Haye, de Petit-Aaz-lez-Hermée, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Catherine, veuve de

Jean Le Fy, de Petit-Aaz, a cédé à Colin, son fils, son usufruit sur une terre sise à Petit-Aaz, en lieux dits à Streihales, Hotru au-dessus du moulin d'Oupeye, etc. Après quoi, ledit Colin en transporte la propriété au chapitre et aux chapelains-prêtres de l'église Sainte-Croix, représentés par messire Gérard de Sart, chapelain.

Guillaume d'Amry (*Amerires*), écuyer, append son sceau.

Cartul. V, fol. 142. — Reg. 14, fol. 99 v°.

1002. — **1384**, 19 août.

Devant la cour allodiale de Liége, Libert Deus, chapelain de Sainte-Croix, fait relief de terres sises à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 126 v°. — Reg. 15, fol. 188.

1003. — **1384**, 12 septembre.

Les exécuteurs testamentaires de messire François de Beauportail, savoir : messire Eustache de Langdris, Herman d'Alleur, Goffin, frère du défunt, et Ailid de Fairon, comparaissent devant les échevins de Liége, en présence du maire et des tenants de la cour jurée de Sainte-Croix, et déclarent que la maison dudit messire François, sise à Saint-Séverin à Liége, est demeurée par rendage proclamatoire à Gérard Pevreal. Celui-ci en reçoit l'investiture des échevins de Liége, en la présence de la susdite cour jurée.

Cartul. I, fol. 185. — Reg. 14, fol. 91 v°. — Reg. 90, fol. 91.

1004. — **1384**, 18 septembre.

Les enfants de Masset, dit de Tilhouz de Villers-l'Évêque, relèvent de la cour jurée de Sainte-Croix les quatre cinquièmes d'une maison sise à Villers-l'Évêque, la moitié de dix-huit verges de terre sises à Russon, etc.

Reg. 14, fol. 74 v°. — Reg. 90, fol. 92.

1005. — **1384**, 18 septembre.

Approbation, par les échevins de la haute cour d'Awans, d'un acte passé devant les maire et échevins de la cour basse de l'avoué d'Awans et par lequel Guillaume, frère de feu Jean d'Awans, bâtonnier de l'église Sainte-Croix, transporta, le 12 mai 1381, au chapitre de la même église, représenté par le chapelain Libert d'Othée, un muid d'épeautre de rente sur deux cours contigües, sises à Awans. La cour basse susdite était composée de Guillaume le Damoiseau del Croix de Lexhy, maire et avoué, etc.

Maire de la haute cour d'Awans : Panneie fils de Guillaume Wilkair. Échevins : Guillaume Wilkair, etc.

Cartul. IV, fol. 327. — Reg. 14, fol. 84. — Reg. 15, fol. 213.

1006. — **1384**, 18 septembre.

Pirike de Vileir, dit d'Aaz, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean Colon, de Villers, une terre qu'il lui a cédée par contrat de mariage; après quoi, Jean Colon en fait transport à Jean le Deviseir de Hognoul.

Reg. 14, fol. 75 v°. — Reg. 90, fol. 92.

1007. — **1384**, 17 octobre.

Colette, fils de feu Martin Foumair de Xhos (*Scoche*), relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre mouvant de la cour que le chapitre de Saint-Martin possède à Xhos, et sur laquelle on a construit une grange.

Reg. 14, fol. 95 v°. — Reg. 90, fol. 92 v°.

1008. — **1384**, 28 octobre. — *L'an XIII^c IIII^xx et IIII, le jour sain Symon et Jude.*

Gerkin, serviteur d'Arnould de Gothegoven, renonce au procès entamé entre lui et le chapitre de Sainte-Croix, puis relève, de la cour jurée de ce chapitre, neuf verges de terre sises en lieu dit Dipendale, à Paifve, et d'autres pièces de terre sises en la même localité.

Reg. 14, fol. 65. — Reg. 90, fol. 92 v°.

1009. — **1384**, 12 novembre.

Hubles, dit Godenule, fils de demoiselle Guillemette de Paifve (*Peves*) relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, du consentement de François Pikar, vice-doyen, et de plusieurs autres chanoines, la moitié de dix-huit verges de terre sises en lieu dit Dipendale, à Paifve.

Reg. 14, fol. 65 v°. — Reg. 90, fol. 92 v°.

1010. — **1384**, 21 novembre.

Sentence portée par les échevins de Liége, par rencharge donnée à la cour de Bovenistier, entre le chapitre de Sainte-Croix et Libert Kachelos de Limont, au sujet de la propriété d'une terre sise à Bovenistier, au lieu dit en Valiers.

Échevins : Chabot, Liers, Horion, Rosseaz, Warouz, Coir, Berlouz, Gérard, Jean et Guillaume de Bierses.

Donné par copie, le 23 décembre 1384, sous les sceaux des maîtres échevins : Raes de Haccourt, chevalier, et Gérard delle Hamede.

Cartul. IV, fol. 107. — Reg. 14, fol. 58.

1011. — **1384**, 23 décembre.

Les maire et échevins de Bovenistier font savoir que Mathias de Lewis, doyen, Gérard de Bredines, chantre, et Jean Hochet, chanoine de Sainte-Croix, ont déclaré, ensuite de la sentence des échevins de Liége du 21 novembre 1384, que la terre contestée par Libert Kachelos de Limont est bien la propriété de l'église Sainte-Croix.

Reg. 14, fol. 58 v°. — Cartul. IV, fol. 107 v°.

1012. — **1384**, 29 décembre. — *L'an XIIIᶜ IIIIˣˣ et chinq, le demain des Innocens.*

Gilon le Borgne, de Grivegnée (*Grimengneez*), relève, par succession de Jean son père, des biens sis à Othée, acquis des enfants de feu messire Jean le Bel.

Reg. 14, fol. 75. — Reg. 90, fol. 93.

1013. — **1385**, 24 janvier (latin).

L'archidiacre de Condroz mande au curé de Havelange de citer les paroissiens de Havelange à comparaître devant les doyen et confrères du concile de Ciney, pour entendre prononcer, dans le procès existant entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et la paroisse de Havelange, d'autre part, au sujet de l'obligation d'amener le métal

nécessaire à la réfection de la cloche de la dite paroisse et de reconduire jusqu'à l'église de Havelange, la cloche terminée.

Cartul. III, fol. 100.

1014. — **1385**, 29 janvier (latin).

Rescription de Pierre, curé de Havelange, à l'acte qui précède.

Cartul. III, fol. 100 v°.

1015. — **1385**, 3 février (latin).

Sentence des doyen et confrères du concile de Ciney, portée à l'avantage du chapitre de Sainte-Croix, et déclarant que les habitants de Havelange sont tenus : 1° d'amener le métal destiné à la réfection de la cloche paroissiale jusqu'à l'endroit où la réparation doit se faire; 2° de la reconduire, une fois terminée, depuis Liége jusqu'à l'église de Havelange; 3° d'amener à pied d'œuvre les matériaux nécessaires à la réparation de l'église de Havelange et de ses dépendances, réparation incombant audit chapitre.

Présents : Lambert de Gembloux, représentant le chapitre de Sainte-Croix, Warnier, curé d'Haltinne, doyen du concile de Ciney, Thierry, curé de Hubinne, Wéri Loneal, Nicolas, curé de Florée, Antoine, curé de Leignon, Godenoul, curé de Marchin, Jean, curé de Corbion, Gilles de Bodreez et Guillaume le Charpentier, mambours de l'église de Havelange.

Témoins : Guillaume de Florée et Gilles Veron, procureurs, Jean de Liciis, chanoine de Ciney, Tilman de Werm (*de Waremia prope Tongros*), prêtre, notaire.

Cartul. III, fol. 100. — Reg. 15, fol. 353.

1016. — **1385**, 31 mars.

Jean de Lardier, demeurant en Souverain-Pont, citain de Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jean Fraikin de Lanaye a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par maître Pierre Piersealz, chanoine de cette église, une maison sise à Loen (*Loyne que ons dist en le valée*).

Reg. 14, fol. 100 v°.

1017. — **1385**, 4 mai.

Rigaud, fils de Jean Rigaud de Kemexhe, et Philippe, fils de Jean de Liers, son beau-frère, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, des biens sis à Kemexhe et ayant appartenu à Jean de Denville.

Reg. 14, fol. 80 v°. — Reg. 90, fol. 94.

1018. — **1385**, 8 mai.

Jean Égidii de Fize reçoit, des maire et échevins du chapitre de Saint-Denis à Bleret, l'investiture de biens situés à Bleret.

Cartul. IV, fol. 80. — Reg. 14, fol. 87 (analyse). — Reg. 15, fol. 205 v°.

1019. — **1385**, 24 mai.

Thomas, fils de Thomas le Menestreit, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Moton de Lantremange, le corbesier, demeurant à Saint-Séverin, un cinquième de la maison de la Gayole sur le marché à Liége et un cinquième « d'une ouvroire et d'une loiget desour, devens le dicte maison del Gayole ».

Cartul. I, fol. 271 v°. — Reg. 90, fol. 98 v°.

1020. — **1385**, 2 juin.

Les échevins de Liége, siégeant comme allodiaux, font savoir qu'Isabelle dite Prisonette, fille de feu Jean de Lardier, chevalier, a transporté, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, aux chapelains de Sainte-Croix, représentés par l'un d'entre eux, Gérard de Sart, des cens et chapons que lui doivent diverses personnes et communautés, sur des maisons sises en Agimont et en Pierreuse, à Liége, et qu'elle possède par succession de son frère Walter, chanoine de Saint-Denis.

Maire : Eustache Franchomme de Hognoul, en féauté pour Jean de Bernalmont, chevalier, souverain maieur.

Reg. 14, fol. 103 v°.

1021. — **1385**, 9 juin (latin).

Les habitants d'Otrange promettent au chapitre de Sainte-Croix de lui payer la dîme sur certains wérixhas ou terrains communaux, d'une contenance d'environ neuf bonniers, et situés entre la chapelle d'Otrange et le territoire de Lowaige, aussi longtemps que ces terrains seront à usage de prés ou prairies. Avant cette promesse, le doyen et les deux plus anciens chanoines de Sainte-Croix avaient prêté serment qu'ils n'avaient pas connaissance d'une convention en vertu de laquelle les habitants auraient été exemptés du payement de cette dîme. Le chapitre avait pour avocat maître Léonard, chanoine de Saint-Pierre et avocat de la Cour de Liége.

Témoins : Gérard de Sart et Jean d'Othée, prêtres et chapelains, et Jean de Stavelot, bâtonnier de l'église Sainte-Croix. Notaire : Tilman de Werm (*Waremia prope Tongros*), prêtre.

Cartul. VII, fol. 21. — Reg. 14, fol. 78.

1022. — **1385**, 2 juillet.

Colin, fils de feu Jean le Fy de Petit Aaz, reconnaît, devant la cour jurée de Sainte-Croix, avoir vendu aux chanoines et chapelains-prêtres de cette église, pour l'office Quartal, un muid d'épeautre de rente sur onze verges de terre sises entre Aaz et Oupeye.

Cartul. V, fol. 143. — Reg. 15, fol. 100.

1023. — **1385**, 12 juillet.

Devant la cour allodiale de Liége, Gilles de Meirs, écuyer, transporte à Jacques de Pople, prêtre, chapelain en l'église cathédrale de Liége : 1° une maison sise à Grivegnée, joignant au ruisseau qui vient de vers les thiers et à la propriété de Henri de Chênée, qui appartint à Herbert de Preit, écuyer; 2° deux « tierchalz », journaux de terre et vigne, joignant à la haie qui tend de Grivegnée vers les Bois de Breux, etc.

Maire : Thiri le Damoiseau de Herstal. Hommes delle Cise-Dieu : sire Jean le Riche homme, prêtre, Guillaume Grandheis, Lambert d'Alleur, Stassin de Loncin, Gérard Pinte, Jean fils de Brandelet de Lantremange.

Cartul. I, fol. 328. — Reg. 4, fol. 196.

1024. — **1385**, 24 août.

Dame Ode de Tayniers transporte au chapitre de Sainte-Croix, devant la cour jurée de cette église, quarante sols affectés sur la maison claustrale de messire Jean de Villers, et provenant de la succession de feu maître Pierre le bâtonnier.

Reg. 14, fol. 90. — Reg. 90, fol. 96.

1025. — **1385**, 28 août.

Gilhis de Lavoir, fils de Wéri de Lavoir, vend au chapitre de Sainte-Croix une terre sise sous la juridiction de Russon.

Cartul. VII, fol. 211. — Reg. 4, fol. 246.

1026. — **1385**, 12 septembre.

Devant les maire et échevins de Russon, Gilles, fils de Wéri de Lavoir, citain de Liége, époux de Catherine, fille de feu Eustache Chabot, fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Jean de Liers et Henri de Bossut, de terres sises à Russon, à la voie de Tongres, « sour le tier de Gelre en lieu condist à Plovires » etc. Parmi les joignants sont cités messire Jean de Doncheir, feu Jean Chodron, chevalier, Gilles Surlet, chevalier, Henri de Geves, écuyer, Jean Datin de Montegnée.

Cartul. VII, fol. 212. — Reg. 14, fol. 71 v°. — Reg. 15, fol. 239 v°.

1027. — **1386**, 16 mars (latin).

Une difficulté ayant surgi entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et les chapelains ou vicaires perpétuels de la même église, d'autre part, parce que le chapitre précité avait accordé à son claustrier, Jean de Stavelot (qui exerçait en même temps les fonctions de bâtonnier), le droit de participer aux distributions qui se faisaient au chœur, les chapelains remettent la décision de ce différend au doyen Mathias de Lewis et au chapitre; le 28 mars, lecture est donnée de l'ordonnance faite à ce sujet. Les chapelains étaient Jean de Dinant, Arnoul de Montenaken, Pierre, curé de Saint-Séverin, Libert Deus, Arnoul de Welins, Arnoul de Hemptinne, Jean Lucas, Tilman de Werm, Libert

d'Othée, Pierre Catwic, Walter de Waremme, Jean de Saint-Georges, Gérard de Sart, Gérard Asson, Jean d'Othée, maître Henri de Freeren et Alard Sapin.

Témoins : Thomas Masson, prêtre, et Libert d'Ans, secrétaire du doyen. Notaire : Tilman de Werm.

Reg. 14, fol. 102 v°.

1028. — **1386**, 24 mars (latin).

L'archidiacre de Condroz mande au curé de Havelange et à tous autres de publier et de faire observer la sentence portée, le 3 février 1385, par le concile de Ciney, au sujet des obligations des paroissiens de Havelange touchant la cloche de leur église.

Cartul. III, fol. 101 v°. — Reg. 15, fol. 516.

1029. — **1386**, 27 mars (latin).

Rescription donnée par Jacques, curé de Havelange, à l'acte qui précède.

Cartul. III, fol. 102. — Reg. 15, fol. 516 v°.

1030. — **1386**, 28 mars.

Jean Ruxhet transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean de Freloux, son beau-père, la maison de la Fleur de lis, sise en la paroisse Saint-Séverin à Liége; Jean de Freloux la retrocède à Gérard de la Chaussée.

Cartul. I, fol. 176 et 182. — Reg. 90, fol. 119.

1031. — **1386**, 31 mars.

Devant les tenants de Jean de Lardier, citain de Liége, demeurant en Souverain-Pont, Jean Fraiekins delle Naie

transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Pierre Pireseaux, une maison sise à Loen (*Loyne que ons dist en le vallée*).

D'après les notes se trouvant au dos de l'acte, il s'agit non d'une cession de l'immeuble, mais de la constitution d'une rente hypothécaire d'un muid d'épeautre.

Original sur parchemin ; les quatre sceaux ont disparu.

1032. — **1386**, 12 mai.

Guillaume de Waroux, changeur, de Liége, transporte, devant ses propres tenants, à Walter de Bois, la maison de la Pommelette d'or de derrière, sise paroisse Saint-Hubert, à Liége, joignant à Jean Hochet, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 14, fol. 103 v°. — Cartul. I, fol. 150 (s. m.).

1033. — **1386**, 23 mai.

Devant la cour des tenants d'Isabelle de Bolsée, veuve de Libert fils de feue Odierne de Fexhe, Piricke, fils de ladite Isabelle, et consorts transportent à Jean de Fexhe, le mercier, une terre sise à Fexhe-le-Voué, « deleis le grand floxhe ».

Cartul. IV, fol. 231. — Reg. 4, fol. 225 v°.

1034. — **1386**, 23 juin (latin).

Le clergé secondaire de Liége interjette appel des lettres du pape Urbain VI qui réclamait audit clergé un subside taxé à une dîme triennale entière, à percevoir endéans quatre mois. Sont nommés procureurs pour soutenir cet appel : Jacques de Massiche, chanoine de Saint-Pierre, Thomas de Freeren, chanoine de Saint-Martin, Henri de

Tongres, chanoine de Saint-Paul, Jean de Villers, chanoine de Sainte-Croix, Barthold de Lantin, chanoine de Saint-Jean, Thonard Bareit, chanoine de Saint-Denis, et Guillaume de Brunsove, chanoine de Saint-Barthélemi.

Cartul. II, fol. 217.

1035. — **1386**, 1er juillet.

Mandement de l'official de Liége contre le chapitre de Saint-Denis et les autres personnes qui voudraient empêcher le chapitre de Sainte-Croix de percevoir la dîme du foin et des prés situés entre la chapelle d'Otrange et le territoire de Lowaige.

Cartul. VII, fol. 52 v°.

1036. — **1386**, 2 juillet (latin).

Rescrit de Tilman de Waremme, recteur de l'église de Ferme, informant l'official de Liége qu'il a signifié son mandement du 1er juillet à la demoiselle de Thys, dame d'Otrange, et à ses maire et échevins.

Cartul. VII, fol. 53 v°.

1037. — **1386**, 21 juillet.

Lambert, fils de feu Jean de Chayne, déclare avoir relevé, devant la cour de Sainte-Croix à Fize-le-Marsal, quatre pièces de terre sises à Fize.

Cartul. VII, fol. 158.

1038. — **1386**, 1er août.

Herman Scoman cède, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à ses deux enfants, messire Jean de Saint-Jacques et

Martin, l'usufruit d'une terre sise à Bouchout et Quaedmechelen (*Marlinne*).

Cartul. VI, fol. 198. — Reg. 90, fol. 99.

1039. — **1386**, 11 septembre.

Gilles de Boumont, vinier, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Godefroid le Cornu, la moitié de la maison qui appartint à Pierre de Selve, située hors la porte Saint-Martin à Liége, assez près de Saint-Laurent.

Cartul. I, fol. 202 v°. — Reg. 90, fol. 48.

1040. — **1386**, 1er décembre.

Colin Moreaus le houilleur fait savoir que, devant sa cour de tenants, Jean de Liers, chanoine de Sainte-Croix, Jean d'Othée, chapelain de la même église, et Humbert Marsilhe de Freloux, exécuteurs testamentaires de feu Denis d'Othée, doyen de ladite église Sainte-Croix, ont transporté au chapitre et aux chapelains de l'église précitée, une maison située hors de la porte Sainte-Marguerite, en la paroisse Saint-Séverin, à Liége.

Cartul. I, fol. 199. — Reg. 14, fol. 92. — Reg. 15, fol. 118 v°.

1041. — **1386**, 10 décembre.

Devant la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît, à Liége, Jean de Liers, chanoine de Sainte-Croix, Jean d'Othée, chapelain de la même église, et Humbert Marsille de Freloux, exécuteurs testamentaires de feu Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix, relèvent un pré sis en Droixhe, au-dessus de Bressoux, puis en font transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Henri de Latinne, pour

y prendre six muids et demi d'épeautre légués par le doyen susdit, pour la fondation d'un anniversaire.

Cartul. I, fol. 322 v°. — Reg. 14, fol. 66 v°.

1042. — **1386** (latin).

Document servant de titre à un registre aux revenus des divers autels de la collégiale Sainte-Croix.

Reg. 52, p. 116.

1043. — Sans date. Vers **1386**.

Formule du serment à prêter par les chapelains.

Reg. 52, p. 117.

1044. — **1387**, 25 février.

Devant les maire et échevins du chapitre de Saint-Denis à Bleret, Jean Gilhe de Hodeige, avoué de la Vaux, à Fize, transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Mathias de Lewis, doyen de cette église, une maison et plusieurs pièces de terre sises à Bleret.

Cartul. IV, fol. 80 v°. — Reg. 14, fol. 87. — Reg. 15, fol. 205.

1045. — **1387**, 13 mars.

Jean Gilles, avoué de la Vaux à Fize, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à sire Jean, curé de Hodeige, une maison et des terres sises à Bleret.

Cartul. IV, fol. 81 v°. — Reg. 14, fol. 87 v°. — Reg. 90, fol. 99 v°.

1046. — **1387,** 23 avril.

Jean Proite reçoit, en vertu de cession de Walter Comans, l'investiture d'une maison située près des Bons-Enfants, en la paroisse Saint-Séverin, à Liége.

Cartul. I, fol. 187.

1047. — **1387,** 8 mai.

Colin le Fèvre relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la paroisse Saint-Séverin, à Liége, hors la porte, puis en fait transport à Jean Frailhon, le charron, qui la rend audit Colin le Fèvre en engagère.

Cartul. I, fol. 198. — Reg. 14, fol. 92 v°. — Reg. 90, fol. 100 v°.

1048. — **1387,** 15 mai.

Thomas de Jehay, citain de Liége, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Jean le Beau, chevalier, a relevé les biens, héritages, maisons, terres, etc., spécifiés en l'acte du 22 juin 1381 analysé ci-dessus.

Cartul. VI, fol. 219. — Reg. 15, fol. 156 v°.

1049. — **1387,** 18 mai.

Wéri de Montferrant, fils de Guillaume Hanorea d'Alleur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Wihogne, par succession de son père et de dame Pentecôte, sa mère.

Reg. 14, fol. 73. — Reg. 90, fol. 101.

1050. — **1387,** 5 juin.

Les échevins de Nederheim font savoir que Gérard de Lardier, demeurant à Thisnes en Hesbaye, Ailide, sa femme,

ses enfants et petits-enfants, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean de Villers, la moitié de 62 muids d'épeautre de rente, qui avaient appartenu à feu Jean de Lardier, citain de Liége, demeurant en Souverain-Pont.

Échevins : Eustache Provender, Jean Moy, Pierre Freute, Franke Hazemey de Tongres, Godenoul Hamelfleys et Mause Males Plommes.

Orig. sur parchemin, scel échevinal disparu ; annexé à la charte du 18 avril 1384. — Reg. 14, fol. 109. — Reg. 15, fol. 252. — Cartul. VIII, fol. 199.

1051. — 1387, 17 août.

Gottin de Hemricourt transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean de Honier, son gendre, six journaux de terre sis à Petit-Montegnée.

Cartul. IV, fol. 305. — Reg. 90, fol. 101 v°.

1052. — 1387, 6 décembre.

Devant la cour des tenant d'Ozile, veuve de Jean Benjamin, Henri fils de dame Lorette, citain de Liége, transporte à sire Thomas Masson, chapelain en l'église paroissiale de Saint-Séverin, le tiers d'une maison sise à Wonck, au lieu dit en Susseraine.

Cartul. V, fol. 90. — Reg. 4, fol. 132 v°.

1053. — 1387.

Maître Pierre Pirsccalz, chanoine de Sainte-Croix, acquiert, au profit de l'office de feu maître Jean de Rupe, un muid d'épeautre de rente hypothéqué à Loen (*Loynez*).

Reg. 14, fol. 65 (s. m.).

1054. — 1387.

Messire Walter de Waremme reçoit, des maire et échevins de Haccourt, au nom des autels de Saint-Laurent et des Quatre Docteurs, l'investiture de terres sises à Haccourt et mentionnées dans un acte du 8 juin 1380.

Rég. 14, fol. 63 v° (analyse).

1055. — 1388, 11 février (latin).

Jean Hochet et Nicolas de One, chanoines de Sainte-Croix, relèvent, de Julien de Metz, fils de Julien de Herve, les maisons de Pomeroul, à Liége, aussi bien celle de devant que celle de derrière.

Reg. 14, fol. 91 v°.

1056. — 1388, 2 mai.

Jean Maxhereis, du Pont d'Amercœur, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, un pré sis en Droixhe.

Cartul. I, fol. 323. — Reg. 14, fol. 67. — Reg. 90, fol. 102 v°.

1057. — 1388, 28 juin.

Louis, fils de Jean de Heuselle de Marlinnes, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Guillaume, fils de Jean Floeskin de Waremme, une terre sise à Mouhin.

Cartul. IV, fol. 14 v°. — Reg. 90, fol. 103.

1058. — 1388, 5 août.

Devant les échevins de Liége, siégeant comme allodiaux, Gilles de Cor, écuyer, transporte à Ide de Saint-Servais,

veuve du chevalier Jean de Blehen, des cens et rentes hypothéqués sur les vignes et tenures de Doufloxhe lez-Liége.

Reg. 15, fol. 272 v°.

1059. — **1388**, 15 novembre.

Jeanne, veuve de Jean Gaweneaul, fait savoir que, devant lui et ses tenants, maître Walter Gaweneaul, charpentier, à transporté à Henri de Stembert, le tanneur, une maison, jardin et brassine situés en la rue de Gayne à Liége, joignant vers les Écoliers à Jaka le Bresseur et, de l'autre côté, à dame Oude, veuve de l'Enfumeit.

Cartul. I, fol. 257. — Reg. 14, fol. 111. — Reg. 15, fol. 129 v°.

1060. — **1388**, 24 novembre.

Marie de Fexhe, veuve de Collard Floekelet, à ce autorisée par les convenances de mariage de Jean Obert de Huy, son gendre, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Colard et Le Ghis, ses enfants, le quart de la maison qui appartint à Buchar de Hollogne, située à Saint-Hubert à Liége; après quoi, Colard et Ghis en font cession à messire Jean le Bel, chevalier.

Cartul. I, fol. 167. — Reg. 90, fol. 103 v°.

1061. — **1389**, 4 janvier.

Thierry d'Aseaus, sire de Lavacherie sur Ourthe, en Ardenne, fait savoir que sire Jean de Liers, chanoine de Sainte-Croix, a relevé de lui, au nom de son chapitre, l'avouerie de Bertogne, mouvant en fief des seigneurs de Lavacherie.

Hommes de fief : Gilles, curé d'Amberloup et doyen du concile de Bastogne, Jean dit Henekins Beghar de Tillache, Goffinet Joreal de Tillache, Goffinet Chevalruwe, Jean, fils de Mackeir et Jean, fils le Doyen d'Amberloup.

Cartul. III, fol. 230 v°. — Reg. 15, fol. 363.

1062. — **1389**, 20 janvier.

Jeanne, veuve de maître Jean Gaweneaul, voir juré des eaux, citain de Liége, fait savoir que, devant elle et ses tenants, Henri de Stembert, tanneur, citain de Liége, a transporté à Walter de Charneux, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Notre-Dame à Maestricht, une maison, jardin et brassine sis en la rue de Gayne, à Liége, joignant, vers les Écoliers, à Haka le brasseur, et, de l'autre côté, à dame Oude, veuve de l'Enfumeit.

Cartul. I, fol. 257. — Reg. 14, fol. 111 v°. — Reg. 15, fol. 130.

1063. — **1389**, 21 avril.

Heyneman de Vaux, en suite du transport de Collard delle Motte, reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'une terre sise à Vaux-lez-Borset.

Cartul. IV, fol. 74. — Reg. 90, fol. 104.

1064. — **1389**, 12 mai.

Les maire et tenants de la cour jurée de l'église de Saint-Remacle de Stavelot à Fexhe-lez-Slins font savoir que sire François Pikars, prêtre, chanoine de Sainte-Croix, a transporté au chapitre de la même église, représenté par le chanoine sire Tilman de Waremme, prêtre, un bonnier de

terre, dont il avait fait « rescosse » à Lambert de Bois de Millen (*Mellins*), et situé à Millen.

Cartul. V, fol. 46. — Reg. 14, fol. 113 v°.

1065. — **1389**, 21 juin.

Wilmot, fils de Guillaume Kinot de Kemexhe, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Kemexhe, qui appartint à Amel Milars de Kemexhe, chevalier.

Cartul. VII, fol. 147 v°. — Reg. 90, fol. 104 v°.

1066. — **1389**, 21 juin.

Wilmot, fils de Guillaume Kinot, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise entre Fize et Kemexhe, qui appartint à messire Desier, chapelain de Kemexhe.

Cartul. VII, fol. 148. — Reg 90, fol. 104 v°.

1067. — **1389**, 25 juin.

Devant la cour des tenants de Gilles Hougnair de Sawehi, citain de Liége, Jean et Raussais, frères, enfants de Jean Colette d'Aaz, font relief de plusieurs pièces de terre sises en Dolhenchamps, entre Hermée et Petit-Aaz; entre la porte Collard de Seives et le tilleul; sur le thier de Hotru à Oupeye, etc.

Cartul. V, fol. 147 v°. — Reg. 4, fol. 214 v°.

1068. — **1389**, 15 août.

Henri, fils naturel de Henri de Beamont, de Crisnée, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Crisnée, puis, il en fait transport au chapitre de Sainte-

Croix, représenté par le chanoine Pierre Pierseal, pour la fondation de l'anniversaire de son père.

Cartul. VII, fol. 135. — Reg. 90, fol. 105.

1069. — **1389**, 15 août.

Jean de Beaumont de Crisnée relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de Hanar de Huy, son oncle, une maison sise à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 136 v°. — Reg. 90, fol. 105 v°.

1070. — **1389**, 17 août.

Le chapitre et les chapelains de Sainte-Croix transportent à Jean Pakea, fils du maréchal d'Odeur, une maison sise hors la porte Sainte-Marguerite, à Liége, parvenue au chapitre et aux chapelains en vertu du testament de feu messire Denis d'Othée, doyen de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 199 v°. — Reg. 90, fol. 105 v°.

1071. — **1389**, 6 septembre (latin).

Walter de Verten, « villicus » ou receveur du chapitre Sainte-Croix à Heelen, donne en accense, devant les cours de Heelen, à Henri Goethusen, la maison de feu Henri Gorys, située à Dormael (*Rummale*).

Cartul. VI, fol. 43 v°. — Reg. 15, fol. 331.

1072. — **1389**, 6 septembre (latin).

Walter de Vertene, « villicus » ou receveur du chapitre de Sainte-Croix, donne en accense perpétuelle, devant les cours échevinales de Heelen, à Arnoul Zantborch, une terre sise à Dormael (*Rommalle*).

Cartul. VI, fol. 43 v°. — Reg. 15, fol. 331 v°.

1073. — **1389** 25 novembre.

Colet Briffo, châtelain de Logne, remet entre les mains de l'abbé de Stavelot un fief consistant en un bonnier de terre sis à Viemme (*Vierme*), ou aux environs, donné précédemment au chapitre de Sainte-Croix par messire François Pikar, chanoine de cette église, puis il le transporte à Simon de Haneffe, demeurant à Saint-Nicolas en Glain, commis par la dite église pour desservir ce fief.

Cartul. IV, fol. 53 v°. — Reg. 14, fol. 104.

1074. — **1390**, 18 juin.

Devant les maire et échevins de la cathédrale Saint-Lambert, à Liers, Jacquemin et Eustache, fils de feu Masset de Milmort, et d'Agnès, transportent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Libert d'Othée, chapelain, un bonnier de terre sis à Liers.

Cartul. V, fol. 216 v°. — Reg. 4, fol. 143.

1075. — **1390**, 21 octobre.

Mouton de Lantremange, le corbesier, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Walter Chapiron la cinquième partie de la maison delle Gayole, à Liége, et d'un ouvroir surmonté d'une logette, existant dans ladite maison.

Cartul. I, fol. 271 v°. — Reg. 90, fol. 99.

1076. — Sans date. Vers **1390**.

Clause du testament de Walter de Charneux, chanoine de Saint-Lambert à Liége et de Notre-Dame à Maestricht : il lègue au chapitre de Sainte-Croix quatre marcs de cens

sur une maison et brassine situées en la rue de Gayne, à Liége, près de l'abbaye des Ecoliers; il ordonne, également, que le chapitre livre, au jour de son anniversaire, au recteur de l'école de Sainte-Croix, un muid d'épeautre en pains pour distribuer aux pauvres écoliers de l'école de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 258.

1077. — **1391**, 5 février (latin).

Déclaration faite par Tilman de Waremme, chanoine de Sainte Croix, au sujet de l'écoulement des latrines de sa maison claustrale et de celle du chanoine Antoine Berwier.

Cartul. A, fol. 385. — Cartul. I, fol. 25 v°.

1078. — **1391**, 11 mars.

Lambert de Haultepenne reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'une maison et de terres sises à Wihogne.

Cartul. VIII, fol. 173 v°. — Reg. 90, fol. 101.

1079. — **1391**, 27 août.

Jacques de Hemricourt et Guillaume de Faucon, exécuteurs testamentaires de Piron de Faucon dit Dimission, transportent, devant la cour jurée de Saint-Croix, à Gosuin de Coir et à Gilles, fils du susdit Jacques de Hemricourt, héritiers de Piron de Faucon précité, la maison dite du Chapeau de roses, sise à Saint-Hubert, à Liége, joignant à la laide ruelle; ceux-ci en font ensuite cession à Jean de Liwes, vinier à Liége.

Cartul. I, fol 163. — Reg 90, fol. 108.

1080. — **1391**, 5 décembre.

Devant la cour des tenants de Thomas de Jehay, citain de Liége, Jean le Beau, chevalier, seigneur de Hemricourt et de Lantremange, constitue, au profit du dit Thomas, une nouvelle rente de quarante muids d'épeautre à ajouter à celle de septante muids créée précédemment, soit 110 muids, hypothéqués sur une maison sise paroisse Saint-Hubert à Liége et sur de nombreux immeubles sis en la juridiction de Goyer.

Cartul. VI, fol. 219 v°. — Reg. 15, fol. 157.

1081. — **1392**, 29 février.

Colard dit le Fy, d'Aaz (lez-Hermée), transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Walter d'Aaz une terre sise à Aaz, au lieu dit « desour Hotruy ».

Cartul. V, fol. 142. — Reg. 90, fol. 108 v°.

1082. — **1392**, 29 mai.

Jean le Clerck de Vaux, gendre de feu Collard delle Motte, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des terres à Vaux-lez-Borset.

Cartul. IV, fol. 74 v°. — Reg. 90, fol. 104.

1083. — **1392**, 4 juillet.

Goffar, fils de Gilot de Bleret, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, vingt-deux verges de terre sises à Pousset (*Puchey*); le surlendemain, il en fait transport à Gérard Humbetoie, son beau-frère (seroige).

Cartul. IV, fol. 87 v°. — Reg. 90, fol. 109.

1084. — **1392**, 21 juillet.

Renewar de Pont d'Avroy, le houilleur, citain de Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, maître Pierre Pirsealz, chanoine de Sainte-Croix et avocat de la cour de Liége, exécuteur testamentaire de feu Warnier Dammedamon, agissant tant en son nom que pour ses co-exécuteurs : Robert de Saint-Laurent, chanoine de Saint-Lambert, et Ailid Clouz, veuve du susnommé Warnier, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Tilman de Waremme, le quart d'une vigne sise à Bechonheis, près de Pixhamollin lez-Liége.

Cartul. I, fol. 303 v°. — Reg. 4, fol. 198. — Reg. 14, fol. 110 v°.

1085. — **1393**, 8 janvier.

Jeanne de Saint-Martin, abbesse de Vivegnis, transporte, devant la cour des tenants de Sainte-Croix, à Gilet dit Lenglet, un bonnier de terre à Momalle.

Cartul. IV, fol. 242. — Reg. 90, fol. 112 v°.

1086. — **1393**, 25 février.

Jeanne, fille de feu André de Ferire, et Jean de Hodeige, son mari, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, puis transportent à Sandron le tanneur, le vieux, la moitié de la maison dite de Hermalle, sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége.

Cartul. I, fol. 166. — Reg. 90, fol. 44 v°.

1087. — **1393**, 2 mai.

Catherine, veuve de Goffin de Beauportail, en accomplissement du testament de son défunt mari, transporte,

devant la cour jurée de Sainte-Croix, à sire Jean Brioles, curé de Saint-Séverin, au curé de Saint-Servais et au couvent des Carmes, une maison située sur le pont des arches, à Liége, joignant, vers la porte, à Colar Jakemien de Tois, et vers la chaussée de Preit, à Thomassin de Rolencourt, ménestrel, pour y prendre les cens et rentes leur légués par ledit Goffin de Beauportail.

Cartul. I, fol. 252. — Reg. 90, fol. 113.

1088 — **1393,** 5 août.

Laurent de Soumagne, le fèvre, demeurant en la Chaussée de Preit à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Rigaud de Fexhe, chanoine de Saint-Paul, et maître Henri de Bossut, chanoine de Sainte-Croix, exécuteurs testamentaires de Walter de Charneux, chanoine de Saint-Lambert, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean de Villers, une maison, jardin et brassine, sis en la rue de Gayne, à Liége, mentionnés dans l'acte du 15 novembre 1388 ci-dessus.

Cartul. I, fol. 257. — Reg. 14, fol. 112. — Reg. 15, fol. 130.

1089. — **1393,** 10 octobre.

Thiry Panez de Hareng (*Harens*) donne à trescens à Liebechon, fils naturel de Libert de Vottem, un journal de terre et vigne sis à Bernalmont, au lieu dit à Pesteal.

Cartul. V, fol. 176.

1090. — **1393,** 10 novembre.

Pirart Navele, de Hastière, et dame Mabille, sa femme, fille de feu Evrard de Graveroule, transportent, devant la

cour jurée de Sainte-Croix à messire Nicole Mosa, curé de Saint-Hubert à Liége, la maison du Cygne (*de Chine*) sise à Saint-Hubert à Liége.

Cartul. I, fol. 159 v°. — Reg. 90, fol. 79.

1091. — **1393**, 2 décembre.

Devant les tenants de Renard, sire d'Emptinne, chevalier, Jean le Beau, sire de Hemricourt et de Lantremange, chevalier, rachète audit Renard 20 muids de rente, à défalquer des 40 constitués, le 5 décembre 1391, sur les biens sis à Liège et à Goyer.

Maire : Jean Gilles de Hodeige, avoué « del Vaul de Fies ». Tenants : Jean Pickar, Eustache Franchomme, Collar de Liers, Jacquemin de Fairon et Guillaume de Havelange, clercs.

Cartul. VI, fol. 221 v°. — Reg. 15, fol. 159.

1092. — **1393**, 31 décembre. — *L'an LXXXXIIII, le dierain jour de décembre.*

Baudouin de Saint-Servais relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, trois journaux et demi de vigne sis à Saint-Servais à Liége.

Cartul. I, fol. 82. — Reg. 90, fol. 114 v°.

1093. — **1394**, 20 janvier.

Devant la cour allodiale de Liége, Libert Deus, chapelain de Sainte-Croix, transporte à Tilman de Waremme, chanoine de la même église, un bonnier de terre sis à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 127. — Reg. 15, fol. 188 v°.

1094. — **1394**, 12 octobre.

Devant les maire et échevins de Petit-Axhe, Guillaume fils d'Eirnair fils de Sotteal, transporte à Anseal Bavenenheauz de Saive des terres sises à Petit-Axhe.

Cartul. IV, fol. 27. — Reg. 15, fol. 228.

1095. — **1394**, 26 novembre.

Jugement des échevins de Liége, au sujet de la vente de la grande maison de la Pommelette, située en la paroisse Saint-Séverin à Liége, faite par Guillaume de Vaul, fils et héritier d'Alexandre Proidhomme de Lexhy, à Jean de Fexhe.

Cartul. I, fol. 150. — Reg. 15, fol. 321 v°.

1096. — **1394**, 29 novembre.

Nicole Mosa, curé de Saint-Hubert à Liége, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Marguerite, veuve de Jean Gobar, la maison du Cygne (*del Chyne*) sise devant l'église Saint-Hubert à Liége, joignant à la maison des Barbeaux et à celle de dame Helekine.

Cartul. I, fol. 159 v°. — Reg. 90, fol. 115 v°.

1097. — **1395**, 15 avril.

Walter de Bois, citain de Liége, ayant permis à Mathias de Glons, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint-Servais, d'utiliser, pour une construction, les parois de sa maison dite « le deriertraine Pommelet d'or », située en la paroisse Saint-Séverin, à Liége, « si que de hotteir, clauwer et en auweilhier », ledit Mathias promet de faire

refaire ladite muraille à ses frais; celle-ci deviendra mitoyenne entre eux et entretenue à frais communs.

Cartul. I, fol. 150.

1098. — **1395**, 11 juillet.

Le chapitre de Sainte-Croix rend en héritage à Watelet de Elest, demeurant à la Fontaine Saint-Lambert, à Liége, une maison sise à Mheer (*Meers*), qui appartint à Hermotte de Meers.

Cartul. V, ol. 77 v°. — Reg. 90, fol. 118.

1099. — **1395**, 5 octobre.

Henri de Latinne, chanoine de Saint-Paul, Jean de Houtain, échevin de Liége, et Guillaume de Wonck, le drapier, exécuteurs testamentaires de Marie de Coveticheé, fille de feu Gilles le Cherier, transportent à maître Lambert Grégoire, avocat de la cour de Liége, la maison de l'Ange, sise en Ile à Liége, joignant à la maison de Jean Rousseau, échevin de Liége, précédemment Jean Michel le mercier, et à celle de feu Henri de Leirywe.

Cartul. I, fol. 211. — Reg. 90, fol. 118 v°.

1100. — **1395**, 15 novembre.

Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir que, devant ses tenants, Colette, fils de Jean Martin de Juprelle, a transporté à Maron, femme de Pirar de Rocourt le drapier, une maison sise à Wihogne.

Reg. 90, fol. 185 v°.

1101. — **1395**, 20 novembre (latin).

Les maire et masuiers de la cour censale de Lambert de Aelst, prévôt de Saint-Trond, accordent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Tilman de Waremme, l'investiture d'un cens annuel de huit florins et quatre gros vieux, que ce même chapitre possédait, depuis cent ans et plus, sur une maison sise à Saint-Trond, « juxta forum hydriarum ».

Cartul. VI, fol. 21 v°. — Reg. 15, fol. 311 v°.

1102. — **1395**, 26 novembre.

Devant les tenants de Henri de Schalkhoven, barbier, citain de Liége, sire Arnoul Pickar, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, et Thierri de Heukelem, chanoine de Saint-Paul, exécuteurs testamentaires de feu Thierri Snouck, chanoine de Saint-Jean, en accomplissement d'un legs de quatre marcs de cens attribué par le défunt, pour la fondation de son anniversaire, moitié au chapitre de Sainte-Croix, et moitié aux chapelains de Saint-Jean, transportent aux dits légataires, une maison située devant le monastère des Frères-Prècheurs, en Ile, à Liége, joignant à la maison nouvellement réédifiée de feu maître Jean de Tongres, et à celle de Henri de Leewis.

Cartul. I, fol. 219. — Reg. 15, fol. 128.

1103. — **1396**, 24 janvier.

Devant la cour des tenants de Renard, sire d'Emptinne, chevalier, Jean le Beau, sire de Hemricourt et de Lantremange, chevalier, rachète audit Renard 20 muids de rente sur les 90 muids de rente dont il lui restait redevable. (Cfr l'acte du 5 décembre 1391.)

Cartul. VI, fol. 222. — Reg. 15, fol. 159 v°.

1104. — **1396**, 13 mars.

Les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église paroissiale Saint-Servais à Liége font savoir que Jean Damoude, demeurant à Juprelle, et ses frères Guillaume, Henri et Godefroid, ont relevé, chacun pour un quart, une maison sise à Jupprelle, sur le grand chemin qui tend de Villers-Saint-Siméon à Paifve; Guillaume, Henri et Godefroid cèdent ensuite leur part de cette maison à leur frère Jean, qui, lui-même, transporte le tout au chapitre de Sainte-Croix représenté par le chanoine Tilman de Waremme.

Maire : Arnoul de Saint-Martin, écuyer et recteur de l'autel Saint-Georges et Sainte-Barbe en ladite église Saint-Servais.

Cartul. V, fol. 198. — Reg. 4, fol. 155 v°. — Reg. 14, fol. 118 v°.

1105. — **1396**, 15 avril.

Arnoul, fils de Guillaume Wilkar d'Awans, relève, de la cour jurée de Saint-Croix, à raison de demoiselle Agnès, sa femme, fille de feu Guillaume, fils de Henri le Moine de Crisnée, la moitié d'une maison sise « sour le riwaul », à Crisnée et qui appartint à feue Annechon des Écoliers.

Cartul. VII, fol. 136. — Reg. 90, fol. 119 v°.

1106. — **1396**, 5 mai.

Waleran de Schleiden, abbé de Stavelot et de Malmédy, fait savoir que Jean de Denville ayant relevé en fief de lui les dîmes de « Denvilhe et Hafflingnoule », les a vendues au chapitre de Sainte-Croix. Gilles Corbeal de Hognoul,

chanoine de Sainte-Croix, en fait relief au nom de son chapitre.

Hommes féodaux : Massot de Rahier, châtelain de Stavelot, Le Moine de Rosmel, etc.

Cartul. III, fol. 91 v°. — Reg. 15, fol. 355.

1107. — **1396**, 6 mai (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix constitue, au profit de Jean Bruyne de Anglia, hallier et citain de Liége, une pension de vingt muids d'épeautre payable tant que vivra sa gouvernante Gertrude de Gravia. Conditions relatives à cette rente viagère.

Reg 14, fol. 166.

1108. — **1396**, 6 mai (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix déclare avoir vendu à Jean Bruyne de Anglia, citain et hallier de Liége, une pension annuelle et viagère de vingt florins de Hollande d'or, moyennant une somme d'argent non spécifiée. Conditions.

Reg. 14, fol. 167.

1109. — **1396**, 19 septembre.

Devant la cour des tenants de Sainte-Croix, Jean Bodeneal relève une maison sise à Saint-Servais, à Postiche, faisant l'angle de la Neuve rue, et en fait transport à Agnès Bodeneal, sa tante.

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 90, fol. 72 v°.

1110. — **1397**, 11 janvier.

Devant les tenants de Jean d'Attenhoven, Jean Rosseauz le vieux-warier transporte à Béatrix, fille de Henri de Desse-

ner au comté de Looz, une maison sise devant le puits près des Bons-Enfants et celle-ci en fait transport à sire Henri de Bossut, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 117. — Cartul. I, fol. 173 (s. m.).

1111. — **1397,** 27 janvier.

Sire Henri de Bossut, chanoine de Sainte-Croix, abandonne à Béatrix de Dessener une maison sise devant le puits près des Bons-Enfants, à Liége.

Cartul. I, fol. 173 (s. m.).

1112. — **1397,** 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire relative à la réception des chapelains.

Reg. 50, fol. 22. — Reg. 51, fol. 44. — Reg. 52, p. 60.

1113. — **1397,** 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire prescrivant que tout chanoine accomplissant sa résidence ne peut habiter la maison claustrale d'un autre chanoine, mais doit en acheter ou en louer une.

Reg. 50, fol. 21 v°. — Reg. 51, fol. 43 v°. — Reg. 52, p. 60.

1114. — **1397,** 6 mars.

Devant la cour des tenants de Renard, sire d'Emptinne, chevalier, Jean le Beau, sire de Hemricourt et de Lantremange, chevalier, transporte à Guillaume de Horion, chevalier, une maison sise à Saint-Hubert à Liége et des immeubles à Goyer, mentionnés dans l'acte du 22 juin 1381,

moyennant 70 muids d'épeautre de rente payables audit Renard.

Cartul. VI, fol. 223. — Reg. 15, fol. 160.

1115. — **1397**, 30 juin.

Devant la cour allodiale de Liége, Rennechon le Blavier de Bleret fait transport à Wothikineal, fils de Stassin de Hodeige, demeurant à Pousset, d'un demi-bonnier de terre sis à Hodeige, en lieu dit Reculeit fons.

Cartul. VII, fol. 195 v°. — Reg. 15, fol. 210.

1116. — **1397**, 10 juillet.

Devant les maire et échevins de Petit-Axhe, Anseal Bavenheal de Saive cède au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Tilman de Waremme, des terres sises à Petit-Axhe.

Cartul. IV, fol. 27 v°. — Reg. 15, fol. 228 v°.

1117. — **1397**, 26 juillet.

Devant l'official de Liége, l'abbé et le couvent de Beaurepart, du consentement de l'abbé de Floreffe, leur supérieur, donnent en emphytéose perpétuelle environ 85 bonniers de terre sis au territoire de Freeren.

Cartul. VIII, fol. 213 (s. m.).

1118. — **1397**, 2 août.

Jacques Scaloffrea, mambour de l'hôpital des Cokins à Liége, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Wilhogne.

Cartul. VIII, fol. 174 v°.— Reg. 90, fol. 122.

1119. — **1397**, 24 août.

Gilles de Cor transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean de Mulant, la maison de la Croisette, sise sur le Marché à Liége.

Cartul. I, fol. 274. — Reg. 90, fol. 121 v°.

1120. — **1397**, 8 octobre.

Gérard Daegars, « armoyer », et Jean Malproveit, son gendre, demeurant en la rue du Pont des Arches, donnent à trescens et lansage à Laurent Le Febvre, demeurant en la chaussée de Preit, sept muids d'épeautre de rente que leur doit Jean Monnet sur des biens sis à Eben-Emal.

Cartul. V, fol. 107 v°. — Reg. 4, fol. 136.

1121. — **1397**, 11 décembre.

Catherine, veuve de Goeswin de Coir, ancien bourgmestre de Liége, et Gilles, leur fils, chantre et chanoine de l'église Sainte-Croix, donnent à trescens à Jean Masseneal de Grivegnée et à Jean, son fils du premier lit, 1° une pièce de vigne sise à Grivegnée, joignant à la vigne de feu Gileman et à celle des héritiers de Gilbert de Choke; 2° une rente de deux setiers d'épeautre due par les héritiers de feu Jamar de Pople du Pont d'Amercœur, sur une pièce de terre située au-dessus de la vigne qui appartint à feu Jean de Preit, écuyer et échevin de Liége; moyennant certaines redevances en épeautre et en vins, dont les conditions sont longuement énoncées.

Cartul. I, fol. 335. — Reg. 4, fol. 173.

1122. — **1397**, 13 décembre.

Everard de Blehen, chevalier, resté l'unique exécuteur testamentaire de Marie de Coveticbe, veuve de Jean Pol-

larde, chevalier et échevin de Liége, fait savoir qu'il a donné devant ses tenants, à sa sœur Marie de Coveticbe, fille de feu Lambert de Lous, changeur de Liége, des rentes que la défunte possédait sur une maison sise hors la porte de Sainte-Walburge, à Liége, devant la maison de Massar d'Othée le brasseur, qui joint à l'hôpital et oratoire de Saint-Guillaume. Après quoi, Marie de Coveticbe en fait cession à Arnoul de Saint-Martin, écuyer.

Cartul. I, fol. 102. — Reg. 15, fol. 256.

1123. — **1398**, 22 janvier.

Ailid et Agnès, filles de feu Walter Capiron, transportent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à dame Catherine, leur tante, des maisons sises sur le pont Saint-Nicolas outre-Meuse, à Liége.

Cartul. I, fol. 260. — Reg. 90, fol. 122.

1124. — **1398**, janvier.

Texte d'une inscription sculptée sur la tombe d'Antoine le Berwier, chanoine de Saint-Croix : « Anno domini XIII[c] nonagesimo octavo, in mense januarii, fuit hec sepultura preparata ad sepeliendum dominum Anthonium Berwier, canonicum hujus ecclesie, qui obiit anno Domini XIIII[c], mensis octobris die XXIX... etc. »

Cartul. VIII, fol. 69.

1125. — **1398**, 23 février. — *Datum Lutzemburge, die XXIII februarii, regnorum nostrorum anno Bohemie XXXV, Romanorum vero vicesimo secundo.*

Wenceslas, roi des Romains, mande à Jean, élu de Liége, d'obliger, par les voies séculières et ecclésiastiques,

Renaud de Houffalize, chevalier, Herman de Horion, écuyer, Guillaume de Wihogne et Gilkin Symonis d'Oleye, à dédommager le chapitre de Sainte-Croix des déprédations commises par eux à Bertogne, et de s'abstenir de toute violence et rapine contre les biens de ce chapitre.

Cartul. III, fol. 236.

1126. — **1398**, 16 mars.

Le testament de François Simar, de Fize-le-Marsal, est approuvé par la cour jurée de Sainte-Croix, à la demande d'Ailid, veuve du testateur. Antoine et Jean, fils du défunt, et Pirot Toireaul de Loncin, son gendre, renoncent au bénéfice de ce testament.

Reg. 90, fol. 124 v°.

1127. — **1398**, 30 mars.

Ailid, veuve de François Simar, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de son mari, 53 verges grandes de terre sises à Fize-le-Marsal, puis les transporte à Laurent, fils de Pirchon del Marcelle.

Cartul. VII, fol. 103. — Reg. 90, fol. 124 v°.

1128. — **1398**, 3 juin (latin).

Jean de Liers, chanoine prébendé et doyen de Sainte-Croix, déclare, par forme de testament, que sa maison claustrale, occupée jadis par Jean Martino, chantre de Sainte-Croix, sera, après sa mort, annexée perpétuellement au décanat de son église, aux conditions stipulées dans l'acte.

Cartul. A, fol. 316. — Cartul. II, fol. 10.

1129. — **1398**, 24 août.

Devant les tenants d'Arnoul de Saint-Martin, exécuteur testamentaire d'Ide de Saint-Servais, veuve du chevalier Jean de Blehen, Bertolet Pittra des Treistes, couvreur d'ardoises, relève le quart d'une maison sise au Treist en Ile, à Liége, joignant, vers le couvent des Carmes, audit Pittra.

Cartul. I, fol. 213 (s. m.). — Reg. 15, fol. 278 v°.

1130. — **1398**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire au sujet des 15 florins d'or dus à la fabrique et au *mobilis* par les chanoines, à leur admission.

Reg. 50, fol. 22. — Reg. 51, fol. 44 v°. — Reg. 52, p. 61.

1131. — **1399**, 28 janvier. — *Ches œvres furent faictes XXVIII jours en mois de janvier sur l'an delle nativiteit nostre Saingneur Jhesu christ XIII^c XCIX, la daulte renovelée.*

Devant la cour jurée de l'abbaye de Vivegnis, à Vivegnis, Stassar Pivion transporte à Jean de Stavelot, « bastenier » de l'église de Sainte-Croix, une rente de quinze setiers d'épeautre hypothéquée sur une maison, jardin, vignes, etc. dits delle Perière à Tombeur, à Vivegnis.

Cartul. V, fol. 273 v°. — Reg. 4, fol. 184.

1132. — **1399**, 4 février (latin).

Testament d'Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix. On y remarque les legs faits aux chanoines et aux chapelains de Sainte-Croix, pour fonder des anniversaires; aux filles d'Henri Sourdelle, de Gilles Ciprion, d'Henri de Roloux, etc. Le testateur désigne comme exécuteurs testa-

mentaires Nicolas de One, Henri de Borsut, Gilles Corbeal, chanoines de Sainte-Croix, Jean le Maistre et Henri Sordeille. Témoins : Alard Fabri, chapelain de l'autel Sainte-Agathe à Notre-Dame-aux-fonts et Gérard Spinstsghel, clercs liégeois. Notaire : Gérard de Andana.

Cartul. VIII, fol. 69. — Reg. 15, fol. 143 v°.

1133. — **1399,** 18 février (latin).

Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, fonde et dote la chapellenie de la Visitation de Notre-Dame, en l'église collégiale de Sainte-Croix. Il stipule que Jean le Mayastre en sera le premier recteur. Cette fondation est confirmée par le doyen et par le chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 17 v°. Cet acte est certifié conforme par Jean Pistoris.

1134. — **1399,** 17 mars. — *Datum anno Domini XIII^c XCVIII juxta stilum opidi de Buscoducis* (1), *mensis marcii, die XVII^a.*

Devant les échevins de Bois-le-Duc, Jean de Ghemert, écuyer, promet de payer au doyen et à l'écolâtre de Sainte-Croix, 50 livres par an pour les dîmes de Nistelrode et de Haren.

Reg. 15, fol. 376 v°.

1135. — **1399,** 15 avril.

Mathieu de Glons, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint-Servais à Liége, fait connaître que Walter de Bois, citain de Liége, lui a accordé le droit de mitoyenneté sur

(1) Voir WAUTERS, Table des diplômes, t. IX, p. XXVIII, et ci-après, la charte du 8 mars 1413.

le mur de sa maison de la Pommelette d'Or de derrière, en la paroisse Saint-Hubert.

Reg. 15, fol. 391 v°.

1136. — **1399**, 27 mai.

Devant les maire et échevins de Warfusée, Michel de Ghines, mercier, citain de Liége, relève des terres sises à Warfusée et à Yernawe.

Cartul. IV, fol. 287. — Reg. 15, fol. 519.

1137. — **1399**, 23 août.

Jean de Bavière, élu de Liége, lance l'interdit sur Renaud, seigneur de Houffalize, chevalier, Herman, fils du chevalier Guillaume de Horion, Guillaume de Wihogne et Gilkard Symonis d'Oleye, à cause des déprédations et des rapines commises par eux dans la seigneurie de Bertogne, domaine du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 236 v° et 240.

1138. — **1399**, 6 septembre.

Jean de Stavelot, bàtonnier de la collégiale Sainte-Croix, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Colar de Mes, vinier, citain de Liége, a relevé la moitié d'une maison, jardins et dépendances dits « la court delle Periere », sis à Vivegnis.

Cartul. V, fol. 273. — Reg. 4, fol. 162 v°.

1139. — **1399**, 6 septembre.

Colar de Mets, vinier, citain de Liége, relève de Jean de Stavelot, « bastenier » de Sainte-Croix, la moitié de la cour delle Periere à Vivegnis.

Cartul. V, fol. 273. — Reg. 4, fol. 163.

1140. — **1399**, 6 octobre (latin).

Jean de Bavière, élu de Liége, le chapitre de Saint-Lambert et le clergé du diocèse de Liége déclarent se soustraire à l'obéissance du pape Boniface IX, pendant le schisme.

Cartul. II, fol. 218.

Voir Bacha, *Catalogue des actes de Jean de Bavière*, B. S. A. H. XII, 44.

1141. — **1399**, 8 octobre, à Liége.

Jean de Bavière, élu de Liége, reconnaît, et promet de respecter, pendant le schisme, les libertés des églises de Liége, tant à l'égard des chapitres, abbayes et couvents, que des paroisses et bénéfices.

Cartul. II, fol. 219.

Voir Bacha, *Catalogue des actes de Jean de Bavière*, B. S. A. H. XII, 44.

1142. — **1399**, 10 octobre.

Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, décharge Gilles Corbelli du soin d'être son exécuteur testamentaire et le remplace par Henri de Homborch, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 145.

1143. — **1399**, 11 novembre.

Gilles de Vaus, chanoine de Sainte-Croix, reçoit au nom du chapitre de cette église, de la cour des tenants des pauvres de la cité de Liége, l'investiture d'une maison sise à Liége, Hors-château, près des Frères-Mineurs, et que Marie Floven avait assignée en garantie de l'accense, qu'elle avait reprise, de la grosse dîme de Tavier.

Reg. 14, fol. 117.

1144. — **1399**, 16 novembre (latin).

L'official de Liége mande au curé de Saint-Jean-Baptiste à Liége de faire, dans son église, les proclamations légales, au sujet d'une maison en ruines, que le chapitre de Sainte-Croix veut rendre en emphytéose perpétuelle, sise Hors-Château à Liége. Simon de Vilen, clerc, en a offert douze marcs de cens et deux chapons de rente, et a présenté comme contrepan une cour et assise situées à Slins, ayant appartenu à Gérard Fléron et joignant, « versus le meire sive lacum gallice le floxhe », à Jean l'Ardenois dit delle Vaul, et, vers Tongres, aux héritiers de Marguerite de Brabant, etc.

Reg. 14, fol. 114.

1145. — **1399**, 26 novembre.

Les échevins de Freeren font savoir que maître Gilles, fils de feu maître Gilles le Pollen de la Sauvenière, le gantier, a relevé, comme héritier de Goffin, son frère, le tiers d'un bonnier de terre sis derrière l'église de Freeren. Il fait ensuite transport de cette terre aux chanoines et aux chapelains de Sainte-Croix, pour obéir aux dernières volontés de feu sire Nicole Mosa, son frère, curé de Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. VIII, fol. 156 v°. — Reg. 14, fol. 115 v°. — Reg. 15, fol. 242.

1146. — **1399**, 6 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix décide que Jeanne Broingnoulle recevra une pension viagère et annuelle de deux muids d'épeautre hypothéquée sur un bonnier de terre sis à Freeren, derrière l'église de cette localité.

Reg. 14, fol. 116.

1147. — **1399**, 17 décembre.

Les échevins de Liége font savoir que Marie, fille naturelle de feu Jean Asseman, chanoine de Sainte-Croix, après avoir prouvé sa majorité, a déclaré que lors des convenances du mariage qui doit se faire entre elle et Jakemin Cokin, dame Yde de Lewis lui promit, entre autres, douze marcs de cens annuel, à la condition de pouvoir en disposer à son gré si la future mariée décédait sans enfant; Marie Asseman ratifie cette clause. Elle approuve, ensuite, un legs de six muids d'épeautre et dix marcs de cens fait au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix par sa grand-mère feue Marie Asseman; enfin, elle renonce absolument à la propriété d'une rente de dix muids d'épeautre que Jean Asseman, son père, lui avait laissée par testament sur sa maison claustrale, en laquelle demeure Tilman de Waremme, chanoine de Sainte-Croix, et qu'elle devait toucher après le décès de Lorette, sa mère.

Maire : Waroux. Échevins : Datin, Lambortet, André Chabot, Clément, Borleit, et Thierri de Cheval. Donné par copie, le 1[er] janvier 1400, sous les sceaux de Jean de Houtain et André Chabot, maîtres-échevins.

Reg. 14, fol. 114 v°. — Reg. 15, fol. 300.

1148. — **1399**, 21 décembre (latin).

Jean de Fyes, prêtre, curé de Saint-Jean-Baptiste à Liége, rescrit à l'official de Liége qu'il a fait les proclamations ordonnées par l'acte du 16 novembre precédent, et que nul enchérisseur ne s'est présenté offrant davantage que Simon de Vilen.

Reg. 14, fol. 114.

1149. — **1400**, 8 février.

La cour jurée de N. D. de Maestricht à Slins lez-Fexhe déclare, par record, qu'environ dix ans auparavant, Hermoteau de Meers transporta au chapitre de Sainte-Croix douze verges grandes de terre sises à Mheer (*Meers*).

Cartul. V, fol. 79. — Reg. 4, fol. 130 v°.

1150. — **1400**, 25 février.

Colard Ruilhieiz alias de Malaxhe transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Guillaume Hanoses de Crisnée, la moitié d'une maison sise à Voroux lez-Rocour, qui appartint à Renard le Wiskat; Jean Gilot d'Odeur, qui en possédait l'autre moitié, en fait transport à sire Thomas dit Masson, qui la rétrocède audit Guillaume Hanoses.

Cartul. IV, fol. 295 v°. — Reg. 90, fol. 126 v°.

1151. — **1400**, 13 mars.

Thomas dit Masson, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, et Jean Montangne, le scohier, faisant cour l'un pour les 4/5, le second, pour 1/5 des héritages ci-dessous mentionnés, font savoir que Lambert d'Alleur dit d'Alvingnon, le brasseur, a transporté à Simon d'Alvingnon, son cousin, mari de Maroie, fille de Thirion de Rocour, une maison et soixante verges petites de terre, sises hors de la porte de Sainte-Walburge, à Liége. Après quoi, Simon d'Alvingnon les transporte à Maroie, son épouse, représentée par Jean Thirion, son frère, pour y avoir cinq muids d'épeautre de rente dotale.

Cartul. I, fol. 96. — Reg. 4, fol. 223.

1152. — **1400**, 22 mars.

Gielet, Libert et Rigaud, fils de feu Jean Hanoses de Crisnée, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une cour sise à Crisnée, joignant à la cour dite de Bealmont.

Cartul. VII, fol. 134 v°. — Reg. 90, fol. 127.

1153. — **1400**, 22 mars.

Gilles, Libert et Rigaud, fils de feu Jean Hanoses de Crisnée, relèvent de la cour jurée de Saint-Croix : 1° une maison sise à Crisnée, que tenait précédemment Libert Botair, fils de Hanoset; 2° une cour joignant à l'immeuble précédent; puis, ils en font transport à François, fils de François Simair, leur beau-frère (seroge). Celui-ci rétrocède les biens à Jean Pirar, fils de Pirar de Thys.

Cartul. VII, fol. 135 v°. — Reg. 90, fol. 127.

1154. — **1400**, 26 avril.

Devant les maire et échevins d'Othée, Masson de Tilloux reconnaît avoir vendu au chapitre Sainte-Croix 3 muids d'épeautre de rente sur une maison à Othée. Cette rente sera dorénavant payée par Guillaume d'Othée, seroige dudit Masson.

Cartul. VII, fol. 221. — Reg. 15, fol. 238 v°.

1155. — **1400**, 6 mai.

Record de la cour de Saint-Jacques à Roclenge et à Bassenge, au sujet d'une terre appartenant au chapitre Sainte-Croix, faisant partie de la « tenure » de Mheer (*Meers*) et

dont l'étendue était contestée par les rentés de Saint-Lambert.

Cartul. V, fol. 79 v°. — Reg. 4, fol. 131 v°. — Reg. 14, fol. 117 v°.

1156. — **1400,** 7 juin.

Jean de Houtain, citain et échevin de Liége, fait savoir que, par-devant lui et ses tenants, Simon de Vilen, clerc, mari d'Ailid, fille de Jean d'Anixhe, a relevé, en vertu du testament de Gérard Fléron, le 1/4 d'une propriété lui échu de par sa femme, sise à Slins lez-Fexhe, joignant, vers le Floxhe, à Jean Lardenois alias delle Vaus, vers Tongres, aux héritiers de Marguerite de Brabant, puis en a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Nicole d'One, chanoine de ladite église.

Cartul. V, fol. 164 v°. — Reg. 4, fol. 151 v°. — Reg. 14, fol. 117.

1157. — **1400,** 19 juin (latin).

L'official de Liége mande au curé de Roclenge de faire, dans son église, les proclamations légales au sujet d'une maison sise à Mheer (*Meers*), que le chapitre de Sainte-Croix veut rendre en emphytéose perpétuelle. Wéri de Mers, demeurant à Boirs, en a offert, outre tous treffonds, vingt-six setiers d'épeautre annuellement.

Cartul. V, fol. 77 v°. — Reg. 14, fol. 118.

1158. — **1400,** 24 juin.

Jean de Lieuwe, vinier, demeurant au Porc Sanglier, près de l'église Sainte-Croix, et Lucie, veuve de Jean Hopeit,

le teinturier, citain de Liége, donnent à trescens, par-devant leurs tenants, à Léonard le Berwier, citain de Liége : 1° la maison des Champions, sise en la paroisse de Saint-Hubert, à Liége, joignant à l'hôtel de la Paix-Dieu et à Collard de Ferires, boulanger ; 2° une maison située sur la rivière d'Avroy.

Cartul. I, fol. 127.

1159. — **1400**, 6 juillet.

Devant la cour de tenants de Jean de Nandrin, chevalier, à Villers lez-Kemexhe en Hesbaye, Jean Gilo, demeurant à Odeur, transporte à Thomas Masson, chapelain de Sainte-Croix, 18 verges grandes de terre sises au territoire de Villers.

Reg. 4, fol. 258 v°.

1160. — **1400**, 18 juillet.

Thierry, curé de Bassenge, rescrit à l'official de Liége qu'il a fait les proclamations ordonnées par le mandement du 19 juin précédent et que nulle surenchère ne s'est produite.

Cartul. V, fol. 78. — Reg. 4, fol. 118 v°.

1161. — **1400**, 7 août.

Louis de « Neten deleis Lovangne », mari de Marguerite, fille de Renchon de Sart, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, puis transporte à Colard de Chienruwe, demeurant à Houtain-l'Evêque, neuf bonniers de terre sis au territoire de Houtain.

Maire : Gilles Corbeal de Hognoul. Tenants : Sire Walter de Waremme, Thiry de Rameye, Jean de Fexhe, Gérard

delle Chaulcie, Jeau de Stavelot, bâtonnier, sir Jean Deion et Gilles Lollarde.

Cartul. VI, fol. 182 v°. — Reg. 90, fol.129 v°.

1162. — **1400**, 28 août.

Messire Jean de Weert, recteur de l'autel Notre-Dame, Saint-Paul et Saint-Lambert, situé en l'église de Saint-Paul, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une brassine et maison sises en la rue de Gayne, près des Écoliers, à Liége.

Cartul. I, fol. 258. — Reg. 90, fol. 131.

1163. — **1400**, 7 septembre.

Jacquemin de Tois le vieux, de Vivegnis, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, un journal de vigne sis en l'enclos qui appartint à feu messire Guillaume Gilar, joignant, par-dessous, à la vigne de Pilchoul.

Témoins : sire Tilman Mathier de Glen et Jean Prentout, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 192. — Reg. 90, fol. 131 v°.

1164. — **1400**, 21 septembre.

Simon de Vilen, clerc, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise Hors-Château, à Liége, provenant de Marie Floven.

Cartul. I, fol. 291 v°. — Reg. 90, fol. 128 v°.

1165. — **1400**, 9 octobre.

Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, révoque les legs faits par lui aux fils et filles de Henri de Roloux. Notaire : Gérard d'Andenne.

Reg. 15, fol. 144 v°.

1166. — Sans date, vers octobre **1400**.

Codicille ajouté au testament d'Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 72.

1167. — **1400**, 25 novembre.

Devant la cour jurée dite delle Chambre en la cathédrale de Liége, Jean le Maître, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, et Henri Sourdelle, tanneur, citain de Liége, fils de feu Collard de Stavelot, exécuteurs testamentaires de feu Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, relèvent un demi-bonnier de vigne situé en Morinval (*Morealvaulz*), lez-Liége, joignant à Henri de Cologne et à Jeanne Genelette, veuve de Yernon Ysabelet.

Maire : Jean de Puche, prêtre, curé de la Magdeleine sur Merchoul. Tenants : Jean de Saint-Laurent, prêtre, chapelain de la cathédrale, Jean Noiel de Bleret, chanoine de Saint-Jean-Evangéliste, Guillaume de Bierset, changeur, Alard le Mangon, ancien bourgmestre de Liége, Renier Drengebiere et Jossar de Cellier, citain de Liége.

Cartul. I, fol. 304. — Reg. 4, fol. 205.

1168. — **1400**, 3 décembre.

Devant les tenants d'Arnoul de Saint-Martin, exécuteur testamentaire d'Ide de Saint-Servais, veuve du chevalier Jean de Blehen, Pirechons de Villers, le pelletier, transporte à maître Biertoul Pitra, couvreur d'ardoises, les parts qu'il possède à une maison sise à Treistes à Liége.

Reg. 15, fol. 279.

1169. — Sans date, XIVe siècle.

Spécification des terres sises à Atrin, redevables du cens et de la dîme au chapitre de Sainte-Croix, à raison de la paroisse de Havelange.

Cartul. A, fol. 282. — Cartul. III, fol. 192.

1170. — Sans date, XIVe siècle (latin).

Coutumes relatives à la procédure à suivre pour la poursuite des excès qui pourraient être commis par des gens d'église et dont la connaissance appartient au chapitre dont le prévenu relève.

Cartul. A, fol. 364. — Cartul. II, fol. 246.

1171. — Sans date, XIVe siècle.

Serment du prévôt de Sainte-Croix (Statut 110).

Cartul. II, fol. 1 v°. — Reg. 51, fol. 68. — Reg. 52, p. 80.

1172. — Sans date, XIVe siècle.

Serment du doyen de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 8 v°. — Reg. 51, fol. 36 et 68 v°. — Reg. 52, pp. 50 et 81.

1173. — Sans date, XIVe siècle.

Serment de l'écolâtre, du chantre, des chapelains, du grenetier et du compteur de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 17 v°. — Reg. 51, fol. 69 — Reg. 52, p. 81.

1174. — Sans date, XIVe siècle (1).

Texte du serment à prêter par les chanoines de Sainte-Croix.

Reg. 50, fol. 29 v°. — Reg. 51, fol. 66. — Reg. 52, p. 77.

1175. — **1401**, 13 janvier.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Heluid, fille de Jean Movair, le mercier, relève, comme héritière de Catherine Capiron, sa mère, des maisons sises sur le Pont Saint-Nicolas.

Cartul. I, fol. 260. — Reg. 90, fol. 132 v°.

1176. — **1401**, 3-10 février (latin).

Ordonnance capitulaire défendant aux chanoines, au grenetier et au compteur de faire aucune convention avec les fermiers ou débiteurs de l'église, sans le gré du chapitre.

Reg. 50, fol. 21 v°. — Reg. 51, fol. 43. — Reg. 52, p. 59.

1177. — **1401**, 18 février.

Jean et Arnould, fils de feu Jean de Tombeur, reçoivent, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture de terres sises à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 245 v°. — Reg. 90, fol. 133 v°.

1178. — **1401**, 25 février.

Les échevins de Liége approuvent le testament d'Antoine le Berwier, chanoine de Sainte-Croix, ainsi que les codi-

---

(1) Avec additions datant des années 1434-1439, sous le doyen Jean d'Attenhoven.

cilles annulant le legs fait aux filles de Jean de Roloux et enlevant au chanoine Gilles Corbeal ses fonctions d'exécuteur testamentaire. Les témoins ouïs sur l'authenticité du testament furent Jean de Liers, doyen de Sainte-Croix, Nicole d'Oyne, Gilles Corbeal, Henri de Borsut, Jean Prentot, Gilles de Vaulx, Wautier de Glons, chanoines de la même église, etc.

Cartul. VIII, fol. 70 v°. — Reg. 15, fol. 145 v°.

1179. — **1401**, 18 mars.

Mabille, veuve d'Arnoul Maxhereit de Pople, le brasseur du Pont d'Amercœur, fait savoir que, devant elle et sa cour de tenants, Collar Hierkin, de Wonck, après avoir fait relief d'une maison sise à Wonck-sur-Geer, en lieu dit sur le Jonckeu, provenant de la succession de Gérard Hierkin, son père, en a fait transport à Thomas Masson, prêtre, chapelain en l'église Sainte-Croix, moyennant le payement des treffonds et des cens.

Tenants : Jean Briffair, Jacquemien de Fairon et Johannes d'Alleur, citains de Liége. Louis du Puiche, le brasseur, demeurant au Pont d'Amercœur, append son sceau, à la demande de dame Mabille.

Cartul. V, fol. 93. — Reg. 4, fol. 133.

1180. — **1401**, 15 avril.

Arnould Gérarz dit de Montroul de Seraing transporte à sire Gilles de Saint-Georges, curé de Haneffe, devant la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 248. — Reg. 90, fol. 140 v°.

1181. — **1401**, 2 mai.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Renier de Juprelle, fils de feu Guillaume de Lantin, transporte à Alexandre dit Sandron, tanneur, citain de Liége, diverses pièces de terres sises à Wihogne, « en le haulteur de Frerez », joignant aux terres de Saint-Gilles en Publémont, aux enfants de Godenul de Paifve, à Gilechon de Wihogne et aux pauvres béguines, les dites terres tenues de dame Ave de Wihogne. Alexandre Sandron doit, de ce chef, payer chaque année à l'église Sainte-Croix onze deniers et maille de fort cens.

Maire : Gilles Corbeau de Hognoul, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : seigneur Jean d'Othée, seigneur Waltier de Waremme, prêtres, Thiry de Ramey, Jean de Fexhe, merceniers, Gilles Polarde, Jean de Stavelot et Gérard delle Cachie de Jeneffe.

Original sur parchemin, sceaux enlevés.

1182. — **1401**, 4 juin.

Devant les tenants de Thiri de Ramey, citain de Liége, Walter de Bois transporte la maison de la Pommelette d'or, située en la paroisse Saint-Hubert à Liége, à Jean de Fexhe, mercier.

Cartul. I, fol. 150 (s. m.) — Reg. 15, fol. 104 v°.

1183. — **1401**, 4 juillet.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, sire Etienne de Momalle, curé (vesti) de Donceel (*Donceir*), relève 4 verges grandes de terre à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 245 v°. — Reg. 90, fol. 135 v°.

1184. — **1401**, 19 juillet.

Lowet et Jean, fils de Gilles Scadeweaz et de dame Maron Groynar, transportent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Lambert, leur frère, leurs droits sur une maison sise à Saint-Séverin, au tournant d'Agimont.

Cartul. I, fol. 185. — Reg. 90, fol. 135 v°.

1185. — **1401**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire concernant les fruits des premières années des prébendes : ceux de la première année appartiendront aux exécuteurs testamentaires du chanoine défunt, pour subvenir aux frais lui incombant et payer ses dettes. Ceux de la seconde année appartiendront à la fabrique.

Reg. 50, fol. 22 v°. — Reg. 51, fol. 45. — Reg. 52, p. 61.

1186. — **1401**, 25 septembre.

Devant les échevins de Liége, Renard de Corswarem, seigneur d'Emptinnes, chevalier, en exécution du testament de feue dame Jeanne de Bierset, son épouse, transporte à Johannes Loncke (ou Loncle), citain de Liége, son cousin, 70 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur une maison située en la paroisse Saint-Hubert, à Liége, joignant à l'abbesse de Herckenrode et à Alexandre le Proidhomme de Saint-Servais et sur d'autres immeubles sis en la juridiction de Goyer. Après quoi, ledit Johannes Loncke transporte cette rente de 70 muids à maître Léonard le Maire, chanoine de Saint-Pierre, à Liége.

Maire de Liége : Arnoul Scat, en féauté pour Henri Coen, souverain maïeur.

Cartul. VI, fol. 223 v°. — Reg. 15, fol. 161.

1187. — **1401**, 22 novembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Marie, veuve de Jacques Motes, changeur, relève le tiers de quatre maisons en partie ruinées, sises rue Bemeire, sous Saint-Barthélemi.

Cartul. I, fol. 298 v°. — Reg. 90, fol. 136.

1188. — **1401**, 25 novembre.

Devant la cour jurée de l'aumône des pauvres béguines de Saint-Christophe lez-Liége, Oude, veuve de Helmien de Moylant, relève, par succession de sire Jean de Marbaize, son fils d'un premier mariage qu'elle avait contracté avec Thomas de Marbaize, l'hôtelier, diverses pièces de terre, formant quatre bonniers et dix-neuf verges grandes et demie, situées à la Tomble à Elst, entre Mheer (*Meers*) et la Tomble, en Morionvauz au-dessus de Mheer, à la voie qui tend de Mheer à Millen, à la voie d'Ierpofosse, à rond boexteal, etc. Après quoi, elle en fait transport à Wynekien, fils de feu Winand de Herves, son gendre.

Maire : Henri Solot. Tenants : Jean de Houten, échevin de Liége, Michel de Ghines le mercenier, Jean de Corswarem le chausseteur, Cloes Textor de Fauquemont, Laurent de Lantremange, clerc, et Jacquemin Scalofreaul, avant-parlier.

Cartul. V, fol. 73. — Reg. 4, fol. 224.

1189. — **1402**, 26 février.

Jean Huwair d'Ile relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise sur le Muid, au Marché, la maison de la Croisette et des Quatre fils Aymond, par succession de Pirlot de Vinalmont.

Cartul. I, fol. 274. — Reg. 90, fol. 136 v°.

1190. — **1402**, 6 mars.

Jean Lambert le brasseur opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait du 1/3 de quatre maisons en partie ruinées sises rue Bemeir, sous Saint-Barthelemi.

Cartul. I, fol. 298. — Reg. 90, fol. 136.

1191. — **1402**, 7 avril.

Dame Marie de Fexhe, veuve de Colart Flokelet le jeune, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait d'une maison sise en Choke, qui appartint à Jean Hanoseauz de Colonster.

Cartul. I, fol. 262. — Reg. 90, fol. 137 v°.

1192. — **1402**, 10 mai.

Jean le Polain de Hollogne-aux-Pierres, mambour de Colard, fils de Thonar d'Alleur et de Jacqueline Pignolet, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison des Quatre fils Aymond sur le Marché, joignant à la Croisette.

Cartul. I, fol. 274. — Reg. 90, fol. 139.

1193. — **1402**, 11 mai.

Devant la cour jurée de la collégiale de Saint-Martin, à Liége, maître Léonard le Maire, chanoine de Saint-Pierre, en suite de l'acte du 25 septembre 1401, fait relief d'une maison sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége, joignant à l'abbesse d'Herckenrode et à Alexandre le Proid'homme de Saint-Servais.

Maire : Jean de Gounes, prêtre, chapelain de l'église Saint-Martin-en-Mont. Tenants : Pierre d'Asple, curé de Saint-Remacle-en-Mont, Franck de Herck, chapelain de

Saint-Martin, prêtres, Henri Bottin, cangeur, Arnoul de Nyel de Corswarem, Robert de Saint-Nicolas en Glain, Louis de Saint-Martin, écuyer, Henri delle Chaulcie de Jeneffe, citains de Liége.

Cartul. VI, fol. 225 v°. — Reg. 15, fol. 163.

1194. — **1402**, 2 juillet.

Devant la cour jurée de l'abbaye du Val-Benoît, dame Catherine, veuve de maître Henri Samp de Louvain, cède à Franck Samp, fils dudit maître Henri, ses droits d'usufruit à 1/2 bonnier de terre sis à Thiernesse sur Meuse, mentionné dans la charte du 5 septembre 1377; puis, ledit Franck en fait transport aux chanoines et aux chapelains de Sainte-Croix, par moitié.

Cartul. IV, fol. 268. — Reg. 4, fol. 219.

1195. — **1402**, 27 août.

Devant la cour des tenants de Jean dit Daneal de Mielen sur Aelst, Jean de Walhain, demeurant en la Basse-Sauvenière, représentant maître Léonard le Maire, chanoine de Saint-Pierre, en vertu de l'acte du 25 septembre 1401, fait relief de 22 1/2 vieux gros d'argent et de 18 chapons de rente annuelle, hypothéqués à Petit-Goyer, Borloo, Grand-Goyer, pour le contrepan de 70 muids d'épeautre de rente spécifiés en l'acte susdit.

Tenants : Robin Breuwe, Jean Kempener, Jean Wautier de Borloo, et Robert Ruppekem, ce dernier emprunté à messire Robert de Frezin, chevalier. Jean de Goyer, chanoine de Saint-Pierre, appose son sceau.

Cartul. IV, fol. 226 v°. — Reg. 15, fol. 164.

1196. — **1402**, 28 août.

Devant la cour jurée de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste de Liége, à Goyer, Jean de Goyer, chanoine de Saint-Pierre, représentant maître Léonard le Maire, chanoine de la même église, en vertu de l'acte du 25 septembre 1401, relève une maison, un pré, des terres, etc., situés à Grand et à Petit-Goyer, hypothéqués au profit dudit maître Léonard, d'une rente de 70 muids d'épeautre.

Maire : Johannes delle Fontaine de Mielen. Tenants : Guillaume de Corswarem, Henri Johannes, Mathias Keyen, Stasse de Brouck, Johannes Conkoie, et Johannes fils de feu Baudouin Conkoie.

Cartul. VI, fol. 227 v°. — Reg. 15, fol. 165.

1197. — **1402**, 2 septembre (latin).

Ordonnance capitulaire relative à la punition des chanoines qui troubleraient les assemblées capitulaires.

Reg. 50, fol. 22 v°. — Reg. 51, fol. 46 — Reg. 52, p. 62.

1198. — **1402**, 6 octobre.

Wéri de Meers, demeurant à Boirs, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Mheer (*Meers*). Renier de Mockenbor et Jean de Glons, chanoines de Sainte-Croix, sont mentionnés dans cet acte.

Reg. 90, fol. 140.

1199. — **1403**, 26 janvier.

Jean Malproveit, demeurant en la rue du Pont des Arches, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jean Droeghe (var. Druexhe), fils du grand Simon d'Eben,

a relevé, par succession de son père, du gré d'Enekin, fils de Melotte d'Emal, son beau-frère (*seroige*), diverses pièces de terre sises entre Emal et Eben, en lieux dits en Tibierriwe, deleis l'espine à Romont, à Tiège de Mont, à Tripouhier, aux Fahueles, à Hasselinhaye, sur Beruwine, moyennant le payement des redevances dont l'immeuble est grevé.

Tenants : Maître Pierre de Linsen, Jacquemin de Fairon, Henri Halbadeal, Collin Sapet et Eustache de Villers, clerc, citains de Liége.

Cartul. V, fol. 108 v°. — Reg. 4, fol. 136 v°.

1200. — **1403**, 19 mai.

Devant les tenants de Thomas Masson, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, Jean Borar transporte à Piron Wenry des terres sises à Villers-l'Evêque.

Reg. 4, fol. 259 v°.

1201. — **1403**, 12 juin (latin).

Statut capitulaire portant qu'un chanoine venant à la résidence au milieu de l'année, avant la Saint-Gilles, de même qu'il perçoit les fruits de sa prébende proportionnellement à la durée de sa présence, doit aussi, proportionnellement, avoir ses jours libres et non libres.

Reg. 51, fol. 76 v°.

1202. — **1403**, 15 juillet.

Spécification et déclaration de la dîme de Borsu en Condroz, appartenant par moitié au chapitre de Sainte-Croix et à l'abbaye de Flône.

Cartul. III, fol. 171.

1203. — **1403**, 28 août.

Paix des Seize ou de Tongres, par laquelle Jean de Bavière, élu de Liége, le conseil et toute la communauté de la Cité font connaître la décision prise par les seize arbitres que ledit élu et ladite cité avaient désignés pour terminer leurs différends.

Cartul. A, fol. 391 v°. — Cartul. II, fol. 151. — Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 379.

1204. — **1403**, 29 septembre.

L'official de Liége mande au curé de Saint-Servais que le chapitre de Sainte-Croix a exposé aux enchères deux pièces de terre sises hors la porte Sainte-Walburge, l'une sur le grand chemin qui tend à Lantin, joignant vers les « Neuves bressines », aux terres de Renchon de Tawe, et d'aval, « vers le tawe », aux terres de Jossinet le Cheron; l'autre, joignant vers le moulin Burbureal aux terres de Renchon de Tauwe, « vers le Tauwe » aux terres de Lambekin Burbureal, et d'amont, vers le grand chemin qui conduit à Tongres, aux grandes chainéez. Sont réservées au chapitre les mines de houille, de craie et de marne. Jossinet, fils Jossar delle Porte, le charron, et Wérot Savaige, aussi charron, en ont offert cinq muids et six setiers d'épeautre de rente. Les proclamations légales doivent être faites à ce sujet en l'église Saint-Servais.

Cartul. I, fol. 85. — Cartul. V, fol. 189. — Reg. 4, fol. 201. — Reg. 14, fol. 119 v°.

1205. — **1403**, 18 octobre.

Renier de Puchey, citain de Liége, mari de demoiselle Haske, veuve en premières noces de Jean d'Attenhoven,

fait savoir que, devant lui et ses tenants, Béatrice, fille de Henri de Dessener au comté de Looz, a donné à l'église Sainte-Croix, pour y avoir sa sépulture et y fonder son anniversaire, une maison sise contre le mur des Bons-Enfants. Sire Jean de Glons, chanoine, de Sainte-Croix, au nom de son chapitre, reconnaît à la dite Béatrice, l'usufruit de l'immeuble précité.

Tenants : Thomas Bacheler delle Boverie, emprunté à Catherine de Flémalle, veuve de Renneward du Pont d'Avroy, ancien bourgmestre de Liége, Laurent de Doncheir, Jacquemin de Fairon, et Johannes de Walhain. Jean Bacheleir, chanoine de Saint-Paul, append son sceau pour Renier de Puchey, son frère.

Cartul I, fol. 173 v°.

1206. — **1403**, 28 octobre.

Modération, addition et correction de la paix de Tongres ou de Seize, par laquelle Jean de Bavière, élu de Liége, le chapitre de Saint-Lambert, le conseil et toute la communauté de la Cité, statuent sur différents points de juridiction, etc.

Cartul. A, fol. 396 v°. — Cartul. II, fol. 165 v°. — BORMANS, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 388.

1207. — **1403**, 28 octobre.

Les maîtres, jurés et conseil de la cité de Liége publient l'*Ordonnance des huit hommes*, par laquelle ils modèrent les statuts et le régiment de la cité.

Cartul. A, fol. 394 v°. — Cartul. II, fol. 160 v°. — Vr BORMANS, *Inventaire des Paweilhars*, p. 60.

1208. — **1403**, 28 octobre (latin).

Jean le Maestre, officiant en l'église Saint-Servais à Liége, fait savoir à l'official de Liége qu'il a fait les proclamations ordonnées par le mandement du 29 septembre précédent, sans qu'aucun enchérisseur se soit présenté.

Cartul. V, fol. 189 v°. — Reg. 14, fol. 120.

1209. — **1403.**

Texte du serment à prêter par les fermeteurs.

Cartul. A, fol. 394. — Cartul. II, fol. 159 v°.

1210. — **1404**, 10 janvier.

Maître Jean de Glons, chanoine de Sainte-Croix, transporte, devant la cour jurée et au nom du chapitre de cette église, à Béatrice, fille de Henri Dessener, une maison sise contre le mur des Bons-Enfants, moyennant 14 marcs de cens et six deniers de relief; après le décès de Béatrice, l'immeuble reviendra au chapitre, pour y avoir le cens et le relief susdits.

Cartul. I, fol. 174. — Reg. 90, fol. 144. — Reg. 15, fol. 105.

1211. — **1404**, 2 mars.

Testament de Thomas Masson, chapelain de Sainte-Croix. Il désigne comme exécuteurs testamentaires sire Arnoul de Kemexhe, prêtre, chapelain en l'église Saint-Pierre, son cousin Alart, ancien bourgmestre de Liége, Jean de Stavelot, bâtonnier de l'église Sainte-Croix, et maître Thierri de Zanctes.

Approuvé aux échevins de Liége, le 27 mars suivant.

Cartul. II, fol. 464.

1212. — **1404**, 15 avril.

Devant la cour jurée dite de Saint-Quentin, que les dames religieuses de Parc lez-Louvain ont à Petit-Axhe, Walter de Bourloz, échevin de Waremme, transporte au chapitre de Sainte-Croix six verges grandes de terre sises au territoire de Waremme, derrière Longchamps, joignant aux terres de Jean Le Clockier, chevalier, et de la demoiselle de Rèves.

Maire : Jean de Hartange. Tenants : Jean de Longchamps, demeurant à Saint-Servais, à Liége, Martin de Waremme, hallier, Elbert de Longchamps, Guillaume-Martin de Borlez, Guillaume Tempier, Walter de Bourloz.

Cartul. IV, fol. 16 v°. — Reg. 15, fol. 227 v°.

1213. — **1404**, 15 avril.

La cour jurée de Rigaud de Mouhin, en la ville de Waremme, fait savoir que Wautier de Bourloz, échevin de Waremme, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par sire Jean de Hannut, chapelain, de 12 verges grandes de terre sises au territoire de Waremme, au lieu dit la Chavée de Mouhin, joignant aux terres de l'autel Sainte-Barbe en l'église Saint-Albert, à Liége, à celles de Libert de Rochelée, et à celles de l'autel des XII en l'église de Waremme.

Maire : Johannes de Bourloz. Tenants : ledit Wautier de Bourloz, Johannes de Beyrloz, Robin Gente, Johannes Gayelier et Heruwin, fils de feu André de Bierloz Gérard de Sart, prètre, chapelain de Sainte-Croix, append son sceau.

Cartul : IV, fol. 15 v°. — Reg. 15, fol. 226 v°.

1214. — **1404**, 19 avril.

Renchon Wéron, maire d'Odeur, au nom de son cousin Jean Gilhe de Fize, dit de Hodeige, avoué delle Vaux de Fize, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait et fait relief de biens sis à Fize-le-Marsal, etc.

Cartul. VII, fol. 98 v°, 100 v°, 152, 156 v°, 158, 158 v°. — Reg. 90, fol. 146 v°, 147.

1215. — **1404**, 10 juin (latin).

Le chapitre rappelle et ratifie le statut du 2 septembre 1403, relatif à ceux qui troubleraient les séances du chapitre.

Reg. 50, fol. 23. — Reg. 51, fol. 46 v°. — Reg. 52, p. 63.

1216. — **1404**, 19 juin.

Jugement rendu par les échevins de Liége, entre Herman de Zanctes, chanoine de la Petite-Table en l'église Saint-Lambert, et Jean de Fexhe, le mercier, au sujet d'un mur construit derrière la maison de feu Jean Masson, située à Saint-Hubert, à Liége, et dont chacun d'eux revendiquait la propriété.

Maire : Radoux de Chokier, en féauté pour Henri Coen, souverain maïeur. Échevins : Gudegoven, Clockier, Houtain, Datin, Lamborte, Andrier, Rosseaul, Thiry Clouz, Borleit et Cheval.

Cartul. I, fol. 150 v°. — Reg. 15, fol. 392.

1217. — **1404**, 29 juin.

Jossinet delle Porte, le charron, et Wérot Savage, aussi charron, prennent, devant la cour jurée de Sainte-Croix,

vesture de deux pièces de terre sises à Sainte-Walburge, vers les Tawes, les Neuves brassines et les murs de la Cité.

Cartul. I, fol. 85 v°. — Cartul. V. fol. 190. — Reg. 50, fol. 149 v°.

1218. — **1404**, 20 juillet.

Baudouin le Blond, de Vottem, fait savoir que, devant lui et devant ses tenants, Jean delle Bressine, de Vottem, a transporté à Gérard de Sart, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, une maison sise à Vottem, comprenant sept verges grandes, annexée à une terre appartenant à l'autel Jordan, situé en l'église de Vottem.

Cartul. V, fol. 184. — Reg. 4, fol. 141 v°.

1219. — **1404**, 30 août.

Jean de Haneffe, tailleur de drap, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean le Cheron, fèvre, une maison sise en la Haute-Sauvenière, à Liége.

Cartul. I, fol. 225 v°. — Reg. 90, fol. 150 v°.

1220. — **1404**, 2 septembre (latin).

Statut capitulaire confirmant les précédents relatifs à la première résidence.

Reg. 51, fol. 75 v°.

1221. — **1404**, 9 septembre.

Les échevins de Havelange attestent par record, qu'un procès ayant surgi précédemment entre Jean Drumair, de Denville, leur confrère, d'une part, et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la propriété d'un demi-bonnier de pré

sis à Havelange, en lieu dit à Sawehiche, ledit Drumair, après plusieurs procédures, a renoncé à ses réclamations à ce sujet.

Cartul. III, fol. 127. — Reg. 15, fol. 343.

1222. — **1404**, 15 octobre.

Wautier de Berloirs, de Waremme, relève du chapitre de Sainte-Croix douze verges grandes de terre à Waremme, en lieu dit à la croix de Mouhin.

Cartul. IV, fol. 16. — Reg. 90, fol. 151 v°.

1223. — **1404**, 7 novembre.

Servais Charpentier fait, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait et le relief de terres sises à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 248. — Reg. 90, fol. 152.

1224. — **1404**, 5 décembre.

Frère Arnoul de Warnant, prêtre, chanoine régulier de l'église de Beaurepart, à Liége, maire de la cour de vaillant homme Collard delle Abbie de Warnant, bourgeois de Huy et échevin de Vaux, fait savoir que devant lui et les tenants dudit Collard, sire Jean d'Othée, prêtre, chapelain perpétuel de Sainte-Croix, représentant le chapitre de cette église, et à la requête de sire Arnoul de Kemexhe, un des exécuteurs testamentaires de feu sire Thomas Masson, prêtre, aussi chapelain de Sainte-Croix, a obtenu l'investiture d'une maison sise en Pierreuse, sur laquelle ledit Thomas Masson a laissé au chapitre de Sainte-Croix trois marcs de cens, pour faire son anniversaire.

Cartul. I, fol. 111 v°. — Reg. 15, fol. 126 v°.

1225. — **1404**, 9 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix fait connaître les fondations de messes de maître Henri de Bossut, chanoine de ladite église, et de Béatrix de Dessener, sa nièce, ainsi que les revenus attribués par eux à l'exécution de leurs fondations, par les chapelains de Sainte-Croix. Les biens sont situés à Hocheporte, à Vottem et sur Merchoul, à Liége.

Cartul. A, fol. 336 v°. — Cartul. II, fol. 68.

1226. — **1404**, décembre (latin).

Projet de statut proposé par le clergé de Liége et amendé par Jean de Bavière, pour extirper les abus des cours spirituelles et de celles du prévôt et des archidiacres. Ce projet diffère, en plusieurs points, du texte définitif, qui fut publié le 3 avril 1405.

Reg. 14, fol. 158-165.

1227. — Sans date, vers **1404** (latin).

Jean de Bavière, élu de Liége et comte de Looz, voulant récompenser la fidélité des églises cathédrale et collégiales, consent à ce que son scelleur puisse accorder aux chanoines faisant leur résidence et obtenant des bénéfices ou des offices hors de leur église, la licence de s'absenter et de percevoir néanmoins les fruits de leur prébende.

Reg. 14, fol. 165 v°.

1228. — **1405**, 7 janvier.

Sire Jean d'Othée, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, au nom du chapitre de cette église et de l'autel des SS. Cosme et Damien, relève de la cour de la collégiale Saint-Paul, à

Liége, en vertu du testament de Thomas Masson (chapelain de Sainte-Croix), des terres situées à Wonck et aux environs.

Cartul. II, fol. 465.

1229 — **1405**, 3 avril (latin).

Jean de Bavière, élu de Liége, renouvelle les statuts de l'évêque Adolphe de la Marck, concernant les abus des cours spirituelles et de celles du prévôt et des archidiacres. (Voir ci-dessus, l'acte de décembre 1404.)

Cartul. du clergé secondaire, fol. 41. — Cartul. II, fol. 227. BORMANS, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 408.

1230. — **1405**, 11 mai.

Devant les échevins d'Odeur lez-Villers-l'Évêque, Jean, fils de Gilon Borars d'Odeur, et Marguerite de Malaxhe, sa femme, cèdent au chapitre de Sainte-Croix diverses terres sises sous cette juridiction.

Reg. 4, fol. 248 v°.

1231. — **1405**, 13 juin.

Jean, fils de feu Jean Evrard de Vierney, fait savoir que, devant sa cour des tenants, Daniel, fils de Henri Damme-Ave de Wihogne, a cédé à Jean de Olmenne, chapelain et compteur de Sainte-Croix, au nom du chapitre de cette église, le tiers de 44 verges de terres sises à Freeren, en lieux dits : deseur le fon delle Chievre, en le weyde de Nederheim, Grimachien, etc.

Tenants : Louis Surlet, écuyer, Jean d'Othée, chapelain

de Sainte-Croix, Wéri de Xhendremael, le boulanger, et Eustache de Villers, clerc citain de Liége.

Cartul. VIII, fol. 62. — Reg. 15, fol. 243 v°.

1232. — **1405,** 13 juillet.

Bauduin le Cordelier, demeurant au Pont-des-Arches, et Colar Bajailhier, le cloutier, relèvent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Pierreuse, à Liége.

Cartul. I, fol. 112 v°. — Reg. 90, fol. 157.

1233. — **1405,** 19 octobre.

Devant la cour jurée de l'évèque de Liége à Lowaige, maître Gilles de Puiche, citain de Liége, cède à Nicolas d'Yve, curé de Saint-Michel à Liége, des terres sises à Russon et à Lowaige.

Reg. 15, fol. 137 v°.

1234. — **1405,** 20 octobre.

Devant les tenants de Nicole d'Yve, curé de Saint-Michel, à Liége, Gilles de Puiche, corbesier, citain de Liége, fait relief de terres sises à Nederheim et à Lowaige.

Reg. 15, fol. 253.

1235. — **1405,** 24 octobre. — *Gegheven int jaer der geboerten ons heren XIIII^c ende vyve, XXIIII daghe in sayemaendt.*

Jugement de la cour censale de Renier de Craenwyck, prévôt de Saint-Trond, en cette ville, entre Jean ver Engelen, comme mambour de Gertrude, sa femme, veuve

de Jean Snyders, d'une part, et Arnoul Snyder, tuteur d'Henneken Snyder, au sujet de l'usufruit et de la propriété d'un bonnier de terre sis à Melveren (*Merwel*) lez-Saint-Trond.

Cartul. VI, fol. 257. — Reg. 15, fol. 540 v°.

1236. — **1405**, 24 octobre.

Jakemien, fils de Jean Hierte, mari d'Agnès delle Croix, de Grâce, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de Jean Boileau de Grandville, le $^1/_6$ d'une maison sise en Torrent, à Liége.

Cartul. I, fol. 248. — Reg. 90, fol. 158.

1237. — **1405**, 4 novembre.

Nicole d'Yve, prêtre, curé de Saint-Michel, à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Henri de Roloux, dit le Berwier, a fait relief d'une terre allodiale de 37 verges grandes, sise « alle meire » à Roloux, moyennant 4 muids de rente annuelle.

Cartul. IV, fol. 227 v°. — Reg. 15, fol. 217.

1238. — **1405**, 4 novembre.

Devant la cour allodiale de Liége, Henri de Roloux et Isabelle, sa femme, transportent à Nicole de Yve, prêtre, curé de Saint-Michel, une terre sise à Roloux.

Maire : Jean Ratier, en féauté pour Radu de Chokier, écuyer. Hommes allodiaux : Humbert de Pas de Wonck, Jean le Pollain de Hollogne, Jean Bareit de Wez, Jean Boileau de Grandville, André de Haccourt, Jossar de Cellier, Walter de Mostier, clerc, Walter de Bierset, André le

Berwier, Gilles de Mollins, Walter de Stembert, Lambuche Gailhet de Chênée, citains de Liége. Archiprêtre : Radulphe d'Ombray.

Cartul. IV, fol. 227. — Reg. 15, fol. 216 v°.

1239. — **1405**, 18 décembre.

Agnès de Hotinnes et Marguerite, sa fille, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison de pierre sise à Saint-Servais et une autre sise à Doufloxhe, joignant à la maison qui appartint à Henri le Blavier, chanoine de Saint-Denis.

Cartul. I, fol. 110. — Reg. 90, fol. 160.

1240. — Sans date, avant et vers **1406**.

Clause du testament de sire Guillaume de Mokines, prêtre.

Cartul. IV, fol. 306. — Reg. 90, fol. 162 v°.

1241. — **1406**, 19 février.

Bertrand de Froidecourt relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, deux bonniers de terre, vignes, etc., sis en lieu dit Gribieruwe à Montegnée.

Cartul. IV, fol. 306. — Reg. 90, fol. 162.

1242. — **1406**, 6 mars.

Adèle Bourgois relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, un cortil sis à Petit-Montegnée.

Cartul. IV, fol. 306. — Reg. 90, fol. 162 v°.

1243. — **1406**, 2 avril.

Marguerite, veuve de Jean Proite de Cortys, citain de Liége, transporte au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix les $^{2}/_{3}$ d'une maison située près des Bons-Enfants, en la paroisse Saint-Séverin; l'autre tiers étant réservé à l'usage de Jean de Belcke, chanoine de Saint-Pierre, et de Lambert de Belcke, orfèvre, son frère. Sont cités dans l'acte, Walter de Glons, chanoine, et Gérard de Saive, chapelain de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 187 (analyse).

1244. — **1406**, 5 juin. — *Sub anno Domini XIIII^c sexto, sabbato quo cantatur Charitas Dei.*

Conrad, évêque de Vénécopol (*Venecomponensis*), vicaire général de Frédéric, archevêque de Cologne, confère à Jean de Merode, la tonsure cléricale.

Cartul. II, fol. 226 v°.

1245. — **1406**, 12 juin (latin).

Les chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Jean Évangéliste font un accord au sujet de la dîme de Kemexhe.

Cartul. VII, fol. 43 v°.

1246. — **1406**, 15 juin.

Jean, fils de Counard delle Porte, demeurant à Wonck, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une cour, maison et jardin sis à Wonck, en lieu dit en Suseraine, joignant au Geer.

Cartul. V, fol. 90 v°. — Reg. 90, fol. 163 v°.

1247. — **1406**, 15 juin.

Lambert Waldoreal reçoit, de la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture d'un bonnier de terre sis à Wonck-sur-Geer.

Cartul. V, fol. 89, — Reg. 90, fol. 164.

1248. — **1406**, 27 juillet.

Le chapitre et les chapelains de Sainte-Croix déclarent que c'est seulement après la mort de Marguerite, veuve de Jean Proite de Cortys, qu'ils percevront deux marcs *bone* (savoir les chanoines 20 sous et les chapelains 20 sous) sur la maison située près des Bons Enfants, afin de célébrer l'anniversaire de la défunte.

Cartul. I, fol. 187 (analyse).

1249. — **1406**, 18 décembre.

L'archidiacre de Brabant à Liége mande au curé de Hodeige de faire les proclamations légales au sujet du rendage emphytéotique provisoire fait par le chapitre de Sainte-Croix à Léonard, fils d'Arnold Walmack de Hodeige, de terres sises à Hodeige.

(Suit la rescription faite à ce sujet par Lambert, curé de Hodeige, le 23 janvier 1407.)

Cartul. VII, fol. 190 v°. — Reg. 15, fol. 211 v°.

1250. — Sans date. **1404-1406**. — *Acta fuerunt hec statuta et ordinationes in palatio nostro Leodiensi anno Domini.*

Lettres de Jean de Bavière, élu de Liége, par lesquelles il promulgue des lettres pontificales du pape Innocent VII,

et approuve « les receptionem, admissionem, remissionem, absolutionem, abolitionem, rehabilitionem, restitutionem, etc., in eisdem litteris contentas ».

Le clergé de la cité et du diocèse de Liége ratifie le mandement et l'ordonnance épiscopale. Les lettres pontificales ne sont pas insérées.

Reg. 14, fol. 5.

1251. — **1407**, 29 janvier.

L'archidiacre de Brabant à Liége ratifie le rendage emphytéotique fait par le chapitre de Sainte-Croix à Stassinet, fils de feu Jean dit Hanchon de Hodeige, de terres sises à Hodeige.

Cartul. VII, fol. 191 v°. — Reg. 15, fol. 212 v°.

1252. — **1407**, 21 février.

Devant la cour des tenants de Jean Sardien, chanoine, prêtre de Saint-Barthélemi à Liége, Stassin, fils de feu Jean Hannechon de Hodeige, fait transport à la collégiale Sainte-Croix, réprésentée par le chanoine Jean Prentout, d'une pièce de terre sise à Hodeige.

Cartul. VII, fol. 192. — Reg. 15, fol. 212 v°.

1253. — **1407**, 3 mai.

Henrion, fils de feu Jean de Tombeur de Haneffe, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait d'une terre sise à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 245 v°. — Reg. 90, fol. 167.

1254. — **1407**, 12 septembre. — *Datum Senis, II idus sept., pontif. nostri a° primo.*

Bulle du pape Grégoire XII relative aux dissensions entre Jean de Bavière et les Liégeois, à la translation du chapitre cathédral, à la résidence de certains chanoines interrompue par les troubles, etc.

Cartul. II, fol. 220 v°.

1255. — **1407**, 12 septembre. — *Datum Senis...*

Le pape Grégoire XII mande à l'abbé de Saint-Bavon, à Gand, et aux doyens de Saint-Cunibert de Cologne et de Saint-Jean, à Utrecht, de faire exécuter la bulle donnée par lui le même jour.

Cartul. II, fol. 220 v°.

1256. — **1408**, 12 octobre, à Liége (latin). — *Datum et actum Leodii..., anno Domini millesimo quadringentesimo octavo, mensis octobris die duodecima.*

Les chapitres des églises secondaires de Liége, dans le but de défendre leurs privilèges, renouvellent leur alliance et publient d'importants statuts.

Cartul. II, fol. 180. — Reg. 14, fol. 1.
Vr BCRH, 3e série, t. XIV, p. 45.

1257. — **1409**, 4 janvier.

Jean le Cheron transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Guillaume de Selves, clerc, fils naturel de messire Renier de Selves, une maison sise en la Haute-Sauvenière à Liége.

Cartul. I, fol. 226. — Reg. 90, fol. 150 v°.

1258. — **1409**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire portant que, pour avoir voix au chapitre, les chanoines doivent être au moins sous-diacres.

Reg. 50, fol. 23 v°. — Reg. 51, fol. 46 v°.

1259. — **1409**, 11 mai.

Maroie de Rocourt, veuve de Simon d'Avengnon, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean Remy, le brasseur, Jean Hanotons et consorts, une maison sise à Sainte-Walburge lez-Liége, sur le grand chemin, hors la porte et près du ponceau.

Cartul. I, fol. 97. — Reg. 90, fol. 177.

1260. — **1409**, 20 juin.

Devant les échevins de Flémalle-Grande, Renkin, fils de feu Warnier de Bierset, changeur et bourgmestre de Liége, transporte au chapitre de Sainte-Croix sept muids d'épeautre de rente hypothéqués sur des terres sises audit Flémalle [1].

Cartul. IV, fol. 260 v°. — Reg. 15, fol. 318 v°.

1261. — **1409**, 22 juin.

Devant la cour allodiale de Liége, Rennekin de Bierset, changeur, fils de Warnier de Bierset, citain de Liége, transporte, au chapitre de Sainte-Croix, une maison et des terres sises à Voroux lez-Bierset.

Archiprêtre de Liége : Arnoul de Vivier.

Cartul. IV, fol. 299. — Reg. 15, fol. 521 v°.

---

[1] Cet acte fut invalidé et les sept muids furent assignés sur d'autres gages.

1262. — **1409**, 22 août.

Devant la cour allodiale de Liége, Nicole d'Yve, curé de Saint-Michel et chapelain de Sainte-Croix, donne à l'église Sainte-Croix, représentée par le chanoine Jean Prentot, 4 muids d'épeautre de rente hypothéqués sur 35 verges de terre allodiale, sises à Roloux, pour la fondation de son anniversaire.

Archiprêtre de Liége : Arnoul de Vivier.

Cartul. IV, fol. 228 v°. — Reg. 15, fol. 217 v°.

1263. — **1409**, 22 octobre.

Jean Gossewiens, maire de Bouvignes, donne en arrentement à Robert d'Orjo, fils de feu Gilles de Wadrechéez, bourgeois de Dinant, la moitié de la dîme de Maffe *(Maves)*.

Reg. 90, fol. 189.

1264. — **1409**, 7 novembre.

Devant la cour allodiale de Liége, Jean Maireal, chanoine de Saint-Denis, relève des terres sises entre Aaz et Beaurieux, en Dolhenchamps lez-Hermée, à Micheroux, à Fooz, etc., et les transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Gilles Corbeal.

Maire : Arnoul de Boubais. Hommes présents : Jean Baret de Wez, Jean Boyleauwe de Grenevilhe, Andrier de Haccourt, Walter de Mostier, Andrier le Berwier, Gilles de Mollins, Waultier de Stembier, Lambuche Gailhet et Guillaume de Vauls, citains de Liége. Absents : Humbert de Pas de Wonck, Jean le Pollain de Hollogne et Jossar de Cellier.

Archiprètre de Liége : Arnould du Vivier.

Cartul. V, fol. 148 v°. — Reg. 4, fol. 114.

1265. — **1409**, 13 novembre.

Devant les tenants des demoiselles Oude de Seive et Marguerite sa sœur, filles légitimes de feu Abraham de Blalouz alias de Waroux, changeur de Liége, sire Jean le Maireal, chanoine de Saint-Denis, relève, par succession de feu Henri le Maireal, cordonnier, son père, en vertu d'une « lettre d'affaitison » du 8 août 1357, six journaux de terre sis au territoire d'Aaz, entre Aaz et Oupeye, puis il en fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Gilles Corbeal de Hognoul.

Tenants : Maîtres Pierre de Lynsen et Laurent de Doncheir, tailleurs de draps, et Jean de Haneffe, clerc. Arnoul de Lavoir append son sceau, à la demande de ses cousines.

Cartul. V, fol. 149 v°. — Reg. 4, fol. 113 v°.

1266. — **1409**, 14 novembre.

Devant la cour allodiale de Liége, maître Henri Althoesselt, doyen de Notre-Dame à Namur, et Lugette, exécuteurs testamentaires de feu Tilman de Waremme, doyen de Sainte-Croix, transportent à Henri de Treit et Agnès, sa femme, fille naturelle dudit Tilman, un bonnier de terre à Crisnée; ces derniers en font transport à Jean de Saint-Georges, chapelain en ladite église Sainte-Croix.

Archiprêtre : Arnoul de Vivier.

Cartul. VII, fol. 127 v°. — Reg. 15, fol. 188 v°.

1267. — **1409**, 28 novembre.

Messire Gilles de Coir, chanoine et chantre de Sainte-Croix, fait relief, au nom et devant la cour jurée du chapitre, de terres sises à Fexhe et Goreux, hypothéquées envers ledit chapitre, de 6 muids d'épeautre de rente.

Cartul. IV, fol. 224. — Reg. 90, fol. 173.

1268. — **1410**, 24 avril.

Devant la cour jurée de l'évêque de Liége, à Lowaige, le chapitre de Sainte-Croix relève des terres sises à Russon et à Lowaige, venant de Nicole d'Yve, curé de Saint-Michel, à Liége.

Reg. 15, fol. 138 v°.

1269. — **1410**, 6 mai.

Jean de Wadrechéez, avoué de Maffe, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à l'autel Saint-Laurent et Saint-Vincent, en la collégiale de Dinant, la moitié de la dîme de Maffe, pour y prendre 20 muids d'épeautre de rente. Est mentionné Jean de Latinne, chanoine-chantre de Notre-Dame, à Dinant.

Reg. 90, fol. 189 v°.

1270. — **1410**, 25 juin.

Devant les tenants d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur testamentaire d'Ide, veuve du chevalier Jean de Blehen, Maroie Malcortois d'Avroy, veuve de Simon Ywier, naiveur, transporte à Jean, fils de Philipaurt de Fragnée, une maison, brassine, etc., à Fragnée, joignant vers Badair, à la tenure de feu Jean Creikeilhon.

Reg. 15, fol. 273 v°.

1271. — **1410**, 30 juin.

Devant les tenants de Hustin Pevereal, citain de Liége, Henri de Floreffe, dit le Floyenier, mari de Marguerite Scaillet, veuve de Gilbert delle Naye, reçoit l'investiture d'une maison sise en la Basse-Sauvenière, joignant à

Daniel de Russon, prêtre, et à la maisonnette de Lambert delle Belke, orfèvre.

Cartul. I, fol. 226 v° (analyse).

1272. — **1410**, 29 juillet.

Devant les tenants de Hustin Pevereal, Ide, veuve de Gilles Tierneal dit delle Bourle, brasseur, fait relief d'une maison sise en la Basse-Sauvenière (voir acte du 30 juin 1410), par transport de Henri de Floreffe dit le Floyenier, et de Marguerite Scaillet, son épouse.

Cartul. I, fol. 226 v° (analyse). — Reg. 15, fol. 127.

1273. — **1410**, 13 août.

Devant la cour allodiale de Liége, Abraham de Waroux, fils de feu Jean de Wanender, et François de Wandre, citain de Liége, déclarent que Oude de Seive et Marguerite, sa sœur, désirent faire œuvres de loi de certains alleux, mais qu'elles ne peuvent comparaître, retenues par la maladie « en leur maison assez près delle rue de Chienstrée ». La cour allodiale envoie, au domicile desdits demoiselles, une délégation de ses membres, par-devant laquelle Oude et Marguerite font relief, par la succession d'Abraham de Blalouz, leur père, de deux muids d'épeautre de rente affectés sur six journaux de terre sis entre Aaz et Oupeye. Puis, elles en font transport, Marguerite à François de Wandre, et Oude, pour son usufruit, à Abraham de Waroux, son fils. Ceux-ci comparaissent personnellement à la cour et font relief.

Maire : Arnoul de Bombaye. Hommes allodiaux : Humbert de Pas, Jean Bareit, Jean de Grandville (*Gerenneville*), André de Haccourt, Walter du Mostier, André le Berwier,

Gilles des Mollins, Walter de Stembert, Lambuche Gailhet, Guillaume de Vaulz, citains de Liége, présents; Jean le Pollain et Jossar de Cellier, absents. Archiprêtre de Liége : Arnoul de Vivier.

Cartul. V, fol. 150. — Reg. 4, fol. 212.

1274. — **1411**, 8 janvier (flamand).

Devant l'écoutête et les échevins de l'évêque de Liége à Brusthem, Jean van der Egghen, dit de Saint-Trond, et Raes de Ryckel, son mambour, vendent à Walter Swertzvegher un muid de seigle de rente, hypothéqué sur un bonnier de terre situé à Aelst.

Cartul. VI, fol. 253 v°. — Reg. 4, fol. 243.

1275. — **1411**, 24 janvier.

L'official de Liége mande au curé de Waremme de faire en son église les proclamations exigées par la loi nouvelle, au sujet du rendage en emphytéose perpétuelle que veut faire, devant les échevins de Liége, Jean de Hannut, prêtre, recteur de l'autel Saint-Martin en l'église Sainte-Croix, d'une terre, appartenant à sa chapellenie. Cette terre, sur laquelle avait précédemment été édifiée la maison de Martin de Waremme, était située au marché de Waremme, et joignait à Elbiert de Longchamps, à Jean Haweal de Bovenistier et au cimetière. Henri, fils de dame Heilewy de Waremme, était l'enchérisseur.

L'acte est signé : « Godefr. », puis, « per dominos scabinos, Walt. de Most. »

Original sur parchemin, auquel est appendu le petit sceau, fruste et très ébréché, de l'officialité de Liége.

1276. — **1411**, 22 février.

Jean Thomas, prêtre, curé de Waremme-le-Château, fait savoir à l'official de Liége qu'il a fait les trois proclamations ordonnées par la charte du 24 janvier 1401, et que personne n'a fait d'enchères supérieures à celles de Henri, fils d'Helwide de Waremme.

Original sur parchemin, muni du sceau du curé de Waremme. On y voit, dans le champ : THO. Annexée à la charte du 24 janvier 1411, analysée ci-dessus.

1277. — **1411**, 29 mai.

Masson, fils de feu Massar d'Once, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, un bonnier de terre sis à Bassenge. Est mentionné Jean le Mereal, chanoine de Saint-Denis.

Cartul. V, fol. 82. — Reg. 90, fol. 179 v° (le fol. 179 est placé avant le 183).

1278. — **1411**, 15 juin.

Oude, veuve de Colar Boilewe, d'Ile, et ses enfants relèvent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de Godefroid le Cornut, leur frère et oncle, la moitié d'une maison sise en la paroisse Sainte-Gertrude, à Liége, et en font transport à Gilles de Lyon, clerc.

Cartul. I, fol. 202 v°. — Reg. 15, fol. 520 v°. — Reg. 90, fol. 180.

1279. — **1411**, 17 juillet.

Maroie, veuve de Thonar de Petit-Montegnée, opère devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait de 6 journaux de terre sis à Petit-Montegnée, en lieu dit Frayeneal.

Cartul. IV, fol. 305. — Reg. 90, fol. 180 v°.

1280. — **1411**, 25 juillet.

Gilles Corbeal de Hognoul, chanoine de Sainte-Croix, relève, au nom de son chapitre, en fief de Henri de Visé, abbé de Stavelot, la dîme de Denville et Hafflignoule.

Hommes féodaux : Henri de Geve le jeune, châtelain de Stavelot, Henri Colchon, Henri de Rahier.

Cartul. III, fol. 92 v°. — Reg. 15, fol. 356.

1281. — **1411**, 17 août.

Frère Simon delle Habe de Wonck, demeurant hors la porte Saint-Léonard à Liége, en la maison du Tiers ordre, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, par transport de Henri fils de Collet de Hermée, représentant Evelette, fille de Gilles de Voroux, de par feu messire Antoine de Berwier, chanoine de Sainte-Croix, une maison sise à Wihogne.

Cartul. VIII, fol. 77 v°. — Reg. 90, fol. 186.

1282. — **1411**, 20 septembre.

Sire Walter de Waremme, prêtre, recteur de l'autel des SS. Cosme et Damien, situé en l'église Sainte-Croix, donne en emphytéose à Jean d'Heure, chapelain de Saint-Pierre, une maison appartenant audit autel et sise à Liége, entre le chœur de l'église Saint-Servais et la Volière.

Chanoines de Sainte-Croix : Henri Moie, doyen, Hake de Driel, Jean de Monckenbourgh, Arnoul Wiscart, Jean Prentout.

Reg. 90, fol. 187.

1283. — **1411**, 17 décembre.

Lambert de Hodeige relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Agimont, près du moulin des Bons-Enfants.

Maire : Jean Towen, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 179 v°. — Reg. 90, fol. 181 v°.

1284. — **1412**, 17 janvier.

Jean de Jehay? (*Goihaingne*), de Flémalle-Haute, mari de Juette Ywain, veuve en premières noces de maître Henri de Houthaelen (*Holthaile*), procureur, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait de la maison de la Fleur de Lys, devant le puits des Bons-Enfants.

Cartul. I, fol. 176 et 182. — Reg. 90, fol. 191.

1285. — **1412**, 3 février (latin).

Statut capitulaire au sujet de l'occupation des maisons claustrales par les chanoines venant faire leur résidence.

Reg. 50, fol. 24. — Reg. 51, fol. 47 v°. — Reg. 52, p. 65.

1286. — **1412**, 4 février.

Guillaume de Selve, clerc, transporte à Jean, fils de Jean Eirte, l'orfèvre, une maison sise en la Haute-Sauvenière, à Liége.

Chanoine de Sainte-Croix : Jean Towen.

Cartul. I, fol. 226. — Reg. 90, fol. 193.

1287. — **1412**, 24 mars.

Jean Giele le jeune, fils de Jean Giele de Hodeige, avoué delle Vaux de Fize, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la Vaux à Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 155. — Reg. 90, fol. 184 v°.

1288. — **1412**, 19 mai, à Rome (latin).

Bulle du pape Jean XXIII accordant des conservateurs au chapitre de l'église cathédrale de Liége.

Cartul. II, fol. 469. — Voir PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*, t. V, p. 53.

1289. — **1412**, 21 juin. — ... *XXI jour du roseilhemois.*

Laurent de Doncheir, maire de la cour de Jean le Blond de Vottem, fait savoir que, devant lui et ses tenants, ledit Jean le Blond a donné en rendage à Gérard de Sart, prêtre, chanoine de Saint-Materne, une maison sise à Vottem, moyennant un copeit de cens.

Cartul. V, fol. 184 v°. — Reg. 4, fol. 142.

1290. — **1412**, 3 novembre.

Piersson delle Marchelle et Masset, son fils, relèvent, devant la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Fize-le-Marsal, Hodeige et Momalle.

Cartul. VII, fol. 157. — Reg. 90, fol. 195. — Reg. 91, fol. 1.

1291. — **1413**, 8 janvier.

Devant les tenants d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur testamentaire d'Ide, veuve de

Jean de Blehen, chevalier, Agnès Markon et ses enfants, nés de Renechon Paske, relèvent un jardin sis en Vingnis (*Pixhamollin*).

Reg. 15, fol. 275 v°.

1292. — **1413,** 11 janvier.

L'abbaye de la Paix-Dieu relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, la maison dite de la Paix-Dieu, en la paroisse de Saint-Hubert.

Cartul. I, fol. 126. — Reg. 91, fol. 3.

1293. — **1413,** 17 janvier.

Collard de Lavoir relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Liége, dans la ruelle derrière Manghenie, joignant au métier des mangons.

Cartul. I, fol. 272. — Reg. 19, fol. 4.

1294. — **1413,** 18 janvier.

Messire Helwin, curé de Crisnée, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise audit Crisnée, appartenant à la cure de ce lieu.

Cartul. VII, fol. 136 v°. — Reg. 91, fol. 4 v°.

1295. — **1413,** 22 janvier.

Gérard delle Thour, époux d'Asche de Chinruwe, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, neuf bonniers de terre sis à Houtain-l'Evêque, alle warde de Steppes, etc., moyennant les redevances spécifiées; est mentionné Jehan Pulhes.

Cartul. VI, fol. 183 v°. — Reg. 91, fol. 8.

1296. — **1413**, 23 janvier. — *Donneit en nostre chasteau de Turnhout, le XXIIIe jour de janvier l'an de grace XIIII^c XII.*

Antoine, duc de Lothier et de Brabant, prend sous sa sauvegarde la seigneurie de Bertogne, ses échevins et les biens que possède en cette localité le chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 235. — Reg. 15, fol. 363 v°.

1297. — **1413**, 27 janvier.

Gilles de Vinalmont, licencié en droit, doyen de Saint-Denis à Liége, donne un vidimus des lettres d'Antoine, duc de Lothier et de Brabant, datées du 23 janvier précédent.

Cartul. III, fol. 235 v°.

1298. — **1413**, 24 février.

Collard, fils de Thonard d'Alleur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison des Quatre fils Aymond sur le Marché, à Liége, près de la maison de la Croisette.

Cartul. I, fol. 274. — Reg. 91, fol. 4 v°.

1299. — **1413**, 19 mars.

Henri Moy, doyen, et Pierre de Spina, écolâtre de Sainte-Croix, font savoir que Gerlache, fils de Jean de Ghemart, écuyer, a repris le bail emphytéotique et a fait le relief des dîmes de Nisterlé et de Haren, avec le patronat de Nisterlé.

Témoins : Gilles de Vauz, Jean Houen, Jean Prentot junior, Hackon de Outhoesden, Jean de Monkenbork, Jean d'Attenhoven, Jean Ade, Gilles Corbel, Jean Prentot senior, Arnold Wisschart, Herman de Cortys, Gilles de Coir,

chantre, chanoines de Sainte-Croix, Jean Oem, chanoine de Saint-Denis, maître Godefroid de Vliomen (?), médecin de Jean de Bavière, élu de Liége, Jean Oem, curé de Berg op Zoom.

Notaire : Jean Johannis Clerici de Olmen.

Cartul. II, fol. 26 (s. m.). — Reg. 15, fol. 374 v°.

1300. — **1413**, 13 avril.

Marie, épouse de Gérard Pangnecheal, cordonnier, relève d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur testamentaire de Ida, veuve de Jean de Blehen, chevalier, une maison sise sur Merchoul à Liége.

Cartul. I, fol. 255. — Reg. 15, fol. 271 v°.

1301. — **1413**, 16 mai.

Henri de Pont de Crisnée relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 137. — Reg. 91, fol. 5 v°.

1302. — **1413**, 27 mai. — ... *le XXVIIe jour du mois de may alle entrée.*

Thiry Pannéez de Hareng fait savoir que, devant lui et ses tenants, Gérard de Sart, prêtre, chanoine de Saint-Materne, a fait transport à la collégiale Sainte-Croix, pour la fondation de son anniversaire à célébrer, par les chanoines, en leur chœur, et par les chapelains, en leur chapelle, d'un journal de terre et vigne, sis à Bernalmont, en lieu dit le Pesteal, joignant à Liebechon, fils naturel de Libert Naddon de Vottem et au triexhe Boilhet. L'église

Sainte-Croix est représentée, à cet acte, par Jean de Hannut, prètre et chapelain perpétuel.

Tenants : sire Jean d'Othée et Walthère de Waremme, prêtres, Denis d'Othée le boulanger, Johannes de Warnant, clerc, et maître Colard Crispin le corbesier.

Cartul. V, fol. 176.

1303. — **1413**, 5 juin.

Sire Jean d'Ougnéez, recteur de l'autel Sainte-Barbe en l'église de Crisnée, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise audit Crisnée.

Cartul. VII, fol. 135. — Reg. 91, fol. 5 v°.

1304. — **1413**, 1er juillet.

Jean de Houtime, demeurant en la paroisse Saint-Servais, à Liége, donne à trescens, devant sa cour de tenants, à Jean Savary, le houilleur, une maison sise hors de la porte de Hocheporte, audit Liége.

Cartul. I, fol. 187 v°. — Reg. 4, fol. 198 v°.

1305. — **1413**, 11 juillet.

Bertrand delle Boverie, héritier de Baudouin Paniot, de par la première femme de son père, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Saint-Servais, à Liége, et 3 $^1/_2$ journels de vigne en Favechamps.

Cartul. I, fol. 82. — Reg. 91, fol. 6.

1306. — **1413**, 4 août.

Gilles Surlet, chevalier, exécuteur testamentaire de feu Jean de Berghe d'Ile, relève, de la cour jurée de Sainte-

Croix, une terre sise à Houtain-Saint-Siméon, puis en fait transport à Gilles de Mes, mangon.

Reg. 91, fol. 7.

1307. — **1413**, 24 août.

N*** dit le voué de Crisnée, demeurant à Wonck, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, par succession de sa mère, la moitié d'une cour sise à Crisnée, qui appartint au chevalier Eustache de Crisnée.

Cartul. VII, fol. 136. — Reg. 91, fol. 7.

1308. — **1413**, 25 août.

Otte Cochair de Hodeige, époux de Jeanne Coves, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, 7 verges grandes de terre entre Fize et Momalle.

Cartul. VII, fol. 125. — Reg. 91, fol. 7 v°.

1309. — **1413**, 3 décembre.

Devant la cour jurée de Hex-l'Abbaye (1), à Lowaige, Lambert de Lyon le jeune transporte à Catherine le Bechue, sa grand' mère, une maison sise à Lowaige.

Reg. 15, fol. 139.

1310. — **1413**, 10 décembre.

Devant les maire et échevins du chapitre de Saint-Denis en le Vaul à Fize-lez-Kemexhe, Jean, fils de Jean Giele de Hodeige, avoué de la Vaul de Fize, vend à Johannes de

---

(1) Hex-l'Abbaye, ainsi nommée parce que l'abbaye de Villers y avait autrefois un grand domaine qu'elle échangea, au XVIe siècle, avec le chapitre de Saint-Lambert.

Olmen, chapelain et compteur de Sainte-Croix, un pré sis à Fize, en la ruelle qui tend del Marchalle à la ville de Fize.

Reg. 15, fol. 191.

1311. — **1414**, 18 février. — *Le jour XVIIIe du mois de fébvrier alle entrée.*

Jean de Flémalle, prévôt, et Grégoire Mariscald, doyen de l'église de Saint-Paul, à Liége, font savoir que, devant leurs hommes féodaux, Gilles Corbeal de Hognoul, chanoine de Sainte-Croix, a relevé, au nom du chapitre de cette église, un bonnier de terre situé à Bassenge, au delà du Geer.

Hommes féodaux : sire François de Villers, prêtre, maître Laurent de Lantremange, chanoine d'Otrange (*Woutrenges*), Humbert de Pas de Wonck, Walter Datin, Jean de Grandville, Jackemin Scalofreal, Alexandre Proidhomme de Saint-Servais.

Cartul. V, fol. 82 v°. — Reg. 15, fol. 255 v°.

1312. — **1414**, n. st., 8 mars [1]. — *Datum feria quinta post dominicam qua cantatur Reminiscere, mensis marcii die VIII^a, anno Domini XIII^c decimo tertio juxta stilum et secundum consuetudinem scribendi opidi de Buscoducis* [2].

Devant les échevins de Bois-le-Duc, Mechtilde Werthuysen, veuve de Jean de Ghemert, écuyer, et Gerlac, son fils, promettent de payer annuellement au doyen et à l'éco-

---

[1] C'est effectivement en 1414, et non en 1413, que le jeudi après *Reminiscere* tombait le 8 mars.

[2] Voir note de l'acte du 17 janvier 1425.

lâtre de Sainte-Croix, 58 livres tournois de rente pour les dîmes de Nisterlé et de Haren.

Reg. 15, fol. 377 v°.

1313. — **1414**, 25 avril.

Rencharge des échevins de Liége, concernant la maison du Porc Sanglier, sise Haute Sauvenière à Liége.

Reg. 15, fol. 296.

1314. — **1414**, 26 avril (latin).

Les chapitres de Sainte-Croix, à Liége, et de Notre-Dame, à Tongres, font un accord au sujet de la dîme dans la paroisse de Crisnée.

Cartul. VII, fol. 18. — Reg. 15, fol. 187.

1315. — **1414**, 20 mai.

Lambert de Lyon le jeune fait savoir que, devant les tenants de Catherine le Bechu, sa grand'mère, le chapitre de Sainte-Croix a opéré le retrait d'une maison sise à Lowaige, qui appartint à feu Conon de Lowaige.

Reg. 15, fol. 137.

1316. — **1414**, 19 août.

André Hustien Pevereal, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Olmen, receveur et fondé de pouvoir du chapitre de Sainte-Croix, a relevé, en vertu du testament de Ida, veuve de maître Gilles delle Bourle, brasseur, une maison sise en la Basse-Sauvenière, à Liége, mentionnée dans un acte du 30 juin 1410, analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 226 v° (analyse). — Reg. 15, fol. 127 v°.

1317. — **1414**, 30 septembre.

Christian de Bettincourt relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, en suite de purgement de saisie, des terres sises à Crisnée et sous la seigneurie du chapitre Saint-Denis, entre Fize et Kemexhe.

Cartul. VII, fol. 153. — Reg. 91, fol. 12 v°.

1318. — **1414**, 27 octobre.

Acte de la cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, concernant un muid d'épeautre de rente légué aux chapelains de Sainte-Croix pour l'anniversaire de Yde de Fréris, béguine à Saint-Christophe, sœur de feu Thomas de Fréris, doyen de Saint-Martin, etc. Cette rente est hypothéquée à Fize-le-Marsal.

Reg. 15, fol. 193.

1319. — **1414**, 17 novembre.

Thiry Grégoire, dit le Clerc de Fize, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, 26 verges grandes de terre et jardin, sises à Fize, contre la maison de cure.

Cartul. VII, fol. 98 v°. — Reg. 91, fol. 14.

1320. — **1414**, 26 novembre.

Laurent de Mets, citain de Liége, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison qui fait l'angle du postiche de Saint-Servais, à l'entrée de la Neuve-Rue.

Cartul. I, fol. 76 v°. — Reg. 91, fol. 14 v°.

1321. — **1414**, 10 décembre.

Sire Jean d'Alleur, recteur de l'autel Sainte-Pétronille, à Saint-Pierre, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison faisant le tournant de la rue qui va de Saint-Servais à Saint-Séverin.

Cartul. I, fol. 122 v°. — Reg. 91, fol. 15 v°.

1322. — **1414**, 20 décembre.

Jean Remy, Warnair de Montjoie et Jean Hanoton relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Sainte-Walburge.

Cartul. I, fol. 97. — Reg. 91, fol. 16.

1323. — **1414**, 20 décembre.

Roland de Doncheir, boulanger, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait d'une maison et brassine en la ruelle de Gayne, près des Écoliers.

Cartul. I, fol. 258 v°. — Reg. 91, fol. 16.

1324. — **1414**, 21 décembre.

Catherine de Hollogne, épouse de Monferan, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait d'$^1/_5$ de la petite maison delle Gayole sur le Marché.

Cartul. I, fol. 271 v°. — Reg. 91, fol. 15 v°.

1325. — **1415**, 2 janvier.

Marguerite delle Halle relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la Basse-Sauvenière, où demeure Lambert Belle, orfèvre.

Cartul. I, fol. 227. — Reg. 91, fol. 16.

1326. — **1415**, 7 janvier.

Devant les échevins d'Odeur lez-Villers-l'Evêque, Gilles delle Ruwelle d'Othée cède à Renier de Monckenborch, chanoine de Sainte-Croix, des terres sises sous cette juridiction et une rente d'un muid d'épeautre.

Reg. 4, fol. 252.

1327. — **1415**, 7 janvier.

Devant les tenants de Renier de Monckenborch, chanoine de Sainte-Croix, Jean de Hodeige, demeurant à Odeur lez-Kemexhe, fait relief de terres sur lesquelles ledit Renier a un muid d'épeautre de rente.

Reg. 4, fol. 253.

1328. — **1415**, 7 janvier.

Devant les tenants de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Odeur lez-Villers-l'Evêque, Gilles delle Ruwelle transporte à Renier de Monckenborch, chanoine de Sainte-Croix, $^1/_2$ bonnier de terre sis à Odeur.

Reg. 4, fol. 254.

1329. — **1415**, 10 janvier.

Godefrin le Villain de Hombroux relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, le $^1/_3$ du $^1/_4$ du moulin des Bons Enfants, à Liége.

Cartul. I, fol. 79 v°. — Reg. 91, fol. 16 v°.

1330. — **1415**, 19 janvier.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix à Fize-le-Marsal, Jean, fils de Jean Giele de Fize, transporte à Catherine,

femme de Henri Monfran de Lowaige, une terre sise audit Fize.

Cartul. VII, fol. 121 v°. — Reg. 15, fol. 192 v°.

1331. — **1415**, 12 février. — *En le portail de l'englize Sain Johan Ewangéliste.*

Franck Hoeffslagher, doyen de Saint-Jean-Evangéliste, reconnaît que le chapitre de Sainte-Croix a 25 muids d'épeautre de rente sur la dîme de Kemexhe.

Cartul. VII, fol. 44. — Reg. 91, fol. 16 v°.

1332. — **1415**, 14 février.

Devant les tenants de Rausin Wilheame de Villers, Bertrand de Liewez opère le retrait de la maison du Porc Sanglier sise à Sainte-Croix à Liége.

Reg. 15, fol. 298.

1333. — **1415**, 20 février.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Alexandre Sandron, tanneur, citain de Liége, fils de feu Alexandre Sandron, relève, par succession de son père, les terres sises à Wihogne spécifiées dans la charte du 2 mai 1401, analysée ci-dessus.

Original sur parchemin, sceaux enlevés, annexé à la charte du 2 mai 1401 analysée ci-dessus. — Reg. 91, fol. 17.

1334. — **1415**, 16 juillet.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix à Liége, Masset, fils de Pirchon del Marchalle à Fize, purge une saisie prise par

le chapitre de Sainte-Croix sur des biens situés à Fize-le-Marsal, tenus par feu Jean Gilles de Fize alias de Hodeige.

Cartul. VII, fol. 103. — Reg. 15, fol. 194 v°. — Reg. 91, fol. 18 v°.

1335. — **1415**, 16 juillet.

Le chapitre de Saint-Martin s'engage à payer annuellement deux muids d'épeautre au chapitre de Sainte-Croix, à raison de la grosse dîme de terres sises à Warzée, laquelle dîme appartenait en partie au chapitre de Saint-Martin et aux chanoines d'Ouffet, et en partie à la collégiale Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 32 v°. — Reg. 15, fol. 342.

1336. — **1415**, 1er septembre.

Louis Surlet, demeurant en la Basse-Sauvenière, mambour de Jeanne, veuve de Thonard de Berleur, fait savoir que, devant lui et ses tenants, le chapitre de Sainte-Croix, représenté par son receveur Johannes de Olmen, a relevé : 1° la maison dite de Pommerous sise à Saint-Hubert à Liége, tenue par Jean de Fexhe le mercier; 2° la maison joignante, dite de la Pommelette d'or.

Tenants: Alexandre de Saint-Martin, Jean de Saint-Martin et Eustache de Villers, emprunté à Arnoul de Saint-Martin.

Cartul. I, fol. 151 v°. — Reg. 15, fol. 123.

1337. — **1415**, 1er septembre.

Clerebauld, fils de feu Gilles Honghair, de Saweby, relève, de la cour jurée de Sainte Croix, plusieurs pièces de terre sises à Aaz, en lieu dit Dolhenchamps, entre la porte Collet

de Seve et les tilleuls; à Oupeye, entre le pré à Hotru et la ville d'Aaz, etc., moyennant 4 ½ muids d'épeautre payables au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 151 v°. — Reg. 91, fol. 19 v°.

1338. — **1415**, 25 novembre.

Marguerite, veuve de Jean de Larbespinne, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la moitié de deux maisons sises devant l'église de N. D. aux fonts et en fait transport à Gilles Molino, vinier, occupant la maison voisine, dite de Liwon.

Cartul. I, fol. 221. — Reg. 91, fol. 18.

1339. — **1415**.

Odile, veuve de Jean Zutmine et fille d'Arnold de Bubais, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Loen lez-Lixhe.

Reg. 14, fol. 100 v°.

1340. — **1416**, 21 janvier.

Devant les échevins de Liége, Warnier de Bierset, chanoine de Saint-Pierre, tuteur de Catherine, fille mineure de feu Rennekin de Bierset, son frère, assigne de nouveaux gages, en garantie d'une rente de sept muids d'épeautre créée précédemment, au profit du chapitre de Sainte-Croix, par ledit Rennekin, attendu que les premiers immeubles, situés à Flémalle-Grande, étaient déjà hypothéqués au profit de Piron, fils mineur de feu Jean delle Fontaine, à raison d'une convention faite après le meurtre perpétré sur la personne dudit Jean delle Fontaine, par ledit Rennekin.

Les nouveaux gages consistent en une maison et des terres sises à Momelette et à Genoels Elderen (*Odeur Godenoule*).

Maire : Louis de Velroux, en féauté pour Jacques Chabot, chevalier, souverain maïeur.

Cartul. IV, fol. 208. — Cartul. V, fol. 25 v°. — Cartul. VII, fol. 179 v°. — Reg. 15, fol. 198.

1341. — **1416,** 12 mai.

Epitaphe de Jean de Fexhe, mercier, de sa femme et de ses enfants.

Cartul. IV, fol. 235.

1342. — **1416,** 5 juin.

Martin de Jamongne en la terre de Florennes, demeurant en la Basse-Sauvenière à Liége, faisant cour au nom de l'abbaye de Brogne, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Bertrand de Liewes a cédé à Jean de Goyet, doyen de Saint-Pierre, le $^1/_4$ de $^2/_3$ de la maison du Sanglier, sise à Saint-Hubert à Liége.

Reg. 15, fol. 303.

1343. — **1416,** 5 juin.

Devant les tenants de Rigauld li Rostis, vinier de Liége, Bertrand de Liewes cède à Jean de Goyet, doyen de Saint-Pierre à Liége, le $^1/_4$ du $^1/_3$ de la maison du Sanglier, sise à Saint-Hubert à Liége.

Reg. 15, fol. 301.

1344. — **1416**, 4 juillet.

Jeanne, fille d'Alexandre Sandron le vieux, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, le $^{1}/_{4}$ de la maison qui appartint à Alexandre le Proidhomme, sise à Saint-Hubert, joignant, vers Saint-Martin, à la maison qui appartint à Jean le Beal, chevalier, et vers Sainte-Croix, à Wéri de Horion, le hallier.

Cartul. I, fol. 166. — Reg. 91, fol. 22.

1345. — **1416**, 17 septembre.

Jean Copeit, le vigneron, demeurant en Vivegnis, déclare que ni lui ni ses successeurs ne pourront élever aucune opposition ni faire aucune difficulté relativement à une construction qu'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, a fait édifier sur son propre héritage à Vivegnis, joignant à la propriété du susdit Jean Copeit.

Témoins : Piron Amaury et Johannes de Spiroul, clerc.

Cartul. I, fol. 312 v°. — Reg. 15, fol. 285 v°.

1346. — **1416**, 19 décembre.

Jean de Looz, avocat en la cour de Liége, et Libert Fastrar de Looz, maris de Maroie et Yde, filles de feu maître Léonard de Tihut, chanoine de Saint-Pierre, font savoir que, devant leur cour de tenants, Guillaume de Horion, fils de feu Guillaume de Horion, le jeune, chevalier, a fait le retrait lignager de biens qui avaient été saisis contre les héritiers dudit Guillaume de Horion, chevalier, savoir une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége, joignant à la maison de l'abbesse d'Herckenrode et à celle de Marsille de Freloux, une maison, un pré et des terres sis en la juridiction de Goyer, moyennant le payement des treffonds

et redevances et une rente de 70 muids d'épeautre; après quoi, Guillaume de Horion transporte la moitié des immeubles précités à son cousin Guillaume, seigneur d'Argenteau, représenté par Jeanne de Horion, dame d'Esneux, sa mère, moyennant l'acquittement de la moitié des charges dont les héritages sont grevés.

Cartul. VI, fol. 229. — Reg. 15, fol. 166 v°.

1347. — **1417, 22 janvier.**

Devant la cour allodiale de Liége, Wotekineal, fils de Stassin de Hodeige, demeurant à Pousset, cède à Jaspar, son fils, l'usufruit qu'il possède d'une terre sise à Hodeige. Jaspar fait ensuite transport de cette terre à Godefrin de Hodeige, demeurant à Donceel, qui la rétrocède à Wéri de Hodeige.

Archiprêtre de Liége : Godescalc de Brogne.

Cartul. VII, fol. 197. — Reg. 15, fol. 210 v°.

1348. — **1417, 21 février.**

Devant les tenants des communs pauvres d'Odeur lez-Villers-l'Evêque, Ghysbert Parys, prieur des Ecoliers de Liége, relève, au nom de Renier de Monckenborch, chanoine de Sainte-Croix, des terres sises audit Odeur.

Reg. 4, fol. 254.

1349. — **1417, 13 avril.**

Lambert de Liwon, le vieux, drapier, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, le chapitre de Sainte-Croix a fait relief d'une maison sise à Lowaige.

Reg. 15, fol. 139 v°.

1350. — **1417**, 18 avril.

Devant les tenants de Renier de Monckenborch, prêtre, chanoine de Sainte-Croix, François Weron, d'Odeur lez-Kemexhe, opère le retrait et fait relief de terres sises audit Odeur.

Reg. 4, fol. 255.

1351. — **1417**, 5 mai.

Jean Rigo, de Kemexhe, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait de terres sises à Fize-le-Marsal, par purgement de saisie.

Cartul. VII, fol. 159 v°. — Reg. 91, fol. 23 v°.

1352. — **1417**, 14 mai.

Masset, fils de Pierchon del Marcelle, mambour de l'autel N. D. à Fize-le-Marsal, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison, brassine, etc., sises audit Fize, près du cimetière.

Cartul. VII, fol. 152. — Reg. 91, fol. 24.

1353. — **1417**, 21 mai.

Renier de Monckenborch, chanoine de Sainte-Croix, fait connaître les hypothèques d'une rente de 3 muids d'épeautre lui due par Gilles delle Ruwalle d'Othée; ces biens sont situés à Odeur lez-Kemexhe et aux environs.

Reg. 15, fol. 185 v°.

1354. — **1417**, 7 juin.

Devant les tenants d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, Biertaus Pittra, couvreur d'ardoises,

opère le retrait d'une maison sise en la rue de Beaurepart, à Treist à Liége, saisie contre son père, pour défaut de payement du cens.

Reg. 15, fol. 280.

1355. — **1417**, 15 juin (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix expose à proclamation une maison sise à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 134. — Reg. 15, fol. 189 v°.

1356. — **1417**, 18 juillet (latin).

Libert de Busco, curé de Crisnée, fait savoir que Libert Bottair dit de Lowaige a fait une surenchère pour la maison, sise à Crisnée, mise à proclamation par le chapitre de Sainte-Croix, le 15 juin précédent.

Cartul. VII, fol. 134 v°. — Reg. 15, fol. 190.

1357. — **1417**, 22 octobre.

Gonthier Mailhar, d'Omal, citain de Liége, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Wihogne.

Cartul. VIII, fol. 78. — Reg. 91, fol. 25.

1358. — **1417**, 14 novembre.

Les échevins de Liége font savoir que Bertrand de Leeuwes a transporté à Idelette sa nièce (*cousine*), fille de Pierre de Leeuwes frère de Bertrand, le quart de la maison du Sanglier d'or, sise en la paroisse Saint-Hubert, joignant, vers Saint-Hubert, au grenier de l'église de Sainte-Croix, et vers Sainte-Croix, à la maison de Gilles de Vaulz, chanoine de cette église. Après quoi, Idelette relève les trois autres quarts de ladite maison, lui dévolus par le testa-

ment de feu Piron Asseman, citain de Liége. Cela fait, elle cède toute la maison du Sanglier d'or au susdit Bertrand de Leeuwes, qui lui reconnaît, sur cet immeuble, trente marcs de cens.

Cartul. I, fol. 13. — Reg. 15, fol. 118 v°.

1359. — **1417**, 18 novembre.

Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Ernekin de Longchamps, demeurant à Walken, a fait relief d'une place de terre sise sur le marché des bêtes à Waremme et où jadis se trouvait une maison.

Cartul. IV, fol. 22. — Reg. 15, fol. 276 v°.

1360. — **1417**, 16 décembre.

Devant la cour de tenants d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur testamentaire d'Ide de Saint-Servais, veuve de Jean de Blehen, chevalier, Hugues Huwet de Fexhe, mercier, relève une maison sise sur le Marché à Liége, à l'enseigne de la Chausse, joignant, vers Saint-Lambert, à la maison de Jean Haweal, drapier, et d'autre part, faisant l'angle de la ruellé de la Chapelle.

Cartul. I, fol. 284 v° (analyse). — Reg. 15, fol. 260 v° (texte).

1361. — **1418**, 5 janvier (latin).

Testament d'Arnold Wisschart dit de Leck. Il prévoit le cas où son cousin, maître Gherbrand Anselmi, clerc, maître ès arts, obtiendrait une prébende à Sainte-Croix. Approuvé par le chapitre, le 29 janvier 1423.

Reg. 19, fol. 33.

1362. — **1418**, 15 janvier.

Déclaration des cérémonies, conditions et obligations féodales à observer par le prévôt de Sainte-Croix; privilèges et prérogatives dont il jouit.

Hommes de fief de l'évêque de Liége : Everard de la Marck, Gérard d'Havré (*Havrech*), Jean de Schoonvorst, châtelain de Montjoie, Jacques Chabot, Adam d'Oupeye, le damoiseau d'Odeur Henricon, Jacquemin Scalufray, Jean Simon; maître Jean Boeslinter, official de Liége, et maître Jean Datin, chancelier de l'évêque.

L'évêque Jean de Wallenrode prétendait que les prévôts des églises, à raison de la nature féodale de leur dignité, devaient lui fournir des séculiers pour desservir le fief; mais le chapitre de Saint-Lambert lui répondit, par l'organe de son écolâtre maître Jean d'Oxhen, prévôt de Saint-Jean, que cela n'était pas nécessaire, « car luy même avoit releveit comme évesque de l'empereur avecque le régale comme jurisdiction temporeele ».

Cartul. II, fol. 88 v°.

1363. — **1418**, 15 janvier.

Sentence relative à la manière dont le prévôt de Sainte-Croix recoit le relief des fiefs mouvant de lui.

Cartul. II, fol. 89 v°, 90.

1364. — **1418**, 25 février.

Masset, fils de Pierchon del Marcelle, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 154 v°. — Reg. 91, fol. 26.

1365. — **1418**, 18 mars.

Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Guillaume de Latinne, clerc, recteur et au nom de l'autel et chapelle de Saint-Guillaume située hors la porte de Sainte-Walburge-lez-Liége, a relevé une habitation sise devant la maison de Massar d'Othée le brasseur, qui joint à la dite chapelle Saint-Guillaume, etc.

Cartul. I, fol. 103. — Reg. 15, fol. 257 v°.

1366. — **1418**, 22 avril.

Colard de Lavoir relève, par succession de son père, devant la cour de tenants d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur testamentaire d'Ide de Saint-Servais, veuve de Jean de Blehen, chevalier, une maison dite de la Chausse, sise sur le marché à Liége, moyennant sept sous, six deniers obole de cens.

Cartul. I, fol. 284 v°. — Reg. 15, fol. 262 v°.

1367. — **1418**, 7 mai.

Jean de Looz, avocat de la cour de Liége, et Libert Fastrar de Looz, maris de Maroie et Ide, filles de feu maître Léonard de Tilhou (alias Le Maire), chanoine de Saint-Pierre à Liége, font savoir que, à la demande de Jeanne de Horion, dame d'Esneux, leurs tenants ont déclaré par record que, le 31 mai 1406, feu Guillaume de Horion, l'aîné, chevalier, père de la dite dame, avait relevé du chanoine précité une maison en la paroisse Saint-Hubert à Liége et divers héritages et terres à Goyer, moyennant le

payement des charges dont les immeubles sont grevés, et 70 muids d'épeautre de rente.

Cartul. VI, fol. 233. — Reg. 15, fol. 171.

1368. — **1418**, 8 mai.

Martin de Fosseitpreit relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, 4 verges de terre à Oupeye, en lieu dit à Hotru.

Cartul. V, fol. 152. — Reg. 91, fol. 27.

1369. — **1418**, 4 juillet.

Devant les maire et échevins de Hodeige, Arnould Piron, demeurant à Hodeige, fait transport à Ponchien de Férot, le fèvre, demeurant sur le Pont d'Ile, à Liége, de diverses terres sises à Hodeige.

Cartul. VII, fol. 198 v°. — Reg. 15, fol. 320 v°.

1370. — **1418**, 10 juillet.

Jean, fils de Bodechon delle Ville, de Voroux lez-Bierset, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison et des terres à Voroux.

Cartul. IV, fol. 299 v°. — Reg. 91, fol. 27 v°.

1371. — **1418**, 13 novembre.

Henrar de Favarge relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Wonck, en lieu dit Suseraine.

Cartul. V, fol. 90 v°. — Reg. 90, fol. 163 v°.

1372. — **1418.**

Texte du serment à prêter par les hommes de fief du prévôt de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 90.

1373. — **1419,** 11 janvier.

La cour allodiale de Liége fait savoir que maître Jean Adeit, chanoine de Sainte-Croix, en vertu des partages faits entre lui, Henri Adeit, son frère, abbé de Saint-Laurent, et ses autres cohéritiers, enfants et gendres de feu Henri Adeit, clerc, citain de Liége, a relevé six bonniers de terre sis à Rocour, puis en a transporté le quart aux exécuteurs testamentaires de feu Nicole d'Yve, prêtre et curé de Saint-Michel à Liége, savoir : Gilles Corbeaul, maître Jean Adeit lui-même et Jean Prentot le jeune, chanoine de Sainte-Croix ; ceux-ci en font cession au chapitre de Sainte-Croix et à la cure de Saint-Michel pour y prendre, chacun, deux muids d'épeautre, leur légués par ledit Nicole d'Yve. Sont encore mentionnés, Jean de Monkenborch, chanoine de Sainte-Croix et Walter de Rocour, curé de Saint-Michel.

Archiprêtre : Jean Godixha de Broingne.

Cartul. V, fol. 212 v°. — Reg. 4, fol. 145 v°.

1374. — **1419,** 19 février. — ... *In oppido nostro Hoyensi.*

Jean de Wallenrode, évêque de Liége, confirme au chapitre de Sainte-Croix le droit de pêcher dans la Meuse, du côté opposé à Visé, vers Maestricht, le long des terres que ledit chapitre possède en cet endroit.

Doyen de Sainte-Croix : maître Henri Moy.

Cartul. V, fol. 253. — Reg. 4, fol. 115.

1375. — **1419**, 24 février. — *Ce fut faict l'an delle nativiteit nostre seigneur Jhesu crist XIIIIc et XIX, le XXIIIIe jour en moys de febvrier qui fut le jour delle feste saint Mathier l'apostte.*

Isabelle des Poples, veuve de Jean de Viseit, le brasseur du Pont d'Amercœur, et Jean de Viseit, leur fils, demeurant en la rue des Écoliers à Liége, font savoir que, devant leur commune cour de tenants, Jean Wilheame de Grivegnée, vigneron, mambour de Catherine, fille de feu Goffar Hannar Xhillet de Grivegnée, a relevé une maison sise à Grivegnée, joignant vers le cimetière de l'église Notre-Dame, aux héritiers de feu Simon de Mollin, le meunier, et vers Chênée, à la rue.

Cartul. I, fol. 328 vo. — Reg. 4, fol. 202 vo.

1376. — **1419**, 4 avril.

Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre à Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Jean, fils de Walter de Bourlouz, Jean, fils de Jean Bellesour de Waremme, le boulanger, et Herwis fils d'André de Wellinnes, qui avaient laissé saisir, pour défaut de cens, une place anciennement bâtie, sise sur le marché aux bêtes à Waremme, en ont opéré le retrait; puis Jean Bellesour en cède sa part à Herwis de Wellinnes.

Cartul. IV, fol. 22. — Reg. 15, fol. 526.

1377. — **1419**, 17 juin.

Liebechon, fils naturel de Libert Naddon de Vottem, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une pièce de cortil, vigne et terre arable, contenant neuf journaux, sise

à Bernalmont, en lieu dit à Pesteaul « se passe parmy la malle xhavée joindant au triexhe Bouilhet, vers les vingnes de Bernardmont... et vers le Boxhteaul auz terres de Chartrouz », moyennant un demi-setier de vin most du crû de ladite vigne, payable audit Libert Naddon, un muid d'épeautre au chapitre de Sainte-Croix et deux setiers d'épeautre aux chapelains de la même église.

Cartul. V, fol. 177. — Reg. 91, fol. 38.

1378. — **1419**, 21 juin.

Jean Giele, de Fize-le-Marsal, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Jean Strengnart, des terres sises en la Vaul de Fize.

Cartul. VII, fol. 155v°. — Reg. 91, fol. 27 v°.

1379. — **1419**, 17 novembre.

Devant les maire et échevins de Voroux lez-Bierset, Gilles, Géradon et Gertrude, enfants de feu Gérard Ruffair, de Noville, et Guillaume delle Boverie, brasseur à Liége, cèdent à Jean de Olmen, clerc, grainetier de Saint-Lambert, un bonnier de terre sis audit Voroux.

Cartul. IV, fol. 296 v°. — Reg. 15, fol. 218 v°.

1380. — **1419**, 18 décembre.

Partage fait entre Marie, veuve de maître Jean de Cuttecoven, dit de Looz, avocat en la cour de Liége, d'une part, et Ide, sa sœur, femme de Libert Fastreit de Looz, demeurant Hors-Château à Liége, des biens provenant de leurs père et mère. Marie reçoit, dans sa part, 84 muids d'épeautre de rente hypothéqués à Goyer, à Ramioul et

à Liége. Ide obtient une rente de même valeur hypothéquée à Fexhe, Roclenge, Vottem, Villers-l'Evêque, Ans et Mollins.

Témoins : Jacques Surlet, écuyer, Louis Surlet, son frère, Maroie Surlet, leur sœur, Lambert Bottin, Simon de Bouckenroede, clercs. Notaire : Godefrin Cornus de Cornhuse, de Hasselt.

Cartul. VI, fol. 230 v°. — Reg. 15, fol. 169.

1381. — **1420,** 28 février.

Devant la cour féodale de Liége, Adam de Mons, chanoine de Sainte-Croix, relève, au nom du chapitre et des chapelains de la même église, un bonnier de terre sis à Bovenistier.

Cartul. VII, fol. 128 v°. — Reg. 15, fol. 189 v°.

1382. — **1420,** 9 mars.

Jean le Blond de Vottem fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jean Prentout, le jeune, chanoine de Sainte-Croix, a relevé, au nom de la fabrique de cette église, et en vertu du testament de feu Gérard de Sart, chapelain de Sainte-Croix, une maison contenant six verges grandes, sise à Vottem, joignant à Jean delle Bressine, à Jean de Richelle et au chemin qui va de Vottem à Hareng (*Harrens*), moyennant un copeit de cens, dont le non payement ne pourra donner lieu à amende ni à saisie, à moins que Jean le Blond ou ses héritiers n'eussent été chercher et demander ledit cens, avec un cheval blanc, en l'hôtel du compteur de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 185. — Reg. 4, fol. 142 v°.

1383. — **1420**, 1er août.

Les échevins de Liége approuvent le partage fait entre Libert Fastreit de Looz, demeurant Hors-Château à Liége, mari d'Ide, fille de feu maître Léonard le Maire, chanoine de Saint-Pierre, et Marie, sœur de la précédente, veuve de maître Jean de Cuttecoven.

Cartul. VI, fol. 232 v°. — Reg. 15, fol. 170 v°.

1384. — **1420**, 18 octobre.

Claes, fils naturel de sire Hubert, curé d'Heur-le-Tiexhe, reçoit l'investiture d'un bonnier de terre à Freeren, puis le transporte à Jean, son frère.

Cartul. VIII, fol. 154 v°. — Reg. 91, fol. 31.

1385. — **1420**, 5 novembre.

Devant les tenants de Jean de Goyet, doyen de Saint-Pierre, Bertrand de Liewes relève le $^1/_4$ de la maison du Sanglier, sise à Liége, près de Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 308 v°.

1386. — Sans date, vers **1420**.

Partage, fait à l'intervention des voirs jurés du Cordeau, de la maison du Porc Sanglier, sise à Saint-Hubert à Liége; une partie de cet immeuble appartient au cellier de Sainte-Croix. Chanoine de Sainte-Croix : maître Gilles de Vaux.

Reg. 15, fol. 299.

1387. — **1421**, 15 mars.

Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre (seul exécuteur survivant du testament d'Ide de Saint-Servais,

veuve de Jean de Blehen, chevalier), fait savoir que, devant ses tenants, Alexandre Sandron, en son nom et au nom de sa sœur Catherine, relèvent $^{2}/_{4}$ de la maison du Faucon, sise sur le Marché à Liége.

Reg. 15, fol. 263 v°.

1388. — **1421**, 12 mai.

Arnold de Aynetfe, au nom du chapitre de Sainte-Croix et de l'autel Saint-André en la même église, relève de la cour du chapitre de Fosses à Vaux et Borlez, les biens que possédaient lesdits chapitre et autel.

Cartul. IV, fol. 65.

1389. — **1421**, 9 juin.

Les maire et échevins du chapitre de Saint-Lambert à Villers-Saint-Siméon (*Villeir sire Symon*) font savoir que Guillaume de Fexhe et Marguerite, sa femme, veuve en premières noces de Collar Hierkin d'Anixhe, ont cédé à Gérard, fils dudit feu Collar Hierkin, l'usufruit qu'ils avaient à une terre de six journaux, sise à Villers-Saint-Siméon, en lieu dit Oissonchamp, entre Villers-Saint-Siméon et Anixhe. Gérard Hierkin, héritier et propriétaire de cette terre, en fait transport au chapitre de Sainte-Croix, pour lequel le chanoine Adam de Mons en reçoit l'investiture. Cette acquisition était destinée à faire célébrer, en l'église Sainte-Croix, l'anniversaire de son prévôt défunt Rigaud de Fexhe, chanoine de Saint-Lambert.

Maire : Thonar de Vivier. Échevins : Arnoul Moreal, Gillar Potton, Oger de Jupprelle, Henri de Malaise, Pirar Philipeal, Gilkar de Wihogne et Jean de Crexhan.

Cartul. V, fol. 195. — Reg. 4, fol. 148.

1390. — **1421**, 16 juin (flamand).

Devant les tenants de Jean de Heurne en sa cour censale de Heurne, Abraham de Heurne, desservant de Jesseren, vend à maître Jean d'Attenhoven, avocat à la cour de Liége, vingt-deux setiers d'épeautre de rente sur une maison sise à Heurne, près de Looz-le-Château.

Cartul. VI, fol. 264. — Reg. 4, fol. 247 v°.

1391. — **1421**, 2 août.

Jeanne, veuve de Thierri de Cheval, relève d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, la maison dite du Chaudron, sise sur Meuse aux Viviers (1).

Cartul. I, fol. 249. — Reg. 15, fol. 277.

1392. — **1421**, 10 septembre.

La cour jurée de l'église paroissiale de Saint-Thomas, à Liége, déclare par record, que, en l'an 1418, Bertrand dit Berthollet de Houtain-Saint-Siméon, releva, comme héritier de Jean de Houtain, échevin de Liége, une maison et dépendances sises à Houtain-Saint-Siméon.

Maire : Pierre de Novilhe, curé de Saint-Thomas. Tenants : Gilles Gobien, chanoine de Saint-Barthélemi, Henri Wirxhealz, Guillaume de Passaige, Tilman de Hermée le brasseur, Franck d'Odeur et Roland de Doncher le brasseur.

Cartul. V, fol. 136. — Reg. 15, fol. 328 v°.

---

(1) On pourrait lire aussi : Sur Meuse aux Viniers.

1393. — **1421**, 24 décembre.

Jean de Pollereal relève, du recteur de l'autel Saint-Georges à Sainte-Croix, une terre sise au lieu dit Kokeroul, à Oupeye.

Reg. 52, p. 124. — Reg. 91, fol. 35

1394. — **1422**, 24 mai.

Arnould Cruele de Bettincourt relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Mouhin.

Cartul. IV, fol. 14 v°. — Reg. 91, fol. 35 v°.

1395. — **1422**, 31 juillet.

La cour allodiale de Liége fait savoir que maître Jean Adeit, chanoine de Sainte-Croix, a transporté aux chapelains perpétuels de la même église une rente de six muids d'épeautre hypothéquée sur les 3/8 de 6 bonniers de terre allodiale sis à Rocour, « par la raison delle acqueste que faict avoit, audit maistre Johan Adeit.., maistre Henry Moy, doyen et canoine de ladite égliese Sainte-Crois, en desligant la maison de ladittc doyamme et en accomplissant le testament et volonteit deraine messire Johan de Liers, jadit doien et canoine de ladite égliese Sainte-Croix ».

Cartul. V, fol. 213 v°. — Reg. 4, fol. 154 v°.

1396. — **1422**, 29 août.

Gielet de Lovengnée, citain de Liége, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Henri Splinter, chanoine de Saint-Denis, a transpoté à Ghisbert de Nuewelant, chanoine de Saint-Pierre, une maison sise en Pierreuse, à Liége, joignant à la tenure dite du Croissant, que tient Jean

de Bolle, et à Jean Roland des Chevaux, le brasseur, à la réserve des mines de houille, etc.

Tenants : Laurent de Doncheir, Pierre Andrikas, Gilles de Sampson et Lambert de Terwagne, clercs.

Cartul. I, fol. 114. — Reg. 15, fol. 112.

1397. — **1422**, 24 octobre.

Louis Surlet, demeurant en la Basse Sauvenière, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Wérard de Lieriwe, chanoine de Sainte-Croix, a relevé une maison sise à Saint-Hubert à Liége, dite le Pommerouz, et la maison du Pommelet qui y joint.

Tenants : Laurent de Doncheir, Johannes de Voroux, Gilles de Sampson, Pierre Andrikas, Eustache de Villers et Lambert de Terwagne, clercs.

Cartul. I. fol. 152 v°. — Reg. 15, fol. 105.

1398. — **1423**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire au sujet des soixante jours accordés aux chanoines résidents pour leurs affaires hors ville ; autre relative au *mobile*.

Reg. 50, fol. 24 v°. — Reg. 51, fol. 49 v°. — Reg. 52, p. 63 (avec la date 1424).

1399. — **1423**, 12 février (latin).

Testament de Jean Prentout, senior, chanoine de Sainte-Croix. Exécuteurs testamentaires : Jean Prentout junior, chanoine de Sainte-Croix, son neveu, Gilles de Coir, chantre de Sainte-Croix, Guillaume Prentout, chanoine de Saint-Martin, Jean Prentout, chanoine de la Petite-Table.

Reg. 19, fol. 37.

1400. — **1423**, 4 mai (latin).

Statut capitulaire concernant l'émancipation des chanoines, la fréquentation des écoles et des universités.

Reg. 51, fol. 50 v°. — Reg. 52, p. 64.

1401. — **1423**, 29 mai.

Relief d'un bonnier de terre sis à la Croix à Vierme, dépendant de la cour féodale de l'abbé de Stavelot (V. 1389) et donné au chapitre Sainte-Croix par le chanoine François Pickar.

Cartul. IV, fol. 54 v°.

1402. — **1423**, 24 août.

Devant les maire et tenants de la cour jurée de l'église Saint-Remacle de Stavelot, à Fexhe-Slins, Guillaume d'Aix, drapier, citain de Liége, mari de Catherine de Visé, Catherine, veuve de maitre Gilles de l'Ange, brasseur, Henri de Herve, mari d'Oudelette, et Aghisse le Seruir, fille de Catherine et de feu Gilles de l'Ange, transportent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Adam de Mons, chanoine, trois muids d'épeautre de rente hypothéqués sur diverses pièces de terre sises à Fexhe-Slins, en lieu dit Machemeir, etc., pour célébrer l'anniversaire de feu Arnoul Wiskart, chanoine de Sainte-Croix.

Maire : Wauthier Berthelot. Tenants : Collar Bierthelot, Wauthier Ghis de Slins, Lambert Custien, Bertrand fils de Wauthier Berthelot, Jean le Clerck de Fexhe et Jean Maître Collin.

Cartul. V, fol. 166. — Reg. 4, fol. 152 v°.

1403. — **1423**, 28 août.

Guillaume de Vaulz, citain de Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Godefroid de Gravia, le mercier, citain de Liége, a relevé, à raison de sa défunte épouse Lucie, fille de Jean de Fexhe, le mercier, la maison dite « le devantrain Pommelet d'or » sise à Saint-Hubert à Liége, moyennant cinq marcs de cens payables au chapitre de Sainte-Croix, etc.

Tenants : Jean Alamede, Collar de Laveur et Lambert de Liewon.

Cartul. I, fol. 153.

1404. — **1423**, 31 août (latin).

Privilège accordé par Jean de Heinsberg, évêque de Liége, aux chanoines des églises secondaires, pour la perception des revenus des bénéfices dont ils sont titulaires en dehors de leurs collégiales.

Cartul. II, fol. 223. — BCRH, 3e série, t. XIV, p. 361.

1405. — **1423**, 4 novembre.

Devant la cour des tenants de Maroie Surlet, veuve de maître Jean de Looz, avocat à la cour de Liége, et fille de feu maître Léonard de Tilhou, dit le Maire, chanoine de Saint-Pierre, Jeanne de Horion, dame d'Esneux, veuve de Jean, seigneur d'Argenteau, chevalier, opère, comme proche de Guillaume d'Argenteau, son fils, et de Guillaume de Horion, son cousin, le retrait lignager d'une maison sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége, et de biens sis en la juridiction de Goyer, dont ladite Maroie Surlet avait obtenu saisie pour défaut de payement des charges et rentes

y hypothéquées, notamment 70 muids d'épeautre de rente.

Maire : Jacques Surlet, écuyer. Tenants : Henri de Waroux, prêtre, Louis Surlet et Guillaume de Waroux, demeurant en la Basse-Sauvenière, et Lambert Bottin, de Longdoz.

Cartul. VI, fol. 234. — Reg. 15, fol. 173.

1406. — **1423**, 22 novembre.

Léonard le Berwier ([1]), vinier, citain de Liége, donne à trescens, devant sa cour de tenants, à Arnoul de Barbeal, citain de Liége, une cour, maison, jardin et prés, contenant environ vingt-et-un bonniers, dits la Petite Mehagne (*le Petit Myhoingne*), et situés à Mehagne lez-Embour, moyennant quinze deniers de cens, quatre muids de rente, etc.

Cartul. I, fol. 347. — Reg. 4, fol. 165 v°.

1407. — **1423**, 22 novembre.

Clouze delle Chievre, citain de Liége, fait savoir que, pardevant lui et ses tenants, Arnoul de Barbeal, citain de Liége, a transporté à Léonard le Berwier, vinier, aussi citain de Liége, une maison, jardin, prés, terres d'une contenance d'environ 20 bonniers, dits la Petite-Mehagne (*le Petit Mihongne*), à Mehagne lez-Embour, moyennant le payement de certaines redevances.

Tenants : Jean de Spiroul et Jean Halbadeal.

Cartul. I, fol. 347 v°. — Reg. 4, fol. 166.

([1]) Mort le 11 mars 1425.

1408. — **1424**, 29 janvier.

Devant la cour jurée de l'église paroissiale de Saint-Thomas, à Liége, Bertrand Berthollet, de Houtain-Saint-Siméon, fait transport au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean de Monkenborch, d'une maison sise à Houtain-Saint-Siméon, à la condition de célébrer l'anniversaire de feu messire Arnould Wiskart, chanoine de Sainte-Croix, et de payer certains cens et rentes.

Maire : Pierre de Jaminnez, prêtre desservant de Saint-Thomas. Tenants : Gielet Gobin, chanoine de Saint-Barthélemi, Henri Werexheal l'aîné, Guillaume Copeaul de Herve dit de Passaige, Tilman de Harve, le brasseur, Franck d'Odeur et Roland de Doncheir, brasseur.

Cartul. V, fol. 136 v°. — Reg. 15, fol. 329 v°.

1409. — **1424**, 29 janvier.

Devant la cour jurée du chapitre de Sainte-Croix, à Liége, Bertrand Bertholet, de Houtain-Saint-Siméon relève, dudit chapitre, une maison sise audit Houtain, moyennant le payement des cens et des treffonds, et d'une rente de deux muids d'épeautre payable au chapitre de Sainte-Croix.

Maire : messire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : messire Watier de Waremme, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, Gilles Polarde d'Odeur, Libert, sire d'Odeur, écuyer, Louis Surlet, changeur, Gérard delle Chaulcie de Jeneffe, messire Arnould Spruyter, chapelain de Sainte-Croix, et Godefrin Gravia, le mercier.

Cartul. V, fol. 138. — Reg. 4, fol. 149. — Reg. 91, fol. 40 v°.

1410. — **1424**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire relative au banquet ou « curia puerorum » et au salaire des trois servants au maître-autel.

Reg. 50, fol. 24. — Reg. 51, fol. 48 v°. — Reg. 52, p. 66 (avec la date 1423).

1411. — **1424**, 8 août.

Arnoul de Saint-Martin, écuyer, chanoine de Saint-Pierre, exécuteur testamentaire survivant d'Ide de Saint-Servais, veuve de Jean de Blehen, chevalier, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jeanne Sordeilhe et Gérard Sordeilhe, son fils, ont cédé à Alexandre Sandron, tanneur, leur frère et oncle respectif, le $^1/_4$ de la maison du Faucon, sise sur le Marché.

Reg. 15, fol. 264 v°.

1412. — **1424**, 13 août (latin).

Henri Moy, doyen, et Jean Surlet, écolâtre de Sainte-Croix, font savoir que, Gerlache Ghemert de Bois-le-Duc, écuyer, renonce, en faveur de Jean Sampson, bourgeois de la même ville, à la reprise des dîmes de Nisterlé et de Haren et du patronat de Nisterlé.

Témoins : Jacques Groy et Jean de Oss, chanoines de Saint-Lambert, Thierri Govy, chanoine de Saint-Pierre, Jean Boye, Jean Prentout, maître Jean d'Attenhoven, Jean Ade, Jean de Monkenborch, Jean Pauli, Herman de Cortys, Herman de Rykel, Adam de Monte, Pierre Nepotis, Gilles de Coir, chantre, Gilles Corbel, Laurent Fabri, Wérard de Lieriwe et Nicolas Tector, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 26. — Reg. 15, fol. 378 v°.

1413. — **1424**, 24 août.

Sire Pierre Passert, chanoine de Notre-Dame à Utrecht, héritier et exécuteur testamentaire de feu Gisbert de Nuwelant, chanoine de Saint-Pierre, relève, de la cour de tenants de Gilles de Lovengnée, citain de Liége, puis transporte à Béatrix, femme de Nicolas dit Cloeskin de Brouck, de Bassenge, une maison sise en Pierreuse, à Liége, mentionnée dans l'acte du 29 août 1422 analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 114 v°. — Reg. 15, fol. 112 v°.

1414. — **1424**, 6 octobre (latin).

Jean Sampson reçoit, du doyen et de l'écolâtre de Sainte-Croix, l'investiture emphytéotique des dîmes de Nisterlé et de Haren et du patronat de Nisterlé, moyennant 50 livres tournois de rente annuelle.

Reg. 15, fol. 379.

1415. — **1424**, 7 novembre (latin).

Jean de Heinsberg, évêque de Liége, ratifie les conventions rapportées dans les actes des 13 août et 6 octobre, concernant les dîmes de Haren et de Nisterlé.

Reg. 15, fol. 380 v°.

1416. — **1424**, 19 novembre.

Rendage emphytéotique au plus offrant de terres sises à Petit-Montegnée, appartenant au chapitre de Sainte-Croix. Les proclamations légales furent faites, sur l'ordre de l'official, par Jean Jamar, curé d'Avroy.

Cartul. IV, fol. 306 v°.

1417. — **1425**, 17 janvier. — *Anno Domini XIIII^c XXIIII juxta stilum et consuetudinem scribendi opidi de Buscoducis* (1).

Devant les échevins de Bois-le-Duc, Jean Sampson promet de payer au chapitre de Sainte-Croix, 50 livres tournois de rente pour les dîmes et le patronat de Haren et Nisterlé.

Reg. 15, fol. 381.

1418. — **1425**, 3 février (latin).

Statut relatif aux maîtres de la fabrique.

Reg. 50, fol. 25. — Reg. 51, fol 51. — Reg. 52, p. 68.

1419. — **1425**, 23 février.

Gilles de Bernair, citain de Liége, donne à trescens, devant ses tenants, à Massart de Bovenistier, une maison et des terres sises audit Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 183. — Reg. 4, fol. 229 v°.

1420. — **1425**, 3 mai.

Devant les échevins de Liége, Jean de Goyet, doyen de Saint-Pierre, rétrocède, par suite d'un échange, à Bertrand de Liewes, le $^1/_4$ du $^1/_3$ et le $^1/_4$ des $^2/_3$ de la maison du Porc Sanglier à Liége.

Reg. 15, fol. 302, 304 v°.

---

(1) Le style de Bois-le-Duc est le style de Pâques, car cet acte est postérieur à ceux des 13 août, 6 octobre et 7 novembre 1424 relatifs au même objet. Le texte de la charte n° 1312 analysée ci-dessus conduit à la même conclusion : c'est effectivement en 1414, et non en 1413, que le jeudi après Reminiscere tombait le 8 mars.

1421. — **1425**, 4 mai. — *In capitulo nostro generali, in crastino festi Inventionis Sancte Crucis.*

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix portant règlement pour le grenetier et pour le compteur. Cette ordonnance est précédée du texte du serment que doivent prêter au chapitre le compteur et le grenetier.

Cartul. A, fol. 406 v°.

1422. — **1425**, 8 mai.

François de Wandre, citain de Liége, fait savoir que, par-devant sa cour de tenants, Francq Goesswin, compteur et au nom du chapitre de Sainte-Croix, a relevé six journaux de terre arable sis en la hauteur d'Aaz-lez-Hermée, laquelle appartient au seigneur d'Oupeye, joignant à la voie du moulin d'Oupeye, etc., moyennant deux muids d'épeautre de rente.

Tenants : Gilkair de Wihogne (emprunté à Raes de Waroux, seigneur de Voroux, maître pour le temps de la cité de Liége), Jacquemin de Voroux, Renbot de Laire et Jacquemin de Wandre, clerc, citains de Liége.

Cartul. V, fol. 152 v°. — Reg. 4, fol. 118.

1423. — **1425**, 12 mai.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, Baudouin de Royaus et Thierri le Mangon, demeurant devant les Frères-Mineurs, à Liége, donnent en rendage à Guillaume le Chameteal, le houilleur, une maison sise à Molins lez-Ans.

Original sur parchemin, sceaux enlevés. — Reg. 91, fol. 43 v°.

1424. — **1425**, 5 juin. — *Œuvres d'allouz faictes l'an XIIIIe et XXV, cincq jours de resailhe.*

Les échevins de Liége, agissant comme hommes allodiaux, font savoir que Jean d'Anixhe, boulanger, citain de Liége, a relevé d'eux, en vertu du testament de feu Jean de Houtain, échevin de Liége, puis, transporté à Gilles Malparlant de Slins, une maison sise à Sainte-Walburge, joignant, vers Liége, au bonnier des Anes, d'amont à la chaussée, et vers Hesbaye, aux héritages qui appartinrent à feu Collin de Tauwe, et que possède Collin Wilhemme, voir-juré de charbonnage.

Donné par copie, le 23 juin 1425, sous les sceaux de Walter Datin, maire, et Rennekin de Bierset, tous deux maîtres-échevins de Liége.

Cartul. I, fol. 98.

1425. — **1425**, 16 juin.

Devant les tenants de Baudouin de Teir, demeurant à Sainte-Marguerite, citain de Liége, Pierre, fils d'Henri Buchaur, le houilleur, transporte à Henri Nyhotte, chapelain de Sainte-Croix, une maison sise en la paroisse Saint-Séverin, hors la porte de Sainte-Marguerite, moyennant 5 mars de cens, etc.

Reg. 15, fol. 523 v°.

1426. — **1425**, 22 juin.

Devant la cour des tenants de Wéri de Hodeige, brasseur, demeurant au pont d'Amercœur, Jacolet de Hodeige, aussi brasseur, relève une pièce de jardin sise à Hodeige, sur laquelle il y a une chapelle.

Cartul. VII, fol. 197 v°. — Reg. 15, fol. 319 v°.

1427. — **1425**, 2 septembre (latin).

Statut relatif aux grands compteurs.

Reg. 50, fol 25. — Reg. 51, fol. 51 v°. — Reg. 52, p. 68.

1428. — **1425**, 2 septembre (latin).

Statut au sujet de la résidence des chapelains.

Reg. 50, fol. 25 v°. — Reg. 51, fol. 52 v°. — Reg. 52, p. 69.

1429. — **1425**, 2 octobre.

Jean Simon de Jemeppe, citain de Liége, faisant cour pour l'abbaye de Brogne, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Bertrand de Liewes a cédé à Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, le $^1/_4$ de $^2/_3$ de la maison du Sanglier, à Liége.

Reg. 15, fol. 304.

1430. — **1425**, 2 octobre.

Par-devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Bertrand de Liewes relève le $^1/_4$ de $^2/_3$ et le $^1/_4$ de $^1/_3$ de la maison du Sanglier, à Liége.

Reg. 15, fol. 305 v°.

1431. — **1425**, 2 octobre.

Devant les tenants de Rigaud Rostis, vinier, citain de Liége, Bertrand de Liewes cède à Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, le $^1/_4$ du $^1/_3$ de la maison du Porc Sanglier, près de Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 302.

1432. — **1425**, 12 octobre.

Closkin de Broucke, de Bassenge, transporte à Jean Prentout, chanoine de Sainte-Croix, devant la cour des tenants de Gilles de Lovengnée, citain de Liége, une maison sise en Pierreuse, à Liége.

Cartul. I, fol. 115 (analyse). — Reg. 15, fol. 113 v°.

1433. — **1426**, 15 janvier.

Iwan de Cortenbach et autres, commandeur et religieux de la maison des Jones de l'ordre teutonique à Maestricht, font savoir qu'ils ont repris l'emphytéose perpétuelle des dîmes de Haren et de Nisterlé et du patronat de l'église de Nisterlé, appartenant au décanat et à l'écolâtrie de Sainte-Croix. Conditions de cette reprise, étendue de la dîme, etc.

Cartul. A, fol. 311 v°. — Cartul. II, fol. 26 v°. — Reg. 15, fol. 381 v°.

1434. — **1426**, 28 février. — *Datum Erfordie, die ultima mensis februarii anno Domini millesimo quadringentesimo vigesimo sexto.*

Frère Everhard de Sawnsheim, maître et précepteur général de l'ordre teutonique en Allemagne, ratifie l'acte du 15 janvier 1426 analysé ci-dessus.

Cartul. A, fol. 312. — Cartul. II, fol. 28 v°. — Reg. 15, fol. 384 v°.

1435. — **1426**, 4 avril.

Messire Jean de Seny, curé de Saint-Martin en Ile, reçoit, devant la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture

d'une maison sise à Treist à Liége, derrière le « hour » de Saint-Paul.

Cartul. I, fol. 212. — Reg. 91, fol. 46.

1436. — **1426**, 8 avril.

Devant la cour des tenants de Sainte-Croix à Liége, Guillaume le Chameteal, houilleur, rétrocède à Gérard Tolet, d'Ans, une maison sise à Molins.

Original sur parchemin, sceaux enlevés, annexé à l'acte du 2 mai 1425.

1437. — **1426**, 8 juin.

Messire Henri Staden de Lowaige, curé de Saint-Séverin à Liége, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, le patronage de l'église Saint-Séverin, moyennant 12 sous, 6 deniers bone, payables par moitié au doyen et au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 178. — Reg. 91, fol. 46.

1438. — **1426**, 13 juin. — *In den jaere ons heeren XIIIIc ende XXVI, des XIII daechs in den moent van broemont.*

Mesurage fait, en présence de la cour de justice de Freeren, de 6 bonniers et 11 verges de terre sis sous leur juridiction et appartenant au chapitre de Sainte-Croix à Liége.

Cartul. VIII, fol. 63 v°. — Reg. 15, fol. 246.

1439. — **1426**, 13 juin (flamand).

Devant les maire et tenants de la cour censale du prévôt de Saint-Trond, à Saint-Trond, Jean Snyders vend à Henri Zeebout un bonnier de terre à Melveren (*Merwel*).

Cartul. VI, fol. 257 v°. — Reg. 15, fol. 541.

1440. — **1426**, 21 juin.

Messire Jean de Sachis, curé de Saint-Hubert à Liége, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison et une brassine sises entre deux rieuwes, faisant l'angle devant le cimetière de Saint-Séverin.

Cartul. I, fol. 183. — Reg. 91, fol. 46.

1441. — **1426**, 30 juillet. — *Au château d'Aigremont.*

Sire Wéri de Lieriwe, chanoine de Sainte-Croix, relève, de Jean de la Marck, comme nouvel avoué de Hesbaye, la moitié de 4 bonniers, 16 verges grandes et 10 petites de terre sis entre Fexhe, Roloux et Noville.

Hommes de fief : Raes de Waroux, Walter Datin, Gilles de Coir, Conrard de Lardier, Eustache de Liers, Gérard de la Marck, Henri delle Chaulci.

Cartul. IV, fol. 219 v°.

1442. — **1426**, 10 août.

Les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaine, « séant sur Mouse en l'enclostre Sainct-Lambert de Liége », font savoir que Louis Surlet, demeurant en la Basse-Sauvenière, a transporté à messire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, une maison dite de la Pommelette d'or, sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége, joignant, vers Saint-Martin, à la maison de Jean Borlo, le barbier, et vers Sainte-Croix, à la maison claustrale de Jean de Monkenborch, chanoine de Saintè-Croix.

Maire : Messire Nicole de Hans, prieur dudit hôpital. Tenants : Walter de Mostier, Libert, sire d'Odeur, écuyer, Gilles de Molins, bourgmestre de Liége, Jean Boileau, dit

de Gerenville, Joussar de Cellier, Jean de Seraing, dit de Sarrazin, et Abraham du Faulcon, vinier et citain de Liége.

Cartul. I, fol. 153 v°. — Reg 15, fol. 133 v°.

1443. — **1426**, 11 août.

Les maire et tenants de la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix, à Liége, font savoir que Louis Surlet, changeur, citain de Liége, a relevé, en vertu du testament de Jeanne, veuve de Thonar de Berleur, autrefois bourgmestre de Liége, la maison dite de Pommerouz, située à Saint-Hubert à Liége, tenue par Godefroid Gravia, le mercier, et précédemment par Jean de Fexhe, et la maison de la Pommelette d'or, contigue à la première, après quoi, il en a fait transport à Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix.

Maire : Wérard de Lieriwe. Tenants : Libert, sire d'Odeur, écuyer, Louis Surlet précité, Gérard delle Chaulcie de Jeneffe, Arnoul Spruyten, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, Godefroid Gravial, mercier, André de Haecourt et Guillaume de Waroux, demeurant en la Basse-Sauvenière.

Cartul. I, fol. 154. — Reg. 15, fol. 131 v°.

1444. — **1426**, 2 septembre.

Jean, fils de Collart de Huy, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise devant Saint-Jean-Baptiste à Liége.

Cartul. I, fol. 293. — Reg. 91, fol. 47.

1445. — **1426**, 7 septembre.

Jossar de Cellier relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, deux maisons sises sur Avroy, à la fontaine Saint-Lambert.

Cartul. I, fol. 206 v°. — Reg. 91, fol. 47.

1446. — **1426**, 13 septembre.

Henri de Stembier, demeurant « alle Chayne » au Marché, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait des maisons de la Croisette et des Quatre fils Aymond, sises audit Marché.

Cartul. I, fol. 274 v°. — Reg. 91, fol. 47 v°.

1447. — **1426**, 26 septembre.

Le chapitre de Sainte-Croix relève, de la cour des tenants d'André le Berwier, citain de Liége, une maison qui appartint à Isabelle de Metz, sise derrière Mangonie, en la rue dite de Cheuene, joignant, vers Neuvice, à Jeanne le Bailleresse et d'autre part, au métier des mangons.

Cartul. I, fol. 270 (analyse).

1448. — **1426**, 11 octobre.

Jean de Voroux relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sur la rivière d'Avroy « delez Mouse », contre Saint-Jacques.

Cartul. I, fol. 207 v°. — Reg. 91, fol. 47 v°.

1449. — **1426**, 25 octobre.

Libert de Quartiers, héritier de demoiselle Yde de Quartiers, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, les $^{2}/_{3}$ d'un jardin sis au-dessus de la porte Sainte-Marguerite, à Liége.

Cartul. I, fol. 196 v°. — Reg. 91, fol. 47 v°.

1450. — **1426**, 3 décembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Libert delle Abbeal de Slins relève, par la succession de Malparlant de Slins,

une moitié, et par transport de Jean de Chasteal, l'autre moitié de dix-neuf verges grandes de terre, sises en lieu dit « deseur le puchoule » à Slins, moyennant une rente de deux muids d'épeautre payable au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 164. — Reg. 91, fol. 48.

1451. — **1426,** 10 décembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Henri de Saive (*Sewe*), l'un des XII du pays de Liége, relève des biens sis à Houtain-l'Evêque.

Reg. 91, fol. 68 v°.

1452. — **1426,** 14 décembre.

Henri Daneal, au nom du couvent des chartreux, relève, de la cour jurée de Sainte Croix, une maison sise en Draperie, sur Meuse, à Liége.

Cartul. I, fol. 292 v°. — Reg. 91, fol. 48 v°.

1453. — **1427,** 18 janvier.

Messire Jordan de Forre, mambour de l'exécution testamentaire de la veuve de Renwar du Pont d'Avroy, bourgmestre de Liège, relève une maison sise sur la rivière d'Avroy et la fontaine Saint-Lambert.

Cartul. I, fol. 207. — Reg. 91, fol. 48 v°.

1454. — **1427,** 29 janvier.

Les maire et échevins de Tilff et Méry font savoir que messire Jean Stevene, prêtre, chapelain en l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, fils de Jean Loveaulx et de dame Oude

de Tilff, a transporté à Oger delle Fontaine, clerc, citain de Liége, son frère, la moitié de certains héritages sis en la juridiction de Tilff et Méry, en lieux dits : le malfaict bonnier, la porte en Byhaye, Bergnierfosseit, alle Marlier, etc.

Maire : Jean Massetz de Tilff, en féauté pour Stassin Chabot, demeurant en la chaussée de Preit, à Liége. Échevins : Guillaume de Vaulz, Bertrand de Sorlemont, Robert delle Tomble, Jean Massetz de Tilff précité, Henrotteal de Hottenge, Collard d'Oupeye et Conrard de Bruz.

Cartul. I, fol. 314. — Reg. 4, fol. 221.

1455. — **1427**, 15 mars.

Partage des biens d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, fait, devant les échevins de Liége, par les exécuteurs testamentaires du défunt, savoir : Jean Surlet, chanoine de Saint-Martin, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Jean de Saint-Servais, Gilles de Biernar et Gérard de Goreux, bailli de Hesbaye.

Reg. 15, fol. 287 v°. — Voir cartul. I, fol. 314.

1456. — **1427, 20** avril (flamand).

Devant la cour jurée de l'ordre teutonique des Vieux-Joncs, Ywan de Cortenbach, commandeur de la maison de cet ordre à Maestricht, transporte au doyen et à l'écolâtre de Sainte-Croix vingt-six bonniers et six verges grandes de terre sis aux Vieux-Jones, comme contrepan de la reprise des dîmes et du patronat de Nisterlé et de Haren.

Cartul. A, fol. 313. — Cartul. II, fol. 29 v°. — Reg. 15, fol. 385.

1457. — **1427**, 26 avril.

Guillaume Gielet, de Grâce, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, en suite de purgement de saisie, une maison sise à Grâce lez-Montegnée.

Cartul. IV, fol. 312. — Reg. 91, fol. 49.

1458. — **1427**, 26 avril.

Warnier de Bierses, chanoine de Saint-Pierre, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, par suite de retrait lignager, une maison et des terres sises à Momalle et à Genoels-Elderen.

Cartul. IV, fol. 209 v°. — Reg. 91, fol. 55 v°.

1459. — **1427**, 30 avril.

Devant les échevins de Liége, Arnoul, demeurant au Barbeau à Saint-Hubert, constitue, au profit de Henri delle Chaulcie, trois marcs de cens sur la maison du Barbeau; le 24 septembre 1428, il assigne audit delle Chaulcie trois autres marcs sur la même hypothèque.

Reg. 15, fol. 269 v°.

1460. — **1427**, 7 mai.

Messire Gilles de Saint-Hubert, recteur de l'autel Saint-Sylvestre, en l'église Saint-Martin en Mont à Liége, relève du prévôt de Sainte-Croix, en fief, trente-sept verges grandes de terre sises près de Lowaige, en vertu du testament de maître Jean d'Attenhoven, doyen de Saint-Martin, et acquises par celui-ci, le 29 mai 1383, du temps de maître Philippe Walram, prévôt de Sainte-Croix (1).

Cartul. II, fol. 95 v°.

---

(1) Suivent d'autres reliefs de biens féodaux mouvant de la prévôté de Sainte-Croix.

1461. — **1427,** 10 mai.

Jacquemin de Voroux, maire de la cour de tenants de Cloes delle Chievre, citain de Liége, fait savoir que, devant lui et les tenants dudit Cloes, Maroie, veuve de Léonard le Berwier, vinier, citain de Liége, a transporté à son gendre Henri delle Chauleie de Jeneffe ses droits d'usufruit à la maison et aux biens de la Petite-Mehagne ; après quoi, celui-ci, pour accomplir les volontés dernières dudit Léonard, son beau-père, assigne sur lesdits biens, au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Adam de Mons, trois muids d'épeautre de rente.

Cartul. I, fol. 348. — Reg. 4, fol. 166 v°.

1462. — **1427,** 17 mai.

Gérard delle Kachye relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison dite de la Fleur de Lis, sise devant le puits près des Bons Enfants, à Liége, joignant aux maisons de l'Étoile et de la Bouteille d'Étain.

Cartul. 1, fol. 182. — Reg. 91, fol. 56.

1463. — **1427,** 3 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Marie de Denville, veuve de François des Changes, Jean des Changes, échevin de Huy, et François des Changes, ses enfants, vendent à Marion Hebrain, bourgeoise de Dinant, la moitié de la dîme de Maffe en Condroz.

Reg. 91, fol. 51.

1464. — **1427,** 5 juillet.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Collar, fils de Gérard de Vervoz, relève une dîme à Vervoz, dite dîme de

Houffalize, tenue des seigneurs de Houffalize; il relève aussi les biens que feu Renard de Durbuy possédait à Vervoz.

Reg. 91, fol. 52.

1465. — **1427**, 16 juillet.

Messire Henri delle Weige, curé, et les mambours de l'église Saint-Séverin, à Liége, reconnaissent devoir au chapitre de Sainte Croix 24 sols de cens annuellement, sur un jardin sis en Agimont, s'étendant par derrière jusqu'aux murs de la fermeté.

Cartul. I, fol. 191. — Reg. 91, fol. 59.

1466. — **1427**, 30 juillet. — *Gegeven int jaer ons heeren XIIIIc ende XXVII, in hoyemaent, XXX daeghe.*

Devant les maire et tenants de la cour censale de Renier van Brede, prévôt de Saint-Trond, en cette ville, Jean Sprute opère le retrait d'un bonnier de terre sis à Melveren (*Merwele*), vendu précédemment par Jean Snyder, à Henri Zeebout, et le transporte à maître Jean d'Attenhoven.

Cartul. VI, fol. 258. — Reg. 15, fol. 541 v°.

1467. — **1427**, 30 octobre.

Messire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, comme l'un des héritiers de feu Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, relève, de la cour jurée de l'abbaye de Saint-Jacques à Liége, les 3/4 d'une tenure, jardin, vigne et assise sur laquelle se trouve construite une maison, situés à Pixhamolin lez-Liége.

Cartul. I, fol. 313. — Reg. 15, fol. 134.

1468. — 1427, 21 novembre.

Everard de Blehen, écuyer, fait savoir que, devant ses tenants, messire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, en vertu du partage fait entre lui et les autres héritiers de feu Arnoul de Saint-Martin, écuyer, chanoine de Saint-Pierre, a relevé un manoir et un jardin situés hors la porte Sainte-Walburge, devant la maison occupée autrefois par Massar d'Othée, brasseur, joignant, vers Liége, à l'hôpital et à l'oratoire de Saint-Guillaume, d'autre part, à l'héritage qui appartint à Henri Ade, devant, à la chaussée, et derrière, au cortil qui appartint à Jean Montaingne, le xhohier, occupé par Collar Wavelea, portier de Sainte-Walburge; les mines de houilles et charbons sont réservées audit Everard de Blehen.

Tenants : Henri de Latinne, clerc, emprunté à Marsille de Holzet, écuyer, Pierre Andrikas et Jean de Voroux.

Cartul. I, fol. 104. — Reg. 15, fol. 258 v°.

1469. — 1427, n. st., 27 décembre.

Arnoul le Maistre de Montegnée cède, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Guillaume le Bailhier, son « seroige », la moitié d'un pré sis à Petit-Montegnée, dont ledit Guillaume possède l'autre moitié.

Reg. 4, fol. 161.

1470. — 1427.

Henri delle Chaussée relève, en vertu du transport lui fait par Arnoul du Barbeau, la maison dite du Barbeau, sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége, joignant, vers Sainte-Croix, aux maisons de Jean Vallis et du Cygne, vers

Saint-Martin, à Pierre Borget et, par derrière, vers la Meuse, au cimetière de l'église Saint-Michel.

Cartul. I, fol. 161 (analyse).

1471. — **1428**, 31 janvier.

Devant les échevins de Liége, Jean Surlet, chanoine de Saint-Martin, Gérard de Goreux, bailli de Hesbaye, Gilles de Bernair et Jean de Saint-Servais, héritiers et exécuteurs testamentaires de feu Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, font transport à Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, leur co-exécuteur, de biens et de rentes sis entre Montegnée et le Bierleur, en Ardant tier, hauteur de Tilleur, à Saint-Nicolas en Glain, à Crotteux, Bassenge, Liége, Doufloxhe, Fontaine, etc. Ces biens furent légués par ledit Jean Paulus à l'église Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 462 v°. — Reg. 15, fol. 524 v°.

1472. — **1428**, 31 janvier.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir que, devant lui et ses tenants, messire Gilles Gobbin, chanoine de Saint-Barthélemi et recteur de la chapelle Saint-Guillaume située hors la porte de Sainte-Walburge, a relevé, en cette dernière qualité, une maison sise hors la porte Sainte-Walburge, mentionnée dans l'acte du 18 mars 1418 analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 103 v°. — Reg. 15, fol. 258.

1473. — **1428**, 21 février.

Les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église Saint-Servais à Liége, font savoir que Gilles

de Louvegnée, citain de Liége, a transporté à Jean Prentout, chanoine de Sainte-Croix, une tenure, gloriette, vigne, préau, situés en Pierreuse, joignant à la tenure dite du Croissant appartenant à Jean Polard, d'Odeur, et d'aval, à Bertrand de Namur, le vigneron.

Maire : Jean d'Andenne, curé de Saint-Servais. Tenants : sire Pierre de Riewe, prêtre, Jacquemin Surlet, écuyer, Libert, sire d'Odeur, écuyer, Eustache de Villers, clerc, et Jean Henrard, le fèvre, citains de Liége.

Cartul. I, fol. 115. — Reg. 15, fol. 114.

1474. — **1428**, 26 février.

Guillaume de Waroux, fils de feu le chevalier Guillaume de Waroux, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la rue Saint-Jean-Baptiste, à Liége, joignant à la maison de Raes de Waroux, son frère.

Cartul. I, fol. 293. — Reg. 91, fol. 54 et 58.

1475 — **1428**, 29 février.

Collet Ernon, de Petit-Montegnée, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, 10 journels de terre sis à Petit-Montegnée.

Cartul. IV, fol. 307 v°. — Reg. 91, fol. 50.

1476. — **1428**, 13 mars.

Catherine, veuve de Masset delle Marchalle, reçoit, devant la cour jurée de Sainte-Croix, l'investiture du moulin de Waremme et en fait transport à Henri Robert d'Odeur, qui, après en avoir pris vesture, s'en déshérite au profit du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 9 v°. — Reg. 91, fol. 53 v°.

1477. — **1428**, 18 mars.

L'official de Liége fait savoir que maître Henri Moy, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix veulent donner en emphytéose perpétuelle, un moulin, tenure, cour, etc. sis à Waremme, joignant, vers Liége, aux fossés de ladite ville, vers Brabant, au pont vers le château de Waremme, et que Jean Moes de Waremme en a offert 4 muids d'épeautre de rente. En conséquence, l'official mande au curé de Waremme de faire à ce sujet les proclamations légales.

Cartul. IV, fol. 8 v°. — Reg. 15, fol. 235 v°

1478. — **1428**, 13 avril.

Bertrand de Namur, vigneron, demeurant en Pierreuse, fait savoir qu'il a donné à tenir à trescens, devant ses tenants, à Jean Prentout, chanoine de Sainte-Croix, un chemin et « aysemence » situé entre leurs deux maisons sises en Pierreuse. Conditions.

Cartul. I, fol. 116. — Reg. 15, fol. 111.

1479. — **1428**, 15 avril.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir que, devant lui et ses tenants, messire Gérard d'Heure, prêtre, curé de l'église Saint-Thomas et recteur de l'autel dit des Lombards, fondé, en l'honneur de Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-André, en l'église paroissiale de Saint-André à Liége, a relevé la maison dite de Xhodin, située derrière Mangonie à Liége, joignant, vers Mangonie, à François de Wandre, et, vers la brassine delle Chinerie, aux héritiers de Jean Champion, le mangon.

Tenants : Jean de Seraing, bâtonnier en l'église Saint-

Martin en Mont, emprunté à Jean Bareit, Laurent de Doncheir, Eustache de Villers et Lambert de Terwagne, clercs, citains de Liége.

Cartul. I, fol. 275 v°.

1480. — **1428**, 17 avril.

Messire Jean Alard, compteur de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise Hors-château, joignant, d'aval « à postiche le Massiche ».

Cartul. I, fol. 293 — Reg. 91, fol. 50.

1481. — **1428**, 22 avril.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Colard de Laveur, citain de Liége, relève la maison delle Grande Chache, sise sur le Marché à Liége.

Reg. 15, fol. 263.

1482. — **1428**, 25 avril.

Jean Thome, prêtre, recteur de l'église paroissiale de Waremme-le-Château, fait savoir à l'official de Liége qu'il a fait les proclamations légales en son église (cfr. acte du 18 mars 1428) et qu'il n'y a pas eu d'enchère supérieure, pour le moulin de Waremme, à celle de Jean Thome (lisez Moes), « hospes » de Waremme.

Cartul. IV, fol. 9. — Reg. 15, fol. 236.

1483. — **1428**, 7 mai.

Lambert Datien de Montegnée, demeurant en Neuvice, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Laurent

Lambot le pêcheur, citain de Liége, héritier et exécuteur testamentaire de feue Ozile Crawilhon, a relevé la moitié d'une pièce de vigne située sur le chemin qui tend de Grivegnée à Chênée; puis, en a fait transport à Everard Crawilhon, aussi pêcheur et citain de Liége.

Cartul. I, fol. 339. — Reg. 4, fol. 176 v°.

1484. — **1428**, 18 juillet.

Jacquemin le Wantier, fils de feu maître Colard le Pattinier, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Roger de Richelle, clerc, une maison en Pierreuse.

Cartul. I, fol. 112 v°. — Reg. 91, fol. 53.

1485. — **1428**, 4 août.

Cloes de Faulcomont, chanoine de Sainte-Croix, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la Haute-Sauvenière.

Cartul. I, fol. 226. — Reg. 91, fol. 55.

1486. — **1428**, 23 octobre.

Devant les échevins de Mons-lez-Crotteux, Jean Rennechon de Lowaige transporte au chapitre de Sainte-Croix un pré sis entre Hollogne-aux-Pierres et Mons.

Cartul. IV, fol. 252. — Reg. 15, fol. 312 v°.

1487. — **1428**, 10 décembre.

Transport fait, devant la cour jurée de Sainte-Croix, au profit de Renkin de Bierset dit de Lupart, de terres sises à Sainte-Walburge.

Cartul. I, fol. 86. — Reg. 91, fol. 57 v°.

1488. — **1429**, 6 janvier.

Devant la cour des tenants de Jean Tibault, à Bovenistier, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, fait relief de terres sises à Bovenistier, lui cédées par Gilles de Bernair, citain de Liége.

Cartul. IV, fol. 191. — Reg. 4, fol. 236.

1489. — **1429**, 1er février.

Les maire et tenants de la cour de Libotte de Blain de Juprelle décident, à la rencharge des échevins de Liége, que ledit Libotte n'a aucun droit à une maison sise à Juprelle, dont les enfants de feu Jean Dammoude ont fait cession au chapitre de Sainte-Croix.

Chanoines de Sainte-Croix : Jean Paulus et Cloes Textor.

Cartul. V, fol. 199 v°. — Reg. 4, fol. 122.

1490. — **1429**, 4 février.

Devant les tenants de Johannes de Voroux et autres exécuteurs testamentaires de Laurent de Metz, clerc, Jean de Mouton, le mangon, fils de feu Colar de Jardin de Herstal, cède à Gilles de Cologne, son seroige, la moitié de la maison du Mouton d'or, sur le marché, joignant à celle de l'Aigle et faisant le tournant de la ruelle de Soumagne.

Reg. 4, fol. 215.

1491. — **1429**, 5 février.

Les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église paroissiale de Saint-Servais à Liége font savoir que Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, agissant au nom de cette église, a relevé, à tenir de l'autel Saint-

Georges et Sainte-Barbe à Saint-Servais, une maison sise à Juprelle, sur le chemin qui tend de Juprelle à Paifve, moyennant 21 setiers d'épeautre et trois chapons 3/4 de rente, payables au recteur du dit autel.

Maire : Jean d'Andenne, prêtre, vesti de Saint-Servais. Tenants : Pierre de Riuwe, prêtre, Jacquemin Surlet et Libert sire d'Odeur, écuyers, Eustache de Villers, clerc, maître Baudouin d'Andenne, Lambert de Terwagne, clerc, et Jean Henrar le fèvre, citains de Liége.

Cartul. V, fol. 201. — Reg. 4, fol. 156 v°.

1492. — **1429**, 15 février.

Guillaume Bailhe, le brasseur, de Lowaige, opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait d'une maison sise à Lowaige, saisie par le chapitre de Sainte-Croix sur Jeanne, veuve de Rennechon Wérair.

Reg. 15, fol. 142.

1493. — **1429**, 23 février.

Rédemption d'un marc de cens dû par l'exécution testamentaire de la dame de Blehen, chevaleresse, faite par Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, comme héritier d'Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, à Marie de Coveliche, fille de feu Lambert de Lens, et à Everard de Blehen, écuyer, fils de feu Everard de Blehen, chevalier.

Cartul. I, fol. 213 (analyse). — Reg. 15, fol. 282.

1494. — **1429**, 13 mars.

Devant la cour jurée de l'église Sainte-Croix en la cité de Liége, Humbert delle Vaux de Kemexhe, demeurant à

Freloux, fait le retrait de 6 journaux de terre sis à Fexhe-le-Haut-Clocher, saisis par le chapitre, et relevant en fief de l'avoué de Streel.

Cartul. IV, fol. 225 v°. — Reg. 15, fol. 209.

1495. — **1429**, 19 mai.

Devant la cour allodiale de Liége, les héritiers de feu Arnoul de Saint-Martin, écuyer, savoir Jean Surlet, chanoine de Saint-Lambert, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Gérard de Goreux, sénéchal du comté de Looz et bailli de Hesbaye, et Gilles de Biernair, citain de Liége, font relief des maisons de la Grande et Petite Boscailhe à Waremme, puis, les copartageants font cession de leur part audit Jean Paulus, qui obtient ainsi l'entièreté de l'immeuble. Archiprêtre de Liége : Gérard d'Anixhe.

Cartul. IV, fol. 24. — Reg. 15, fol. 528.

1496. — **1429**, 19 mai.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Marguerite, veuve de Guillaume Borleit, échevin de Liége, en vertu de certain transport fait en sa faveur, par son père Woutre de Hex, a relevé la maison du Heaulme sise en Pierreuse, joignant à la maison du Crama et à celle du Cygne (*de Chine*).

Tenants : Gilles Lotet, prêtre, chapelain à Sainte-Croix, emprunté à Jean Orban dit Hans l'Arbalétrier, Eustache de Villers et Lambert de Terwagne, clercs, citains de Liége.

Cartul. I, fol. 277 v°. — Reg. 15, fol. 267 v°.

1497. — **1429**, 21 mai.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Jean de Liewez, fils de feu Bertrand, relève le 1/4 de la maison du Sanglier, sise à Saint-Hubert, à Liége.

Reg. 15, fol. 306 v°.

1498. — **1429**, mai (latin).

Statut capitulaire au sujet des missions confiées aux chanoines dans l'intérêt de l'église.

Reg. 50, fol. 25 v°. — Reg. 51, fol. 53. — Reg. 52, p. 70.

1499. — **1429**, 16 juin.

Devant la cour de Baudouin de Thier, demeurant à Sainte-Marguerite, messire Henry Nihotte, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, relève, par transport de Pirar, fils d'Henri Buchar, le houilleur, une maison sise en la paroisse Saint-Séverin, hors la porte Sainte-Marguerite, lez-Liége.

Cartul. I, fol. 197 v°.

1500. — **1429**, 23 juin ou juillet. — *Faict en l'an delle nativiteit nostre Saingneur Jhesu Christ XIIII^c et XXIX, en mois de jullet appeleit resailhemois, le XXIII jour.*

Devant la cour de Sainte-Croix à Hampteau, Jean Mathie de Hampteau vend à messire Arnoul de Riweceal, chanoine régulier de l'abbaye de Heylissem (*Helechinnes*), plusieurs pièces de terre sises à Hampteau.

Cartul. VI, fol. 112. — Reg. 15, fol. 332.

1501. — **1429**, 26 juillet.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Robert Fierabras, fils [1] de feu Robert d'Orjo, relève la moitié de la dîme de Maffe.

Reg. 91, fol. 60.

1502. — **1429**, 24 septembre.

Gielis de Puche et Jean, son frère, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une vigne sise en Morealvaulz.

Cartul. I, fol. 305. — Reg. 91, fol. 59.

1503. — **1429**, 26 septembre.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jean Moese de Waremme a relevé une tenure et assise appelées jadis la Grande et la Petite Bosscaille, sises sur le Marché aux bêtes, à Waremme.

Cartul. IV, fol. 23. — Reg. 15, fol. 537.

1504. — **1429**, 3 octobre.

Devant la cour des tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Jean Proiste, mari d'Isabeau, fille d'Arnoul de Kemexhe, dit de Barbeal, fait relief de la maison du Barbeau, sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége.

Reg. 15, fol. 270.

---

[1] Le titre de l'acte porte : « fis natureil ».

1505. — **1429**, 24 octobre.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Jakemin, fils de Renechon Kaike de Flémalle, relève un jardin sis en Vingnis (Pixhamollin).

Reg. 15, fol. 276.

1506. — **1429**, 10 novembre.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Bertrand dit Buskin de Bichinroede, relève une vigne, tenure, etc., à Doufloxhe lez-Liége.

Reg. 15, fol. 273.

1507. — **1429**, 14 décembre.

Devant les échevins de Liége, Jean de Liewes transporte à Roger de Richelle la moitié de la maison du Porc Sanglier, joignant à la maison de Gilles Dobbelsteyne, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 4, fol. 178 v°.

1508. — **1429**, 16 décembre.

Devant les tenants de Roger de Richelle, Jean de Liewes, fils de feu Bertrand, relève la moitié de la maison du Sanglier, sise au cloître de Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 307.

1509. — **1430**, 27 janvier (latin).

Jean de Heinsberg, évêque de Liége, enjoint à Walter de Fléron et à Alexandre de Seraing, bourgmestres de Liége, et au chapitre de Saint-Barthélemi, de faire remettre en liberté Jean de Mérode, clerc du diocèse de Cologne, arrêté

illégalement en l'église Saint-Lambert et retenu prisonnier dans les cachots de la Cité.

Cartul. II, fol. 223 v°.

1510. — **1430**, 3 février (latin).

Statuts concernant le vin payé par les chanoines à leur réception et à leur émancipation, les droits à payer aux obsèques des chanoines, le vin dû lors de la vente des maisons, de la réception des chapelains et de la prestation de serment des grands compteurs.

Reg. 50, fol. 26. — Reg. 51, fol. 54. — Reg. 52, p. 71.

1511. — **1430**, 6 février (latin).

Jean de Heinsberg, évêque de Liége, révoque, en tant qu'elles concernent le chapitre de Saint-Barthélemi, ses lettres inhibitoires du 27 janvier précédent, les églises secondaires de Liége étant exemptes de la juridiction ordinaire de l'évêque.

Cartul. II, fol. 224.

1512. — **1430**, 2 avril (flamand).

Devant la cour des tenants du chapitre de Saint-Martin à Liége, Paul Lievesoens, de Millen vend (1) à Adam van Berghe (*de Monte*), chanoine de Sainte-Croix, stipulant pour le chapitre et pour les chapelains de son église, une rente de six muids d'épeautre hypothéquée sur deux bonniers et demi de terre sis à Millen.

Cartul. V, fol. 50. — Reg. 4, fol. 123 v°.

---

(1) Pour l'anniversaire de sire Guillaume de Hemptines.

1513. — **1430**, 13 mai.

Devant les maire et masuiers de la cour dite de Fiez de Leez à Aische-en-Refail, Arnoul de Baest, chanoine de Sainte-Croix, opère le retrait de terres appartenant au chapitre et saisies par le seigneur, pour défaut de cens.

Cartul. IV, fol. 59 v°.

1514. — **1430**, 13 mai.

Par-devant les maire et échevins de Refail, Ernoul de Baest, prêtre et chanoine de Sainte-Croix, rentre, au nom du chapitre, en possession de terres sises à Aische-en-Refail, saisies par le seigneur de ce lieu pour défaut de payement de cens.

Cartul. IV, fol. 59. — Reg. 4, fol. 112.

1515. — **1430**, 2 octobre.

Hubin Chabot, écuyer, mari de Jeanne, veuve en précédentes noces de Thierri de Cheval, échevin de Liége, relève, de la cour de tenants de Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, la maison du Chaudron, située sur Meuse aux viviers près de Mairnierrue, à Liége.

Cartul. I, fol. 249. — Reg. 15, fol. 277 v°.

1516. — **1430**, 9 octobre.

Sire Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, opère, au nom du chapitre, le purgement d'une saisie prise par Gilles Malparlant de Slins, sur une maison sise à Sainte-Walburge, mentionnée dans l'acte du 23 juin 1425 analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 98 v° (analyse).

1517. — **1430,** 14 octobre.

Sire Jean Paulus (ou Pauli), chanoine de Sainte-Croix, relève, au nom de son chapitre, par-devant les tenants de Gilis Malparlant de Slins, une maison séant près de la porte Sainte-Walburge lez-Liége, joignant vers Liége à un bonnier de terre dit des Aisneis, d'amont à la chaussée, et vers Hesbaye aux héritages qui appartinrent à Colin de Tawe, tenus actuellement par Colard Wilhiame, voir juré de charbonnage.

Reg. 23, fol. 1.

1518. — **1430,** 14 octobre.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Cloes Textor, chanoine et représentant de la même église, a relevé la maison de Pommeroux et celle de la Pommelette d'or, situées à Saint-Hubert à Liége.

Cartul. I, fol. 155. — Reg. 15, fol. 132.

1519. — **1430,** 10 novembre.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Biertoul Pitra, couvreur d'ardoises, relève une maison sise en la rue qui tend de Saint-Paul vers Beaurepart.

Reg. 15, fol. 280 v°.

1520. — Après **1430.**

Sentence arbitrale de Jean, doyen, et Nicolas Tector, chanoine de Sainte-Croix, au sujet d'une rente de trois

muids d'épeautre, contestée entre le chapitre de Sainte-Croix et Henri Vos, dîmeur de la dîme de Freeren.

L'acte est incomplet.

Cartul. VIII, fol. 201.

1521. — **1431**, 3 février.

Anseal de Pousset (*Puchey*) relève, de la cour des tenants de Sainte-Croix, une pièce de terre sise entre Limont et Pousset.

Cartul. IV, fol. 82 v°. — Reg. 91, fol. 61 v°.

1522. — **1431**, 13 avril.

Devant la cour du chapitre de Sainte-Croix, à Hampteau, Walter, fils naturel de feu Jean de Molembais, chevalier, seigneur de Linsmeau, et Jean Zoul, fils de Jean le Carlier, reconnaissent être redevables audit chapitre d'une rente de 15 dosins et une quarte de froment, sur une maison, un pré et une pièce de terre, sis à Hampteau.

Cartul. VI, fol. 112 v°. — Reg. 15, fol. 333.

1523. — **1431**, 24 avril.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, fait savoir que, devant ses tenants, Massar de Bovenistier a relevé de nombreuses pièces de terre sises à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 184. — Reg. 4, fol. 231 v°.

1524. — **1431**, 10 juin.

Devant la cour du chapitre de Sainte-Croix, à Hampteau, Jean, fils de Han le Charlier, demeurant en cette localité,

reconnaît être redevable au chapitre de Sainte-Croix, d'une rente d'un demi-muid et une quarte de froment, sur sa maison sise à Hampteau.

Cartul. VI, fol. 113. — Reg. 15, fol. 333 v°.

1525. — **1431**, 23 juillet. — *Int jaer ons heeren XIIIIc ende XXXI, in hoyemaendt, XXIII daeghe.*

Devant les maire et tenants de la cour jurée de Renier van Brede, prévôt du monastère de Saint-Trond, en cette ville, maître Jean d'Attenhoven, avocat et chanoine de Sainte-Croix, transporte à Jeanne Cloets un bonnier de terre sis à Melveren (*Merwelle*).

Cartul. VI, fol. 258 v°. — Reg. 15, fol. 542.

1526. — **1432**, 16 janvier.

Devant la cour des tenants de sire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Hugues dit Huwet de Fexhe, mercier, relève la maison de la Chausse, située sur le marché, à Liége.

Cartul. I, fol. 284 v°. — Reg. 15, fol. 231 v°.

1527. — **1432**, 10 février.

Gérard de Tieste, l'aîné, demeurant en la rue des Écoliers, outre le Pont des Arches, fait savoir que, devant ses tenants, Jean de Liewes a relevé la moitié de la maison du Sanglier, sise au cloître de Sainte-Croix, joignant à la maison claustrale d'Arnoul Reenebert, chanoine de ladite église.

Reg. 4, fol. 179.

1528. — **1432**, 15 mars.

Jean, fils de Jean de Tombeur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, un bonnier de terre à Hanette, « derier lu mostier de Doncheir ».

Cartul. IV, fol. 246. — Reg. 91, fol. 63.

1529. — **1432**, 4 mai.

Henri de Stembier, bourgmestre de Liége, relève la moitié et les 2/3 de l'autre moitié d'une maison, vigne, etc., sises alle Pixherotte à Wez,

Cartul. I, fol. 318 v°. — Reg. 91, fol. 77

1530. — **1432**, 9 mai.

Jean de Houtain, dit le Malcharnut, chandelon, demeurant en la rue du Pont d'Avroy, à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Gilles de Coir, chantre et chanoine de Sainte-Croix, a relevé : 1° une pièce de terre et vigne située à Grivegnée, en lieu dit alle Colenbier, joignant en haut à Jean Gobair, vers Belleflamme à Warnot de Grivegnée, et vers Chênée à Jean Wilheame; 2° une pièce de vigne « par-delà la vingne Gileman quon dist Pourette »; 3° deux setiers d'épeautre de rente dus par les héritiers de Jamar de Pople du Pont d'Amercœur.

Cartul. I, fol. 336. — Reg. 4, fol. 174.

1531. — **1432**, 10 mai.

Gilles de Coir, chanoine et chantre de Sainte-Croix, fait savoir que, devant ses tenants, Jean Wilheame, de Grivegnée, a relevé les terres, vignes et rentes mentionnées

dans l'acte du jour précédent. Conditions relatives aux redevances en vins, etc.

Cartul. I, fol. 337. — Reg. 4, fol. 174 v°.

1532. — **1432**, 19 mai.

Par-devant la cour de tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Jean Moese de Waremme transporte à Jean Libert de Vierme, citain de Liége, la tenure de la Grande et Petite Boscaille, sur le marché des bêtes, à Waremme.

Cartul. IV, fol. 23 v°. — Reg. 15, fol. 537 v°.

1533. — **1432**, 23 mai.

Renkin de Lupart transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Guillaume de Waroux, écuyer, des biens sis à Sainte-Walburge.

Cartul. I, fol. 86 v°. — Reg. 91, fol. 62 v°.

1534. — **1432**, 10 juin.

Devant la cour des tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Renier de Cerf, au nom de Jean de Bernalmont, écuyer, mari de Catherine, fille de feu Gisbert de Slins, échevin de Liége, purge la saisie prise par ledit Jean Paulus sur une maison située en la chaussée Saint-Léonard lez-Liége, et en fait relief.

Cartul. I, fol. 298 v°.

1535. — **1432**, 28 juin.

Lambert Waultier de Fléron, « cordelier », demeurant au vieux pont des Arches, mari et mambour de Catherine, fille

de feu le jeune Jean Hannair de Coronmeuse, relève, de Gilles de Bierset et de ses tenants, les deux tiers d'une maison sise au vieux pont des Arches, faisant le tournant vers Neuvice.

Cartul. I, fol. 252.

1536. — **1432**, 24 août.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jean del Roche, seigneur de Beausaint, et Maroye, sa femme, fille de feu Cloes delle Chivre, bourgmestre de Liége, et veuve en premières noces de Guillaume, fils de feu Thonair de Bearewair de Fexhe, transportent à Arnoul de Termogne, clerc, citain de Liége, et à Jean Moreal, une maison sise à Doufloxhe à Liége.

Reg. 91, fol. 77 v°.

1537. — **1433**, 22 février.

Devant les maire et échevins de Pousset (*Puchey*), Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, relève diverses terres sises sur la voie de Bleret à Lantremange, entre Pousset et Limont, etc.

Cartul. IV, fol. 85 v°. — Reg. 4, fol. 227 v°.

1538. — **1433**, 13 mai.

Jean Anthone, fils de feu Jean Gilot d'Odeur, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Odeur lez-Villers-l'Évêque.

Reg. 4, fol. 250. — Reg. 91, fol. 62 v°.

1539. — **1433**, 17 juillet.

Le chapitre de Sainte-Croix fait savoir que Guillaume Prentot, chanoine de Saint-Martin, a cédé à Jean Prentot, chanoine de Sainte-Croix, six muids d'épeautre de rente dus par Wéri de Lieriwe, aussi chanoine de Sainte-Croix, sur sa maison claustrale.

Notaire : Walter Kyeboom de Alphen.

Reg. 4, fol. 203 v°.

1540. — **1433**, 9-11 septembre.

Mesurage des terres, prés et biens du chapitre de Sainte-Croix, situés entre Visé et Navagne, fait devant les maire et échevins de Visé. Chanoines de Sainte-Croix, Adam de Mons et Wérar de Lieriwe.

Maire de Visé : Jean de Visé. Échevins : Jean avoué de Richelle, Baudouin fils de Godefroid de Slins, Jean Xhelairt, Jean avoué de Crisnée, Jean le Mayeur et Jean Cloes.

Cartul. V, fol. 252.

1541. — **1433**, 24 novembre.

Robert de Crisnée, demeurant à Liége, relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 135. — Reg. 91, fol. 29 v°.

1542. — **1433**, 14 décembre (latin).

Devant la cour de Haelen près de Léau, le chapitre de Sainte-Croix donne à trescens, à Renier Metten, des terres sises audit Haelen. Chanoines de Sainte-Croix : Jean de Monkenborch et Robert Colen.

Reg. 15, fol. 331 v°.

1543. — **1434**, 7 janvier.

Jean de Viseit, tanneur, demeurant en Tanneurrue à Liége, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jean Bilhoise, le jeune, fils de Jean Bilhoise dit le Ruyte de Jupille, mari de Catherine, fille de feu Simon de Riewe, de Grivegnée, a relevé, puis transporté à Piron de Jodry, meunier, fils de maître Gilles de Jodry, aussi meunier, une maison sise à Grivegnée, joignant à la voie dite de Vierseur.

Cartul. I, fol. 329 v°. — Reg. 4, fol. 204.

1544. — **1434**, 11 février.

Le chapitre de Sainte-Croix déclare et reconnaît être redevable, envers Gilles de Huy, dit de l'Aigle, et Jean, son frère, d'une somme de douze vieux florins appelés griffons (évaluation très détaillée des monnaies), restant dus pour l'achat de la maison du Sanglier située au cloître de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 10. — Reg. 4, fol. 177.

1545. — **1434**, 11 février.

Gilles de Huy, dit de l'Aigle, demeurant sur le Marché, à Liége, et Jean de Huy, dit de l'Aigle, son frère, demeurant en Neuvice, déclarent avoir vendu au chapitre de Sainte-Croix, tout ce qui leur restait de droit en la maison du Sanglier, sise au cloître de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 11. — Reg. 15, fol. 119 v°.

1546. — **1434**, 27 juin.

Devant la cour commune des tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, de Jean de Ferme, bâtonnier de Saint-Pierre, d'Agnès, femme de Lambert de Wonck dit

des Balances et consorts, Jean le Bovier de Hocheporte fait relief d'une maison, scaillie et assise situées au-dessus de la porte dite « Hochaporte » près de Liége, joignant aux héritiers de feu messire Gérard de Molins, chantre et chanoine de Saint-Pierre.

Cartul. I, fol. 194. — Reg. 15, fol. 124 v°.

1547. — **1434**, 6 juillet.

Franck Niclaert, d'Heur-le-Tiexhe, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix à Liége, par succession de Jean Niclaert, son père, des terres sises à Heur-le-Tiexhe, en lieu dit : Op die Steynwech, et à Freeren, alle Wuerd, joignant au sentier dit Heylkenshaghe, moyennant 12 chapons et 4 deniers de fort cens, etc.

Cartul. VIII, fol. 73 v°. — Reg. 15, fol. 148 v°. — Reg. 91, fol. 64.

1548. — **1434**, 10 juillet.

Devant les tenants de Catherine de Frères, veuve de Pietre de Liewes, et en secondes noces, de Rausin Wilheame de Villers-l'Évêque, Gilles de Huy et Jean, son frère, cèdent au chapitre de Sainte-Croix la moitié des 3/4 de la maison du Sanglier (1).

Reg. 15, fol. 309.

1549. — **1434**, 18 juillet.

Devant la cour des tenants d'Everard de Blehen, Jean Moreal, mari de Douchet, veuve de Jean Biertoul, et

---

(1) Il y a encore, reg. 4, fol. 180-183, trois actes de la même date concernant la maison du Sanglier.

Séverin le Charpentier relèvent, chacun pour la moitié, une maison sise à Mollins. Les mines sont réservées audit Everard.

Cartul. IV, fol. 320 v°. — Reg. 15, fol. 544 v°.

1550. — **1434**, 12 août.

Testament de maître Henri Moy, doyen de Sainte-Croix. Il fait des legs à l'église Sainte-Croix, aux chapelains de chaque collégiale de Liége, à l'église N.-D. à Bréda, à Léonard Moy, son neveu, fils de Jean Moy, son frère, à Jean Spechs, à maître Henri de Puthem, fils de Thierry (livres de droit canon et de droit civil), à Lambert de Puthem, à Henri Moy, chanoine de Saint-Martin à Liége, et à Élisabeth Goben, mère de ce dernier, à Henri Spechs, recteur de l'autel des quatre docteurs à Sainte-Croix, à Henri de Beecke, Jean Pauli, Jean Prentout, chanoines de Sainte-Croix, Pierre Nepotis, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, Simon Amelii, chapelain à l'église N.-D. à Maestricht, Guillaume Oosterzeel, receveur du seigneur de Chantraine. Les immeubles légués sont situés à Grand Spauwen (*Magno Spauden*), à Liége, etc. Mention de divers meubles, joyaux et ustensiles.

Exécuteurs testamentaires : Nicolas Voecht, Nicolas de Malle, Roland Roever, chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Martin et de Sainte-Croix, respectivement, et Thierry de Puthem.

Témoins : Maître Jean d'Attenhoven, avocat en la cour de Liége, Jean Boy, Jean Prentout, Jean Pauli, Thierry Pistoris, Jean Oesterzeel, Robert de Cortys, Henri de Beecke, chanoines de Sainte-Croix, Nicolas de Fine, chanoine de Saint-Pierre, maître Daniel de Blochem, avocat en la cour de Liége, Godefroid de Gravia, citain de Liége,

Martin, bâtonnier de Sainte-Croix, Lambert Schavarts de Diest, clerc et familier du testateur, et Pierre Amien.

Original sur parchemin muni de la signature et du monogramme des notaires Mathias Voelen de Diest et Jean Sceepken de Tongerloo (Thongelre). Sceaux enlevés.

1551. — **1434,** 2 septembre (latin).

Statut capitulaire relatif au banquet dit « pastus puerorum », au salaire des trois « servientes », etc.

Rég. 50, fol. 27. — Reg. 51, fol. 60. — Reg. 52, p. 75.

1552. — **1434,** 27 septembre. — *Anno a nativitate ejusdem Domini XIIIIᶜ XXXIIII, indictione XIIᵃ, die lune XXVII mensis septembris, hora decantationis summe misse in ecclesia Sancte Crucis Leodiensis, pontificatus... domini Eugenii... pape quarti anno quarto.*

Thierry de Begtkenhuysen, commandeur de la baillie générale des Jones à Maestricht, relève de Henry Moy, doyen, et de Jean Surlet, écolâtre de Sainte-Croix, les dîmes de Haren et de Nisterlé, avec le droit de patronat de l'église de Nisterlé, qu'il tient en emphytéose perpétuelle.

Témoins : Leonius Baest, archidiacre de Brabant, Jean Boeslinter, official de Liége, Brunon de Boechem, chanoine de Saint-Lambert, Pierre de Molendino, chanoine de Saint-Paul, Lambert Scouvarts, Martin de Belle, bâtonnier de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 30 vº. — Reg. 15, fol. 386.

1553. — **1434,** 21 décembre. — *Decessit anno a nativitate Domini XIIIIᶜ XXXIIII, mensis decembris die XXI.*

Ordonnance testamentaire de sire Henri Moy, doyen de Sainte-Croix ; il fait divers legs au chapitre de cette église,

aux béguines du béguinage de la paroisse Saint-Hubert fondé par un doyen de Sainte-Croix, etc.

Cartul. V, fol. 70 v°.

1554. — **1435**, 10 février.

Messire Cloes de Weert, recteur de l'autel des Lombards, situé en l'église Saint-André, relève, de la cour des tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, la maison dite de Xhodin, mentionnée dans l'acte du 15 mai 1428 analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 276.

1555. — **1435**, 18 février, *selon la commune date delle Citeit de Liége.*

Wérard de Lieriwe, chanoine de Sainte-Croix, relève, au nom de son chapitre, de l'évêque de Liége, les fiefs de Waremme et de Havelange.

Cartul. III, fol. 116 v°. — Cartul. IV, fol. 18 v°.

1556. — **1435**, 8 mars.

Approbation, par les échevins de Liége, du testament de feu maître Henri Moy, doyen de Sainte-Croix.

Sous-mayeur : Guillaume de Velroux, en féauté pour Eustache Chabot, souverain mayeur.

Original sur parchemin, signé Jo. Poulain et muni de sept sceaux, le premier en cire rouge, les autres en cire brune. Annexé à la charte du 12 août 1434 analysée ci-dessus.

1557. — **1435**, 24 avril.

Extrait d'un record de la cour de Visé, concernant le droit du chapitre de Sainte-Croix aux eaux de Visé.

Cartul. V, fol. 253 v°.

1558. — **1435**, 10 juin.

Bertrand de Haccourt, plombier, relève, de la cour des tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, une maison située à Liége, « sour Mierchoul ».

Cartul. I, fol. 255. — Reg. 15, fol. 272.

1559. — **1435**, 23 juin.

Jugement prononcé par les voirs jurés du cordeau entre Jean Bofis, prêtre, chapelain de Saint-Lambert, demandeur, Gérard de Monkenborch, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste et Arnoul de Hollande, exécuteurs testamentaires de feu Jean de Monckenborch, chanoine de Sainte-Croix, auxquels s'est adjoint le chapitre de cette dernière église représenté par le chanoine Jean Paulus, au sujet des terres et « trigus » encombrant une ruelle ou place de terre séparant l'immeuble dudit Jean Bofis du mur de la maison du défunt chanoine de Monckenborch, et aussi relativement à l'entretien d'une allée (*alleur*) de bois, édifiée sur le mur de la maison du chanoine défunt.

Voirs-jurés : Jacquemin Lambuche, Collar de Bawengnée, Guillaume de Fooz et Piron Borset.

Cartul. I, fol. 46 v°.

1560. — **1435**, 25 juin.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Alexandre Sandron, tanneur, citain de Liége, fait relief de la maison du Faucon, sur le Marché, joignant aux maisons de Coveticbe et de Riwechon.

Reg. 15, fol. 266.

1561. — **1435**, 8 août.

Devant la cour des tenants de Renier Collengnon, chanoine de Saint-Denis, héritier et exécuteur testamentaire de feu Michel Collengnon, son frère, qui fut marié à Lucie, veuve en premières noces de Jean Hoppeit le teinturier, citain de Liége, Henri delle Chaulcie de Jeneffe, bourgmestre de Liége, époux de Marie, fille de feu Léonard le Berwier, vinier, citain de Liége, relève la maison du Champion sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége, joignant à l'hôtel de la Paix-Dieu, et une autre maison sise sur la rivière d'Avroy lez-Liége, moyennant 45 marcs de cens et d'autres redevances. Sur la redevance de 45 marcs, Renier Collegnon en vend 10 audit delle Chaulcie, etc.

Maire : Henri de Stembier, ancien bourgmestre de Liége.

Cartul. I, fol. 127 v°.

1562. — **1435**, 4 septembre.

Déclaration de Jean le Kokin, citain de Liége, concernant dix marcs de cens qu'il a sur la maison du Porc sanglier, appartenant au chapitre de Sainte-Croix.

Reg. 4, fol. 195 v°.

1563. — **1435**, 2 décembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jean Gripair, le vigneron, relève des terres sises « à Tilhou », à Milmort, en vertu d'un transport de Henri Tilman, le vigneron, et de ses enfants.

Reg. 91, fol. 66.

1564. — **1435.**

Mesurage des terres du chapitre de Sainte-Croix, situées entre Visé et Navagne.

Reg. 19, fol. 75 v°.

1565. — Sans date, vers **1435.**

Rendage proclamatoire, par le chapitre de Sainte-Croix, de la maison « condist le porke sengleit » sise au cloître de leur église, adjugée à Jean Rusener, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 201.

1566. — Sans date, vers **1435.**

Jean d'Attenhoven, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que maître Gilles Dobbelsteyn, possesseur de la troisième maison claustrale de Sainte-Croix, a vendu à Jean Rusener, prêtre et possesseur de la maison du Porc d'or (lisez du Porc sanglier), nouvellement devenue claustrale, l'usage indivis d'un puits situé dans la maison dudit Gilles et d'une petite pièce de terre située entre ledit puits et la maison du Porc d'or.

Cartul. A, fol. 201 v°.

1567. — **1436,** 21 janvier.

Les maire et échevins de Voroux lez-Bierset font savoir que Jean Olmen, de Diest, a cédé au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Laurent Fabri, chanoine de la même église, une terre d'un bonnier sise audit Voroux.

Cartul. IV, fol. 297. — Reg. 15, fol. 219.

1568. — **1436**, 23 janvier.

Devant les maire et échevins de Saint-Denis en la Vaul à Fize, Jean d'Olmen, demeurant à Diest, transporte au chapitre de Sainte-Croix un pré sis à Fize-le-Marsal.

Reg. 15, fol. 192.

1569. — **1436**, 21 février.

Devant la cour de Bleret, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, cède au chapitre de la même église 11 verges grandes de terre sises audit Bleret, en lieu dit Gérarmont.

Cartul. IV, fol. 195 v°. — Reg. 15, fol. 254.

1570. — **1436**, 16 mai (latin).

Clôture de compte faite entre maître Gilles Dobbelsteyn, chanoine de Sainte-Croix, d'une part, et ses parents : Arnold Dobbelsteyn et Magdeleine, d'autre part, au sujet de l'argent prêté à Gilles, pour faire ses études au « studium Papiense » et ailleurs; les parents lui avaient avancé 500 florins du Rhin d'or et 125 ducats de bon or.

Reg. 19, fol. 78 v°.

1571. — **1436**, 20 juin.

Les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'aumône fondée par Catherine de Flémalle, veuve de Renwar de Pont d'Avroy, autrefois bourgmestre de Liége, font savoir que Wérard de Lieriwe, chanoine de Sainte-Croix, représentant son chapitre, et Gosuin de Champs de Fexhe, ont relevé, chacun pour la moitié, onze verges grandes de vigne sises à Besonheid (*Buchonheid*), près de Pixhamollin, moyennant le payement de certaines

redevances en vin et autres. Conditions du payement des rentes en vin.

Maire : Léonard de Bierset, prêtre, curé de Saint-Adalbert à Liége, et administrateur de ladite aumône. Tenants : Jacquemin le Pollain, fils de Jean le Pollain de Hollogne, échevin de Liége, Thonar delle Croix d'or, Johannes Huzar, clerc, Guillaume de Forre, Lambert Custin, demeurant sur le Pont d'Ile, et Arnoul de Termoingne, clerc, citains de Liége.

Cartul. I, fol. 306. — Reg. 4, fol. 206.

1572. — **1436**, 4 août.

Devant la cour des tenants de Marguerite de Lovenchien, demeurant en la paroisse Saint-Adalbert en Ile, à Liége, sire Jean Pauli et Nicolas Textor, chanoines de Sainte-Croix, relèvent une maison sise sur la place devant la maison du monastère des Bons-Enfants à Liége, joignant, vers Saint-Servais, à Marie de Vivier, et vers Saint-Séverin, au recteur de l'autel de Sainte-Catherine et Sainte-Barbe situé en l'église Saint-Servais.

Cartul. I, fol. 175.

1573. — **1436**, 30 août.

Jeanne et Maroie, filles de feu Colin Moreal, houilleur, ayant obtenu, contre le chapitre de Sainte-Croix, saisie d'une maison sise en la paroisse Saint-Séverin à Liége, hors la porte Sainte-Marguerite, ledit chapitre, représenté par le chanoine Jean Paulus, en opère le retrait.

Cartul. I, fol. 198 v°.

1574. — **1436**, 12 septembre.

Jean Borleit, fils de feu Guillaume Borleit, échevin de Liége, et de feue dame Marguerite, relève, de la cour des tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, la maison du Heaulme sise en Pierreuse, à Liége, puis la transporte à Marie, veuve de Jean Haweal le jeune, de Bovenistier, sa nièce.

Cartul. I, fol. 278 v°. — Reg. 15, fol. 268.

1575. — **1436**, 8 octobre. — *Datum Bononie, anno incarnationis dominice XIIII^c XXXVI, octavo idus octobris, pontificatus nostri anno sexto.*

Eugène, pape, délègue l'archidiacre de Brabant pour confirmer, d'autorité apostolique, le rendage emphytéotique des dîmes de Haren et de Nisterlé et du patronat de Nisterlé, fait au commandeur des Joncs par le doyen et l'écolâtre de Sainte-Croix, pour autant qu'il trouve ce rendage utile au décanat et à l'écolâtrie de l'église susdite.

Cartul. II, fol. 32. — Reg. 15, fol. 387 v°.

1576. — **1436**, 26 octobre.

Jean Moes de Waremme relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le moulin de Waremme, avec ses dépendances, moyennant 4 muids d'épeautre annuellement.

Cartul. IV, fol. 9 v°. — Reg. 91, fol. 68.

1577. — **1436**, 10 novembre.

Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, donne à trescens, par-devant ses tenants, à Jean, fils légitime de Henri de Juprelle, le vigneron, une maison, jardin et thier de

vigne, situés en Vivegnis près de Liége, joignant d'aval à Jean Germea dit de Passage, clerc, d'amont, vers Liége, à Halen le Vigneron, par en haut, à la tenure de Rattier, qui appartint à Jacques Chabot, chevalier, moyennant certaines redevances en vins.

Cartul. I, fol. 313. — Reg. 15, fol. 286.

1378. — **1436**, 13 novembre.

Sire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, ayant obtenu, contre les héritiers de Collard de Champs, bourgmestre de Liége, saisie d'une maison dite des Grandes Balances, située sur le marché, joignant, vers le Fauleon, à la maison de Cherioul, vers Saint-Lambert, à la maison des Petites Balances, Jean Chabot, de Jupille, seigneur d'Emal et d'Eben, mari d'Aléide, et Abraham de Fexhe, hôte du Fauleon sur le marché à Liége, mari de Laurette, filles de Henri Coen, échevin de Liége, opèrent le retrait de l'immeuble saisi.

Cartul. I, fol. 284 — Reg. 15, fol. 260.

1379. — **1436**, 15 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Flône, voulant écarter toute discussion relativement à la dîme de Borsu en Condroz, qui leur appartenait par moitié, font un accord en vertu duquel le chapitre de Sainte-Croix donne sa part de ladite dîme en accense perpétuelle à l'abbaye de Flône, moyennant une rente annuelle de 20 muids de blé moitable, c'est-à-dire moitié épeautre et moitié avoine.

Abbé de Flône : Jean de Bodeur.

Cartul. A, fol. 402. — Cartul. III, fol. 183.

1580. — **1437**, 13 janvier.

Les maire et échevins de Tilff et de Méry font savoir que Ogier delle Fontaine, clerc, citain de Liége, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Thierri de Huy, les biens mentionnés dans l'acte du 29 janvier 1427, analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 345 v°. — Reg. 4, fol. 222 v°.

1581. — **1437**, 15 janvier.

Gérard delle Petite Mère-Dieu relève, devant la cour jurée de Sainte-Croix, les 2/3 d'une maison sise Hors-Château.

Cartul. I, fol. 292. — Reg. 91, fol. 67 v° et 68 v°.

1582. — **1437**, 18 janvier (latin).

Leonius de Baest, archidiacre de Brabant, juge apostolique, confirme le rendage emphytéotique des dîmes de Haren et de Nisterlé et du patronat de Nisterlé, fait par le doyen et par l'écolâtre de Sainte-Croix au commandeur des Joncs à Maestricht.

Témoins : Maître Jean d'Attenhoven, doyen de Sainte-Croix, Jean Surlet, écolâtre, Jean de Boeslinter, chanoine et official de Liége, Pierre de Molendino, chanoine de Saint-Paul, Jean de Limbourg, procureur.

Notaire : Mathias Voelen de Diest.

Cartul. II, fol. 31 v°. — Reg. 15, fol. 378 v°.

1583. — **1437**, 24 janvier.

Jean de Housse, fils de Jacques de Housse, le mangon, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, 6 bonniers et 4 1/2 verges grandes de terre à Eben (*Embemme*).

Cartul. V, fol. 116. — Reg. 91, fol. 67 v°.

1584. — **1437**, 19 février.

Les maire et tenants de la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix, à Liége, font savoir que Goffin Noiel et Guillaume de Ferme ont fait relief d'une maison sise à Fexhe-le-Haut-Clocher.

Maire : Cloes Textor, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : Libert, sire d'Odeur, écuyer, Louis Surlet, changeur, Henri delle Chaulcie, ancien bourgmestre de Liége, et Baudouin delle Chaulcie, son cousin.

Cartul. IV, fol. 232. — Reg. 4, fol. 256 v°. — Reg. 91, fol. 70.

1585. — **1437**, 20 avril. — ... *die sabbati post festum sancti Ursmari.*

Cessation des offices divins observée par les églises secondaires de Liége à la demande du chapitre de Louvain, lésé dans ses libertés par l'archidiacre de Brabant, qui prétendait enlever audit chapitre le jugement de ses chapelains et de ses choraux.

Cartul. A, fol. 366. — Cartul. II, fol. 196.

1586. — **1437**, 30 juin.

Le chapitre de Saint-Lambert confirme la cession en emphytéose perpétuelle des dîmes de Borsu en Condroz, faite à l'abbaye Saint-Mathieu de Flône par le chapitre de Sainte-Croix, à Liége.

Cartul. A, fol. 402 v°. — Cartul. III, fol. 184. — Reg. 15, fol. 338 v°.

1587. — Vers juin 1437.

Mesurage des terres de Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 110.

1588. — 1437, 3 juillet (flamand).

Devant la cour des tenants de la collégiale Saint-Martin de Liége à Millen, Lambert van den Bosche alias van Linde, homme d'armes, demeurant à Millen, vend au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Laurent Fabri, chanoine de cette église, une rente de cinq muids d'épeautre hypothéquée sur deux bonniers de terre sis entre Millen et Elderen.

Cartul. V, fol. 47. — Reg. 4, fol. 118 v°.

1589. — 1437, 4 juillet.

Jean Piteal, le houilleur de Sainte-Marguerite, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, en vertu d'un rendage proclamatoire, une maison sise dans la paroisse Saint-Séverin, hors la porte de Sainte-Marguerite, moyennant cinq marcs et demi de cens payables au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 197. — Reg. 91, fol. 70.

1590. — 1437, 5 juillet.

Lambert de Bois, demeurant à Millen (*Melins*), déclare qu'ayant vendu au chapitre de Sainte-Croix cinq muids d'épeautre de rente, il promet, ainsi que Jean Tybauld, le jeune, son gendre, de faire observer inviolablement le contrat fait à ce sujet.

Cartul. V, fol. 47 v°. — Reg. 4, fol. 120 v°. — Voir aussi reg. 91, fol. 70.

1591. — **1437**, 2 septembre. — *In capitulo nostro generali anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo septimo, crastino beati Egidii celebrato et ad mensem, ut hec consultius fierent, continuato.*

Statuts du chapitre de Sainte-Croix, au sujet des cures des églises paroissiales de Saint-Nicolas-le-Petit (aux Mouches) et de Saint-Séverin, à Liége, dont la collation lui appartient, des chapelains hebdomadaires, mercenaires, etc.

Cartul. A, fol. 401. — Reg. 430, fol. 139.

1592. — **1437, 16 septembre.**

Devant la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix à Liége, vaillant homme Lambert de Bois alias de Linde, demeurant à Millen, relève deux bonniers de terre sis au territoire de Millen, en lieu dit « In de gevelten », moyennant les tréfonds et cinq muids d'épeautre de rente payables au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 48 v°. — Reg. 4, fol. 119 v°.

1593. — **1437, 21 septembre.**

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix au sujet des prêtres mercenaires adjoints aux chapelains pour l'utilité du service divin.

Témoins : Corneille Brunonis, « succentor », et Martin de Belle, bâtonnier de Sainte-Croix. Notaire : Walter Kyeboem de Alphen.

Cartul. A, fol. 401 v°.

1594. — **1437**, 7 novembre.

Devant la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix à Liége, Paulus Lievesoen, de Millen, relève deux bonniers et demi de terre, situés à Millen, en lieux dits : au paseal de Herderen, etc., moyennant les tréfonds, plus six muids d'épeautre de rente payables au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 51 v°. — Reg. 4, fol. 125. — Reg. 91, fol. 71 v°.

1595. — **1437**, 29 novembre.

Jean, fils de Philippe Bérair de Millen, relève, au nom de son père, 1 1/2 bonnier de terre en lieu dit le « Gewilt » à Millen-lez-Sluse.

Cartul. VIII, fol. 216. — Reg. 4, fol. 126.

1596. — **1437**, 17 décembre.

Arnoul d'Emal relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Eben-Emal.

Cartul. V, fol. 117. — Reg. 91, fol. 70 v°.

1597. — **1437**, 24 décembre.

Les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église Saint-Servais, à Liége, font savoir que Jean de Limbourg, prêtre, curé de l'église d'Ans, a transporté à Henri Dessener et à Mathias Voelen, clercs, citains de Liége, une maison sise en la paroisse Saint-Servais, « sur le riewe, assez près delle fontaine qu'on dist Renier de Fexhe », joignant à la maison de Gérard Robiert, « qu'on

dist au présent l'hostel delle Monoie », et à Guillaume Simon.

Maire : Jean d'Andenne, prêtre, curé de Saint-Servais. Tenants : sire Pierre de Riewe, prêtre, Libert, sire d'Odeur, écuyer, Eustache de Villers, Lambert de Terwaingne, tous deux clercs, Jean Henraur, fèvre, sire Mathieu de Fooz et sire Guillaume Remey, tous deux prêtres et chapelains de Saint-Servais.

Cartul. I, fol. 107. — Reg. 4, fol. 184 v°.

1598. — **1437** n. st., 27 décembre. — *L'an XIIII*^c^ *XXXVIII, le XXVII*^e^ *de décembre.*

Ghys Obrecht, de Piringen, relève, comme plus offrant, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Piringen, non loin de l'église, dite « le manson lu flamen », et 25 verges grandes de terre sises sous la même juridiction, moyennant le payement des tréfonds, etc.

Cartul. V, fol. 22. — Reg. 91, fol. 71.

1599. — **1438**, 18 janvier.

Wéri le Charlier, vigneron, Juette, sa femme, veuve en premières noces de Henri delle Cherauz de Jupille, et Collet, fils de Juette et dudit feu Henri, donnent à trescens à Jean Prentot, chanoine de Sainte-Croix à Liége, une petite pièce d'héritage prise hors de leur propriété sise en Pierreuse, « extante à corron delle héritage ledit messire Jehan », moyennant un denier de bonne monnaie de cens.

Cartul. I, fol. 116 v°. — Reg. 15, fol. 108 v°.

1600 — **1438**, 3 février. — *Anno a nativitate Domini XIIIIc XXXVIIIo, mensis februarii, in crastino Purificationis beate Marie Virginis, in capitulo generali.*

Le chapitre de Sainte-Croix loue à Thierri de Huy, chanoine de la même église, la maison du cachot, où il demeure à présent (Cfr. acte du 4 mai 1304).

Cartul. I, fol. 35.

1601. — **1438**, 5 février.

Jean de Preit, vigneron, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une vigne sise en Bechonheis, près de Pixhamollin. Usages relatifs aux rentes en vin.

Cartul. I, fol. 307 v°. — Reg. 4, fol. 207 v°. — Reg. 91, fol. 72.

1602. — **1438**, 10 février.

L'official de Liége mande au curé de Pirange ou Piringen de faire, dans son église, les proclamations légales concernant 25 verges grandes de terre sises à Piringen, que le chapitre de Sainte-Croix veut rendre en emphytéose perpétuelle. Ghys Obrecht de Piringen en a offert quatre muids d'épeautre de rente plus les tréfonds.

Cartul. V, fol. 21 v°. — Reg. 15, fol. 142 v°. — Voir aussi reg. 91, fol. 71.

1603. — **1438**, 10 mars.

Godgaff de Looz, le jeune, fils de feu maître Jean de Looz, avocat de la cour de Liége et de Maroie Surlet fille de feu maître Léonard de Tilhou dit le Maire, chanoine de Saint-Pierre, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Jeanne

de Horion, dame d'Esneux, veuve de Jean, seigneur d'Argenteau, chevalier, a transporté à Guillaume son fils, seigneur d'Argenteau, écuyer, une maison sise en la paroisse de Saint-Hubert à Liége, et des biens sis sous la juridiction de Goyer, moyennant le payement des charges et d'une rente annuelle de 70 muids d'épeautre. Guillaume, seigneur d'Argenteau, reconnaît à sa mère l'usufruit de ces biens, sa vie durant.

Tenants : Guillaume de Waroux, demeurant en la Basse-Sauvenière, Libert Fastrar de Looz, Godgaff de Looz l'aîné, frère de Godgaff le jeune précité, Eustache de Villers, clerc, citains de Liége.

Cartul. VI, fol. 235 v°. — Reg. 15, fol. 175.

1604. — **1438,** 15 mai.

Le grand Jamin Godde de Saive (*Seve*) relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison, jardin, tenure et assise avec deux pièces de terre, sises à Saive en Hesbaye, spécifiés dans l'acte du 7 juillet 1369.

Cartul. IV, fol. 48. — Reg. 91, fol. 73.

1605. — **1438,** 12 septembre.

Devant la cour des tenants de l'église Sainte-Croix, à Liége, Johan Gilchon de Durbuy transporte à Ernult, son frère, la moitié de 28 verges grandes et de 2 petites de terre sises à Wihogne, du côté vers Malaise, joignant aux terres de l'église Sainte-Croix et aux héritiers de Henri Gilchon de Wihogne. Ledit Ernult transporte ensuite cette terre à son frère Gilkar de Wihogne, citain de Liége.

Original sur parchemin, auquel il ne reste qu'un fragment de sceau. — Reg 91, fol. 74. — Voir aussi reg. 91, fol. 1.

1606. — **1438**, 15 novembre.

Piron le Muweal, demeurant à Bressoux, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises en Droixhe lez-Liége.

Cartul. I, fol. 323 v°. — Reg. 91, fol. 73 v°.

1607. — **1439**, 1er mars.

Devant la cour jurée dite de Corswarem à Noville, le chapitre de Sainte-Croix, en vertu du testament de feu Jean de Fexhe, mercier, fait relief de 12 verges grandes de jardin annexées à une maison, à Fexhe-le-Haut-Clocher.

Cartul. IV, fol. 233 v°. — Reg. 15, fol. 208.

1608. — **1439**, 1er mars.

Devant les maire et échevins de Fexhe-le-Haut-Clocher, le chapitre de Sainte-Croix, en vertu du testament de feu Jean de Fexhe, mercier, fait relief de 10 verges grandes de jardin annexées à une maison, à Fexhe-le-Haut-Clocher.

Maire : Goeswin de Champs de Fexhe. Échevins : Louis de Straile, Fastré Bareit de Fexhe, Fastré Bareit de Rolloux, Servais de Noville, Lambert de Boule, Jean Butoir.

Cartul. IV, fol. 234 v°. — Reg. 15, fol. 214 v°.

1609. — **1439**, 1er mars.

Devant la cour jurée des biens appartenant à l'église de Fexhe-le-Haut-Clocher (*Fexhe le Voweit*), le chapitre de Sainte-Croix fait relief de 6 verges de jardin sises audit Fexhe.

Cartul. IV, fol. 233. — Reg. 4, fol. 256.

1610. — **1439**, 12 mars.

Arnold Snoeck, chanoine de Sainte-Croix, *in turno*, nomme Guillaume Remigii, prêtre, à la cure de Dochamps, vacante par la mort de sire Nicolas.

Cartul. III, fol 216 v°.

1611. — **1439**, 28 avril.

Jean Strengnart, de Fize-le-Marsal, relève une terre sise « al Marchal » à Fize, par transport de Henri Huweneal, religieux aux Écoliers de Liége.

Cartul. VII, fol. 160. — Reg. 91, fol. 74 v°.

1612. — **1439**, 29 mai.

Agnès de Vryhern relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des terres sises à Sainte-Walburge, au nom de ses enfants Agnès et Maroie de Bierset, nées de Renkin de Lupart.

Cartul. I, fol. 86 v°. — Reg. 91, fol. 74 v°.

1613. — **1439**, 2 juillet (latin).

Gudule de Flémalle, mère de Guillaume Prentot, chanoine de Saint-Martin, vend à Jean Prentot, chanoine de Sainte-Croix, un muid d'épeautre sur la maison de Wéri de Lieriwe.

Notaire : Walter Kyeboom.

Reg. 4, fol. 204.

1614. — **1439**, 4 juillet (latin).

Testament de Thierri Pistoris de Busco, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé par le chapitre, le 8 juillet suivant.

Reg. 19, fol. 84 v°.

1615. — **1439**, 23 septembre.

Testament d'Henri Nyhot, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 54, fol. 96.

1616. — **1440**, 15 mars.

Mathias Haweal relève, de la cour des tenants de Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, puis transporte à Jean de Zuetphen, la maison du Heaulme, sise sur le Marché à Liége.

Cartul. I, fol. 278 v°. — Reg. 15, fol. 268 v°.

1617. — **1440**, 14 mai.

La cour des tenants du chapitre de Sainte-Croix à Liége, à la demande dudit chapitre, donne une traduction des chartes de juillet 1246, analysées ci-dessus (n°s 80 et 81), relatives à l'échange de la seigneurie de Lowaige contre une rente de 60 muids à Freeren.

Reg. 15, fol. 516 v°. — Cartul. VIII, fol. 132.

1618. — **1440**, 31 mai.

La courjurée de l'église Sainte-Croix, à Liége, fait savoir que Hellin de Warnant, abbé de Beaurepart, a relevé, au nom de son monastère, 98 bonniers de terre sis au territoire de Freeren, moyennant le payement au chapitre de Sainte-Croix d'une rente annuelle de 60 muids d'épeautre.

Cette rente provenait de l'échange fait avec Robert de Thorotte, en juillet 1246, et était due par l'abbaye de Beaurepart en vertu de l'acte d'avril 1288.

Le chapitre de Sainte-Croix est représenté à ce relief par Jean Rusener, son doyen, et par les chanoines Wérar de Lieriwe et Thiri de Huy.

Cartul. VIII, fol. 132 v° et 313 — Reg. 15, fol. 518. — Reg. 91, fol. 75 v°.

1619. — **1440**, 13 juin.

Devant les échevins de Voroux lez-Bierset, Jean de Olmen cède un bonnier de terre à l'église Sainte-Croix.

Reg. 15, fol. 220 — Cartul. IV, fol. 298 v° (s. m.).

1620. — **1440**, 16 juin (flamand).

Devant la cour des tenants des enfants de Jean Maurengiers, à Tongres, le chapitre de Sainte-Croix acquiert une rente de douze setiers d'épeautre hypothéquée sur une maison à Lowaige.

Reg. 15, fol. 141.

1621. — **1440**, 5 septembre (latin).

Les doyens et chapitres des églises secondaires, réunis en la salle capitulaire de Saint-Pierre, déclarent, à l'occasion de l'élection de Jean Rusener, en qualité de doyen de Sainte-Croix et à la requête du chapitre de cette dernière église, que nul ne peut obtenir le décanat d'une église secondaire s'il n'a d'abord été admis comme chanoine prébendé de cette église.

Cartul. II, fol. 12 v°.

1622. — **1440**, 12 septembre (latin).

Jean Rusener, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix font savoir que, d'après une coutume observée d'ancienneté, nul ne peut être élu doyen de leur église s'il n'est chanoine prébendé de Sainte-Croix au moment de la vacature de cet office. Le chapitre prête le serment d'observer cette coutume.

Cartul. A, fol. 402 v°. — Cartul. II, fol. 13.

1623. — **1440**, 16 octobre.

Jean Lairdeir de Glain, le houilleur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison, brasserie, etc., sises au Pont d'Amercœur lez-Liége.

Cartul. I, fol. 327. — Reg. 91, fol. 76.

